



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

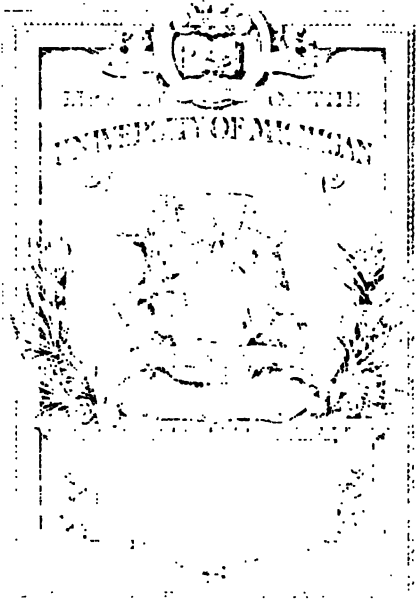
Nous vous demandons également de:

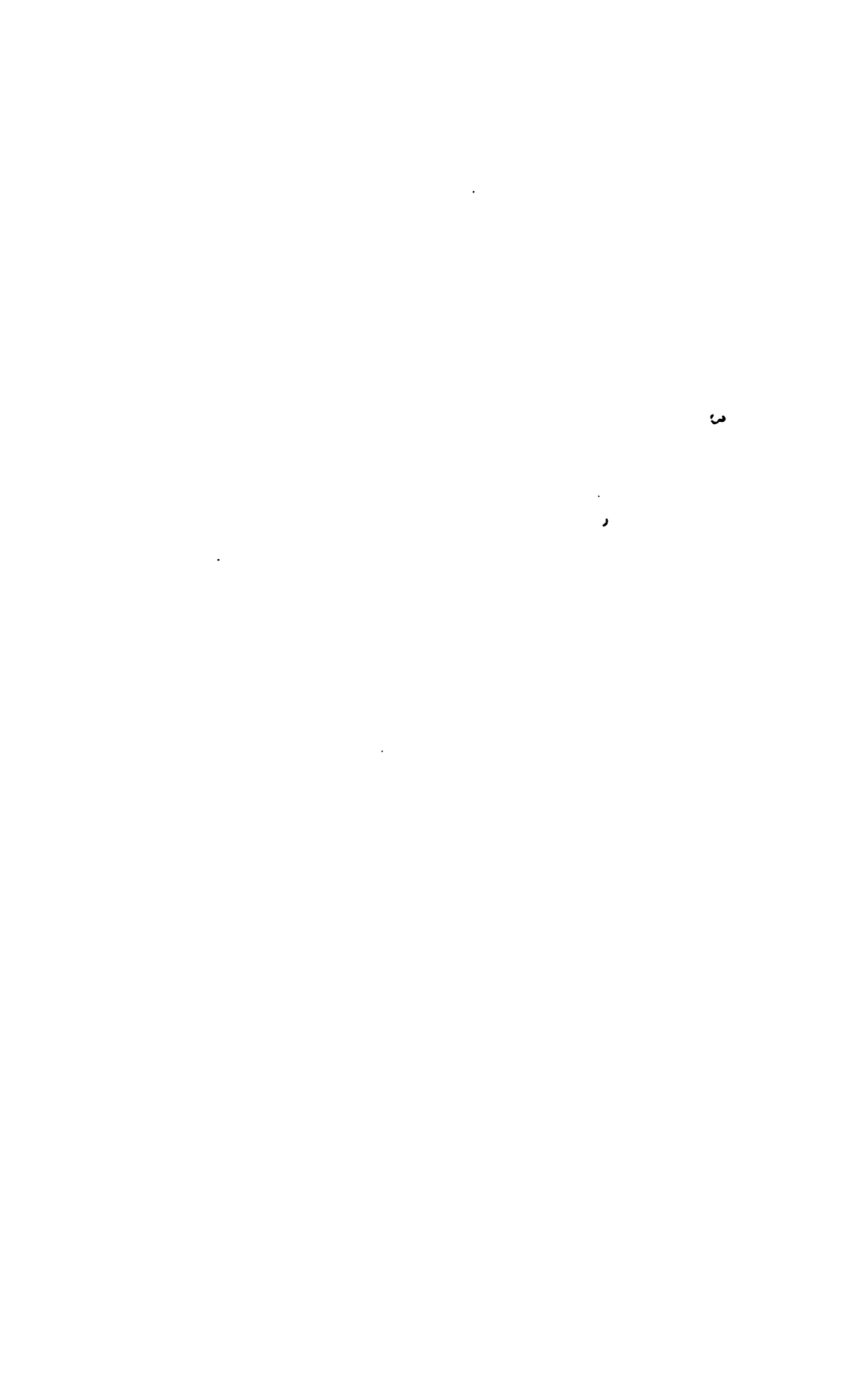
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 1,007,499







ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES



SÉANCES ET TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. MIGNET

et continué

PAR MM. HENRY VERGÉ ET P. DE BOUTAREL

SOUS LA DIRECTION

DE M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

68^e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE
TOME SOIXANTE-DIXIÈME (CLXX^e DE LA COLLECTION)

1908 — DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS

Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes
Éditeurs des Comptes Rendus
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82, RUE BONAPARTE, 82

—
1908



UN GRAND HOMME

ET SON SECRÉTAIRE

« Il n'est point de grand homme pour son valet de chambre », dit un proverbe, qui n'est pas toujours d'une vérité absolue.

On en pourrait dire autant, d'ailleurs, des jugements d'un secrétaire, qu'il s'agisse d'un écrivain de génie ou d'un général d'armée, d'un homme d'État, d'un orateur ou d'un artiste. Tous, même les plus grands, ont leurs moments de fatigue et de défaillance :

Et quandoque bonus dormitat Homerus.

L'homme illustre dont il est ici question est Victor Cousin, le philosophe qui, de 1816 à 1866, sous la seconde Restauration et sous la Monarchie de Juillet, sous la République de 1848 et sous le second Empire, par sa parole et par sa plume, par ses leçons publiques et par ses entretiens particuliers, et même après sa mort, par ses livres et par ses disciples immédiats, exerça une influence, quelquefois contestée, mais toujours considérable sinon prépondérante, sur la philosophie française du XIX^e siècle; l'écrivain éminent, à qui la France doit une traduction admirable de Platon, la première édition des œuvres complètes d'Abélard et de Descartes, des études littéraires de premier ordre sur les *Pensées* de Pascal et sur

2 ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

les procédés de style de Jean-Jacques Rousseau, et qui, après avoir parlé en un langage magnifique de Dieu, de l'âme, du devoir et du beau idéal, charma les dernières années de sa vie par un commerce intime avec *Les femmes illustres du xvii^e siècle*, où il a déposé le meilleur, le plus gracieux, j'ai presque dit le plus tendre de son âme et de son talent si ample, si élevé, si souple et si brillant.

Il eut beaucoup de secrétaires attirés ou bénévoles. Celui dont on va lire les confidences était un jeune agrégé de philosophie que j'ai connu intimement, qui m'a légué, avec ses notes et ses souvenirs, la plupart de ses pensées et de ses aspirations, quelque chose aussi de son caractère et de son individualité, car ce jeune homme, ce n'est pas moi sans doute, mais ce fut moi.

I

Je vis M. Cousin chez lui, pour la première fois en septembre 1843, à la suite d'un concours d'agrégation qu'il présidait et où il avait distingué son futur secrétaire. Lui-même m'avait fait prévenir qu'il désirait me voir. J'éprouvais quelque émotion aux approches de cette première entrevue avec le membre du Conseil royal de l'Instruction publique, qui avait la direction de l'enseignement philosophique en France, et de qui allait dépendre mon avenir universitaire. Quant au philosophe, je le connaissais par la lecture et l'étude de plusieurs de ses ouvrages et par les leçons de mes deux premiers maîtres, MM. Vacherot et Jules Simon, qui étaient alors ses fidèles disciples. Le passage de ces deux éminents professeurs dans la chaire de philosophie du collège royal de Versailles, où ils se succédèrent pendant la même année scolaire 1837-1838, avait déterminé ma vocation. Le premier nous avait enseigné la psychologie, d'après

les leçons sur *La philosophie de Locke* qu'il commentait avec profondeur; l'autre, sous la même inspiration, après une rapide esquisse de la logique, nous avait exposé la morale, la théodicée et l'histoire de la philosophie, avec une élévation de pensée et un charme de parole qui ravissaient des élèves de collègue, heureux et fiers d'entendre un véritable cours de Faculté.

Le cœur me battait, je l'avoue, lorsque je franchis ce jour-là les trois ou quatre degrés qui coupaient dans sa longueur, en deux parties inégales, l'ancienne grande cour de la Sorbonne, puis lorsque, après avoir longé au rez-de-chaussée les bureaux de l'Académie de Paris, j'arrivai sur la gauche de l'église à la porte près de laquelle M. Jules Simon devait plus tard, comme ministre de l'Instruction publique, inaugurer un buste en marbre de son ancien maître; lorsqu'enfin je m'arrêtai sur le palier du premier étage avant de sonner.

Jacques, le légendaire valet de chambre, vint m'ouvrir et, après avoir pris mon nom, m'introduisit auprès de M. Cousin, derrière qui il alla se poster droit et raide comme un soldat en faction, suivant de l'œil les mouvements du maître.

Comment oublier, mais aussi comment décrire la toilette, je pourrais dire le négligé, sous lequel m'apparut le traducteur du divin Platon? Un pantalon à pieds en flanelle grise, un veston bariolé, jadis robe de chambre, mais coupé à la ceinture et n'ayant gardé de la robe qu'une cordelière à glands, que tantôt il agitait de la main droite en marchant, tantôt il serrait autour de sa taille. Ce costume ne répondait guère à l'idée que je m'étais faite du personnage, que je n'avais encore vu que de loin et avec des yeux de myope. C'était alors un homme de cinquante ans, grand et maigre, vif et même impétueux d'allure, un peu excessif dans ses gestes, mais puissant par le regard et par la parole. Malgré son accoutrement pitto-

resque, je me sentis dominé et comme fasciné par le feu de ses yeux noirs, et j'aurais été fort intimidé, s'il ne m'avait mis tout d'abord à l'aise par l'air enjoué dont il m'accueillit et par une description tout à fait engageante des fonctions qu'il me réservait près de lui. Il me fit gracieusement les honneurs de la magnifique bibliothèque au milieu de laquelle il m'avait reçu, puis d'un grand cabinet de travail qui y faisait suite, et où étaient rangés avec ordre dans une très jolie armoire ce qu'il appelait « ses trésors », c'est-à-dire les premières éditions, richement reliées, des principaux chefs-d'œuvre de la littérature française.

Nous fîmes ainsi le tour de ce grand appartement qui n'était qu'une bibliothèque dans toutes ses parties, y compris la chambre à coucher où Jacques nous avait précédés, sur un signe de son maître. Le brave serviteur était là sur son terrain et il s'y comportait avec une liberté qui n'excluait pas une certaine politique, comme je le reconnus par la suite. Il savait d'ailleurs jusqu'où il pouvait aller. Je me rappelle qu'un jour dans cette même chambre, où je l'avais accompagné la plume à la main, M. Cousin avait demandé, pour sortir, « ses secondes affaires ». — « Jacques, » dit-il, « voilà un pantalon qui n'est guère mettable ». — « Dame, Monsieur », répondit tranquillement le valet de chambre, « tout s'use ; vous vous usez bien vous-même ». — « Jacques !... » s'écria le philosophe. La phrase, commencée sur le ton de la réprimande, se termina par une plaisanterie. « Eh ! mais, en vérité, c'est de la philosophie. Vous le voyez, mon ami, Jacques est un grand philosophe ».

Puisque l'occasion s'offre à moi de parler de l'intérieur de M. Cousin, je dirai ici quelques mots de sa manière de vivre. Lorsqu'il dinait en ville, chez le prince de la Cisterna, par exemple, dont le nom me revient à la mémoire entre beaucoup d'autres, M. Cousin était, dit-on, un très

bon convive, payant d'ailleurs son écot par une conversation unique en son genre, tour à tour familière ou académique, toujours étourdissante d'esprit. Chez lui, c'était l'homme du monde le plus sobre et le plus tempérant. J'assistai souvent, entre deux séances de travail, au déjeuner très simple que lui avait préparé sa vieille gouvernante, M^{me} Blanchard. Il ne buvait jamais que de l'eau et plus d'une fois il me fit, avec un peu d'emphase, l'éloge de ce breuvage : « L'eau », me disait-il en levant son verre, comme pour porter un toast, « l'eau est la meilleure des boissons, la seule qui convienne à un homme qui travaille. Cela ne m'empêche pas, quand je dine en ville, de boire du vin. » Et le secrétaire de dire à part soi, au moins dans les premiers temps : « Ne serait-ce pas un propos d'avare ? »

Ce reproche d'avarice a été souvent adressé à M. Cousin : il revenait dans les discours de quelques-uns de ses élèves et de ses envieux qui lui reprochaient le cumul de son traitement de conseiller directeur de l'École Normale avec celui de professeur titulaire à la Sorbonne. Il ne payait, disait-on, ni son tailleur ni ses fournisseurs, et son libraire mourait de faim. Qu'y avait-il de vrai dans ces propos ? Un matin, j'étais là, lorsque Jacques vint avertir M. Cousin que son tailleur le demandait pour le règlement d'une note. « Faites entrer », dit-il, et s'adressant au tailleur : « Votre note est là ; je la trouve un peu lourde, vos prix sont vraiment exorbitants et je suis sûr que plus d'un de vos clients vous en aura fait la remarque avant moi. » — « Ces prix sont cependant ceux que tout le monde me paie ; je sors de chez M. le duc de Guiche qui ne m'a fait aucune observation. » — « Je le crois volontiers, mais je ne suis pas le duc de Guiche ; il peut faire pour sa toilette des dépenses que je ne puis pas me permettre. Il est jeune, il est beau, il est noble, il est riche... » — « Oh riche ! le croyez-vous, monsieur Cousin ? — Je comprends

ce que vous voulez dire, j'aime mieux peut-être mes économies que les siennes », et tout en riant, il acquitta sa note aux prix du duc de Guiche. A vrai dire, ce n'était pas l'avarice, c'était un esprit d'économie contracté de très bonne heure qui présidait à ses dépenses et qui ne l'empêchait pas d'en faire qui témoignaient de sa générosité, surtout quand il s'agissait de sa bibliothèque. Il n'y avait pour s'en convaincre qu'à passer avec lui en revue sa collection de belles gravures, et, dans l'armoire dont j'ai parlé, richement reliés, les chefs-d'œuvre de la littérature française.

Les soirées philosophiques du samedi étaient conçues dans cet esprit d'économie. Sept ou huit intimes, tous philosophes, se réunissaient ce jour-là à la Sorbonne, vers huit heures du soir, sous la présidence de M. Cousin. C'était alors le comité de rédaction du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, auquel M. Adolphe Franck a attaché son nom et dont j'entendis discuter le programme. Entre neuf heures et demie et dix heures, Jacques apportait sur un plateau des sirops, de l'eau et des verres. Le premier jour M. Cousin s'adressant au doyen de la réunion : « Damiron », dit-il, « un peu de sirop ? » — « Je vous remercie », répondit simplement le vertueux philosophe. M. Barthélemy Saint-Hilaire, et les autres à la suite, par rang d'âge, ayant imité la réserve de M. Damiron, le Président s'offrit à lui-même un rafraîchissement, puis, replaçant sur le plateau son verre vide : « Vous avez tort, mes amis, ce sirop est bon. » Le samedi suivant, le plateau reparut ; mais M. Cousin se contenta de dire en parcourant des yeux le cercle : « Vous, Damiron, vous n'en prenez pas, je le sais... ni vous?... ni vous?... » Et chacun à la ronde ayant fait un signe négatif, il but lui-même en ajoutant : « Vous avez tort, mes amis. » Et la discussion reprit son cours.

Ces réunions avaient lieu dans la grande salle de la bi-

bibliothèque qui servait de salon à M. Cousin. Il y recevait quand il était de loisir ses nombreux visiteurs, mais d'ordinaire un à un. La consigne était sévère. Jacques n'annonçait, sauf de rares exceptions, que ceux qui étaient attendus. Dans son salon, comme partout et avec tout le monde, avec son tailleur comme avec un académicien ou un pair de France, M. Cousin était un causeur plein de verve et d'entrain. Mais ceux-là seulement ont pu le bien apprécier sous cet aspect qui l'ont connu familièrement et qui l'ont vu et entendu se livrer librement avec eux ou devant eux à ce que je crois pouvoir appeler l'exercice de la conversation.

Dès qu'il quittait la plume, M. Cousin se tenait d'habitude dans sa bibliothèque; ses amis le trouvaient toujours là, allant et venant devant les rayons où il aimait à passer en revue ses livres. Il leur souhaitait le bonjour, s'informait de leur santé, du motif qui les amenait, et, quand il y pensait, les invitait à s'asseoir. Pour lui, il préférait parler debout et, s'emparant du premier sujet qui lui offrait quelque intérêt, il se mettait à marcher en parlant, s'animait peu à peu et finissait par arpenter, à grands pas, la bibliothèque dans toute sa longueur, laissant son visiteur dans l'embarras de savoir s'il devait le suivre dans cette course ou demeurer en place. Quelque parti qu'il prit à cet égard, l'interlocuteur devenait bientôt un simple auditeur, le dialogue s'étant insensiblement transformé, comme chez Platon parfois, en un discours suivi, et, pour peu que le sujet en valût la peine, en une improvisation merveilleuse, tour à tour plaisante et sérieuse, semée de pensées fines, de mots spirituels ou profonds, avec des saillies et des sobresauts surprenants, où l'ironie se mêlait à l'éloquence, enfin toutes les coquetteries d'une parole savante, accompagnées de la pantomime la plus expressive.

Ces conversations mouvementées où le personnage principal se ménageait si peu, mais dont il connaissait bien l'effet, n'étaient pas toujours exemptes de calcul et de



préméditation. Elles lui étaient même à certains jours un puissant moyen de persuasion, de prosélytisme et de gouvernement; car ce conseiller de l'Université était un chef d'école, préoccupé par-dessus tout de bien recruter « son régiment ». Aussi était-ce le plus souvent avec des membres du corps enseignant qu'il pratiquait ces exercices. Que de jeunes gens, bien doués pour la philosophie, il a ainsi attirés et guidés dans la carrière de l'enseignement! Il excellait à démêler leurs dispositions naturelles et leur genre d'esprit. Il les mettait sur leur voie et les entraînait au travail. Il les aidait à choisir les sujets les plus appropriés à leurs aptitudes et à leur degré d'instruction et leur indiquait la meilleure méthode à suivre dans leurs recherches. Il traçait avec eux les grandes lignes de la composition, thèse ou livre, qui devait sortir de là. Il ne leur ménageait ni conseils, ni encouragements.

Il est à ma connaissance que plus d'un entretien de ce genre aboutissait à une conclusion pratique qui ne manquait pas d'originalité : c'était d'être fidèle à la philosophie, c'est-à-dire, comme Armande le conseille à sa sœur Henriette, dans les *Femmes savantes*, de ne se point marier autrement, le célibat étant la meilleure condition d'un entier dévouement à une idée, à une tâche, à une vocation. « Le monde n'est pas près de finir », disait-il plaisamment : « il y aura toujours assez de gens pour se marier et avoir des enfants; vous, mon ami, faites comme moi : faites des livres ».

Lorsque, plus tard, le jeune professeur ainsi chapitré revenait, marié ou non, avec les premiers résultats de son travail et avec un plan arrêté, il se trouvait que, de son côté, la pensée du maître avait travaillé dans le même sens. Ses conseils étaient alors d'autant plus précis, plus éloquentes, plus fructueux pour le disciple. Il s'agissait le plus souvent de questions relatives à l'histoire de la philosophie. De là le reproche adressé quelquefois, non sans

raison, à l'école de M. Cousin de négliger la spéculation et de se borner à des travaux d'érudition.

Si, au début, le secrétaire en fonctions ne lui paraissait pas assez épris de sa tâche, le philosophe prenait la peine de lui expliquer, à la manière de Socrate, par questions et par réponses, la définition du secrétaire idéal, puis tout ce qui manquait à son instruction philosophique; et de là il passait, en s'échauffant peu à peu, à une énumération enthousiaste de tous les avantages qu'un jeune homme intelligent et plus préoccupé de son perfectionnement intellectuel que d'un gain sordide, pourrait se promettre du commerce d'un homme du métier qu'il verrait à l'œuvre et qu'il aurait à cœur de seconder, en se donnant tout entier à la tâche qui lui serait confiée. Le secrétaire était sous le charme tant que durait ce brillant exposé, et il sortait de là bien armé contre les mauvaises langues qui précisément lui dénonçaient ces discours séduisants comme un moyen « d'exploitation » et un piège dont il fallait se garder.

Voici, du reste, comment M. Cousin travaillait et faisait travailler son secrétaire.

Il lisait beaucoup, mais très vite et un peu en gros quelquefois, de manière pourtant à être au courant de tout ce qui se publiait. Il tenait surtout à connaître par lui-même les ouvrages de philosophie aussitôt qu'ils paraissaient; il n'y employait jamais son secrétaire qu'il aimait mieux occuper autrement. Quant aux journaux, sauf exception, il les regardait à peine avant de les jeter au panier. Quelquefois, à ses moments perdus, il se faisait lire les faits divers par son valet de chambre. Je me souviens de l'avoir trouvé un jour à Saint-Cloud, écoutant avec plaisir avant dîner la lecture que lui faisait Jacques des propos originaux de Chicot dans un feuilleton des *Quarante-cinq* d'Alexandre Dumas.

C'était de préférence à des lectures d'érudition ou à des consultations de documents qu'il employait l'agré

de philosophie qui lui servait de secrétaire (1). Après lui avoir indiqué ce qu'il devait chercher dans un livre de sa bibliothèque, il le lui mettait entre les mains, avec prière d'en achever pour lui la lecture, de manière à lui en rendre compte, et d'en extraire ou d'en traduire avec soin les passages les plus propres à élucider une question controversée et à confirmer ou à rectifier certaines opinions ou certains jugements sur un point d'histoire ou de critique philosophique. C'est ainsi que, pour ma part, j'eus un jour à chercher et à signaler dans les écrits de Vanini tout ce qui pouvait éclairer un lecteur philosophe sur les opinions en même temps que sur la vie, le caractère et la moralité de cette infortunée victime de l'Inquisition. Une autre fois je fus chargé de recueillir, dans les six volumes in-folio de l'*Histoire de l'université de Paris*, de Du Boulay, des textes utiles à produire dans un débat à la Chambre des pairs sur la liberté de l'enseignement. Je ne parle pas de menus travaux du même genre accomplis en vue de diverses communications au *Journal des Savants* et à l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Cousin ne faisait faire par d'autres que ce que le manque de temps l'empêchait absolument de faire lui-même. Le rôle de ses secrétaires fut donc toujours très modeste : il consistait principalement à réunir et à préparer les matériaux qu'il se proposait de mettre en œuvre. Les jugements et les opinions qu'il professait lui appartenaient en propre, et quoi qu'en ait pu dire tel ou tel de ceux qui l'ont approché, j'ose affirmer que tout ce qu'il a publié et signé de son nom était le fruit de son travail personnel. J'ai dit comment et dans quelle mesure ses secrétaires ont pu prendre part aux recherches par lesquelles il se préparait à chacune de ses publications. Il me reste à décrire, d'après les récits de mes devanciers et de mes

(1) Bersot et Barni par exemple, avant moi.

successeurs (1), sa manière de composer et d'écrire.

Les recherches préliminaires étant terminées, dans les limites de temps qui lui étaient imposées ou qu'il s'était lui-même fixées, M. Cousin défendait sa porte et restait seul à méditer sur son sujet afin de l'embrasser dans son ensemble et dans toutes ses parties, et sans doute aussi pour s'en entretenir avec lui-même à haute voix, comme il eût fait avec un visiteur.

Il construisait en pensée son discours et jetait provisoirement sur de petits carrés de papier, à mesure qu'elles se présentaient à son esprit, les idées qui lui semblaient pouvoir prendre place dans son travail. Il gardait en lieu sûr tous ces petits papiers, dont chacun à son tour devait lui servir de *memento*; c'est sans doute en les rangeant dans un certain ordre qu'il arrêtait le plan de l'ouvrage, et cette savante ordonnance que nous admirions dans tous ses écrits, tandis que ceux de son émule, M. Villemain, si brillants par les détails, nous paraissaient manquer parfois de suite et d'unité, et se prêtaient mal à une analyse raisonnée, faute d'une pensée maîtresse dont le développement régulier permit au lecteur d'en distinguer à la fois et d'en relier l'une à l'autre les différentes parties. M. Cousin attachait une extrême importance à cet art supérieur de la composition, et il s'y appliquait longtemps avant de pouvoir se satisfaire.

Son plan une fois arrêté, il faisait appeler dès le matin son secrétaire, l'installait dans son grand cabinet de travail, et avec lui se mettait à écrire, ou plutôt à dicter, tenant à la main, sans jamais le perdre de vue, celui de ses petits carrés de papier où était noté en quelques lignes le point à traiter dans la matinée, et qui, la séance terminée, était joyeusement jeté au feu, comme désormais inutile. M. Cousin dictait comme il parlait, toujours debout,

(1) Notamment MM. Bersot, Vapereau, Barni, Paul Janet.

mais tantôt au repos devant la cheminée, étudiant, dans la glace qui la surmontait, le geste ou l'attitude dont il accompagnait chaque mouvement oratoire, tantôt marchant à grands pas dans son cabinet et même dans tout son appartement dont il lui arrivait assez souvent de faire le tour complet, disparaissant par la porte du fond dans le couloir qui menait à sa chambre à coucher, puis revenant par la salle à manger et la bibliothèque pour reparaitre dans le cabinet et achever la phrase commencée, dont il n'avait pas même oublié la ponctuation.

Le début était toujours lent et quelque peu solennel : il dictait ensuite avec plus ou moins d'entrain, suivant l'inspiration du moment. La muse lui faisait rarement défaut. Il citait alors volontiers un mot de Chateaubriand qui, disait-il, lui avait confié qu'il ne s'était jamais senti en train, quand il s'asseyait à son bureau pour écrire. M. Cousin, à vrai dire, était d'un autre tempérament ; il ne restait jamais court.

Cette parole éloquente qui, une fois fixée sur le papier, avait toutes les qualités d'un beau style, était la partie de son talent qui piquait le plus la curiosité de ceux qui en entendaient parler. Pour moi qui en ai été si souvent témoin, je n'en saurais mieux rendre compte qu'en comparant ces dictées aux conversations originales dont j'ai essayé plus haut de retracer la physionomie. C'était en effet une improvisation, plus ou moins étudiée à l'avance, sur quelques notes prises au cours d'une lecture ou suggérées par un examen préalable du sujet, et auxquelles l'auteur ou plutôt l'orateur faisait subir l'épreuve de la parole publique, traitant en imagination le secrétaire à qui il s'adressait d'abord, comme un premier auditoire dont il aurait étudié les impressions.

La dictée terminée, le secrétaire l'emportait pour la mettre au net. Il la rapportait le lendemain et en faisait la lecture à haute voix, en y intercalant, non pas de sim-

ples observations ou des critiques en l'air, mais, comme on le lui avait expressément recommandé, des corrections motivées, des retranchements ou des variantes qu'il proposait pour remplacer soit quelque terme impropre, soit une phrase mal construite, soit une assertion inexacte. Loin de dédaigner ces critiques, M. Cousin les réclamait au contraire; mais il les voulait claires et précises, et il les adoptait de bonne grâce quand il en reconnaissait la justesse. Puis il prenait le manuscrit ainsi modifié, pour le corriger sérieusement à son tour. Après quoi il le faisait recopier, mais le plus souvent pour le corriger à nouveau.

Ce n'est qu'après avoir pris toutes ces précautions qu'il livrait son œuvre à l'imprimeur, à la condition d'avoir trois épreuves à corriger. « Trois épreuves! » me disait un jour à ce propos le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. Victor Le Clerc; « trois épreuves, c'est bien peu. Pour ma part, j'en corrige toujours cinq, autrement les fautes typographiques seraient par trop nombreuses. Voilà pourquoi il y en a tant dans les livres de M. Cousin ».

Cette critique, à mon avis, n'atteignait pas M. Cousin comme écrivain: car si, en corrigeant ses épreuves, il lui arrivait de laisser passer des « fautes typographiques », il n'en était certainement pas ainsi du style et de la composition. Il était même si exigeant là-dessus que, dès la première épreuve, son texte subissait un véritable remaniement qui, deux ou trois fois renouvelé, lui permettait enfin de signer le *bon à tirer*.

Comment concevoir après cela qu'un écrivain si jaloux de ne rien publier qui ne portât sa marque aurait jamais consenti à laisser paraître sous son nom les œuvres de quelques-uns de ses élèves? C'est cependant ce qu'on a osé dire, non de quelque insignifiant opuscule, mais d'une œuvre capitale, sa célèbre traduction des *Dialogues* de

Platon dans laquelle on a prétendu qu'il n'y avait « rien de lui que ses contre-sens » (1). Propos aussi ridicule qu'injurieux, puisque, avant de commencer en 1824 cette publication qu'il n'acheva qu'en 1840, M. Cousin était professeur de grec à l'École Normale et que, avant de donner en français le troisième ou le quatrième volume des *Œuvres de Platon*, il avait publié en six volumes, sans le secours d'aucun secrétaire, le texte grec des œuvres inédites de Proclus.

J'ai vu jadis naître et se propager ces bruits calomnieux sous l'influence du pamphlet de Pierre Leroux intitulé : *Réfutation de l'éclectisme*. Dans l'évidente impossibilité de désigner un écrivain à qui l'on attribuerait dans son entier l'œuvre de traduction de Victor Cousin, on se bornait à murmurer les noms de trois ou quatre de ses anciens élèves ou secrétaires. Ainsi se forma, entre jeunes gens de l'École Normale et de l'Université, une sorte de légende que je rencontrai vers 1840 dans des milieux universitaires hostiles à V. Cousin, et qui attribuait à M. Ravaisson (qui ne la réclama jamais) la traduction du *Parménide*, à M. Jules Simon (qui s'en défendait, quoique un peu mollement) celle du *Timée*, enfin à M. Viguiier, ancien élève en grec de V. Cousin à l'École Normale, celle du *Criton* et du *Phédon*, qu'il n'eut jamais l'idée de revendiquer.

Je puis attester que, parmi nos maîtres, personne ne paraissait prendre au sérieux ces insinuations, qu'elles étaient ignorées du grand public, et qu'elles ne rencontrèrent jamais que le mépris chez les hommes les mieux informés, tels que MM. Villemain, Jouffroy, Damiron, Paul Dubois, Francisque Bouillier, Charles de Rémusat, etc.

(1) Par allusion peut-être à l'obstination qu'il mit à défendre, par des arguments purement philosophiques, une erreur de traduction que j'ai eu moi-même l'occasion de corriger par un mot à mot rigoureux dans une édition classique du *Criton* (Paris, Hachette, 1850).

Ce n'est que beaucoup plus tard et longtemps après la mort de M. Cousin que la fable mise au monde par Pierre Leroux fut renouvelée et agrémentée d'anecdotes très peu authentiques, telles qu'un entretien tout à fait divertissant où l'éminent traducteur de Platon ne paraît pas savoir ce que c'est que le *Timée*.

Au lieu de m'indigner, comme d'autres, contre des boutades qui étaient pour le moins très irrévérencieuses, j'aime mieux leur opposer les belles paroles par lesquelles Jules Simon exprimait son admiration pour son ancien maître. Elles se lisent dans le volume des *Grands Écrivains de la France* qu'il a consacré à Victor Cousin. Il y célèbre, en propres termes, « cet écrivain de grande volée, ce qui ne se rencontre pas toujours avec un génie oratoire, digne de comprendre Platon et, seul de son temps, digne de le traduire (1) ».

Ce que j'eus le plus de peine à accepter dans mes fonctions de secrétaire, ce fut l'emploi de la journée du dimanche. J'avais ce jour-là ma soirée; mais je n'étais libre qu'à l'heure du diner. J'ai retrouvé dans mes papiers de ce temps-là un cahier intitulé : *Mes dimanches*, où je griffonnais chaque semaine pendant les loisirs que me procuraient des visites trop rares à mon gré, des plaintes et de véritables protestations contre la tyrannie, la légèreté, le manque de sérieux du philosophe qui, pour son bon plaisir, me privait non seulement de toute distraction, mais de ma vie de famille et surtout de la pratique de mes devoirs religieux. Je lui en laissai sans doute paraître quelque chose dans mon attitude, sinon dans mon langage, car je me souviens qu'un dimanche matin, avant de nous mettre à l'ouvrage, il m'entretint assez longuement des travaux du grand Cuvier qui, disait-il, « a tant publié, et qui pourtant,

(1) *Les grands écrivains de la France. Victor Cousin*, Paris, Hachette et C^o, 2^e édition, 1891, p. 78.

absorbé qu'il était toute la semaine par ses nombreuses et importantes fonctions, ne trouvait que le dimanche un peu de temps pour écrire ».

Au bout de deux ou trois mois cependant, ayant pris mon mal en patience, je finis par m'habituer à ces exigences d'un travail opiniâtre, et je suivais avec un intérêt croissant l'œuvre multiple de cet écrivain chez qui je pouvais étudier tour à tour l'académicien, l'artiste et l'homme d'école, l'orateur et surtout le philosophe.

J'avais lu le livre de Pierre Leroux et quoique sa polémique triviale et haineuse m'inspirât du dégoût, j'en avais gardé quelques préjugés contre l'éclectisme; j'avais l'impression que cette critique générale de tous les systèmes favorisait l'indifférence en métaphysique comme en religion. Mais à voir de près le chef de l'école dite éclectique, je changeai bientôt d'opinion, tant il mettait de fougue et de chaleur, soit à combattre une erreur, soit à défendre une conviction personnelle. Il était loin de ressembler à ceux de ses disciples que Louis Veillot a si spirituellement dépeints dans ses *Odeurs de Paris*. Il avait trop d'ardeur lui-même pour rester toujours neutre entre « deux erreurs contraires, également vraies et également fausses », comme il disait autrefois.

A partir de 1840, l'éclectisme ne fut plus pour lui et pour la plupart de ses disciples qu'un appel au bon sens, à la justice et à l'impartialité dans l'appréciation des systèmes, c'est-à-dire une règle de critique historique, ce que M. Fouillée, fidèle interprète en cela de M. Cousin, appelait judicieusement une « méthode de conciliation ». Une telle disposition n'exclut en aucune façon la chaleur des convictions et M. Cousin pouvait, sans inconséquence, soutenir avec passion les idées qu'il croyait justes et vraies. Ainsi faisait-il en matière d'enseignement ou de littérature, de morale, de politique ou de pure philosophie.

En littérature, par exemple, quoiqu'il procédât surtout de Rousseau, comme la plupart des grands prosateurs de son siècle, M^{me} de Staël, Chateaubriand, Lamennais, Georges Sand et tant d'autres de moindre envergure, il lui préférerait hautement Pascal, et en général nos grands écrivains du xvii^e siècle, dont il opposait la noble simplicité à l'emphase de l'école romantique. « M. Hugo », me disait-il, « a une grande et forte imagination : comment pourrais-je en douter ? il m'en donne des coups de poing. Mais croyez-vous que Bossuet en eût moins ? Il en avait infiniment au contraire. Seulement chez l'un l'imagination est la maîtresse, chez l'autre, elle est au service de la raison ». Il ne trouvait nulle part ailleurs, au même degré, ce goût exquis, cette mesure et cette force du génie discipliné. Là étaient ses préférences, et l'on peut dire que c'était une partie de son patriotisme.

Élevé par l'Université impériale dans l'admiration de nos grands classiques, mais en même temps dans le culte de la gloire et de la grandeur nationales, il n'eut pas d'abord cette passion de la liberté qui en fit plus tard l'ami intime de Santa Rosa, et qui donna lieu à la police de Berlin de l'arrêter comme suspect de carbonarisme. Ses idées politiques ne se fixèrent que sous la seconde Restauration et sous la monarchie de Juillet. Tout en professant depuis 1815 « une tendresse invincible pour le dernier des Brutus », il demeura jusqu'à la fin convaincu que la forme idéale de gouvernement pour une nation, capable d'en comprendre la beauté, était la monarchie constitutionnelle, « à égale distance du despotisme d'un seul et des extravagances populaires ». Mais c'était toujours sur l'amour de la liberté qu'il mettait l'accent. Il fit de nous des libéraux incorrigibles, et son école tout entière, entraînée dans ce courant, croyait encore être fidèle à ses leçons lorsque, en 1848, elle se trouva mûre pour la République, et rédigea spontanément, par la plume de Jules Simon,

une théorie libérale du suffrage universel (1). Quant à lui, tout en se résignant à ce qu'il ne pouvait empêcher, n'ayant d'ailleurs rien à changer dans ses habitudes de vie, dont il me faisait remarquer la simplicité républicaine, il ne pardonna jamais à la bourgeoisie française d'avoir laissé tomber un gouvernement qui avait été et aurait dû toujours être celui de son choix.

Il professait, en philosophie comme en politique, l'horreur des extrêmes. Après avoir combattu victorieusement dans son premier enseignement la philosophie sensualiste du XVIII^e siècle, il déclara la guerre à tous les systèmes exclusifs, au nom des données fondamentales de l'esprit humain, que ces systèmes représentent dans leur opposition, mais dont une psychologie plus profonde constate la coexistence et l'accord essentiel. De là une première conception de l'éclectisme, comme doctrine tenant le milieu entre les systèmes contraires. Mais il laissa de plus en plus éclater sa prédilection des premiers jours pour un spiritualisme idéaliste, dont l'inspiration lui venait surtout de Platon, de Descartes et de Leibniz. « J'ai eu beaucoup de maîtres dans ma vie », me disait-il en 1843; « d'abord MM. Laromiguière, Royer-Collard et Maine de Biran, puis Platon, Descartes, Leibniz, Reid et Kant; mais le plus aimable de tous et le plus cher a toujours été Platon ». Il omettait Schelling et Hegel, qu'il avait quelque temps reconnus pour maîtres et dont il admira toujours le génie, mais dont il était devenu en philosophie un adversaire déclaré, en même temps que du panthéisme. Son penchant naturel pour tout ce qui lui semblait beau et grand lui avait fait prendre de plus en plus en aversion, avec le matérialisme, l'empirisme sensualiste qui y conduisit logiquement.

(1) Voir, dans la *Liberté de penser* de 1848, les articles de M. Jules Simon sur ce sujet.

II

En parlant des travaux de M.-Cousin d'après mes souvenirs personnels, je n'ai garde d'oublier que l'année scolaire 1843-44, que je passai tout entière avec lui, fut une des plus fécondes de sa carrière littéraire, et, sans contredit, la plus brillante de sa vie politique.

D'une part en effet, il continuait ses belles études sur Pascal, écrivait les *Fragments de philosophie cartésienne*, préparait l'édition définitive de ses *Cours* de la Sorbonne, divisés en deux séries, appliquait aux événements politiques ses grandes qualités d'historien (1), et enfin consacrait des pages exquises aux *Femmes illustres du XVII^e siècle*. D'autre part, rappelé à la politique active par la discussion d'un projet de loi sur l'instruction publique présenté par M. Villemain à la Chambre des pairs, il intervenait dans ce grave débat avec sa grande réputation d'écrivain, son autorité d'homme d'école et la puissance d'une parole éloquente, à la fois fine et forte, dont les échos, transmis par les journaux au grand public, lui firent tardivement comprendre l'admiration que ses cours de la Sorbonne inspièrent naguère à une jeunesse enthousiaste.

J'eus le privilège d'être associé comme secrétaire à ces divers travaux, qui étaient loin d'épuiser cette infatigable activité, et dont quelques-uns ne furent pas immédiatement publiés. On me permettra d'entrer dans quelques détails à ce sujet. Rien ne saurait mieux faire comprendre la méthode de travail et les idées maîtresses du chef de l'école spiritualiste.

L'année 1843 avait été marquée pour M. Cousin par

(1) En préluant par des notes sur les *Carnets de Mazarin* à l'ouvrage publié en 1865 sur la *Jeunesse* du cardinal.

une de ces bonnes fortunes qui couronnent rarement les recherches des érudits. En fouillant curieusement les bibliothèques publiques ou particulières, il avait découvert une œuvre inédite de Pascal : le *Discours sur les passions de l'amour*, qu'il donna le 1^{er} septembre à la *Revue des Deux Mondes*. Il poursuivit avec d'autant plus d'ardeur ses investigations, notamment dans une bibliothèque janséniste du quartier latin, où je l'accompagnai assez souvent, et d'où il ne sortait presque jamais les mains vides. Là, au premier étage d'une maison inhabitée, humide et froide de la rue Saint-Victor, je dépouillais sous ses yeux de vieux bouquins poudreux, des recueils de pièces de toutes sortes, imprimées ou manuscrites, jetées pêle-mêle et comme au hasard, tandis que lui-même s'escrimait contre quelque in-folio mystérieux et plein de promesses, mais renfermant surtout des publications indigestes d'écrivains jansénistes, la plupart contemporains et amis obscurs d'Arnauld et de Nicole. Il s'y trouvait aussi quelquefois des écrits d'auteurs célèbres, accompagnés de notes où l'on parlait de ces écrits avec autant de précision que si l'annotateur avait assisté à leur rédaction. Il était dit par exemple de telle des *Provinciales* : « Cette lettre est de M. Arnauld », et de telle autre : « Celle-ci est de M. Nicole », ou de quelque autre théologien, collaborateur inconnu de Pascal. Serait-ce là que M. Cousin aurait été mis sur la voie des variantes introduites par des mains téméraires dans le texte original des *Pensées*, après la mort de l'auteur (1) ?

Le 1^{er} décembre 1843 parut dans la *Revue des Deux Mondes* (2) un article destiné à devenir le premier chapitre des *Fragments de philosophie cartésienne* et contenant,

(1) Voir le « Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal ».

(2) Sous ce titre : *Vanini, sa vie, ses opinions et sa mort*.

comme introduction, une appréciation magistrale de la philosophie de la Renaissance, personnifiée par Giordano Bruno, Campanella et Vanini. Dans cet article, le premier qu'il m'ait dicté, M. Cousin retraçait la vie de Vanini et examinait les doctrines de ce prétendu péripatéticien, représentant attardé des écoles de Padoue et de Bologne, égaré sur la terre trop peu hospitalière de France, dans les premières années du XVII^e siècle. Il racontait le procès qui lui fut intenté en 1619, et reproduisait, en la commentant, la sentence de mort prononcée par le Parlement de Toulouse contre cet homme qu'on accusait d'être « athéiste et blasphémateur du nom de Dieu ». Il décrivait l'affreux supplice infligé à ce malheureux, et le bûcher où il lui fallut monter, après avoir eu la langue arrachée par le bourreau avec des tenailles de fer ; et il s'écriait, saisi d'indignation : « Justice impie ! sanguinaire fanatisme, odieux à la fois et impuissant ! croit-on que ce soit avec des tenailles qu'on arrache l'esprit humain à l'erreur ? » Il constatait alors ironiquement après la mort de Vanini, les progrès incroyables que firent dans la société polie et parmi les beaux esprits, le matérialisme, l'athéisme et le scepticisme, et le succès universel, non seulement des *Essais* de Montaigne, mais aussi des *Quatrains* de Pibrac, du *Parnasse satirique*, et de ces vers du poète Théophile, devenus si célèbres parce qu'ils exprimaient audacieusement la pensée commune :

Une heure après la mort, notre âme évanouie
Sera ce qu'elle était une heure avant la vie.

Voilà, disait M. Cousin, quel était l'état des esprits à l'ouverture du XVII^e siècle. « Transportez-vous à cinquante ans plus tard. Tout est changé. Une philosophie nouvelle, d'accord avec la religion, et fondée sur l'étude directe de l'esprit humain, a partout accredité à Paris, en France et

dans toute l'Europe, l'immatérialité de l'âme et l'existence de Dieu. » Que s'est-il passé? A-t-on multiplié les bûchers, comme le demandait le père Garasse? Non, mais « deux hommes ont paru, qui ont ramené le calme dans les esprits : Richelieu, en fondant les séminaires où le clergé put recevoir une instruction digne de sa haute mission; Descartes, en écrivant le *Discours de la méthode* et *Les Méditations* ».

L'article sur Vanini eut un très vif succès. Pour moi qui en avais eu la primeur, je fus surtout frappé du passage où l'auteur, parlant de la philosophie en France au xvi^e siècle, déclarait qu'il serait « utile et patriotique de disputer à l'oubli et de recueillir pieusement les noms et les écrits de ces hommes ingénieux et hardis qui remplissent l'intervalle de Gerson à Descartes ». Du moins, écrivait-il, « il en est un que l'histoire n'a pu oublier : je veux dire Pierre de la Ramée. Quelle vie et quelle fin! Sorti des derniers rangs du peuple, domestique au collège de Navarre, admis par charité aux leçons des professeurs, puis professeur lui-même, tour à tour en faveur et persécuté, chassé de sa chaire, rappelé, toujours suspect, il est massacré dans la nuit de la Saint-Barthélemy, comme protestant à la fois et comme platonicien... Depuis on n'a pas daigné lui élever le plus humble monument qui gardât sa mémoire; il n'a pas eu l'honneur d'un éloge public et ses ouvrages même n'ont pas été recueillis ».

Cet appel ne pouvait me laisser indifférent, il fut pour moi le point de départ de longues et patientes recherches, que j'ai résumées dix ans plus tard dans le livre intitulé, *Ramus (Pierre de la Ramée), sa vie, ses écrits et ses opinions* (1). Je ne dois pas seulement à M. Cousin l'idée première de ces recherches; c'est à ses conseils et surtout à ses exemples que je dois d'y avoir procédé avec quelque méthode,

(1) Paris. Meyruels et C^{ie}, 1855, in-8.

et c'est à lui que reviennent de droit les éloges que me valut cette publication (1).

J'ai indiqué plus haut la part modeste qu'il me fit dans l'étude critique des sources imprimées sur la vie et les doctrines de Vanini. A ce travail préliminaire, dont il s'appropriâ les résultats par un sens historique supérieur, il ajouta la recherche et la critique des témoignages contemporains concernant le procès, la condamnation et la mort de l'infortuné philosophe qui, en se défendant devant ses juges, avait réussi par son éloquence à apitoyer, malgré ses erreurs, le greffier Malenfant et le président Gramond lui-même, dont nous déchiffrions ensemble les Mémoires manuscrits.

Cette histoire tragique d'un enfant perdu de la libre pensée à la fin du xvi^e siècle et au début du xvii^e avait conduit M. Cousin jusqu'au moment où le *Discours de la méthode* renouvela, pour ainsi dire, l'esprit humain. C'est cette révolution qu'il se proposa alors de faire connaître dans ses *Fragments de philosophie cartésienne*. Ailleurs il l'avait embrassée dans toute son ampleur. Ici il en rappelle sommairement les principaux résultats. Il constate que, depuis 1637 jusqu'à la fin du siècle, « il ne parut pas un livre philosophique à Paris, en France et en Europe qui ne fût pour ou contre ou sur Descartes » ; mais c'est surtout en France qu'il s'attache à montrer par des exemples bien choisis, l'influence des idées nouvelles sur les esprits et les milieux les plus divers. Il en suit partout la marche et le progrès ; il en observe pour ainsi dire l'infiltration dans les ordres religieux et dans la société laïque, dans les écoles et dans le monde. Il fait servir à cette démonstration les documents originaux que son activité d'érudit a mis au jour.

(1) Voir l'article d'Émile Saisset dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} mars 1856 : « *La philosophie moderne depuis Ramus jusqu'à Hegel* ».

C'est ainsi que les œuvres manuscrites d'un religieux bénédictin, dom Robert Desgabets, réunies en deux volumes in-folio et retrouvées après la Révolution française dans la bibliothèque publique d'Épinal lui ont révélé l'existence à Paris, en 1662, d'une sorte d'académie cartésienne, discutant en « assemblée » des objections renouvelées de Gassendi contre le : « Je pense, donc je suis ». Cette discussion, à laquelle assistait Malebranche, est rapportée sous ce titre : « Récit de ce qui s'est passé à Paris dans la dernière Assemblée, touchant la question si toutes les pensées de l'âme dépendent du corps (1). »

Il est dit dans ce procès-verbal que « le Père Malebranche et toute l'assemblée avec lui » repoussèrent les doutes de Desgabets.

Grâce à ces manuscrits et à d'autres, M. Cousin a pu encore mettre successivement en scène le cardinal de Retz, discutant avec Desgabets, dans sa retraite de Commercy, sur la doctrine cartésienne; puis le savant géomètre Roberval, un des contradicteurs les plus obstinés de Descartes, amené vers la fin de sa vie à placer lui-même le « Je pense, donc je suis » en tête des vérités premières de la science humaine (2); Malebranche et son disciple Mairan, argumentant sur le spinozisme et ses rapports avec le cartésianisme; enfin et surtout Leibniz, échangeant ses vues sur le même sujet avec l'auteur de la *Recherche de la Vérité*. Ayant été averti qu'il existait à Hanovre une correspondance inédite de ces deux philosophes, M. Cousin demanda et obtint la communication de dix-sept lettres (entre 1672 et 1713). Sur une copie authentique de ces lettres, il me dicta pour le *Journal des Savants* (3), qua-

(1) *Fragments de philosophie cartésienne*, in 12, Paris, 1845. « Procès-verbal d'une séance d'une société cartésienne ».

(2) Voir le chapitre sur *Roberval philosophe*, d'après ses papiers légués à l'Académie des Sciences.

(3) Voir les livraisons de juillet, août, septembre et octobre 1844.

tre articles qui furent ensuite réunis en un chapitre des *Fragments de philosophie cartésienne*.

Leibniz, élevé à Leipzig, sous Jacques Thomasius, dans l'étude de la philosophie ancienne et dans le respect d'Aristote, était mal disposé pour le cartésianisme quand il vint en France pour la première fois en 1672. Mais ce fut à Paris qu'il se forma : en y arrivant « il n'était qu'un jeune homme de grande espérance ; quand il en partit, à la fin de 1675, il était presque achevé ». Après avoir d'abord combattu le cartésianisme, il le compléta, d'accord avec le sens commun et avec la tradition des anciens, en bannissant de la science de la nature l'idée d'une substance absolument inerte, et en y faisant intervenir la notion de force. M. Cousin trouva dans les lettres communiquées par la bibliothèque de Hanovre, le développement de cette « doctrine dynamique » sous l'influence de laquelle Malebranche dut, bon gré mal gré, opérer un changement radical dans ses idées.

Leibniz, dit M. Cousin, s'est montré dans cette correspondance, ainsi que dans l'ensemble de sa philosophie, le disciple en même temps que l'adversaire de Descartes. Si, comme tout le monde en convient, il l'a continué en mathématiques, il n'est pas moins vrai qu'il a donné au xvii^e siècle le dernier mot de la métaphysique cartésienne. Son amour de la gloire et une secrète jalousie ont pu le conduire à critiquer avec une sévérité souvent injuste « une philosophie à laquelle il devait les trois quarts de la sienne (1) ». Il n'en reste pas moins le plus éminent représentant du spiritualisme, inauguré par le *Discours de la méthode*. Il a professé pour son compte, comme Descartes et Malebranche, et presque dans les mêmes termes, l'immatérialité de l'âme humaine, « substance pen-

(1) Voir dans l'*Histoire générale de la philosophie*, édition de 1867, chapitre 9, une brillante réfutation de ces erreurs de Leibniz.

sante », et Malebranche n'eût pas désavoué ce jugement de M. Cousin, que « la *Théodicée* n'est que le complément des *Méditations* ».

Le dernier chapitre des *Fragments de philosophie cartésienne* traite directement la question, plus d'une fois soulevée auparavant, à propos de Mairan, de Malebranche et de Leibniz, « Des rapports du cartésianisme et du spinozisme ». Cette question, en dehors de son importance historique, préoccupait M. Cousin pour un double motif dont il m'était aisé de me rendre compte. D'un côté, je savais qu'il était en butte à une accusation persistante de panthéisme et qu'il tenait à s'en défendre. D'un autre côté, tous ses élèves étant exposés au même soupçon, il avait à cœur de les préserver de cette erreur, ceux surtout qui, selon ses propres paroles, se croyant inspirés par le génie de la métaphysique, pouvaient être tentés de *jeter leur gourme* dans des spéculations d'un caractère élevé, mais d'une portée trop ambitieuse. Voilà pourquoi il leur recommandait l'étude du cartésianisme, qu'il s'efforçait d'opposer au spinozisme, tandis qu'au contraire il y rattachait étroitement Leibniz, sans toutefois se dissimuler les différences. Il fit plus d'une fois allusion devant moi à M. Vacherot et à M. Ravaisson. « On les appelle nos plus forts métaphysiciens ; en quoi consiste donc leur métaphysique ? » Ce doute était assurément très injuste.

Les *Fragments de philosophie cartésienne* ont fait époque dans la philosophie française du XIX^e siècle, en inaugurant une phase remarquable de l'école dite *éclectique*, et qui, à partir de cette publication, aurait été mieux dénommée *néo-cartésienne*. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à jeter les yeux sur la déclaration de principes développée dans la *préface*.

L'auteur, en son nom et au nom de son école, répudie énergiquement ce qu'on affectait d'appeler l'éclectisme,

savoir « une impartialité pusillanime, qui assiste à la lutte des opinions sans y prendre part ». « Bienveillants pour tous les systèmes et sans aveuglement pour aucun, nous préférons hautement les uns aux autres, et à cause de leurs principes, et à cause de leurs conséquences. » « En philosophie comme en politique, nous sommes du parti libéral; nos vœux et notre cœur sont partout où l'on invoque la liberté, où l'on combat, où l'on souffre pour elle. » « Nous sommes donc déclarés partisans de tout système favorable à la sainte cause de la spiritualité de l'âme, de la liberté et de la responsabilité des actions humaines, à la distinction fondamentale du bien et du mal, de la vertu désintéressée, d'un Dieu créateur et ordonnateur des mondes, soutien et refuge de l'humanité. » « Nous respectons, nous chérissons la liberté philosophique; mais nous croyons que son meilleur emploi est dans l'école cartésienne; et, dans cette lutte de systèmes tour à tour vainqueurs et vaincus, qu'on appelle la philosophie moderne, nos préférences avouées sont pour le cartésianisme. Il nous est cher par sa méthode qui est la vraie, par son esprit indépendant et modéré, qui est le véritable esprit philosophique, par son spiritualisme à la fois sobre et élevé, par la grandeur et la beauté de ses principes en tout genre, et par ce qu'il est essentiellement français, et qu'il a répandu sur la nation une gloire immense, qu'il n'est pas bon de renier. »

Ce langage et cette attitude de Victor Cousin furent vivement critiqués par ses adversaires, et par quelques uns de ses partisans, ceux qui, ne le connaissant que par ses célèbres leçons de 1828, qui ne sont qu'une introduction générale à l'histoire de la philosophie, et l'ignorant comme chef d'école, laissaient dire et disaient eux-mêmes que, depuis 1830, il avait renoncé à la philosophie pour se confiner dans l'administration, comme un simple employé du ministère de l'Instruction Publique. Il n'y avait

cependant ni contradiction ni changement de doctrine chez le philosophe, ni chez les représentants les plus autorisés de son école : Damiron, Barthélemy Saint-Hilaire, Paul Dubois, Charles de Rémusat, Francisque Bouillier, et celui qui était en quelque sorte son porte-parole, Adolphe Franck. Tous s'accordaient à modifier de la même manière le sens du mot *éclectisme*. Quelques-uns qui, comme Jules Simon, n'hésitaient pas à dire : « Nous ne sommes pas éclectiques », poussaient néanmoins leur fidélité au chef de l'école jusqu'à éditer pour les classes de philosophie les écrivains cartésiens du xvii^e siècle (1).

Or, ils étaient fidèles en cela non seulement aux dernières déclarations du chef de l'école, mais à l'esprit même qui avait inspiré ses premières leçons et ses premiers écrits, et qui depuis avait présidé à l'évolution du système. Nous savons en effet ce que cherchait Victor Cousin dans ces conférences où il avait pour auditeurs les élèves de l'École Normale, ses condisciples et ses amis, Damiron, Paul Dubois, Jouffroy, entre autres. L'un d'eux (2) nous a décrit dans des notes, récemment publiées, la physionomie vraiment originale de ces leçons. Le répétiteur, comme on l'appelait alors, reprenant le cours de Laromiguière, l'expliquait de son mieux, en en dégageant le problème de l'origine des idées, dans lequel il lui semblait découvrir toute une philosophie. « Oui », disait tristement Jouffroy, « toute la philosophie est dans un trou ». Il comprit mieux plus tard l'entreprise dans laquelle il devait servir de second à son jeune maître, je veux dire la brillante et vigoureuse polémique instituée au nom de la conscience, de la raison et de la libre réflexion, contre la philosophie empirique et sensualiste du xviii^e siècle, depuis Locke jusqu'à Condillac et Laromiguière. Pour cor-

(1) Descartes, Fénelon, Bossuet, Malebranche, Leibniz, Euler, etc.

(2) Paul Dubois, dans les *Souvenirs* publiés par M. Adolphe Lair.

riger et compléter ce dernier, Cousin, avec l'aide de Royer-Collard et de Maine de Biran, avait étudié Descartes, puis Thomas Reid, qui l'avait conduit à Kant; et c'est ainsi que fut fondée, sur une solution intelligente et complète du problème de l'origine des idées, la philosophie spiritualiste et libérale qui, enseignée par l'Université, encouragée par l'Institut, acceptée enfin dans ses lignes principales par la plupart des établissements religieux, a dominé en France jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Cette philosophie a toujours fait une large part à la méthode et à la doctrine de Descartes. Son fondateur s'appliquait en 1818, dans les *Archives philosophiques*, à établir fortement, d'après les textes décisifs des *Méditations*, le véritable sens du *Cogito, ergo sum*. En 1820, il consacrait la sixième leçon de son cours sur la *Philosophie morale de Kant* à réhabiliter, avec autant de vigueur dialectique que d'éloquence, la preuve cartésienne de l'existence de Dieu. Même langage et même doctrine en 1844-1845, dans les « *Fragments de philosophie cartésienne* ». Enfin, lorsque le 23 juillet 1844, M. Cousin présenta à l'Académie des sciences morales, sur des notes qu'il m'avait dictées à l'avance, la sixième édition des *Leçons de philosophie de Laromiguière*, il n'eut rien à changer dans sa propre doctrine pour porter sur ces mêmes leçons dont il disait : « Elles ont décidé de ma carrière », le même jugement qu'il en avait porté vingt-cinq ans auparavant, dans un article du *Journal des Savants* de juillet 1819, reproduit dans les *Fragments philosophiques* de 1826.

C'est en vain qu'on oppose à ces écrits et à cet enseignement de plus de trente ans le cours de 1828. Il est bien vrai que, dans cette introduction générale à l'histoire des systèmes, la philosophie n'est plus réduite comme autrefois à un problème de psychologie, mais que, sous l'influence de Schelling et de Hegel, elle est embrassée dans

toute son étendue et avec toutes ses hardiesses. De là sans doute une éloquence de plus haut vol et de plus grande envergure; mais, dans la théorie, nouvelle alors, des quatre systèmes fondamentaux de la philosophie, l'idée dominante est toujours la même, savoir que la vérité ne se découvre à l'homme que par l'étude de l'esprit humain et par la méthode à laquelle demeurent attachés les noms de Socrate et de Descartes. Après les premiers tâtonnements de la pensée grecque, Socrate, par son fameux « Connais-toi toi-même » créa un mouvement original de la pensée qui, pendant dix siècles, éclaira et moralisa le monde ancien. Au sortir de la scolastique et de ce qu'on appelle assez improprement les ténèbres du Moyen-Age, c'est, dans le même esprit, mais avec plus de clarté et de profondeur, que Descartes fonda véritablement la philosophie moderne par son « Je pense, donc je suis », premier et immortel exemple de la méthode psychologique. Le siècle qui s'inspira directement de cet exemple et de cette méthode est jusqu'ici le plus grand des temps modernes, et l'on ne saurait le comprendre sans Descartes. « Essayez », disait Victor Cousin, « d'enlever Descartes à son siècle : comment comprendre le mouvement des esprits? Que deviennent Malebranche, Arnauld, Fénelon, Bossuet, Spinoza, Leibniz, Locke lui-même? Tous ont reçu par quelque côté et portent visible l'empreinte de Descartes ».

En même temps qu'il nous exhortait à étudier les grands hommes formés à l'école de Descartes, M. Cousin célébrait avec son beau style les femmes qui furent leurs contemporaines et qui souvent les égalèrent par leur esprit, leurs talents, ou leur caractère. C'est à cette même année 1844 qu'appartiennent ses premières et ses plus belles pages sur *Les femmes illustres du XVII^e siècle*. Le tableau d'ensemble qu'il publia sous ce titre, était dans sa pensée la préface d'une galerie de gracieux portraits, dont il se promettait de charmer sa vieillesse. Il y plaçait au

premier rang, dans la famille des Arnauld et dans l'illustre société de Port-Royal, celle qu'il lui était impossible de ne pas appeler la « Grande Madame Angélique, faite pour commander, comme sainte Thérèse ou Madame de Chantal pour aimer et servir » ; puis, dans la famille des Pascal, la jeune et digne sœur de l'auteur des *Pensées*, l'héroïque Jacqueline. La galerie ainsi commencée devait « de biographies en biographies et de portraits en portraits, suivre le cours du siècle depuis la mort de Henri IV jusqu'à celle de Louis XIV ». Cette belle introduction me fut dictée pour ainsi dire d'une haleine, en une séance inoubliable de treize à quatorze heures, et lorsque, vers trois heures et demie du matin, l'improvisation fut terminée, le secrétaire ne put se défendre d'exprimer l'admiration que lui inspirait « ce chef-d'œuvre achevé d'un seul jet ».

CH. WADDINGTON.

Séance du 2 mai 1908

NOTICE

SUR

M. LÉON FAUCHER

PAR

E. LEVASSEUR

Lue dans la séance du 7 mars 1908

I. — LES DÉBUTS

Le 23 fructidor an XI (9 septembre 1803), M. Guillaumin Faucher, marchand, demeurant à Limoges, place des Bancs, déclarait deux enfants jumeaux nés le 7 septembre 1803 (1). La mère en garda un, Augustin, qu'elle nourrit de son sein. L'autre, Léonard-Joseph — c'était Léon, — fut envoyé en nourrice dans un village voisin. Il n'y resta pas longtemps. Un jour, M^{me} Faucher, ayant été le voir, trouva la nourrice allaitant son propre enfant, pendant que le petit Léon, étendu à terre, suçait la ma-

(1) *Extrait des registres de l'état civil.* ACTE DU 23 FRUCTIDOR AN XI, n^{os} 907 et 908. Augustin et Léonard-Joseph Faucher, jumeaux, nés le 21 fructidor an XI, à 8 heures du soir fils de Guillaume Faucher, marchand et de Simonne Tuillier, sans profession, domiciliés à Limoges, place des Bancs, section du Nord et de la République.

melle d'une chèvre. Incontinent elle le ramena à Limoges, et ne s'en sépara plus. Ce fut même un enfant chéri, enfant qui, devenu homme, se montra toujours reconnaissant de la tendresse de sa mère (1).

En 1812, l'offre d'une position comme gérant d'une maison de commerce détermina le père à se fixer à Toulouse. Le succès n'ayant pas répondu à son espérance, il tenta, sans plus de succès, la fortune à Bordeaux et il rentra à Toulouse. La misère vint, attristant son foyer; en 1816, la mère dut se séparer de son mari. L'enfant faisait alors ses études au collège royal de Toulouse. C'était un enfant ponctuel dans l'accomplissement de ses devoirs, d'une piété ardente jusqu'à la mortification à l'époque de sa première communion, un élève consciencieux qui occupait un des premiers rangs dans ses classes (2).

Quoiqu'il fût d'un caractère sérieux, il se plaisait à faire des vers que le père, jugeant cette distraction oiseuse, jetait au feu. Ce père, d'ailleurs, avait cessé de subvenir aux besoins de sa famille. Le jeune Léon, sans négliger ses devoirs d'écolier, aidait sa mère, réduite à vivre de son aiguille, en dessinant pour elle ou pour des marchands des motifs de broderie; il arriva ainsi à gagner jusqu'à 3 francs par jour (3). Il gagna aussi quelque argent en

(1) Il l'a perdue en novembre 1842. Dans une lettre à Michelet, du 20 novembre, il dit : « Ma mère a cessé de souffrir, mais aussi de vivre. Pendant une très pénible jeunesse, elle a été ma compagne de travail et de souffrance; cette existence l'avait sans doute épuisée avant l'heure. »

(2) Le cahier de ses places dans les compositions en rhétorique a été retrouvé dans ses papiers, portant même l'attestation du proviseur.

(3) A propos du récit de la jeunesse dure de Michelet, Faucher lui écrit (3 fév. 1845) : « Moi aussi, j'ai su ce que c'était que de travailler de ses mains, j'ai souffert de la pauvreté et j'ai senti la faim, mais le ciel vous avait réservé une consolation qui m'a manqué. Dès le jour où j'ai commencé à distinguer le bien du mal, enfant d'une famille désunie, j'ai connu de bonne heure l'abandon et l'isolement. Je n'ai été soutenu

donnant des leçons; il n'était encore qu'en seconde quand il fut admis comme répétiteur dans une pension; peu de temps après, il fut introduit dans la famille Bellecour pour surveiller l'instruction du fils de la maison, maison hospitalière dont il est toujours resté l'ami. Il espéra d'abord trouver une situation à Toulouse. « Je suis rentré dans mes fonctions, écrit-il à M^{me} Bellecour après une vacance passée chez elle à la campagne; on a parlé, sous le sceau du secret, au proviseur qui a promis que la première place vacante serait pour moi. Faut-il y compter? »

Cependant, comme il avait amassé quelques économies, il en profita, ses classes terminées, pour aller à Paris où il comptait, sur un plus vaste théâtre, trouver un meilleur emploi de son instruction et de son talent.

En 1825, le voilà à Paris. Comment y vivre? Tout d'abord il donne autant de leçons qu'il en peut trouver. « Figurez-vous, écrit-il à M^{me} Bellecour en août 1825, le jeune homme pâle, souffrant, qui soufflait pour arriver à l'hôtel d'Espagne et donnait des leçons *au premier*, sortant à 7 heures du matin pour rentrer à 5 heures du soir, allant du Marais à Saint-Jacques, à Saint-Germain et au faubourg Saint-Honoré, par 30 degrés de chaleur, courant se reposer au cinquième étage, ne trouvant pas un bouillon de malade, mais déjeunant sur le pouce et dînant à vingt sous; vous le croyez mort; point du tout, il

par aucune affection, et, si j'y ai trempé la force du caractère, j'en ai gardé une empreinte de sévérité que je ne suis plus maître d'adoucir. »

Au même, 17 mars 1838 : « J'ai perdu mon père. Il est mort sans que sa famille fût prévenue. Il a fait la veille un testament par lequel il a donné tout ce dont il pouvait disposer légalement à une personne qui a causé la désunion de la famille, drame domestique dont nous avons tous souffert depuis vingt ans. »

A. M. Bellecour, 3 avril 1838 : « Mon père laisse des affaires difficiles. Bien que j'aie renoncé à la succession pour ma part, je suis obligé de m'en occuper dans l'intérêt de ma sœur qui est au couvent et de mon frère qui est absent. »

est un peu plus grand, ses joues sont colorées... » Il trouva quelque bien-être quand il alla, comme précepteur, passer un mois et demi près d'Arpajon chez le général Delaitre, puis surtout dans la famille Dailly avec laquelle il resta intimement lié.

A cette époque, le jeune homme conçut une passion. Pour qui ? Je l'ignore ; mais la passion ne fut pas heureuse. « Maintenant, mon cœur est fermé pour dix ans, écrit-il à M. Bellecour... Dites à M^{me} Bellecour que je ne fonderai plus en soupirs ; j'ai profité de ses conseils. »

Il réservait toutes ses ardeurs pour l'étude, dans les instants de loisir que ses répétitions lui laissaient. En 1827, le ministre ayant annoncé un concours pour l'agrégation de philosophie, il s'y prépara. « Je me couche sur les livres, je me mets en quatre et je vois avec douleur que je ne suis pas en état d'espérer le succès. Nous sommes seize concurrents pour trois places ; la plupart sont des ecclésiastiques bien recommandés, comme vous pouvez le penser, et qui se croient de rares connaissances en philosophie ». Il n'avait plus alors la foi ascétique de son adolescence ; il avait passé successivement par le scepticisme de Voltaire, le naturalisme de Rousseau et il était devenu un croyant libéral, à la manière, dit-il, des premiers chrétiens. Libéral en politique comme en religion, il avait trop le sentiment de l'ordre et de l'autorité pour donner son plein assentiment à l'opposition dynastique. « Eh quoi ! Ne saurait-on être libéral sans être l'ennemi des Bourbons ? Pourquoi les rendre hostiles à la nation en leur refusant les égards dus à leur rang ? » Ce sentiment de modération gouvernementale que manifestait le jeune homme de vingt-cinq ans, l'homme politique devait le professer aussi nettement à cinquante ans.

Dans le concours de philosophie, il paraît, d'après le témoignage de M^{me} Léon Faucher, que, malgré son appréhension, il fut classé le premier, mais que le ministre

lui préféra trois autres candidats. Faucher accepta alors une suppléance de philosophie au collège Henri IV ; mais, le proviseur n'ayant pas pu le faire nommer titulaire, il abandonna définitivement l'enseignement.

Pendant cette période, il avait, malgré ses occupations professorales, poussé avec une persévérante énergie ses études. Sa veuve a conservé une grande partie de ses manuscrits d'alors, notes, articles de divers genres ; ils remplissent quatre cartons. On y trouve beaucoup d'analyses de cours, de dissertations personnelles sur la philosophie ou la morale, des travaux politiques, particulièrement sur la Grèce dont il saluait la résurrection. Il était très fort en grec ; il a analysé et traduit des fragments étendus des tragédies de Sophocle ; la guerre d'indépendance ranimait alors le culte de la langue d'Homère. On vit même un grand éditeur, Firmin Didot, demander à Léon Faucher une traduction en grec du *Télémaque* de Fénélon. Le premier livre a été publié ; j'en possède un exemplaire (1). L'idée était pour le moins singulière. Qui, voulant connaître le *Télémaque*, aurait été le chercher dans un texte grec ? En tout cas, la publication s'arrêta au premier livre et je doute qu'il vienne jamais à la pensée de la maison Firmin Didot de la continuer.

Faucher put se consoler un peu de l'insuccès de son agrégation et de sa traduction en apprenant que l'Académie de Lyon lui avait décerné (1828) le prix dans un concours pour le meilleur discours en faveur des Grecs.

L'entrée de Faucher dans la vie a donc été rude et souvent douloureuse ; il a connu la gêne et même la misère. Que de jeunes gens, débarquant de leur province à Paris,

(1) Voici le début de cette traduction :

Τῶν κατὰ Τηλέμαχον
βιβλίον πρῶτον.

Ἡ Καλυψὸς εὐδ' ὄλωσ' ἐπεμύθευτο ἐπὶ τῷ Ὀδυσσεὶ ἀποκλείσαντι.....

ont eu à se débattre contre les mêmes difficultés ? Les uns émergent, mais combien tombent dans les bas-fonds de la société et restent des déclassés ! Il y a des caractères que ces épreuves du début aigrissent et rendent ennemis du genre humain ; mais il y en a d'autres qu'elles trempent et rendent plus forts pour les luttes de l'avenir. Faucher a été de ceux-ci.

II. — LE JOURNALISME

Au mois d'août 1830, Faucher écrivait à un ami : « Léonce vous aura dit que j'aborde les journaux. N'en parlez pas aux Toulousains, ils me damneraient. » En réalité, il n'est devenu journaliste que sous le règne de Louis-Philippe, à partir de l'année 1831 où il résigna ses fonctions de professeur. « Songez un peu, écrivait-il à un ami, se sentir de l'avenir dans la tête, et être cloué au grabat du professorat. »

Le Saint-Simonisme était alors en pleine floraison ; il faisait grand bruit après la révolution de 1830. Léon Faucher, qu'intéressaient toutes les questions sociales, voulut se rendre un compte exact de la doctrine et, remontant à la source même, il demanda un entretien au Père Enfantin, tout en déclarant qu'il le combattrait « s'il sortait convaincu que le système est le triomphe du mal moral et l'abdication de la dignité humaine ». Une telle déclaration adressée à un prophète qui, se croyant infaillible, cherchait des disciples et non des contradicteurs n'était pas pour plaire ; Enfantin n'accorda pas l'audience.

La révolution de Juillet avait fait entrer dans la Chambre des députés et dans les ministères un certain nombre de journalistes de l'opposition. Une place se trouva libre au *Temps*. Au mois de juillet 1831 Faucher l'occupa ; il devint bientôt, sous la direction de Coste, un des principaux rédacteurs et même, en août 1832, rédacteur en

chef. « Depuis ce moment, je viens au journal à dix heures du matin; sauf les heures de repas, je ne quitte pas; à une heure du matin j'y suis encore le plus souvent. Je fais le bulletin, la revue des journaux et souvent un article politique de fond, toute la partie politique du journal... »
 « Vous me parlez de ma chaîne, écrit-il à Michelet, croyez que je la trouve bien lourde. Faire chaque jour, en quelque disposition que l'on soit, deux ou trois articles qui aient une pensée et l'expression à l'avenant, c'est accablant. »
 Mais trois ans après se trouvant en contradiction avec le gérant du journal qui poussait à une opposition anti-dynastique, il donna sa démission (1) pour prendre la direction du *Constitutionnel* qu'il ne garda que quelques mois. Il rêvait une feuille indépendante, libérale et modérée, « un journal à bon marché pour la classe moyenne, un instrument de civilisation et non de désordre », et en mars 1834 il créa le *Bien public*, journal du dimanche sur lequel il fondait l'espérance d'une fortune, mais pour lequel il eut grand'peine à trouver les premiers fonds (2). Il s'y con-

(1) A Michelet : « Quand je vous verrai, ma position sera fixée, au moins provisoirement. Je la dispute maintenant, et selon toute apparence, j'abdiquerai la rédaction du *Temps*, voulant conserver ma personnalité et me faire connaître un peu plus au public (28 octobre 1833). »

(2) Lettre à Michelet (16 février 1834), qui lui disait qu'une revue politique n'avait que des chances très bornées :

« Il est possible que mes actionnaires perdent une partie de leur argent. Je n'ai caché cette chance à aucun d'eux. Ce n'est pas une affaire de spéculation, mais une question politique. Pour mon compte, je n'ai pas basé là-dessus une fortune matérielle; j'en vivrai, c'est tout. La richesse, si elle vient, viendra d'ailleurs. Je vous communiquerai plus tard mes projets de publication à bon marché. Croyez-moi, celui qui ne donne rien au hasard et qui *n'ose pas* n'atteindra jamais un résultat de quelque valeur. La Revue, c'est ma fortune politique. Une publication à bon marché, ce sera ma fortune pécuniaire. »

Autre lettre à Michelet : « La Revue, il n'y faut pas songer avant le mois de mai. La publication à bon marché se fera, je l'espère, dans le mois de mars. De faibles capitaux me suffiront; le succès peut être

sacra tout entier. « Quoi ! vous faites seul le journal, lui écrivait Michelet. Mais c'est un suicide. Au nom de votre avenir qui me paraît très beau, ne vous tuez pas ainsi dès l'entrée dans la carrière. » Cet effort excessif fut de courte durée, au grand regret de Faucher. Les actionnaires ne vinrent pas et le fondateur dut renoncer à son œuvre dès le mois d'octobre, après avoir non seulement épuisé ses ressources, mais pris volontairement l'engagement de rembourser les actionnaires, trop peu nombreux, qui avaient eu foi en lui (1). Il connut encore une fois la misère. « Plusieurs fois, écrit-il à M. Beaufier, je me suis

immense : la perte est à peine possible. Il s'agit d'un journal du dimanche à dix francs par an, journal des villes et des campagnes, journal de la classe qui dépense peu de temps et peu d'argent à la lecture ; à 2.500 abonnés, les frais sont couverts ; à 10.000, il y aurait 50.000 francs de bénéfice. Le pessimiste Lavergne espère cette fois. »

16 février : « Je vais commencer avec 500 francs. Encore sont-ils empruntés ! »

(1) Lettre à M. Bellecour (9 janvier 1835) :

... « En liquidant mon entreprise, déterminé à supporter seul les mauvais résultats, je voulus payer les dettes et rembourser les actions. C'était un fardeau de 15.000 francs ; je demandai quatre ans. Les plus pressés s'y refusèrent, on me poursuivit. J'avais recommencé à travailler, mais le travail, les démarches, les chagrins, c'était plus que ma santé n'en pouvait porter. Une fièvre de nerfs me prit vers la fin de septembre. J'ai passé le mois d'octobre dans mon lit. La nécessité m'en a chassé bien plus que le retour de mes forces. Pourtant, j'espère prendre le dessus ; il faut bien que le corps obéisse à la volonté. J'ai des ressources en moi et du courage ; si je puis parvenir à élaguer les créances les plus pressantes, l'avenir m'appartient encore. Mais ce dont je reviendrai difficilement, ce sont les jugements amers, les retours cruels que j'ai dû faire vers cette pauvre humanité. Je me suis trouvé bien isolé et je vois qu'il faut marcher seul. Cela rembrunit la vie et dégoûte de l'ambition. »

Autre lettre : « Je n'écris pas autant que je le voudrais. Songez que ma plume est hypothéquée pour quelques années au remboursement de mes dettes. »

Lettre à Michelet (3 août) : « Mes affaires ne sont pas arrangées. J'ai eu un billet protesté. Il ne me reste que le courage... »

vu réduit aux dernières extrémités, montres, meubles, j'ai tout vendu... Il m'arrive de temps en temps d'être obligé d'aller demander à dîner à un ami, de me coucher faute d'huile dans ma lampe... »

Les années qui suivirent furent des années laborieuses et pénibles. Pour payer ses dettes et pour pouvoir continuer ses envois d'argent à sa mère il se multiplia dans divers recueils, la *Revue des Deux-Mondes* (1), la *Revue de Paris*, la *Revue de législation*, le *Courrier français* dont il devint un rédacteur assidu, puis rédacteur en chef en 1839.

Ce journal était alors conforme à ses opinions. « Parmi les organes de l'opposition consciencieuse et parlementaire je n'ai vu que le *Courrier français* qui sortit de la ligne. Si vous le lisiez quelquefois, vous m'y retrouveriez. » Mais en 1842, après la mort d'Aguado, ce journal passa entre les mains des capitalistes à la direction politique desquels il ne pouvait se plier et, malgré l'offre d'un traitement de 30.000 francs, il se retira, sacrifiant encore une fois son intérêt personnel à sa conscience d'écrivain (1843). Ce n'était pas la dernière fois qu'il devait faire un sacrifice de ce genre. « Nous allons faire des réformes, diminuer notre loyer, notre état de maison et nous réduire au strict nécessaire, nous n'en serons pas plus malheureux. »

« Nous », écrit-il. C'est qu'à cette époque un rayon de bonheur illuminait sa vie (2). Il s'était marié le mardi

(1) Voici les articles qu'il a publiés alors dans la *Revue des Deux-Mondes* :

1834. La colonie des Savoyards.

1936. De la propriété en France.

1836 De la presse en Angleterre.

1837. Organisation financière de la Grande-Bretagne.

1838. De la souscription dans les entreprises de travaux publics.

1841. Question d'Orient,

(2) Lettre à Michelet (20 mai 1837) : « Je vous parle peu de ma situation, de peur de me livrer à l'égoïsme d'un sentiment heureux. Le mariage

13 juillet 1837 à l'église Saint-Germain des Prés, avec M^{me} Alexandrine Wolowska.

François Wolowski avait eu une grande situation dans le royaume de Pologne, il avait été un des chefs de la révolution de 1830. Après la prise de Varsovie par l'armée russe, il s'était réfugié en France avec sa famille pendant que les tribunaux russes le condamnaient à mort et confisquaient ses biens. Toutefois cette confiscation qui atteignit les deux frères aînés, Louis Wolowski qui devint plus tard membre de l'Institut, et Casimir Wolowski, ne fut pas appliqué aux biens propres de la fille, ni à ceux du plus jeune fils, encore adolescent, qui put rester à Varsovie sans être inquiété, quoiqu'il se fût, ainsi que ses frères, enrôlé dans l'armée polonaise. La famille Dailly avec laquelle Faucher avait de fréquentes relations, était liée avec la famille Wolowski et c'est par son intermédiaire que le mariage se fit. Mariage heureux, car les époux étaient assortis et la jeune femme s'associa entièrement dès l'abord, avec cœur, aux travaux de son mari pour laquelle concevait de grandes ambitions.

Petite de taille, mais bien faite, ayant le regard vif et une physionomie très animée, sachant prendre le dé de la conversation et s'intéressant à toutes les questions politiques, discutant même souvent avec son mari sur ces matières quoiqu'en parfaite conformité de sentiment avec lui, M^{me} Faucher avait beaucoup de charme et tenait avec

est maintenant certain. Je vis dans les douceurs d'un amour partagé qui me rend ma poésie et mes vingt ans. Comment vous raconter ces charmants enfantillages ? Nous en sommes déjà à nous parler de nos amis, parmi lesquels vous n'êtes pas oublié. Vous la jugerez, mon ami. Elle est d'une incomparable bonté. C'est mieux qu'un ange, car c'est une femme pure, tendre, intelligente et modeste. Je suis payé de tout ce que j'ai souffert. »

Autre lettre (1838) : ... « J'étais en assez pauvre état au moment de mon mariage. Heureusement j'ai un ange auprès de moi pour supporter et pour guérir. »

grâce son salon que fréquentaient des hommes distingués, entre autres Louis Wolowski, son beau-frère, Michelet, Léonce de Lavergne, de Tocqueville (1).

Cette période est celle dans laquelle Léon Faucher a publié, outre ces nombreux articles dans des journaux ou des revues, ses principaux ouvrages, *De la réforme des prisons* (1838), *l'Union du Midi* (1842), *Études sur l'Angleterre* (1845).

La question des prisons était à l'ordre du jour sous le règne de Louis-Philippe, quelque peu même antérieurement sous la Restauration. On citait l'exemple de Philadelphie et les essais plus ou moins heureux de l'Angleterre et de la Prusse. MM. de Beaumont et de Tocqueville avaient été l'étudier sur place, aux États-Unis, et étaient revenus prônant le système pénitentiaire, MM. Lucas et Béranger proposaient des réformes. Faucher proposa à son tour un plan dès 1836 dans des articles de la *Revue de Législation* et du *Journal général des tribunaux*, puis dans un livre édité en 1838 (2). Son plan embrasse les divers degrés de prisons, depuis les geôles de canton jusqu'aux pénitenciers. L'auteur montre comment elles sont des repaires de vices et des foyers d'infection morale, comment le travail, qui est nécessaire, n'est pas, d'autre part, suffisant pour refaire une moralité ruinée. Il insiste particulièrement sur les pénitenciers de femmes, les jeunes détenus, les libérés qui ont souvent tant de difficultés à rentrer dans les cadres réguliers de la société. Il s'en préoccupe, comme de la condition morale des détenus en général; c'est pourquoi il n'accepte pas le régime cellu-

(1) M^{me} Faucher avait une dot modique, la fortune qui lui serait revenue de ses parents ayant été confisquée en 1830, Faucher obtint en 1852 la restitution d'une partie (60.000 francs) de l'héritage de ses parents.

(2) *De la réforme des prisons*, par Léon Faucher (se vend au profit des jeunes libérés), 1 vol. in-8, Paris, Augé, libraire-éditeur, 1838.

laire absolu qu'il croit plutôt démoralisateur; il lui préfère un système tempéré, travail en commun le jour dans un atelier silencieux, isolément cellulaire la nuit. Dans un avant-propos; étendant son regard au delà de la prison, Faucher entrevoit des réformes plus larges. « La misère mène au crime, dit-il, de même que le crime engendre la misère; en réprimant l'un, on satisfait à la morale; et en guérissant l'autre, à l'humanité. » Il appelle de ses vœux l'instruction, quoiqu'il la déclare insuffisante quand elle n'est pas soutenue par l'éducation formée au sein de la famille et par le milieu social. « Vous dites qu'il est à propos de fonder des écoles et de cantonner un maître dans chaque village, comme le missionnaire délégué pour le civiliser... Mais pensez-vous que le nombre des crimes va diminuer et les mœurs s'épurer d'elles-mêmes, quand il n'y aura plus un seul enfant qui ne sache écrire et compter? Prenez-vous la science pour la morale et confondez-vous l'instruction avec l'éducation (1)?

Léon Faucher a publié *l'Union du Midi*, d'abord en un article dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} mars 1837, puis, avec une introduction développée, en un volume qui a paru en 1842 à la librairie Paulin (2).

Dès l'année 1831 il avait été question de former une union douanière entre la France et la Belgique, à l'exemple du Zollverein. C'eût été assurément un bien; mais les puissances européennes s'y opposèrent et elles furent ap-

(1) Avant-propos, p. 9. Des projets de loi ayant été présentés à la Chambre des députés en mai 1840 par M. de Rémusat, en avril 1843 par M. Duchâtel, Léon Faucher revint sur la question dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (1^{er} février 1844), dans lequel il combattit l'emprisonnement cellulaire absolu et conseilla le travail agricole.

(2) L'UNION DU MIDI, *association de douanes entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Espagne, avec une introduction sur l'union commerciale de la France et de la Belgique*. 1 vol. in-8°, Paris. Paulin libraire, 1842

puées par les industriels des deux côtés de la frontière. Chacun redoutait également son voisin. « Est-ce donc pour livrer à l'industrie belge le prix de nos sueurs, pour donner notre pain à des étrangers que notre sang a coulé dans Paris et qu'il faudra encore le faire couler sur les bords de l'Escaut? » écrivait Cunin-Gridaine au nom des manufacturiers de Reims. Français ou Belges, les manufacturiers oubliaient que, sous l'Empire dont ils aimaient à vanter le système restrictif, la Belgique était française. Cependant des négociations avaient été entamées dès 1835, puis reprises sous les ministères du 22 février et du 6 septembre 1836. C'est cette question que reprit Léon Faucher. Il blâmait la politique d'isolement et il s'efforçait de faire comprendre qu'alliance implique sacrifice, qu'il fallait en conséquence que la France sacrifiât quelques-uns de ses droits ultra-protecteurs, qu'elle avait intérêt à s'associer commercialement à ses voisins « qui sont naturellement les satellites de notre sphère politique et les gardiens de notre frontière », qu'ainsi on rendrait à l'industrie toute une armée de douaniers et de contrebandiers (1). Examinant la situation économique de chacun des pays intéressés, il estimait que l'Union ne leur serait pas désavantageuse, que la Belgique devait se porter vers la France, son principal client, plutôt que vers l'Allemagne, que « la race française et la race espagnole s'attacheraient mutuellement par une vive et intime affinité », qu'il fallait préparer les voies en commençant par renoncer aux

(1) « En supprimant les douanes intermédiaires, on ne rendrait pas seulement à l'industrie huit à dix mille préposés, dans la force de l'intelligence et de la santé, mais encore 40 à 50.000 contrebandiers. N'est-ce pas là un immense bienfait? La contrebande est, comme le vol, une guerre ouverte contre les lois, mais ce serait peu d'abaisser les barrières si l'on avait la pensée de persévérer dans le système actuel de tarifs. Nous considérons cette association comme l'occasion d'une vaste réforme commerciale qui prendra pour base des droits de douane une moyenne de 15 à 20 0/0. » *L'Union du Midi*, p. 21.

exagérations du protectionnisme, par niveler dans les quatre pays les impôts de consommation, par détruire les monopoles, établir l'unité des monnaies, des poids et mesures, etc. « L'union commerciale de la France avec la Belgique, l'Espagne, la Suisse rencontrera peut-être de grands obstacles, dont le temps seul et la discussion pourront triompher. Qu'importe si le succès est au bout ? » Et Faucher pensait que ce succès aurait une importance politique beaucoup plus grande encore qu'économique. « Avec ce ministère ou un autre nous réussirons ; j'en ai la ferme confiance. Pour mon compte, je ferai tête à l'orage. En ce moment j'ai l'honneur d'être personnellement en butte à la haine et aux calomnies de nos manufacturiers (1). »

Le ministère du 1^{er} mars 1840 fit de nouvelles ouvertures à la Belgique, puis Guizot voulut profiter d'un voyage du roi Léopold en France. Les protectionnistes en eurent connaissance et se mirent aussitôt en campagne ; les chambres consultatives furent invitées à envoyer des délégués à une sorte de Congrès qui se tint le 11 novembre 1842 au restaurant Lemardelay et qui, « au nom du travail national », protesta contre « les doctrines du laissez-faire, du laissez-passer » ; un comité central fut constitué sous la présidence de M. Mimerel, en vue de lier tous les intérêts protectionnistes et de « porter au secours de ceux qui périssent la force d'une imposante

(1) Lettre du 31 octobre 1842 à M. Nathalis Bellavoine. Léon Faucher écrivait à M. Bellecour (19 mars 1837) : « Lavergne est chargé de remettre pour vous un exemplaire de la brochure que je viens de publier sur *l'Union du Midi*. Le succès qu'obtient ici ce plan d'association commerciale, qui n'est autre chose que l'agrandissement de la France par la paix, me fait croire que mon avenir politique y est intéressé. Les ministres sont occupés de traiter sur cette base avec la Belgique, et quant à l'Espagne, l'ambassadeur Campuzano a épousé chaudement le projet. Je reçois des encouragements même du ministère anglais pour composer un livre à l'appui de la brochure. »

unité ». Les Chambres, sous la parole de Ch. Dupin, de Benoist d'Azy, de Victor Grandin, du comte d'Argout, se prononcèrent contre l'union et accusèrent le ministre du commerce, Cunin-Gridaine, qui au ministère ne tenait plus tout à fait le même langage que dans sa fabrique et qui même, dans un discours prononcé à Bordeaux, s'était déclaré partisan d'une réforme progressive. Le projet échoua; le gouvernement dut se borner à une convention commerciale qui eut pour principal objet de faciliter l'entrée des vins français en Belgique et l'entrée des fils et tissus belges de lin et de chanvre en France. Encore le ministère n'osa-t-il présenter cette convention à la Chambre des députés qu'en 1844 et la Chambre ne la vota qu'à la condition qu'elle ne serait pas renouvelée après son expiration en 1845 (1).

C'est pour appuyer le projet que Faucher publia son volume avec une introduction qui portait seulement sur la Belgique. « La nécessité pour la France, y disait-il, de former des associations commerciales avec les États voisins est plus évidente et plus impérieuse que jamais. » « En Belgique les obstacles sont principalement d'ordre politique; en France la résistance vient uniquement des intérêts matériels. » Il croyait que l'intérêt général pouvait en triompher (2). « La France s'est interdite les conquêtes

(1) Cependant, le 13 décembre 1845, une nouvelle convention fut conclue et la Belgique supprima des droits qu'elle avait établis depuis 1843 sur les fils et tissus de France.

(2) « Que vont penser de la France les étrangers qui la savent riche et puissante, qui ont assisté à nos expositions quinquennales, qui ont entendu les fabricants vanter la perfection de leurs produits et l'économie de leur procédés, et qui verront cependant les mêmes hommes trembler devant la concurrence, non pas de l'Angleterre, non pas même de l'Allemagne, mais d'un peuple de quatre millions d'hommes, de la Belgique, qui est une nation agricole bien plus qu'elle n'est une nation industrielle? Leur dirons-nous qu'après avoir grandi pendant vingt-cinq ans à l'ombre de la prohibition la plus énergique, notre industrie n'a pas atteint

politiques; il lui reste les conquêtes commerciales. »

Le projet d'union douanière des quatre États était une convention vaste et hardie, mais d'une exécution bien difficile avec des chambres protectionnistes. Ce n'en était pas moins une grande idée qui, si elle avait pu se réaliser, aurait constitué, au point de vue économique, un marché de premier ordre et, au point de vue politique, aurait assuré à la France la prépondérance en Europe.

Les Études sur l'Angleterre sont l'ouvrage le plus considérable qu'ait produit Léon Faucher. On commençait alors à se préoccuper en France de la condition des ouvriers de manufacture et de l'intervention de l'État en cette matière. La Société industrielle de Mulhouse n'avait cessé depuis 1827 de montrer le mal dans ses rapports et de provoquer le remède par des pétitions aux Chambres. Le ministre du Commerce avait ordonné une enquête. De son côté l'Académie des sciences morales et politiques, dont la sympathie était acquise aux souffrances de l'humanité, avait chargé un de ses membres, le docteur Villermé, de lui faire un rapport sur l'état de la classe ouvrière dans les manufactures. Villermé avait voulu tout voir par lui-même, interrogeant les manufacturiers, assistant au travail, pénétrant dans la demeure de l'ouvrier, se mêlant à sa vie de famille et se faisant, comme il le dit, « le confident de ses joies et de ses plaintes, de ses regrets et de ses espérances, le témoin de ses vices et de ses vertus ». Son rapport, écrit avec le cœur d'un honnête homme, sans réticences comme sans déclamation, avait été une révélation pour l'Académie, puis pour le public quand le livre eut été publié. La Chambre des députés était déjà saisie, depuis le 19 mai 1839, d'un projet

encore l'Age viril? Laissons-nous croire que cette nation, qui a porté si haut la gloire de la théorie, est absolument inhabile à la pratique, et que la nature a vainement semé sur notre sol les éléments de la seule puissance que l'on recherche dans la paix? » *L'Union du Midi*, p. cxxxv.

de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures et, quoique les Chambres de commerce se fussent montrées peu favorables et que dans le Parlement les manufacturiers eussent accumulé les objections contre l'intervention de l'État, la loi avait été votée, loi du 22 mars 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures. C'est la première de ce genre qui ait été inscrite dans le code industriel de la France.

L'Angleterre, où la grande industrie était beaucoup plus développée que sur le continent et où le spectacle des misères de l'ouvrier de fabrique était aussi plus navrant, avait devancé depuis longtemps la France dans ces mesures de protection légale des femmes et des enfants. Il était intéressant d'éclairer la question par une étude spéciale de l'état de choses en Angleterre. Léon Faucher, qui avait été déjà dans ce pays et qui y avait des amis, surtout parmi les whigs, particulièrement Henry Reeve, l'historien Grote et sa femme, fut tenté d'entreprendre cette œuvre et il partit pour Londres, accompagné de M^{me} Faucher. Ce n'était pas seulement la question ouvrière qui le sollicitait, c'était l'ensemble de la puissance économique de la Grande-Bretagne dont il voulait examiner les ressorts.

Faucher ne manque pas de signaler le triomphe de la machine et du capital, le progrès général de la richesse, la concentration de l'industrie, quoiqu'elle fût alors bien moindre qu'aujourd'hui. « Des villes naissent, d'autres voient doubler leur population. Le monde marche au pas de course. *Go ahead!* Il est donc impossible que le désordre ne se mette pas de la partie. » Tout d'abord celui des crises commerciales qui arrêtent le travail et celui de la misère lamentable qui pullule dans les quartiers ouvriers et qui entretient le vice. Faucher visite, jour et nuit, ces quartiers, White Chapel, Manchester, Liverpool, Glasgow, etc.; il sonde, comme Villermé, la plaie de la pros-

tition (1); il compulse les rapports des inspecteurs des manufactures depuis la loi de 1833 et il reconnaît que, quelque grand que soit encore le mal, le nombre des enfants dans les fabriques a diminué. Il fait l'historique du chartisme, de ses émeutes, de sa monstrueuse pétition couverte de 3.367.702 signatures et de plusieurs grèves fameuses par les crimes qu'elles avaient occasionnés et il insiste sur l'action des trade-unions qui deviennent une puissance. « Les ouvriers, dit-il, dans chaque industrie, ont obéi à l'impulsion de cet instinct démocratique qui tend à centraliser les forces et l'autorité. Supposez que les diverses Unions parvinssent à s'entendre et à former un centre commun, alors la démocratie industrielle aurait son centre avec lequel il faudrait compter... » Cette conclusion n'a pas moins d'intérêt en 1908 pour des Français qu'en 1843 pour des Anglais. Si, sur certains points, Faucher a trop poussé au noir ses descriptions, c'est qu'il était sous l'influence de ses amis les whigs qui livraient de continuel assauts aux tories (2).

L'Angleterre était en effet sur le point de changer d'aristocratie en commerciale l'orientation de sa politique économique par le rappel des lois sur les céréales. Le bill n'était pas encore présenté. Mais Cobden et Bright, principaux orateurs de l'Anticorn-laws-league, soulevaient les populations; « la classe moyenne, dit Faucher, a désormais en Angleterre une organisation puissante et tient l'aristocratie en respect ». L'Angleterre était néanmoins

(1) Au Dr Bowring il écrit de Manchester (23 juillet 1843): « Ce qui est plus effroyable que la misère, c'est le vice et il m'est apparu dans toute sa laideur. L'ivrognerie est arrivée en Angleterre et en Écosse à un point qui ne se comprend pas. J'ai visité la nuit avec les constables les mauvaises parties de vos principales cités. Paris est bien laid par ce côté; eh bien! j'ai vu plus laid que Paris... »

(2) L'ouvrage a été traduit en allemand sous le titre de : *Léon Faucher, England in seinem sozialen und commerciellen Institutionem*, Leipzig, 1846.

et est un pays foncièrement aristocratique ; mais Faucher montre que cette aristocratie, qui sait se faire au besoin la conductrice du peuple, est toujours ouverte aux supériorités qui s'élèvent et que la bourgeoisie méritante est fière de pouvoir pénétrer dans ses rangs.

Ces œuvres littéraires qu'accompagnait une collaboration dans les Revues étaient des titres qui semblaient autoriser Faucher à aspirer aux honneurs de l'Institut. Il tenta en effet la fortune en février 1845, espérant, disait-il, onze voix au premier tour et s'étant réconcilié avec Hippolyte Passy, Blanqui et de Tocqueville ; mais deux ministres, Guizot et Duchatel, étaient contraires au journaliste de l'opposition et il échoua devant la compétition de Villeneuve de Bargemont. Ce n'est qu'en 1849, pendant son premier ministère, qu'il fut élu à la place de Rossi, parce que ministres disaient les uns, quoique ministre pensait Faucher (1).

III. — LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Faucher aspirait aussi à la députation (2). Une première fois en 1840, il affronta une candidature hâtive et témé-

(1) « On intrigue beaucoup contre moi à l'Académie et l'on profite de mon inaction obligée. Cousin en particulier se conduit bien mal à ce que l'on m'apprend. » (Lettre du 23 janvier 1849 à Michelet.) Cette lettre est la dernière de Faucher qui se trouve dans les papiers de Michelet ; c'est, en effet, à cette époque que la politique rompit leur vieille amitié. Cependant Michelet écrit à M^{me} Faucher (avril 1849) : « Je suis bien heureux de vous apprendre, le premier sans doute, que votre mari est élu. Malgré la différence très considérable de nos opinions, vous le savez, Madame, il a mon cœur de longue date. Pourquoi ? Parce que *c'est un homme.* »

(2) Quand il quitta la rédaction du *Courrier Français*, il écrit à M. Beufer : « Je ne rentrerai plus dans la politique active que par la Chambre. En attendant, j'écrirai des livres et des articles de revue. » (24 décembre 1842).

raire à Corbeil contre un député qui tenait pour ainsi dire l'arrondissement dans sa main, M. Darblay. Il échoua une seconde fois à Saint-Valéry en juin 1842 (1), ayant pris position trop tard. En 1844, à la mort du député de Reims intra-muros, Houzeau-Muiron, l'opposition fit appel à Faucher qui accepta, trop tardivement encore. Chaix d'Estang, dont la position était solidement établie, l'emporta (2); mais Faucher s'était fait connaître et apprécier et, à l'élection suivante, le 4 août 1846, après une lutte oratoire prolongée, il fut élu au troisième tour de scrutin par 404 voix contre 375 (3).

Il n'a pas eu le temps de jouer dans la Chambre des députés le rôle auquel il se croyait appelé. Il se tint d'abord sur la réserve. « Membre nouveau du Parlement je n'ai pas cru devoir me mêler de ma parole à la lutte politique. Mais j'ai entrepris une campagne sur notre situation financière et, comme les difficultés de ce genre abondent, j'aurai fort à faire pendant la session (4). »

Il venait en effet de prononcer un premier discours (9 février 1847) dans la discussion du projet d'adresse; c'est un exposé en termes simples et sans prétention oratoire de quelques questions, telles que celles du rôle de la Banque de France pendant la crise et de l'équilibre des recettes et

(1) Dans sa lettre à un électeur de Saint-Valéry, il s'exprimait ainsi : « ...Je veux la réforme progressive de notre système financier et économique, mais je combattrai à outrance toute théorie subversive du droit de propriété ou qui inquiéterait gravement les intérêts établis. » C'est le programme qu'il a appliqué quand il a été ministre.

(2) A M. Prosper Duvergier de Hauranne, 30 novembre 1844 : « Ma campagne électorale a été courte, mais rude. J'avais contre moi ma qualité d'étranger, une candidature tardive et un adversaire qui, outre la naissance, la possession, une position élevée, un mérite reconnu, était soutenu par un parti fortement organisé. Pourtant... »

(3) Voir dans la publication de M^{me} Faucher la lettre du 22 juin 1846 à M. Adolphe David, qui est une profession de foi.

(4) Lettre à M. Reeve, 21 février 1847.

des dépenses. Léon Faucher n'a jamais été orateur à grands effets, mais il a été un débateur d'affaires, ayant de fortes convictions, sachant ce qu'il disait et le disant avec clarté et même parfois avec force.

Son contemporain L. Reybaud, qui a compris Léon Faucher dans la galerie des portraits d'économistes publiés par lui dans la *Revue des Deux Mondes*, caractérise ainsi son talent et son action. « Entré à la Chambre, le député se montra digne de l'honneur qu'on lui avait fait ; il marqua sur-le-champ parmi les membres les plus laborieux. Les questions de finances, de douanes, de liberté commerciale lui appartenaient à plus d'un titre ; il s'en empara dès qu'elles se présentèrent, les agita dans les bureaux avec tact, avec justesse, avec mesure et trouva ainsi accès dans un grand nombre de commissions... A la tribune il se possédait, restait maître de ses émotions, classait bien ses idées, les faisait manœuvrer avec méthode, les revêtait d'une expression concise, régulière et rigoureuse. Une verve soutenue, un tour belliqueux animait ses discours au point de leur donner, même dans les matières qui le comportaient le moins, l'apparence d'un défi. Un peu plus de liant n'en eût que mieux assuré l'effet (1). »

En 1847 il eut l'occasion de produire ses idées relativement à la liberté du commerce. La récolte de 1846 avait été mauvaise, non en qualité, mais en quantité : 60 millions d'hectolitres, pendant que la moyenne des cinq années précédentes était de 75. Le prix moyen pour la France entière monta de 22 fr. 92 (juillet 1846) à 37 fr. 98 (mai

(1) Dans la discussion d'un projet de loi relatif à la prorogation du privilège de la Banque de Bordeaux, Faucher demandait (21 février 1848) l'uniformité des billets de banque et exprimait le vœu suivant : « Je désire qu'on arrive à cet état de choses dans lequel il n'y aurait qu'une banque d'émission en France, mais je n'entends pas attribuer pour cela à la Banque de France une domination exclusive. » La Révolution de février allait exaucer et au-delà ce vœu.

1847) et beaucoup plus haut dans la région du nord-est. Le ministère se vit dans la nécessité de demander la suspension de l'échelle mobile pour un an. La Chambre l'accepta, mais en faisant observer, par l'organe du rapporteur de la commission, M. Darblay, que le principe restait à l'abri de toute atteinte, même par voie de simple induction. Faucher et Blanqui demandèrent que cette suspension fût prolongée jusqu'en juillet 1848 et qu'elle fût appliquée aussi à l'importation du bétail et de la viande. « La viande, disait Faucher, n'est pas, ou du moins ne devrait pas être, un aliment de luxe. Malheur au pays dans lequel il en serait ainsi... Je demande l'introduction du bétail et des salaisons comme supplément à l'introduction des céréales. » La Chambre, dans laquelle les intérêts protectionnistes étaient tout-puissants, repoussa la proposition. Faut-il s'en étonner quand, sous le régime du suffrage universel, on voit, en 1908, l'importation du bétail et de la viande entravée par des droits presque prohibitifs ?

Léon Faucher demanda, sans plus de succès, la réduction du tarif des lettres au taux uniforme de 20 centimes (1), l'abaissement à 100 francs des coupures des billets de la Banque de France, l'accroissement des crédits affectés à la construction des chemins de fer. Il s'associa à la campagne que faisait l'opposition pour la réforme parlementaire et pour la réforme électorale par l'abaissement du cens, par l'adjonction des capacités et par la réduction du nombre des fonctionnaires.

Par le rappel des lois sur les céréales et par une série de mesures concomitantes, l'Angleterre venait de repudier définitivement le système protectionniste et elle entrait dans une ère de liberté commerciale qui, loin de

(1) De la réforme de la taxe des lettres en France et en Angleterre, *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} mai 1847.

nuire à sa prospérité, en hâta le développement (1).

En France les économistes libéraux applaudissaient. Frédéric Bastial, un nouveau venu alors, faisait connaître, en 1845, les succès de la ligue anglaise et fonda à Bordeaux, avec le concours du maire et de quelques négociants, une association pour la liberté des échanges. L'exemple fut suivi à Paris, à Marseille, à Lyon, au Havre, à Reims. A Paris l'association, fondée au mois de juillet 1846, entreprit d'éclairer par la discussion l'opinion publique sur les avantages d'un tarif de douanes modéré, profitable à l'ensemble des consommateurs et au revenu public. Des réunions publiques eurent lieu dans la salle Montesquieu, sous la présidence du duc d'Harcourt. Faucher, qui faisait partie du bureau, prit la parole (30

(1) Session de 1847-1848. Discours du 13 février 1847; l'orateur propose la coupure de 100 francs; la Chambre de commerce de Paris, dit-il, qui la repoussait en 1840, la demande aujourd'hui; toutes les banques départementales la demandent; des banquiers émettent des bons de caisse de 100 francs; il y a des billets de 100 francs à l'étranger. « Les billets de 100 francs amèneront dans la caisse de la Banque une somme, je ne dis pas équivalente, mais considérable, dont le frai se trouvera épargné. » Il y aura économie importante dans le temps employé pour payer; le billet de banque pénétrera dans le petit commerce et l'intérêt de l'argent s'y abaissera.

Les autres discours de Faucher dans cette session, ont eu pour sujet le projet d'adresse (9 février 1847), le projet de loi relatif à la prorogation des lois du 28 janvier et 24 février 1847 sur les céréales (18 juin 1847), les dépenses du ministère des Travaux publics pour 1847 (2 juillet 1847), l'emprunt de la ville de Paris (3 juillet 1847).

Session de 1848. Les discours de Faucher ont eu pour sujet le projet d'adresse (24 janvier 1848), la prorogation du privilège de la Banque de Bordeaux (21 février), les banques (21 et 22 février). Arguments de l'orateur relatifs à la banque : les comptoirs de la Banque de France sont insuffisants parce qu'ils ne développent pas assez la circulation des billets et le crédit; insuffisance des banques départementales; il faudra les rattacher à la banque centrale se ramifiant partout par les comptoirs et adopter un papier unique.

mars). « Quinze cents personnes, écrit-il à son ami Reeve (8 avril 1847), ont écouté avec une attention religieuse ce manifeste improvisé. » Il était chargé d'exposer la question des fers. Sans s'égarer dans des considérations théoriques, il fit l'histoire de la législation douanière des fers et des objets en fer dont les droits avaient été toujours s'aggravant jusqu'à la loi de 1822 et n'avaient pas été abaissés depuis ce temps. Il calculait le dommage causé à l'agriculture par le renchérissement de son outillage, le dommage causé à l'industrie manufacturière et à la marine, le dommage plus grand encore causé aux chemins de fer, et cela pour accroître le revenu, naguère, disait-il, des propriétaires de bois, maintenant des producteurs de fonte à la houille. Il terminait en disant qu'au jour de la disette et de la crise qui atteignait toutes les autres industries « le maintien des droits sur les fers dans leur intégrité n'est pas seulement une faute et une injustice, c'est encore un scandale ». Faucher, homme politique, demandait des droits modérés; les impatientes voulaient l'abolition des droits. Faucher et Wolowski ne les suivirent pas dans leurs exagérations utopiques.

Les protectionnistes ripostaient dans le comité pour la défense du travail national. Ils organisaient dans les centres manufacturiers des réunions et faisaient placarder dans les ateliers des affiches où on lisait « qu'il n'était pas besoin d'être bien malin pour s'apercevoir qu'on ne voulait que favoriser l'intérêt de l'Angleterre et ruiner la France afin que l'Angleterre pût régner sur elle; qu'il ne fallait pas, cependant, pour nourrir les Anglais, affamer les Français ». La révolution de février interrompit cette polémique.

Léon Faucher n'avait jamais varié d'opinion sur ce point. Libéral modéré, il l'était en matière de tarif douanier comme en politique. Pour ne pas désertier son parti, il s'associa en 1847-1848 à la campagne des banquets réfor-

mistes, mais en vue surtout de faire échec aux visées révolutionnaires (1).

Les dix années qui s'écoulèrent depuis son mariage jusqu'à la révolution de février peuvent être regardées comme les plus heureuses de sa vie. Sa réputation grandissait; il avait une femme qu'il aimait et qui s'associait à toutes ses pensées; elle faisait le bonheur de son foyer auquel il ne manquait que des enfants.

Grand partisan des chemins de fer, il était entré dans l'administration de la compagnie Paris-Strasbourg, et sa situation financière s'était élevée au-dessus du besoin.

Étant dans la mêlée politique par la presse et à la Chambre, il avait nécessairement des adversaires, mais il avait peu d'ennemis déclarés et il avait des amis sincères et dévoués. En montant dans les sommets de la politique il allait bientôt déchaîner contre lui des haines implacables.

Je me hasarde à ajouter quelques mots sur son aspect physique, quoique je ne l'aie jamais vu; mais nous avons plusieurs portraits de lui. Il était alors dans la force de l'âge, 44 ans, de corps mince et de taille un peu au-dessus de la moyenne (ce qui faisait un contraste avec sa femme), le front haut, le visage sévère, encadré de favoris, les traits arrêtés et comme taillés au couteau, physionomie que le marbre paraît avoir mieux rendue que la toile. Du moins c'est son buste sculpté par Salomon (2) que sa femme

(1) Au banquet de Reims, il avait exigé qu'on portât la santé du roi. « Pour nous qui voulons des réformes et non des révolutions, montrons, en adressant au roi notre premier toast, que, bien résolu à poursuivre avec une fermeté inébranlable la réalisation de tous les progrès légitimes, nous laissons la royauté constitutionnelle dans la sphère inaccessible où la charte de 1830 l'a placée. » *Industriel de la Champagne* du 1^{er} septembre 1847.

(2) Ce buste a été donné à l'Institut par ses héritiers à une des désignations du testament de Léon Faucher.

préférerait et dont elle a placé une reproduction photographique en tête de son ouvrage.

IV. — LE MINISTÈRE

D'un tempérament parlementaire et gouvernemental, Léon Faucher n'avait rien d'un révolutionnaire. Dans sa jeunesse, il n'avait pas pris part à la révolution de juillet; dans l'âge mûr, il fut profondément alarmé par celle de février. A M^{me} Grote, qui admirait la bravoure des combattants, il répondait (29 février 1848) : « Notre peuple mérite votre enthousiasme quand il combat; c'est la bravoure même, ce sont de vrais diables. Mais il ne faut pas que vous ignoriez qu'il est débordé par les communistes et les bandits de toute espèce; que les ouvriers sont ouvertement en révolte contre les capitalistes et les chefs de manufactures. Nous ne regrettons pas les Bourbons, mais nous redoutons l'invasion des barbares, non des barbares du Nord, mais des barbares sortis des bas-fonds de la société. »

Faucher était à la tribune, discutant une question de banque le premier jour de la révolution le 22 février. Il demanda qu'on donnât l'ordre au général Bedeau de faire protéger le Palais-Bourbon par sa troupe; le président Sauzet n'osa pas prendre la responsabilité de cet ordre. Faucher fut un des derniers à sortir de la Chambre le 24, quand les insurgés couchèrent en joue les députés.

« Je n'ai pas appelé la République, écrivait-il quelques jours plus tard (1); je l'accepte sans arrière-pensée; je demandais la liberté à la monarchie, je demanderai l'ordre à la République. Je veux aujourd'hui ce que je voulais hier. »

Il donna quelques conseils au gouvernement provisoire;

(1) 8 mars 1848.

il rédigea un plan de comptoir d'escompte; il opposa, dans la *Revue des Deux Mondes* (1) le bon sens de l'économie politique aux utopies qui trônaient dans la Commission des travailleurs du Luxembourg.

Il se présenta aux élections de Reims et, le 23 avril 1848, il fut élu par 84.000 voix, quoique plusieurs chefs de son parti le jugeassent déjà trop alarmiste et se soient éloignés de lui dans la suite comme d'un réactionnaire.

Le voilà donc à l'Assemblée constituante. Il s'y donne tout entier. « Je passe douze heures par jour à l'assemblée, je suis continuellement sur la brèche et je ne suis pas le seul; mais, comme ces travaux et ces discours sont ensevelis dans le huis-clos des commissions et des travaux, les bureaux ne vous en apprennent pas grand'chose (2). » L'émeute du 15 mai (3), la menace des ateliers nationaux (4), la terrible insurrection de juin n'étaient pas pour le rassurer sur l'avenir de la France. « Notre situation s'aggrave, écrit-il à la veille de la bataille (5), nous avons aux portes de Paris l'armée révolutionnaire des ateliers nationaux que l'on ne veut pas ou que l'on n'ose pas dissoudre; les départements se détachent de Paris, et le

(1) L'article a paru dans la *Revue des Deux Mondes* d'avril 1848, sous le titre de *Travail, association, impôt; du système de M. L. Blanc*; l'auteur l'a fait réimprimer le mois suivant avec de nouveaux développements. C'est ce dernier texte qui a été publié dans *Mélanges d'économie politique et de finances*, recueil en deux volumes, édité en 1855, après la mort de Léon Faucher. L'article se termine par ces mots : « M. L. Blanc n'a compris ni l'association ni le travail. La société n'est pas pour lui un ensemble de forces qui conspirent librement au même but; c'est un mécanisme composé d'instruments passifs et aveugles. »

(2) Lettre du 18 juin 1848.

(3) Il avait demandé, le 15 mai, que les représentants se montrassent dans Paris.

(4) Le 27 mai, il avait demandé la dissolution des ateliers nationaux et un crédit de 10 millions pour employer les ouvriers à des travaux de chemins de fer.

(5) 18 juin 1848.

refus de l'impôt fait de terribles progrès... » Et vers la fin de la bataille : « Le combat a été, il est encore atroce. Je n'avais jamais rien vu de pareil. Le sang coule par torrents. Ce n'est pas seulement une guerre civile, c'est la guerre sociale dans toute son horreur. On se bat des deux côtés héroïquement ; mais il se joint à cette bravoure, du côté des insurgés, une férocité sans exemple en France (1). » Après la victoire : « L'ordre a gagné sa bataille d'Austerlitz. Ce n'est que le début d'une longue et rude campagne ; mais la victoire est au terme comme au début. Je n'ai jamais aimé la République, je la défends et je la sers par nécessité. Sous tous les gouvernements le pays reste le pays (2). »

Il voulait y établir l'ordre (3). Le 7 août, il appuyait le projet de décret sur le cautionnement des journaux. Le 13 novembre, il faisait rétablir au Collège de France la chaire d'économie politique où Michel Chevalier avait succédé à Rossi et que le gouvernement provisoire avait supprimée. Il intervint dans la discussion de la durée des heures de travail (31 août 1848), des coalitions (3 janvier 1849), des associations d'ouvriers (18 décembre 1848). Il combattit la proposition du cours forcé de bons hypothécaires à émettre par le Crédit foncier (10 octobre 1848). Dans le comité des finances, il demanda la rectification du décret du 7 mars 1848 sur les comptoirs d'escompte, il fut chargé du rapport sur le projet d'emprunt forcé destiné à remplacer l'impôt des 45 centimes (4).

(1) Lettre du 24 juin au soir.

(2) Lettre du 30 juillet 1848.

(3) Dans la discussion sur le droit au travail, il n'avait pas pu être inscrit en rang utile pour prendre la parole. Mais il publia son opinion et, plus tard, il le revit pour le *Dictionnaire de l'économie politique*. C'est ce dernier texte qui est reproduit dans les *Mélanges d'économie politique et de finances*.

(4) Les discours et rapports de Léon Faucher ont été reproduits dans les *Mélanges d'économie politique et de finances*, deux volumes,

Quand il fut question de l'élection du président de la République, Léon Faucher, qui était membre du comité de la rue de Poitiers, hésita d'abord. Le général Cavaignac lui plaisait par son honorabilité personnelle, mais ne le rassurait pas par ses attaches politiques. Faucher opta pour le prince Napoléon, avec lequel il avait eu souvent l'occasion de causer, étant son voisin à la Chambre, et dont il appréciait alors « le jugement très sain, l'instruction étendue, les sentiments les plus nobles (1) ». Quelques jours avant son élection, le prince lui offrit le portefeuille des travaux publics. Ses amis le pressaient d'accepter ; sa femme, paraît-il, hésita seule quelque temps. Après l'élection de Louis Napoléon, il devint en effet ministre : « J'accepte de grands devoirs, écrit-il le 8 décembre 1848, je ne dis pas avec la force, mais avec la ferme volonté de les remplir. Le Conseil se réunit tous les jours... Le fardeau que nous avons à soulever est énorme. Il faut ramener le crédit et le travail, réformer l'administration, cette machine dispendieuse, réprimer les partis anarchiques et contenir la réaction. La constitution est mauvaise ; nous l'observerons et la ferons respecter, malgré les embarras qui en résultent, jusqu'à ce qu'il plaise au pays de la réviser. »

Des difficultés ne tardèrent pas à surgir dans le sein du cabinet. Le président affichait la prétention de gouverner par lui-même et demandait que les rapports et les dépêches lui fussent communiqués directement ; il exigea même que les cartons des affaires de Boulogne et de Strasbourg lui fussent apportés à l'Élysée. Le ministre de l'Intérieur, Léon de Malleville, refusa et donna sa démission. Les autres ministres insistèrent pour que Faucher acceptât sa succession. Celui-ci, après hésitation, accepta le 28 décembre ; puis le lendemain demanda à réfléchir. « Il n'est

(1) Lettre du 18 novembre 1848.

plus temps, lui dit Odilon Barrot, garde des sceaux, votre nomination est contresignée; votre refus, quand vous seul êtes possible, serait une mauvaise action (1). »

C'était le poste de combat, assailli presque chaque jour à l'assemblée par la gauche. Mais la fermeté de décision, le courage ne manquaient pas au nouveau ministre pour faire face aux attaques. Il ne craignait pas le danger; il semblait même qu'il s'y complût et qu'il le provoquât par la rudesse de ses paroles et de ses actes. L'administration avait été singulièrement composée par le gouvernement provisoire. Faucher l'épura sans pitié pour les personnes, appela des serviteurs de la monarchie, exigea des préfets et sous-préfets un concours complet pour la répression des désordres. Il fit abattre les arbres de la liberté et interdit les bonnets rouges, deux mesures puérides et vexatoires. Il fit réorganiser la garde mobile par le général Changarnier. Cette garde, qui avait des privilèges de solde peu justifiés, mais qui avait eu le mérite de se battre courageusement pendant les journées de juin, était travaillée par le parti révolutionnaire et avait donné des signes d'insubordination. Les meneurs méditaient, dit-on, une insurrection pour le 29 janvier; l'histoire n'a jamais éclairci ce problème. Léon Faucher le crut, et, dans la nuit du 28 au 29, il fit occuper militairement Paris par la troupe et par la garde nationale, sous les ordres de Changarnier. Le colonel de la sixième légion, Forestier, qu'on prit pour un conspirateur et qui n'était coupable que de forfanterie, fut arrêté. Paris fut très ému du grand déploiement militaire. Les adversaires de l'Élysée le signalèrent comme une tentative de coup d'État; tentative invraisemblable, car Louis-Napoléon ne pouvait y songer encore au lendemain de son élection et son ministère, composé de parlementaires, surtout le ministre de l'Intérieur, ne s'y

(1) Préface de M^{me} Léon Faucher, p. LXXII.

seraient assurément pas prêtés. Interpellé le 30 janvier, Faucher répondit : « J'ai voulu rassurer la population en lui montrant que le gouvernement était résolu à fonder, dans la République, un ordre de choses régulier, stable, honnête, protégeant la propriété et l'ordre ; en un mot, une République qui n'est pas celle des clubs. »

Il licencia la garde mobile qui n'avait été créée que pour un an et autorisa les officiers et les sous-officiers à rentrer dans leur régiment avec leurs anciens grades : ce qui les mécontenta fort.

Les clubs, Faucher en avait déjà fait fermer un grand nombre ; il avait donné aux préfets l'ordre de surveiller la propagande révolutionnaire de la « Solidarité sociale » et il avait, quatre jours avant le 29 janvier, déposé sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi dont l'article premier portait : « Les clubs sont interdits » et qui infligeait une amende à ceux qui contreviendraient à cette loi. Dans l'exposé des motifs, il rappelait que « les clubs étaient des foyers d'anarchie où l'on propageait des passions qui tendent à dissoudre la société », que la Convention avait été obligée de les interdire (décret du 23 avril 1795), que d'ailleurs le droit de réunion pour un objet déterminé restait intact ». Faucher dû monter plusieurs fois à la tribune pour défendre ce projet dont l'urgence ne fut pas votée.

Il s'est montré d'une sévérité sans miséricorde à l'égard des condamnés de juin, qui, en masse, avaient commis un attentat monstrueux, mais dont beaucoup individuellement étaient plutôt égarés que pervers.

Dans la discussion relative à la prolongation du décret du 9 août 1848 sur le cautionnement des journaux, il soutint la thèse quelque peu paradoxale que le cautionnement n'était pas une gêne pour la liberté de la presse, œuvre collective qui ne pouvait se fonder qu'avec un fort capital.

« Le ministre de l'Intérieur, dit un historien de la République de 1848, M. de la Gorce, n'était pas homme à se

dissimuler le péril. Volontiers, il l'eût exagéré pour se donner l'âpre plaisir de le combattre et de le braver. Il recherchait la responsabilité comme d'autres la fuient, et l'acrimonie de son humeur n'avait d'égal que son âpre courage. »

L'Assemblée constituante était très divisée sur la question de la clôture de ses travaux. La droite et le centre, convaincus que de nouvelles élections leur assureraient une forte majorité, prétendaient que, la Constitution une fois votée, l'œuvre était terminée. La gauche affirmait, au contraire, que l'assemblée ne devait se séparer qu'après avoir voté les lois organiques, complément de l'édifice constitutionnel. Un représentant, M. Rateau, avait introduit une proposition de clôture pour le 4 mars; après un débat passionné, la proposition amendée l'emporta et la clôture fut fixée au 28 mai.

Les assauts de la gauche contre le ministère et contre l'Élysée étaient fréquents. Le commandement du général Changarnier, l'expédition de Rome fournirent des occasions. Le 12 mai, l'Assemblée discutait trois motions, dont l'une était la mise en accusation du président de la République et du ministère. Les trois motions furent rejetées. C'était la veille des élections, Faucher voulut qu'avant l'ouverture du scrutin, tous les préfets fussent instruits de ce rejet et il leur adressa une dépêche, en commettant l'imprudence d'ajouter à sa circulaire (1) la liste des représentants du département qui avaient voté pour ou contre la motion. Cette communication fut considérée comme une manœuvre électorale et donna lieu à une motion de blâme (2). Cette fois, le ministre succomba : 591 voix

(1) Les termes de la circulaire même dépassaient la mesure. « Les agitateurs n'attendaient qu'un vote hostile pour courir aux barricades et renouveler les journées de Juin. »

(2) Plus tard (5 juin 1849), Faucher fit savoir que les noms des votants n'avaient été affichés que dans dix départements et qu'ils l'avaient été au moment où arrivait le *Moniteur*.

contre 5 condamnèrent la dépêche; il y avait eu 400 absentions (1). Faucher payait la peine de la rigidité et de l'âpreté de son caractère. Il n'avait eu avec ses collègues, même ceux de son parti, ni l'aménité de manières, ni les complaisances de conduite qui font pardonner le pouvoir. Il donna sa démission (2).

Devant l'assemblée suivante, voulant justifier l'ensemble de son administration du 29 décembre 1848 au 16 mars 1849, il profita de la vérification des pouvoirs des représentants de l'Yonne pour présenter à la tribune un rapport (5 juin 1849) dans lequel il rendait compte, entre autres choses, des fonds secrets. Aucun ministre n'avait aussi peu dépensé depuis 1840; 1.637 francs en moyenne par jour, tandis que Sénard, le plus économe après lui, en dépensait 3.915 et que, sous le gouvernement provisoire, Ledru-Rollin avait eu besoin de 10.933 francs par jour. Il rappela les fausses nouvelles répandues par les journaux de l'extrême-gauche, les instructions qu'il avait données aux préfets d'engager les gens modérés de tous les partis à ne se mêler en rien aux questions de personnes dans la lutte électorale. Il parla au milieu d'un tumulte indescriptible, mais il obtint

(1) Dans une lettre écrite le 32 mai 1849 il dit : « Le parti modéré n'a jamais connu toute l'étendue du danger. La plupart ne m'ont pas pardonné d'avoir soustrait aux influences parlementaires la distribution des emplois. »

(2) Discours et rapports de Léon Faucher à l'Assemblée constituante. Proposition tendant à ouvrir un crédit de 10 millions pour nouveaux travaux de chemins de fer (27 mai 1848), amendement au projet de décret sur les finances (15 juin 1848), proposition de modifier le décret du 9 mars relatif aux comptoirs d'escompte (27 juillet 1848), rapport sur le projet de remplacement de l'impôt des 45 centimes, etc. (20 août 1848), cautionnement des journaux (7 avril 1848), abrogation du décret du 2 mars 1848 relatif à la fixation des heures de travail (31 août 1848), discussion des propositions relatives à l'établissement du Crédit foncier (10 octobre 1848), sur l'urgence d'une proposition relative à une enquête parlementaire (5 février 1849), sur le projet de loi relatif aux clubs (19 mars 1849), discussion du budget de 1849 (4 avril 1849).

un grand succès. Ce fut une revanche. « Le coquin était bien honnête », dit un Montagnard.

Dans l'intervalle des deux assemblées, Faucher, réélu à Reims, avait été prendre quelque repos aux eaux des Pyrénées et dans la maison de campagne d'une famille amie. Au retour, il passa par Limoges, sa ville natale, où sa candidature avait été aussi portée et avait réuni une forte minorité. Il y fit une conférence contre le socialisme et, quoique l'auditoire fût en partie composé d'ouvriers, il fut couvert d'applaudissements (20 avril 1849).

A l'Assemblée législative, il défendit l'impôt sur les boissons, il fut le rapporteur du projet de loi sur les paquebots-poste de la Méditerranée, question qui fut résolue au commencement de l'année 1850. Parmi les discours qu'il a prononcés dans cette période, il convient de rappeler le discours sur l'impôt des boissons (14 décembre 1849) dont il demandait le maintien et le discours à propos de l'impôt sur le capital (6 février 1851) qu'il combattit comme l'impôt sur le revenu (1).

Le 8 avril 1850, il fut élu vice-président de l'Assemblée législative et il fut maintenu dans cette fonction jusqu'à son second ministère.

Parmi les questions économiques qu'il a abordées à l'Assemblée législative, il n'est pas sans opportunité de rappeler son opinion du mois d'octobre 1849 relative à l'impôt sur le revenu (2). M. Hippolyte Passy, alors mi-

(1) Ces discours ont été reproduits dans les *Mélanges d'Économie politique et de finances*.

(2) Voir *Mélanges d'économie politique et de finances*, t. I^{er}. Voir aussi dans le même volume les articles : *De la situation financière et du budget de 1850*; *De la situation financière et du budget de 1851*; *De la situation financière et du budget de 1852*; *Le budget socialiste*. Ce dernier article a été écrit à propos d'un projet de budget présenté par M. Pelletier qui portait les dépenses de 1 milliard 1/2 à 2 milliards. « M. Pelletier, dit Faucher, débute par constituer dans les mains de l'État tous les mono-

nistre des Finances, avait dressé (9 avril 1849) un projet de budget pour l'année 1850 par lequel, pour combler un déficit considérable, il proposait, entre autres ressources, un impôt sur le revenu, qui devait rendre 60 millions, impôt perçu comme taxe de quotité pour les communes et comme taxe de répartition pour les habitants de la commune, à raison d'environ 1 p. 100 du revenu. Léon Faucher combat ce projet. « En décidant, dit-il, que l'impôt sur le revenu serait une taxe de quotité, la commission du budget se condamnait au système des déclarations et de la recherche des fortunes. Ce système, c'est la déclaration du contribuable, contrôlée par les recherches dont l'État confie le soin à ses agents. Nos mœurs doivent-elles faciliter et notre état social peut-il supporter une pareille épreuve? L'équité demanderait que le taux de l'impôt variât selon la nature des revenus (provenant du capital ou de l'industrie, etc.), et même qu'il se proportionnât aux situations individuelles... Quand on aura fait l'inventaire public de chaque famille, quand on aura écrit sur la porte de chaque maison le chiffre des valeurs qu'elle contient, pense-t-on qu'on n'aura pas fourni un irrésistible aliment aux passions anarchiques? Le projet est antipathique à notre état social; il contient en germe une révolution. » L'argumentation était forte et pénétrante; elle se retrouve de nos jours dans la discussion de l'impôt sur le revenu. Le projet fut repoussé, mais la réfutation de Faucher ne lui fit guère d'amis dans le cénacle des économistes dont Hippolyte Passy était un des chefs respectés.

Le principal acte parlementaire de la vie de Léon Fau-

poles qu'avait ambitionnés le gouvernement provisoire; il s'empare des assurances, des chemins de fer, des mines ainsi que des banques. Mais il ne faut pas s'en tenir aux combinaisons terre à terre de M. Pelletier. Si l'on donnait ce budget à faire aux véritables pontifes, à M. L. Blanc, à M. Considérant ou à M. Pierre Leroux, ils le tailleraient sur un patron bien autrement large. »

cher entre ses deux ministères, a été son rapport sur le projet de loi électorale. Le parti de l'ordre s'alarmait des progrès que les idées avancées faisaient dans le corps électoral, sous le régime du suffrage universel tel qu'il était réglé par la loi du 15 mars 1849 : 21 ans d'âge, 6 mois de domicile, incapacité résultant seulement de condamnation judiciaire. Le gouvernement proposa, « pour défendre la société menacée » dit le rapporteur, trois années de domicile dans la commune ou le canton où l'électeur devait être inscrit, résidence constatée par l'inscription au rôle de la contribution personnelle ou d'autre manière pour les fils de famille et les ouvriers, extension des cas d'incapacité.

Faucher fut nommé président et rapporteur de la commission. En quelques jours, il rédigea son rapport et se hâta de le présenter. « Bien que j'aie pris une part active à cette campagne, écrit-il à M. Reeve (1), je n'ai point recherché l'honneur de la diriger en qualité de rapporteur de la loi. On a pris la peine de s'agiter pour me faire écarter et on a eu le désagrément d'assister à ma nomination. Le rapport a réussi au delà de mes espérances. On nous menace d'une émeute aujourd'hui. Je n'y crois pas... » Faucher intervint quatre ou cinq fois dans la discussion, fréquemment interrompu par la gauche, mais soutenu par la majorité. La loi fut votée par 433 voix contre 241, le 31 mai 1850 (2).

Au commencement de l'année 1851, on envisageait déjà

(1) Lettre du 20 mai 1850.

(2) Discours et rapports de Léon Faucher à l'Assemblée législative sur la vérification des élections de l'Yonne (5 juin 1849), sur l'impôt des boissons (14 décembre 1849), sur la proposition de M. Nadaud relative aux Travaux publics (18 décembre 1849), sur la transportation des insurgés de juin en Algérie (22 janvier 1850), sur les associations d'ouvriers dans les travaux publics (15 février 1850), sur la modification de la loi électorale du 16 mars 1849 (18 mai 1856).

de loin le terme de la présidence du prince Napoléon en 1852. Dans l'entourage du prince on parlait d'une prorogation de ses pouvoirs. Dans les départements, on faisait une active propagande en sa faveur, en rappelant les souvenirs de Napoléon le Grand; on travaillait l'armée; des cris de : Vive l'Empereur! étaient même proférés. Aussi la défiance entre l'Assemblée et la Présidence s'accusait-elle de plus en plus; on appréhendait une crise.

Pour la conjurer, il avait été question, en janvier 1851, de fonder un cabinet constitutionnel dans lequel serait entré Faucher sous la présidence d'Odilon Barrot. Le président pensait que la loyauté bien connue de ces deux hommes rassurerait l'Assemblée contre le soupçon d'illégalité. La combinaison aboutit le 19 avril avec Faucher à l'Intérieur, Baroche aux Affaires étrangères, Rouher à la Justice, Buffet à l'Agriculture et deux membres du précédent Cabinet, le général Randon et Magne. Le lendemain, Sainte-Beuve proposa d'infliger un blâme à ce ministère comme n'étant qu'une réédition du précédent. Faucher fit une réfutation vigoureuse, affirmant que le Cabinet était le ministère de la révision, c'est-à-dire décidé à demander la révision de la Constitution, afin de rendre possible la réélection du président, de conjurer la crise de 1852 et de sauver l'ordre et sinon la liberté politique, du moins les libertés civiles. « Les inquiétudes croissantes du pays nous commandaient de faire taire nos hésitations. »

Il restait d'ailleurs parlementaire inébranlable. « S'il pouvait entrer dans notre pensée de porter la moindre atteinte à la puissance parlementaire, disait-il, cette tribune croulerait bientôt pour m'ensevelir sous ses ruines. »

Le prince était bien résolu à ne pas quitter le pouvoir et le travail de propagande qui s'était fait rendait sa réélection très probable. Dès avril 1850, 52 conseils généraux avaient demandé cette révision. En mars 1851, un

comité très actif s'était formé en vue de l'obtenir, Faucher acceptait la solution : mieux valait, pensait le Cabinet, le maintien par la légalité que par un coup d'État. Il l'appuya donc de toute son énergie, comme il avait l'habitude de faire, encourageant les pétitions, laissant même des maires et des instituteurs en produire.

Sans nous arrêter au projet de loi sur l'agglomération lyonnaise, sur la prolongation de l'interdiction des clubs, sur l'emprunt de 50 millions de la Ville de Paris pour la construction des halles et le prolongement de la rue de Rivoli, sur l'intervention du ministre dans des questions de fouilles scientifiques qu'il encouragea et subventionna, de théâtres et de beaux-arts, ni sur l'antagonisme de Changarnier et du président, nous devons parler de la révision, qui était la grande préoccupation des esprits et l'objet des menées de l'Élysée. Quand Faucher demandait la révision, il était incontestablement sincère (1).

Il n'est pas prouvé que le Président ne le fut pas aussi tout d'abord et qu'il ne se serait pas contenté d'une prorogation de ses pouvoirs, sans avoir à courir la chance d'une révolution.

Pour reviser l'article 45 de la Constitution on pouvait procéder de trois manières : 1° faire voter dans trois épreuves successives à un mois de distance, en obtenant une majorité des trois quarts des voix ; 2° faire un appel direct au peuple ; 3° faire élire une Constituante avant le 28 mai 1852, date de l'expiration des pouvoirs du président et lui faire voter l'abrogation de l'article 45.

Sur ces entrefaites, le Président, qui recherchait les occasions de se produire en province, se rendit à Dijon pour assister à un banquet d'inauguration de chemin de fer. Faucher, le président de l'Assemblée et nombre de

(1) Il écrit aux préfets : « Le gouvernement croit la révision nécessaire, opportune et désirable. Vous êtes autorisé à le déclarer mais sans provoquer de débat ni vous en mêler. »

personnages politiques l'accompagnèrent. Au dessert, le Président prit la parole et, entre autres choses, accusa l'assemblée « d'être un obstacle à tous ses projets d'amélioration populaire par un refus de concours qu'elle ne lui accordait que pour les lois de répression ». Cette phrase glaça les parlementaires. Au sortir de table, Faucher donna au Président sa démission et ne consentit à garder son portefeuille que parce que celui-ci lui permit de modifier comme il l'entendrait le discours à l'impression. Faucher prit le premier train pour Paris et surveilla lui-même la composition à l'imprimerie du *Moniteur*.

Mais la phrase était connue et le lendemain il y eut un orage au Palais-Bourbon. Faucher dut se borner à répondre : « Lisez le *Moniteur*, je ne connais que le *Moniteur*. »

Le rapport sur le projet de révision, rédigé par de Tocqueville était modéré, mais peu favorable à la personne du prince Louis-Napoléon. Le vote (20 juillet) donna 446 voix pour la révision et 278 contre. On n'avait pas atteint les trois quarts. La proposition échouait ainsi à la première épreuve. Cependant les conseils généraux continuèrent à demander la révision et, d'autre part, l'agitation républicaine se propageait dans les départements.

Le Président, changeant de tactique, résolut probablement alors de tenter un jour ou l'autre la fortune d'un coup d'État (1). Pour se ménager des chances populaires, il proposa le rappel de la loi électorale du 31 mai 1850.

(1) Le président jouait alors un double jeu, trompant ses ministres. Voir un épisode du second ministère de Léon Faucher que j'ai extrait de ses papiers et publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de la Révolution de 1848* (mars-avril 1906). Cet épisode concerne M. de Maupas, préfet de la Haute-Garonne, qui, convaincu d'avoir forgé de toutes pièces un complot afin de pouvoir faire arrêter les chefs du parti républicain, avait été mandé par le ministère, tancé vertement par lui et menacé d'un déplacement. Au sortir du ministère de l'Intérieur, M. de Maupas se rendit chez le Président qui le rassura et lui dit : « J'ai une autre proposition à vous faire. Voulez-vous prendre le portefeuille de l'Intérieur ? »

Le ministère et particulièrement Léon Faucher et Baroche ne pouvaient pas le suivre dans cette volte-face. Le ministère démissionna et fut remplacé le 27 octobre par un Cabinet à la dévotion du Président, docile agent du drame qui se préparait (1). Le projet ne fut pas voté et ne pouvait pas l'être par l'Assemblée, malgré les illusions de la Montagne. L'Assemblée ne consentit pas à rapporter la loi de 1850.

C'était un piège. Les Montagnards s'y laissèrent prendre ; mais un Cabinet parlementaire et particulièrement Faucher, qui avait été le rapporteur du projet de loi, ne pouvait pas s'en faire le complice.

« Si les deux pouvoirs continuent à se combattre, disait Faucher, il n'y a pas d'intermédiaire entre eux ni d'arbitre, c'est un duel à mort. » L'Assemblée acheva de se désarmer en rejetant la proposition des questeurs qui demandaient que la force armée fût mise à la disposition du président de l'Assemblée législative.

Ce fut le signal. Le 1^{er} décembre, l'élite des hommes politiques assistait à une première représentation à l'Opéra-Comique. M. de Morny s'y trouvait ; Léon Faucher aussi. A l'Élysée, le Président recevait ; ses salons étaient pleins. Quand les invités se furent retirés, les conspirateurs, qui se trouvaient dans un cabinet voisin, arrêtèrent leurs dernières dispositions, puis se séparèrent pour se rendre chacun à son poste. On sait le reste.

Mais ce qu'on ne sait guère, c'est la conduite ferme, noble et désintéressée de Léon Faucher dans cette circonstance. Le 2 décembre, il avait essayé, mais en vain, d'organiser une résistance légale. Louis-Napoléon voulant couvrir, aux yeux de la nation, son attentat du nom de notabilités marquantes publia une liste de membres

(1) *Le Bulletin de la Société de l'Histoire de la Révolution de 1848* a publié, dans son numéro de mai-juin 1906, un rapport détaillé de Léon Faucher sur la situation du pays pendant son second ministère.

d'une Commission consultative. Celui de Faucher y figurait. Faucher, indigné, réclama aussitôt auprès du comte de Morny, ministre de l'Intérieur. « Vos noms nous sont nécessaires, répondit celui-ci, nous les gardons. » C'est alors que Faucher écrivit directement au Président une lettre mémorable, qui confirme les déclarations qu'il avait faites à la tribune en rentrant au ministère et qui mérite d'être citée en entier :

« Monsieur le Président,

« C'est avec un étonnement douloureux que je vois mon nom figurer parmi ceux des membres d'une Commission consultative que vous venez d'instituer. Je ne pensais pas vous avoir donné le droit de me faire cette injure. Les services que je vous ai rendus en croyant les rendre au pays, m'autorisaient peut-être à attendre de vous une autre reconnaissance. Mon caractère, en tout cas, méritait plus de respect.

« Vous savez que, dans ma carrière déjà longue, je n'ai pas plus démenti mes principes de liberté que mon dévouement à l'ordre. Je n'ai jamais participé ni directement ni indirectement à la violation des lois ; et pour décliner le mandat que vous me conférez sans mon aveu, je n'ai qu'à me rappeler celui que j'ai reçu du peuple et que je conserve.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respect.

« LÉON FAUCHER. »

Une telle lettre honore celui qui l'a écrite. Elle peint l'homme : droiture inflexible, noblesse de sentiments, hauteur de caractère (1). Elle appartient à l'histoire et elle aurait dû atténuer bien des préventions qui s'étaient formées contre le ministre du prince Louis-Napoléon. Mais elle resta alors ignorée, parce qu'aucun journal n'osa la publier

(1) Lettre à M. Reeve, 21 novembre 1851 : « Faute d'avoir voulu la prorogation des pouvoirs dans des termes raisonnables, on nous accule à une présidence personnelle, dictatoriale et éphémère. »

et plus tard les historiens ont négligé de la citer. C'est que pendant ses ministères, Faucher, par la rudesse de sa politique de réaction d'une part, et, d'autre part, par sa manière tranchante de traiter même les hommes de son parti, avait amoncelé des rancunes dans presque tous les camps.

Les Montagnards l'exécraient, comme d'ailleurs il les exérait lui-même; les républicains modérés ne le goûtaient pas davantage. Les légitimistes lui étaient hostiles, surtout depuis qu'ils l'avaient vu essayer de prolonger la durée de la présidence de Louis-Napoléon. Les orléanistes, avec lesquels il avait plus d'un point de contact, ne lui pardonnaient pas, au fond, de s'être élevé au-dessus des chefs du parti et de gouverner sans s'inféoder à leurs intérêts. Les impérialistes, qui auraient pu lui être plus indulgents, lui en voulaient de sa retraite du ministère et de sa lettre. Le nom de Faucher s'est trouvé ainsi comme étouffé entre les ressentiments des partis, et, dans les camps les plus opposés, l'homme politique a été jugé sévèrement. En voici des preuves.

Dans un ouvrage très documenté, le plus récent des historiens de la République de 1848, M. Georges Renard, professeur au Collège de France, voit et juge Faucher au point de vue socialiste. « Faucher, dit-il, un économiste qui a eu des idées hardies, mais qui a rallié bien vite le drapeau de l'orthodoxie et qui se repent avec fougue et âpreté de l'avoir quitté. » Un peu plus loin : « Être bilieux, antipathique à la grande généralité des représentants de tous les partis », ajoute-t-il d'après les mémoires d'Odilon Barrot, lequel oubliait qu'en décembre 1848, il l'avait proclamé l'homme nécessaire. Faucher n'a eu jamais à se repentir de la ligne politique qu'il a suivie, parce qu'il n'en a jamais changé. Étant, comme nous l'avons dit, monarchique et gouvernemental, il avait accepté la République, la République étant devenue la

forme du gouvernement de sa patrie, sans renoncer à aucune de ses idées de progrès qu'il considérait comme indissolublement lié au maintien de l'ordre et au respect de la liberté individuelle.

M. Spuller, dans son *Histoire parlementaire de la seconde République*, publiée antérieurement, considère le ministre au point de vue de la Montagne, sans être lui-même socialiste. « Faucher, homme nouveau dans la vie publique, étranger par ses antécédents à tous les vrais partis, aurait dû, ce semble, ne point marchander son dévouement à la république qui lui avait donné le pouvoir. Ennemi acharné des socialistes, ses règles ne connaissaient ni règles, ni limites; sous le nom d'ordre, il n'entendait autre chose que l'extermination de l'opinion républicaine. » Ce langage est beaucoup moins celui de l'histoire que celui des rancunes contemporaines (1). Faucher ne marchandait pas son dévouement à la défense de ses convictions, mais M. Spuller ne connaissait pas la vie de l'homme qu'il condamnait.

Un historien, qui avait écrit après Spuller et avant M. Renard et qui, appartenant au parti conservateur, voyait les événements et les hommes sous un autre angle, M. Pierre de la Gorce, aujourd'hui membre de l'Institut, juge différemment Faucher : « Quant à M. Léon Faucher, il passa à l'Intérieur. Cette nomination était peu judiciaire. Économiste distingué, personnage d'une intelligence élevée et d'un caractère aussi courageux que loyal, M. Léon Faucher gâtait ces précieuses qualités par l'âpreté de ses formes. Il était de ceux qui se plaisent à aggraver, par des provocations du langage, les rigueurs nécessaires de la politique. Cette disposition d'esprit, qui aurait pu demeurer inaperçue chez un ministre des Travaux publics, était chez un ministre de l'Intérieur

(1) Pages 47 et 240, 2^e édition.

pleine de dangers. M. Léon Faucher le sentait lui-même et il fallut les instances pressantes de ses collègues pour lui faire accepter ce pesant fardeau (1). »

Dans les esquisses de MM. Spuller et Renard, on trouve une accusation plutôt qu'un portrait; on ne voit pas ressortir la physionomie austère de Faucher et l'unité de sa conduite dans l'accomplissement de ce qu'il sentait être son devoir.

On le voit sous un jour plus avantageux dans la notice que lui a consacrée, en 1861 (2), L. Reybaud, son confrère à l'Académie, et dont les renseignements de famille lui avaient été communiqués par M^{me} Léon Faucher. Toutefois, Reybaud, dans quelques passages, semble refléter l'humeur dédaigneuse de Thiers à l'égard de Faucher : Peut-être, dit-il au début de son article, lui manquait-il un peu de défiance de lui-même et l'habitude de ces formes conciliantes qui, sans faire déroger la vérité, en assurent mieux l'empire; mais il avait en revanche, à un haut degré, deux qualités rares en tout temps, et qui s'effacent de plus en plus de la vie publique : le courage et la sincérité. »

(1) Pierre de la Gorce : *Histoire de la deuxième République française*, livre II, p. 6. Un peu plus loin M. de la Gorce s'exprime ainsi : « Faucher avait consacré tous ses soins à rétablir dans l'administration le sentiment de la discipline et de la hiérarchie. Insensible aux considérations personnelles, dur aux autres comme à lui-même, incommode à ses ennemis et souvent à ses amis, il devait recueillir, dans l'exercice de sa charge, des inimitiés qui ne lui pardonnèrent pas. Il est juste d'ajouter que cette âpreté du commandement, peu tolérable en temps normal, avait le double avantage alors d'affermir dans le devoir les fonctionnaires fidèles et de pousser à la résistance contre l'anarchie les populations qui se sentaient soutenues. Destituer les préfets complaisants pour le désordre ou seulement timides, révoquer les maires suspects, dissoudre les gardes nationales factieuses, briser les conseils municipaux hostiles, abattre partout les emblèmes séditionnels, telle fut l'œuvre à laquelle se dévoua L. Faucher et dont il revendiqua hautement la responsabilité. »

(2) *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1861.

Un ami de Faucher et de Wolowski, Amédée Pichot, rédacteur en chef de la *Revue Britannique*, s'est alors cru obligé de rectifier quelque peu ce portrait : « Faucher, écrit-il, l'économiste et le politique le plus convaincu, le plus conséquent, le plus fidèle à lui-même de tous ceux qui figurent dans la galerie de portraits de M. Reybaud. Nous n'honorons pas moins que lui ce caractère, qu'il appelle tout d'une pièce. »

Mignet ne l'a jamais pris pour sujet des notices, types exquis de l'art académique, qu'il lisait chaque année dans la séance solennelle de l'Académie des sciences morales et politiques.

Pour trouver le point de vue optimiste, il faut le chercher dans la biographie que M^{me} veuve Léon Faucher a mise en tête de deux volumes : *Léon Faucher, correspondance et vie parlementaire*. Ayant participé à tous les actes de son mari, elle en donne les raisons. Elle est, pour ainsi dire, la conscience de Faucher et, dans sa conviction, son mari n'a jamais dévié de la ligne droite.

Dans la préface de mon dernier ouvrage : *Questions ouvrières et industrielles sous la troisième République* (1), je parle de la diversité des historiens en général : « Les écrivains qui traitent du passé sont-ils toujours assez dégagés des préjugés du présent, pour ne pas se laisser influencer par eux dans la manière de présenter les événements et dans les jugements qu'ils portent ? Quelque souci qu'ils aient de la vérité et quelque époque qu'ils envisagent, ils se placent, involontairement sans doute, mais conformément à la tendance de leur esprit, à des points de vue divers pour observer le champ historique et ils aperçoivent ainsi, sous des angles différents, des images différentes du même objet. » Les jugements portés sur Faucher en sont une preuve.

(1) Préface, p. vii et viii.

V. — LA RETRAITE

Faucher n'est pas rentré dans la vie politique. Il refusa d'accepter une nouvelle candidature sous la dictature napoléonienne. Il allait être nommé président du Conseil d'administration des chemins de fer du Midi; mais, un décret ayant été rendu, à son intention, pensait-il, qui exigeait des administrateurs le serment, il renonça à cette position lucrative. « La retraite et l'étude n'ont rien qui me répugne. J'essaierai d'échapper, en m'attachant à la science et à l'histoire, au spectacle douloureux que présente la France (1). » Il s'occupa, avec son beau-frère Wolowski, de la fondation du Crédit Foncier.

Il ne se désintéressait cependant pas des grandes questions. A propos du nouveau plan d'études secondaires, il écrivait à M. Grey (2): « Le Président, qui avait besoin, pour asservir la nation, de l'appui du clergé catholique, a démantelé de ses propres mains l'édifice universitaire et livré aux évêques l'éducation, c'est-à-dire le domaine utile de l'avenir. Son décret sur l'enseignement dénature et abaisse tout notre système d'études. »

Faucher avait abordé à plusieurs reprises, dans ses articles, la question monétaire (3). Il le fit une dernière fois, en présence de l'affluence en Europe de l'or de la Californie et des appréhensions que cette affluence causait. La moyenne de la production annuelle de l'or dans le monde était évaluée à 70 millions de francs de 1831 à 1840, tandis que celle de l'argent était de 132 millions; toutefois cependant l'or avait, grâce surtout aux mines de l'Oural, gagné un peu jusqu'en 1848. Tout à coup, par l'apport des placers de Californie, puis d'Australasie, la quantité

(1) Lettres du 27 février 1852, à M. Bellecour.

(2) Lettre du 14 février 1853.

(3) Dès l'année 1843, il avait publié une étude sur l'or et l'argent.

d'or versée chaque année sur le marché était montée à 686.000.000 (moyenne de 1851-1855), tandis que l'argent atteignait à peine 190 millions (1). Cette abondance et ce renversement des proportions avaient troublé le marché en même temps que ce marché était approvisionné surabondamment. La prime de l'or disparaissait pour faire bientôt place à une prime de l'argent. Craignant l'avilissement du métal jaune, les Pays-Bas avaient, dès le mois de juin 1850, démonétisé leurs pièces d'or; la Belgique les avait imités; le Portugal avait restreint la circulation de la monnaie d'or; la Russie avait défendu l'exportation de l'argent. En France, une commission avait été chargée (14 décembre 1850) d'étudier « les questions qui se rattachent à l'emploi simultané de l'or et de l'argent », laquelle, il est vrai, déclara (15 décembre 1851) « qu'il n'y avait lieu d'apporter aucune modification à notre régime monétaire ».

Pendant, nombre d'économistes étaient d'un avis différent; Michel Chevalier, s'appuyant sur l'exposé des motifs de la loi de germinal an XI, demandait l'unité monétaire avec l'argent pour étalon.

Léon Faucher ne céda pas à l'entraînement. Dans un article de *la Revue des Deux Mondes*, il exposa la question, production et consommation des deux métaux, richesse des mines en Californie et en Australie, effets extraordinaires produits par les variations du rapport de leur valeur, et il conclut à un encombrement momentané d'or dont il ne fallait pas s'alarmer. « Les placers s'épuiseront, disait-il. Restera l'or enfermé dans le quartz, dont on n'abordera l'exploitation qu'en formant des compagnies puissantes. Alors les efforts individuels, exclus ou rebutés, se tourneront vers la culture du sol. Quant à l'Europe,

(1) Ces chiffres sont ceux que la statistique a adoptés plus tard d'après les travaux de Soetbeer et de la Direction des Monnaies de Washington.

qui renferme deux cent millions d'habitants, la moitié à peine est suffisamment pourvue de monnaie métallique. Si la richesse doit exister dans un État avant le signe qui la manifeste et qui la rend disponible, on ne peut nier, en même temps, que la circulation des métaux précieux ne stimule, à un haut degré, la création des richesses. » Il concluait « qu'aucune base n'est plus rationnelle ni plus sûre pour la circulation que l'unité de l'étalon monétaire » et, inclinant vers l'or, il ajoutait « qu'à moins d'une nécessité pressante, la France ne saurait, dans les conditions actuelles, démonétiser l'or sans s'exposer à une perturbation complète de ses rapports extérieurs et de ses plus précieux intérêts ».

Quelques années après, un concours académique m'a amené à étudier la question. Je n'ai pas hésité à regarder l'afflux d'or comme un bien, malgré le trouble momentané qu'il occasionnait et à prendre parti pour l'unité d'étalon et pour la préférence à donner à l'or (1). Aujourd'hui, l'or et le principe de l'unité ont triomphé dans tous les pays civilisés. L'état monétaire du monde y a beaucoup gagné et le marché supporte sans peine une production de métal jaune qui est plus que le triple de celle de la période 1851-1855.

Quand la question d'Orient réapparut à propos des lieux saints, Faucher pressa ses amis d'Angleterre de lier leur action à celle de la France. Oublieux de ses griefs personnels et mari d'une Polonaise, il ne bouda pas le gouvernement en cette circonstance. « En dépit de mes inquiétudes, je ferai mon devoir de citoyen. La cause de la France est celle de l'équilibre et de l'indépendance en Europe. Pour défendre cette cause, je suis prêt à tous les sacrifices (2). » Et il publia dans la *Revue des Deux Mon-*

(1) *La question de l'or*, 1 vol. in-8, Paris, 1858.

(2) Lettre à M. Reeve, 22 février 1854.

des des articles par lesquels il démontra la supériorité des ressources financières de la France sur celle de la Russie (1).

Cependant, le coup d'État et la dictature avaient brisé son âme. Sa santé ébranlée l'obligea à retourner aux eaux des Pyrénées. Le 8 décembre 1854, il écrivait à M. Bertrand, de la Marne : « Les suites de la pleurésie pèsent sur l'organisation plus longtemps que je ne l'avais supposé. Je ne puis me remettre, quoique convalescent depuis cinq mois et bien que j'aie essayé jusqu'à satiété les sources pyrénéennes (2). » « Une tristesse invincible s'était emparée de lui et l'accompagna jusqu'à sa dernière heure », dit sa veuve. Il partit pour aller passer l'hiver à Rome ; mais, la fièvre augmentant, il fut obligé de se mettre au lit à Marseille et, le 14 décembre, il s'éteignit sous les yeux de sa femme qui n'avait pas quitté un instant son chevet.

M^{me} veuve Léon Faucher a consacré le reste de sa vie, un demi-siècle, à la mémoire de son mari : c'était pour elle un culte. Elle a réédité plusieurs de ses œuvres (3). Elle a classé, étudié ses manuscrits, sa correspondance, ses travaux dans les assemblées. En 1867, elle a publié les deux volumes de Correspondance et de Vie parlementaire, en tête desquels elle a inséré une biographie. Elle y a mis toute son âme, et, comme je le disais, sa conscience, qui

(1) Les finances de la Russie. Les finances de l'Angleterre. Les finances de la France. Réplique de L. Faucher à la lettre de M. Tengorborski sur les ressources financières de la Russie. Ces quatre morceaux ont été reproduits dans les *Mélanges d'économie politique et de finances*, par Léon Faucher, avec une introduction de L. Wolowski, 2 vol., 1855.

(2) Page CLVII.

(3) *Mélanges d'économie politique et de finances*, par M. Léon Faucher, membre de l'Institut, ancien ministre de l'Intérieur (avec une introduction par M. Wolowski), 2 vol. in-12, Guillaumin et Cie, éditeurs, Paris, 1855. En 1856, seconde édition des *Études sur l'Angleterre*, 2 vol. in-8, Guillaumin et Cie, éditeurs, Paris, 1856.

était aussi celle de son mari. Mais, quoiqu'elle eût voulu donner une seconde édition en 1875, le succès n'a répondu ni sous l'Empire, ni sous la République à son espérance. Les rancunes, dans les deux camps, étaient trop vivaces pour que la presse prit intérêt à une telle publication.

Nous sommes, aujourd'hui, plus éloignés du temps des âpres luttes et des passions violentes dans lesquelles Faucher a usé sa vie pendant la seconde République. Nous pouvons mieux rendre justice à l'économiste libéral et éclairé, et, tout en reconnaissant la rudesse de son caractère, son manque d'habileté dans ses contacts avec les hommes et son manque de mesure dans la guerre implacable qu'il a faite aux républicains avancés et aux socialistes, et qui avait pour cause l'étroitesse de sa conception de la politique et de l'ordre dans un temps où il importait de constituer un régime républicain et de former des mœurs républicaines, nous pouvons, sans crainte d'être démenti par les faits que nous venons d'exposer, dire que Léon Faucher était un caractère et, comme l'écrivait Michelet en 1849, un « homme ». Nous pouvons même ajouter, en donnant à l'expression la haute valeur morale qu'elle avait au dix-septième siècle : « C'était un honnête homme ».

CONVENTION
RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR
INTERNATIONALE DES PRISES

Messieurs.

J'ai eu l'honneur de faire précédemment en quelque sorte l'histoire extérieure de la deuxième Conférence de la Paix. J'ai annoncé alors l'intention de faire devant vous l'étude d'une des conventions spéciales arrêtées par la Conférence de manière à faire mieux comprendre la méthode de travail qui a été suivie et le résultat auquel on est parvenu. C'est pour cette étude que je fais de nouveau appel à votre bienveillance.

J'ai choisi la convention relative à l'établissement d'une Cour internationale des prises, et je puis dire que je l'ai fait pour des motifs à la fois subjectifs et objectifs. Je crois que cette convention est l'une des plus importantes qui ont été élaborées l'année dernière à La Haye, peut-être la plus symptomatique. De plus, j'ai été particulièrement mêlé à son élaboration et, par suite, je puis parler en connaissance de cause de ce qu'on a fait et de ce qu'on a voulu faire au moyen de la nouvelle institution.

Dans la guerre maritime, les bâtiments de guerre d'un

belligérant essaient de s'emparer des bâtiments de guerre de l'adversaire; la capture fait acquérir à l'État capteur la propriété des bâtiments pris, sans qu'il y ait besoin d'autre chose. C'est l'application d'un droit commun à la guerre continentale et à la guerre maritime.

Dans la guerre maritime, il y a quelque chose de plus : le droit de prise peut avoir pour objet les bâtiments de commerce de nationalité ennemie, l'inviolabilité de la propriété privée n'ayant pu être admise à la dernière Conférence, malgré les efforts des États-Unis. Les bâtiments de commerce *ennemis* sont pris comme ennemis, indépendamment du trafic auquel ils se livrent. Les bâtiments de commerce *neutres* doivent, au contraire, être respectés, à moins qu'ils ne fassent des opérations contraires à la neutralité, comme le transport de contrebande de guerre ou la violation d'un blocus.

La capture d'un bâtiment de commerce ennemi et la saisie d'un bâtiment neutre ne produisent pas, par elles-mêmes, un effet définitif; elles ont besoin d'être validées par un tribunal. C'est ce que l'on exprime en disant : *toutes prises doivent être jugées*. Par qui le sont-elles? par les tribunaux du capteur dans les deux cas, qui sont cependant bien différents. L'intervention d'un tribunal peut être considérée comme une concession du belligérant, quand il s'agit d'une propriété ennemie, puisqu'en général les actes de guerre produisent leur effet par eux-mêmes sans avoir besoin d'aucune confirmation; il en va autrement quand la saisie s'applique à un navire neutre. Le saisissant invoque alors une violation réelle ou prétendue de la neutralité; une question de fait ou de droit doit être tranchée, et cette question intéresse les sujets de pays avec lesquels le belligérant conserve des relations pacifiques; elle naît à propos d'actes commis en pleine mer, là où aucun État ne peut invoquer un droit général de législation et de juridiction. L'intervention d'une juri-

diction, pour assurer l'effet de la saisie, paraît bien ici une nécessité à la différence du cas précédent.

Il n'y a pas à s'étonner que les décisions des tribunaux de prises aient fréquemment donné lieu à des critiques fondées, soit qu'elles fissent l'application de règles arbitraires posées par l'État capteur, soit qu'elles fussent critiquables en elles-mêmes. Quand leur pays est engagé dans une guerre, qu'il s'agit d'apprécier les actes des officiers qui défendent les intérêts de leur patrie dans des circonstances graves et périlleuses, il est difficile à des juges de garder le sang-froid et l'impartialité nécessaires. Aussi les décisions des tribunaux de prises ont-elles souvent donné lieu à des plaintes de ceux dont la propriété était confisquée, et ces plaintes, accueillies par les gouvernements dont relevaient les intéressés, ont motivé des réclamations diplomatiques et amené parfois de véritables conflits, dont quelques-uns ont donné lieu à des arbitrages.

Dans le cours du XVIII^e siècle, Hübner et Galiani avaient fait ressortir l'injustice qu'il y avait à faire ainsi juger les neutres par le capteur ; il n'était pas facile de trouver un remède satisfaisant. *L'Institut de droit international* s'était longuement occupé de la question ; mais la plupart des auteurs ne croyaient guère réalisable une réforme radicale en cette matière. Les grands États maritimes, disait-on, ne voudront pas, pour le cas où ils seraient belligérants, abdiquer le droit exclusif de statuer sur les prises effectuées par leurs croiseurs et, pour les cas où ils seraient neutres, ils seront en état de se plaindre de décisions trop injustes. Un auteur très estimé, Charles Dupuis, disait, il y a une dizaine d'années : « Quelque idéal qu'il puisse sembler de prime abord, le tribunal international des prises nous paraît une conception irréalisable. La Grande-Bretagne, en tout cas, n'est pas près de souscrire à sa constitution. Les auteurs anglais ne la discutent point, ils ne la mentionnent même pas. »

Au grand étonnement de beaucoup, ce fut précisément la Grande-Bretagne qui, dès le début de la Conférence, déposa un projet pour l'établissement d'une Cour internationale des prises; l'Allemagne en déposait un également. Il y a lieu de rendre hommage à l'initiative de ces deux grandes puissances maritimes qui indiquaient ainsi l'intention de renoncer aux anciens errements. Sans doute, leurs projets différaient sur des points essentiels et, tout d'abord, une conciliation paraissait presque impossible. Néanmoins, grâce à un vif désir d'entente, à des efforts prolongés, on arrivait à élaborer un projet unique qui fut soumis à la Conférence au nom des délégations d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France et de Grande-Bretagne. Sur la proposition du premier délégué de l'Allemagne, un délégué français était nommé rapporteur du projet qui, après quelques modifications, était transformé en une convention acceptée par la presque unanimité de la Conférence.

Le sujet est très complexe, très technique. Je veux en dégager les idées essentielles et caractéristiques. Elles peuvent être rattachées à la compétence et à l'organisation de la Cour internationale des prises.

Compétence.

On a quelquefois proposé de ne soumettre les prises qu'à une juridiction internationale. La nouvelle convention est moins radicale; elle laisse subsister les tribunaux nationaux de prises. On n'a pas voulu surcharger la juridiction internationale d'affaires sans importance, plus simplement et plus rapidement réglées par les juridictions nationales. Quand celles-ci ont statué définitivement, alors s'ouvre le recours international. Des précautions ont seulement été prises pour éviter les lenteurs interminables, trop fréquentes dans les affaires de ce genre. Ainsi l'on raconte que des prises importantes effectuées dans la dernière guerre n'ont encore été l'objet d'aucune décision judiciaire, après plus de trois ans!

Dans quels cas les décisions des tribunaux nationaux pourront-elles être attaquées?

Une distinction fondamentale est faite. Le recours est de droit commun quand il s'agit des propriétés d'une puissance, d'un particulier *neutres*; il n'est admis que dans des cas limités du chef de propriétés *ennemies*. Des raisons de fait ou de droit peuvent motiver le recours : le navire capturé se trouvait dans des eaux neutres; il avait une nationalité neutre et non une nationalité ennemie; la violation de blocus qui lui a été imputée n'est pas établie, etc.

Par qui le recours peut-il être exercé?

Les deux propositions originaires étaient en divergence sur ce point : d'après l'une, le droit de saisir la Cour internationale devait être réservé aux gouvernements; d'après l'autre, il pouvait être exercé même par les particuliers. Une solution transactionnelle a été admise. Pour différents motifs, spécialement pour mieux sauvegarder les intérêts privés qui pourraient être compromis par la négligence ou la trop grande réserve d'un gouvernement neutre et aussi, ce qui est un point de vue plus terre à terre mais néanmoins non négligeable, pour débarrasser les chancelleries neutres d'affaires ennuyeuses, le recours a été ouvert aux particuliers. Mais on a tenu compte de l'intérêt public qui peut diriger la conduite d'une puissance neutre dans deux voies différentes : elle peut se réserver de défendre elle-même devant la Cour les intérêts de ses ressortissants ou, au contraire, leur interdire l'accès de la Cour. Au point de vue international, elle peut faire ce qu'elle veut; sa responsabilité à l'égard de ses nationaux est du ressort du droit interne.

Quelles règles de droit appliquera la Cour internationale ?

C'est une question essentielle dont la gravité n'a peut-être pas été aperçue de tout le monde à la Conférence,

mais qui, depuis, préoccupe beaucoup de monde. Elle a souvent arrêté les auteurs de projets. Je voudrais bien faire ressortir la nature de la difficulté pour que la disposition adoptée apparaisse dans toute son originalité.

Le problème naît de ce que le droit de la guerre maritime est loin d'être codifié malgré les efforts déjà faits, spécialement par la Conférence de 1907. Il subsiste de grandes incertitudes sur beaucoup de points; ces incertitudes permettent aux belligérants d'édicter des règlements dans le sens de leurs intérêts. Je prends comme exemple la contrebande de guerre. Jusqu'à présent, il n'existe aucune entente internationale générale sur ce qui constitue la contrebande de guerre et sur la conséquence que doit entraîner la présence d'articles de contrebande à bord d'un bâtiment neutre. Au début d'une guerre, un belligérant déclare aux neutres qu'il considère telles ou telles marchandises comme articles de contrebande et que la présence de ces marchandises entraîne la confiscation de la contrebande même et aussi parfois, dans certaines conditions, du navire lui-même. Ces dispositions sont naturellement obligatoires pour les autorités militaires, administratives ou judiciaires, du belligérant qui les a édictées. Est-ce à dire qu'elles seront acceptées par les gouvernements neutres? Souvent elles soulèveront des protestations de leur part, comme on l'a vu dans la dernière guerre.

Que devra faire la Cour internationale des prises? Elle appliquera sans difficulté les règles conventionnelles obligatoires pour les États intéressés; même en l'absence de stipulations expresses, il peut y avoir une règle coutumière reconnue qui vaut comme expression tacite de la volonté des États. Mais qu'arrivera-t-il si le droit positif, coutumier ou écrit, est muet? N'est-ce pas alors, d'après les principes stricts, le *droit du capteur* qui est applicable? De cette façon, les tribunaux nationaux et la Cour des prises appliqueraient le même droit, ce qui est le cas

ordinaire d'une juridiction de première instance et d'une juridiction d'appel. Mais des objections surgissent. La Cour des prises pourra ainsi être appelée à donner effet à des règlements qu'elle considèrera comme contraires à l'équité, ce qui est grave, d'autant plus que la Cour ne dépend pas de l'autorité qui a promulgué de pareils règlements. Il y a plus : deux affaires se présentent devant la Cour dans des conditions identiques ; elles donneront lieu à des décisions différentes, parce que les captures n'auront pas été faites par le même belligérant. Ne serait-ce pas choquant ?

Que conclure de là ? Qu'il faut ajourner l'établissement de la juridiction internationale jusqu'au moment où la codification du droit maritime sera terminée ? C'est bien ce que disaient quelques-uns. Mais n'est-ce pas une perspective bien éloignée ?

L'Angleterre s'est fait honneur en proposant une solution hardie sans doute, mais qui est de nature à influencer puissamment sur le progrès du droit international. *Si des règles généralement reconnues n'existent pas, la Cour statue d'après les principes généraux de la justice et de l'équité.* Ainsi la Cour est appelée à *faire le droit* et à tenir compte de principes autres que ceux auxquels était soumise la juridiction nationale des prises ; elle reçoit une mission singulièrement élevée et elle la remplira, il faut l'espérer, avec modération et fermeté. La crainte de ses justes arrêts pourra inspirer la sagesse aux belligérents et aux juges nationaux, prévenir des règlements et des jugements trop arbitraires.

Dans le même esprit de large équité, la Cour reçoit toute liberté quant à l'ordre des preuves, quant aux moyens de preuve, quant aux déchéances de procédure, rigoureuses jusqu'à l'injustice, contenues dans certains règlements.

C'est vraiment une *Cour d'équité* qu'on a entendu créer

pour des matières où la violence et l'arbitraire ont trop souvent régné seules. Et, je ne saurais trop le répéter, une institution d'un tel caractère élevé a été proposée par quatre grandes Puissances maritimes, et acceptée par la généralité de la Conférence. Ce n'est pas sur ce point que des objections ont été faites.

La Cour peut confirmer la décision du Tribunal national en prononçant la nullité de la capture avec ou sans dommages-intérêts. Les puissances signataires s'engagent à se soumettre de bonne foi à ses décisions et à les exécuter dans le plus bref délai.

Organisation.

La Cour sera composée de juges, nommés pour six ans, « qui tous devront être des jurisconsultes d'une compétence reconnue dans les questions de droit international maritime, et jouissant de la plus haute considération morale ». Il ne doit y en avoir que 15 avec 15 juges suppléants. Comment combiner ce nombre avec celui des États représentés (44) de manière à sauvegarder les divers intérêts engagés et à ménager des susceptibilités naturelles? Ce n'était pas aisé. Je n'ose pas affirmer qu'on y soit parvenu malgré de sérieux efforts. Je vais indiquer ce qui a été arrêté.

Toutes les Puissances nomment des magistrats de la Cour internationale, mais les magistrats désignés par elles ne sont pas appelés à siéger de la même façon. Huit Puissances (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Autriche-Hongrie, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Russie) ont paru avoir un intérêt prépondérant par leur marine de guerre, le tonnage de leur marine marchande, l'importance de leur commerce maritime, de telle sorte que, par suite de la combinaison de ces divers éléments, la juridiction d'une Cour internationale des prises les concerne tout particulièrement, elles et leurs sujets, qu'elles soient neutres ou belligérantes. Les juges nommés par ces Pui-

sances sont donc toujours appelés à siéger, Pour les autres Puissances, il y a un tour de rôle réglé par un tableau annexé à la Convention et qui indique, année par année, les juges et les juges suppléants respectifs. Le juge de telle Puissance siègera les deux premières années, le juge de telle autre les deux dernières.

Il est facile de critiquer un pareil système en partant de la notion absolue de l'égalité juridique des États. Cette notion, prise à la lettre, n'aboutit-elle pas à des résultats qu'on peut, sans exagération, qualifier d'absurdes? Le Honduras, le Luxembourg, la Serbie, le Siam ou la Perse vont être considérés comme ayant des intérêts devant être représentés de la même manière que ceux de l'Angleterre, de l'Allemagne ou de la France!! Il convient de faire remarquer que les États, qui ont une situation privilégiée quant à la désignation des juges, sont précisément ceux qui font le plus réel sacrifice en concourant à l'institution d'une juridiction internationale, parce qu'ils joueront le plus ordinairement le rôle de belligérants; ce sont donc eux qui consentent à ce que la décision de leurs tribunaux de prises puisse être révisée par la juridiction internationale, à ce que celle-ci soit, de cette façon, appelée à apprécier les règlements qu'ils auront pu faire comme les actes de leurs officiers de marine. De plus, si, en dehors d'eux, une puissance engagée dans une guerre maritime n'a pas alors un juge siégeant dans la Cour, elle peut demander que le juge nommé par elle participe au jugement de toutes les affaires provenant de la guerre. Enfin, en comprenant les regrets que certaines puissances ont pu éprouver de l'insuffisance de leur participation à la constitution de la Cour, on ne peut contester que les intérêts commerciaux des petits États neutres seront plus efficacement garantis par le fonctionnement de la nouvelle juridiction que si ces États devaient compter uniquement sur l'impartialité du tribunal des prises du capteur ou sur l'issue

d'une réclamation diplomatique. C'est ce qui explique que, sauf l'opposition presque violente d'un État, le Brésil, le projet a été accepté par l'ensemble des puissances.

La Cour doit naturellement siéger à La Haye.

Elle n'entraînera pas des frais considérables. Les juges ne toucheront de rémunération que quand ils exerceront effectivement leurs fonctions (indemnité de voyage et indemnité de séjour). Les indemnités et les frais généraux de la Cour seront supportés par les puissances dans la proportion de leur participation au fonctionnement de la Cour, ce qui est équitable. La charge ne sera pas très lourde pour chaque État, attendu que la partie qui succombera paiera un centième de la valeur de l'objet litigieux à titre de contribution aux frais généraux de la Cour.

La Convention règle le mode du recours à la juridiction internationale et la procédure à suivre devant elle. Je ne puis entrer dans les détails qui sont d'ordre purement technique et qui ont été établis avec d'autant plus de soin que la Convention doit se suffire à elle-même.

Ce n'est qu'au 30 juin de cette année, que l'on saura complètement quelles puissances acceptent la Convention, puisque l'on a donné jusqu'à ce jour pour signer. Il faudra ensuite qu'elle soit ratifiée, mais ici il y a quelque chose de spécial. En droit, les autres conventions peuvent produire effet dans les rapports des puissances qui les ont ratifiées, quel que soit le nombre de ces puissances. Mais, pour la Convention dont je m'occupe, il faut bien tenir compte de la nécessité de faire fonctionner la Cour. Aussi est-il décidé qu'il faut que les puissances prêtes à ratifier puissent fournir à la Cour au moins neuf juges et neuf juges suppléants aptes à siéger effectivement.

La Cour est *permanente*, non pas en ce sens que les magistrats la composant résideront à La Haye, mais en ce sens

que, quand cela sera nécessaire, la nouvelle institution fonctionnera d'elle-même, sans qu'il y ait besoin, comme pour la Cour d'arbitrage, dite également permanente, du consentement des parties en litige qui doivent s'entendre pour le choix de leurs juges comme pour la rédaction d'un compromis, ce qui entraîne forcément des retards sinon des difficultés. La deuxième Conférence de la Paix a donc ainsi créé un premier *organisme juridique permanent* qui est appelé à fonctionner dans un domaine limité, mais singulièrement important. C'est d'un bon augure pour le développement ultérieur de l'arbitrage international; c'est pour cela que j'ai cru devoir appeler l'attention de l'Académie sur une institution qui révèle l'esprit libéral de la dernière conférence.

LOUIS RENAULT.

Séance du 25 janvier 1908.

LES

ASSOCIATIONS AUXILIAIRES

DE LA JUSTICE

Un courant irrésistible pousse les hommes de notre époque vers l'association. Notre législation reconnaît maintenant au profit de tous les libres exercices de ce droit réservé jusqu'alors aux groupements professionnels. L'action de l'association est appelée à se développer de plus en plus au point de vue social : de plus en plus, en effet, les efforts collectifs vont substituer à la faiblesse de l'individu isolé la puissance que donne le groupement des forces humaines. Cette puissance peut être détournée de son but légitime qui est un but d'apaisement et de véritable solidarité ; il faut, par contre, s'efforcer de l'utiliser pour le bien public. Comment dès lors ne serait-on pas conduit à faire concourir l'association à l'œuvre de justice ?

C'est une pensée qui se présente naturellement à l'esprit, quand on considère quels sont les principes de notre droit pénal en ce qui concerne la poursuite des actes délictueux : Au ministère public seul, appartient le droit d'exercer l'action publique en vue de l'application de la loi pénale. Les particuliers lésés par un acte délictueux peuvent porter plainte, intervenir dans la poursuite, ou

même user du droit de citation directe ; ils exercent ainsi l'action civile, mais, en saisissant la juridiction répressive, ils aboutissent d'une façon indirecte, mais efficace, à mettre en mouvement l'action publique.

Si, d'autre part, on envisage quelle est, en fait, l'œuvre de la répression, on est obligé de reconnaître que, pour des causes diverses, le ministère public, organe nécessaire au maintien de l'ordre public, exerce à l'heure actuelle, une action insuffisante : la statistique criminelle nous en fournit une preuve éclatante en révélant que, dans une seule année, les auteurs de plus de 100.000 crimes et délits sont demeurés inconnus (1). Tous ceux que préoccupe la répression de la pornographie, de l'alcoolisme, de la mendicité et du vagabondage, des actes coupables à l'égard de l'enfance, sont unanimes à constater cette insuffisance (2).

Ne pouvant agir que s'ils ont éprouvé un dommage personnel, les particuliers ne peuvent apporter à l'œuvre de la répression un concours suffisamment efficace. Nul ne saurait cependant songer à réclamer le rétablissement de l'action populaire dont les dangers apparaissent trop clairement pour qu'il soit utile de les faire ressortir.

Pourquoi dès lors ne pas utiliser l'action des associations qui aurait l'avantage d'être désintéressée et pourrait rarement être soupçonnée de s'exercer dans un but de cupidité, de haine, ou de vengeance ? Il est bien évident qu'une réforme législative est nécessaire pour arriver à

(1) Le chiffre exact donné par le compte rendu de l'administration de la justice criminelle en 1905 (1907) est de 107.710, et le rapport ajoute que ces affaires représentent une proportion de 19 pour 100 des faits délictueux dénoncés. « L'augmentation constante du nombre des malfaiteurs qui parviennent à se soustraire aux investigations de la justice, constituerait, si elle persistait, un péril menaçant pour la sécurité publique. » (Rapport, p. xv.)

(2) Voir les observations de M. Georges Picot à la société de législation comparée (*Bulletin* 1903, p. 242).

ce résultat, car, d'après les principes rigoureusement interprétés de notre droit pénal, l'association ne peut, comme les citoyens, agir que dans la mesure où sont lésés les intérêts particuliers qu'elle représente. Accorder aux associations le droit de poursuivre, ce serait en quelque sorte prolonger le droit des citoyens en les admettant à défendre, non plus seulement leurs intérêts privés, mais l'intérêt général; ce serait utiliser des forces qui peuvent être mises en mouvement en vue de l'ordre social. Pourquoi, en un mot, ne pas faire des associations les auxiliaires de la justice, au moment où son action a besoin d'être fortifiée par le concours de tous ceux que préoccupe l'intérêt public?

Telle est la question que nous avons, à diverses reprises, tenté d'élucider (1), sans nous dissimuler du reste les difficultés qu'elle soulève. L'opinion publique paraît peu à peu s'y rallier, et nous voudrions essayer de retracer les progrès que nous semble avoir, dans ces dernières années, réalisés la doctrine dont nous souhaitons l'adoption sage et modérée par le législateur.

Deux faits et deux dates bien significatifs, sont à retenir : le 10 mars 1898 (2), le Sénat, après une discussion fort vive, rejetait l'amendement défendu par M. Bérenger, qui permettait de concéder, par un décret spécial, aux associations le droit de poursuite en vue de la protection de l'enfance, c'est-à-dire en vue d'un intérêt d'un ordre éminemment général et social. Les 22 et 28 juin 1907 la Chambre des Députés et le Sénat, presque sans discussion, reconnaissent le même droit de poursuite aux

(1) De la participation des particuliers à la poursuite des crimes et délits (1894).

L'association contre le crime (1901).

Étude sur la répression des outrages aux bonnes mœurs (1905).

(2) Discussion de la loi du 19 avril 1898. (Sénat. Séances des 10, 21, 22 mars.)

associations constituées en vue de la répression des fraudes sur les vins, c'est-à-dire dans une matière où les intérêts d'ordre privé dominent évidemment l'intérêt général. A peine cependant cette dernière loi était-elle votée, que des craintes se manifestaient au sujet de son application, et que des résistances se préparaient, contre son extension future (1). Qu'est-ce à dire ? si ce n'est, nous semble-t-il, que le principe du droit de poursuite par les associations paraît aujourd'hui assez généralement admis, mais que son application pratique, délicate à réglementer, se heurte encore à de très vives méfiances ?

L'admission du principe, nous l'avons fait observer, entraîne une modification importante de notre législation pénale. Cette modification n'est pas cependant un bouleversement complet, puisqu'elle suppose seulement l'extension des droits reconnus aux simples particuliers par une réforme qui éviterait même les inconvénients les plus graves résultant de l'exercice de ces droits. Il s'agissait surtout de reconnaître si la réforme demandée n'entraînerait pas, au point de vue social, des avantages assez considérables pour en justifier l'admission. La question demandait une étude approfondie, elle devait être mûrie par l'examen et la discussion des jurisconsultes et des philanthropes dont la haute compétence doctrinale et l'expérience profonde pouvaient en dégager les divers aspects. Il nous a été donné de voir s'accomplir, dans d'importantes circonstances, cette œuvre d'examen et de contrôle qui a puissamment contribué à mettre en lumière devant l'opinion publique la réforme proposée.

L'Académie des Sciences morales a consacré, en 1892 et en 1902 (2), deux discussions à la question de la poursuite

(1) Voir notamment M. Touron au Sénat le 12 juillet 1907.

(2) Compte rendu de l'Académie des Sciences morales, 1892, pp. 207 et 216; 1902, p. 710.

par les associations, dont le principe, malgré des objections autorisées qui ont fait ressortir la gravité du sujet, a été, en général, l'objet de précieuses approbations. La Société des prisons (1), la Société de législation comparée (2) se sont livrées à l'étude approfondie de la réforme proposée; le Comité de défense des enfants traduits en justice (3) l'avait consacrée par un vœu formel, origine de l'amendement adopté en 1898 en première délibération par le Sénat. Diverses sociétés de bienfaisance, telles que la Société protectrice de l'enfance, la Société de patronage des jeunes adultes libérés, la Société protectrice des animaux, ont appelé de leurs vœux une innovation législative dans ce sens. Sous les auspices de la ligue de la moralité publique, les diverses sociétés intéressées à la réforme, et en particulier la Société centrale de protestation contre la licence des rues, que dirige avec une infatigable ardeur M. Bérenger, émettaient en ce sens, le 7 juin 1904 (4), un vœu, qui fut, non sans opposition, adopté par le congrès tenu à Bordeaux en mars 1905 (5) pour la répression de la pornographie (6). En même temps d'éminents sociologues et des publicistes autorisés préconisaient une solution affirmative de la question (7).

(1) Séances de la Société des Prisons des 18 mars et 22 avril 1896. (*Revue Pénitentiaire*, mars et avril 1896.)

(2) Bulletin de la Société de législation comparée. Séances des 19 janvier, 23 février, 30 mars 1903.

(3) Rapports et vœux du Comité de défense, 1900, p. 92. *Gazette du Palais*, 9 juillet 1897, 17 février 1898.

(4) *Bulletin parisien de la Ligue de la moralité publique*, 15 novembre 1904.

(5) Compte rendu du congrès (Bordeaux, 1905).

(6) Ce vœu avait été porté, le 27 juin, au ministre de la justice par les délégués d'un grand nombre de sociétés. (*Journal des Débats* 5 juillet 1904).

(7) M. Fouillée, *la France au point de vue moral* (1900). — M. Henri Joy, *les Débats* du 5 juillet 1904, et les articles cités dans *l'Association contre le crime*, p. 137.

De cet échange de vues se sont dégagées certaines idées qui tendent aujourd'hui à prévaloir. On semble admettre d'une façon à peu près générale qu'il n'est pas bon, au point de vue social, que l'État reste seul chargé de défendre l'ordre public en regard des citoyens n'ayant le droit de se préoccuper que de leurs intérêts privés. On reconnaît qu'il est profitable à la chose publique de voir les citoyens s'y intéresser, personne ne pouvant se croire indemne quand tout le monde est atteint, ou peut l'être (1). On est disposé à considérer qu'un intérêt collectif (2) soit matériel, soit moral (3), légitime l'intervention d'une collectivité, alors même qu'aucun de ses membres n'éprouverait personnellement aucun dommage direct. Or la forme par excellence sous laquelle peut agir la collectivité n'est-elle pas l'association ?

Ces tendances, avec leurs progrès, très marqués en ces dernières années, devaient se traduire par les tentatives faites, en ce sens, devant les tribunaux et se refléter dans la jurisprudence. Depuis longtemps ceux que réunit un intérêt de même nature se sont groupés pour le faire respecter. Assurément les tribunaux exigeaient que chacun des intéressés agit en son propre nom et maintenaient le

(1) C'est l'idée qu'exprimait M. Larombière dans son rapport à l'Académie des Sciences morales et politiques : « Autant vaudrait dire que recevant du milieu de la foule de la boue, plus que de la boue, en plein visage, je suis sans action, en l'absence d'un dommage individuel. » (Compte rendu, 1893, p. 474.)

(2) Au point de vue des poursuites engagées dans l'intérêt moral d'une collectivité voir les poursuites par les groupements d'instituteurs ou de prêtres. (*L'Association contre le crime*, p. 110.)

Pour la légitimité de l'action des membres d'une ligue de la moralité publique voir : Tribunal de Lyon, 9 décembre 1904. (*Manuel pratique pour la lutte contre la pornographie*, par M. Bérenger, 1907, p. 129.)

(3) Dans le sens d'une lésion morale suffisant à légitimer une action en dommages-intérêts, voir les décisions rapportées dans le *Manuel*, pages 123, 135.

vieux principe qui veut que nul, en France, hors le Roi, ne plaide par procureur. Cependant la Cour de cassation et les cours d'appel admettaient que les pharmaciens, agissant comme membres d'une collectivité, ont le droit d'exercer l'action civile contre les personnes qui pratiquent illégalement la pharmacie; que les médecins peuvent se concerter pour réclamer des dommages-intérêts collectifs en raison du préjudice matériel et moral que leur cause l'exercice illégal de la médecine; que les commissaires-priseurs peuvent agir de même contre les courtiers qui opèrent des ventes au préjudice du privilège de leur compagnie (1). Dans ces divers cas on envisageait l'intérêt spécial des collectivités en cause, mais il faut bien reconnaître que, par le fait même de leur action, ces collectivités protégeaient aussi l'intérêt du public qui ne saurait être indifférent au maintien des garanties assurées par la loi à l'exercice de certaines professions.

La question se posa d'une façon plus pressante quand la loi du 21 mars 1884 a permis aux personnes exerçant la même profession de se constituer en syndicats pour la défense de leurs intérêts professionnels. La loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association, a donné ensuite à toutes personnes la faculté de s'associer, en dehors même d'un intérêt professionnel, pour tout objet licite autre que le partage de bénéfices. Dès lors les syndicats et associations devaient chercher à protéger leurs intérêts collectifs en réclamant des dommages-intérêts par l'exercice de l'action civile, soit devant la juridiction civile, soit devant les tribunaux répressifs, toutes les fois qu'un fait délictueux leur serait préjudiciable. Mais de quelle façon devait-on comprendre le préjudice? Fallait-il, appliquant aux associations la rigueur des principes, déclarer que la poursuite n'était admissible que si le délit avait

(1) Dalloz, suppl. du Répertoire, v^o Procédure criminelle, 169 et s.

causé un préjudice direct et appréciable en argent, soit à l'association elle-même, soit à chacun des membres qui la composent? C'est ici que la jurisprudence s'est montrée hésitante (1). Après un certain nombre de décisions qui avaient déclaré recevable l'action de syndicats qui réclamaient la réparation, plutôt d'un préjudice moral causé à l'ensemble de la profession, que d'un préjudice direct et matériel, un arrêt de la Cour de Paris, en date du 11 janvier 1907 (2) a débouté de sa demande le syndicat national de défense de la viticulture. La Cour se fondait sur ce que ce syndicat, composé d'un nombre restreint de membres, ne pouvait pas se considérer comme lésé par quelques infractions à la législation sur le mouillage des vins. Au contraire, la Cour de cassation, par son arrêt du 27 juillet 1907 (3), a consacré le droit pour un syndicat de défendre les intérêts collectifs de la profession à laquelle appartiennent ses membres.

Cette extension des droits conférés aux groupements professionnels par la loi de 1884 est certainement désirable et logique. Pourquoi en effet n'arriverait-on pas à entendre dans un sens large la condition du préjudice direct exigée pour l'exercice de l'action civile qui peut être portée même devant les tribunaux répressifs? Pourquoi n'admettrait-on pas que la fraude, dès l'instant qu'elle est établie, sera réputée dommageable aux membres de la profession, aux associations de producteurs ou de consommateurs qui ont intérêt à sa répression? Les associations

(1) Sur la jurisprudence voir :

Tribunal de Bordeaux 5 février 1903 (*Gazette des tribunaux* 14 février 1903). Cour de Nîmes 18 janvier 1907 (*Gazette des tribunaux* 7 février 1907) et les déclarations faites au Sénat par le président de la Commission le 28 juin 1907. (*Officiel*, p. 820.)

(2) *Gazette des tribunaux* du 13 janvier 1907.

(3) *Gazette des tribunaux* du 22 novembre 1907, et dans le même sens : Cassation 1^{re} mars 1906. (*Gazette des tribunaux*, 7 février 1907.)

intéressées auraient ensuite à faire la preuve du préjudice qui leur a été causé; ce serait un quantum de dommages-intérêts à établir. Mais, et c'est là ce qui est important, leur action serait en principe recevable et elles auraient le droit d'amener les fraudeurs devant les tribunaux, lesquels se trouveraient à même, étant saisis, d'exercer la répression pénale. Ces considérations étaient récemment indiquées avec beaucoup de force par un éminent jurisconsulte, M. Sabatier (1); mais il déclarait en même temps que le triomphe de cette doctrine qu'on serait obligé de faire prévaloir pour chaque espèce devant les tribunaux, ne pourrait être définitivement assuré que par le législateur lui-même (2).

Le législateur est entré dans cette voie. Déjà avant le moment où le Sénat avait reculé devant la reconnaissance du droit de poursuite aux associations protectrices de l'enfance, le parlement, par la loi du 30 novembre 1892, dans son article 17, avait reconnu aux associations de médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes le droit de citation directe pour la répression de l'exercice illégal de leurs professions. Une loi votée sans discussion et qui avait passé à peu près inaperçue, la loi du 11 juillet 1906, sur la répression de la fraude en matière de conserves et de prunes, a reconnu par son article 6 le droit d'agir en justice aux « syndicats professionnels régulièrement constitués représentant une industrie intéressée à la répression de la fraude ». Sous la pression des événements survenus dans les départements du Midi, la Chambre votait le 22 juin 1907, après une discussion hâtive, un amendement de MM. de Castelnau et de Gailhard.

(1) Voir la circulaire n° 2 du comité consultatif de contentieux de l'Action libérale populaire. (Note de M. Sabatier et rapport de M. Fruchier.)

(2) Voir aussi les considérants de l'arrêt de la cour de Paris. (*Gazette des tribunaux*, 13 janvier 1907.)

Bancel, répondant à de nombreux vœux émanés des populations viticoles. Cet amendement, adopté sans discussion par le Sénat le 28 juin, est devenu l'article 9 de la loi du 29 juin 1907 sur le mouillage des vins. Cet article permet aux syndicats formés conformément à la loi de 1884 « pour la défense des intérêts généraux de l'agriculture ou de la viticulture, ou du commerce et trafic des vins » d'exercer sur tout le territoire de la France et des colonies, les droits reconnus à la partie civile par le code d'instruction criminelle relativement aux faits de fraudes et falsifications des vins. Dans sa séance du 9 juillet 1907, la Chambre des députés a voté la même disposition en ce qui concerne la falsification des denrées alimentaires.

C'est bien consacrer, sur un point nouveau, la doctrine que nous venons d'indiquer : les syndicats visés par la loi pourront intervenir, non seulement devant les tribunaux civils (1), mais aussi devant les tribunaux répressifs, soit en se joignant au ministère public, soit en citant directement les coupables. Leur action est d'avance reconnue recevable en raison de l'intérêt qu'ils défendent, intérêt auquel la fraude est, par elle-même, dommageable. Ils auront ensuite à établir le quantum des réparations auxquelles ils prétendent, mais, quel que soit ce quantum, ils auront abouti à saisir la juridiction répressive et auront le droit de faire la preuve de la culpabilité des prévenus. Le principe de la poursuite par les syndicats a donc passé dans la loi en ce qui concerne la répression de deux catégories de faits délictueux. Rien ne s'oppose logiquement à son extension pour d'autres catégories de délits. C'est là précisément ce qui effraie certains esprits et les porte à faire ressortir les inconvénients pratiques

(1) Quand l'action civile est exercée devant les tribunaux civils en vertu de l'article 1382 il faut bien reconnaître que c'est, en fait, une peine que le syndicat demandeur réclamera, sous forme de dommages-intérêts contre les auteurs de la fraude

de l'application de la réforme dont le législateur vient de consacrer le principe par ses votes, sans en mesurer peut-être toute la portée.

Quels sont les dangers redoutés? La crainte de porter atteinte au monopole du ministère public en matière de poursuite criminelle n'est plus guère exprimée par les adversaires de la réforme : les objections de principe s'effacent devant les graves inconvénients pratiques que l'on croit apercevoir. Certains esprits sont effrayés, moins encore par le développement du mouvement syndical, que par les passions politiques et les tendances qui se sont manifestées dans un grand nombre de syndicats détournés de leur véritable but, la défense des intérêts professionnels. Est-il prudent, à propos de la répression de telle ou telle catégorie de fraudes, de toucher à la loi de 1884, et d'accroître dans un sens dangereux la capacité des syndicats? Quoi de plus sommaire et de plus facile que la formation d'un syndicat? ce syndicat, qui peut être composé de personnes sans surface, sans moralité, pourra ainsi exercer des poursuites redoutables, même si elles sont injustifiées. Ne faudrait-il pas du moins exiger, pour l'exercice de ce droit, certaines garanties de solvabilité qui permettraient à l'honnête homme injustement poursuivi de se retourner, pour leur demander une réparation, contre les auteurs de la poursuite? Telles étaient les considérations dont se faisait l'interprète M. Touron dans la séance du Sénat du 12 juillet 1907 et qu'il développait avec une grande force (1).

Nous ne prétendons pas que ces craintes soient absolument chimériques, et nous serions étrangement déçus si la préoccupation de graves abus devait contraindre le législateur à revenir sur l'admission d'un principe dont nous avons applaudi l'introduction dans notre droit. Les

(1) Voir les observations présentées au Sénat par M. Touron le 12 juillet 1907. (*Officiel*, p. 929.)

abus commis par certains syndicats ne sauraient cependant faire réprover le principe de l'action syndicale. Les dangers qui peuvent résulter de l'exercice du droit d'association ne sauraient faire méconnaître les bienfaits qu'on peut en retirer au point de vue social. Seulement il est légitime de se prémunir contre ces dangers et ces abus. Des garanties peuvent être prises; et c'est pourquoi nous regrettons qu'une discussion plus approfondie au sein du parlement ne les ait pas suggérées. Nous ne pouvons étudier ces garanties en détail, mais nous croyons, en les énumérant sommairement, pouvoir démontrer qu'on peut introduire dans la loi des précautions suffisantes pour dissiper, au sujet de son application pratique, de trop graves appréhensions.

Tout d'abord, si la personnalité civile est facile à acquérir, pour les syndicats professionnels depuis la loi de 1884, et pour les associations depuis la loi de 1901, nous ne saurions admettre que le législateur puisse leur concéder d'une façon générale le droit de poursuivre les actes délictueux préjudiciables aux intérêts agricoles, industriels ou commerciaux, que ces syndicats ou ces associations ont pour objet de défendre. C'est à propos de telle ou telle loi, ayant pour objet la répression de telle ou telle fraude, que nous comprenons que le législateur puisse reconnaître aux associations défendant les intérêts lésés par cette fraude, le droit d'agir en justice en raison des intérêts collectifs qu'elles représentent dans un ordre d'idées déterminé; à ce point de vue nous considérons comme trop vague l'expression « les intérêts généraux de l'agriculture » employée par la loi du 29 juin 1907. Nous serions disposés en second lieu, comme on l'a demandé (1),

(1) Voir l'opinion de M. le professeur Le Poittevin à la Société de législation comparée. (Bulletin 1903, p. 201.)

Le texte voté par le Sénat en 1898 exigeait l'avis du tribunal de première instance.

à admettre, pour le syndicat qui veut exercer le droit de poursuite, la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Cour d'appel dans le ressort de laquelle est situé son siège social. La Cour d'appel qui établirait ainsi la liste des syndicats autorisés à poursuivre, comme elle établit la liste des experts assermentés devant elle, devrait exiger une série de garanties que déterminerait la loi : un certain nombre de membres composant le syndicat, la justification de ressources suffisantes, d'un fonds de réserve, par exemple, pour assurer le paiement de dommages-intérêts en cas de poursuite téméraire. Ces conditions étant imposées, nous croyons qu'il ne faudrait pas redouter des associations de graves abus. Nous croyons même, et cela aurait déjà été admis dans la pratique par le gouvernement (1), qu'on pourrait les autoriser à faire constater les délits par des agents assermentés choisis sous la garantie de rigoureuses conditions de moralité et d'indépendance (2). C'est, comme on l'a fait remarquer, un moyen d'éviter une nouvelle augmentation du nombre des fonctionnaires de l'État.

Il ne faut pas, du reste, exagérer les abus possibles. Les associations auxquelles le législateur vient de conférer le droit de poursuite ne peuvent s'exercer que dans des cas de fraudes spécialement déterminés par la loi. Le chantage, dans ces conditions, est-il réellement à craindre? Il ne faut pas oublier enfin que l'exercice de ce droit aboutit à amener les prétendus coupables devant

(1) Déclaration du ministre de l'agriculture à la Chambre des députés le 9 juillet 1907. (*Officiel*, p. 1812.)

(2) Lettre ouverte de M. Audiffred à M. Krantz président de la commission viticole (juin 1907).

Amendement proposé par M. de Castelnau. (Chambre, 9 juillet 1907. *Officiel*, p. 1812.)

Amendement proposé par M. Nègre au Sénat. (Sénat, 12 juillet 1907. *Officiel*, p. 939.)

les tribunaux qui statueront, et cela en présence du ministère public dont la surveillance s'exercera et qui prendra ses conclusions à l'audience. Si on ajoute à ces garanties la possibilité pour les tribunaux de réprimer une poursuite abusive par une condamnation sévère à des dommages-intérêts, par un jugement motivé qui sera une condamnation plus sévère encore devant l'opinion publique et dont les considérants seront publiés par la presse; si on admet, ce qui ne devrait pas être omis par la loi, que le droit de poursuite pourra être retiré au syndicat convaincu de graves abus, ne peut-on pas affirmer que, dans la réalité des faits, ce droit de poursuite s'exercera, quand la pratique en sera bien assise, pour le plus grand bien de l'ordre public?

Nous venons de parler du concours que pourraient apporter à l'œuvre de la Justice les associations qui ont pour objet de défendre les intérêts collectifs de leurs membres. Mais il est une autre catégorie d'associations qui nous intéressent plus vivement encore, ce sont les associations qui se préoccupent exclusivement de l'intérêt général et de la morale publique. Ce sont à vrai dire celles-là qu'ont envisagées surtout les discussions que nous avons rappelées au début de cette étude, et, si nous nous félicitons d'avoir vu introduire dans la loi le principe de la poursuite par les associations, c'est avant tout parce que nous espérons qu'une extension plus considérable et plus utile encore lui sera donnée.

Nous voudrions en effet que le droit de poursuite fût reconnu, non seulement aux associations qui se proposent de défendre les intérêts matériels ou moraux de leurs membres, ou de la profession exercée par leurs membres, mais encore aux associations qui tendent à réprimer des délits qui lèsent l'intérêt collectif et social. Ne serait-ce pas une féconde extension du principe récemment consacré par le législateur? S'il a reconnu que les associations professio-

nelles doivent être présumées lésées par le seul fait d'une fraude portant atteinte aux intérêts qu'elles défendent, avec autant de raison il pourrait admettre que sont présumées intéressées à la poursuite les associations qui réclament la réparation d'un dommage causé aux petits et aux faibles, d'un préjudice moral porté à la collectivité des citoyens. Leur action serait présumée recevable par ce fait seul que serait lésé l'intérêt général auxquelles elles se proposent de veiller.

Evidemment la dérogation apportée aux principes de notre droit pénal serait plus caractérisée encore que quand il s'agit des associations défendant les intérêts professionnels. Le plus souvent en effet aucun préjudice appréciable ne pourra être invoqué, et c'est en réalité, au moins en fait, à l'application d'une peine que devront conclure les associations poursuivantes qui exerceront ainsi directement l'action publique. Mais qui ne voit le précieux concours apporté par ces associations au maintien de l'ordre public en traduisant les coupables devant les juges répressifs? Qui n'aperçoit le champ d'action ouvert à ceux qui se proposent, par exemple, la répression de la pornographie ou la protection de l'enfance, et dont les efforts sont trop souvent paralysés par l'inertie des particuliers directement lésés et refusant d'intervenir, même simplement en nom, dans la poursuite? L'exemple de l'Angleterre et des États-Unis peut, sur ce terrain, légitimer les plus nobles ambitions (1).

Non seulement les mêmes garanties pourraient être apportées à l'action de ces associations, mais sur ce terrain

(1) « Reconnaître aux associations constituées contre la pornographie le droit de citation directe, disions-nous au congrès de Bordeaux, ce serait en somme leur donner le moyen légal de faire ouvertement et avec plus d'efficacité ce qu'elles font, d'une manière détournée et par une fiction légale, dans l'intérêt public. » Rapport présenté au Congrès de Bordeaux le 15 mars 1905.) — En effet c'est, en réalité, l'association qui poursuit sous le nom des particuliers qui se prétendent lésés.

de l'intérêt général, les inconvénients sont moindres, puisque, dans cet ordre d'idées, la passion et la haine personnelle, les calculs odieux du chantage sont moins à redouter. Ne suffira-t-il pas du reste que le droit de poursuite soit conféré à une association pour que la menace d'en user donne une efficacité suffisante à des avertissements qui arrêteront bien des entreprises malsaines ? Ne pourra-t-on enfin parvenir, comme cela existe en Angleterre, à réaliser avec le ministère public une entente féconde en heureuses conséquences ?

C'est en effet une collaboration à l'œuvre de la justice qui doit être le résultat suprême de la réforme que nous préconisons. L'association, devenant l'auxiliaire de la justice, remplira son rôle social le plus élevé qui consiste à servir d'intermédiaire entre l'individu et l'État, qui doit tendre à supprimer l'antagonisme entre l'individu et l'État en associant les citoyens à la gestion de la chose publique. On a fait souvent, et avec raison, ressortir l'impuissance de l'individu isolé : il n'est pas bon non plus que l'État, dont l'action n'a de raison d'être que dans l'intérêt de tous, reste seul, et repousse le concours direct des citoyens pour l'accomplissement de sa fonction essentielle qui est de veiller à la sécurité publique. La conception de l'État pourvoyant seul à l'intérêt public, tandis que les particuliers se cantonnent dans la défense de leurs intérêts privés, nous paraît à la fois fausse et pleine de dangers. Souhaiter que l'État s'appuie sur les efforts et sur l'initiative des citoyens pour l'accomplissement de sa mission, n'est-ce pas tendre à restituer au rôle de l'État son véritable caractère ? Demander que les citoyens s'unissent pour travailler collectivement à sauvegarder les intérêts généraux de la Société, n'est-ce pas rappeler les citoyens au sentiment de leur véritable devoir, n'est-ce pas utiliser pour l'intérêt public « ces forces perdues » (1) dont on a si justement ré-

(1) M. Picot. *Revue des Deux Mondes*, 1^{er} décembre 1901.

clamé l'emploi en vue du plus grand bien du pays?

Telle serait, nous semble-t-il, la portée sociale d'une réforme qui ferait de tous ceux qu'anime la passion de l'ordre public les collaborateurs de la justice. Une disposition législative de cette importance ne peut trouver sa forme définitive que dans une patiente élaboration qui en assumera la durée ; elle ne peut trouver que dans les suffrages des hommes éclairés par l'étude des problèmes juridiques et l'expérience des œuvres sociales l'autorité avec laquelle elle doit s'imposer à l'opinion publique et, par elle, au législateur.

Paul NOURRISSON.

Séance du 9 mai 1908.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Peine de mort et criminalité.

Par M. le D^r A. LACASSAGNE,

Professeur de médecine légale à l'Université de Lyon.

M. Espinas. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le D^r Lacassagne, professeur de médecine légale à l'Université de Lyon, un ouvrage intitulé *Peine de mort et criminalité*, avec ce sous-titre : L'accroissement de la criminalité et l'application de la peine capitale. Cet ouvrage est dédié à la mémoire de Gabriel Tarde, dont M. le D^r Lacassagne a subi manifestement l'influence et auquel il fait d'heureux emprunts.

Une loi récemment proposée par le garde des sceaux pour l'abolition de la peine de mort et l'usage systématique qui paraît avoir été fait du droit de grâce, ont donné naissance à cette étude qui se prononce avec force contre la suppression du dernier supplice.

Cet ouvrage contient des documents qu'il est commode d'avoir sous les yeux dans leur ensemble. Le projet du gouvernement; l'analyse faite par le député, chargé du rapport au sein de la commission, des raisons sur lesquelles son rapport se fût appuyé s'il n'était devenu ministre depuis lors; le compte rendu d'une longue discussion qui a eu lieu sur ce sujet à la Société des prisons, forment une sorte d'introduction au livre, qui s'annonce ainsi moins comme un traité théorique que comme une publication d'actualité. Un exposé des opinions des philosophes n'en est pas la partie la plus intéressante. Dans une page consacrée à Rousseau, la peine de mort est à peine nommée. Et pratiquement nous n'avons que faire des opinions de Platon sur la peine de mort qui étaient celles de ses contemporains, il y a vingt-deux siècles et demi.

Le premier morceau de résistance est une étude statistique sur le mouvement de la criminalité en France depuis 1825. Les résultats en sont un peu obscurs. Malgré des hausses et des baisses, lisons-nous à la page 73, « le nombre moyen des assassinats se

maintient à peu près le même dans ce long intervalle de cinquante années ». Mais ailleurs nous voyons que la moyenne annuelle des assassinats jugés, qui n'atteignait pas 150 de 1901 à 1903, est de 174 pour les deux dernières années comprises dans la statistique (1904 et 1905). En janvier et février 1907 il y aurait eu à Paris 80 assassinats. Pour les meurtres, point de doute sur le fait de l'augmentation; il y a eu 163 accusations en 1901 et 274 en 1905. Mais les meurtres ont surtout pour cause, dit le Dr Lacassagne, le progrès de l'alcoolisme. La peine de mort y remédiera-t-elle? C'est ce qui reste à établir. Il est vrai que les affaires de toute nature dont les parquets ont eu à s'occuper de 1830 à 1905, sont passées de 113.181 en 1830 à 514.761 pour la période 1896-1900 et à 555.742 pour la période 1900-1905. Encore eût-il fallu démêler dans ces chiffres pris en bloc, qui sont dus à un grand nombre de causes diverses, les éléments qui peuvent servir à la preuve. Mais, insiste l'auteur, il y a un nombre considérable d'empoisonnements et d'avortements qui échappent à la Justice. Il en résulte peut-être que notre moralité laisse à désirer, peut-être que l'instruction et la police même devraient être mieux armées; mais cela n'a qu'un rapport assez indirect avec la question de la peine de mort, puisque le Dr Lacassagne ne réclame pas l'application de cette peine aux infanticides. Si la criminalité ouverte ou latente augmente, ajoute-t-il, c'est donc que les criminels ne sont pas effrayés par la menace de la peine capitale? Mais à une autre page nous trouvons une réponse à l'objection: apparemment ils estiment que cette peine est redoutable, puisque c'est la seule que leurs associations inscrivent dans leur code contre les délations et le refus d'obéissance. Les deux idées eussent dû être rapprochées. Il y a, dans toute cette statistique, de bons éléments qui pourraient être mieux ordonnés.

Nous sommes obligé de dire que ce n'est pas seulement l'emploi des données statistiques qui laisse à désirer: ces données elles-mêmes sont sujettes à caution. Ce chiffre de 80 assassinats par mois à Paris au début de l'année 1907 nous paraissait considérable: nous nous sommes adressé à la Préfecture de police et on nous a communiqué avec obligeance un tableau des assassinats et des meurtres mensuels pendant cette année: ce ne sont pas 80 assassinats par mois qui ont été enregistrés, c'est huit.

La discussion finale est plus directement préparée par les études sur l'âge et le sexe des criminels, sur la récidive, enfin sur les effets de la répression judiciaire auxquels du reste l'auteur reviendra dans la dernière partie intitulée: *Les essais d'expérimentation sociale*.

Cette dernière partie est pour ainsi dire le livre même. Otons-en encore ce qu'il y est dit de l'histoire de la guillotine. Il reste un intéressant exposé des manifestations d'opinion toutes récentes en faveur du maintien de la peine capitale, un court plaidoyer pour l'imitation en France de la pratique anglaise, qui en peu de temps, par l'emploi d'une fustigation des plus sérieuses et le *hard labour*, a nettoyé Londres des apaches qui commençaient à l'infester, enfin une comparaison des effets psychologiques probables de la décollation avec ceux de la pendaison. La pendaison aurait, selon l'auteur, de beaucoup l'avantage à ce point de vue. Ce serait elle qui, en dépit des apparences, supprimerait la conscience le plus rapidement. On en peut douter. M. Lacassagne rejette l'électrocution; mais il ne connaît pas encore les expériences de M. Leduc.

A plusieurs reprises, il affirme le droit qu'à la société de supprimer la vie des criminels pour défendre la sécurité publique. Là est le point essentiel. Il eut fallu peut-être y insister davantage. Il n'eut pas été inutile non plus d'insister sur l'efficacité exemplaire de la peine de mort. C'est ce qui n'a pas été fait dans ce livre : un aumônier de la Roquette aurait témoigné, est-il dit à la page 26, d'après M. Bérenger, que plusieurs de ses pénitents avaient été déterminés à entrer dans la carrière du crime par le spectacle de l'échafaud. M. Lacassagne est d'accord avec beaucoup de criminalistes, pour vouloir que les exécutions aient lieu à l'intérieur de la prison. Il ne répond pas à l'argument que tirent de là ses adversaires que si la société en arrive à cacher les exécutions et à y procéder en quelque sorte furtivement, c'est donc que la peine de mort excède son droit et n'est plus d'accord avec l'opinion.

Une question de philosophie politique domine en effet tout ce débat et M. le Dr Lacassagne a omis de montrer les solutions qu'elle a reçues jusqu'ici. C'est celle de savoir jusqu'où va le droit de la collectivité sur l'individu. Elle a été surtout posée en matière économique. On a considéré la propriété comme chose exclusivement privée, antérieure et supérieure aux consécrationes légales et on a expliqué l'impôt comme un contrat d'échange entre un groupe d'individus éprouvant un besoin déterminé et le reste de la nation qui consent à satisfaire ce besoin moyennant un déboursé semblable à celui d'un acheteur sur un marché quelconque. On pourrait appeler cette thèse la thèse du *privéisme*. Pour elle l'État n'est rien, qu'un rapport, analogue à celui qui unit les participants à une société par actions. Tout individu qui ne profite pas directement d'un service aurait le droit, d'après cette thèse, de refuser la contribution réclamée pour l'organisation et l'entretien de ce service.

Les provinciaux devraient refuser de participer aux dépenses de l'Opéra, les pères de familles dont les fils fréquentent l'école primaire devraient rester étrangers aux dépenses du haut enseignement scientifique, les piétons protesteraient contre le ruineux entretien des routes déchaussées par les lourds camions et les automobiles. Au fond, tous les rapports politiques se ramèneraient à des échanges individuels intéressés, et toute contribution exigerait, pour être conforme à cette conception du droit public, négative d'un droit public en général, le consentement exprès de l'individu, considéré comme intangible dans ses biens. Cette conception a pu se faire accepter grâce à certains à peu près économiques et logiques fondés sur l'assimilation du consentement donné aux impôts par la représentation nationale avec le consentement de l'acheteur sur le marché, de l'actionnaire dans l'assemblée générale. Mais quand cette conception que nous proposons d'appeler *privéiste* est transportée du domaine économique au domaine de la justice répressive et de la défense nationale, ou même au domaine de l'autorité administrative, un conflit aigu s'élève entre les nécessités, senties par l'immense majorité, de l'existence nationale et les prétentions de l'individu à l'intangibilité et à l'indépendance absolue. Le *privéisme économique*, traduit politiquement par la formule que les gouvernements doivent se borner à une action sur les choses et renoncer à toute action sur les personnes, devient le matérialisme économique et engendre des conséquences politiques subversives contre lesquelles le bon sens proteste de toutes parts. On s'aperçoit que si l'on veut vraiment assurer la sécurité intérieure des grandes agglomérations d'hommes, il faut cesser de considérer les vauriens qui la menacent comme des puissances augustes, comme des personnes morales que leur haute dignité, que la présence en elles d'une âme libre doit soustraire aux atteintes de la force publique; on s'aperçoit que si l'on veut assurer la sécurité extérieure de ces mêmes agglomérations il faut que la conscience sociale prononce la subordination même des personnes les plus innocentes aux conditions d'existence de l'ensemble des individus formant un seul État; enfin on s'aperçoit que l'État dispose normalement d'une autorité effective sur ses membres par l'intermédiaire d'une hiérarchie de pouvoirs, dont l'exercice doit être défini par la loi, mais qui ne régissent les intérêts que parce qu'ils ont (contrairement à la formule socialiste) une suprématie sur les personnes, du moins sous le rapport où chaque citoyen entre en contact inévitable avec l'État.

C'est cet ordre de réflexions qui inspire au fond les partisans de

la peine de mort. Avant tout se pose la question du droit à l'infliction pénale qui est celle de l'existence d'une autorité publique. La question est d'abord de savoir si l'État a le droit de frapper l'individu dans sa liberté, dans son intégrité corporelle elle-même quand il devient un danger public. Car, théoriquement, la dignité souveraine de la personne n'est pas moins atteinte par la prison perpétuelle, évidemment nuisible à la santé, et par la déportation avec ses risques que par la décollation et la pendaison. Que dis-je ? une simple arrestation met en cause la puissance publique tout entière. En second lieu, la question de la peine de mort entraîne une discussion d'ordre technique en quelque sorte sur le genre de peine qui est nécessitée par les besoins de la sécurité publique et que comportent l'état des mœurs, les préférences traditionnelles de l'opinion, les ressources de la science en un lieu et à un moment donnés. C'est la partie contingente et variable de la législation pénale. Elle a son importance et on comprend par exemple qu'une nation où l'opinion est très accessible aux entraînements de la pitié et prompte aux amnisties, ne puisse conserver une répression efficace que sous la forme de châtimens instantanés et irrévocables. Mais ces problèmes seraient vite résolus chez nous si nous étions d'accord sur le principe même du droit de punir. Nous ne le sommes pas. Un parti puissant tend obstinément à discréditer toute répression et toute fonction répressive ou seulement préventive exercée au nom de l'État ; et les conservateurs ne résistent que mollement parce qu'ils sont accoutumés par le privéisme économique à considérer toute action de l'État comme une ingérence intolérable et une atteinte à la souveraineté de l'individu. L'économie politique a fait pour eux de l'*Intervention* un épouvantail. Nous en sommes venus à nous demander couramment si l'État a le droit de faire quelque chose qui soit contraire à sa fin supposée de servir exclusivement le bien-être, voire les commodités de chacun de ses membres. Nos prisons nouvelles sont des pensions confortables, notre lieu de relégation une villégiature temporaire. Toute crainte d'une souffrance vraiment sensible est épargnée aux criminels, qui, dès lors, tuent sans motif, pour le plaisir. Comment l'État qui n'est rien, qui n'est qu'un rapport aurait-il le droit de faire souffrir des individus en chair et en os ? Et comment les agents de la répression, envisagés, en vertu de ce *privéisme* généralisé, comme des particuliers au service d'une entreprise, n'assureraient-ils pas un caractère odieux, même quand ils se dévouent à la sécurité publique ?

Nous avons besoin d'une doctrine nouvelle de l'autorité gouvernementale ou du pouvoir exécutif. L'Hervéisme n'est qu'un cas de

prévisisme à l'état aigu, atteignant les organes mêmes de la répression et de la défense, et tendant à paralyser, à annihiler l'action de la volonté collective.

Séance du 21 mars 1908.

Théorie de l'Évolution.

Par M. DE MOLINARI.

M. Frédéric Passy. — C'est au nom du plus ancien de nos correspondants, je pourrais dire de nos confrères, car, s'il n'avait tenu à garder sa nationalité belge, il serait depuis longtemps membre titulaire de notre section d'économie politique, M. de Molinari, que j'offre aujourd'hui un nouveau volume à l'Académie. C'est au seuil de sa quatre-vingt-dixième année, dans laquelle il est entré depuis quelques semaines, que cet infatigable travailleur a voulu nous offrir, en un court et substantiel exposé de deux cent cinquante pages, le résumé de ses longs travaux et de ses patientes réflexions.

Théorie de l'Évolution, tel est le titre de cette dernière et intéressante étude, et ce titre n'est pas trompeur. C'est bien l'évolution de l'humanité, non pas l'évolution zoologique, telle que l'étudient ou la supposent les naturalistes et les physiologistes, mais l'évolution économique, qui d'ailleurs n'est pas sans rapports avec elle, que M. de Molinari a voulu, dans ces pages sobres et graves, suivre à travers les âges. Non par simple curiosité d'érudit, cela va sans dire, mais par un noble et généreux souci de la réalité présente et du prochain avenir, dans le but, si cela est possible, de nous faire, un peu plus que nous n'en avons l'habitude, profiter de l'expérience du passé. Il a cherché, en s'éclairant de toutes les leçons de l'histoire, tant ancienne que moderne, à déterminer les conditions essentielles du progrès de l'humanité, à dire, à constater, comment les sociétés diverses, celles des êtres inférieurs aussi bien que celles des animaux supérieurs que nous sommes, prospèrent ou déclinent, avancent ou reculent, s'enrichissent ou s'appauvrissent. Et partout il a trouvé les mêmes lois, les mêmes nécessités, les mêmes sanctions. Rien sans effort, et sans effort réfléchi et intelligent. Rien sans liberté, et tout à proportion de la liberté et de l'es-

sor qu'elle permet, qu'elle commande plutôt, à la réflexion et à la volonté. Toujours et partout, et sous toutes les formes, la loi de la concurrence, qui pousse chaque être, soit pour améliorer directement son sort, soit pour lutter contre la concurrence de ses semblables, à mieux employer son temps et ses forces, à rechercher les éléments d'existence les moins imparfaits ; les procédés de travail les plus efficaces, à économiser, en un mot, la vie pour l'agrandir. Économie de l'effort par le bon emploi de l'effort, telle est la grande loi qui préside à tout le développement de la vie sur notre globe, vie inférieure aussi bien que vie supérieure, vie du minéral qui s'aggrège les éléments extérieurs de sa substance, vie du végétal qui puise instinctivement, dans le sol et dans l'air, les aliments les plus propres à son entretien, vie de l'animal, et en dernier lieu de l'homme, qui non seulement discerne et choisit les sols, les climats, les espèces végétales ou animales les plus utilisables, mais les multiplie et les perfectionne en ajoutant ou en substituant à la production naturelle qu'il a d'abord utilisée une production artificielle, dont il est l'agent et le bénéficiaire. Et toujours, dans toutes les formes de ce travail, c'est la loi du moindre effort, c'est-à-dire la recherche des moyens de diminuer la peine et d'accroître les résultats, qui stimule le progrès. Toujours c'est la concurrence qui, en donnant l'avantage aux plus habiles ou aux plus laborieux, leur assure la prédominance sur les inhabiles ou les paresseux, faisant, au besoin, disparaître ceux-ci à leur profit, quand ils ne savent pas s'adapter aux conditions nécessaires d'existence et suivre le mouvement évolutif de l'espèce.

Telle est, réduite à ses termes essentiels, la thèse historico-économique de M. de Molinari. Historique, en effet, autant qu'économique ; car, dans ce modeste volume, M. de Molinari a trouvé moyen de nous tracer, avec sa clarté habituelle, un tableau vivant de l'histoire des sociétés humaines et, finalement, de l'histoire de l'Europe et de la France, depuis l'état rudimentaire du début, depuis la période animale jusqu'à l'époque actuelle ; passant tour à tour de l'état de déprédation aveugle à l'état de chasse, de pâturage, de culture, de production industrielle et d'échange, d'abord individuel, puis familial, communal, national et international. Dans cette évolution, il rencontre successivement le vol : vol des choses, puis vol de l'homme ; l'esclavage, vol de la liberté et du travail ; la guerre, vol des territoires et des agglomérations humaines ; l'échange, peu à peu substitué au vol, et le protectionnisme, opposé à l'échange, au nom d'intérêts particuliers ou de calculs erronés. Et naturellement ses conclusions sont toutes en faveur du dévelop-

pement de la liberté personnelle sous toutes ses formes et de la suppression de toutes les entraves qui la contrarient.

Je ne puis, quant à moi, que souscrire énergiquement à ces conclusions. Je me demande seulement, tout en admirant la maîtrise avec laquelle se déroule, sous la plume de M. de Molinari, cette chaîne de l'évolution humaine, s'il n'accepte pas un peu trop facilement la nécessité, on pourrait presque dire la moralité, des violences faites, dans le passé, à cette liberté dont il est si épris dans le présent et pour l'avenir. La rapine, la piraterie, la guerre, l'esclavage, l'antropophagie elle-même semblent, à certaines pages, être justifiés et presque présentés comme des étapes du progrès. C'est peut-être vrai. Mais si mon intelligence hésite à affirmer que jamais ce que nous condamnons aujourd'hui n'a pu être avouable, mon cœur ne peut consentir à accorder au mal, même dans le passé le plus lointain, l'amnistie réclamée pour lui au nom de la fatalité des circonstances. Je laisse au lecteur le soin de se prononcer. Ce que je puis lui assurer c'est que, d'accord ou non sur les faits et sur les idées, sur le passé, sur le présent et sur l'avenir, avec M. de Molinari, il trouvera dans la lecture de cet intéressant volume, fruit d'une longue existence d'étude et de réflexion, une lecture attachante, instructive et suggestive. Il est beau, à un âge qui n'est, habituellement, que celui des restes d'une vie végétative, de pouvoir conserver à ce point la plénitude de ses facultés et de continuer à les employer dans l'intérêt supérieur de la justice et de la vérité.

Séance du 28 mars 1908.

En face du fait religieux.

Par M. Lucien Roure.

M. Joly. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Lucien Roure, un volume intitulé : *En face du fait religieux*. M. Roure, déjà connu pour de sérieuses études philosophiques, observe qu'en ces derniers temps on a fait des efforts ingénieux pour laïciser la religion. L'analyse psychologique et la sociologie ont voulu la réduire à quelques éléments tout subjectifs, sortis, suivant les uns, d'une conscience obscure et d'une sorte

d'automatisme, nés, suivant les autres, de l'irrésistible pression des courants sociaux. Le présent volume a pour but de restreindre ou de redresser la portée de ces efforts.

Après avoir employé indifféremment, dans une imprécision sans doute voulue, mais peut-être un peu trop prolongée, les mots « sens religieux », « conscience religieuse », « préoccupation religieuse », l'auteur dégage et pose ce qu'il appelle le « problème religieux ». Les données essentielles en sont la conscience de notre dépendance et de l'incertitude de notre destinée, le sentiment de notre valeur morale en même temps que de la tendance à l'idéal et au bonheur, la vue de la disproportion qui existe entre nos tendances et notre milieu, enfin la conscience du mal. Le sentiment religieux proprement dit n'est que la réaction de notre sensibilité devant l'intelligence de ce problème complexe. Il est donc complexe lui-même, car il comprend un élément de connaissance et un élément d'émotion et cette émotion, à son tour, comprend deux éléments qui sont la crainte, l'amour. Les diversités du sentiment religieux suivant les âges, les sexes, les peuples, les individus, tiennent de la prédominance que prend tour à tour l'un ou l'autre de ces éléments : ces derniers n'en sont pas moins destinés à être unis.

Une seconde partie du volume analyse le mysticisme. Le mystique n'est pas un être passif ; c'est essentiellement un réagissant, ce n'est pas une organisation malade qui s'endort pour des rêves diffus, c'est une âme qui s'unit à l'absolu. Le mystique a de la peine à se faire comprendre parce que les autres hommes n'ont pas la même expérience que lui, qu'il est obligé de prendre les mots de leur langue, en des analogies imparfaites. En lui cependant l'intelligence et le cœur sont à la fois distincts et alliés. « La connaissance se tourne à aimer, l'amour incite à connaître. »

Un dernier chapitre combat l'idée si répandue qu'il est des illusions fécondes et qu'on peut vivre de mensonges bienfaisants. Si la religion est un élément de vie pour l'individu et pour la société, c'est qu'elle répond à la fois à notre nature et à une réalité où cette nature voit l'explication de sa propre dépendance, la réalisation de son idéal et la condition de son bonheur.

Séance du 28 mars 1908.

La psychologie inconnue.

Par M. BOIRAC.

H. Bergson. — J'ai l'honneur de présenter, au nom de l'auteur, M. Boirac, correspondant de l'Académie, recteur de l'Académie de Dijon, un ouvrage intitulé : *La psychologie inconnue*. Ce livre est, comme le sous-titre l'indique, une introduction et une contribution à l'étude expérimentale des phénomènes psychiques. L'auteur classe ces phénomènes en trois catégories : 1° les phénomènes *hypnotiques*, ou faits d'hypnotisme et de suggestion ; 2° les phénomènes *magnétiques*, qui semblent impliquer l'intervention de forces « inconnues, non encore définies, mais de nature physique et plus ou moins analogues aux forces rayonnantes de la physique, lumière, chaleur, électricité, magnétisme. A cet étage se placent tous les phénomènes du magnétisme animal et de la télépathie » ; 3° les phénomènes *spiritiques*, « qui semblent impliquer l'hypothèse d'agents encore inconnus, mais cette fois de nature psychologique ». A l'heure présente, la science a pris à peu près complètement possession du premier de ces trois étages. Reste, d'après l'auteur, à prendre possession des deux autres, en particulier du second, beaucoup plus accessible, dans l'état actuel de nos connaissances, que le troisième. L'hypothèse qu'il s'agit de contrôler et qui devrait, en tous cas, servir d'idée directrice à nos recherches, est, d'après l'auteur, celle du magnétisme animal, c'est-à-dire d'une force émanant de l'organisme humain « et capable d'exercer à distance sur d'autres organismes, peut-être même sur des objets matériels, une influence plus ou moins analogue à celle des forces physiques rayonnantes ».

Il est impossible de suivre l'auteur dans le détail des pénétrantes études qu'il a entreprises sur le magnétisme en général, sur la télépathie et la télépsychie, sur l'extériorisation de la sensibilité et de la motricité, etc., enfin et surtout sur ce qu'il appelle « la conductibilité de la force psychique ». Disons seulement qu'on trouve dans son livre, à côté de beaucoup de faits intéressants, dont plusieurs ont été observés et soumis à l'expérimentation par l'auteur lui-même, une tentative remarquable pour fournir le cadre général où une explication scientifique de ces faits pourra trouver place. L'ouvrage contient ainsi un certain nombre de règles méthodologiques, dont tireront profit ceux mêmes qui ne s'intéressent pas spécialement à la « psychologie inconnue ». Signalons en particulier, à ce

point de vue, le chapitre intitulé : « Les paradoxes de la causalité. » Critiquant la théorie de l'induction chez Bacon et chez Stuart Mill, M. Boirac établit que les trois axiomes de la causalité, « posez la cause, l'effet se produit », « ôtez la cause, l'effet cesse de se produire », « faites varier la cause, l'effet varie », cessent d'être vrais quand il s'agit de faits complexes comme ceux qu'il étudie. C'est ainsi que, malgré la présence de la cause, l'effet peut ne pas se produire, si la cause est paralysée ou neutralisée par l'interférence d'une ou plusieurs causes antagonistes. Et c'est ainsi, également, que la cause peut être supprimée sans que l'effet cesse de se produire, si d'autres causes sont capables de suppléer la première.

Séance du 28 mars 1908.

La vente des biens nationaux pendant la Révolution française.

Par M. Amédée VIALAY.

Étude législative, économique et sociale, Paris, 1908, in-12, de 343 pages, avec deux plans.

M. Stourm. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de M. Amédée Vialay, intitulé : *la Vente des biens nationaux pendant la Révolution française.*

Cet ouvrage reproduit, avec diverses modifications, le travail que l'Académie a honoré d'une récompense dans le concours du prix Rossi en 1907. Des chapitres successifs y étudient la nationalisation des biens ecclésiastiques et des biens des émigrés, les règlements de ventes et enfin les ventes elles-mêmes soit aux municipalités, soit surtout aux particuliers; ces dernières, les plus instructives et les plus suggestives, étant aussi celles que l'auteur approfondit spécialement par ses recherches locales. Les archives départementales de la Côte-d'Or, méthodiquement consultées, lui fournissent la plupart de ses renseignements et documents, que, non seulement M. Vialay utilise lui-même en vue de ses conclusions, mais que la publication de son livre va mettre généreusement à la disposition des autres érudits qui les utiliseront à leur tour. Les archives de la Seine apportent également leur contingent à

l'histoire des adjudications, contingent plus spécial composé presque exclusivement de ventes de maisons et terrains à Paris, qui rendront moins de services au point de vue de l'étude des questions relatives à la division de la propriété et à la classification des nouveaux acquéreurs. Aussi l'auteur revient-il avec complaisance à son département, en s'efforçant de corroborer les constatations qu'il y recueille par celles que divers autres savants ont déjà publiées pour plusieurs contrées de la France. Ses études sur les grands vignobles de la Bourgogne, clos Vougeot, Chambertin, Romanée-Conti, etc., dont le sort est suivi au delà du terme de la Révolution, pendant le cours du XIX^e siècle, sont particulièrement intéressantes.

Le volume de M. Amédée Vialay sera certainement apprécié par tous ceux qui veulent aujourd'hui éclaircir, au moyen de données précises, le grand problème de la vente des biens nationaux sous la Révolution. Les savants, aussi bien que le public, liront avec plaisir les pages où l'auteur produit le résultat de ses recherches abondantes et judicieusement conduites, choisies avec discernement, dégagées des faits incidents étrangers au sujet, dont nous sommes heureux de le féliciter une seconde fois aujourd'hui, en présentant son livre à l'Académie après avoir constaté les mérites de son manuscrit.

Séance du 11 avril 1908.

Traité de la comptabilité publique.

Par M. Victor MARCÉ,

conseiller référendaire à la Cour des comptes, maître de conférences à l'École des sciences politiques.

Paris, in-4^o, collection Dalloz, 1905.

M. Stourm. — Le sous-titre du *Traité de la comptabilité publique* que M. Victor Marcé présente à l'Académie est ainsi libellé : *Décret du 31 mai 1862 mis à jour et annoté*. Or, il faut savoir que le décret du 31 mai 1862 est le code officiel de la comptabilité publique en France. C'est dire sa grande importance et, par conséquent, la nécessité qu'il y aurait eu, de la part de l'administration, de tenir un tel règlement au courant des changements apportés à ses articles par les lois et prescriptions nouvelles, sans parler des insuffisances de rédaction qu'il aurait fallu compléter ou rectifier.

M. Victor Marcé a entrepris, à lui seul, le travail colossal de reviser le décret du 31 mai 1862 devant lequel l'administration a reculé et n'a pas craint de reprendre un à un les 880 articles du règlement en les rajeunissant, en les commentant, en les éclairant au moyen des décisions administratives et de la jurisprudence de la Cour des comptes. Pour justifier le mot de travail colossal qui vient d'être employé, disons que son volume, format in-4°, contient 530 pages, dont 453 à trois colonnes, imprimées en petit texte, avec 10.200 paragraphes numérotés. Une table alphabétique détaillée permet, d'ailleurs, les recherches au sein de cette vaste encyclopédie que précèdent une préface et une introduction. La préface traite spécialement de la jurisprudence de la Cour des comptes et de sa procédure. L'auteur, en effet, a le mérite original de s'appuyer fréquemment sur cette jurisprudence, dont il est juste, dès lors, que les principes soient exposés au début. Quant à l'introduction, elle passe en revue, dans ses 354 paragraphes, tout ce qui concerne la définition et l'histoire de la comptabilité publique en France, avec sa législation comparée dans les autres pays. Cette partie plus générale précède immédiatement la partie technique, où l'organisation financière de la France est d'abord décrite, avant de pénétrer enfin dans l'objet essentiel de l'ouvrage qui consiste à étudier, un à un, sous tous les points de vue que leur texte suscite à l'esprit, chacun des articles du décret réglementaire du 31 mai 1862.

L'utilité qu'un recueil de cette nature offrira à tous ceux qu'intéressent les questions financières est démontrée non seulement par les vœux des publicistes qui en réclamaient l'apparition, mais par les exposés mêmes des ministres des finances qui, à deux reprises, en 1878 et en 1888, ont constitué des commissions expressément chargées de la revision du décret du 31 mai 1862 considérée comme une œuvre de nécessité urgente. Les commissions ont délibéré vainement. Mais une laborieuse initiative vient d'accomplir, sinon toute la tâche, car une loi ou un décret peuvent seuls corriger ou innover, du moins une grande partie de la tâche, celle de la mise à jour et des annotations, dont nous pouvons sincèrement féliciter l'auteur.

Séance du 11 avril 1908.

Cours de Droit forestier.

Par M. Charles Guyot,

directeur et professeur de droit à l'École nationale des Eaux
et Forêts. Paris, 1908, Lucien Laveur.

Tome I^{er}, 1 vol. in-8 de 700 pages.

M. de Foville. — Au nom de l'auteur, j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le tome I^{er} du *Cours de droit forestier* que fait à l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy M. Charles Guyot qui en est, depuis déjà longtemps, le très distingué directeur.

Cette excellente publication répond à un véritable besoin. L'ouvrage fondamental en cette matière était le *Commentaire du Code forestier* d'Édouard Meaume. Mais il remonte au règne de Louis-Philippe (1843-46) et c'est assez dire qu'il manque d'actualité. Le *Code forestier annoté* de Dalloz et Vergé est moins archaïque : cependant il date déjà d'un quart de siècle et, d'autre part, la jurisprudence y tient plus de place que le droit proprement dit. Dans ces conditions, la nécessité d'un nouveau traité, réellement didactique et embrassant l'ensemble de la législation forestière, se faisait vivement sentir. Pour une telle entreprise, M. Charles Guyot était doublement qualifié par ses études et par ses fonctions. De nombreux essais d'histoire économique et sociale prouvent la multiplicité de ses compétences ; mais, s'étant voué spécialement à l'enseignement du droit forestier, il y est passé maître et le grand travail qu'il a entrepris sera vite classique.

Dans ce premier volume, qui compte 700 pages, l'auteur traite : 1^o de la propriété forestière et du régime forestier ; 2^o de l'administration des eaux et forêts ; 3^o du droit pénal forestier. Et c'est avec autant de méthode que d'autorité qu'il répond à toutes les questions contenues dans ce programme.

Séance du 8 février 1908.

BULLETIN

DES SÉANCES DE MAI 1908

Séance du 2. — *Présidence* de M. DE FOVILLE, *président*. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Statistisches Jahrbuch der Haupt-und Residenzstadt Budapest*; VIII Jahrgang 1905, redigist von D^r Gustar Thirring. Budapest, 1907, in-4°. — *Gold, Prices, and Wages under the Greenback Standard*, by Wesley C. Mitchell. Berkeley, The University Press, March, 1908. (University of California Publications in Economics vol. I. March 27, 1908.)

M. Lyon-Caen présente les deux ouvrages suivants : 1° *De la nationalité et des diverses manières dont elle s'acquiert dans les principaux états du globe*; Étude de législation comparée par M. Ernest Lehr, correspondant de l'Institut de France. (Extrait de la Revue de droit international et de législation comparée. Deuxième série, tome, X, 1908, 40^e année.) — 2° *Traité théorique et pratique de la propriété littéraire et artistique et du droit de représentation*, par M. Eugène Pouillet, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier; 3^e édition, refondue et mise au courant de la législation, de la doctrine et de la jurisprudence par MM. Georges Maillard, avocat à la Cour d'appel de Paris, et Charles Claro, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. Paris, Marchal et Billard, 1908, in-8°.

M. Boutroux présente un fascicule intitulé : *Philosophy*, by Nicholas Murray Butler, president of Columbia University. New-York, the Columbia University Press, 1908, fasc. in-8°.

M. Levasseur présente un volume ayant pour titre : *L'Évolution souterraine*, par M. E.-A. Martel, directeur de « La Nature », Paris, Flammarion, 1908, in-12.

M. Albert Waddington, correspondant de l'Académie, donne lecture d'un mémoire de son père, M. Charles Waddington, ayant pour titre : *Un grand homme et son secrétaire*.

M. Bonet-Maury communique des observations sur *les mœurs et l'esprit de famille au Canada*.

Le Secrétaire perpétuel informe l'Académie que, le mardi 12 mai, l'Institut devra procéder à l'élection des cinq membres qui feront partie du Conseil supérieur de l'Instruction publique. En conséquence, l'Académie aura, suivant l'usage, à choisir un candidat qui devra être présenté aux suffrages de l'Institut. Une convocation spéciale sera adressée aux membres de l'Académie pour ce choix, qui aura lieu le samedi 9 de ce mois.

M. Georges Picot, désigné pour représenter l'Académie, rend compte de la cérémonie d'inauguration de l'Institut français de Florence, qui a eu lieu le lundi 27 avril; il expose le but poursuivi par cette création, les sympathies qui l'ont accueillie, et l'avenir qu'il est permis de présager. Il estime que l'Académie n'aura pas à regretter le patronage qu'elle a bien voulu accorder à l'institution nouvelle.


Séance du 9. — Présidence de M. DE FOVILLE, président. — Il est fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Discours de la méthode de Descartes avec notes tirées de ses œuvres, de celles de ses disciples et des méthodistes* par Minos; précédé et suivi de dialogues. Paris, librairie Cerf, 1907, in-8°.

L'ordre du jour appelle le choix d'un candidat à présenter à l'Assemblée générale de l'Institut en vue de représenter l'Académie des Sciences morales et politiques au Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Sur 32 votants, M. Paul Leroy-Beaulieu, membre sortant rééligible, obtient 32 voix.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître deux lettres qu'il a reçues : 1° de M. le Préfet de la Seine informant l'Académie que ses membres seront reçus dans les Musées municipaux aux jours payants, sur la présentation des médailles d'identité; 2° de M. le Président de la Société nationale des Beaux-Arts informant les membres de l'Académie qu'ils seront reçus, sur la présentation de leurs médailles, lors de l'Exposition rétrospective de portraits de personnages célèbres qui aura lieu à Bagatelle du 15 mai au 14 juillet.

M. Maurice Bellom est admis à lire un mémoire sur les *théories modernes de la valeur en économie politique*.



126 ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Paul Nourrison est admis à communiquer une étude sur le *droit de poursuite des associations*.

Séance du 16. — Présidence de M. DE FOVILLE, président.

M. Ancoc présente le tome troisième du *Code civil allemand, promulgué le 18 août 1896*, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1900. Livre IV (art. 1297 à 2385). Paris, imprimé par ordre du gouvernement à l'Imprimerie nationale. 1908, in-8°.

M. H. Joly présente un volume intitulé : *L'Idéal moderne. La question morale; la question sociale; la question religieuse*, par M. Paul Gaultier. Paris, Hachette et C^{ie}, 1908, in-12.

M. Luchaire dépose sur le bureau de l'Académie le volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Innocent III, les royautés vassales du Saint-Siège*. Paris, Hachette et C^{ie}, 1908, in-12.

M. Jean Lemoine, bibliothécaire du Ministère de la guerre, donne lecture d'une note sur *Primi*, auteur de mémoires sur la cour de Louis XIV (1673-1681) découverts à la bibliothèque Méjane, d'Aix, et lit quelques fragments de ces mémoires.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informe l'Académie du projet de congrès international des Sciences Administratives qui aura lieu à Bruxelles en 1910 et l'invite à lui faire connaître les noms des membres de l'Académie qui seraient disposés à se rendre à Bruxelles.

Séance du 23. — Présidence de M. LUCHAIRE, ancien président.

M. Bergson présente un volume intitulé : *La Fontaine; ses facultés psychiques, sa philosophie, sa psychologie, sa mentalité; son caractère*, par M. Jean Paul Nayrac. Paris, H. Paulin et C^{ie}, 1908, in-8°.

M. Boutroux présente un volume ayant pour titre : *L'année philosophique*, publiée sous la direction de M. F. Pillon, ancien rédacteur de la *Critique philosophique*. Dix-huitième année, 1907. Paris, F. Alcan.

M. Liesse achève la lecture de son mémoire sur « *Ouvrard* ».

M. Paul Leroy-Beaulieu et M. Levasseur présentent quelques observations sur les emprunts d'État.

Séance du 30. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Ministère des Colonies (office colonial). Statistiques du commerce des colonies françaises pour l'année 1906*, publiées sous l'administration de M. Milliès-Lacroix, Ministre des colonies. Tome I^{er}, Statistiques générales. Colonies d'Afrique. Tome II, colonies d'Asie, d'Amérique et d'Océanie. Melun, imprimerie administrative, 1908, 2 vol. in-8°. — *L'Idée de Dieu*, par M. Albert du Moulin. Paris, Alcan-Levy, 1908, fasc. in-12. — *Projet de loi présenté à la Chambre des députés portant fixation du Budget général de l'exercice 1909*. numéro 1709 (1^{er} volume) Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°. — *Mouvement de la population de l'Empire du Japon pendant l'an XXXVIII de Meiji, 1905*. (Nombre absolu et proportion), publié par le Cabinet impérial, bureau de la statistique générale. Tokio, 41^e année de Meiji, 1908, in-4°.

M. Georges Picot, présente, de la part de M. le docteur Aude, président de l'Académie d'Aix, une notice sur *Mignet*. Aix-en-Provence, P. Jourdan, 1908, fasc. in-8°.

M. Georges Picot présente un ouvrage intitulé : *Gustave Vasa et la réforme en Suède*; Essai historique par M. Jules Martin, prêtre de Saint-Sulpice, ancien professeur d'histoire ecclésiastique du Séminaire de Saint-Sulpice. Paris, Albert Fontemoing, 1906, in-8°.

M. Luchaire présente les ouvrages intitulés : 1^o *Projets de jonction de la Loire et de l'Yonne; le canal de Cosne à Clamecy*, par M. Léon Mirot, archiviste aux Archives Nationales. Paris, H. Paulin et C^o, 1907, in-8°. — 2^o *Montaigne était-il hypocondriaque? et Montaigne a toujours été Epicurien*, par M. le docteur Armaingaud. Paris, 1908, 2 fasc. in-8°. — 3^o *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours du XII^e au XV^e siècle*, par M. E. Richemond, membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, ancien président du tribunal de commerce de la Seine. Tome II, Fontainebleau, Maurice Bourges, 1908, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel communique la lettre adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique au Président de la Commission administrative centrale pour lui annoncer la cérémonie nationale de la translation au Panthéon des cendres d'Émile Zola et le charger de convoquer une députation des membres de l'Institut.

Il fait connaître que des cartes sont déposées au Secrétariat où les membres de l'Académie pourront se faire inscrire pour faire partie de la députation.

M. Darboux secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, adresse à l'Académie des Sciences morales et politiques une photo-

graphie du monument érigé en l'honneur de Descartes, en 1770, par le roi Gustave III, dans l'église Adolphe-Frédéric, bâtie sur l'emplacement du cimetière où le philosophe français avait été inhumé en 1650. Des remerciements seront adressés à M. Darboux.

M. Georges Picot donne lecture, au nom de la commission des Ordonnances des rois de France, du seizième et dernier rapport sur le *catalogue des Actes de François I^{er}*, et dépose sur le bureau de l'Académie le premier exemplaire du tome X, qui contient la table du catalogue et clôt ce travail, commencé il y a vingt-cinq ans.

M. d'Eichthal, au nom de la Section d'Économie Politique, lit un rapport sur le concours Saintour, dont le sujet était : « *Étudier au point de vue de ses effets financiers et économiques une grande guerre contemporaine.* » Il propose d'accorder une récompense de 1.500 francs à l'auteur du mémoire N° 1 ayant pour devise : *La guerre tuera la guerre.*

Cette proposition est adoptée.

M. Chuquet, au nom des Sections de Législation et d'Histoire, présente un rapport sur le concours Fréville et propose de décerner le prix à M. Louis Tuetey, pour son ouvrage ayant pour titre : *Les officiers sous l'ancien régime.*

Cette proposition est adoptée.

Le gérant responsable :
Henry VERGÉ.

19° RAPPORT

SUR LE CATALOGUE DES ACTES DE FRANÇOIS I^{er}

Messieurs,

Dans votre séance du 14 juin 1883, vous avez nommé la Commission chargée de reprendre la publication, longtemps interrompue, des Ordonnances des Rois de France. Il y a vingt-cinq ans que cette Commission poursuit l'œuvre que vous lui avez confiée.

Au moment où elle dépose sur le bureau, le tome X qui termine la première partie de sa mission, elle croit devoir vous présenter un résumé de ses travaux.

Assurément, il est banal de dire que le champ des recherches s'est étendu à mesure que le travail avançait; mais ici quelques chiffres feront connaître dans quelles proportions extraordinaires la tâche s'est accrue.

Dès le début, il avait paru nécessaire de se borner au seul règne de François I^{er} et de dresser la liste des actes conservés dans les Archives. En 1706, nos devanciers, avant de commencer la collection in-folio des Ordonnances, avaient cru devoir imprimer le catalogue des Actes; ils avaient fait paraître un petit volume in-4° contenant, avec l'indication de quelques centaines d'ordonnances, un appel aux érudits. Les premières investigations nous amenèrent à penser qu'un volume contenant la mention des 2 ou 3.000 actes retrouvés pourrait remplir le même

objet, en attirant sur nos recherches l'attention des savants.

L'année 1884 nous réservait nos premières surprises. Les dépouillements entrepris aux Archives et à la Bibliothèque Nationale avaient donné plus de 4.000 actes. Les premiers placards contenant ces mentions furent envoyés aux Archivistes des départements; des vérifications furent entreprises à l'étranger et le premier rapport qui vous était présenté en avril 1885 évaluait déjà à 5.500 le nombre des ordonnances retrouvées et prévoyait que le catalogue remplirait un volume de 1.100 pages. (*Compte Rendu*, 1885, tome II, p. 332).

Dans le second rapport, lu en janvier 1886, la Commission s'applaudit de ses découvertes, mais elle fait prévoir, en s'excusant de sa témérité, que la publication du catalogue comprendra deux volumes.

Le troisième rapport, du 22 janvier 1887, mentionne la réunion de 12.000 fiches se rapportant à 9.000 actes et insiste sur l'importance des découvertes faites en Italie par M. Michel Perret, pendant qu'à Paris M. Paul Guérin et ses collaborateurs recueillaient dans nos dépôts publics la plus riche moisson.

En 1888, la Commission, en déposant sur le bureau de l'Académie le I^{er} volume imprimé du Catalogue, ne dissimulait pas que trois volumes seraient indispensables.

En 1889, la Commission parlait de quatre volumes au moins.

En 1890, la Commission est plus hardie : elle annonce la découverte de près de 16.000 actes et prévoit six volumes.

Ce résultat n'était pas seulement dû au dévouement de nos collaborateurs; il faut le reconnaître, le plan de notre travail s'était peu à peu modifié. On avait pensé, au début, qu'il était possible et sage de distinguer les actes d'intérêt général et ceux qui se rapportaient à une localité

sans importance ou à un personnage secondaire. Nous ne tardâmes pas à reconnaître que cette sélection, purement arbitraire, n'avait aucun caractère scientifique. Tel village pouvait présenter pour l'histoire un intérêt inattendu, tel personnage oublié allait peut-être reprendre vie et jouer un rôle important, grâce aux actes retrouvés. Des instructions adressées à nos correspondants donnèrent donc une extension nouvelle à nos recherches : elles eurent pour conséquence la formation d'un supplément, puis les actes affluèrent et un second supplément dut être composé. Les 3.000 actes du début étaient devenus 33.311 pièces dont les mentions seules occupaient sept volumes entiers et 650 pages du VIII^e volume.

Ce chiffre incessamment grossi nous épargne la répétition fastidieuse des calculs déçus que contenaient nos premiers rapports.

Permettez nous aujourd'hui, dans ce dix-neuvième et dernier exposé de nos travaux, d'abandonner ces formules de prévisions toujours démenties et de parler enfin d'un achèvement du Catalogue que beaucoup de nos confrères ont pu croire chimérique.

Aux 33.000 mentions, la Commission a eu l'ambition d'ajouter un certain nombre d'études qui étaient la suite naturelle des actes, et de nature à rendre aux historiens les plus grands services.

Tel était l'Itinéraire de la Chancellerie royale pendant le règne de François I^{er}. En 1889, le projet en avait été conçu. Quand il a été réalisé, on ne s'est pas borné aux renseignements extraits de nos actes.

On a voulu aller plus loin : C'est ainsi qu'on a mis à contribution le *Journal* de Louise de Savoie, le *Journal* de Jean Barillon, les *Mémoires* de Guillaume et de Martin du Bellay, le *Journal d'un Bourgeois de Paris* et la *Chronique de François I^{er}*.

Toutes les sources ont été soigneusement indiquées. On

a pu présenter aux historiens une suite précise de renseignements qui n'avaient jamais été réunis et qui sont d'un prix inestimable. L'Itinéraire comprend 138 pages et il est suivi d'un Index alphabétique des noms des lieux qu'a visités ce prince, dont le règne de trente-deux ans semble un perpétuel voyage.

Le tome IX, qui contient près de 800 pages, est un des plus intéressants de la collection et celui qui a coûté le plus de labeurs.

La Commission a voulu présenter, dans une série de listes, l'état des officiers royaux qui exercèrent une charge sous François I^{er}. C'était tenter en quelque sorte de rédiger l'Almanach Royal deux cents ans avant qu'il parût; mais, au lieu de donner à une date fixe l'énumération de ceux qui, en une année précise, remplissaient les fonctions, il fallait embrasser pour chaque office l'ensemble du règne, ce qui allongeait et, en tous cas, compliquait singulièrement les recherches.

Le volume s'ouvre par une liste des agents diplomatiques de la France à l'étranger : elle est composée de tous les éléments fournis par le Catalogue et du dépouillement des Archives du Ministère des Affaires Étrangères, aussi bien que des Archives des pays étrangers; on a eu soin de mettre à contribution toutes les publications françaises et étrangères, et comme sous le règne de François I^{er}, les missions furent très nombreuses, comme on vit en ce temps les premiers ambassadeurs « résidents », l'énumération avec toutes les sources indiquées ne remplit pas moins de 80 pages, comprenant 614 missions.

Pour donner la mesure de ce travail, il faudrait résumer le chapitre consacré à l'Angleterre, examiner ce qui a été extrait du Catalogue, ce qu'ont fourni les Archives du quai d'Orsay, ce que nous avons tiré des Archives d'Angleterre, admirablement publiées dans le *Calendar of State Papers*, si riche en révélations sur le règne d'Henri VIII. On y

verrait les noms des premiers ambassadeurs « résidents » au nombre de vingt-trois, puis les missions extraordinaires tellement multipliées qu'on en compte plus de soixante-cinq, enfin le nombre des plénipotentiaires s'élevant parfois à quatre ou cinq personnages.

Les ambassades envoyées en France n'ont pas donné lieu à de moindres recherches ; elles remplissent 52 pages.

Vient ensuite la liste des grands officiers de la couronne, chanceliers, connétables, maréchaux, amiraux et des charges de cour.

Les Conseils du roi, puis le Parlement de Paris, les Parlements de province, la Chambre des Comptes et la Cour des Aides ont donné lieu aux états les plus complets.

Les gouverneurs de provinces, les baillis et les sénéchaux ont été réunis, ainsi que les trésoriers et les receveurs généraux.

Cette énumération des charges se termine par l'administration des guerres et l'artillerie.

On ne peut avoir la prétention de dresser des listes complètes, mais telles que nous les présentons, elles rendront assurément de grands services et, dans l'œuvre de précision qui se poursuit en matière historique, elles serviront d'étape.

Enfin, on a cru devoir donner une indication des sources auxquelles ont puisé les rédacteurs du Catalogue ; ce fragment occupe 130 pages.

La table alphabétique termine le IX^e volume et occupe tout le X^e. C'est à elle seule une œuvre considérable. Commencée en 1892, continuée à l'apparition de chaque volume, elle a dû être reprise pour en assurer l'unité. Les 150.000 fiches qui la composent ont été dressées, remaniées, refondues et il est difficile d'imaginer un travail qui ait exigé plus d'application et de patience : 1.160 pages sont consacrées à cette table.

Il n'est pas exagéré de dire qu'elle offre le couronnement de toute l'œuvre entreprise. Sans l'index, quel est l'historien qui pourrait se servir utilement du Catalogue? La table fait plus et mieux : grâce à cet instrument de recherches, il est des inconnus qui reparaissent au grand jour, des biographies inattendues qui se dégagent de la masse des documents. De ce long travail de détails, de classement de fiches et d'érudition ressortent le mouvement et la vie, le rôle des personnages, l'organisation des corps de l'État et l'incroyable activité d'un gouvernement que surexcite un prince ambitieux et jeune.

La Commission se félicite de ces résultats qui la récompensent d'un labeur de vingt-cinq années. Elle doit maintenant poursuivre la seconde partie de sa tâche, la publication des principaux textes : un volume a déjà paru, précédé d'une savante dissertation sur les monnaies que nous devons à la science de notre infatigable doyen, M. Levasseur. Un second volume est sous presse. Les retards ne sont pas dus à nos collaborateurs : ni les membres de la commission, ni les excellents auxiliaires que nous nous sommes choisis aux archives (1) ne répugnent au travail. Ce sont les ressources qui nous manquent et qu'absorbait jusqu'ici l'impression très coûteuse de l'Index. Nous reprendrons le travail et nous le poursuivrons jusqu'à la mort de François I^{er}, non sans faire appel, d'ici à quelque temps, aux archivistes pour la préparation du catalogue des Actes d'Henri III.

Ainsi se suivra cette grande entreprise dont vous aurez eu l'honneur de fixer le plan et d'arrêter la méthode. En mesurant ce qui a été fait depuis 1884, vous n'écoutez pas les paroles décourageantes de ceux qui parlent de

(1) Les Auxiliaires de l'Institut sont M. Paul Guérin, aujourd'hui secrétaire des Archives Nationales, notre collaborateur depuis le début, M. Marichal, auteur de la Table, archiviste aux Archives Nationales et M. Prinnet, archiviste paléographe.

tâches excessives, de projets chimériques dont nul ne verra la réalisation. On a dit que le bonheur d'un homme était assuré par une œuvre qui remplit toute sa vie. On peut, encore mieux dire que la force d'un corps savant vient des œuvres illimitées qu'il a le courage d'entreprendre. C'est à une Académie qu'il appartient de prendre la responsabilité d'un travail qui dépasse les bornes de l'existence humaine. Le jour où celui de nos confrères qui préside notre Commission (1) a conçu en 1883 la pensée d'un corps d'ordonnances qui embrasserait les actes du pouvoir royal de 1515 à 1789, il a donné à l'Académie des Sciences morales et politiques une mission qui fait partie de sa vie; elle est destinée à se prolonger dans tout le cours du xx^e siècle et à permettre ainsi à plusieurs générations d'historiens et de jurisconsultes de consacrer leur collaboration académique à la réunion de documents inédits qui prépareront, en pleine sécurité de textes, l'œuvre des historiens de la France.

Georges PICOT.

Séance du 10 mai 1908.

(1) M. Aucoc, Doyen de la section de Législation.

RAPPORT SUR LE CONCOURS
POUR LE
PRIX LÉON FAUCHER

A DÉCERNER EN 1908

**La culture actuelle en France. Ses changements
depuis 50 ans.**

PRÉAMBULE

« Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés », tel est le sujet que l'Académie avait proposé, en novembre 1904, pour le concours Léon Faucher de 1908.

L'Académie sait que le prix triennal Léon Faucher a été institué en 1855 par une donation de sa veuve M^{me} Léon Faucher, onze mois après sa mort (1) et qu'il a déjà été décerné (prix ou récompenses) quinze fois, alternativement sur un sujet d'ordre économique et sur la biographie d'un économiste.

Comme le sujet proposé pour le concours de 1908, bien

(1) Voir, dans le *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, tome CLXX, p. 32, la notice sur Léon Faucher, par M. Levasseur.

que portant sur une même question, l'agriculture, autorisait les concurrents à choisir le point d'application de leur étude, il avait chance de susciter un grand nombre de mémoires, principalement des mémoires composés par des provinciaux habitant la contrée qu'ils entreprenaient de décrire. Il est désirable d'attirer vers nos concours les travailleurs des départements et, pour cela, de leur offrir, de temps à autre, des sujets qui puissent être traités loin des bibliothèques de la capitale et en dehors des foyers scientifiques qui y sont concentrés.

Le résultat n'a pas trompé l'attente de l'Académie; elle a reçu dix-huit mémoires. Ces dix-huit mémoires, décrivant des régions différentes, ne comportent guère un rapport d'ensemble. Il faut les étudier un par un pour se faire une idée de leur mérite relatif; c'est ce que nous ferons en les groupant dans un ordre géographique.

Cinq appartiennent à la France occidentale : le *Bocage vendéen* au sud de la Loire, la *Mayenne*, la *Manche depuis cinquante ans*, le *Calvados* au nord de la Loire, l'*Oise* dans le bassin de la Seine. Sept appartiennent à la région nord-est et est de la France : les *Ardennes agricoles*, *Meurthe-et-Moselle*, l'*Auxois*, la *Nièvre au point de vue agricole*, le *Pays de Puisaye*, *L'agriculture et les agriculteurs du département de la Côte-d'Or*, l'*Arrondissement de Beaune*. De l'autre côté de la Loire, deux mémoires, la *Sologne*, et *L'agriculture en Sologne et son évolution* représentent la France centrale. Le sud-est compte deux mémoires : *Un canton de l'Isère* et les *Bouches-du-Rhône*; le sud-ouest un seul mémoire, le *Pays Landais*.

Le dix-huitième mémoire, qui traite de l'*Arrondissement de Carpentras*, n'a pas pu être admis au concours parce qu'il a été non seulement imprimé, mais publié, l'auteur s'est borné à enlever la couverture et à couper la place où se trouvait son nom. D'ailleurs ce mémoire

n'aurait pas pu être classé parmi ceux qui obtiennent une récompense. Il y a bien un autre mémoire imprimé, mais celui-ci est intact et ne porte pas de nom : c'est le mémoire sur la *Nièvre au point de vue agricole*. L'auteur avertit l'Académie qu'il n'a été « ni édité, ni publié, ni déposé à la Bibliothèque nationale » ; il l'a fait imprimer pour en faciliter la lecture.

Nous présentons d'abord à l'Académie un résumé de chacun des dix-sept mémoires, dans l'ordre géographique que nous leur avons assigné.

I

BOCAGE VENDÉEN

Au temps d'Arthur Young le Bocage vendéen était une région de landes et de marais. C'est, depuis un demi-siècle, une des régions prospères de la France. La Loire le limite au nord, de Nantes à Angers ; il s'étend, au sud, jusqu'à la Roche et à Saint-Maixent ; Cholet en est la ville centrale ; à l'ouest, il se confond avec le Marais vendéen.

Le sol, composé en grande partie de granit et autres terrains primaires, que borde de chaque côté une bande de calcaire, est accidenté avec des mamelons arrondis dont l'altitude ne dépasse pas au point culminant du Massif vendéen, le mont Mercure, 280 mètres. Les terres granitiques situées sur le versant des coteaux sont sableuses et n'ont conservé qu'une mince couche de terre cultivable ; celles de la plaine et des fonds ont des couches plus épaisses, mais, si elles ont cessé d'être marécageuses, elles sont encore humides à cause de l'imperméabilité du sol : ce qui ne les empêche pas d'être devenues fertiles. Les autres terrains primaires sont non sableux, mais argileux ou pierreux et difficiles à cultiver.

L'auteur, essayant de calculer pour chaque espèce de terres du Bocage vendéen son coefficient probable d'accroissement de fertilité, attribue aux Landes 2 en 1789, 3 1/2 en 1860 et 7 en 1907, aux terres granitiques 3 en 1789, 4 1/2 en 1860 et 5 en 1907; aux terres argileuses 4 en 1789, 5 1/2 en 1860 et 7 en 1907; de plus, comme l'étendue des landes mises en valeur par assainissement et par réduction de l'excès d'acidité a presque triplé depuis la révolution de 1789, il s'ensuit que la productivité totale de cette région aurait passé de 2 à 20. L'auteur indique, d'après M. Joulié, la composition chimique de ces divers terrains. Il fait observer que depuis cinquante ans les labours ont approfondi le sol et, comme conséquence, ont diminué l'humidité en hiver et accru, pendant la saison sèche, la matière utilisable pour la végétation.

Tous les champs du Bocage vendéen étaient jadis clos de haies d'ajoncs et de genêts entremêlés de grands arbres. Les haies subsistent, mais plus étroites; les arbres ont disparu dans le nord du Bocage et sont devenus rares dans le sud. Ce déboisement a rendu le climat moins humide, mais, d'autre part, il a contribué d'une manière parfois fâcheuse à la sécheresse des étés.

L'auteur explique, d'après le mémoire d'un subdélégué, le mode d'exploitation d'une grande ferme de 60 hectares dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : 5 hectares en prairies ne produisant guère plus de 1.600 kilos de fourrage à l'hectare, 3 hectares en pâture, 52 en labour dont un tiers en seigle, un tiers en jachère cultivée, un tiers en jachère pâturée : sur 1 ou 2 hectares bien fumés, des choux destinés à l'engraissement des bœufs. Ainsi, sur 60 hectares, 18 seulement donnaient chaque année le seigle dont on faisait le pain. La charrue était en bois, avec un soc en fer, quelquefois avec versoir en bois, lourde machine qui exigeait de très forts attelages. La ferme possédait 9 paires de bœufs, 6 vaches, 60 moutons : forte pro-

portion de bétail. Il en résultait un fumier assez abondant, mais qui était très mal soigné. On élevait alors peu de bœufs; on les achetait dans le Poitou; on achetait aussi des moutons, mais on en élevait un certain nombre dans le pays. La récolte de grain nourrissait les gens de la ferme composée en moyenne de neuf membres de la famille et sept serviteurs. Il restait d'ordinaire un excédent qui était porté au marché et qui servait, avec le produit du bétail, à payer le fermage.

Comparant cet état de l'année 1789 à l'état présent, l'auteur estime que, dans le voisinage de Cholet, la production de la viande est, pour une ferme de 60 hectares, sept fois plus considérable aujourd'hui qu'elle n'était alors, et que la production des grains a triplé. On avait essayé au dix-huitième siècle de cultiver quelques landes; ces essais avaient échoué.

Après la révolution de 1789 la condition du Bocage vendéen ne tarda pas à s'améliorer. L'impôt foncier remplaçait la multiplicité des charges de l'ancien régime. Plus tard les routes stratégiques, construites sous le règne de Louis-Philippe après la tentative d'insurrection de la duchesse de Berry, facilitèrent l'apport de la chaux dont l'emploi se propagea rapidement et fournit, entre 1835 et 1860, le moyen de remplacer le seigle par le froment, le genêt par le trèfle et d'adopter un assolement sexennal : blé pendant un an, choux pendant deux ans, puis blé un an et trèfle deux ans; voire même un assolement de neuf ans. La chaux, épandue à peu près tous les six ans, augmenta en outre la quantité de plantes fourragères et par suite le fumier : amélioration considérable. On a même d'abord exagéré l'emploi de la chaux; on en use beaucoup plus modérément aujourd'hui, trois fois moins en général, dit l'auteur. Une seconde amélioration a été l'emploi du guano et des noirs de raffinerie, plus ou moins falsifiés; puis, depuis 1885, des engrais chimiques qui ont un effet

autre que la chaux, surtout le superphosphate et les scories. Depuis une dizaine d'années les syndicats fournissent, surtout dans la partie angevine du Bocage, 6.000 tonnes de superphosphate et 1.200 tonnes de scories : c'est à peu près la moitié de la consommation annuelle de la région. On commence à employer aussi le nitrate. La troisième grande amélioration contemporaine est la suppression de la jachère remplacée par du seigle fourrager. On suit en général aujourd'hui un assolement trois fois triennal, dans lequel le blé revient trois fois et trois années sont consacrées aux choux, aux betteraves, au sarrasin ou au trèfle.

On donnait au VIII^e siècle neuf façons à la terre en neuf ans; avec l'assolement actuel on en donne vingt; aussi récolte-t-on deux fois plus de fourrages. La suppression de la jachère a fourni les moyens de nourrir le bétail à l'étable, ce qui a accru la quantité de fumier.

La Vendée étant pauvre, l'outillage agricole est resté longtemps assez primitif. Vers 1860 on employait la charrue à avant-train, age très long, versoir en bois, soc en fer. Ce n'est qu'après 1870 qu'ont apparu les versoirs en fer, puis en acier. Les herses triangulaires à dents de bois ont fait place aux herses à dents de fer depuis 1875. La houe à cheval ne s'est introduite que depuis 1890. L'auteur fait connaître la manière dont on procédait jadis aux façons de la terre pour chaque culture.

Aujourd'hui la plupart des charrues sont des brabants doubles qui retournent la terre à 20 centimètres de profondeur au lieu de 15. La herse triangulaire fait peu à peu place à la herse anglaise Howard et le labour en billon au labour en planche. La faucille n'a pas encore cédé devant la faux, mais la faucheuse se trouve dans un grand nombre d'exploitations. Les semences sont mieux choisies et on n'a pas besoin d'en employer autant qu'autrefois.

La culture des céréales, qui passait jadis pour onéreuse,

donne maintenant un profit grâce aux rendements accrus du froment. On peut obtenir en moyenne 24 hectolitres sur les terres argileuses et les landes améliorées et 16 hectolitres sur les terres granitiques sableuses. C'est, relativement à la récolte du seigle qu'on pratiquait dans le passé, un progrès du simple au double. Quant à la valeur totale de la récolte, on trouve, en tenant compte des terrains conquis sur la lande, qu'elle a plus que quadruplé.

La production par hectare du chou et du navet a pour le moins doublé. La betterave, que les cultivateurs ont le tort d'effeuiller, a moins prospéré. La pomme de terre convient aux terres sableuses, mais non aux terres argileuses et des cultivateurs trouvent aujourd'hui avantage à la remplacer par le topinambour. Il y a à mentionner aussi pour la nourriture du bétail le seigle, la vesce, le trèfle qui est consommé en vert ou conservé pour la graine, le maïs, le sarrasin. Néanmoins la quantité de matières alimentaires est encore trop souvent insuffisante l'été.

Il est vrai que la prairie fournit un complément; mais la prairie artificielle n'est pas assez connue dans le Bocage vendéen. Il n'y a que douze ans que la luzerne y est cultivée; elle commence à se propager, mais elle exige une terre bien chaulée.

La prairie naturelle fauchée une fois, pâturée ensuite, était considérée autrefois comme une culture avantageuse. Il y a une cinquantaine d'années les cultivateurs ont commis la faute de défricher une partie de celles qui n'étaient pas assez productives, au lieu de les améliorer par les phosphates et par la chaux. La pratique de cette amélioration n'a commencé qu'après 1870, et ce n'est qu'à la suite de la grande sécheresse de 1893 qu'on a compris toute l'utilité du superphosphate qui a porté le rendement de 1.500 à 3.000 kilos en même temps qu'amélioré la qualité du fourrage. Pour compléter l'amendement on a

dù ensuite ajouter du terreau mélangé de fumier et l'on put par là obtenir 5.000 kilos et plus.

Aussi les défrichements ont-ils cessé. La végétation de la prairie commence-t-elle six semaines plus tôt qu'autrefois, dès le commencement de mars après un hiver doux. Le fauchage et le fanage mécaniques plus rapides évitent la trop complète maturité des plantes. L'auteur calcule que la valeur du produit total de la prairie a passé de 115 à 360 francs.

Les prés de coupe, que l'on fauche en vert trois ou quatre fois par an, et les prés dits irrigués, ont besoin d'une irrigation régulière de purin et d'eau. Ils font partie de l'exploitation de quelques grandes exploitations où ils donnent de gros rendements. Les syndicats conseillent la création de prairies temporaires mixtes de graminées et de légumineuses convenablement choisies, auxquelles le climat humide est favorable.

Les grands arbres de haies ayant été abattus, le pays, plus découvert qu'autrefois, n'est plus Bocage que de nom. Aussi le climat, comme nous l'avons dit, est-il devenu moins humide. Il y a peu d'arbres fruitiers; c'est seulement depuis une quinzaine d'années qu'on s'est mis à planter des pommiers et des vignes sur des terrains calcaires, culture d'ailleurs très restreinte.

Le Bocage vendéen a toujours été un pays d'élevage. Il n'a pas de race propre; on y voyait naguère des parthenais, des normands, des durhams achetés en Anjou et surtout des animaux croisés. La méthode d'exploitation est restée au fond la même, mais elle a été considérablement améliorée et l'auteur croit pouvoir affirmer que, si le Bocage n'est pas la région qui produit les bœufs les plus gras, il est celle qui produit le plus grand nombre de bœufs engraisés.

Autrefois, lorsqu'il fallait beaucoup de bœufs pour le travail, les fermiers devaient en faire venir d'autres con-

trées. Après leur sixième année, ils les engraisaient sur place et obtenaient des animaux de 700 à 800 kilos, 200 de moins qu'aujourd'hui. Néanmoins le bénéfice était très notable, 500 francs par paire, dit l'auteur. La vache n'était pas regardée comme un animal de rente : le lait et le beurre étaient consommés dans la ferme.

L'exploitation du mouton n'était pas régulière, mais elle ajoutait au rendement général du bétail que l'auteur estime avoir été, vers 1860, de 1.800 francs dans une ferme de 60 hectares, soit cinq fois plus que la somme indiquée par le subdélégué de 1768. Comme partout, les moutons ont diminué en nombre; ils ont même presque disparu du Bocage septentrional.

Depuis 1860, les cultivateurs se sont appliqués à développer l'engraissement. Pour cela ils ont presque partout, sauf dans l'extrême sud, substitué aux parthenais, des durhams manceaux dits choletais de race nouvelle, qui, à trois ans et demi ou quatre ans, peuvent peser un millier de kilos et ils se sont attachés davantage à faire des élèves. Ayant plus de fourrages, ils ont eu plus d'animaux. L'engraissement se fait maintenant au pâturage en deux séries de novembre à juin; le reste de l'année les animaux sont nourris avec le produit des cultures fourragères et avec des tourteaux. On engraisse plus dans le Bocage septentrional, voisin du pays d'approvisionnement des durhams, que dans le sud.

Le lait est devenu un produit apprécié. On vend du beurre; quelques laiteries coopératives se sont formées. Une partie du lait sert à nourrir les porcs.

En résumant l'étude du bétail, l'auteur hasarde les chiffres suivants comme représentant la valeur de la production brute d'une ferme de 30 hectares : en 1768, 425 livres, en 1860, 1.600 francs, en 1907, 4.000 francs.

Aujourd'hui, comme autrefois, le fermage est le mode le plus ordinaire d'amodiation. Il était payé en nature,

il l'est en argent. Il y a une vingtaine d'années les fermiers se plaignaient de l'exagération des fermages, de là un mécontentement contre les propriétaires, que certains instituteurs entretenaient. Une baisse s'est produite surtout depuis 1890, baisse d'un huitième environ qui a porté moins sur les grandes propriétés que sur les autres et qui d'ailleurs a fait place à un relèvement depuis 1895. Les mauvaises terres d'autrefois, depuis qu'on les améliore par l'engrais, n'ont pas baissé. Ainsi telle ferme du canton de Montfaucon, qui était louée 27 francs l'hectare en 1860, est louée aujourd'hui 59 francs; c'est qu'elle est sur le terrain granitique, celui qui a le plus profité des améliorations. L'auteur pense que, pour les bonnes terres, l'augmentation depuis un demi-siècle a été vraisemblablement de 55 à 75 francs; dans les environs de Cholet le fermage monte aujourd'hui jusqu'à 100 francs.

Comparant l'impôt actuel aux impôts de l'ancien régime, l'auteur trouve que celui-ci était beaucoup plus fâcheux par son poids relatif et par son défaut de fixité. Par exemple, dans la Vendée angevine la terre de première classe payait, en 1768, 13 livres 1/2 de loyer et 9 d'impôt; en 1867, 60 et 5 francs, et en 1907, 80 et 7 francs. De nos jours, la fixité de l'impôt par classes a favorisé l'exploitation des terres des dernières classes.

Le prix de la main-d'œuvre a beaucoup augmenté : on ne trouve plus guère de domestique à moins de 450 francs; les bons demandent jusqu'à 550 francs; la chambrière 350 francs au moins, tandis qu'en 1860 elle se contentait de 90 francs. En compensation les nouveaux instruments de culture exigent beaucoup moins de bras et le personnel, mieux nourri, travaille mieux. Une ferme de 30 hectares employait, en 1860, cinq personnes recevant en tout 680 francs de gages; en 1907, elle emploie quatre personnes payées 1.750 francs.

Autrefois une grande partie de l'outillage était confec-

tionnée avec le bois de la ferme ; aujourd'hui, il faut acheter le matériel de fer et le renouveler à peu près tous les quinze ans.

Les familles du Bocage étant encore nombreuses (4 à 6 enfants), l'entretien de la maison, avec les habitudes nouvelles et la suppression de la récolte de lin, est devenu plus coûteux. Celui de la table l'est aussi ; l'usage du vin ou de la boisson, du cidre par exemple, est devenu à peu près général durant la période des travaux d'été.

Par un calcul, plus hypothétique qu'expérimental, l'auteur estime que la dépense de sa ferme type (30 hectares) aurait été, impôt compris, de 1.190 livres en 1768, ce qui mettait le fermier en perte, puis de 3.050 francs en 1860, de 6.100 francs en 1890, de 5.600 francs en 1907, ce qui laissait un bénéfice en 1860 et en 1907, et n'en laissait pas en 1890. Il donne, des dépenses et des recettes, une analyse minutieuse et il conclut ainsi : « Le cultivateur vendéen ne semble pas avoir d'épargne d'argent, quoique depuis près d'un siècle son exploitation ait été heureuse ; mais il a au moins quadruplé son capital d'exploitation à l'hectare et, de plus, il a défriché et mis en valeur des terres d'une surface égale à plus de la moitié de celles autrefois cultivées... »

Les cultivateurs-proprétaires sont en général dans une situation prospère. Leurs bonnes terres qu'ils nourrissent convenablement d'engrais produisent d'ordinaire plus que celles des fermiers.

Le Bocage vendéen exporte beaucoup plus qu'il n'importe. Il exporte son blé et son bétail. Aujourd'hui que la population à nourrir est moindre qu'autrefois, il reste un excédent de 800.000 hectolitres en moyenne que les chemins de fer, qui se sont substitués depuis 1870 à la batellerie de la Loire, portent à Nantes pour un prix réduit, voire même à Bordeaux et à Marseille à cause des conditions actuelles de l'admission temporaire.

Le commerce des blés a pris une grande extension de-

puis une quinzaine d'années. La meunerie est transformée, mais elle ne moule guère jusqu'ici que pour la consommation locale.

Si la consommation locale du bétail est très inférieure à celle du blé, l'exportation du bétail produit au contraire des sommes beaucoup plus considérables que celle du blé. L'auteur estime cette exportation à 115.000 animaux ayant une valeur de 65 millions, dont un quart est consommé dans le pays et les trois quarts sont expédiés aujourd'hui, pour la Villette, un peu même pour Angers, Saumur et Niort. Il fallait autrefois une vingtaine de jours pour conduire un troupeau à Poissy; les frais étaient de 50 francs au moins par tête, sans compter les déchets, et l'éleveur vendéen vendait d'ordinaire au marchand normand qui était l'expéditeur. Il n'y a plus maintenant de déchet ni d'intermédiaire étranger et la dépense en chemin de fer est réduite à 12 francs.

On commence à expédier un peu de beurre sur Paris. Dans le pays l'usine de Cholet consomme environ 6.000 œufs.

La filature et le tissage du lin occupaient autrefois un grand nombre de bras pendant les mois où le travail des champs chômait. Une famille pouvait réaliser ainsi, tout compris, un revenu de plus de 900 francs. Cette industrie familiale faisait même une concurrence souvent victorieuse aux fermiers, au temps où ils ne payaient leurs domestiques que 150 francs, c'est-à-dire vers 1860. Mais les gages ont monté pendant que la fabrication mécanique réduisait le gain des rouets et des métiers domestiques. Les tisserands ont dû aller à la manufacture de tissage ou de chaussons comme ouvriers, ou à la ferme comme domestiques ou métiviers, c'est-à-dire journaliers pendant la belle saison.

Jadis le pain et le laitage formaient le fonds de l'alimentation à la ferme; on buvait de l'eau. La reconstitution du

vignoble a permis, même dans la région granitique, l'usage du vin pendant la moisson et la fenaison. Dans les fermes de bonne terre on en boit quelquefois toute l'année. Toutefois l'usage du vin est encore très loin de s'être généralisé. Aujourd'hui on mange plus de beurre; on mange des légumes variés, de la viande de porc. L'accroissement du salaire a rendu plus facile aux domestiques leur établissement en ménage.

La condition matérielle du cultivateur a changé, beaucoup moins toutefois que celle de son exploitation. Les bâtiments de ferme ont été, dans beaucoup d'endroits, refaits ou agrandis. Nombre de grandes fermes ont été divisées en deux et même en trois; l'étendue moyenne paraît être aujourd'hui d'une vingtaine d'hectares. Le nombre des fermiers, par suite, a augmenté. Les baux continuent à être de trois, six, neuf ans au gré des deux parties.

Le changement dans la nourriture et le vêtement est beaucoup plus sensible chez le fermier de la partie angevine, c'est-à-dire du nord, que chez celui de la partie poitevine, c'est-à-dire du sud. Le premier porte maintenant la veste de drap, le second a conservé la blouse. Celui-ci est plus liant que le premier; sa femme s'occupe exclusivement du ménage et des enfants et son intérieur est mieux tenu en général que celui de l'angevin. Les enfants vont à l'école jusqu'à dix ans, âge de la première communion; après, il n'y a plus de fréquentation.

L'association agricole a pénétré dans le Bocage. Le puissant syndicat agricole d'Anjou a étendu ses ramifications dans le Bocage septentrional, en même temps et avec plus de succès que le syndicat des agriculteurs de la Loire-Inférieure, tous deux facilitant, par des procédés différents, l'acquisition des engrais, celui de l'Anjou publiant deux bulletins et fondant des caisses de crédit. Les comices ont eu aussi une action, un peu tardive peut-être; ils se sont occupés récemment de l'amélioration du bétail,

pas cependant dans toute la région. L'auteur pense que l'action des syndicats n'a pas été aussi heureuse qu'elle aurait pu l'être. A peine si la coopération commence à être connue. L'enseignement agricole manque encore.

Considérant les progrès accomplis dans la masse, l'auteur croit à l'avenir de l'agriculture vendéenne et compte pour cela sur l'amélioration de l'outillage et sur la création d'industries agricoles.

Tel est le mémoire n° 11, manuscrit de 161 pages in-folio en deux cahiers, portant pour devise : « Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris ». C'est un bon mémoire, écrit par un agronome très compétent et répondant bien au programme posé par l'Académie. Nous avons dit que l'auteur remontait, dans ses comparaisons de tenue de ferme, jusqu'au règne de Louis XV. Il eût été désirable que, pour la seconde moitié du XIX^e siècle, il fit plus usage des statistiques officielles, et qu'il eût, par des exemples précis, fait connaître le mode et les résultats de l'exploitation il y a une cinquantaine d'années et aujourd'hui, et qu'il pénétrât plus intimement dans le détail de la vie des agriculteurs du Bocage vendéen.

II

MAYENNE

Le département de la Mayenne, l'ancien Bas-Maine, est une dépendance du Massif armoricain. C'est un plateau ondulé sur lequel affleurent les tranches de couches dont les eaux ont dérasé les sommets; les plus dures restent en saillie et les plus friables se sont creusées en vallons. Les terrains cristallins et primaires constituent le sous-sol qui est en général imperméable. A la surface le granit occupe de vastes espaces dans les arrondissements de La-

val et de Mayenne; l'auteur constate que cette surface est friable, perméable à l'eau, facile à cultiver, mais qu'elle est dépourvue d'acide phosphorique et de chaux; il a fallu en faire venir de la région qui borde le Massif. Les schistes, nommés argilâtre dans le pays, sont très étendus dans les arrondissements de Mayenne, de Laval et surtout de Château-Gontier; ils sont imperméables, compacts, assez riches en potasse; il est nécessaire de corriger leur très médiocre productivité par le drainage et le chaulage. Les grès, terres pauvres, ont peu d'étendue. Les calcaires, fertiles par eux-mêmes, ont servi à fertiliser les autres terrains.

Faute d'amendements que l'absence de bons chemins empêchait d'importer, la culture était pastorale, c'est-à-dire que le cultivateur ne labourait qu'une surface restreinte, choisissant les meilleures terres et laissant le reste, les terres froides, à l'état de lande où il envoyait paître son maigre bétail. Sur les terres chaudes, il pratiquait l'assolement triennal. Pauvre culture que l'auteur, au lieu de la condamner, explique et excuse comme étant appropriée autrefois aux conditions agronomiques de la contrée.

D'essais de statistique très imparfaits l'auteur tire les notions suivantes : 1° la population de la Mayenne était essentiellement rurale; 2° en 1815 la moitié environ du sol était en landes réputées impropres au labourage, couvertes de genêts et d'ajoncs, bordées de haies hautes et impénétrables. A une époque où les défrichements avaient commencé, la statistique de 1841 assigne aux landes, jachères et bois 40 % de la surface totale du département, surtout dans l'arrondissement de Mayenne où les communes ont en général une grande superficie. Jadis les métairies, mot qui désignait dans le pays les grandes exploitations et non spécialement les exploitations par métayer, n'avaient pas plus de 10 à 15 hectares dont les deux tiers étaient en labour, et un tiers en pré. Les closeries et

borderies étaient plus petites que les métairies ; les « terres volantes » étaient de très petites exploitations cultivées sans animaux. La Mayenne était donc une contrée de petite et moyenne propriété. Si la contenance moyenne des cotes (7 hect. 13) apparaît dans la statistique officielle supérieure pour la Mayenne à celle des départements voisins, c'est surtout à cause des landes. D'autre part, au contraire, la lande favorise l'infime petite propriété en fournissant à son propriétaire un pacage gratuit. Les haies épaisses et les chemins creux qui morcelaient le pays et en faisaient un Bocage, étaient des obstacles à une bonne exploitation.

L'assolement, avons-nous dit, dans les siècles passés, était triennal avec une jachère plus ou moins prolongée, qui se couvrait d'une végétation naturelle. Le froment et surtout le seigle, cultures principales pour l'alimentation de l'homme, auxquelles il faut ajouter le sarrasin et l'avoine, revenaient trois fois en six ans ; on ne faisait pas de cultures fourragères pour la nourriture du bétail. On a commencé à en faire dans la première moitié du XIX^e siècle. La statistique de 1815 constate que les terres produisaient plus de seigle, même plus d'avoine que de froment, et à peu près autant de sarrasin. Le rendement du froment, variable suivant les années, ne dépassait pas 12 hectolitres à l'hectare. Les charrues étaient mal faites ; elles dépensaient beaucoup de force et ne labouraient qu'en billons. Les amendements étaient inconnus, le fumier était peu abondant et était mal préparé. Les landes, que l'on défrichait quelquefois pour une année ou deux à des intervalles très éloignés et les jachères à longue durée qui se confondaient avec la lande, fournissaient des genêts, des ajoncs, des bruyères, végétation des terres siliceuses qui servaient à la litière et à l'alimentation des animaux et aussi à l'écobuage, c'est-à-dire au brûlement des mottes de terre chargées de racines qui devenaient du fumier. Dans les temps anciens ces landes avaient été probablement des forêts.

Des agronomes éminents du commencement du XIX^e siècle, tels que Mathieu de Dombasle, regardaient le bétail moins comme une source directe de profit que comme « un mal nécessaire ». Les bœufs auxquels on demandait surtout du travail, étaient chétifs, pesant 304 kilogrammes en moyenne, d'après une statistique de 1830. « A la fin de l'hiver, dit un contemporain, les animaux ne tenaient plus, à la lettre, sur leurs jambes. » Ces animaux appartenaient à la race mancelle, race croisée et imparfaitement déterminée, rustique et sobre, qui eût été apte à l'engraissement si on n'eût épuisé ses forces par le travail. Elle donnait peu de lait.

Les chevaux ou plutôt les juments étaient d'espèce médiocre, petite, mais vigoureuse et propre surtout au trait. Cependant, vers 1850, on signalait sous le rapport de la race chevaline une amélioration dans l'arrondissement de Château-Gontier.

Les moutons, relativement peu nombreux, étaient d'espèce médiocre. Les chèvres, « la vache du pauvre », paissaient dans les communaux. Les porcs, qui se nourrissaient aussi en partie sur la lande, étaient nombreux, (74.000 en 1852), et ils étaient de bonne race craonnaise, race rustique et précoce.

Avec une pareille économie agricole le commerce des produits de la ferme devait être très restreint. On consommait sur place la plus grande partie des denrées ; en 1835-1838, bonnes années, on n'a vendu qu'un dixième des céréales récoltées ; les prix étaient en général au-dessous des prix moyens de la France. On n'exportait guère de chevaux ni de moutons ; c'étaient surtout les porcs qu'on conduisait au marché ; c'était surtout aussi des porcs qu'on consommait sur place. Les bœufs maigres de la Mayenne, après avoir fourni leur temps de travail étaient vendus dans le Calvados et l'Orne où ils étaient engraisés. Ils étaient rarement dirigés sur Paris, parce


qu'ils étaient maigres et parce que les voies de communication étaient détestables.

Il y avait relativement peu de propriétaires-cultivateurs ; les tenures étaient par métayage et plus fréquemment par fermage. Le fermier avait un ou plusieurs domestiques qui faisaient partie de la maison et travaillaient de concert avec les membres de la famille ; on employait peu de journaliers du dehors. D'après un agronome de 1840, il aurait fallu un capital de 8.000 francs, pour faire valoir une ferme de 30 hectares ; beaucoup de cultivateurs ne possédaient que les deux tiers ou la moitié de cette somme.

Un autre contemporain décrit l'habitation, bâtie ici de granit ou de calcaire, là de terre grasse et de foin, « basse, humide, mal éclairée entourée d'eau croupissante, contenant deux chambres dont l'une à feu pour les maîtres, l'autre pour les servantes, un mobilier délabré. L'étable, sans fenêtres, était accolée à la maison. La bergerie et la porcherie étaient de bois et de chaume. En 1846, la moitié (51 p. 100) des maisons de la Mayenne n'avait qu'une ou deux ouvertures : C'était un des départements les plus mal pourvus à cet égard ».

On mangeait très peu de viande et cette viande était ordinairement du porc. Le département de la Mayenne était classé, sous ce rapport, l'avant-dernier. Il était aussi un des derniers sous le rapport de la consommation du froment ; les céréales inférieures dominaient dans l'alimentation. Le pain était noir, mal cuit.

Il n'en avait pas toujours été ainsi. Au xvii^e et au xviii^e siècle, il paraît que le Maine était dans une meilleure situation que la Bretagne, parce que les habitants trouvaient des ressources importantes dans la culture du lin et dans le tissage de la toile. Dans presque toutes les maisons, les femmes filaient ; le gain qu'elles tiraient de leur travail facilitait le paiement des impôts et répandait de l'argent dans le pays.



La culture du lin, à côté de ses avantages, avait, il est vrai, des inconvénients. Elle exigeait beaucoup de travail, surtout de la part des femmes pour semer, sarcler, cueillir, rouir, broyer, et elle absorbait une grande partie du fumier. La filature et le tissage employaient aussi beaucoup de bras au détriment des autres cultures. Mais, sous le premier Empire, l'industrie linière dont la guerre avait fermé les débouchés à l'étranger et dont le marché en France s'était restreint, languit; la production de la toile diminua de moitié et la culture du lin ne donna plus de profit. Ce fut alors une ruine pour le pays.

Comment la Mayenne s'est-elle relevée de cette déchéance?

Les grands propriétaires résidaient peu dans leur domaine avant 1830. La révolution de juillet, en écartant de la cour et de la politique les légitimistes, fit d'un certain nombre d'entre eux des agronomes. Le coup d'État du 2 décembre 1851 eut le même effet : le comte de Falloux en est un exemple. Le métayage devint, dans le sud de la Mayenne, une véritable coopération du propriétaire et du colon et un moyen très efficace de transformation agricole.

Cette transformation s'est faite par le chaulage d'abord, ensuite par la modification de l'assolement et par l'amélioration du bétail.

La chaux manque le plus souvent aux terres de la Mayenne. L'amélioration de la viabilité, routes stratégiques construites depuis 1830, canalisation de la Mayenne, chemins vicinaux, a permis de la faire venir à bon marché; la découverte des mines d'anthracite, dont l'exploitation n'a guère commencé qu'après 1830, a permis la calcination à bon marché et les fours à chaux se sont multipliés. La statistique agricole de 1862 estime à 26 % des terres labourables la partie chaulée; l'auteur ajoute que presque toute la superficie cultivable du département l'est aujourd'hui.

Quoique les statistiques officielles lui semblent peu précises et peu probantes, l'auteur estime que, de 1839 à 1862, le département n'a pas gagné sur la lande et par la vente de communaux moins de 23.000 hectares de terres cultivables, et cela grâce aux amendements. C'est grâce aux amendements aussi que les jachères ont été supprimées ou réduites en durée. L'assolement nouveau donne en six ans deux récoltes de froment, trois récoltes de plantes fourragères, une d'orge et une de pommes de terre. Le bétail a eu dès lors plus de nourriture.

En même temps l'outillage nouveau s'introduisit. Dès 1852 on ne voyait presque plus la vieille charrue en bois, sans avant-train ni roues, et dix ans plus tard la statistique comptait environ 9.000 charrues perfectionnées. On y attela dans beaucoup de fermes des chevaux, au lieu de bœufs qu'on put ainsi mieux destiner à l'engraissement.

La transformation du sol par le chaulage et par la fumure devenue plus abondante, se traduisit par de plus forts rendements et par une augmentation de la superficie cultivée en froment. Cette superficie, qui était à peine de 40.000 hectares avant 1830, s'éleva à 70.000 entre 1830 et 1846 et est montée depuis 1848 à 100.000 et plus en même temps que diminuait la superficie cultivée en seigle et en sarrasin. En 1815 il n'y avait que le quart de la superficie consacrée aux céréales qui portât du blé; en 1862 il y en avait la moitié. L'orge que la Mayenne vend au dehors a gagné aussi; l'avoine a gagné moins.

De 1841 à 1862, l'augmentation des prairies artificielles n'a pas empêché celle des prairies naturelles.

Le fait essentiel de la révolution agricole de la Mayenne, c'est, dit l'auteur, la transformation de la race des bêtes à cornes; c'est là ce qu'ont voulu avant tout les promoteurs du progrès agricole et la réalisation de leur programme, accompli avec un succès inouï et une rapidité extraordinaire, a été le facteur principal de l'enrichis-

sement du département. Le nombre des animaux de cette race s'est élevé de 200.000 en 1852 à 253.000 en 1866. C'est surtout le nombre des animaux soumis à l'engrais qui a augmenté et ces animaux ont été des manceaux fortement croisés de sang durham. Le croisement, à peine commencé après 1825, est devenu fréquent depuis 1840. De 1836 à 1846 le gouvernement importa un certain nombre de durhams courtes-cornes. Émile Jamet se fit l'apôtre de ce métissage ; c'est lui qui convainquit le comte de Falloux. La ferme-école du Camp, qui a existé de 1847 à 1860, les comices agricoles, la Société agricole de l'ouest pour la propagation des animaux perfectionnés et les grands propriétaires ont beaucoup contribué à la propagande. A la fin du second Empire la transformation était à peu près accomplie. Les bœufs de la Mayenne sont aujourd'hui en réalité des durhams à cornes plus longues, aptes à un engraissement précoce, mais impropres au travail. En dix ans, de 1852 à 1862, le poids moyen du bœuf de la Mayenne a passé, suivant la statistique officielle, de 326 kilos à 485 et le rendement en viande par 100 kilos de poids brut a augmenté. Le département, jadis très pauvre, se classait dès lors le huitième d'après la valeur de ses animaux de race bovine.

Le nombre des chevaux a augmenté aussi, plus, il est vrai, que leur qualité bien qu'ils soient devenus plus forts. Celui des juments a presque doublé de 1841 à 1866.

Moutons et chèvres ont diminué de moitié et plus en même temps que diminuaient les friches.

Le chemin de fer qui, depuis 1856, relie la Mayenne à Paris lui ouvrit le grand marché français de consommation, surtout pour ses bœufs et ses porcs, et contribua à élever et en même temps à niveler les prix.

Autrefois le principal débouché des bœufs, bœufs maigres qu'on vendait à trois ans pesant 300 kilogrammes, était la Normandie. La hausse du prix des bœufs gras

engagea certains cultivateurs à faire eux-mêmes l'engraisement et pour cela à recourir au croisement durham. Entre 1845 et 1860 la Mayenne envoyait à Paris à peine 1.000 bœufs en moyenne annuelle; en 1879 elle en a envoyé 10.364. Nous dirons plus loin que le profit de ce commerce a eu son effet sur l'habitation, l'alimentation, le bien-être des éleveurs. L'évolution était complète vers 1875.

Voilà l'évolution. Reste à constater l'état actuel. C'est ce que fait l'auteur dans la troisième partie de son mémoire.

Depuis 1875, la surface presque entière du territoire agricole du département de la Mayenne (95 %), est utilisée; la jachère n'occupait plus en 1892 que 5 pour % de la surface. L'importance relative des céréales a diminué au profit de l'élevage; en 1892 45 % du territoire agricole étaient consacrés aux céréales; 40 % l'étaient aux prairies naturelles et artificielles. Parmi les céréales on en cultive, pour la nourriture du bétail, plus aujourd'hui qu'autrefois.

L'étendue des bois a très peu varié (28.000 hectares en 1892).

Le bétail s'est substitué au blé comme source principale des gains en argent : c'est une raison pour laquelle la Mayenne n'a pas été atteinte par la crise de dépréciation des denrées.

Avant d'entrer dans les détails l'auteur signale comme agent d'amélioration l'institution, depuis 1880, de chaires d'agriculture, des comices cantonaux, du concours départemental; il convient d'ajouter les sociétés et syndicats agricoles créés surtout depuis la loi de 1884 qui groupaient en 1904 environ 5.000 membres, grands et petits propriétaires, fermiers et métayers, nombre toutefois très inférieur à celui des départements voisins (26.400 dans la Sarthe), peut-être parce que la crise a peu sévi dans la

Mayenne, peut-être aussi parce que les principaux propriétaires se sont montrés circonspects relativement à la propagande.

On a fait jusqu'ici peu usage du drainage. On fait aujourd'hui moins usage du chaulage que naguère parce que l'excès de chaux, après avoir donné quelques très belles récoltes, finissait par épuiser le sol de son acide phosphorique et de son azote; beaucoup de cultivateurs s'en sont aperçus, mais tardivement par la diminution des rendements. Aussi, de 245 en 1872, le nombre des fours à chaux est-il réduit maintenant à 100. Les cultivateurs se sont reportés sur le fumier; mais ils ne le préparent pas bien et, s'ils emploient les engrais chimiques, c'est jusqu'ici trop parcimonieusement.

Sous le rapport de l'outillage agricole, la Mayenne est en avance sur beaucoup de départements; la statistique de 1892 le constate.

L'assolement triennal, simple ou doublé, est encore généralement pratiqué. L'auteur conseille de préférence un assolement quadriennal. Le labour est fait maintenant par des chevaux, rarement par des bœufs qui d'ailleurs ne sont pas des durham-manceaux.

Sur 100 hectolitres de céréales récoltés en 1902, il y en avait 47 1/2 de froment, et 40 d'orge et d'avoine réunis. La part des animaux est donc plus forte qu'autrefois et, dans la part de l'alimentation humaine, le froment a pris une place double de celle qu'il occupait en 1815. Depuis dix ans la superficie cultivée en froment n'augmente pas; elle a plutôt une tendance à diminuer (108.515 hectares en 1895, 102.084 en 1905). D'ailleurs, dès l'année 1882, comme l'a montré dans un cartogramme M. Cheysson, la Mayenne venait au 3^e rang (avant les départements qui l'environnent) dans le classement d'après l'étendue relative du territoire cultivé en froment à leur territoire total. Le rendement du blé à l'hectare n'a toutefois pas augmenté

beaucoup, parce que les premiers chaulages avaient donné de magnifiques résultats, mais il s'est régularisé : on ne voit plus de très mauvaises récoltes.

La production du méteil se maintient, sans augmenter et, comme elle diminue ailleurs, la Mayenne est devenue un des départements où elle a aujourd'hui le plus d'importance (127.000 hectolitres en 1905). La production du seigle au contraire diminue d'année en année (28.000 hectolitres en 1905); on le cultive très peu pour son grain.

La production du sarrasin reste stationnaire depuis 1882 (200.000 hectolitres en 1905). La culture de l'orge est, relativement aux autres départements, très importante; elle a été en accroissement jusqu'en 1882; depuis une vingtaine d'années, elle est stationnaire et même un peu rétrograde; l'orge de la Mayenne, recherchée par la brasserie, est par sa valeur commerciale la seconde céréale de la Mayenne.

Le tiers de la totalité des terres cultivées est occupé par des cultures fourragères, lesquelles se sont étendues aux dépens de la lande et produisent surtout des pommes de terre et des betteraves. Les prairies artificielles sont pour la plupart en trèfle maintenu deux ans dans l'assolement, culture pour laquelle la Mayenne tient le premier rang. La luzerne est beaucoup moins en usage. Les choux potagers commencent à prendre une certaine importance.

Les herbages proprement dits, qui sont des terres de labour converties en herbe, ont une bien moindre étendue dans la Mayenne que dans la Basse-Normandie, parce que la Mayenne pratique beaucoup moins l'engraissement. Mais les prairies naturelles ont gagné 18.000 hectares depuis 1882, et leur rendement est généralement bon.

Lin, chanvre, colza ne sont guère plus que des souvenirs du passé. Les primes ne les ont pas fait renaître.

L'auteur revient sur l'élevage. 63.000 chevaux en 1852, 77.600 en 1902, voilà le progrès numérique. Ce-

pendant le département, qui était au premier rang en 1887, n'est plus qu'au huitième aujourd'hui. Les juments, qui forment la catégorie la plus nombreuse, sont employées à la fois à la reproduction et au travail. Elles sont, comme leurs poulains, de conformation médiocre, excepté peut-être dans le Craonnais; sans homogénéité, mais propres au trait, vigoureuses et rustiques. Les cultivateurs ne soignent pas assez l'alimentation et le logement de leurs chevaux.

De 1866 à 1902 le nombre des animaux de race bovine a passé de 253.000 à 319.000 : augmentation de 66.000. Dans le total de 1902, les taureaux figuraient à raison de 1 pour 100, les bœufs de 11, les vaches de 42 et les élèves de 46. Si la proportion des bœufs est si faible, et celle des élèves si forte, c'est qu'il n'y a presque plus de bœufs de travail, qu'il y a peu de bœufs à l'engrais et que ceux qu'on engraisse sont vendus à quatre ans et même en général encore à l'état d'élèves. Les bœufs à l'engrais pèsent en moyenne 477 kilogrammes (statistique de 1892), et les élèves de six mois à un an, 126 kilogrammes. Ce sont, avon-nous dit, sous la dénomination de durhams-manceaux, de véritables durhams un peu modifiés, altérés même peut-être, par le sol et le climat. Il semble utile à certains éleveurs de remonter l'espèce avec des taureaux pur sang, à d'autres au contraire de la croiser de sang normand ou charolais, à d'autres encore de reconstituer, à l'exemple de ce qui se pratique dans certains cantons de la Sarthe, la race mancelle, mais une race améliorée.

Le nombre des moutons est tombé de 77.000 en 1866 à 45.000 en 1902; mais, par des croisements avec les races anglaises, on a obtenu plus de précocité et une viande meilleure. On se préoccupe peu de la laine. Les animaux vivent presque toute l'année dehors dans les landes, sur les chemins, dans les chaumes.

La Mayenne a très peu de chèvres.

Le nombre des porcs varie souvent sensiblement d'une année à l'autre. La race était et est encore excellente. La petite race craonnaise d'autrefois a disparu; il ne reste plus que la grande qui s'est répandue dans le reste du département. Les porcelets, aussitôt sevrés, sont conduits au pâturage, et ils y restent. Les porcheries sont encore plus mal tenues que les étables.

La volaille est assez nombreuse. La Mayenne expédie beaucoup d'oies en Angleterre pour la fête de Noël.

Les pommiers sont le complément de l'herbage et de la prairie où ils procurent un avantage au bétail et dont ils augmentent la valeur; il y en a beaucoup aussi dans les haies et dans les champs. Il paraît qu'au moyen âge, la Normandie et le Maine faisaient de la bière ou du vin et que le cidre ne les a remplacés que peu à peu depuis le *xv^e* siècle. C'est à peine si, aujourd'hui, le département a une centaine d'hectares plantés en vigne. Mais la production du cidre a beaucoup augmenté; on l'évaluait à 300.000 hectolitres en moyenne dans la période 1866-1875, à plus de 550.000 dans la période 1875-1884, à plus de 700.000 de 1896 à 1905, récolte très variable d'ailleurs d'une année à l'autre; celle de 1904, qui a été extraordinaire, a donné 2 millions d'hectolitres. Dans les bonnes années la Mayenne a expédié des pommes jusqu'en Allemagne.

Quand on a tiré des pommes le cidre, le marc est utilisé pour faire de l'alcool. Les bouilleurs de cru, dont le nombre avait plus que triplé en dix ans (1.199 en 1883, 7.067 en 1893) ont propagé l'alcoolisme dans le pays.

L'état de la propriété foncière semble avoir peu changé depuis soixante ans : le nombre des cotes était en 1853 de 73.283 avec une contenance moyenne de 7 hectares 09, et, en 1893, de 71.347 avec une contenance moyenne de 6 hectares 95. Il est à remarquer que cette contenance est le double de la moyenne générale de la

France. La parcelle même (55 ares en 1887) est plus grande que la moyenne de la France (30 ares), ce qui signifie que le morcellement en exploitations est moindre en Mayenne qu'ailleurs; cependant la Mayenne est un des départements que la statistique décennale de 1892 signalait comme ayant le plus d'exploitations de 1 à 10 hectares. Près de la moitié du territoire agricole appartient à la moyenne propriété, laquelle propriété de 6 à 50 hectares, tend à augmenter aux dépens de la grande et de la petite. Les haies, surtout les doubles haies, ont diminué d'épaisseur; quelquefois même elles ont été remplacées par des fils de fer.

La valeur vénale de l'hectare, d'après la statistique du ministère des finances, s'est élevée de 1.310 francs l'hectare en 1851 à 2.364 en 1879, augmentation de 86 p. 100 (surtout dans l'arrondissement de Mayenne qui était en 1851 le plus arriéré); elle avait légèrement fléchi à 2.324 en 1884. Toutes les cultures avaient plus ou moins bénéficié de la plus-value, excepté toutefois les terres de la dernière classe. Dans aucun des départements voisins la valeur n'avait autant progressé (1).

Le nombre des petits propriétaires exploitants est resté moindre, affirme l'auteur, que dans la plupart des autres départements. Celui des métayers, qui est grand, a diminué et celui des fermiers a augmenté jusqu'en 1892. Les baux sont toujours de trois, six, et neuf ans, durée trop courte. Jusqu'en 1882 le prix des fermages croissait; en 1892 la statistique l'a trouvé réduit, moins toutefois que pour la moyenne de la France, et cette réduction s'est à peine fait sentir pour les prés naturels.

Le métayage de la Mayenne est considéré comme un type. Il est à moitié fruit : mais en général, dans les

(1) La plus-value des huit départements voisins a varié de 25 pour 100 (Calvados) à 69,4 (Maine-et-Loire).

grandes métairies, le lait est laissé entièrement aux métayers, ainsi que les produits du jardin et de la volaille, à condition toutefois pour le métayer de porter au propriétaire une légère quantité de ses produits. Le propriétaire fournit le sol, les bâtiments, certains gros instruments, la moitié du bétail, des semences et des engrais achetés au dehors. Il paie d'ordinaire les impôts et les assurances. Le métayer fournit son travail, les instruments autres que les machines, paie la main-d'œuvre, fournit la moitié des semences et du bétail, souvent la moitié des engrais artificiels; il paie la moitié de l'impôt foncier et la totalité de l'impôt mobilier. Les régisseurs sont très rares et les rapports entre propriétaire et métayer sont presque toujours directs; l'on réalise ainsi la condition de succès que réclamait le comte de Falloux: « la présence continue du propriétaire à la portée du métayer ». Le métayer conserve d'ailleurs une grande liberté d'action, le propriétaire se borne d'ordinaire à conseiller les améliorations, et à les faciliter par ses capitaux. Les métairies ont en moyenne une trentaine d'hectares; le métayer les exploite avec l'aide de sa famille. Quand il a des domestiques, ceux-ci deviennent bientôt comme des membres de la famille. De 1860 à 1876, beaucoup de métayers se sont enrichis et ont pu louer une ferme ou acheter une closerie, condition nouvelle dans laquelle tous n'ont pas eu le bonheur de réussir.

Pendant les mauvaises années 1875-1880 et pendant la crise qui a suivi, de petits fermiers ont succombé, tandis que les métayers, tout en souffrant, se sont soutenus, le sacrifice étant supporté principalement par les propriétaires. Après la crise, le fermage a repris de l'extension; les nouveaux propriétaires de la génération actuelle le préfèrent souvent parce qu'il donne moins de soucis et ne nécessite pas d'avance de fonds; les métayers ayant amassé de nouveau de l'argent le préfèrent aussi.

Le métayage, ainsi pratiqué, a réussi dans la Mayenne où il y a nombre de propriétaires ayant des capitaux, à côté de la masse des cultivateurs qui n'en a pas. Il a créé une classe intermédiaire entre les fermiers et les journaliers, et facilité l'ascension de ces derniers au rang de cultivateurs. Il a atténué les crises. « Le métayage, écrivait jadis L. de Lavergne, a une très mauvaise réputation ; sur d'autres points de la France il coïncide, en effet, avec une extrême pauvreté rurale ; ici c'est le contraire qui arrive. »

Il y a dans la Mayenne sept fois plus de domestiques de fermes que de journaliers (34.862 domestiques et 4.900 journaliers en 1892) dont le nombre a été depuis longtemps en diminuant et qui sont attirés vers les villes, en même temps que l'extension des prairies les rendait moins nécessaires. Beaucoup de domestiques sont des fils cadets de métayers rentrés dans le pays après leur service militaire.

Comme on a peu besoin de journaliers, la main-d'œuvre est facile à trouver, et le salaire est au-dessous de la moyenne du salaire agricole en France pour les hommes. Exemples : ouvrier nourri 1 fr. 92 en 1892 et 2 fr. 95 non nourri pour la Mayenne ; 1 fr. 98 et 3 fr. 14 pour la France. Cependant il avait plus que doublé en trente ans : car en 1852, il était de 0 fr. 58 et 1 fr. 12 pour l'homme, de 0 fr. 38 et 0 fr. 77 pour la femme. Depuis 1882 et 1892 il a baissé sensiblement, comme dans le reste de la France d'ailleurs, ainsi, en 1905, il n'était plus que de 1 fr. 56 pour l'ouvrier nourri, et de 2 fr. 60 pour l'ouvrier non nourri.

Les gages des domestiques ont varié à peu près dans la même proportion. Exemple : les servantes de ferme 46 à 94 francs en 1852, 140 en 1905.

L'auteur traite des débouchés et des prix dans un dernier chapitre qui eût été mieux placé à la suite des pro-

duits. Le département de la Mayenne, qui en 1874 possédait seulement la grande ligne de Bretagne le traversant de l'est à l'ouest, est sillonné dans tous les sens par des voies ferrées et commence à construire des chemins d'intérêt local à voie étroite. Les produits ont donc maintenant un écoulement facile. Les petits marchés ne sont plus aussi fréquentés, mais les grandes foires le sont. Les céréales et surtout les bestiaux sont les objets d'un commerce important.

La plus grande partie des céréales récoltées est consommée sur place et l'hectolitre vendu a plutôt baissé que haussé de prix. Le métayer vend le plus souvent immédiatement après la récolte, c'est-à-dire à une époque de baisse. Au contraire la plus grande partie du bétail est exportée dans des conditions plus avantageuses qu'autrefois.

L'orge, indépendamment de la quantité consommée sur place, est, avons-nous dit, la matière d'un trafic important qui porte sur 600.000 hectolitres environ, destinés aux brasseries du Nord et de la Belgique. Le commerce de l'avoine est moindre.

En fait de race chevaline la Mayenne ne vend guère au dehors que des poulains dont le prix moyen s'est élevé de 82 francs en 1852 à 240 environ en 1882 et à 250 aujourd'hui (poulains de moins d'un an).

Quant à la race porcine, la vente porte sur les porcelets achetés pour les départements voisins et sur les porcs gras expédiés pour Paris. Le prix de la viande a été en hausse jusqu'en 1882, puis ensuite en baisse jusqu'à ces dernières années. La vente du porc procure un appoint en argent pour le cultivateur. Toutefois la consommation locale est très supérieure à l'exportation.

Les moutons ne donnent lieu qu'à un commerce local, sans importance notable.

Le grand commerce est celui des bêtes à cornes. On en

abat relativement peu dans le département, parce que les habitants mangent peu de viande de bœuf. On vend au dehors surtout des bouvillons et des bœufs maigres destinés à être engraisés dans les herbages d'autres départements. Le prix du kilogramme de viande de bœuf a été en général en augmentant dans la Mayenne, 1 franc en 1852, 1 fr. 20 en 1862, 1 fr. 38 en 1882, puis, après un léger fléchissement jusqu'en 1900, 1 fr. 60 en 1902. L'auteur explique en détail les phases de l'élevage d'où il résulte que le profit net est d'environ 20 à 25 francs pour un bœuf maigre et 30 francs pour un bœuf gras.

Les industries laitières et fromagères ne sont pas très développées, malgré les fromages de Port-Salut et d'Entrammes.

L'accroissement de la richesse agricole du département a exercé une influence notable sur l'alimentation et le logement.

Il y a eu, comme nous l'avons vu, augmentation de consommation pour les céréales riches, diminution pour les céréales pauvres, substitution du pain blanc acheté chez le boulanger au pain noir mal cuit à la maison; augmentation de la consommation de la viande, viande de porc, de veau, d'agneau que les paysans aisés mangent maintenant tous les jours.

Le nombre des maisons n'a guère varié. Mais les maisons sont de pierre et la plupart datent de moins de cinquante ans. Elles ont un ou plusieurs étages, ce qui était inconnu autrefois. Les plafonds sont plus hauts. L'ardoise a remplacé le chaume. Il y a, comme autrefois, deux pièces au rez-de-chaussée, mais ces pièces ont plus d'ouvertures. Le sol est souvent carrelé. Les étables et bergeries sont plus aérées. On y a ajouté des hangars, des remises.

La Mayenne, grâce aux conditions particulières de son économie rurale, a été en progrès à peu près continu depuis une soixantaine d'années, pendant que la plupart

des autres départements subissaient des crises déprimantes. « La prédiction de Léonce de Lavergne en 1860, dit l'auteur dans sa conclusion, s'est réalisée : le département de la Mayenne, autrefois misérable, s'est mis au premier rang de la production nationale. » La révolution — ce qui est original et remarquable — s'est faite dans le domaine seul de l'agriculture, sans rien modifier des conditions de la propriété et de l'organisation économique et sociale. Toutefois l'auteur croit apercevoir un point noir à l'horizon. Les fils et petits-fils des propriétaires qui ont dirigé le progrès sont moins portés aujourd'hui à entrer en communion avec leurs métayers et ceux-ci commencent à se pénétrer d'idées nouvelles qui les rendent moins défectueux et moins dociles.

Tel est en substance le mémoire n° 9, manuscrit relié de 386 pages in-folio, portant pour devise : « La nature n'est pas une mécanique morte — Carl Ritter. » Notre résumé, quoique long, ne donne qu'une idée incomplète de ce mémoire correctement composé, bien qu'il contienne des répétitions résultant de la division en trois parties, état passé, transformation, état actuel. Il est bien écrit, abondamment nourri de statistiques qui font corps avec le texte et l'expliquent et qui sont complétées par un appendice de graphiques. L'auteur a tiré pour la connaissance du passé d'intéressantes notions des archives et des écrits des agronomes d'autrefois. Il est très versé dans les sciences agronomiques et il ne paraît pas l'être moins dans la pratique. Son œuvre, dont les trois parties sont bien coordonnées, est très intéressante et très instructive. Elle fait en quelque sorte revivre l'histoire agricole de la Mayenne pendant près d'un siècle. L'auteur juge avec sagacité et avec impartialité son évolution et les causes qui l'ont produite.

III

MANCHE

L'agriculture depuis cinquante ans dans le département de la Manche, tel est le titre du mémoire n° 2, manuscrit relié de 198 pages in-quarto, portant pour devise : « Aratro et pace ».

La Manche comprend l'Avranchin et le Mortainais au sud, accidentés de collines et de vallées étroites, le Cotentin et le reste de l'arrondissement de Coutances au centre, la Hague et le val de Saire, parties peu accidentées, dont le point culminant n'est qu'à 368 mètres.

Au sud, l'Avranchin et le Mortainais sont une région de plateaux granitiques accidentée de collines et d'étroites vallées, dont les terres argilo-siliceuses sont cultivées en prairies; au centre sont le Cotentin, plaine basse formée de terrains sédimentaires et riche en herbages et le reste de l'arrondissement de Coutances, terre riche, sur les plateaux, en acide phosphorique et en potasse, terre d'herbages; au nord, la plaine de Valognes reposant sur le calcaire, la Hague avec son sous-sol granitique et le val de Saire, pays d'alluvions anciennes surmonté de collines de schiste et terminé par des falaises granitiques.

L'auteur étudie en détail chacun des arrondissements. La Hague, divisée en petites pièces de terre et couverte en partie de landes, est un pays pauvre dont les cultivateurs paraissent peu ouverts au progrès.

La violence des vents de nord-ouest y réduit la végétation, en maint endroit, à un maigre gazon que paissent de petits moutons d'une chair estimée. Les maisons, sauf exception pour les fermes importantes, bâties en pierre, couvertes en chaume jadis, parfois en tuiles aujourd'hui sont basses, composées d'une pièce à peine éclairée, garnie

d'un mobilier rudimentaire, lit dans un alcôve, armoire, table, banc, quelques chaises, horloge, et d'un grenier; elles sont accolées à une étable infecte. Aujourd'hui cependant les habitants aisés ont une seconde pièce au rez-de-chaussée qu'on n'utilise que dans les grandes circonstances.

La laiterie, quand il y en a, n'est guère mieux tenue que l'étable. Aussi le beurre est-il de qualité médiocre. On vient cependant de fonder une importante laiterie coopérative. L'outillage moderne commence à peine à pénétrer dans les fermes. Le capital fait défaut.

Les petits cultivateurs font leur ouvrage eux-mêmes avec leur famille; les fermiers faisant valoir 15 à 20 hectares prennent un domestique qu'ils paient aujourd'hui 300 à 400 francs ou une servante. Les journaliers nourris sont payés 1 franc à 1 fr. 25, les femmes 0 fr. 75 à 1 franc. Leur nourriture, dans laquelle dominait le pain bis et ne figurait presque jamais la viande de boucherie, a été améliorée.

L'auteur ne fait pas une peinture séduisante de la culture de la Hague. Les fumiers mal aménagés perdent leur purin et sont insuffisants, malgré l'appoint que le varech leur fournit. Le cheptel mort est du vieux temps et c'est à peine si l'outillage moderne commence à pénétrer dans quelques fermes. Le capital fait défaut, et l'usage qui permet de ne payer qu'ultérieurement la première année de fermage ne suffit pas pour leur permettre de se munir d'un bon cheptel. Malgré les qualités propres aux petits chevaux de la Hague et la finesse de la viande des moutons, le bétail est assez pauvre; les prairies sont peu soignées. La race porcine est en diminution. L'exportation des œufs pour l'Angleterre a faibli devant la concurrence danoise. Cependant quelques communes ont un sol sablonneux propice à la production des pommes de terre, choux et autres légumes dont on expédie de grandes quantités sur Paris. Dans le voisinage de Cherbourg les fermes et les prairies ont

meilleur aspect et les vaches donnent un lait abondant, à Martinvast un propriétaire élève des chevaux de pur sang dans les belles prairies de la Divette.

A l'ouest de Cherbourg, dans le Val de Saire, Octeville est renommé pour ses cultures maraichères, pommes de terre précoces, choux-fleurs, salades, artichauts, auxquelles font aujourd'hui concurrence les polders du Mont-Saint-Michel et les primeurs de Bretagne et d'Espagne. Le prix de ces terres maraichères qui, il y a soixante ans, était à peine de 50 francs les 20 ares, a monté jusqu'à 2.000 et 2.500 francs ; même, sur la côte, jusqu'à 5.000 francs, dit l'auteur ; elles n'en valent plus guère aujourd'hui que 1.500. Les journaliers employés par les maraichers ne gagnent que 1 fr. 25, mais ils sont, en outre, copieusement nourris. C'est une région riche dont le bétail est beau et dont les habitants sont plus à l'aise que ceux de la Hague.

Dans l'arrondissement de Valognes on convertit de plus en plus les terres de labour en prairies. On y fait du beurre et du fromage.

Le Cotentin, qu'on peut faire commencer au sud de Montebourg, a un tout autre aspect que la partie septentrionale du département. Il a de grands et plantureux herbages ombragés de pommiers, encadrés de banquettes sur lesquelles s'élèvent des hêtres ou des haies d'épines et fécondés par de fréquentes inondations d'hiver. Un nombreux et beau bétail y paît. Les bœufs que les éleveurs achètent dans l'ouest et le centre pour les engraisser pèsent, après engraissement, jusqu'à 1.500 kilogrammes. La vache cotentine donne 16 à 26 litres de lait par jour ; c'est avec ce lait qu'on fait le beurre d'Isigny, dont la fabrication exige des soins particuliers et une parfaite propreté. Ce beurre a valu à la halle de Paris jusqu'à 5 francs le kilogramme. On élève aussi dans ces prairies le cheval anglo-normand. Aussi les foires du Cotentin sont-elles nombreuses et importantes. L'école d'agriculture de Coi-

gny qui compte 29 élèves, presque tous boursiers, propage les bonnes méthodes d'élevage.

Les fermes du Cotentin sont bien entretenues; elles sont munies d'instruments agricoles perfectionnés; elles ont un jardin fruitier et potager. Les cultivateurs se font un beau revenu et vivent en général dans l'aisance; ils ont même souvent une table raffinée; les domestiques sont bien nourris. Dans le bas pays, les 20 ares ont valu jusqu'à 2.500 francs; le prix a baissé d'un quart environ aujourd'hui.

Dans l'arrondissement de Saint-Lô on pratique aussi l'élevage, mais les animaux y ont en général moins de valeur, le taureau se vendant 400 à 700 francs, tandis que celui du Cotentin atteint les prix de 700 à 1.200 francs. Mais on y fait beaucoup de cidre et plus de céréales que dans l'arrondissement de Valognes.

Moins heureusement doté par la nature est l'arrondissement de Coutances. Les landes et les bruyères y occupent de vastes espaces: les côtes sont sablonneuses et çà et là marécageuses l'hiver. Fermiers et journaliers sont pour la plupart à un niveau d'existence inférieur à celui de l'arrondissement de Saint-Lô. Cependant les sables sont propres à la culture potagère et particulièrement celle des melons; plusieurs parties de l'arrondissement nourrissent un bétail nombreux et l'hectare de bonne prairie peut monter jusqu'à 3.750 francs.

Le sud du département, arrondissements d'Avranches et de Mortain, rappelle l'état économique de la partie septentrionale; mais ici les terres de labour occupent plus de place que les prairies. Dans la baie du Mont-Saint-Michel on a gagné sur la grève en cinquante ans plus de 15.000 hectares de polders, excellentes terres où le blé rend en moyenne une trentaine d'hectolitres et où les légumes poussent bien. Les vaches du pays sont moins bonnes laitières que celles du Cotentin. La petite culture

domine. L'hectare de labour vaut de 1.500 à 2.000 francs. Les propriétaires de ces arrondissements sont en général peu aisés et peu portés vers le progrès; leur vie est encore très frugale, quoiqu'on signale quelques améliorations.

Après avoir décrit un par un les arrondissements, l'auteur jette un coup d'œil sur les résultats généraux : accroissement des herbages et du gros bétail depuis cinquante ans. Ainsi, le département avait (veaux compris) environ 250.000 bêtes à cornes en 1852 et 400.000 en 1903. Il produit vingt fois plus de pommes de terre, mais moitié moins de blé. Il ne produit presque plus de lin et plus de colza; la betterave les a remplacés. Les pommiers ont été multipliés. C'est surtout dans la Hague, l'Avranchin et le Mortainais un pays de petite culture, avec exception pour le Cotentin.

Le capital est peu abondant et le cultivateur, sauf dans quelques parties privilégiées, n'est pas riche. Cependant il n'y a pas à proprement parler de misère, grâce aux landes, aux porcs, à la volaille, et grâce au travail qui ne manque guère; mais les cultivateurs se plaignent de la lourdeur des impôts et surtout des droits de mutation. Ils se plaignent aussi de la difficulté de se procurer des serviteurs et de les conserver.

Revenant sur la condition des personnes, l'auteur reproche aux cultivateurs leur indolence. Les femmes travaillent moins aux champs qu'autrefois; mais elles tiennent d'ordinaire leur maison avec économie.

Autrefois on se nourrissait de soupe faite avec de la graisse et des choux ou des pommes de terre, avec la bouillie de sarrasin et des légumes du jardin; le dimanche on ajoutait un morceau de porc, parfois une omelette. Le pain mi-orge et mi-froment était cuit à la maison. La boisson était du cidre abondamment coupé d'eau. Le chanvre et le lin récoltés dans le jardin, la laine du troupeau

étaient les matières du linge et des vêtements. Les sabots étaient la chaussure ordinaire des deux sexes pour le travail. Les meubles étaient confectionnés en chêne par le charpentier du village. La vaisselle était de terre; on achetait très peu au dehors.

Depuis 1850 les chemins vicinaux ont été créés, les routes ont été mieux entretenues et l'isolement a cessé. Les épargnes ont pris une autre direction que celle de la terre. Ce sont surtout les chemins de fer qui ont changé la physionomie du pays. Un faux luxe, dit l'auteur, a remplacé les vieux usages. On va tout acheter à la ville. On ne mange plus de bouillie et on mange moins de soupe; on sert de la viande à midi; on achète son pain chez le boulanger et partout on prend le café.

Le certificat d'études primaires grise les enfants et les parents qui songent moins à acquérir une terre pour leur faire un avenir qu'à les envoyer à la ville, quoi qu'ils soient encore assez réfractaires aux nouveautés. C'est, avec la diminution de la natalité, une des causes de la dépopulation des campagnes et de la diminution de valeur du sol que l'auteur estime être du tiers, du quart ou même de moitié suivant les cultures.

Malgré la persistance de l'esprit routinier, les machines commencent à pénétrer; quelques syndicats agricoles se sont formés, même quelques coopératives. La jachère est plus devenue rare.

Déjà, lors de l'enquête de 1867, les cultivateurs se plaignaient de l'augmentation du salaire, de l'émigration et de l'insuffisance de la main-d'œuvre. La statistique de 1892 signalait une nouvelle augmentation; le professeur d'agriculture en notait encore une en 1899. Cependant, même à cette dernière date, le taux ne semble pas très élevé : 1 fr. 25 à 2 francs l'été et 1 franc à 1 fr. 25 l'hiver pour le journalier nourri, 0 fr. 60 à 1 fr. 50 l'été et 0 fr. 50 à 1 fr. 25 l'hiver pour les femmes, 260 à 400 francs pour le charretier ordi-

naire, 130 à 365 francs pour la bonne à tout faire. Aujourd'hui (1907) on constate encore dans quelques cas une hausse; ainsi les gages des domestiques vont jusqu'à 450 francs dans l'arrondissement de Saint-Lô; mais les journaliers sont restés à peu près au même taux.

Telle est la substance du mémoire n° 2, manuscrit de 198 pages in-4° portant pour devise « Aratro et pace ». L'auteur connaît bien l'état agricole de son département; il le décrit en détail, arrondissement par arrondissement. Sa méthode l'expose parfois à des répétitions, et, quand dans la dernière partie de son travail il en rassemble les traits principaux, il le fait peut-être trop succinctement. C'est néanmoins une étude très nourrie de faits et instructive.

IV

CALVADOS

Partout la production est dans une étroite dépendance du sol et surtout de sa constitution géologique, telle est l'affirmation préliminaire du mémoire n° 1, consacré à l'étude du Calvados. C'est pourquoi l'auteur commence par décrire les pays. En premier lieu, le pays d'Auge comprenant les plateaux où les céréales et les plantes fourragères poussent bien dans une terre crayeuse reposant sur une épaisse couche d'argile brun, et le bas pays, c'est-à-dire les vallées dont le terrain est argileux et humide, recouvert d'un limon épais, très fertile et très propice aux prairies. En second lieu, la campagne de Caen, formée de calcaires bathoniens dont Caen est à peu près le centre, plaine légèrement ondulée dont la couche superficielle est en maint endroit décomposée en argile rouge perméable, avec silex, en d'autres endroits recouverte d'alluvions quater-

naires, puis, a une plus ou moins grande profondeur de limon des plateaux, plus ou moins riche en azote. En troisième lieu, le Bessin, un peu plus accidenté, dont les belles et immenses prairies ombragées de pommiers reposent sur l'argile ou sur les marnes du lias. En quatrième lieu, le Bocage, qui s'étend par delà l'arrondissement de Vire, pays plus accidenté (365 mètres au mont Pinçon) avec sa double chaîne de collines granitiques ou schisteuses qui l'a fait surnommer la Suisse normande, pauvre pays de bruyère dans ses parties rocheuses et pays de labour ou d'herbage dans ses terres froides d'argile sableux.

Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle l'agriculture a fait dans le Calvados de grands progrès dus à la fois à l'application de méthodes rationnelles de culture et au développement des moyens de communication. Plus de jachères, excepté peut-être dans le Bocage; très peu de landes, culture fréquente des plantes sarclées : betteraves, pommes de terre, fourrages; extension des herbages qui sont devenus une partie essentielle de toute ferme et ont remplacé le colza, souvent même le blé, surtout dans les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque; production intense du lait dans le voisinage des villes.

Il y a quatre-vingts ans, soixante même, l'assolement était presque partout triennal, blé, avoine ou orge, jachère; quelquefois on y intercalait un sainfoin. Après 1830 s'est ajouté le colza. Dans le Bocage le blé revenait plus rarement et on faisait du trèfle ou du sarrasin.

Aujourd'hui la sole est beaucoup plus variée et plus prolongée, comme celle-ci par exemple : betterave, blé, orge, sainfoin deux ans, avoine. Elle dépend d'ailleurs de la nature du sol.

Dans la campagne de Caen le labourage des terres, légères ou compactes, mais non mouillantes, est facile. Il est beaucoup moins sur les terres froides et mouillantes du Bocage et du pays d'Auge. Les labours se font en

planche plus ordinairement qu'en sillon; le colza et la betterave les ont rendus plus fréquents qu'autrefois, et aussi plus profonds. Le drainage a transformé les prairies de la Dives et de la Divette. Le fumier de ferme est plus employé que jadis, mais la préparation en est encore trop négligée; on y a ajouté, surtout de 1840 à 1870, les tourteaux, le guano, la poudrette, puis, surtout depuis 1890, le nitrate de soude et autres engrais chimiques. La chaux, la marne, les phosphates et la tangué ont servi à améliorer les prairies. La charrue brabant n'a pas chassé la charrue normande qui est un bon instrument; mais on ne bat plus au fléau que par exception; l'outillage moderne en fer a partout été adopté et les véhicules ont été transformés à la suite de l'amélioration des chemins.

Quoique le Calvados soit une contrée à céréales, le blé a reculé jadis devant le colza, maintenant devant l'herbe. En 1842 il y avait dans le département 163.000 hectares emblavés, il n'y en avait plus que 57.000 en 1904; mais le rendement moyen a passé de 13 hectolitres $\frac{1}{3}$ (1842) à 16 hect. $\frac{1}{2}$ (1901); les bonnes terres donnent jusqu'à 30, 36 et même 40 hectolitres avec certains engrais et des variétés de blé choisies qu'on substitue beaucoup maintenant aux anciennes variétés, le franc blé et le blé chicot. Les fermiers ne portent plus leur grain aux halles; ils vendent sur échantillon.

Le rendement de l'avoine a sensiblement augmenté aussi: 15 hectolitres $\frac{1}{2}$ en 1842, 23 $\frac{1}{2}$ en 1904. La culture du seigle diminue; celle de l'orge, quoique importante, n'augmente pas, non plus que celle du sarrasin qui est concentrée dans le Bocage.

En 1842 on récoltait dans le département 136.000 quintaux de betteraves fourragères, on en récolte un million et le rendement par hectare s'élève, surtout dans la plaine de Caen, parfois à 1.000 quintaux. On commence même à cultiver la betterave sucrière; mais elle ne remplace

qu'imparfaitement dans le revenu du cultivateur le colza qui a occupé jusqu'à 50.000 hectares en 1867. La graine de colza, qui avait valu jusqu'à 36 francs l'hectolitre en 1854, tomba, par suite de la concurrence des graines importées, à 14 francs en 1884 et cette culture est presque entièrement abandonnée. Les prairies artificielles, au contraire, sainfoin sur les terres calcaires de la plaine de Caen, trèfle sur les schistes du Bocage, ont pris une grande extension.

Les prairies naturelles ont gagné aussi du terrain. Les cultures maraîchères en ont gagné aussi, surtout sur les bords de la mer et dans le voisinage des grandes villes; par exemple les pommes de terre dans le canton de Douvres, les melons dans la banlieue de Caen.

La culture du pommier est très répandue et la fabrication du cidre est faite d'une manière un peu plus intelligente qu'autrefois. Cependant la station pomologique du Calvados n'a pas réussi à obtenir beaucoup de progrès. Les bouilleurs de cru sont très nombreux et ont à peu près les coudées franches.

Le cheval, dit l'auteur, est l'animal dont l'amélioration depuis soixante ans est le plus évidente. Vers 1830 il était de conformation défectueuse. La remonte qui ne payait en moyenne que 491 francs en 1840 n'encourageait guère les éleveurs et ne trouvait pas à recruter son contingent; aujourd'hui (1902-1906) le prix moyen a été de 1.071 francs et le nombre des chevaux achetés par la remonte a doublé.

Le nombre des étalons des haras a quadruplé et celui des saillies annuelles par étalons des haras ou par étalons approuvés atteint presque 600.000. Les pur-sang et les demi-sang ont amélioré les formes de la race dont maintenant le type est bien déterminé, particulièrement celui du demi-sang anglo-normand et du trotteur. L'auteur entre dans les détails de la généalogie et des qualités des re-

producteurs fameux et traite des marchés, des concours, des courses.

La population bovine, surtout celle des vaches laitières, a augmenté d'un tiers depuis un demi-siècle, surtout depuis vingtans, par suite de la conversion des terres de labour en herbages. Une sélection intelligente l'a améliorée, bien que la plupart des fermiers ne s'inquiètent pas assez de la qualité des taureaux. Dans la vallée d'Auge on élève principalement en vue de la viande; dans le Bocage et même dans la plaine de Caen, en vue du lait. Le beurre, mieux fabriqué que jadis, est une des productions importantes du Calvados; il en produit par an 12 à 13 millions de kilogrammes qu'il expédie sur Paris; moins de beurre fin qu'autrefois, mais plus de beurre ordinaire. Le Camembert du pays d'Auge, qui a aujourd'hui la vogue, le Livarot, le Pont l'Évêque sont les fromages renommés de la contrée.

Le nombre des moutons a diminué de près des trois quarts (184.000 en 1847, 50.000 en 1901). Celui des porcs a un peu augmenté.

Il y a aujourd'hui plus de propriétaires qui cultivent eux-mêmes leurs terres afin de ne pas subir la baisse des fermages. Les deux tiers des exploitations ne dépassent pas 5 hectares (45.167 exploitations de 5 hectares au plus sur un total de 62.360). D'un essai de statistique privé il résulterait qu'un dixième à peine dépasse 20 hectares. Les baux sont en général, comme autrefois, de trois, six, neuf ans; mais ils n'imposent plus l'assolement triennal.

Depuis une vingtaine d'années la valeur des terres a diminué dans une proportion considérable. On peut considérer les prix suivants comme la moyenne dans la plaine de Caen; en 1860 3.500 francs l'hectare de labour de première classe, 1.800 francs l'hectare de troisième classe; en 1905 1.800 et 800 francs. Les herbages plantés ont peu diminué de valeur; mais les pâturages ont baissé.

Ainsi dans le Bessin, l'hectare de première classe qui valait 4.000 francs en vaut 3.000; dans le Bocage, la baisse est de 3.600 à 2.000. Dans le pays d'Auge, les bons herbages se paient encore 5.000 francs.

Le fermage a diminué de plus de moitié dans certaines localités. Exemples : l'hectare de terre labourable, première classe, dans la plaine de Caen était loué 200 francs en 1860, et 115 en 1900; dans les arrondissements de Falaise et de Vire, 90 francs en 1860 et 75 en 1900; dans le pays d'Auge, l'herbage planté 350 francs en 1860 et 300 en 1900.

Avec l'assolement triennal un capital de 250 à 300 francs par hectare (cheptel vivant, fumier et engrais, semences, matériel agricole) pouvait suffire. Aujourd'hui une bonne culture exige plus de 500 francs.

L'auteur donne le prix des produits végétaux et animaux jadis et maintenant. Il donne aussi le taux des salaires qui, dit-il, ont suivi une augmentation pour ainsi dire constante et progressive. « En 1847 un premier valet gagnait 200 à 300 francs, un second valet 150, un ouvrier nourri et loué à l'année 0 fr. 60 à 0 fr. 75 par jour; il travaillait 14 heures l'été et 12 heures l'hiver; un moissonneur avait de 0 fr. 75 à 3 francs. Aujourd'hui le grand valet a 600 à 700 francs, le second valet 450 à 550 francs, le journalier nourri 150 francs à l'année. Les faucheurs à la tâche se font 4 à 6 francs par jour. Le fermier a été obligé en outre d'améliorer sinon le logement, du moins la nourriture de son personnel; au lieu de soupe, de pain d'orge et de légumes, menu additionné d'un peu de viande une fois la semaine, du pain blanc, de la viande souvent dans le Bocage, tous les jours à chaque repas dans la plaine de Caen, dans le Bessin et le pays d'Auge, viande bouillie ou en ragôtt; il donne de la boisson, c'est-à-dire du cidre coupé d'eau, à discrétion, du café additionné progressivement d'eau-de-vie à mesure qu'on boit : c'est

ce qu'on appelle la demoiselle ou le petit pot. L'usage de la demoiselle date de plus de cinquante ans ; mais le privilège des bouilleurs de cru l'a aggravé.

Quand l'auteur aborde avec son expérience de quarante années le chapitre de la condition des cultivateurs, il commence par dire : « Les tableaux qu'a brossés si largement M. Baudrillart sont saisissants de vie, de vérité. »

Dans les fermes de la plaine de Caen, le petit cultivateur faisant valoir 15 à 20 hectares a une vie de travail laborieuse, labourant lui-même, pendant que sa femme tient la vacherie et la maison. Le grand cultivateur, tout en ayant beaucoup à faire, a la vie large et aisée, son intérieur est confortable, luxueux même. Dans la vallée d'Auge où le bœuf pait l'herbe à discrétion, le rôle de l'éleveur n'est guère actif que du printemps à l'automne, surtout pour l'achat des bœufs maigres et la vente des bœufs gras ; la situation de beaucoup d'entre eux est prospère. Dans le Bessin où le lait est la principale production, c'est d'ordinaire à la femme qu'incombe la plus lourde charge, celle de la traite et de la laiterie. Le mari fréquente les foires où il vend ses veaux, ses porcs et son beurre et passe le reste de la journée au café où il joue aux dominos et boit de l'eau-de-vie. Dans le Bocage, où les fermes sont généralement petites et où la terre est maigre, la vie est restée plus rustique.

L'auteur, parlant des impôts, fait observer que le principal de la contribution foncière a diminué, que, si les centimes additionnels ont augmenté, c'est au profit de la commune, que d'ailleurs cette contribution est supportée par le propriétaire et non par le fermier auquel profite la diminution des fermages.

Il fait observer aussi que les débuts de l'enseignement agricole datent de loin, mais que c'est seulement depuis 1890, après la création des inspecteurs départementaux, puis des professeurs spéciaux, qu'il a pris quelque déve-

loppement. Les instituteurs, les sociétés agricoles y ont contribué ainsi que les syndicats agricoles dont le premier et le plus important, le syndicat agricole du Calvados a été fondé en 1887.

Le mémoire n° 1, manuscrit de 124 pages, ayant pour devise : « L'observation seule permet d'interpréter sagement les faits. E. Guyot », est un travail bien composé et bien écrit dont l'auteur a une longue expérience de la culture et de la vie agricole du Calvados. Il connaît à fond le pays dont il traite et, bien qu'on regrette que sur certains points il n'ait pas donné de plus amples développements, on prend, en le lisant, une instructive notion de la nature du sol, de son exploitation et de la condition des exploitants.

V

OISE

Le département de l'Oise ne comprend pas moins de treize pays ou régions agricoles.

Le pays de Bray, cerclé de falaises en gradins, a un sol en grande partie argileux et imperméable, accidenté, humide, herbeux, et un climat pluvieux et froid. Il est riche en pâturages ombragés de pommiers, qui augmentent en étendue tous les ans et qui nourrissent un nombreux bétail.

Le plateau de Picardie, formé de craie blanche que recouvre une couche d'argile à silex et de limon, occupe toute la partie septentrionale du département, région dont l'aspect est varié et dont le sol fertile nourrit de nombreux troupeaux et fournit en abondance la betterave aux sucreries de la région.

Le pays de Thelle est plus mouvementé que le plateau

de Picardie. Mais il s'en rapproche par sa constitution géologique et par ses petites fermes dont le bétail approvisionne Paris.

Ce pays est séparé du Vexin français par une bande de sables de Bracheux, silico-argileuse, dont la fertilité est renommée et où l'on cultive beaucoup la betterave.

Au sud de cette zone, au delà de la Troesne, s'élève le plateau du Vexin, partie calcaire et partie sablo-argileux, généralement bien cultivé et propre à la betterave, comme au blé et aux prairies artificielles. Les exploitations de moyenne étendue y dominent, mais elles n'excluent pas la grande culture dirigée par le propriétaire. Le gros bétail y prospère.

Le pays, dit Montagne de Clermont, est un plateau situé entre le Therain et la Brèche. Il est occupé par de petites fermes où le progrès pénètre lentement.

De l'autre côté de l'Oise, au sud-est du département, le pays apparaît comme une plaine de sous-sol calcaire dans laquelle les rivières ont creusé leur sillon et dont la partie sablonneuse est occupée par des bois. Les régions que recouvre une épaisse couche de limon sont très fertiles; elles sont savamment cultivées en blé et surtout en betteraves par la grande culture dont les fermiers disposent d'un outillage perfectionné. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions, la petite culture recule devant la grande.

La pointe septentrionale du Multien, contiguë au Valois, appartient au département de l'Oise et est depuis longtemps réputée pour sa fertilité due à sa couche profonde de limon.

Le petit pays de Servois, en partie boisé, cultivé par des marachers dans les vallées, respire l'aisance.

Le Soissonnais est une haute plaine calcaire située entre l'Oise et l'Aisne qui appartient à la grande culture, comme le Multien et le Valois et qui produit en grande quantité la betterave.

Le Noyonnais, entre le Valois et le plateau de Picardie, est très ondulé; son sous-sol de craie est revêtu çà et là de sables de Bracheux, lesquels, quand ils sont mêlés d'un peu d'argile ou couverts de limon, se prêtent aux cultures diverses. Quand l'argile plastique domine, la terre porte des bois et ne devient cultivable que par le drainage. La variété des produits donne en été à la campagne noyonnaise un aspect tout particulier. La petite propriété domine; les villages respirent l'aisance.

Dans les vallées du département, régions de petits propriétaires, s'est amoncelé un limon propice aux jardins et aux cultures potagères. Dans quelques-unes, les terres légères sont occupées par la betterave et par la pomme de terre. Dans d'autres dominent les tourbières, les marais, les roseaux et les prairies.

Dans l'ensemble du département la superficie cultivée en blé et en avoine a augmenté (98.000 hectares en blé en 1852, 106.000 en 1905); celle du seigle, de l'orge et du méteil a diminué, surtout depuis une dizaine d'années. Le rendement du blé a passé de 20 hectolitres à plus de 25 à l'hectare. Celui de l'avoine de 27 à 47 (en 1907). La betterave a pris dix fois plus de terrain qu'en 1852 (3.699 hectares en 1852, 37.075 en 1905).

La culture de la betterave, qui exige beaucoup de façons et de fumure, s'est développée surtout de 1852 à 1872; elle s'est réduite ensuite jusqu'aux jours où la loi de 1884 lui a imprimé un nouvel essor : en 1901 elle occupait 36.971 hectares, superficie que la crise causée par la convention de Bruxelles a réduite en 1905 à 33.247, en faisant baisser les prix. La fabrication du sucre s'est concentrée en grandes usines, surtout dans l'arrondissement de Compiègne; la distillation est restée en général une industrie de ferme.

La culture de la pomme de terre, connue dans la région dès 1752, antérieurement à la propagande de Parmentier, n'a

commencé à se généraliser que depuis 1825. Elle ne paraît pas avoir progressé depuis une quarantaine d'années; au contraire. La fabrication de la fécula s'est restreinte. Le chanvre et le lin ont perdu encore plus de terrain que la pomme de terre, malgré les primes gouvernementales. La culture des légumes par des fermiers ou des maraichers est une source importante de revenu agricole.

Parmi les plantes dont la culture est aujourd'hui délaissée sont : le colza, l'œillette, la navette, le chardon drapier, la gaude, la lentille, même la minette et le trèfle autre que le trèfle incarnat.

Parmi celles qui se sont développées sont la luzerne, dont on a beaucoup abrégé la durée dans l'assolement et que l'on fait pâturer après la seconde coupe, le sainfoin, la vesce d'hiver.

Sur les argiles du pays de Bray et dans les vallées sont de grasses prairies, dont le plus souvent l'herbe n'est pas fauchée, mais est consommée sur place par le bétail. Dans tout le département elles ont gagné près de 20.000 hectares en quarante-cinq ans (33.530 en 1862, 51.366 en 1905).

De longues rangées de pommiers mêlés à quelques poiriers ombragent les prairies de la région herbagère. La quantité de cidre qu'ils produisent est très variable : 30.472 quintaux en 1893, 1.286.048 en 1905.

Inutile de parler de la vigne qui n'a jamais eu d'importance et qui a presque entièrement disparu. Le cerisier, la guigne surtout, et le cassis en ont davantage.

Les écuries et étables, insalubres autrefois, sont beaucoup mieux construites et mieux tenues maintenant dans les grandes fermes. Les maladies des animaux sont mieux connues et les fermiers font moins de pertes que jadis, quoique la tuberculose et la fièvre aphteuse en causent beaucoup encore.

Le nombre des chevaux a quelque peu diminué depuis cinquante ans parce que l'amélioration de la viabilité et

l'emploi des machines agricoles ont rendu les transports plus faciles et aussi parce qu'on se sert davantage des bœufs comme bêtes de trait. Dans la campagne de Chantilly on élève des pur-sang.

Les ânes et surtout les mulets sont devenus rares.

Au contraire on voit beaucoup plus de bœufs de travail, charollais pour la plupart, qu'il y a soixante ans. Le nombre des animaux d'espèce bovine a augmenté de 30.000 depuis 1852. Aujourd'hui, suivant les régions, prévaut la race flamande ou la race normande, ou même la race hollandaise, plus récemment introduite.

Les animaux qu'on maintient aujourd'hui, autant que possible, de race pure, dans les grandes exploitations sont en général grassement nourris. Le lait que les vaches donnent plus abondamment que jadis est une des principales industries de l'Oise ; le lait est pour moitié à peu près conservé dans la ferme où il est consommé en nature, ou transformé en beurre et fromage et pour moitié livré à des établissements industriels qui en font aussi du beurre et surtout du fromage ou l'expédient directement sur Paris.

Le mouton était le bétail ordinaire des vastes domaines à culture extensive. La place lui manque maintenant, la jachère n'étant plus en usage, et le nombre des animaux de l'espèce ovine a diminué de moitié depuis 1852, quoique étant encore de 329.000. C'est sur les plateaux et dans les régions de grandes cultures betteravières que l'espèce ovine est encore nombreuse. Depuis que le prix de la laine a baissé, les cultivateurs poussent, par une alimentation plus substantielle, à la production de la viande et livrent beaucoup plus tôt à la boucherie des animaux plus pesants, de sorte que la production de la viande de mouton est réduite d'un quart à peine.

Quant au porc, les paysans en mangent moins, parce qu'ils mangent plus de bœuf et de veau ; mais les villes

en achètent davantage. Toutefois il y a diminution de la race porcine.

La volaille a conservé son ancienne importance, mais elle ne paraît pas beaucoup mieux soignée. Les fermes ont moins de pigeons et plus de poules que jadis, à peu près autant de lapins.

En somme les animaux de ferme ont gagné moins en quantité qu'en qualité.

L'outillage agricole s'est transformé, comme presque partout, et a procuré une préparation meilleure du sol; la vieille charrue picarde a fait place au brabant polysoc, la herse triangulaire en bois à la herse articulée en fer, la main du semeur au semoir mécanique, la faux et la sape à la faucheuse et à la moissonneuse, même à la moissonneuse-lieuse, le fléau à la batteuse. Nombre d'autres instruments nouveaux ou perfectionnés ont été adoptés; l'Oise est peut-être le département où l'on en emploie le plus et un de ceux qui possèdent le plus de fabriques de machines agricoles. Aussi l'exploitation exige-t-elle un capital circulant plus fort que jadis, souvent triple. Le fermier doit compter, en outre, avec le salaire qui a doublé.

La valeur du capital foncier est loin d'avoir suivi la même progression que le capital nécessaire à l'exploitation. Après avoir monté de 1850 à 1870 il a baissé; cette baisse, inégale suivant les cas, a atteint 50 p. 100 et même plus dans les pays à céréales. Comme presque partout il y a aujourd'hui un relèvement.

L'auteur expose les causes de l'évolution agricole dans l'Oise. Ce sont les mêmes que celles qu'on signale dans les autres départements. Tout d'abord l'amélioration des voies et moyens de transport. Les chemins vicinaux et ruraux, puis les chemins de fer ont étendu le marché du lieu de production au département et du département à Paris; la vente du bétail et du lait en a profité. Il est vrai que ce perfectionnement des transports a amené en France la

concurrence étrangère à laquelle est due en grande partie l'avilissement des prix de 1880 à 1895 ; la baisse a été enrayée par le droit de douane de 3, 5 puis 7 francs par quintal de blé, pense l'auteur qui, s'il avait regardé par delà la frontière, aurait vu qu'il y a eu un relèvement général des prix, depuis une douzaine d'années. En second lieu, la culture de la betterave qui a obligé à mieux travailler le sol ; l'auteur semble inquiet des conséquences de la convention de Bruxelles de 1903. En troisième lieu, le développement des connaissances agronomiques chez les cultivateurs, par les écoles, les cours et conférences et par les sociétés d'agriculture et les syndicats.

L'auteur insiste avec raison sur l'amélioration du sol par les engrais et les amendements. Bernard Palissy avait déjà, de son temps, signalé la perte causée à l'agriculture par l'écoulement du purin du fumier. Cette négligence était encore générale il y a cinquante ans. On ne perd plus rien maintenant dans les grandes exploitations, munies de fosses et de pompes ; mais la réforme est encore loin d'avoir été accomplie dans toutes les petites fermes. On remplace souvent aujourd'hui le fumier de paille par du fumier de tourbe, parce qu'on trouve un profit à vendre la paille à Paris d'où les fermiers d'ailleurs ramènent du fumier d'écurie ou de gadoue. Dans les grandes fermes on fume encore par parcage de moutons ; on commence à fumer beaucoup par enfouissement de plantes vertes, sainfoin ou moutarde blanche. Depuis 1850, on a employé dans les grandes fermes le guano du Pérou, excellent engrais, mais dont l'emploi ne s'est jamais généralisé à cause du prix. Puis sont venus des composts d'espèce diverse ; puis, depuis 1870, s'est répandu l'usage des superphosphates, du nitrate de soude, du sulfate d'ammoniaque, plus récemment celui des sels potassiques et des déchets d'animaux. La pratique de ces engrais artificiels s'est propagée, depuis une quinzaine d'années, des grandes

fermes dans les moyennes et dans les petites, et les fraudes des marchands sont devenues beaucoup plus rares.

Parmi les amendements la marne, quoique moins employée que jadis, tient toujours le premier rang; les défécations de sucrerie sont au second rang; mais on a presque entièrement renoncé aux cendres vitrioliques et au plâtre.

La terre arable a fortement empiété d'un côté sur la forêt, pendant que, d'un autre côté, des reboisements dans la lande rétablissaient l'équilibre.

Une des améliorations foncières à signaler dans la seconde partie du XIX^e siècle a été le drainage. L'irrigation des prairies n'a guère été pratiquée que dans la vallée du Therain.

L'assolement triennal est encore le plus pratiqué, surtout dans les petites fermes; mais la jachère morte a été remplacée dans la plupart des pays et départements, par une culture de pommes de terre ou de haricots. Triennal ou autre, l'assolement est dirigé surtout en vue de la production de la betterave à sucre et de l'alimentation du bétail, source principale de la richesse agricole aujourd'hui. On trouve avantageux de semer le blé, dont les variétés sont nombreuses aujourd'hui, après la betterave ou après la plante fourragère.

L'auteur expose ensuite en détail les conditions passées et actuelles du commerce de chacun des produits végétaux et animaux de la ferme. Nous ne le suivrons pas dans ces détails instructifs, mais minutieux. Nous préférons terminer cette analyse en retraçant d'après lui la condition de cultivateurs, exploitants et salariés.

La statistique de 1892 a compté 40.673 propriétaires exploitant 220.000 hectares, et 15.100 fermiers exploitant 228.300 hectares. Ceux-ci occupent à peine 1/5 du sol du Noyonnais, pays de petite propriété et de petite culture, tandis qu'ils en occupent les 5/6 dans le Valois et le Noyon

nais. Le morcellement des petits héritages, qui est de date très ancienne, s'est accru jusque vers 1875; il est souvent nuisible à une bonne exploitation. Depuis une quinzaine d'années on observe la tendance contraire, dont la cause paraît être dans l'émigration des journaliers vers les villes.

Dans le Bray, le Thelle, le Vexin, les moyennes exploitations sont nombreuses. Le cultivateur est plus intelligent en général que celui de la petite culture, mais il manque le plus souvent, comme lui, de capitaux. Son habitation et son train de vie décèlent plus de bien-être qu'autrefois; cependant il n'en est pas ainsi partout. Il a formé récemment des syndicats, des coopératives et des sociétés de crédit agricole affiliées à la caisse régionale de l'Île-de-France.

La grande culture est prospère. Les fermiers dont beaucoup font valoir depuis longtemps le même domaine, sont en général plus instruits grâce aux écoles, cours et conférences; ils conduisent leur exploitation industriellement avec l'outillage et par les procédés perfectionnés. Leur demeure est celle d'un bourgeois aisé. Leur femme tient salon; eux-mêmes viennent toutes les semaines à Paris pour le marché et ils en connaissent les plaisirs. Presque partout, moins peut-être dans les grandes fermes et dans la culture intensive que dans les moyennes et les petites fermes, la terre a une moindre valeur qu'il y a trente ans. Dans le Valois on estime la baisse à 20 %; dans la petite propriété du Noyonnais, on l'estime entre 25 et 50 %. Depuis une dizaine d'années, cette baisse est enrayée. L'auteur a multiplié ses recherches et les exemples. Voici le résumé de quelques prix de fermage à l'hectare, constatés sur les registres des hospices.

Hospice de Beauvais, 64 fr. 70 en 1855, 71 fr. 85 en 1885; 50 fr. 70 en 1905; hospice de Clermont 87 fr. 20 en 1875; 48 fr. 55 en 1905; hospice de Compiègne 91 fr. 40 en 1885, 68 fr. 55 en 1895, 74 fr. 05 en 1905.

Le prix de la terre a diminué à peu près dans la même proportion que la rente, souvent même plus. Dans la grande culture les baux de fermage sont en général plus longs et laissent plus de liberté au fermier qu'autrefois ; le fermage ne se paie presque plus en nature. Le fermier sortant se fait quelquefois indemniser pour la plus-value qu'il a donnée à l'exploitation. Il est vrai que ces avantages sont compensés par la nécessité d'employer, comme nous l'avons dit, un capital beaucoup plus fort et de payer la main-d'œuvre plus cher.

La population des villages exclusivement ruraux a diminué de près de 16 % depuis 1881, et même de 50 % depuis un demi-siècle. L'emploi des machines et la crise agricole sont, avec l'attraction des villes et l'introduction de certaines industries dans des communes rurales, les principales causes de cette diminution. D'ailleurs les gros fermiers emploient en été beaucoup de Belges.

Cependant les salaires ont augmenté. L'auteur, après avoir cité de nombreux exemples, conclut : « Tous ces documents permettent d'affirmer que les salaires agricoles ont haussé en moyenne de 80 % en un demi-siècle. La situation actuelle des travailleurs ruraux est donc considérablement améliorée et beaucoup n'ont pas grand'chose à envier à leurs collègues de l'industrie. » Il s'agit surtout des domestiques ; les journaliers sont dans une condition plus médiocre, quoique gagnant 2 fr. 50 en hiver, 3 francs le reste de l'année et même 4 francs en temps de moisson. La durée de la journée a diminué d'environ deux heures et le repos du dimanche est mieux observé.

L'auteur ajoute : « Les besoins de nos travailleurs ont crû en même temps que les moyens de les satisfaire et un juste équilibre n'a pas toujours été observé entre les uns et les autres. »

La nourriture est meilleure. Il est regrettable que les cabarets se soient multipliés et qu'ils débitent surtout de

la bistrouille, c'est-à-dire du café largement additionné de trois-six. Il est regrettable que les fermières de la grande culture aient renoncé presque partout à nourrir elles-mêmes leur personnel, et que peu de ménages ouvriers soient aujourd'hui propriétaires de leur maison. Il est regrettable aussi que la propagation des idées de lutte de classe tendent à rendre moins familières les relations des salariés avec les salariants.

Le progrès général se manifeste par l'aspect des villages. Les rues, autrefois chargées de boue dès qu'il pleuvait, sont maintenant en chaussée et sont proprement tenues; les toits de chaume ont fait place à la tuile. Les habitations bâties en briques au lieu de torchis sont plus grandes et plus aérées; elles ont gagné, comme aussi la plupart des fermes, en commodité. Il en est de même du mobilier et de la vaisselle. Le vêtement est à peu près celui du citadin; les femmes exagèrent même quelquefois le luxe de leur toilette. Les divisions de clocher à clocher ont fait place à un meilleur esprit de sociabilité. Les écoles sont fréquentées; l'instruction s'est répandue et son niveau s'est élevé; on lit les journaux.

Tel est le thème qu'a développé en 668 pages, reliées en deux tomes, l'auteur du mémoire n° 12. La devise est: « In vitium ducit culpæ fuga, si caret arte. — Horace. » Ce mémoire comprend, en premier lieu, une description géographique agricole des pays; en second lieu, un aperçu de l'évolution culturelle accomplie depuis un demi-siècle et des causes de cette évolution et de ses effets, une étude spéciale de chacun des produits végétaux et de chacune des espèces animales de la ferme; en troisième lieu, une dissertation sur les débouchés des denrées et du bétail et sur les variations du marché; en quatrième et dernier lieu, un exposé de la condition passée et présente des cultivateurs, exploitants et salariés. Ces divers sujets ont été l'objet d'une documentation très

étendue et sont traités par un agronome qui en connaît tous les détails et qui les présente avec clarté et méthode. Ce mémoire, s'il est publié, constituera un document important de l'économie rurale de la France.

VI

ARDENNES AGRICOLES

L'auteur du mémoire n° 4, « les Ardennes agricoles », manuscrit relié de 300 pages in-folio, portant la devise : « A tout oiseau son nid est beau » débute par une introduction humoristique sur l'entrée de l'auteur au collège de Charleville en 1845 et sur les causes de la mauvaise qualité du pain qu'il y mangeait, sur le commerce presque tout local alors de Charleville, sur ses voies très imparfaites de communication et sur l'isolement dans lequel le campagnard menait sa vie chétive. Chacun faisait moudre son blé au moulin voisin ; ceux qui avaient une vigne ne trouvaient guère de débouché à leur vin.

L'auteur entame ensuite la description de vastes forêts couvrant environ le quart du département qui occupaient une nombreuse population de bûcherons, de « Coquilleurs », comme on les nommait. Le blé était coupé à la faux et battu, l'hiver, au fléau. L'auteur regrette la petite race du cheval ardennais, trapu, robuste et sobre que des croisements ont altérée. Si le mouton n'était pas de la meilleure espèce, la bergerie était bien tenue, si bien que c'était souvent le lieu où l'on se réunissait pour la veillée. Les porcs étaient plus nombreux que bien soignés. Les poules étaient petites, mais assez bonnes pondeuses. On élevait des abeilles, mais d'une manière peu intelligente.

L'osier était une production importante dans les terres basses.

L'auteur se souvient, non sans regretter sa jeunesse, de la gaité des fêtes de village et du bon esprit qui y régnait.

Il consacre le chapitre v à une digression personnelle sur la révolution de 1848 et sur l'Empire, à propos duquel il se hasarde à dire qu'un certain enthousiasme avait été causé par le succès de nos armes au Mexique. Il consacre le chapitre suivant à des tableaux de statistique de la population par arrondissement, et par villes, suivis d'un tableau de statistique agricole.

D'après la contribution foncière, les petites propriétés au-dessous de 6 hectares sont au nombre de 140.000 sur un total de 155.000 cotes ; toutefois ces petites propriétés n'occupent guère que le tiers du sol.

L'auteur a retrouvé vers 1850 la maison à peu près telle à l'extérieur qu'elle était dans son enfance ; il voit à l'intérieur la grande cuisine servant de salle à manger, la table de famille, l'armoire, le buffet, les lits. Le tout lui paraît mieux soigné qu'autrefois, les murs sont tapissés de papier peint et les fenêtres ont des rideaux. Quand l'auteur reproche aux paysans de ne pas soigner assez leur jardin et leur verger, leur volaille, rappelle le porc, aliment obligatoire, on ne voit pas assez clairement qu'il parle du passé et non du présent. Il ajoute cependant que le placement des produits est devenu moins lucratif à cause de la concurrence que les chemins de fer ont éteinte.

Les Ardennes peuvent se diviser en trois parties : 1° au nord, la zone ardennaise, forestière, froide, au sol tourmenté, peu fertile et à l'aspect sévère ; 2° au sud la zone champenoise, vaste plaine crayeuse dont la culture a été facilitée par les engrais et beaucoup aussi par l'énergie et l'esprit d'économie des Champenois ; 3° la zone centrale qui tient des deux précédentes.

L'auteur prêche le drainage et l'irrigation dont il cite

les bons résultats dans plusieurs pays, en débordant un peu hors de son sujet, et il se plaint que les Ardennais ne sachent pas assez en faire usage, malgré les champs de démonstration qu'on a jadis mis sous leurs yeux et laissent perdre la plus grande partie de la force motrice de leurs cours d'eau.

Relativement à la valeur des terres, l'auteur estime que la statistique décennale de 1892 l'a portée trop haut. Il cite des faits, quelques exemples de baisse, mais il s'empresse d'ajouter qu'il est impossible de formuler une appréciation générale d'après des cas qui varient de l'un à l'autre. Ce qui s'explique plus aisément, dit-il, c'est la dépréciation des prairies artificielles, et il cite un exemple de baisse de 36 % pour la première classe et de 47 pour la cinquième.

A propos du salaire, il était inutile de reproduire les moyennes générales de la France qui se trouvent dans les enquêtes agricoles décennales et moins encore celles de l'industrie. En comparant la statistique des Ardennes à celle de l'Aisne, l'auteur montre que le premier département est beaucoup moins bien pourvu que le second en machines perfectionnées, et il ajoute plus loin que la culture ordinaire n'est pas en général assez riche pour s'en pourvoir. « La position financière de la culture, dit-il, ne s'améliore pas. » Il estime que l'emploi des machines et la conversion des terres de labour en prairies ont diminué la demande de main-d'œuvre et ont fait obstacle à la hausse du salaire. Un ouvrier de ferme non nourri gagne par mois au plus 90 francs, nourri il en gagne 50, soit 3 francs et 1 fr. 65 par jour ; un journalier a, l'été, 3 francs non nourri et 2 francs nourri ; la femme a 1 fr. 50. Tout compte fait, le battage à la machine revient à peu près au même prix que le battage au fléau. Par un calcul approximatif l'auteur indique comme probable pour un fermier cultivant 21 hectares avec un rendement de 20 quintaux de froment par hectare un bénéfice de 1.610 francs si le quintal vaut 20 francs et de 770

seulement s'il en vaut 18. Il faudrait, dit-il, encourager autrement l'agriculture à laquelle les tarifs douaniers n'assurent pas de prix rémunérateurs et que désorientent la spéculation.

Dans le xi^e chapitre consacré aux voies de communication l'auteur revient sur la géographie physique par une énumération détaillée et une description des cours d'eau, puis des canaux, des routes, des chemins de fer, énumération et description qui occupent 24 pages et rompt l'unité de la composition.

Dans le xii^e chapitre l'auteur reprend l'étude de la production agricole. Mais celle de blé est une dissertation générale, même mondiale et non une description locale, et il en est à peu près de même des autres céréales.

Le chapitre xiv^e sur les engrais chimiques semble être aussi un morceau détaché d'un traité d'agronomie dans lequel se trouvent des tableaux de la composition chimique des plantes et des engrais. Il se termine cependant par deux pages relatives aux services rendus par le syndicat des agriculteurs des Ardennes.

Le chapitre xv^e portant pour titre « Enseignement de l'agriculture dans les Ardennes » paraît ramener l'auteur au cœur de son sujet. Cependant il le commence par un éloge général de la vie rurale. Puis, sur le témoignage de deux instituteurs récompensés dans un concours, il réclame « un enseignement pratique basé sur les besoins du pays, etc., qui fait défaut dans les écoles primaires et dans les cours d'adultes actuels; bien instruit, pense-t-il, le jeune homme sera moins porté qu'aujourd'hui à abandonner la terre ». Le département des Ardennes a un professeur départemental d'agriculture, un professeur chargé d'un cours d'adultes à Vouziers, une école pratique d'agriculture à Reithel avec station agronomique, des comices agricoles et des concours régionaux; c'est insuffisant.

Les huit chapitres suivants du mémoire sont consacrés aux assolements dans les Ardennes, au prix de la terre et du travail, du fumier, des céréales et autres produits, aux éléments du sol, aux prairies naturelles; chapitres abondants en matériaux, surabondants même en chiffres et en détails. Des exemples qu'il cite il ressort que « la culture sans engrais ne fait que des pauvres ». L'assolement triennal est le plus ordinaire dans les Ardennes; cependant l'assolement quadriennal, betterave, blé, avoine, trèfle est pratiqué aussi et donne de meilleurs résultats. La très petite culture, peu soigneuse de la terre et n'ayant qu'un matériel insuffisant, ne procure, dit l'auteur, aucun profit. Le lecteur a peine à suivre dans ses développements l'auteur qui, à des faits réels concernant le pays, mêle trop de considérations personnelles et de statistiques générales sur l'agriculture française. On ne saisit pas bien l'ordre de la composition : ainsi une analyse des éléments du sol, qui ne se rapporte pas spécialement aux Ardennes, vient après l'étude des produits et de leur prix et est suivie d'un chapitre sur la flore des prairies naturelles en général, puis d'un chapitre sur l'osier qui est plus particulier à la région.

L'auteur commente ensuite un travail de M. Denaille sur la construction d'une carte agronomique des Ardennes et fait la critique de l'atlas agronomique de l'arrondissement de Sedan. Le chapitre xxiii porte sur la statistique agronomique en général, sur les eaux et sur la constitution géologique du sol des Ardennes. Cette revue des terrains, dit l'auteur, montre l'utilité d'un enseignement agricole absolument technique.

Vient ensuite (chapitre xxxv) le crédit agricole comparé dans la Marne et dans les Ardennes, crédit encore embryonnaire. L'auteur, désireux de le voir se développer, émet à ce sujet ses idées et remarque que la loi du 15 juillet 1898 sur les varrants agricoles a donné peu de ré-

sultats; puis il revient à l'exemple et aux conseils que MM. Denaiffe donnent pour obtenir une bonne culture.


En résumé, suivant l'auteur, l'aspect des villages et l'état de la culture ont peu changé depuis un demi-siècle dans les Ardennes, malgré les progrès accomplis dans l'élevage et malgré l'introduction des machines. L'agriculture s'est maintenue; toutefois les résultats sont modestes. Le personnel de la ferme continue à faire partie de la famille; mais l'existence est devenue plus confortable.

Le mémoire n° 4 a son originalité propre. Il est d'un auteur qui a vu le passé et qui connaît le présent, qui possède des notions étendues et variées sur l'agriculture en général et sur le département des Ardennes en particulier, mais qui s'étend dans des digressions plus appropriées à un traité d'agriculture qu'à la description d'une région déterminée, et dont la science profiterait davantage aux lecteurs si les statistiques étaient employées avec plus de sobriété et si la composition de son travail était plus méthodique.

VII

MEURTHE-ET-MOSELLE

Le département de Meurthe-et-Moselle occupe à peu près le centre du plateau lorrain, lequel s'incline en pente douce des Vosges au bassin de la Seine. La partie occidentale appartient à la bande jurassique qui cercle le bassin de la Seine et qu'enveloppent en arcs concentriques une bande de lias, puis une bande en trois terrasses de trias flanquée à l'est d'une région plus accidentée de grès vosgien. Le sable, le calcaire et l'argile, décomposition de ces terrains s'étendent sur la superficie et constituent avec un mélange d'autres substances le sol arable. Les alluvions sont épaisses dans les vallées.



Le climat est froid et humide; les hivers sont longs et rigoureux, les étés sont très chauds : c'est un climat continental. Dans la partie orientale du département les petits cours d'eau sont nombreux.

Le grès bigarré forme la plus orientale des terrasses du trias; c'est une terre maigre, mais que les amendements ont améliorée, très humide et par conséquent favorable aux prairies, propre au froment dans les fonds, au seigle sur le plateau. Le muschelkalk, seconde terrasse, présente un sol souvent calcaire et perméable, facile à labourer, qui convient au froment et porte des vignes. Les marnes irisées, dures pendant la sécheresse, bourbeuses quand il pleut, sont plus difficiles à cultiver. Le Saulnois, qui en forme l'extrémité septentrionale et dont la majeure partie appartient aujourd'hui à l'Empire allemand est moucheté d'étangs et renferme les grandes salines de Lorraine. Les terrains jurassiques ont, en somme, dans leur ensemble une composition qui les rend propres à l'exploitation agricole.

Le lias a l'aspect monotone d'une grande plaine dont font partie le Xaintois et le Vermois. Son sol végétal consiste en bancs de marnes argileuses entrecoupés de bandes calcaires, terrains d'argile et de chaux, contenant une assez forte proportion d'acide sulfurique. Ce sont les meilleures terres de la Lorraine. Les vallées de la Moselle et de la Seille sont particulièrement fertiles. Les rivières sont bordées d'un lit épais d'alluvions caillouteuses. Le climat dans le lias est moins rude que dans le trias. Les côteaux de la Moselle portent des vignes qui produisent le vin gris, rouge et blanc.

La Haye, pays très boisé, humide, traversé par la Moselle, appartient au lias. C'est un plateau dont le dur calcaire, se délitant peu, n'a formé qu'une mince couche arable, insuffisamment argileuse. La culture des céréales est un peu plus développée dans le nord que dans le sud de la Haye.

Le plateau de Briey continue au nord de la Haye. C'est un pays fissuré de profondes et étroites crevasses dans lesquelles coulent les rivières. Il est surtout marneux dans sa partie méridionale jusqu'à l'Orne, région particulièrement agricole, et calcaire dans sa partie septentrionale. Dans l'arrondissement de Briey, il est recouvert d'une épaisse couche végétale de terre rouge mélangée d'argile qui en fait la fertilité. Ce sont le plus souvent des terres fortes. Le climat est plus continental et plus rigoureux que celui de la Haye.

La Woëvre, séparée du plateau de Briey par l'Othain, est une plaine monotone dont le sol superficiel est formé d'une couche d'argile grasse et bleuâtre, sol compact; çà et là on rencontre une couche de calcaire ou d'alluvion sableuse. Comme le sous-sol argileux retient l'eau, la Woëvre pêche par excès d'humidité et renferme beaucoup d'étangs. Elle est essentiellement agricole, cultivée en céréales, surtout en blé et en avoine plus qu'en prairies; elle possède peu de forêts, mais elle porte des vignobles dans sa partie méridionale. Les côtes de Meuse, de formation calcaire, en font partie et la limitent à l'ouest, sol pierreux, fissuré, ingrat, qui rappelle celui de la Haye et ne convient guère qu'à la végétation arborescente.

Après la description des terrains vient dans le mémoire l'étude des cultures.

L'assolement triennal règne encore dans la Meurthe-et-Moselle : jachère, blé, avoine. Mais maintenant la jachère morte est devenue plus rare; elle est remplacée par des cultures fourragères qu'on maintient plusieurs années; l'auteur donne des exemples de rotations de douze à dix-huit ans par lesquelles on ne laisse la terre se reposer qu'une année.

La surface cultivée en blé avait augmenté dans la Meurthe, de 1815 à 1870, de 74.500 hectares à 101.500, et cela surtout grâce à des défrichements de landes. Elle

a diminué dans la Meurthe-et-Moselle : 92.500 hectares en 1871-1872, 75.000 en 1901-1904. Néanmoins la production n'a diminué que de 15 % à cause de l'amélioration du rendement, et même elle a augmenté relativement à la période 1815-1825. D'après les statistiques décennales, la production dans la Meurthe en 1862 était de 2.43 hectolitres par hectare de territoire agricole; dans Meurthe-et-Moselle elle était en 1892 de 3.01 hectolitres. Le choix des semences et l'emploi des engrais chimiques sont les principales causes de ce progrès.

On moissonne presque partout à la faux. La moissonneuse-lieuse ne se rencontre que dans quelques grandes exploitations. Mais on a renoncé depuis une cinquantaine d'années au battage au fléau.

On a toujours fait peu de seigle dans la Meurthe et dans Meurthe-et-Moselle : environ 90.000 hectolitres depuis 1871. Le marteau a presque disparu.

La surface cultivée en avoine, qui avait augmenté dans la Meurthe et dans Meurthe-et-Moselle jusqu'en 1901 (84.485 hectares), semble se resserrer depuis quelques années (72.000 hectares en 1906) sans que pour cela la production ait fléchi. L'auteur croit d'ailleurs que le resserrement est trop récent pour qu'on en puisse tirer une conclusion. L'augmentation de la production avait été de 32 1/2 % de 1815 à 1869 dans la Meurthe; elle est seulement de 2 % dans Meurthe-et-Moselle, d'après la comparaison des moyennes de 1871-1875 et de 1896-1900.

L'orge a perdu les deux tiers de son terrain depuis 1871; la récolte de 1906 (41.280 hectolitres) n'est que le tiers de celle de 1871-1875 (120.320 hectolitres).

Le maïs, le sarrasin et le millet sont sans importance.

L'auteur a calculé que la valeur totale des grains récoltés dans le département de Meurthe-et-Moselle qui était en 1874-1883, période des hauts prix, de 46 millions 1/2 n'a été, en 1904, que de 30 millions 1/2, diminu-

tion d'un tiers. Cependant il reconnaît que la baisse est arrêtée depuis 1895. Les défrichements qui avaient parfois transformé de bonnes forêts en mauvaises terres arables, ont duré usqu'en 1875. Depuis 1880, les bas prix ont ramené l'opinion en sens contraire.

Le prix du blé, qui variait autrefois beaucoup d'une localité à une autre, s'est à peu près nivelé aujourd'hui. L'importation étrangère l'a fait baisser, dit l'auteur : d'où le droit de douane sur le blé afin d'assurer « un prix rémunérateur au producteur français qui mérite d'être protégé et encouragé »... Le droit de 7 francs par quintal a sauvé la culture du blé en Lorraine et peut-être en France. C'est une question. Toutefois l'auteur ajoute comme correctif : Le blé tient une telle place dans l'alimentation humaine que dans certains cas l'intérêt du producteur doit céder devant la masse des consommateurs.

Le mémoire contient ensuite la statistique de la production des légumes secs, celle de la culture maraîchère, dont l'auteur constate avec une vive satisfaction les progrès, celle des pommes de terre qui occupent une moindre surface qu'en 1871 (25.512 hectares en 1871-1875 et 21.247 en 1901-1904) et dont la production a diminué de près d'un tiers (3.250.000 hectolitres en 1876-1880, et 2.169.500 en 1901-1904), quoique la valeur du rendement à l'hectolitre soit en progrès (410 francs en 1886-1890 et 470 en 1901-1904). « La réduction apportée à cette culture, dit l'auteur, ne peut être que momentanée; il convient de répandre le plus possible la pomme de terre qui, en Lorraine, peut être utilisée pour mettre en valeur et pour améliorer les sols pauvres. »

En 1904 il y avait dans le département 101.305 hectares affectés à la production des fourrages dont 56 pour 100 étaient des prairies naturelles, 11 1/2 des herbages, 27 des prairies artificielles, et 8 des terres de labour cultivées en racines ou en plantes fourragères annuelles : cette étendue

est considérable. Les racines, betteraves, navets, topinambours, rutabagas, occupent de beaucoup le premier rang sous le rapport du revenu par hectare, surtout la betterave qui est cotée à 640 francs par hectare. Les statistiques constatent l'accroissement plus grand encore de la surface que celui du produit. La betterave qui occupait 2.657 hectares en 1876-1880 en occupe 6.302 en 1901-1904, et produit en moyenne 1.857.000 quintaux, cent trente-sept fois plus que pendant la première période. Les fourrages annuels, culture récente dont la statistique n'est relevée annuellement que depuis 1900, paraissent avoir augmenté plus rapidement encore : en 1900, 940 hectares produisaient 42.000 quintaux ; en 1904, 2.049 hectares ont produit 368.000 quintaux. Les prairies artificielles occupaient 26.343 hectares en 1904, superficie qui est à peu près la même que celle de la statistique de 1862 pour la Meurthe, mais qui, pour Meurthe-et-Moselle, est en augmentation d'environ 2.000 hectares depuis 1882 ; dans ces prairies le trèfle s'est en partie substitué à la luzerne.

La comparaison des surfaces avant et depuis 1870 est difficile et donne des résultats incertains parce que les circonscriptions territoriales ne sont plus les mêmes, et aussi parce que les cadres de la statistique ont été modifiés. Les prés naturels, irrigués ou secs, sont portés pour un peu plus de 50.000 hectares en 1882 et en 1892 et pour 65.874 en 1904. L'extension est donc récente ; le rendement s'est accru aussi. L'auteur groupe et discute les statistiques depuis 1862 et, en résumé, il estime la valeur des produits fourragers du département à 21 millions de francs en 1882 et à 26 en 1904. Il attribue le progrès en grande partie aux efforts faits par la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, et par les professeurs d'agriculture.

La culture des plantes oléagineuses est réduite à presque rien ; celle du chanvre et du lin à rien. Il en est

de même de la betterave à sucre. Le tabac se maintient avec une production de 4 à 5.000 quintaux. Le houblon n'a pas progressé; il a donné 6.313 quintaux en 1904. L'ensemble des cultures industrielles n'occupe aujourd'hui que 378 hectares produisant une valeur d'un million et demi due principalement au houblon.

La culture arborescente, qui consiste surtout en pruniers, pommiers et poiriers a très peu d'importance. Les oseraies en ont un peu plus; ils alimentent l'industrie locale de la vannerie.

On a planté beaucoup de vignes en Lorraine depuis 1789. Mais déjà vers 1820 le vignoble de Meurthe-et-Moselle avait à peu près l'étendue qu'il a aujourd'hui (environ 13.000 hectares). La production a donné des moyennes quinquennales variant de 903.000 à 318.000 hectolitres de vin en une année. Il y a diminution depuis 1884, les fléaux et les falsifications ont découragé les vigneron. Cependant les vrais vins gris de Lorraine sont encore appréciés à l'étranger. Quelques tentatives de syndicat ont été faites, particulièrement en vue de défendre les vignobles contre la grêle par le procédé des nuages artificiels.

Les forêts occupent environ 132.000 hectares dont 2.500 à 5.000 ont été créés récemment par les communes dans leurs terres vagues et à l'accroissement desquelles les particuliers ont contribué aussi. Elles sont en général convenablement aménagées, et, si l'emploi de la houille a réduit leur débouché d'un côté et fait baisser le prix du bois, le développement des mines de fer lui en a, d'un autre côté, ouvert un nouveau pour le boisement.

En résumé, les céréales occupent 29 1/2 pour 100 du territoire, les autres cultures des terres labourables et les prés et herbages, 12 1/2, les vignes 2 1/2, les forêts 2 1/2; 8 pour 100 ne sont pas en culture. La valeur totale de la production est évaluée, pour l'année 1904, à 94 millions dont

30 pour les céréales, 26 pour les plantes fourragères, 20 pour les vignes, etc.

Le nombre des chevaux était de 55.314 en 1905 ; il était à peu près le même en 1873, quoique dans l'intervalle il ait baissé de 1881 à 1901. La direction de l'élevage a changé suivant les débouchés ; aujourd'hui c'est au cheval de trait qu'on donne la préférence.

Les mulets et les ânes sont en nombre infiniment petit.

La race bovine, au contraire, est nombreuse ; en 1905 elle comprenait 86.134 individus de races diverses dont 63 pour 100 étaient des vaches et 29 des élèves. Les vaches sont en général bonnes laitières et les cultivateurs qui ne sont pas trop éloignés des villes en tirent un bon profit. Cependant Nancy achète du beurre et du fromage au dehors. La consommation de la viande dans le département dépasse la production ; aussi les villes doivent-elles acheter au dehors des bœufs et des veaux.

Le nombre des moutons, de races diverses aussi, a diminué : 128.271 en 1886, chiffre maximum, 80.073 en 1902, chiffre minimum. C'est sur l'oolithe calcaire qu'on trouve les plus forts troupeaux. Le département achète pour sa consommation plus de moutons qu'il n'en exporte sur Paris.

La statistique de 1904 accuse 97.487 porcs, de race lorraine pour la plupart. Le nombre, qui varie d'une année à l'autre, a toujours été considérable, et l'élevage du porc fournit une ressource précieuse au petit cultivateur.

Après la production, l'auteur traite de l'économie rurale, comme le font les statistiques décennales. Il commence par reproduire le tableau de la statistique de 1892 qui concerne la répartition des 507.664 hectares du territoire agricole entre les diverses catégories de propriétaires par espèces de culture, la seule statistique de ce genre que le ministère de l'agriculture ait donnée : 72 pour 100 de ce

territoire appartient aux particuliers, 26 aux communes. Si l'on met à part les forêts qui sont surtout des propriétés communales, 90,7 à 90,4 pour 100 des autres terres sont entre des mains privées. Sur 459.000 hectares (forêts défalquées) 243.700 appartiennent à la grande culture, 101.100 à la moyenne (10 à 40 hectares), 114.400 à la petite culture. De ce dernier nombre 18.100 sont des cultures de moins d'un hectare, aménagées surtout en jardins et en vignes. Cependant les cultivateurs de cette dernière catégorie forment la moitié du total des cultivateurs, tandis que ceux de la grande culture ne comptent que pour 2 pour 100 dans le total. Le nombre des cultivateurs de plus de 50 hectares, peut-être même celui des cultivateurs de 20 à 40 hectares, a augmenté de 1892 à 1897; celui des cultivateurs de moins d'un hectare a diminué; mais déjà au-dessus d'un hectare il y a augmentation.

La culture directe représente 78,7 pour 100 du nombre des cultivateurs et 56 pour 100 de la surface cultivée, quoique depuis dix ans le nombre des fermiers ou journaliers propriétaires ait diminué de 6.780. Le reste des terres appartient presque entièrement au fermage, le métayage ne figurant que dans une infime proportion.

La population agricole comprenant les chefs d'exploitation (sans leur femme et leurs enfants) et les salariés est de 43.339 dont 11.009 propriétaires cultivateurs, 7.397 fermiers ou métayers, 83 régisseurs, 14.977 journaliers dont 10.592 ont un petit bien qu'ils travaillent pour leur compte, 9.873 domestiques. Le nombre des journaliers et des domestiques a diminué de 24 pour 100 entre les deux statistiques décennales de 1882 et de 1892, pendant que la population industrielle augmentait. Il semble, à en juger par les recensements de la population, que depuis cette époque le nombre des personnes adonnées à la culture et à l'élevage ait augmenté : 53.623 en 1896 et 55.113 en 1901.

Dans la valeur des terres on constate une hausse très forte de 1857 à 1867, et légère de 1862 à 1887, puis une baisse de 1887 à 1892 (baisse de 17 à 30 pour 100 sur toutes les terres de labour, de 19 à 39 pour les vignes), pendant qu'il y avait hausse pour presque toutes les classes de bois. Les variations ont été à peu près les mêmes que pour le fermage des terres labourables, mais non pour celui des prés et des vignes.

Les salaires, d'après la statistique de 1892, sont pour les hommes de 1 fr. 38 nourris et 2 fr. 27 non nourris en hiver, de 1 fr. 91 et 2 fr. 73 en été; pour les femmes de 0 fr. 92 nourries et 1 fr. 51 non nourries en hiver, de 1 fr. 15 et 1 fr. 98 en été. Les ouvriers maraichers gagnent davantage : 3 fr. 73 pour l'homme non nourri en été. Les domestiques ordinaires de ferme gagnent par an 327 francs; les bergers ont jusqu'à 522 francs. De 1887 à 1892 il y a eu augmentation pour certaines catégories de salariés, diminution pour les autres. En 1862 les salaires étaient de 23 à 86 pour 100 au-dessous de ceux de 1892.

En 1862, l'outillage agricole était encore rudimentaire. De 1882 à 1892 les houes à cheval, les machines à battre, les faucheuses mécaniques, les faneuses et râteliers à cheval avaient augmenté en nombre dans beaucoup d'exploitations, quoique l'évolution fût loin d'avoir atteint son terme. Des prairies naturelles avaient été irriguées, des terres avaient été drainées. Vingt-cinq communes ont procédé à la réunion ou au redressement des parcelles trop multipliées dans le pays et à l'abornement; toutefois les habitants ne se prêtent pas volontiers à ces rectifications.

A la suite de la loi du 21 mars 1884, quelques comices agricoles se sont transformés en syndicats et, grâce au dévouement de quelques personnes, ont triomphé de la défiance du paysan. L'assurance s'est développée, surtout

l'assurance contre la mortalité du bétail qui est parvenue à réunir 3.630 membres. Le crédit agricole commence à se répandre.

L'enseignement agricole, qui s'honore d'avoir eu Mathieu de Dombasle pour premier maître, est en estime dans le département. La station agronomique de l'Est a été fondée par M. Grandeau en 1868. L'école pratique de Tomblaine, ou école Mathieu de Dombasle, ouverte en 1879, est devenue établissement d'État en 1904 et à Tomblaine a été créé en 1905 une école d'agriculture avec cours spéciaux de laiterie. En 1901 un cours hivernal d'agriculture a été ouvert à Lunéville sous le patronage du comice et du syndicat agricole. Un enseignement agricole est donné dans l'école normale primaire et dans les écoles primaires supérieures. Il y a un professeur départemental d'agriculture à Nancy et des professeurs spéciaux à Toul et à Lunéville. Des instituteurs, en très petit nombre, il est vrai, malgré les efforts des comices, donnent à leurs élèves des notions élémentaires d'agriculture. L'auteur regrette l'insuffisance de ce genre d'enseignement et aspire à voir fonder des écoles professionnelles d'agriculture.

Il mentionne la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, fondée en 1826 par Mathieu de Dombasle, qui, par la publication du *Bon Cultivateur* et par son action directe, n'a cessé d'exercer une heureuse influence, les comices organisés par la loi du 25 février 1851, les concours des comices et des départements, les syndicats de vente.

L'augmentation considérable des gages qui, de 1862 à 1892, va de 20 à 80 francs et plus pour 100, dit un écrivain du pays, a contribué à l'amélioration des salariés, depuis le pâtureau, petit gardeur de bestiaux, jusqu'au grand garçon, premier domestique de ferme. Nourris dans la famille, les domestiques mangent aujourd'hui du pain blanc, du porc tous les jours, de la viande de boucherie deux fois par semaine.

Autrefois ils ne mangeaient guère que du porc de temps à autre, des pommes de terre, des légumes peu variés, du pain que la fermière cuisait une fois tous les quinze jours. Le logement s'est amélioré comme la nourriture ; chaque domestique, au lieu de l'étable, a sa chambre et son lit. Cependant le paysan émigre.

Le nombre des petits propriétaires ruraux a déchu, au moins jusqu'en 1892. Cependant le cultivateur en général vit de sa culture et il n'est pas rare, s'il est rangé, qu'il fasse des économies ; mais celui qui fait des dettes et hypothèque son bien est malheureux. Il a amélioré son habitation qui est devenue plus spacieuse et mieux aérée. Le dimanche les jeunes gens s'habillent comme à la ville. La disparition des industries familiales laisse maintenant en partie oisifs hommes et femmes pendant l'hiver : ce que regrette l'auteur.

Les grands propriétaires afferment pour la plupart leurs terres. Depuis 1875 ils ont dû consentir de fortes diminutions de leur fermage ; c'est pourquoi un certain nombre d'entre eux se sont décidés à exploiter directement et, comme ils ont des capitaux, ils se trouvent ordinairement bien de cette exploitation.

Le fermier jadis était ignorant ; il est plus instruit aujourd'hui, du moins dans les grandes fermes où nombre d'entre eux se sont enrichis. Il n'en est pas de même dans les petites fermes où la longue crise a causé beaucoup de gêne.

« La comparaison des statistiques officielles, conclut l'auteur, bien que parfois un peu confuses, permet néanmoins de dégager les progrès très réels et faciles à constater de l'agriculture lorraine. » Mais la dépopulation des campagnes fait ombre dans le tableau, dépopulation à laquelle conspirent la disparition des industries rurales, l'accroissement des industries urbaines et l'attrait des villes, l'emploi des machines, l'extension des prairies.

Le mémoire n° 13, ayant pour devise « Retour à la terre », manuscrit de 355 pages, a principalement le caractère statistique. En effet, après une étude précise et claire de la constitution géologique du sol, préambule indispensable, et la liste des circonscriptions administratives, partie superflue, l'auteur a étudié la production végétale et animale à l'aide des statistiques décennales et annuelles de l'agriculture lorraine depuis 1862 et même depuis 1852. Il l'a fait pour chaque matière méthodiquement, avec discernement, sans avoir le fétichisme des chiffres et il en a tiré des moyennes et des rapports qui éclairent son sujet. C'est un mémoire véritablement instructif; mais, quoique l'auteur donne fréquemment son opinion sur les questions de culture, il ne pénètre pas autant qu'il serait désirable dans la vie rurale par ses observations personnelles : son travail reste presque tout concentré sur des chiffres.

VIII

AUXOIS

L'Auxois qui confine au granitique Morvan est de formation jurassique, jurassique inférieur dans les plaines, jurassique moyen ou supérieur sur les hauteurs; çà et là le granit apparaît dans les bas-fonds. C'est un point de partage des eaux entre la Seine et le Rhin.

L'élevage et les céréales sont les deux branches importantes de l'agriculture du pays.

Le cheval remplace le plus souvent maintenant le bœuf pour les transports; il a augmenté en nombre; on élève quelques poulains.

Il y a cinquante ans un petit propriétaire possédait quelques moutons qu'un jeune berger conduisait pâtre sur les communaux moyennant une rémunération de 5 à 10 cen-

times par tête et par mois. Ces troupeaux sont devenus rares.

Jadis les vaches étaient médiocrement nourries et donnaient peu de lait lequel servait en grande partie à faire des fromages (fromage d'Époisses, etc.) et du beurre.

Aujourd'hui elles sont mieux nourries, à l'étable l'hiver et au pré le reste de l'année ; elles rentrent à la ferme le soir. L'auteur étudie en détail le rendement moyen d'une vache en lait et par suite en beurre ou fromage. Il étudie aussi l'industrie des emboucheurs qui achètent des bœufs maigres, bœufs de race charolaise d'ordinaire, les mettent dans des prés qu'ils louent et les expédient sur Paris dès qu'ils sont engraisés, puis en remettent d'autres et cela jusqu'à la fin de l'automne, celle des fermiers-éleveurs qui opèrent sur le terrain, nourrissant leur bétail, élevant des veaux et vendant ces veaux à la boucherie ou aux emboucheurs, celle des laitiers-éleveurs qui demeurent généralement près des bourgs et emploient des vaches du pays, plus laitières que les charolaises, celle des beurriers ou éleveurs, petits propriétaires pour la plupart, dont le matériel de fabrication est encore peu perfectionné, celle des fromagers-éleveurs qui font du fromage blanc en été et du fromage passé en hiver.

Le prix de la viande, qui a suivi les grands mouvements de hausse de 1852 à 1883, puis de baisse jusqu'au delà de l'année 1893, enfin de hausse depuis quelques années, est en outre influencé par l'abondance ou la rareté du foin, la rareté obligeant l'éleveur à vendre ses animaux, même à vil prix.

L'auteur insiste dans un de ses chapitres sur le prix des animaux et des céréales comparé à diverses époques. Il ne paraît pas avoir eu connaissance du recueil de prix agricoles du vicomte d'Avenel, ni des travaux d'autres auteurs qui se trouvent dans les publications du Ministère de l'agriculture et dans les mémoires de la Société d'agriculture.

Chaque cultivateur élève, comme par le passé, deux à quatre porcs, quelquefois une truie; il vend les uns, consomme les autres, comme il consomme une grande partie de sa volaille et de ses œufs.

Dans la banlieue de Semur il existe depuis quelque temps un établissement d'équarrissage qui, avec les débris d'animaux nourrit des porcs et fabrique de l'engrais.

Le fond des vallées a été en tout temps occupé par de grasses prairies, généralement closes soit de haies vives soit plutôt aujourd'hui de fil de fer. On les ensemeuce et on les aménage mieux qu'autrefois; les trois quarts servent au pacage des bêtes, un quart fournit du foin.

On prépare mieux aussi par les labours et par les engrais naturels ou artificiels les terres arables, lesquelles aujourd'hui, quoique moins étendues que jadis, donnent un plus fort produit total. L'assolement triennal, dit des trois coutures, blé, avoine ou orge, jachère labourée, est encore pratiqué, malgré les critiques qu'il a soulevées. On fait moins d'orge qu'autrefois et beaucoup moins de sarrasin. On voit encore la vieille charrue de bois particulière au pays; mais dans la plaine on voit plus souvent une charrue du genre brabant. Les herses et les rouleaux sont non plus en bois, mais en fer.

L'auteur indique la manière dont les cartes agronomiques sont dressées et signale l'utilité que les agriculteurs pourraient en tirer s'ils les consultaient.

La coupe des foins, qui se faisait à la faux, se fait maintenant à la machine. L'ensemencement en blé se fait encore à la volée; mais la moisson, qui était coupée primitivement à la faucille, plus tard à la faux par des Morvandiaux descendus de leur pays après la récolte du seigle, ainsi que les javelles, restait quelque temps couchée par terre, au risque de germer quand le temps était pluvieux. Les petits cultivateurs procèdent encore ainsi, en ayant cependant le soin de dresser les javelles en faisceau;

les grands cultivateurs emploient des javeuses et même des moissonneuses-lieuses. On battait au fléau pendant l'hiver, on le fait encore dans les petites fermes; mais on a substitué dans les grandes et moyennes exploitations d'abord les battoirs mécaniques fixés dans la grange, ou les tripoteuses, battoirs mus par un cheval; puis sont venues les batteuses mues par la vapeur. Il faut une vingtaine d'hommes payés 2 à 3 francs et bien nourris pour battre en un jour 100 quintaux de blé et mettre la paille en meule; la dépense est de 2 à 3 francs par quintal. Le rendement en blé est estimé en moyenne dans une bonne terre à sept fois la semence, quoiqu'un épi contienne une vingtaine de grains, et que le tallage donne jusqu'à huit tiges pour un grain; c'est qu'il y a beaucoup de semences perdues.

L'auteur compare le commerce du blé autrefois et aujourd'hui. Autrefois, de grands chariots attelés de quatre à six chevaux portaient le grain aux moulins de Dijon, par des chemins impraticables l'hiver quand la terre n'était pas durcie par la gelée. Le voyage d'aller et retour prenait deux grandes journées pendant lesquelles le fermier, avec ses domestiques, vivait aussi économiquement que possible. Aujourd'hui on expédie le blé par le chemin de fer ou par le canal, sur Marseille le plus souvent. L'acheteur marseillais envoie à son vendeur, ordinairement un marchand du pays, un chèque que celui-ci touche dans une banque locale. La farine, consommée sur place, est livrée par de petits meuniers du pays.

Les plus anciens comices de l'Auxois remontent à l'année 1831. Il y en a aujourd'hui dans tous les chefs-lieux de canton et la plupart, depuis la loi de 1884, se sont transformés en Comices-syndicats. L'auteur, peu enthousiaste du crédit agricole, mentionne cependant une caisse fondée à Pouilly sous le bénéfice de la loi du 5 novembre 1894, et deux autres caisses rurales organisées sur le type

Durand, lequel rend tous les associés, appartenant à une même localité, solidairement responsables sur la totalité de leurs biens.

La vigne, cultivée autrefois seulement sur le flanc de coteaux bien exposés, a gagné du terrain; il n'est pas rare que des ouvriers possèdent leur vigne. La piquette que faisaient autrefois les habitants avec des fruits à demi sauvages a été remplacée dans la consommation locale par du vin que l'on fabrique avec le raisin additionné généralement d'eau et remonté avec du sucre. Le vin qu'on livre au commerce et qui valait à peine 40 francs la pièce vaut aujourd'hui jusqu'à 100 francs.

L'auteur a parlé du fer, des briqueteries, etc. Passons.

Il y a trois quarts de siècle les propriétaires campagnards vivaient en général simplement, familièrement même avec leurs domestiques. L'état des choses a changé. Les successions ont très souvent morcelé les propriétés. Les terres ont-elles augmenté de valeur? Assurément oui pour les prairies, répond l'auteur; mais les petites fermes de montagne sont plutôt louées à bas prix. Cependant en général on constate une augmentation.

Pour donner une idée des profits de la culture, l'auteur prend l'exemple d'une ferme de 120 hectares, appartenant à l'hôpital de Semur et située dans la banlieue de la ville. Louée 4.000 francs anciennement, elle est louée 6.500 francs maintenant. Elle comprenait autrefois un tiers en prés clos, deux tiers en terres labourables aménagées en sole triennale; elle possédait 7 chevaux, 30 bêtes à cornes, 5 porcs, de la volaille. Les dépenses, fermage compris, montaient à 6.650 francs, les recettes à 8.500 dont 4.000 pour la vente du blé; déduction faite des pertes accidentelles, il restait par année moyenne 1.600 francs au fermier. Elle comprend maintenant les deux tiers en prés, un tiers en terres labourables; elle a 7 à 10 chevaux, 40 à 50 bêtes à cornes, une centaine de moutons. Les dépenses

sont de 9.350 francs ; les recettes de 7.850 en comptant le fermage pour 6.000 francs. Le bénéfice n'est que de 1.500 francs ; mais le fermier mène une tout autre existence que son devancier, mangeant de la viande de boucherie deux ou trois fois par semaine, buvant du vin à tous ses repas, se rendant au chef-lieu de canton, non plus à pied, mais dans un véhicule élégant.

Comme exemple du petit propriétaire, l'auteur cite un cultivateur faisant valoir une terre d'environ 10.000 francs par son travail personnel et par celui de ses enfants, famille dont les fils et filles ont presque tous fini par aller à la ville et dont le dernier représentant est devenu instituteur. Il en cite un autre qui se fait par an 3.600 francs dont 3.000 par ses animaux et 600 par son blé et qui, n'ayant pas de loyer à payer, gagne un millier de francs par an.

Paris est le point de mire des fils de manœuvres, séduits par l'exemple de quelques-uns de leurs compatriotes qui y ont acquis une situation importante.

Des comptes de quelques fermiers vers 1840, il appert que les domestiques gagnaient, suivant l'âge et le métier, de 90 à 200 francs, dont ils touchaient la plus grande partie par acomptes dans le cours de l'année. Aujourd'hui, un ménage gagne de 6 à 800 francs ; le premier domestique gagne 500 à 550 francs et des jeunes gens de 17 à 20 ans en gagnent 400 à 450, mais sont en général des ouvriers très peu stables.

L'auteur, remontant plus haut à l'aide des tables du maximum, croit pouvoir affirmer que, depuis 1793, les salaires ont triplé, et que, depuis 1852, ils ont doublé.

Il donne, avec détails précis, quelques exemples de fermiers qui, partis de bas, sont montés très haut, grâce aux profits que l'élevage bien dirigé peut procurer et aussi quelquefois grâce à la spéculation sur les terres à vendre. Plus fréquents sont les exemples de domestiques qui,

n'ayant rien, sont arrivés à force de travail et d'économie à se faire un petit capital en bétail et à posséder leur maison. Comme contre-partie, l'auteur cite de petits fermiers et de petits propriétaires, qui par leur inintelligence, leur nonchalance ou leur intempérance, ont laissé s'amoindrir le cheptel qu'ils faisaient valoir.

L'auteur regrette que les fils de familles riches restent trop souvent oisifs, que les fils de familles récemment parvenues à l'aisance, recherchent trop les fonctions publiques et qu'il en soit ainsi même de fils de paysans qui aspirent à devenir cantonniers.

La culture du chanvre, le tissage de la toile et le tissage de la laine, qui utilisaient des bras et procuraient un revenu en nature ont presque disparu, ainsi que les petits merciers ambulants auxquels le fermier donnait la soupe et le coucher. De longues voitures, sorte de bazars roulants, ont remplacé ces colporteurs. D'ailleurs des boutiques de mercerie et surtout d'épicerie se sont ouvertes et on consomme, avec le café et le chocolat, du sucre, lequel était, il y a soixante ans, une friandise de luxe. Il n'y a presque plus de charrons, puisque l'outillage est en fer, ni de menuisiers parce qu'on achète des meubles tout faits.

Dans un dernier chapitre, l'auteur fait un tableau détaillé de la vie de la ferme vers 1856; lever de grand matin de tout le personnel, activité de la fermière qui se chargeait avec sa bonne de la nourriture, de la volaille, du jardin, variété des travaux des champs ou de l'intérieur suivant la saison, bonne humeur, suppose-t-il avec trop de complaisance peut-être, et accord familial. Aujourd'hui le laitier-éleveur des environs de Semur a moins de terres à labourer parce qu'il a plus de prés et plus de gros bétail qu'il doit surveiller; s'il ne fait plus ni colza ni navette, il fait des betteraves. Le fauchage de l'herbe et la moisson lui prennent moins de temps et lui donnent moins de peine, parce qu'il emploie la machine, mais il fume

davantage. Sa femme trait les vaches et dirige la laiterie.

Les maisons d'habitation et les fermes ont peu changé d'aspect et sont trop souvent insalubres ; on ne voit guère de fosses à purin ni de fosses d'aisances. Le mobilier est plus complet. La nourriture est meilleure ; depuis 1850 on a commencé à avoir du pain fait avec de la farine de blé. On se chauffe et on s'éclaire mieux. On s'habille mieux aussi. « Jeune laboureur, dit l'auteur dans sa conclusion, tu peux maintenant contempler l'œuvre sociale à laquelle tu vas concourir. Tu as vu, par les exemples que nous avons mis sous tes yeux, que tu peux, sans capital, avec de la conduite et du travail, arriver à l'indépendance, à l'aisance, à la fortune... C'est un rôle national, une fonction des plus utiles que tu remplis... cesse de songer à émigrer dans les villes où tu trouveras une vie étroite et difficile... »

L'auteur de ce mémoire n° 3 a été lui-même cultivateur. Sa devise le dit : « Quorum pars sum atque fui ». On le sent d'ailleurs aux descriptions précises qu'il présente et aux conclusions pratiques qu'il tire des faits. Ce sont surtout ces qualités qui caractérisent son travail composé d'observations personnelles plus que de données générales.

IX

NIEVRE

La Nièvre qui occupe à peu près le même territoire que l'ancien duché de Nevers, resté jusqu'en 1769 en dehors du domaine royal, ne comprend pas moins de neuf pays : Amognes, Vaux de Nevers, Donziais, Vaux de Montenoison, Vaux d'Yonne, Bazois, Morvan, pays entre Loire et Allier, Puisaye, ayant un aspect les uns sévère et mélancolique, les autres riant, un climat généralement froid, pluvieux et humide dans les montagnes, tempéré dans les plaines, une

grande quantité d'étangs dont plus de la moitié a été desséchée. Le Morvan est tout formé de terrain primitif, particulièrement de granit. Dans les autres pays les côtes sont en général calcaires. Dans le Donziais et la Puisaye dominant les terres argileuses et argilo-siliceuses ou argilo-ferrugineuses. Du nord-est au sud-ouest s'étend une zone de terrains jurassiques. Le fond des vallées est couvert d'alluvions.

Les voies de communication ont longtemps manqué à la Nièvre. Aujourd'hui il y a des chemins de fer ; les routes sont en bon état, mais il n'en est pas encore de même des chemins ruraux. Les cours d'eau ne servaient guère qu'au flottage.

L'auteur invoque des témoignages étrangers pour affirmer que l'habitant est laborieux, actif, patient, économe, rude et un peu sauvage, méfiant à l'égard des gens qui sont dans une condition supérieure à la sienne et parfois trop crédule. Le Morvan a la spécialité de l'industrie de nourricière. La population, qui avait un peu augmenté jusqu'en 1886 est en décroissance, conséquence de l'émigration des paysans et de la diminution de la natalité ; l'auteur entre à ce sujet dans quelques détails de statistique.

Il donne aussi la statistique des principales cultures, étendue, façons, production, et, comparant d'une part les époques, d'autre part les résultats dans la Nièvre avec ceux de la France entière, il accumule sur cette matière les chiffres, sans conclure partout assez clairement. On voit cependant que les jachères ont diminué et que les prairies ont augmenté.

Le département, avec ses 181.000 hectares boisés, est le plus forestier du centre de la France. Le chêne, le hêtre, le charme, le châtaignier, le bouleau sont les principales essences. L'auteur fait une sorte d'historique de l'emploi et du commerce du bois, du flottage, aujourd'hui

très délaissé. Il insiste sur les forges au temps où l'on ne faisait que du fer au bois ; cet historique l'écarte même un peu du point de vue agricole. Le prix de l'hectolitre de charbon de bois qui valait 3 fr. 50 à 4 francs dans la première moitié du XIX^e siècle, s'était élevé jusqu'à 8 et 10 francs en 1880 ; il vaut actuellement 6 francs, mais, par contre, la valeur de la corde de bois est tombée de 6 et 7 francs à 3 francs et 3 fr. 50, situation désavantageuse pour le propriétaire. Les bûcherons ont constitué des syndicats, le premier en 1891 ; dix ans après, il y en avait 25 groupant près de 3.000 membres et affiliés à la Fédération générale des bûcherons de France et des colonies. Le prix de la façon a doublé.

Dans la Nièvre, depuis cinquante ans, le nombre des chevaux a doublé (29.000 en 1904), celui des ânes a passé de 3.000 à 12.000, celui des animaux de race bovine a augmenté de près de 60.000 (195.000 en 1899) et le poids des bœufs a gagné 55 % ; les moutons (143.000) sont moitié moins nombreux qu'en 1852 ; le nombre des porcs a augmenté de 90 %.

Le cheval du Morvan, petit, mais résistant, a disparu ; on a créé une race nivernaise, chevaux de trait et demi-sang, plus ample de formes et vigoureuse.

Il y avait autrefois quatre races bovines dans le Nivernais ; race morvandelle, la plus ancienne, race nivernaise, race charollaise, race durham introduite en 1823. Peu à peu la race charollaise-nivernaise s'est constituée avec sa robe blanche et les a remplacées, en s'améliorant elle-même de plus en plus par une nourriture substantielle et par une sélection rationnelle. Les durham-charollais ont l'avantage d'être précoces, mais ils sont moins aptes au travail et plus sensibles au froid et à l'humidité que les nivernais. Ils sont mis à l'engrais vers quatre ans ; ils pèsent 850 à 1.000 kilos, quand on les livre à la boucherie à laquelle ils fournissent une viande de bonne qualité. D'autre part,

le lait des vaches n'est pas abondant. Le développement de l'élevage a eu pour corollaire l'extension des prairies et, comme partout, pour cause principale, le progrès des voies de communication.

On a amélioré l'ancienne race morvandelle de moutons par des croisements avec les berrichons et les southdowns; mais, dans la Nièvre comme ailleurs, le nombre des animaux a diminué à mesure que les terres de labour étaient remplacées par des prairies. La laine a baissé de prix, mais la quantité de viande a augmenté.

On élève beaucoup de porcs et de volailles, surtout des oies. Le prix de la volaille a presque doublé depuis cinquante ans.

Décrivant les changements survenus dans l'agriculture de la Nièvre, l'auteur remonte aux temps antérieurs à la Révolution. Il parle de ce qu'il appelle la crise agricole et il essaie d'en énumérer les causes. Il dit que l'agriculture est atteinte par trois fléaux, la diminution du revenu foncier (ce qui, entre parenthèses, atteint le propriétaire beaucoup plus que le cultivateur), la dépopulation des campagnes, la défiance contre les maîtres. Il signale comme un bien l'élagage des larges haies, la tenue meilleure des exploitations, l'augmentation des rendements.

Le prix des fermages s'est maintenu pour les prairies. Il estime que le produit brut par hectare a augmenté de 300 à 770 francs de 1860 à 1893, tandis que le fermage n'a augmenté que de 53 à 63, soit proportionnellement moitié moins. Mais l'auteur comprend parfois dans ses évaluations statistiques la France entière sans distinguer assez clairement le particulier du général et le lecteur a peine à tirer de ses chiffres une notion claire de la condition des cultivateurs et ouvriers nivernais. Toutefois l'auteur a raison de dire que « la vie a pu devenir plus coûteuse, mais à caused'un plus grand bien-être ». L'ouvrier est mieux, mais il dépense beaucoup plus; comme preuve il

produit des budgets, deux qu'il tire des *Ouvriers européens* de Le Play, d'autres de sources diverses qu'il indique rarement. D'où vient par exemple celui d'une famille de quatre membres qui dépensait, en 1852, 750 francs dont 430 pour la nourriture? L'auteur termine ce chapitre par une conclusion qui est loin d'être optimiste : « Le bien-être ne contribue pas au bonheur. La vie des ouvriers campagnards, sauf en cas de calamité, était plus facile qu'aujourd'hui, parce que le nécessaire était moins coûteux et les besoins moindres. » Dans le chapitre xiv il nous apprend que l'outillage agricole a fait de grands progrès dans la Nièvre et il ajoute : « Les ouvriers, en demandant un prix de plus en plus élevé, justifient leur exclusion et leur remplacement par les machines. »

Depuis 1839 le département de la Nièvre possède une société d'agriculture; il a aujourd'hui plusieurs comices agricoles et un grand nombre de foires; il encourage l'enseignement agricole.

Le chapitre xvii est consacré aux impôts qui, dit l'auteur, sont énormes, ont plus que doublé depuis quarante ans, et prennent à la propriété rurale 25 % de son revenu, tandis que la propriété mobilière ne paie que 4 %, proportions que n'accepterait probablement pas un économiste financier. Ce chapitre d'ailleurs traite de l'impôt en France et non dans la Nièvre. L'auteur signale cependant quelques inégalités choquantes dans la répartition du foncier, mais il ne fait pas observer qu'en somme l'accroissement général provient des centimes additionnels qui alimentent des dépenses locales du département et des communes.

Il mentionne les services que la succursale de la Banque de France a rendus aux agriculteurs en mettant son es-compte à leur portée.

Le mémoire, dont le titre est la *Nièvre au point de vue agricole*, porte le n° 14 et a pour devise : « J'aime mon village mieux que ton village. J'aime ma province »

mieux que ta province. J'aime mon pays mieux que ton pays. — L'amour de la petite patrie n'est point un prélèvement sur la part d'amour due à la grande communauté nationale. » Le mémoire a 135 pages ; il est imprimé ; mais comme il ne porte aucune indication d'auteur ni d'imprimeur, il n'y avait pas de motif pour l'exclure du concours. C'est le travail d'un agronome qui connaît bien l'agriculture en général, comme il connaît son département. Il cite beaucoup de chiffres, il les accumule parfois en séries trop prolongées sans les disposer de manière à en faire sortir une conclusion lumineuse. Il entremêle les données générales aux données nivernaises. Ses phrases courtes et coupées ont, dans certains chapitres, trop l'apparence d'un assemblage de notes. C'est néanmoins un travail qu'on consultera avec profit.

X

PUISAYE

La Puisaye est un petit pays de 658 kilomètres carrés, limitrophe du Gâtinais au nord, borné par la Loire au sud-ouest, divisé entre les trois départements de l'Yonne, de la Nièvre et du Loiret. Son territoire très ondulé ne renferme pas de montagnes, quoiqu'il forme la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Seine et de la Loire ; il est coupé de vallées étroites et profondes. L'argile à silex en couvre la superficie sur la moitié du territoire et forme un lit imperméable qui rend le sol cultivable très humide, même en été, et qui entretient dans les bas-fonds des eaux stagnantes, étangs et marais. Dans les temps anciens le pays, d'un accès difficile faute de moyens de communication, était en grande partie couvert de forêts, souvent peu accessibles à cause des fondrières. Les propriétaires ont pratiqué des défrichements ; toutefois, à l'é-

poque du cadastre, aux environs de 1830, il y avait encore 17.000 hectares de bois contre 32.000 hectares labourables ; on n'en relevait plus que 15.000 en 1905. Ils sont situés en général sur le plateau de l'argile à silex. L'exploitation forestière a beaucoup gagné depuis que les voies de communication ont assuré des débouchés. On façonne le bois sur place en planches, charpentes, tan, etc...

L'humidité permanente était le grand obstacle à la culture qui restait pauvre. Le drainage, appliqué à partir de l'année 1853, a délivré en grande partie la Puisaye de cet ennemi ; il a agrandi le territoire cultivable, augmenté le rendement des récoltes, donné une plus-value importante aux terrains, assaini le climat. En 1860 on constatait déjà dans l'arrondissement de Joigny qu'un hectare de terre humide, valant 700 francs en valait 1.700 après un drainage qui avait coûté 720 francs et que le rendement en blé s'était élevé de 19 hectolitres à 27. La production moyenne est aujourd'hui, d'après l'auteur, de 15 à 24 hectolitres suivant les communes. Le labour qu'il fallait faire en ados dans les terres humides, se fait maintenant en planches.

D'autres améliorations foncières ont été introduites, par exemple le marnage dont la pratique était ancienne, mais ne s'est propagée que depuis la construction des chemins. Beaucoup de champs sont bordés de hautes et épaisses haies arborescentes qui semblent être des restes d'anciennes forêts. On a commencé à les élaguer pour aérer la terre.

L'outillage a été renouvelé. A la charrue en bois dont le fer court effleurait le sol on a substitué des charrues en fer, légères pour les terres sablonneuses, fortes pour les terres argileuses qu'elles retournent profondément, en permettant d'enlever les rognons de silex. Les chariots massifs, trainés par des bœufs, ont fait place à des charrettes légères depuis qu'il existe des chemins entre-

tenus. On ne moissonne presque plus à la faucille et on ne bat plus au fléau; les faucheuses, moissonneuses, batteuses à vapeur, appartenant au cultivateur ou à un entrepreneur qui transporte facilement maintenant son matériel d'un village à un autre, ont dans beaucoup de fermes remplacé le vieil outillage, le mémoire en a compté 420 fonctionnant dans la Puisaye.

Sur les terres de labour dominant le blé et l'avoine. On ne fait presque plus de méteil. Le prix du froment a subi les fluctuations générales du marché français. Généralement bas dans la période 1882-1900, excepté dans les années de mauvaises récoltes, il s'est relevé et les agriculteurs ont cessé le concert de plaintes qu'ils ont fait entendre et qui leur a valu le droit d'importation successivement porté de 3 francs le quintal à 5 et à 7 francs. En Puisaye la moyenne paraît avoir été de 20 francs en 1906.

La minoterie s'est transformée comme la culture. Plus de moulins à vent, très peu de petits moulins à roue hydraulique; mais des établissements convenablement installés fonctionnant avec le concours de la vapeur et outillés de cylindres broyeurs, au lieu de meules.

La culture maraîchère s'est développée depuis une cinquantaine d'années dans la banlieue des villes et des gros bourgs. Les arbres fruitiers, surtout les poiriers et les pommiers sont très abondants. Aussi fait-on beaucoup de cidre, mais ce cidre ne paraît pas être de fine qualité.

Les prés et les herbages sont en général situés à la base de la marne d'où provient leur eau d'arrosage. Leur superficie (prés, herbages et pâturages) a augmenté de 5.900 à 6.900 hectares. Le drainage les a beaucoup améliorés en faisant disparaître les mauvaises herbes au profit des bonnes. On y nourrit un bétail nombreux, près de 4.000 chevaux, environ 15.000 bêtes à cornes, 13.000 moutons, 3.500 porcs. C'est surtout la race bovine, et particulièrement ce sont les vaches laitières et les veaux dont on s'est

appliqué à multiplier le nombre et à perfectionner l'espèce. L'élevage du veau est une spécialité de la Puisaye qui expédie par chemin de fer sur les marchés urbains les jeunes animaux quand ils ont atteint le poids de 150 à 200 kilos, tandis qu'il y a soixante ans on vendait des veaux de 30 à 50 livres. Depuis quatre ou cinq ans le prix de la viande est en hausse.

Une des principales causes de la transformation de la Puisaye a été la construction des chemins vicinaux, entreprise, conformément à la loi de 1836, sous le second Empire. On a employé comme matériaux le grès ferrugineux, les amoncellements de scories d'anciens fourneaux, le silex extrait de l'argile. Les communes ont fait de grandes dépenses pour la construction et en font encore pour l'entretien de leurs chemins vicinaux. Mais ces chemins ont facilité l'apport des matériaux qui leur étaient nécessaires; ils ont donné des débouchés aux produits de la culture; ils ont rapproché et mêlé les habitants, autrefois très casaniers. Depuis 1883 le chemin de fer d'Auxerre à Gien traversant la Puisaye a complété la viabilité. Cette viabilité a excité la vie d'une contrée engourdie auparavant dans sa solitude.

La population s'est transformée comme le sol. Ce sol est cultivé par des propriétaires, par des fermiers qui forment la majorité des exploitants, la terre étant en général peu divisée, par des métayers qui, pour cette raison, sont peu nombreux et qui en général aujourd'hui paient leur propriétaire en argent et non plus en nature. Les domestiques de ferme ont des exigences que ne connaissaient pas leurs pères. Il leur faut un lit avec des draps, de la viande, du cidre, quelquefois du vin et du café. Leurs gages annuels qui étaient vers 1850-1860 de 400 à 500 francs, sont maintenant de 550 à 650 francs. Les servantes demandent 20 à 25 francs par mois comme à la ville. Néanmoins les paysans émigrent; les bras manquent; on n'y supplée

qu'imparfaitement par des enfants de l'Assistance publique dont la moralité n'est pas toujours satisfaisante.

Les journaliers obtiennent aussi des salaires plus élevés. Les bûcherons défendent aujourd'hui ces salaires par un syndicat général, affilié à la Fédération des bûcherons de Bourges, qui se dresse en face du syndicat des entrepreneurs de bois de Saint-Fargeau. Toutefois l'auteur du mémoire constate que, jusqu'ici, leurs prétentions sont très modérées.

Dans les diverses classes de la société agricole, le bien-être a augmenté et a eu d'heureux effets sur la santé. Jadis l'homme de la Puisaye était chétif, févreux à cause des marécages; beaucoup de conscrits étaient réformés. Les femmes avaient beaucoup d'enfants, mais en perdaient beaucoup. La natalité a diminué, mais la mortalité aussi; la durée de la vie moyenne a augmenté. C'est que l'habitation du fermier est devenue plus saine, comme le sol.

L'amélioration n'est pas moindre sous le rapport intellectuel. En 1831-1840 il n'y avait que 40 % des conscrits qui sussent lire et écrire; en 1851-1860 il y en avait déjà 56. L'auteur a eu le tort de ne pas donner la proportion actuelle, mais nous pouvons dire que, dans le département de l'Yonne en 1905, sur un total de 2.516 conscrits il n'y en a eu que 44 qui ne sussent pas lire et écrire.

La Puisaye avait une école d'agriculture qui a rendu des services, mais qui a été transportée près d'Auxerre. Elle a un professeur spécial d'agriculture résidant à Saint-Sauveur, un laboratoire municipal. Quelques communes ont un médecin; la plupart ont un bureau de bienfaisance et un atelier de charité; toutes ont l'assistance médicale et une société de secours mutuels; il y a, depuis 1905, une caisse de prêts agricoles.

Telle a été et telle est aujourd'hui la Puisaye d'après la description qu'en a faite l'auteur du mémoire n° 16. Ce

mémoire est un manuscrit de 173 pages in-folio portant pour devise : « La vérité se donne à qui la cherche, mais il faut, pour la trouver, être vaillant, agile et laborieux. » Il est divisé en cinq chapitres, méthodiquement composé, enrichi d'extraits d'écrivains de renom, de tableaux statistiques et de cartes dressées par l'auteur. Sur quelques points l'auteur n'a pas pu se procurer des chiffres récents et trop souvent ses citations et ses renseignements s'arrêtent avant la fin du second Empire.

XI

COTE-D'OR

La Côte-d'Or est un des plus grands départements de France (8.786 k²). C'est une unité administrative, mais ce n'est pas, non plus que beaucoup d'autres départements, une unité agricole. Le département comprend des pays très différents par l'aspect, le climat, les productions, tels que le Morvan, formé en grande partie de granit, le Plateau de Langres formé d'oolithe jurassique, la Côte-d'Or, jurassique aussi, mais jouissant d'une température beaucoup plus élevée, surtout en été, que le Plateau, le Val de Saône, qui est de formation quaternaire et d'une altitude bien moindre. Le Morvan est très boisé et peu fertile. Il en est de même du Plateau de Langres balayé par le vent. Les pentes calcaires de la Côte-d'Or, entre 220 et 300 mètres d'altitude, Côte de Beaune et Côte de Nuits, sont éminemment propres à la culture de la vigne. Au pied de la côte s'étend encore, dans la partie haute de la plaine, une zone de vignobles qui produisent des vins ordinaires. Le Val de Saône, terrain quaternaire, est couvert de prairie et propre à l'élevage du gros bétail.

La population a diminué sur les territoires pauvres elle a augmenté dans les pays riches et surtout dans le

villes importantes. Le département a en somme 43.000 habitants de moins qu'en 1851.

Comme dans le reste de la France, l'habitation du paysan a changé d'aspect, surtout dans la plaine de la Saône; la pierre a remplacé le torchis, la tuile a remplacé le chaume; les fenêtres sont devenues plus larges, le nombre de chambres plus grand. Autrefois, au lever du jour, on mangeait une soupe ou des gaudes; à midi, on goûtait avec une soupe au lard et aux choux; en été, à quatre heures, avec un fruit ou du fromage blanc. Le souper du soir se composait d'une soupe de gaudes et d'une épaisse omelette. On buvait de l'eau et un peu de piquette fabriquée avec des fruits sauvages; parfois le dimanche on voyait sur la table une poule ou un lapin, et on fréquentait le cabaret.

Les domestiques de ferme que l'on se procurait facilement avaient une existence rude: pour coucher, une armoire-lit située dans un coin de l'étable et munie d'une mauvaise couverture; comme salaire, 150 à 200 francs par an. Les fils de fermier n'étaient d'ailleurs pas mieux traités et ne recevaient pas de salaire. La journée de l'ouvrier était de 2 francs.

Aujourd'hui le domestique gagne 400 à 500 francs et l'ouvrier 3 francs dans les fermes de la plaine. Tous sont bien nourris. L'auteur estime qu'avec le gain accidentel de sa femme le journalier peut se faire 700 à 800 francs par an.

Par contre, les familles sont bien moins nombreuses qu'autrefois et les enfants émigrent souvent. Les fêtes de village sont devenues plus rares et les relations en général moins intimes.

Même changement dans la région des Petites vallées. La tuile s'est substituée aux dalles plates de l'ancienne bâtisse; l'intérieur de la maison est divisé en plus de pièces et mieux entretenu.

Les habitants sont cultivateurs et vigneron ; en hiver ils sont bûcherons. Leur nourriture s'est améliorée comme dans la plaine. On ne voyait guère de viande sur leur table, même les jours de fête. Aujourd'hui on mange du pain blanc et, au moins une fois par semaine, de la viande ; on prend le matin le café au lait. Les salaires paraissent être un peu inférieurs à ceux de la plaine : 300 à 450 francs pour les valets de ferme, 2 fr. 50 pour les journaliers.

Dans la région de la Côte, la condition des vigneron a moins changé, les frais de culture ayant beaucoup augmenté. Cependant le salaire est supérieur à celui des Petites vallées, c'était 3 francs autrefois pour une journée durant de la pointe du jour au coucher du soleil ; c'est aujourd'hui 4 fr. 50 à 5 francs pour 11 heures.

Dans l'Auxois et le Morvan où il y a peu de grandes exploitations, on constate aussi des changements analogues. Les bâtiments de ferme et les maisons d'habitation des cultivateurs sont mieux compris, surtout de ceux qui se suffisent à eux-mêmes ; obtenant de plus forts rendements, ils gagnent davantage. Là aussi la journée de l'ouvrier est moins longue qu'autrefois. Il est difficile de se procurer de bons bergers, malgré les avantages qu'on leur fait maintenant. Les bûcherons deviennent rares aussi, la vie en forêt, dans des cabanes de bois l'hiver, étant pénible. Leur salaire a à peu près doublé depuis une vingtaine d'années ; par charbonnette (3 stères) ils recevaient, de 1850 à 1888, 2 fr. 10 à 2 fr. 25 ; ils reçoivent 3 fr. 50 à 4 francs ; ce qui ne leur fait guère d'ailleurs que des journées de 2 à 2 fr. 50. L'écorce (de mai à juillet) leur rapporte davantage : 3 fr. 50 à 4 francs, et, si la femme travaille avec son mari et est habile, le gain peut s'élever jusqu'à 8 francs. Les charbonniers, travailleurs à demi nomades, se font 6 francs ; mais il leur faut surveiller la carbonisation la nuit comme le jour.

« Dans toutes les régions, dit l'auteur, les familles ont une existence moins patriarcale que par le passé. La vie de jadis offrait des conditions économiques qui obligeaient au groupement familial... Aujourd'hui, grâce à un outillage perfectionné, quatre individus assurent la mise en valeur du sol. » Il ajoute que, depuis quelques années, le relèvement du prix des denrées semble retenir un peu l'émigration. « Cependant le type de famille-souche s'est évanoui »; le fermier devient homme d'affaires.

L'auteur a serré d'aussi près qu'il a pu la question du salaire. Dans une ferme du Châtillonnais un cultivateur payait, en 1870, les hommes 1 fr. 75 à 2 fr. 25, les femmes 0 fr.80 à 1 fr. 25; en 1907, on paie dans le pays les hommes 3 fr. 25 et les femmes 1 fr. 80 à 2 francs. Dans la plaine de la Saône le salaire, qui était de 1 fr. 30 à 2 francs en 1850, est de 3 fr. 90 pour les ouvriers non nourris. Dans la culture maraîchère, le salaire paraît avoir augmenté de 10 % depuis dix ans; dans les vignobles, il a augmenté, depuis 1860, de 2 francs à 4 fr. 50. Si la statistique décennale de 1892 accuse une légère diminution des salaires relativement à 1882, c'est qu'elle a été dressée à une époque de dépression agricole.

Quels sont les propriétaires du sol? Ce sont, en premier lieu, l'État qui ne possède guère que des forêts. En second lieu, les communes ou sections de communes ont des terres qu'elles afferment et surtout des communaux proprement dits dont les habitants ont la jouissance par l'affouage du bois, par le partage des pâtures, par le droit même de parcours, quoique des lois récentes (3 juillet 1889, 22 juin 1890, 8 juillet 1906) l'aient supprimé ou restreint. En troisième lieu, les hospices et autres (principalement Beaune et Dijon), sont possesseurs de biens de mainmorte. Enfin les particuliers possèdent plus des trois quarts de la terre (666.000 hectares sur un total de 816.000). Parmi les propriétaires, les uns afferment leurs biens, d'autres les culti-

vent eux-mêmes exclusivement, d'autres — et ce sont les plus nombreux, 78 % — louent leurs bras en même temps qu'ils cultivent leur lopin de terre. La propriété rurale tendant à se diviser par l'effet des successions, il reste peu d'anciennes grandes propriétés. Toutefois il s'en reforme par les achats que font des industriels enrichis. Ce sont les petites propriétés de 12 à 20 hectares qui trouvent le plus facilement acquéreur et qui augmentent en nombre pendant que se morcelle la propriété de plus de 20 hectares.

Le faire-valoir direct est en progrès. Le fermage, qui est le mode d'amodiation de près du tiers des exploitations, rapportait, d'après les recherches de M. Muteau, 5 % vers 1850, 4 en 1860, 2,5 seulement aujourd'hui. C'est généralement entre les années 1852 et 1875 que le taux du fermage a été le plus élevé. Après s'être abaissé de 1880 à 1900, il se relève quelque peu aujourd'hui, et les fermiers qui, pendant la crise, ne voulaient que des baux de courte durée, les demandent maintenant plus longs.

Les petites exploitations, en faire-valoir direct ou en fermage, forment la grande majorité : sur un total de 72.663 exploitations, il y en a 50.500 qui n'ont pas plus de 5 hectares. Dans ce nombre sont les cultures maraîchères, lesquelles se sont multipliées dans le voisinage des villes.

L'auteur, qui a fait de la répartition de la propriété une étude précise et détaillée, a relevé sur les registres de l'hôpital de Dijon l'estimation du prix de l'hectare. Pour une ferme bien aménagée, en terre fertile, ce prix est monté de 3.350 francs en 1857 à 6.000 en 1872, puis il est redescendu à 4.400 en 1893, et enfin il s'est relevé à 5.000 en 1903. Pour une ferme moins heureusement située et comprenant des terres vagues, l'auteur constate que le prix a passé de 1.300 francs en 1817 à 1.650 en 1876 et qu'il est aujourd'hui de 900 francs. C'est vers 1879 que la terre labourable et le vignoble ont, selon l'auteur, atteint leur prix le plus élevé. Le prix des embouches n'a pas faibli, mais pour les

terres de pacage à moutons, dans le Châtillonnais par exemple, la baisse de prix de la laine a fortement affecté le prix de la terre; dans le Châtillonnais beaucoup de fermes sont à vendre. Toute cette partie du mémoire est bien étudiée.

Pendant la période de hausse, la plus-value a profité surtout au propriétaire dont les fermiers subissaient la loi; c'est plutôt le contraire depuis la baisse. L'auteur estime que tel fermage qui rendait 4 à 5 % d'intérêt de 1850 à 1860 n'en rendait plus que 2,5 pendant la crise et rend peut-être aujourd'hui 3,75. L'augmentation du rendement des terres et l'augmentation du prix de la viande sont au nombre des preuves.

De grands progrès ont été accomplis dans le mode d'exploitation. Les fermiers exigent aujourd'hui des bâtiments plus habitables, des écuries aérées, des hangars pour leurs machines. L'outillage depuis 1867 est transformé, houes à cheval, faneuses, charrues-brabant bi-soc et tri-soc, moissonneuses-lieuses dont les premières ont apparu en 1897. La terre a été en mainte localité améliorée par le drainage qu'ont entrepris des propriétaires ou des syndicats, et par là, certaines terres ont décuplé de valeur. La vallée de la Tille, par exemple, qui était autrefois un marécage dangereux, a été assainie par des rigoles d'écoulement et par des barrages. Les petits propriétaires, cultivateurs eux-mêmes, comprennent l'avantage de ces perfectionnements et peuvent en profiter ou par leurs ressources personnelles ou par le moyen des syndicats. Les instituteurs formés aujourd'hui dans les écoles normales, les écoles d'agriculture, les professeurs d'agriculture départementaux et spéciaux, les comices agricoles dont les premiers datent de 1836 et qui sont aujourd'hui au nombre de trente, les syndicats ont éveillé leur intelligence. Presque partout, excepté sur le Plateau de Langres et dans le Châtillonnais, la culture est devenue intensive; on fait

des labours plus profonds, on nettoie les semences, on emploie les engrais chimiques, on fait une place plus grande dans l'assolement aux plantes sarclées et aux prés temporaires, sainfoin, luzerne.

La culture maraîchère, qui s'est développée, emploie aujourd'hui des pompes pour l'arrosage, des châssis pour les primeurs. Le produit a souvent triplé. L'asperge, cultivée principalement aux environs d'Auxonne, peut donner jusqu'à 10.000 francs de bénéfice net à l'hectare.

Il ne faut pas oublier les arbres fruitiers, surtout le cassis dont la Côte-d'Or est le plus grand producteur. La cerise et la pêche ne viennent qu'au second rang.

Les animaux de ferme ont participé au progrès. Si le nombre de chevaux qui avait augmenté dans la première moitié du XIX^e siècle, n'a plus augmenté dans la seconde (55.500 en 1866, 50.000 en 1905), c'est qu'avec des routes meilleures et avec les machines on a besoin de moins d'attelages. Néanmoins le cheval de trait, le fardier qui est recherché à Paris, vaut 800 à 1.200 francs, tandis que le cheval ordinaire n'en valait que 419 en 1855 et 191 en 1825.

L'espèce bovine n'a pas beaucoup augmenté depuis cinquante ans; 143.000 têtes en 1876, 150.000 en 1905. Il faut dire que l'occupation de l'armée allemande pendant et après la guerre a fait une brèche considérable dans le troupeau. Mais les pâturages ayant été très améliorés, surtout par l'emploi du phosphate de chaux dans les embouches de l'Auxois, les animaux, presque tous de race charollaise, ont été beaucoup mieux engraisés. L'embouche est la principale industrie de l'Auxois, pays de gras pâturages; du printemps à l'automne on y fait deux séries d'engraissement. Depuis 1897 le prix de la viande de bœuf et de veau a haussé sur le marché de Dijon (1 fr. 44 à 1 fr. 54 le kil. de viande de première qualité sur le marché, 1 fr. 80 à 2 fr. 20 chez les bouchers.

Le commerce du lait a pris beaucoup de développement depuis que de nombreuses usines privées ou coopératives en concentrent la transformation en beurre, en fromage de Gruyère ou en fromage blanc, et en lait stérilisé.

L'espèce ovine a diminué en nombre. L'énorme consommation allemande qui, paraît-il, n'a pas été moindre de 200.000 animaux, lui a été funeste comme à l'espèce bovine. On comptait 543.000 moutons en 1862 et 270.000 en 1907.

Au contraire, les porcs, dont le commerce est aujourd'hui bien concentré à Dijon, sont en augmentation.

L'auteur a fait, comme il le devait, une place à part et une large place à la vigne.

Les ducs de Bourgogne avaient rendu plusieurs ordonnances pour proscrire le gamay. Le gamay a résisté et occupe la première place dans les vignobles communs ; les grands crus sont seuls restés exclusivement fidèles au pineau, qui est supérieur, mais moins productif. Jadis les vignerons donnaient à leur vigne les façons traditionnelles et se fiaient pour le reste à la nature qui leur infligeait une mauvaise récolte tous les trois ou quatre ans. Est venu l'oidium (1853-1857) qui a réduit la récolte de moitié et exigé le soufrage ; puis le phylloxéra, importé avec les plants américains, a réduit encore de moitié la récolte : ce qui a nécessité l'arrachage des pieds, leur remplacement plus ou moins heureux par des souches américaines, des façons multiples, défoncement, labours réitérés, épierrage, greffage, traitement au sulfure de carbone, etc. ; puis le mildew et le blackroot. Les frais de reconstitution ont été considérables et beaucoup de propriétaires ont été obligés de s'endetter. La fabrication du vin est en général mieux comprise et plus soignée.

Les salaires dans les vignobles varient d'un jour à l'autre suivant la demande (de 3 à 7 francs) et sont un des soucis du vigneron dont la situation est devenue bien plus

difficile que jadis. Cependant le vignoble s'est étendu ; mais c'est au pied de la Côte-d'Or dans la plaine, et cette extension ne donne que des vins communs, en plus grande quantité, il est vrai, qu'autrefois, 40 hectolitres à l'hectare en moyenne au lieu de 25. La valeur du vignoble commun cependant, qui avait augmenté de 1850 à 1880, a beaucoup baissé depuis.

Les grands vins se soutiennent, mais non sans peine. Le prix moyen de l'hectare, en somme, n'a pas faibli, au contraire. Mais le prix moyen du vin a varié beaucoup suivant la récolte ; ainsi le cru Saint-Georges de Nuits qui, l'année de la comète (1811), la récolte ayant été très faible et le vin très bon, a valu 600 francs la pièce, n'en a valu que 110 en 1823 après une récolte plus abondante que fine. De même, en 1886 600 francs et 100 en 1900. Les grands vins souffrent de la concurrence des commerçants falsificateurs qui s'est développée pendant la période de pénurie ; ils souffrent aussi de la mode qui a multiplié le nombre des buveurs d'eau, et du système douanier protectionniste qui a restreint les débouchés à l'étranger, particulièrement en Belgique.

Nous ne parlons pas des bois auxquels l'auteur a consacré un chapitre, mais qui ne présentent pas de particularités suffisantes pour nous arrêter. Des trois modes d'exploitation, le taillis, qui fournissait surtout le charbon, est presque abandonné depuis qu'on emploie partout la houille. Le commerce du bois s'est concentré ; le taillis sous futaie fournit encore des bois de chauffage et d'ébénisterie ; la futaie fournit des traverses de chemin de fer, des bois de charpente, du bois de distillation. Il y a eu quelques déboisements, mais depuis 1893 on a commencé à reboiser.

Tel est en résumé le sujet traité dans le mémoire n° 15 qui porte comme devise : « Εἴπε μοι, ὦ Κορυθαῶν, τίνος εἶσι βέας », et « Tu flectis amnes, tu mare barbarum. » Nous n'avons donné qu'un résumé rapide et nécessairement écourté d'un

manuscrit de 678 pages in-folio. L'auteur connaît à fond le département et la variété de ses cultures ; il en a suivi les progrès. Son travail, riche en observations personnelles, donne une idée complète de ce qu'était il y a un demi-siècle et de ce qu'est aujourd'hui la Côte-d'Or agricole. Il expose la condition des personnes comme l'état des choses ; il explique comment le commerce a agi sur la production et il éclaire, quand il croit utile de le faire, la situation du département par une comparaison avec l'ensemble de la France et par des vues générales sur les relations économiques. Le mémoire n° 15 est une des œuvres importantes du concours.

XII

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

L'arrondissement de Beaune comprend plusieurs régions agricoles : la Plaine ou Pays-Bas qu'arrosent la Saône et ses affluents, la Côte ou pays des vignes, la Montagne ou Auxois.

L'auteur commence par esquisser un portrait des habitants dont nous ne pouvons pas garantir la ressemblance ; grands, vifs, gais et alertes, civilisés, intempérants dans le pays vignoble, lents, simples, patients, laborieux, sobres dans l'Auxois et il ajoute que les vigneronns traitent dédaigneusement de Becquins les gens de la Montagne, mais que l'aisance y augmente pendant qu'elle diminue dans le vignoble.

L'auteur fait une description géographique, altitude des crêtes, cours d'eau, composition géologique, forêts, étangs, minutieuse et quelque peu aride.

Pourquoi la population diminue-t-elle (124.000 habitants en 1852, 108.000 en 1901) dans un arrondissement si

riche se demande l'auteur et il attribue ce fait à l'emploi des machines agricoles et à la disparition des chènevières et du tissage. Il rappelle que ce tissage était florissant avant la révocation de l'édit de Nantes et que la petite industrie textile s'est maintenue jusqu'en 1870.

Il passe ensuite à une énumération détaillée des canaux, des chemins de fer, des tramways, des routes nationales et départementales, des chemins qui serait plus à sa place dans un indicateur que dans une étude agronomique.

Il rentre dans le sujet quand, au chapitre troisième, il compare la culture en 1852 et en 1892. A la première date la petite culture (de 1 à 5 hectares) occupait 40 % de la superficie de l'arrondissement; à la seconde date 70 %, tandis que les exploitations de plus de 50 hectares n'en occupent que 1 1/2 % au lieu de 9. L'assolement est biennal dans la Plaine, triennal dans la Montagne et dans les parties hautes de la Plaine (blé ou seigle, orge ou avoine, jachère morte ou trèfle ou plante sarclée); dans la Côte et l'arrière-Côte la culture se trouve mêlée à la vigne et aux prés clos où l'on pratique l'embouche. Dans la Montagne la petite culture est faite en partie par des manouvriers et, de 5 jusqu'à 10 hectares, par de petits cultivateurs qui labourent seuls avec deux bœufs ou vaches; elle est faite aussi par le moyen cultivateur qui exploite 10 à 30 hectares et possède sa charrue, une vingtaine de têtes de gros bétail et 40 à 80 moutons; enfin elle est faite par la grande culture dont la superficie moyenne est de 45 hectares et qui emploie deux charrettes et entretient un nombreux bétail. Dans la Plaine les cultures de manouvriers ont moins de 4 hectares, la petite culture atteint jusqu'à 10 hectares, la moyenne 20.

Les vignobles sont presque tous exploités par leur propriétaire ou par le régisseur du propriétaire; les petits vignobles ont moins de 2 hectares, les moyens 2 à 6 hectares. Les grandes exploitations, composées de vignes,

avec quelques prés et quelques terres de labour n'ont guère plus de 15 hectares et sont peu nombreuses; les dernières sont situées principalement dans la plaine.

L'auteur décrit en détail la manière de cultiver vers 1852, primo en assolement triennal, blé ou seigle, orge ou avoine, jachère morte ou trèfle ou plante sarclée; hors de la sole il place les prés, luzernes et sainfoin; secundo en assolement biennal, première année une céréale, seconde année des pommes de terre, du colza, des betteraves, du trèfle, du maïs ou de la vesce; en dehors de la sole sont aussi des prés, des chènevières, des sainfoins, des luzernes.

Les animaux de ferme étaient vers 1852, à l'exception des chevaux, plus nombreux qu'aujourd'hui : 81.743 de l'espèce bovine et 125.181 de l'espèce ovine, 50.324 de race porcine contre 56.135, 42.184, 31.754 en 1902. L'auteur s'inquiète de cette diminution. Les animaux ne recevaient de nourriture à l'étable que pendant l'hiver.

Nombre de petits cultivateurs et vigneron de cette époque vivaient dans une certaine aisance. Une vive gaité, dit l'auteur, régnait alors dans les villages.

Il énumère sommairement les instruments et les procédés de travail.

Il fait connaître ensuite le perfectionnement de ces instruments depuis cinquante ans. Dans la Montagne on a gagné du terrain en retrécissant les haies vives et en abattant des arbres, mais l'aspect de la campagne est devenu moins riant. En labourant les fonds de combettes, on a semencé et clôturé en vue de l'embouche de nouvelles prairies, aux dépens des vaines pâtures. Les chènevières ont disparu et avec elles les industries dont elles fournissaient la matière première. On avait planté quelques coteaux en vignes que le phylloxera a détruites de 1880 à 1895 et qu'on reconstitue. Dans la Côte on a cherché aussi à augmenter la surface du vignoble et on a pour cela défriché même des prairies naturelles. L'éle-

vage s'est trouvé restreint. Pendant la crise viticole, les propriétaires, à court d'argent ont malheureusement coupé presque tous les noyers. Dans la Plaine, où les prés ne sont généralement pas clos, la campagne a conservé à peu près le même aspect.

L'assolement n'a pas changé : biennal dans la plaine de la Saône, triennal dans le reste de l'arrondissement. La culture est munie, comme partout, d'instruments meilleurs, mais plus coûteux; elle économise la main-d'œuvre, mais elle suit encore à peu près les mêmes procédés que jadis. Les charrues pour vignobles se sont diversifiées. La propriété est tellement divisée que l'emploi des moissonneuses est souvent impraticable. Cependant le fléau a été remplacé par le battoir mù par des chevaux ou par la vapeur. Des entrepreneurs ambulants louent des machines, souvent aussi des fermiers du pays, les voisins prêtent leur concours. Le battage est devenu une fête, mais le batteur, sans travail l'hiver, émigre.

L'éducation agronomique semble, au dire de l'auteur, avoir encore peu pénétré dans ce milieu agricole. Cependant on s'y est instruit par l'expérience des difficultés contre lesquelles il faut lutter. L'oïdium a nécessité l'emploi de nouveaux instruments, soufflets, etc; on a couvert les cuves, ce qui évite certaines maladies aux vigneron. Le provignage a fait place au greffage des pieds américains. La distillation des marcs se fait dans de gros alambics que louent des entrepreneurs.

Si le bétail est moins nombreux qu'en 1852, et la superficie en cultures de céréales moindre (diminution surtout pour le blé et l'orge, augmentation pour l'avoine, d'où diminution totale de 12.000 hectares), le rendement est en compensation plus fort. Il a augmenté en cinquante ans de 2 hectolitres un tiers à l'hectare pour le blé, de 9 $\frac{1}{4}$ pour le maïs, de 3 environ pour le seigle et l'orge, de près de 1 pour l'avoine. Les récoltes de blé et d'avoine ont aug-

menté pendant que celles du méteil, du seigle, de l'orge, du sarrasin et même du maïs diminuaient; la récolte des sept céréales vaut 5 millions $1/2$ de francs de plus en grain et 1 million $4/5$ de plus en paille qu'en 1852. Les pommes de terre dont la quantité a plus que triplé produisent un revenu de 3 millions de francs au lieu d'un million.

Le houblon dont la culture, fort restreinte d'ailleurs, avait augmenté jusqu'en 1880, est délaissé. La betterave au contraire a décuplé depuis 1852 et occupe 2.887 hectares qui, grâce aux superphosphates, donnent un rendement plus fort et un revenu estimé à 1 million de francs.

Les embouches qui existaient à peine en 1852 occupaient en 1902 11.248 hectares.

La superficie cultivée en vignes est, à très peu près, la même en 1902 qu'en 1852; mais le rendement à l'hectare a presque doublé (17 hectolitres en 1852, 30,4 en 1902) et, comme le prix de l'hectolitre a doublé aussi (15 fr. 73 en 1852 et 30 fr. 56 en 1902), la valeur totale de la récolte en vin a augmenté de plus de 6 millions $1/2$ de francs auxquels il faut ajouter 703.000 francs pour l'eau-de-vic.

D'autres récoltes, il est vrai, comme celle des fruits, ont diminué; des marchands ambulants apportent maintenant dans les villages légumes et fruits. Balance faite, l'auteur calcule que le total de la production végétale était en 1905 de 9.719.000 francs au-dessus de celui de 1852.

Quoique le nombre des animaux de ferme ait diminué, leur valeur vénale a plus que doublé: 11 millions de francs en 1852, 33 $1/2$ en 1902; le revenu brut qu'ils produisent annuellement paraît avoir augmenté au moins autant. Le produit de la volaille a augmenté dans une proportion plus forte. L'élévation du prix des denrées est une cause de gêne pour le manouvrier qui n'a pas de terre; elle devient par suite une cause d'exode et soulève pour la société un problème d'équilibre.

Aujourd'hui qu'on n'a plus à craindre la famine, on ne

rend plus d'ordonnance pour limiter la culture de la vigne ; mais le paysan se rend imparfaitement compte des causes qui déterminent les cours du marché. De 1885 à 1893, dit l'auteur, le prix du blé a baissé ; les cultivateurs auraient dû comprendre que la facilité des transports et l'abondance de la production dans des pays nouveaux avaient changé les conditions du marché et qu'ils devaient y accommoder leur culture. Ils n'ont pas voulu se soumettre à la loi de l'offre et de la demande et ils ont réclamé et obtenu des droits d'importation qui renchérissent la vie de l'ouvrier. Les viticulteurs ont eu des années fortunées quand, le phylloxéra détruisant les vignes du Midi, le prix du vin de Bourgogne doublait et triplait ; ils n'ont pas compris que cette fortune était passagère et ils ont souffert d'être contraints de rabattre ensuite de leur luxe exagéré quand le prix du vin a baissé.

L'auteur défend avec raison le vin contre les hygiénistes qui l'ont proscrit.

Il signale les changements survenus dans les habitudes du commerce agricole, foires et marchés, mode de vente, minoteries concentrées et il montre la nécessité de soutenir la concurrence internationale.

Il n'est pas enthousiaste des syndicats auxquels il reconnaît pourtant certains avantages.

Il donne, avec qualification, la liste des crus en renom. Le commerce des vins portait en 1852 sur 6 millions de francs ; il porte maintenant sur 24 millions, vins fins, vins ordinaires et vins mousseux que recherchent parfois même les fabricants de la Champagne.

On consomme dans l'arrondissement quatre fois plus de viande qu'il y a cinquante ans ; aussi le nombre des bouchers et des charcutiers a-t-il triplé. La Plaine expédie son bétail sur Lyon et sur la Suisse ; la Montagne, depuis l'ouverture du chemin de fer Epinac-Les Laumes, l'expédie sur Paris.

Le lait a augmenté en quantité, beaucoup plus encore en valeur (2 millions 1/2 en 1852, 3 millions 1/2 en 1902). Le beurre et le fromage ont à peu près doublé de prix.

Les moutons et la laine n'ont pas eu la même fortune; de 4 fr. 39 la laine du pays est tombée à 1 fr. 57 et il n'y a plus de fabriques de drap.

Les volailles ne sont pas plus nombreuses qu'autrefois, mais leur prix a doublé; celui des œufs a presque triplé.

Le cultivateur gagne donc plus; mais ses besoins se sont accrus. L'auteur pense qu'une famille n'est pas dans une meilleure situation aujourd'hui avec 3.000 francs qu'il y a 60 ans avec 1.000 et que, si elle a plus d'aisance, c'est qu'elle est moins nombreuse. Il ne remarque peut-être pas assez que la satisfaction d'un plus grand nombre de besoins signifie accroissement de bien-être.

D'après les statistiques officielles, la valeur des terres labourables de première classe, après une période de hausse, est aujourd'hui à peu près au même taux qu'il y a cinquante ans (2.235 francs l'hectare en 1852, 2.278 en 1892; il en est de même du fermage: 64 francs en 1852, 60 francs en 1892). La valeur des terres de troisième classe a beaucoup baissé (850 francs en 1852, 365 francs en 1892) et leur fermage aussi (26 francs et 16 francs). Les prés de première classe ont gagné (3.104 francs en 1852, 3.502 francs en 1905), ceux de troisième qualité ont diminué de moitié (1.875 et 852 francs).

Les vignes valent beaucoup moins (2.803 francs au lieu de 3.980 pour la première qualité, 1.416 francs au lieu de 3.079 pour la seconde, 746 au lieu de 1.587 pour la troisième). Le fermage n'a pas été réduit dans les mêmes proportions (126 francs au lieu de 125 pour la première classe, 47 francs au lieu de 71 pour la troisième).

L'auteur a essayé de contrôler les données officielles par des renseignements personnels. Mais ces renseignements dont il n'explique pas l'origine concordent mal,

quoi qu'il en dise, avec les données générales; car elles semblent accuser un accroissement du fermage pour les terres labourables et une baisse énorme pour les vignobles.

Il signale la baisse en valeur de la propriété bâtie et celle des loyers dans les campagnes où la population diminue.

L'auteur a consacré trois chapitres à l'étude de la condition des personnes. D'abord les salaires. Le prix des façons a augmenté beaucoup. Une journée d'attelage valait 6 fr. 65 en 1852 et 9 francs en 1902; le labourage d'un hectare a augmenté de 50 %; le prix d'un charroi est de 2 francs, au lieu de 1 franc. Le taux du salaire du journalier non nourri était, en 1852, de 2 francs l'été et de 1 fr. 60 l'hiver, en 1902, il est de 5 francs et de 2 fr. 50; celui de la journalière en 1852 1 fr. 50 l'été, 1 fr. 10 l'hiver; en 1902 2 fr. 75 et 1 fr. 75. Le domestique nourri était payé 200 francs, il est payé maintenant 450; la servante 300 francs au lieu de 90. Au vigneron on donnait pour la façon complète d'un hectare 240 francs; on en donne 360; un vendangeur avait 2 francs, il a 3 fr. 50. Autrefois les gens de la plaine venaient en foule au moment de la vendange; ils ne viennent presque plus et la main-d'œuvre se trouve raréfiée.

L'auteur établit le compte approximatif du petit cultivateur qui, en 1850, sur une recette brute de 1.500 francs, fournie pour 1/5 seulement par les céréales et pour 4/5 par le produit des animaux, pouvait faire un bénéfice net de 500 à 970 francs suivant qu'il était ou non propriétaire de sa terre, de son bétail et de sa maison. Dans beaucoup de cas, comme il vivait lui et sa femme très simplement, il pouvait acheter de la terre avec ses économies. Le petit cultivateur aujourd'hui, sur une recette brute de 2.500 francs, due aussi en majeure partie aux produits animaux, a un excédent de 360 à 1.030 francs; mais il vit plus confortablement que son devancier.

L'auteur estime que le cultivateur d'une exploitation moyenne se faisait vers 1850 un revenu brut de 5.950 francs et un revenu net de 2.600 francs à 4.050 francs. En 1907 l'excédent net est de 1.890 francs à 3.240 francs sur une recette totale qui n'est que de 5.500 francs parce que le blé rapporte beaucoup moins. Ce cultivateur a une existence plus large; il consomme lui-même presque toute sa volaille; il met ses enfants en pension et, dit l'auteur, « ses filles ne savent pas rincer un verre; elles portent des toilettes ébouriffantes ».

L'auteur renonce à dresser un budget de gros cultivateur parce qu'il y a trop de différence de l'un à l'autre. Ce cultivateur loue des chasses, vit dans le luxe; ses fils chercheront une carrière à la ville, au détriment des progrès culturaux et au grand regret de l'auteur qui donne sur les avantages de la vie actuelle de la ferme de sages conseils.

En 1850, sur la grande table commune de la ferme, entourée de bancs, on ne voyait que du pain d'orge et de seigle; en 1865, a paru le pain mêlé d'un peu de farine de blé; le pain blanc, dont on se régalaient quand on allait en ville, n'est devenu d'usage ordinaire que depuis 1875. On y voyait aussi au repas du soir le grand plat de légumes dans lequel chaque convive puisait avec sa fourchette, tenant à la main son pain et son morceau de lard, remplacé, les jours de maigre, par la salade ou le fromage. Sur la table était un seau d'où on puisait de l'eau. Pour dessert, quelques fruits. Le déjeuner, soupe et légumes au lard, était souvent porté aux travailleurs dans les champs, parfois aussi à la maison où l'omelette était un des plats ordinaires.

Aujourd'hui le repas du matin a peu changé; mais chacun a son assiette et boit un peu de vin. Le repas de dix heures est supprimé. Celui de midi, composé de ragout de viande et légumes, de fromage et fruits, d'un

peu de vin et de café, est plus confortable. Lunch à quatre heures l'été; souper le soir, plus varié qu'autrefois.

En 1850 on portait une blouse bleue brodée, la roulière, un pantalon de treillis ou de droguet, des sabots, parfois des bottes à haute tige. Le dimanche on mettait la blouse neuve, une casquette ou un chapeau de paille ou de feutre. Les femmes qui travaillaient se protégeaient la tête avec une capeline ou un large chapeau de paille; les jours fériés, robe simple, châle de mérinos, manteau de drap, coiffe tuyautée ou, pour les jeunes, bonnet de dentelle à rubans. Le linge de maison était filé et tissé au village, et faisait partie du trousseau de la mariée.

De trousseau il n'est plus guère question aujourd'hui. Pour leur toilette les filles de cultivateur cherchent à suivre la mode. Le cultivateur lui-même, porte encore maintenant quelquefois la roulière, plus souvent un veston; quand il fait toilette, il s'habille comme le citadin, et même mieux, prétend l'auteur.

La demeure, en 1850, se composait souvent d'une seule et grande pièce dans laquelle était la table, les meubles, les lits; au-dessus était un grenier. Cette demeure s'est encore peu améliorée; cependant la grande pièce est souvent divisée en deux pièces dont l'une est tapissée de papier peint. Dans la ferme les animaux sont mieux logés, mais le purin continue à se perdre et on ignore encore trop souvent les lieux d'aisances.

Vers 1850, le cultivateur allait le matin au cabaret prendre un petit verre et causer un peu avec ses voisins. Le dimanche on allait à la messe, et peu s'en dispensaient; puis on dînait, et après dîner on allait au cabaret jouer aux cartes, aux quilles ou au billard, non sans faire de fréquentes libations de vin, rarement de bière, de café ou de liqueurs. Tous les ans il y avait deux ou trois fêtes qui étaient l'occasion de festins copieux, trop souvent de

rixes et de coups; les mariages, le tirage au sort étaient aussi des occasions.

Aujourd'hui la jeunesse est moins batailleuse et moins bruyante. Elle lit bien plus les journaux; les dissentiments politiques ont eu pour conséquence qu'on s'assemble moins en groupe au café, lequel a remplacé le cabaret et débite principalement de la bière et beaucoup d'absinthe.

Voici le budget comparé d'un vigneron :

En 1850, recette 2.500 francs dans lesquels le vin figure pour 2.000 francs, l'eau-de-vie pour 150; dépense, y compris les gages du domestique, 1.800 francs, d'où 700 francs de bénéfice net. En 1907, recette 5.200 francs dont 4.700 pour le vin et l'eau-de-vie; dépense 3.400; bénéfice net 1.800 francs, lequel peut monter jusqu'à 2.800 s'il est propriétaire de la terre qu'il cultive. Les vignerons n'aiment plus les grandes superficies; ils préfèrent cultiver eux-mêmes plutôt que prendre des aides.

L'habitation du vigneron est généralement plus confortable que celle du cultivateur, composée de plus de pièces, meublée avec élégance. Sa table est à peu près la même; toutefois le vin y est plus abondant. Sa toilette, qui était déjà recherchée en 1850, ne diffère pas aujourd'hui de celle du citadin. Dans la Côte, il y avait déjà en 1850 des bals, des tirs, des fanfares; il y en a encore aujourd'hui; la vie y est en général plus raffinée que dans la plaine, et l'aisance plus apparente, malgré les crises viticoles.

Autrefois les ménages de journaliers avaient plus d'enfants qu'aujourd'hui. Ces enfants, dès l'âge de huit ans, étaient loués à des cultivateurs pour garder le bétail, et à treize ans ils servaient toute l'année. Ils couchaient dans l'écurie, sur la paille, entre deux draps grossiers; souvent aussi à la belle étoile, auprès des animaux. Ils s'endimanchaient quelques heures le dimanche pour aller à la messe. Devenus hommes et journaliers, beaucoup d'entre eux

louaient un jardin et beaucoup même finissaient par être propriétaires-cultivateurs d'un petit champ. Quant aux filles, servantes en général à douze ans, elles se mariaient tôt.

Aujourd'hui les familles de manouvriers sont moins nombreuses; garçons et filles, à peine adultes, cherchent une place à la ville, et les cultivateurs sont obligés d'employer de plus en plus les enfants de l'Assistance publique. Ceux-ci sont plus instruits; ils sont mieux nourris, s'ils ne sont pas mieux logés; mais, quand ils sont hors de tutelle, bon nombre d'entre eux dissipent leur petit pécule.

L'auteur relate deux budgets de journaliers; l'un en 1852, gagnant 900 francs par ses journées, celles de sa femme et le produit de son champ, et en dépensant 450 dont 100 pour le fermage et 100 francs pour la nourriture. En 1902 la recette totale est de 1.250 francs, la dépense de 790, l'excédent de 450; c'est, il est vrai, un exemple et non une moyenne.

Fidèle au principe de la propriété individuelle, l'auteur pense cependant qu'une certaine réserve de biens communaux est utile pour faciliter l'existence des petites gens et les retenir à la campagne, et il conseille aux communes d'acheter, dans certains cas, des terres.

Un dernier chapitre est consacré à l'énumération des institutions d'enseignement, de crédit et de mutualité agricoles, à la critique des droits de douane protectionnistes dont les cultivateurs, dit-il, n'ont pas besoin.

La conclusion est un résumé trop sec, mais judicieux, dont le trait principal est que « la culture a beaucoup gagné, que les denrées et les services ont beaucoup augmenté de prix, et que, malgré l'exode du prolétaire rural, la situation du cultivateur reste bonne ».

Ce mémoire, qui porte le n° 6 et dont la devise est : « La terre convient surtout à ceux qui l'exploitent », est

très nourri de faits, qui sont présentés quelquefois, il est vrai, en accumulations arides, et qui parfois aussi se répètent. La composition n'est pas à l'abri de reproches, mais l'ensemble est instructif et donne une idée exacte de l'arrondissement, de ses cultures et de ses cultivateurs.

XIII

LA SOLOGNE

Le mémoire n° 7 n'attribue que 4.800 kilomètres carrés à la Sologne baignée par la Sauldre, le Cosson et le Beuvron. Le caractère général du sol est d'être argilo-siliceux, dépourvu de calcaire. Vers 1859, dit l'auteur, des bois mal entretenus, des bruyères où pâturaient au hasard des bœufs maigres, des étangs et des marais caractérisaient le pays. « Il n'était pas rare, de ne trouver dans une ferme d'une centaine d'hectares que 15 hectares en seigle et 15 en sarrasin dans les parties sableuses, le reste en jachères et pâtures. Le bétail, mal nourri, fournissait peu de travail, peu de lait et peu de laine. Le fermier était pauvre, et la ferme était mal outillée.

Grâce à la marne d'abord, à la chaux ensuite que M. Lecouteux a préconisée comme étant plus avantageuse, le blé a été cultivé à côté du seigle. Des exemples de bon aménagement du sol en bois, prairies et labours suivant la nature du sol ont été donnés par M. Lecouteux dans son domaine de Cerçay qu'il a drainé, amendé, engraisé progressivement. De grands propriétaires l'ont imité.

En 1870, telle ferme de 50 hectares, que cite l'auteur, n'en avait que 30 en culture, dont 10 chaque année restaient en jachère; le rendement était de 7 à 8 hectolitres de seigle à l'hectare, la récolte totale était de 80 hectolitres de seigle, 60 d'avoine, 20 de sarrasin. Le fermier possédait 2 che-

vaux médiocres, 8 animaux d'espèce bovine et 50 d'espèce ovine. En 1896, tout le terrain était en culture, et il avait été amélioré au moyen de chaux et de superphosphate. Le seigle rendait 18 hectolitres à l'hectare et la récolte s'élevait à 260 hectolitres ; le fermier récoltait 60 à 200 hectolitres d'avoine ; il cultivait des racines et autres plantes fourragères, si bien que la vacherie comptait 15 têtes, l'écurie 3 chevaux, la porcherie 6 truies ; il n'y avait plus qu'une vingtaine de brebis qui étaient engraisées pour la boucherie après une portée. Les animaux mieux logés, mieux nourris, ont meilleure apparence et ont plus de prix. Paris est le débouché. En 1896 la ferme rapportait au propriétaire 1.600 francs, au lieu de 900 qu'il touchait vingt ans plus tôt (dont 70 francs d'engrais à déduire). Aujourd'hui le métayer est devenu fermier et paie 1.500 francs de fermage net, sans que le propriétaire ait rien à fournir.

Il y a des métayers qui sont restés fidèles à l'ancienne méthode des grands troupeaux de moutons ; ce sont en général ceux qui n'ont pas un capital suffisant pour transformer leur exploitation.

Les porcs ont une grande importance dans les petites comme dans les grandes métairies. La volaille aussi, particulièrement les dindons qui trouvent un grand débouché en Angleterre, surtout à Noël, et les oies.

Les forêts sont peuplées de chênes, de bouleaux et de pins. Le pin maritime, introduit depuis 1850 sur les conseils de Brongniart, avait été détruit par la gelée en 1873. Grâce aux instructions de M. Boucard, au concours de l'État et à l'abaissement des tarifs de chemin de fer, les boisements ont été reconstitués avec un mélange de pins sylvestres.

A propos des bois, l'auteur mentionne la grande vogue qu'ont aujourd'hui les chasses de Sologne, surtout grâce à la rapidité du transport par automobile.

La vigne a réapparu en Sologne depuis 1875. Elle donne aujourd'hui dans quelques communes, principalement dans celles de Dhuizon, de Montrieux, de Chaumont-sur-Tharonne, de Marcilly-en-Gault, de Lanthenay, de Bracieux un vin blanc qui, sans être de première qualité, procure un revenu appréciable. Toutefois l'étendue des vignobles reste stationnaire.

La superficie des étangs, marais et prairies marécageuses a été réduite d'un tiers environ; la vente du poisson s'est trouvée réduite aussi. D'ordinaire on dessèche et on met en culture les étangs tous les quatre ou cinq ans.

Parmi les principaux facteurs de la transformation agricole de la Sologne, l'auteur cite l'initiative de quelques grands propriétaires, les lois de 1865 sur les associations syndicales et de 1884 sur les syndicats professionnels, « l'éducation agricole qui, dit-il, en Sologne, comme partout ailleurs en France, s'est beaucoup développée », l'outillage, les moyens de transport, et plus particulièrement le Comité central de la Sologne.

Ce comité, créé en 1859, est composé des présidents et vice-présidents des comices et de membres nommés par le ministre, parmi lesquels se sont trouvés des hommes éminents comme Dumas et Lecouteux; il doit fournir des renseignements sur l'état et les besoins de la Sologne; il a beaucoup fait en vulgarisant la connaissance des meilleures méthodes et en récompensant les efforts. On sait que l'empereur Napoléon III avait acheté en Sologne deux domaines dont l'un, celui de Lamotte-Beuvron, est devenu un établissement pénitentiaire pour les jeunes détenus.

Le canal de la Sauldre, encore inachevé, sert à transporter des marnes et des engrais (12.000 tonnes en 1905). L'État a établi un tarif de transport très bas. Les routes et chemins agricoles, construits en vertu des décrets du 15 octobre 1861, du 17 mars, du 5 mai 1869, du 30 avril 1871, ont rendu plus de services au pays. Le secrétaire du Co-

mité central réclamait dès 1855, outre la grande ligne Paris-Toulouse, un chemin de fer transversal comme étant d'une nécessité absolue; ce n'est pourtant qu'en 1888 que les Solognots ont eu un tramway de la Motte-Beuvron à Blois, lequel est très utile pour le transport de la chaux, ainsi que la ligne de Blois à Romorantin.

L'État paie à la compagnie d'Orléans une indemnité pour le transport de la chaux à très bas prix; aussi l'emploi en a-t-il beaucoup augmenté des deux côtés de la ligne.

Le curage des rivières, qui jadis inondaient souvent leurs rives parce que leur cours était obstrué d'herbe et de gravier, a assaini les prairies avoisinantes, au détriment, il est vrai, de la pêche.

L'auteur signale les services rendus par les syndicats. Il regrette l'insuffisance des capitaux et l'absence d'institutions de crédit. Il remarque que, contrairement à beaucoup de campagnes, la population a augmenté de 35.000 âmes depuis cinquante ans, que le nombre des petits propriétaires a augmenté, que la constitution physique et la santé des habitants se sont améliorées: en 1867-1871, il y avait 58 % des conscrits exemptés pour défaut d'aptitude physique; en 1896-1898 il n'y en avait plus que 18. Il signale la plus-value de la terre: de 400 francs en moyenne l'hectare dans les grands domaines il y a cinquante ans elle s'est élevée entre 700 et 1.000 francs. Les denrées se vendent mieux; le prix du beurre a doublé; celui de la paire d'oies a passé de 3 fr. 50 à 5 fr. 50, et la douzaine d'œufs de 75 centimes à 1 franc. Malgré la hausse du fermage et du salaire des domestiques, il reste au cultivateurs une plus-value notable.

Le salaire en effet le plus élevé, celui des bonnes, ne dépassait pas autrefois 106 à 120 francs, avec quelques accessoires; il est aujourd'hui de 280 à 350 francs, celui de la gardeuse de moutons s'est élevé, non compris les accessoires,

de 30 à 250 francs. Les journaliers gagnent 2 fr. 50 à 3 francs au lieu de 1 fr. 50 à 2 francs, et leur journée est plus courte. Cependant les jeunes ouvriers, après leur service militaire préfèrent la vie des villes et surtout les places dans un service public. Ce qui pousse de plus en plus les cultivateurs à employer des machines.

Il y a cinquante ans le paysan solognot était misérable. Sa demeure, construite de terre glaise et de paille, dépourvue de plancher était composée souvent d'une seule pièce, à peine éclairée le jour par une étroite fenêtre qui ne s'ouvrait pas, le soir par un oribus, c'est-à-dire par une mèche fumeuse baignant dans la résine. La maison aujourd'hui, sans être beaucoup transformée, est de brique, avec carrelage, souvent avec une chambre réservée aux maîtres; parfois une laiterie, convenablement aménagée, y est jointe. Cependant les fosses à purin sont encore presque inconnues.

Le vêtement a plus changé que la maison. Le droguet inusable, la blouse et la limousine sont remplacés par le veston, le pardessus et autres habits dont l'épicier tient magasin, et aussi par la peau de chèvre. Les jeunes femmes mettent un chapeau pour aller à l'église ou au marché. Il y a cinquante ans on se mariait encore en sabots; quoique le sabot soit encore d'usage, on chausse des bottines pour aller au village; on ne fait plus tisser sur place le chanvre récolté dans le jardin; cependant on tisse et tricote encore la laine. Le garçon de ferme porte des souliers et lit le journal.

La viande de porc est restée le fond de l'alimentation animale, mais aux galettes de pomme de terre et de sarrasin on a substitué, dans beaucoup de fermes, le pain de seigle du boulanger; la viande de boucherie est entrée dans la consommation, ainsi que le café. Le fermier est presque toujours tenu de donner du vin à ses journaliers. Métayers et fermiers ont participé à ce progrès dont

l'impulsion est due en partie aux grands propriétaires.

Résumant à la fin de sa conclusion l'œuvre accomplie, l'auteur dit que, dans cette transformation, « il y a mieux qu'une constatation heureuse à faire, il y a un enseignement à tirer. Elle fournit la preuve qu'avec la collaboration intelligente des pouvoirs publics et des individus, la première se tenant strictement dans le domaine qui lui est propre, on peut bien triompher des situations les plus ingrates. Rien n'égalait la misère de la Sologne il y a cinquante ans. Il serait exagéré de dire que rien n'égale sa prospérité, mais c'est une région en France en plein essor et qui est loin de faire pitié ».

L'auteur du mémoire n° 7, manuscrit de 150 pages, portant pour devise : « Bien présenter un ouvrage est déjà une partie de l'art d'écrire », présente le sien dans un plan méthodique, dans un style correct et avec une pleine connaissance du sujet. Il est, sous le rapport de la composition et de la pénétration, comme par l'ampleur du développement, supérieur au mémoire suivant.

XIV

L'AGRICULTURE EN SOLOGNE ET SON ÉVOLUTION

La Sologne est une grande plaine d'argile et surtout de sable reposant sur un fond de craie ayant une superficie d'environ 5.000 kilomètres carrés entre la Loire et le Cher, les collines du Sancerrois et la forêt d'Amboise. Elle appartient aux départements de Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret. Le pays a été en grande partie dépeuplé et abandonné à la vaine pâture à la suite de la révocation de l'édit de Nantes et il est devenu une pâture à moutons et une terre très insalubre, à cause de la stagnation des eaux sur un fond argileux.

Aujourd'hui la Sologne n'a plus l'aspect désertique que signalait Arthur Young. Grâce au canal de la Sauldre et aux chemins de fer, on a pu amender ce sol avec la marne, plus souvent aujourd'hui avec la chaux ; on l'a engraisé avec le fumier, à peine employé autrefois, encore mal aménagé aujourd'hui, et avec les engrais chimiques, superphosphate, nitrate, qui y pénètrent depuis une vingtaine d'années.

La transformation a commencé vers le milieu du XIX^e siècle, et depuis ce temps le mouton a reculé comme la lande. Pour certains propriétaires la Sologne est restée un champ de chasse. Les cultivateurs l'envisagent autrement.

L'humidité, à laquelle les fossés et le drainage ont remédié sur certains points, les oblige à labourer en sillons, profondément dans les terres d'alluvion, superficiellement dans les terres sableuses à sous-sol argileux. Autrefois ils employaient des bœufs chétifs ; on leur préfère aujourd'hui les chevaux. Le seigle est resté la principale céréale, mais le rendement a augmenté de 50 % ; le sarrasin a presque disparu. L'avoine est plus cultivée que jadis et le blé a fait son apparition le long des vallées dans les anciens pâturages il y a une quinzaine d'années, grâce aux amendements et aux engrais. Les terres sableuses conviennent très bien à la pomme de terre et au topinambour. La betterave a remplacé le chanvre dans les jardins. La valeur des terres a doublé depuis 1850 et même quelquefois triplé.

Les prairies naturelles, le long des cours d'eau ou sur le sol des étangs desséchés, et les pâturages aujourd'hui améliorés sont et ont toujours été une des ressources de la Sologne. Les prairies artificielles sont encore rares et de date récente. La Sologne était en partie couverte de forêts dont beaucoup ont été défrichées et dont les chênes pédonculés, les frênes, les châtaigniers et les bouleaux

ne procuraient qu'un maigre revenu. Surtout depuis 1850 on a substitué dans les terres siliceuses des résineux, pin sylvestre et pin maritime, qui, multipliés par semis ou par plantation depuis 1880, occupent aujourd'hui près de 200.000 hectares. Une pinière dans une terre maigre dépérit au bout de 25 ans ; dans une bonne terre elle donne son maximum de revenu vers quarante ans. Après une sole en pins, on utilise ordinairement la terre pour une autre culture. L'auteur signale les ennemis du pin, la gelée, le bétail, l'écureuil, les insectes, les maladies particulières à l'arbre. L'exploitation donne du bois à brûler, du charbon, des cotrets, des étais de mine, des poteaux télégraphiques, des traverses de chemin de fer.

D'après l'auteur, la culture forestière serait plus lucrative que la culture fermière ; elle donne, dans l'exemple qu'il a choisi, 26 francs net par hectare. On commence à essayer l'exploitation plus lucrative par gemmage qui paraît réussir et pour laquelle on procède à peu près comme dans les Landes. Le syndicat forestier de Sologne a fait venir des ouvriers de ce pays.

Les animaux de ferme ont augmenté en nombre, excepté toutefois le bœuf et surtout le mouton. Le cheval est très employé ; la vache, mieux nourrie, donne plus de lait. Le dindon est depuis longtemps une source de profit dans le pays.

Les cultivateurs sont métayers ou fermiers. Le métayage convient à cette terre et, quand il est bien conduit, il donne de bons résultats. Les locaturiers sont de très petits métayers qui doivent donner leur main-d'œuvre à leur propriétaire quand ils en sont requis. Les domestiques de ferme sont, à l'exception du charretier, des adolescents. Les salaires, qui étaient très bas (de 30 francs l'an pour la vachère à 100 francs pour la bonne), ont beaucoup augmenté tout en étant encore peu élevés ; quelques-uns, dit l'auteur, ont presque décuplé. Il est vrai qu'

n'est plus au temps où un mouton se vendait 8 à 10 francs, une livre de beurre 0 fr. 50; on mangeait dans ce temps-là du pain de seigle et de sarrasin, des choux, des pommes de terre, des haricots et des châtaignes, deux fois par semaine en outre du porc salé.

Le mémoire n° 5 qui a traité cette question est un manuscrit in-folio de 71 pages portant pour devise : « Le sol c'est la patrie; améliorer l'un, c'est servir l'autre. » L'auteur connaît son sujet; il l'expose avec clarté, mais trop sommairement pour aspirer à une récompense.

XV

LA GRANDE CHARTREUSE

Le mémoire n° 8 est un manuscrit in-folio de 22 pages qui a pour devise : « Semons de bonne graine et laissons faire au temps » et pour sujet le Massif de la Grande-Chartreuse. L'auteur signale une maladie qui fait périr les châtaigniers, le phylloxéra qui a détruit les vignes et contre lequel on commence à réagir, les noyers qui donnent un revenu important, les pommiers. La petite culture se travaille d'ordinaire à la bêche ou à la houe; les grands propriétaires afferment leurs terres, fournissant eux-mêmes tout le cheptel; la moyenne culture est faite par un métayer et beaucoup plus fréquemment par le propriétaire lui-même.

L'auteur n'a pas une grande confiance dans les statistiques fournies par les commissions actuelles. Il reconnaît qu'il est très difficile d'établir le budget moyen des exploitations; mais il croit pouvoir affirmer que l'agriculteur qui n'a pas les moyens d'employer d'engrais chimiques est en perte sur sa récolte de blé. La culture de la pomme de terre donne de meilleurs résultats et fournit aux gens du pays leur principale ressource.

L'auteur revient sur les fléaux qui ont sévi sur l'agriculteur et le viticulteur, parmi lesquels il cite la caisse d'épargne postale qui draine les petits capitaux en formation et fait baisser le prix de la terre. Il est assez singulier de le voir aujourd'hui ajouter à ces fléaux « la suppression, en 1873, de la libre frappe de l'argent ».

La construction des chemins vicinaux a contribué au progrès agricole et particulièrement à l'élevage du bétail. L'habitation du cultivateur, quoique le type ait peu changé, est mieux construite qu'il y a cinquante ans.

La blouse a fait place au veston. Les couturières du pays prennent, bien ou mal, leurs modèles sur des gravures de Paris et l'on voit des paysannes en sabots la semaine, chausser des bottines le dimanche et se parer de falbalas à bon marché. La nourriture a peu changé, mais elle est plus abondante ; malheureusement la consommation de l'alcool s'est répandue.

Suivant l'auteur, la condition des paysans aurait été bonne de 1830 à 1875 avec interruption pendant la seconde République ; mais, depuis 1875, « une crise sans précédent » d'abaissement des prix aurait privé les ouvriers de travail, et, les machines aggravant la situation, l'émigration s'est produite. Cependant, ajoute-t-il, le salaire du journalier nourri a passé de 1 fr. 25 et 1 fr. 75 à 2 fr. 50 et 3 francs. Les domestiques de ferme gagnent 300 à 400 francs, les servantes 250 à 300 francs.

XVI

BOUCHES-DU-RHÔNE

Dans sa préface, l'auteur du mémoire n° 10, manuscrit de 256 pages in-8° portant pour devise : « L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste. Le sage y vit en paix et

méprise le reste. La Fontaine, *Philémon et Baucis* », explique pourquoi il a pris pour sujet non l'ensemble de la Provence, son pays natal, mais les Bouches-du-Rhône dont « la diversité des cultures a son unité dans des siècles de vie commune ».

Il commence par esquisser un panorama de la contrée, vue d'un ballon dirigeable. Mais l'aéronaute, qui décrit quelques points du paysage, n'a pas dû porter son attention sur la constitution géologique du sol.

Pour connaître l'état passé des Bouches-du-Rhône, c'est principalement la grande enquête de 1866 qu'il interroge.

L'arrondissement de Marseille n'est guère que la banlieue et le jardin maraîcher de la grande ville. La campagne est toute mouchetée de minuscules propriétés « bastidons », et cottages où le modeste citadin provençal va se délasser les jours de fête. Le riche le fait dans une opulente villa.

Cette campagne produit des légumes et des fruits. L'auteur décrit les opérations de conserve d'abricots de la Société coopérative de Roquevaire qui a produit 200.000 à 340.000 kilos en 1904 et en 1905 et les syndicats formés pour l'exploitation des câpres et des cerises.

Marseille attire tout, hommes et denrées. Son port reçoit les blés de Russie. L'auteur discute à ce propos la question des acquits à caution et celle de l'immigration dans la grande ville. Si cette immigration est un inconvénient pour la campagne, par compensation la grande consommation de Marseille est avantageuse pour cette campagne et Marseille l'approvisionne d'engrais chimiques.

Dans une annexe, l'auteur fait connaître la formation des syndicats agricoles, particulièrement celle de l'Union des Alpes et de Provence constituée en 1895, qui groupe aujourd'hui 207 syndicats et plus de 50.000 adhérents, qui exerce une action efficace par son bulletin, par ses visites,

ses conférences, ses concours, par ses coopératives et qui a fait jusqu'à 1 million 1/2 de ventes en une année. L'Union patronne des assurances mutuelles, des institutions de crédit dont le plus grand nombre se rattache au système Rostand-Raynerie. L'auteur cite seize institutions fondées de 1894 à 1903 qui prêtent aux particuliers et plus souvent aux syndicats. L'Union défend les intérêts de ses membres devant les pouvoirs publics et devant la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

L'arrondissement d'Aix est surtout une région de moyenne propriété. La révolution de 1789 et l'attraction de Marseille ont fait disparaître de la ville d'Aix la majeure partie des grandes fortunes. Les gros propriétaires afferment en général leurs terres, quoique certains fils de famille retournent à la terre; et quoique nombre de paysans, ayant réalisé des économies comme fermiers, achètent et fassent valoir eux-mêmes des exploitations de 15 à 50 hectares, le métayage à mi-fruits est le principal mode d'amodiation de la terre. C'est la propriété paysanne, exploitée par son propriétaire, qui paraît être à l'auteur le mode le plus propre à résister à la crise et à maintenir l'état moral du pays.

Une des cultures principales était celle de la garance. Déjà fort en déclin en 1866, elle n'existe plus. Il en est de même du tabac dont la culture avait été autorisée dans les Bouches-du-Rhône en 1852, mais que les conditions imposées par l'administration ont fait en grande partie abandonner. Les cultivateurs qui ont persévéré demandent qu'on leur applique le tarif d'achat plus avantageux du Vaucluse. La culture du mûrier est délaissée aussi, quoique l'élevage des vers à soie occupât fructueusement des femmes et des enfants.

La culture du blé qui, en 1886, occupait les deux tiers des terres arables est demeurée. L'auteur estime aujourd'hui qu'un hectare coûte en moyenne, façons et fermage, 420 francs

et produit en grain et paille 440 francs, produit que les engrais chimiques peuvent augmenter. Il fait aussi le calcul approximatif de ce que peut rapporter la culture de la luzerne.

La culture de la vigne avait pris une grande extension dans l'arrondissement depuis 1855; en 1866 elle occupait environ 18.000 hectares. Mais les prix baissèrent par suite de la grande production de la France; puis vinrent les maladies de la vigne. D'ailleurs l'auteur n'insiste pas sur cette branche de la production agricole.

Il ne dit qu'un mot du gros bétail dont l'élevage est très peu développé et il dit que la concurrence de l'Algérie a fait diminuer celui des moutons.

L'enquête de 1866 dit que la culture de l'olivier et de l'amandier, qui poussent sans eau, occupe au moins un tiers des terres en culture et dans certains cantons les deux tiers, avec des cultures supplémentaires au pied des arbres. Le profit était grand : 250 à 290 francs de récolte par hectare contre 113 à 210 francs de frais; mais la récolte était extrêmement variable d'une année à l'autre; les prix aussi : ce qui a induit beaucoup de propriétaires à remplacer cette culture par celle de la vigne. Cependant Aix reste un grand marché pour les amandes et Salon pour les olives.

La plus grande partie des olives était jadis transformée en huile par le moulin du propriétaire ou par un moulin voisin; aujourd'hui, la fabrication de l'huile se fait dans des usines qui sont les acheteurs et qui font la loi aux producteurs. La création récente de moulins coopératifs à l'instigation de l'Union du syndicat agricole des Alpes et de Provence a pour objet d'affranchir les producteurs. L'auteur décrit le fonctionnement d'un moulin et les avantages du système coopératif.

Parmi les arbres fruitiers le figuier est à citer, parce que, quand il est en âge de produire, il donne de très beaux revenus.

Dans les plaines où l'irrigation est facile, comme celle de Salon poussent en grande quantité depuis quelques années, grâce à l'eau amenée de la Durance et des canaux et aux tarifs réduits des chemins de fer, d'autres arbres fruitiers, le pêcher, l'abricotier, et sont cultivées les fraises et les melons. L'irrigation est une condition vitale de la culture dans cette région. Une loi de l'année dernière l'a réglémentée.

La culture méthodique de la truffe est récente et peut devenir rémunératrice. Celle de la lavande, récente aussi, convient aux terrains élevés de 400 à 1.200 mètres; quand on emploie l'engrais, elle donne un très bon produit, jusqu'à 500 et 600 francs par hectare planté, suivant un calcul de l'auteur, et même plus par hectare semé. « Le ciel, dit-il, a donné à notre pays le soleil qui fait fleurir les plantes à essence et qui permet la culture des primeurs... nos huiles, nos amandes, nos fruits, nos légumes sont une source de richesses inépuisables. »

Dans l'arrondissement d'Aix, les syndicats ont prospéré. Aix possède un syndicat central, composé de grands propriétaires, auquel est annexée une caisse de crédit. Des syndicats, comme celui de Sémiane, de Gardanne, de Lambesc, ont acheté un outillage agricole perfectionné qu'ils louent à leurs membres; ils ont acquis eux-mêmes pour leurs membres ou aidé des coopératives à se procurer des engrais; ils ont patronné des caisses de crédit et d'assurance contre la mortalité du bétail. L'auteur donne de nombreux et intéressants détails sur ces institutions.

L'arrondissement d'Arles, le plus grand des trois, est tout agricole, avec son terrain plat, desséché ou marécageux. L'exploitation y est très diverse suivant les cantons. Quoiqu'il renferme de très petites propriétés, c'est la grande propriété de plus de cent hectares qui le caractérise.

Dans la Crauil faut irriguer le sol desséché; la terre labou-

rablen'y vaut guère que 100 à 180 francs l'hectare, la prairie 200 à 250, le pâturage 15 à 18 francs. Elle est divisée en grands domaines que le propriétaire afferme. En 1866 les salaires avaient augmenté de 20 à 35 % ; les bras étaient rares et les ouvriers agricoles émigraient. Il en est de même aujourd'hui et le besoin de bien-être s'est développé ; les hommes vont davantage au cabaret et les femmes suivent la mode de la ville. Cependant cette agriculture, dont en 1869 on prédisait la ruine, est en meilleure situation que par le passé et les salaires ont encore augmenté. Les machines aujourd'hui se trouvent dans les grandes propriétés et sont mises à la disposition des petites par les syndicats.

La Crau, plaine de cailloux, qui n'a de petites propriétés que dans sa partie irrigable, celle où la terre a le plus de valeur, produit un vin meilleur que celui de la Camargue.

Elle produit aussi de bon fourrage dans ses prairies. Mais la plus grande partie de sa superficie est occupée par des pâturages incultes où se réfugient les moutons de la Camargue à l'époque de la crue du Rhône (de la mi-carême à la Saint-Michel) et les chevaux à l'époque des brouillards de septembre. De la Crau les moutons montent dans les Alpes.

Dans la Camargue où il faut dessaler la terre pour la rendre productive, la jachère est une nécessité. La Camargue, plaine basse et marécageuse qu'on a trop peu desséchée et qui se défend non sans peine contre l'invasion de la mer et du Rhône, possède plus de vignes qu'aucune autre partie du département : 3.295 hectares. Avec la Crau, le Triban et le Plan du Bourg, on atteint un total de près de 5.000 hectares de vignobles pour l'arrondissement d'Arles, et pour le département une récolte d'environ 1 million d'hectolitres. On cultive un peu de riz dans la Camargue. Mais c'est le bétail, chevaux et bœufs, qui fournit le meilleur revenu du pays. Les ouvriers agri-

coles non nourris sont payés 3 fr. 50 à 4 fr. 50 : salaires notablement supérieurs à ceux de 1866.

Au nord-ouest du département la région de Châteaurenaut, située entre la Durance et le Rhône, est la partie la plus prospère, étant abondamment arrosée. Elle produisait de la garance et de l'avoine ; elle produit maintenant des légumes et de la luzerne. La propriété est très divisée, l'hectare de jardin, qui valait 1.000 francs, en vaut 3.000 ; on cultive beaucoup sous châssis les jeunes plants ; puis, en plein champ, les fraises, les melons, les haricots, les petits pois, les artichauts, etc., on cultive aussi les arbres fruitiers, surtout les pêchers. Les jardiniers sont en général à l'aise et plusieurs ont fait fortune ; les journaliers gagnent 3 francs et, même, à l'époque des grandes récoltes, 4 et 5 francs. Le marché aux fruits et aux légumes de Châteaurenard, qui se tient surtout la nuit, est devenu le plus important du Midi ; il expédie non seulement à Paris, mais jusqu'en Allemagne et en Angleterre (1).

L'auteur consacre un annexe à l'étude des canaux de

(1) Dans le *Journal d'Agriculture pratique*, M. Dumazet a publié un article intéressant sur la culture maraîchère à Châteaurenard. « Châteaurenard est devenu en quelques années le centre le plus considérable de France, peut-être du monde entier, pour l'expédition des légumes en primeur ; son marché centralise les récoltes d'une riche région fertilisée par la Durance, dépassant même en valeur commerciale la zone de Cavallon pourtant si opulente. Cela tient au dévolu que les Allemands ont jeté sur Châteaurenard pour l'alimentation de leurs halles. » Un chiffre suffit pour faire connaître l'importance et le développement prodigieux de ce commerce. La gare qui a expédié 1.500 colis postaux en 1897 en a mis en route 500.000 en 1904. • Les légumes les plus abondants sont les haricots verts dont la gare a expédié 5.000 tonnes en 1904 et les choux qui ont fourni 5.193 tonnes. Viennent ensuite les salades 2.904 tonnes et les pommes de terre 2.664. • Les pêchers et les abricotiers abondent au point que ces fruits ont figuré pour 3.661 tonnes dans les envois de 1904 ; le raisin en a fourni 2.642, la cerise 759 seulement. Quant aux pois, qui trouvent de bonne heure la concurrence des jardins du Nord, ils ont fourni 966 tonnes.

dessèchement et d'irrigation. On en a creusé dès le xvii^e siècle; mais le temps les avait obstrués et on n'a recommencé à en prendre soin que sous le règne de Louis-Philippe. L'auteur donne des détails sur un projet de canal des Baux qui, formé en 1855, est sur le point d'être exécuté aujourd'hui, après avoir dormi pendant un demi-siècle dans les cartons; il loue à ce propos, l'initiative bienfaisante des syndicats.

Dans la description des trois arrondissements, il ne s'est pas proposé d'épuiser le sujet. Il a choisi entre les nombreux matériaux qu'il pouvait avoir à sa disposition, croyant inutile de détailler une fois de plus chacune des cultures qu'on pratique dans toute la France et qui font vivre pauvrement le laboureur provincial, et bornant son étude à des cultures spéciales qui sont des sources de richesse. Ce sont les spécialités qui font la prospérité des maraichers de Chateaurenard et des propriétaires d'arbres fruitiers de Salon. S'il veut obtenir cette prospérité, le cultivateur a besoin aujourd'hui de se faire industriel pour transformer certains de ses produits, et commerçant pour leur trouver des débouchés. La nécessité du crédit agricole est une conséquence de cette condition nouvelle; les grands agriculteurs d'Aix l'ont compris, et les syndicats agricoles ont contribué à la faire comprendre.

« L'état de la culture, dit l'auteur en se résumant, est très avancé, très perfectionné dans certains cantons privilégiés par la nature (ce sont ceux qui ont de l'eau et qui pratiquent des cultures spéciales), stationnaire et même en retard dans les champs consacrés encore aux cultures générales » (ce sont surtout les terres de labour produisant des céréales).

Machines et engrais chimiques ont cependant opéré de grands progrès qu'augmentera encore une captation intelligente des eaux descendues des Alpes.

Les produits sont plus abondants que jadis; il est vrai qu'ils ont baissé de prix pour la plupart et que les frais de produc-

tion ont augmenté. Le blé a cessé d'être le plus important de ces produits ; les primeurs ont pris le dessus. La direction des ventes a changé ; la foire de Beaucaire n'existe plus depuis 1880 ; les chemins de fer emportent au fur et à mesure de leur maturité fruits et légumes dans le Languedoc, dans toute la vallée du Rhône, à Paris, et jusque dans les pays étrangers.

La condition des salariés s'est beaucoup améliorée depuis 1857. Ils se nourrissent mieux, ils sont mieux logés, mieux vêtus ; ils n'ont pas à supporter le poids des impôts. Les propriétaires supportent ce poids et ont d'autres charges, particulièrement celle du renchérissement de la main-d'œuvre. Ce n'est pas le cas du maraîcher de Château-renard, « paysan villageois, gros et cossu, grand buveur, qui respire l'aisance ». Cependant l'auteur a un mot de regret poétique « pour le journalier du cultivateur arriéré qui, à travers les champs immenses, droit, les yeux au ciel, sème et laboure ».

Dans l'enquête de 1866 on lit : « Il s'est opéré dans l'esprit des ouvriers un changement très sensible ; l'état moral est de plus en plus mauvais. Les relations entre maîtres et salariés sont presque impossibles ; le maître est à la merci des ouvriers. » « Ne croirait-on pas, ajoute l'auteur, entendre quelque propriétaire d'aujourd'hui ? » L'instruction, les chemins de fer ont contribué à accroître l'esprit d'indépendance ; « les doctrines perverses prêchées dans les cabarets et les chambrées » ont, sous ce rapport, aggravé le mal. S'il y a eu des grèves, c'est dans les cantons riches de l'arrondissement d'Arles et non dans l'arrondissement tout rural d'Aix où maîtres et valets vivent de la même existence. Le progrès a ses revers.

Le mémoire n° 10 est d'une composition originale, intéressant et agréable à lire. L'auteur n'a pas voulu se confiner dans l'ornière de la statistique. Il en use peu, trop peu peut-être. Il s'est attaché surtout, comme il le dit

dans sa conclusion, aux cultures spéciales qui donnent au département un caractère particulier et il a insisté, dans les annexes, sur certains sujets qu'il aurait pu abrégé. Cependant il eût été instructif pour le lecteur d'être renseigné sur l'état général des fermes, des cultures et des changements que le temps a apportés ou n'a pas apportés dans l'exploitation. Il est regrettable que l'auteur ait entièrement omis l'étude géologique du département. Somme toute, ce mémoire dénote un écrivain qui connaît bien son département et qui possède l'art de mettre en lumière ce qu'il connaît (1).

XXII

PAYS LANDAIS

Au pays Landais, la transformation des Landes par le pin maritime, tel est le titre du mémoire n° 17, ma-

(1) Voici le résumé des matières contenues dans le mémoire n° 18 qui n'a pas pu être admis au concours. Ce mémoire portant pour devise : « Un bon agriculteur doit être laborieux, avoir un sage commandement, être économe, philosophe, observateur » est un imprimé de 71 pages, ayant pour sujet l'arrondissement de Carpentras. Il traite successivement de la garance, de la vigne, des truffes, des fraises, des asperges, de l'huile d'olive, des vers à soie, des abeilles, des bois, des arbres fruitiers, des plantes aromatiques, de l'élevage et de la laiterie.

La garance a disparu depuis 1870 devant l'aniline et l'alizarine que, dit naïvement l'auteur, les « Allemands non contents que leur souverain nous eut fait provoquer une guerre malheureuse, présentèrent sur le marché dans le but de nuire à l'industrie française ». L'auteur prévoit le temps où il conviendra d'imposer un droit de douane sur les terres d'Algérie et de Tunisie pour défendre le vignoble français. Il conseille l'arrosage pour faciliter la venue des truffes. Il signale le progrès, depuis 1879, de la culture des fraises, surtout dans la campagne de Pernes dont le maire, Louis Giraud, frère de notre défunt confrère, a été un des propagateurs.

La dernière page de la brochure est consacrée à la condition des agriculteurs parmi lesquels, dit-il, « il commence à y avoir assez d'aisance ».

nuscrit in-folio de 135 pages qui porte pour devise :

On ne voit en passant par les landes désertes,
Vrai Sahara français, poudré de sable blanc,
Surgir de l'herbe sèche et des flaques d'eau verte.
D'autre arbre que le pin avec sa plaie au flanc.

(*Poésies nouvelles* de TH. GAUTIER.)

Le mémoire comprend trois parties : un historique de la transformation, une esquisse des mœurs de la population, un examen de l'exploitation.

Les Landes sont restées bien longtemps un désert marécageux, bordé d'étangs et de dunes qui empiétaient sans cesse sur le sol. Les plans de colonisation et de culture, depuis Henri IV qui voulait y établir les Maures chassés d'Espagne, avaient tous échoué. Un receveur des fermes du roi à la Teste, Desbiez, a, en 1775, prôné un système rationnel, le boisement par le pin maritime, lequel était déjà cultivé en certains endroits; puis l'ingénieur baron Charlevoix de Villers, puis Brémontier et Peychan, qui, suivant une méthode déjà employée sur divers points, conseillèrent et entreprirent la fixation des dunes par des semis de pins. Toutefois ce n'est qu'après l'exposition universelle de 1855 et par la loi du 19 juin 1857 que l'assainissement au moyen de rigoles d'écoulement et la mise en valeur des landes par les communes furent décrétés. La construction du chemin de fer et le renchérissement de la résine, causé par la guerre de sécession en Amérique, contribuèrent au succès de l'opération à laquelle s'était consacré l'ingénieur Chambréant.

Aujourd'hui, sur une superficie totale de 1.200.000 hectares, les forêts de pins en occupent 750.000, forêts monotones et silencieuses sur un sol plat; çà et là, des espaces dénudés par l'incendie ou des clairières occupées par les villages et les cultures.

Ces cultures se trouvent surtout dans le Marensin, la partie la plus fertile des Landes. Elles sont faites par des métayers et consistent en maïs et seigle, avec le trèfle incarnat, le topinambour, la pomme de terre, le haricot. Les procédés de culture et l'outillage sont rudimentaires; la maison, dont la principale pièce est la cuisine laquelle communique avec l'étable, est pauvrement meublée; tous les animaux de la ferme s'y donnent rendez-vous. Le métayer exploite avec sa famille, souvent aussi avec un petit domestique qu'il paie 5 à 15 francs par mois; rarement il a recours à un journalier dont le salaire est de 1 franc à 1 fr. 50 pour les hommes et de 0 fr. 50 à 1 franc pour les femmes.

Entre le propriétaire qui réside à la ville et le métayer qui ne quitte pas la campagne, il n'y a pas de contact moral.

Le berger est le type classique du paysan landais monté sur ses échasses. Mais il est en bien moindre nombre qu'autrefois; car le troupeau a diminué de plus d'un tiers par suite de la transformation de la culture.

Le résinier, que l'auteur désigne par le nom de gemmeur, l'a remplacé. Il vit dans la forêt, habitant tantôt une cabane isolée, tantôt un hameau forestier, pratiquant pendant toute la belle saison des entailles dans l'écorce des arbres et recueillant le suc résineux.

Le Landais est hospitalier; mais sa vie toute rurale ne met pas ses mœurs à l'abri du dévergondage et de l'ivrognerie.

Le sol sablonneux des Landes repose sur une couche imperméable d'alias, grès quartzeux qui, retenant les eaux de pluie, assez abondantes (950 millimètres par an en moyenne), en fait des marécages. Le pin, surtout le pin maritime, se plait sur ce terrain dans lequel il enfonce profondément sa racine pivotante. A l'âge adulte, il atteint en moyenne une vingtaine de mètres, quelquefois trente. L'auteur n'a pas voulu faire un exposé des cas particuliers

de culture, « travail intéressant, dit-il, mais qui aurait pour conséquence de faire perdre le point de vue panoramique d'une étude telle que la nôtre ». Il se borne à esquisser les traits généraux de l'exploitation.

Sur la lande on commence par mettre le feu aux plantes sauvages. On jette à la volée la semence de pin mêlée aux graines d'ajonc et de genêt qui serviront d'écran aux pins naissants et on recouvre le tout d'un lit d'ajoncs. Le semis est serré; mais à mesure que les tiges montent, on procède à un élaguage jusque vers vingt-cinq ans en enlevant les tiges défectueuses. Les pins ont besoin d'air et de soleil. A partir de vingt-cinq ans commence l'exploitation de la résine, exploitation modérée jusqu'à soixante ans si l'arbre est sain, exploitation à outrance s'il est destiné à être prochainement abattu; vers trente-cinq ans il ne reste plus que les meilleures tiges, au nombre de 200 à 300 par hectare. Entre soixante et quatre-vingts ans a lieu l'abatage définitif. L'aménagement d'ailleurs varie suivant les localités et les propriétaires; l'administration des forêts songe, sur les dunes, à avoir surtout de beaux sujets; les particuliers, soucieux du revenu, se préoccupent davantage de la gemme.

Jadis le gemmeur recueillait la gemme dans des trous dits crots, creusés au pied de l'arbre. On en perdait ainsi et le produit était sale. Entre les années 1836 et 1845, Hector Serres et Hughes de Tarnos conseillèrent d'accrocher sur le tronc au-dessous de l'entaille des pots de terre : c'est aujourd'hui le procédé employé presque partout. Le gemmeur vide les pots pleins toutes les semaines ou même plus souvent et fait une nouvelle entaille à l'écorce avec une petite hachette dite hapchott. D'année en année on pratique les entailles plus haut à l'aide d'un bâton crénelé servant d'échelle. Le gemmage se fait en deux saisons qui se terminent l'une en novembre, l'autre en février.

La gemme est livrée en barrique à des usiniers qui en tirent par distillation l'essence de térébenthine, la colophane, le brai, etc.

L'exploitation du bois fournit des échelas, des poteaux de mine et de télégraphe, des planches, des traverses de chemins de fer, des pavés, des bûchettes, du goudron, de la cendre à lessive. On ne fait plus de chandelles de résine.

A la fin de son travail l'auteur parle des incendies, trop faciles à allumer l'été dans ces forêts sèches et inflammables, et des moyens proposés pour les prévenir ou du moins pour les circonscire. Il parle aussi des difficultés qui sont survenues entre les gemmeurs et les propriétaires qui s'étaient attribués toute la plus-value de la résine sans augmenter les salaires : de là des grèves et la formation d'un syndicat.

Si le concours Léon Faucher était un concours littéraire, le mémoire n° 17 se placerait certainement dans les premiers rangs. Il est bien écrit, d'une lecture facile et même agréable, avec une nuance de poésie quand l'auteur promène son lecteur sous l'ombrage de la pignada ou lui fait partager l'hospitalité du gemmeur. Mais le sujet qu'il a choisi, quoique fort intéressant, ne peut pas balancer les études amples, diverses et savantes de l'agronomie d'un département que d'autres auteurs ont présentées au concours.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Les dix-huit auteurs qui ont répondu à l'invitation de l'Académie pour le concours du prix Léon Foucher de 1908 auraient pu briguer les récompenses de la Société nationale d'agriculture. Ce sont des agronomes, peut-être des professeurs départementaux ou spéciaux d'agriculture, peut-être des propriétaires-cultivateurs, peut-être aussi des professeurs d'économie rurale dans les facultés de

droit. Ce sont en tout cas assurément des spécialistes qui connaissent à la fois les questions générales relatives à l'agriculture et la région particulière qu'ils décrivent.

Les études agronomiques ne sont pas d'ailleurs déplacées à l'Académie des sciences morales et politiques et n'y sont pas une nouveauté.

Dès l'année 1844 l'Académie a eu à juger le sujet suivant, proposé par Hippolyte Passy et par la section d'économie politique : « Des modes de loyer ou d'amodiation de la terre en usage en France » ; en 1853, la « Recherche de la condition des classes agricoles en France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la Révolution de 1789 », sujet proposé par Mignet et par la section d'histoire ; en 1857, sur la proposition d'Hippolyte Passy et de la section d'économie politique : « Recherche des causes qui ont permis à la terre de rendre, outre la portion nécessaire pour couvrir les frais de la culture, un excédent qui se convertit en rente ou fermage » ; en 1888, la question suivante, posée sur la proposition de M. Levasseur et de la section d'économie politique : « Des variations du prix et du revenu de la terre » ; en 1892 « l'histoire économique de la valeur et du revenu de la terre du XIII^e au commencement du XVII^e siècle et aux XVII^e et XVIII^e siècles » ; en 1899, « La Crise agricole ».

C'est sur l'invitation de l'Académie qu'en 1846 Hippolyte Passy a publié son ouvrage sur *Les systèmes de culture et leur influence sur l'économie sociale*. C'est grâce à la mission économique que l'Académie avait confiée en 1845 à Léonce de Lavergne que ce savant agronome a recueilli les matériaux de son ouvrage sur *l'Économie rurale de France* qui est devenu promptement classique et qui a eu trois éditions. M. Baudrillart a été pendant quatorze ans, de 1877 à 1891, investi à son tour de cette mission en vue d'étudier les changements survenus dans l'état moral et matériel des campagnes depuis un demi-siècle. Il a

couru dans ce dessein la Normandie, la Picardie, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Poitou, l'Ile-de-France, le Bas-Languedoc, les Cévennes, la Provence, et il a lu à l'Académie une longue série de rapports dans lesquels, élargissant le cadre qui lui avait été primitivement proposé, il a exposé le passé et le présent de l'agriculture et des populations agricoles dans ces régions. Ses rapports, insérés d'abord dans les comptes rendus de l'Académie, ont été publiés ensuite en quatre volumes qui sont de précieux documents de l'histoire agricole de la France (1).

D'autres enquêtes que celles de l'Académie des sciences morales et politiques fournissent des matériaux à l'histoire de l'agriculture. Nous pouvons citer, outre les *statistiques*

(1) LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA FRANCE. LA NORMANDIE (*passé et présent*). Enquête faite au nom de l'Académie des sciences morales et politiques par M. H. BAUDRILLART, membre de l'Institut, 1 vol. in-8, Hachette et C^e, 1880. Les trois premiers chapitres traitent des populations agricoles depuis le moyen âge jusqu'en 1789; les chapitres iv et v traitent de leur état moral et intellectuel aujourd'hui; les quatre derniers traitent de leur condition matérielle et économique.

LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA FRANCE, par HENRI BAUDRILLART, membre de l'Institut : BRETAGNE, *passé et présent, mœurs, coutumes, instruction, population, famille, valeur et division des terres, fermage et métayage, ouvriers ruraux, salaires, nourriture, habitation*. 1 vol. in-8, Hachette et C^e, 1885.

LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA FRANCE par H. BAUDRILLART, membre de l'Institut, MAINE, ANJOU, TOURAINE, POITOU, FLANDRE, ARTOIS, PICARDIE, ILE-DE-FRANCE. *Passé et présent, mœurs, coutumes, instruction, population, famille, valeur et division des terres, fermage et métayage, ouvriers ruraux, salaires, nourriture, habitation*, 1 vol., in-8, Hachette et C^e, 1888.

LES POPULATIONS AGRICOLES DE LA FRANCE, par HENRI BAUDRILLART, membre de l'Institut, 3^e série, publiée par M. ALFRED BAUDRILLART, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université. LES POPULATIONS DU MIDI (*Méditerranée, Alpes, Pyrénées, Massif Central*), PROVENCE, COMTÉ DE NICE, COMTÉ VENAISSIN, ROUSSILLON, COMTÉ DE FOIX, LANGUEDOC. *Passé et présent*, 1 vol. in-8, Guillaumin et C^e, 1893.

décennales et les *statistiques annuelles* de 1840 à 1892, l'importante série des *Primes d'honneur*, publiées de 1865 à 1872 par le ministère de l'agriculture (1), volumes qui contiennent chaque année des notices agricoles sur les régions honorées de la prime ; ces notices ont été rédigées pour la plupart par M. Heuzé. Le directeur de l'agriculture, M. Tisserand, avait demandé, à l'occasion de la statistique décennale de 1892, qu'on lui envoyât des monographies sur les diverses régions agricoles de la France ou sur les diverses cultures ; il en a reçu un grand nombre (2).

(1) Sept volumes. *Les primes d'honneur et les médailles de spécialités décernées dans les concours régionaux*, 7 volumes (grand in-8, Imprimerie Nationale).

Les volumes des *primes d'honneur* contiennent des notices (avec illustrations) sur les départements suivants : 1865 (deux tomes publiés en 1876 et...), Orne, Côtes-du-Nord, Seine, Seine-et-Oise, Haute-Marne, Doubs, Sarthe, Deux-Sèvres, Haute-Savoie, Landes, Lot, Ardèche, Alpes-Maritimes, Corse ; 1867 (publié en 1870) Calvados, Somme, Haut-Rhin, Morbihan, Loir-et-Cher, Aube, Ain, Gironde, Basses-Alpes, Cantal, Basses-Pyrénées, Aude ; 1868 (publié en 1869), Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Moselle, Finistère, Loiret, Marne, Jura, Charente, Haute-Loire, Aveyron, Haute-Garonne, Hérault ; 1869 (publié en 1872), Eure-et-Loir, Oise, Meurthe, Maine-et-Loire, Haute-Saône, Allier, Vienne, Creuse, Rhône, Hautes-Alpes, Tarn-et-Garonne, Bouches-du-Rhône ; 1866 (publié en 1872), Manche, Aisne, Loire-Inférieure, Bas-Rhin, Indre, Charente-Inférieure, Yonne, Saône-et-Loire, Lozère, Tarn, Ariège, Vaucluse ; 1870 (publié en 1874), Eure, Nord, Ardennes, Mayenne, Côte-d'Or, Cher, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Lot-et-Garonne, Savoie, Drôme, Pyrénées-Orientales ; 1871-1872 (publié en 1878), Seine-et-Marne, Meuse, « Maine », Ille-et-Vilaine, Nièvre, « Franche-Comté », Corrèze, Dordogne, Gers, Loire, Isère, Gard.

(2) La direction de l'agriculture avait en effet demandé, en même temps que les réponses au questionnaire qu'elle avait rédigé, des études monographiques sur des communes ou sur des questions agricoles. Elle en a reçu de professeurs d'agriculture, de cultivateurs, d'instituteurs.

Les manuscrits de ces mémoires n'ont pas pu être imprimés ; ils ont été déposés aux archives du ministère de l'agriculture.

Voici d'ailleurs les principales publications de la statistique générale

La Société des agriculteurs de France, de son côté, a ouvert en 1896 et a renouvelé à plusieurs reprises un concours ayant pour objet la monographie d'une commune de France et du ministère de l'agriculture sur la statistique de la France agricole.

Les volumes IV, V, VI et VII publiés (1840-1841) par le Bureau de la statistique générale de France (Ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce) sont consacrés à l'agriculture. En 1837, le même bureau avait publié, sous le titre d'*Archives statistiques*, un volume contenant des documents sur la production agricole. Il a procédé aux premières enquêtes décennales sur l'agriculture qui se rapportent aux années 1840, 1852 et 1862 et à une enquête très sommaire relative à l'année 1873. (Est à signaler aussi un volume publié antérieurement en 1843 par M. Royer, *Notes économiques sur l'Administration des richesses et la statistique agricole de la France* et composé en grande partie avec les statistiques recueillies par le ministère pendant les six années précédentes.)

Le bureau des subsistances a publié jusqu'en 1882 des statistiques des récoltes et des prix des denrées.

Le Ministère de l'agriculture a publié, sous la direction de M. Tisserand, les résultats des enquêtes décennales de 1882 et de 1892, documents très importants. Il est regrettable que cette enquête n'ait pas été faite en 1902.

Le Ministère de l'agriculture a publié l'*Etat des récoltes des céréales, 1816-1876* (1 vol. in-4, 1878), les *Prix moyen, mensuel et annuel, de l'hectolitre de froment 1870-1871* (1 vol. in-4, 1872), l'*Etat définitif des récoltes* (de 1877 à 1883, quatre publications). Il publie régulièrement le *Bulletin du ministère de l'Agriculture* dont un numéro est consacré chaque année à la statistique de l'agriculture (végétaux, animaux, prix, commerce).

En 1866 a eu lieu une grande enquête sur l'agriculture dont les procès-verbaux et les rapports sont consignés dans vingt et un volumes in-folio. Ces volumes abondent en renseignements fournis par des personnes compétentes, mais parfois avec une opinion tendancielle.

Les comptes rendus des expositions nationales jusqu'en 1849 et internationales depuis 1855 contiennent des renseignements statistiques et autres sur l'agriculture. La plus importante de ces publications est celle qu'a faite M. Grandeau, en 4 volumes in-4, pour l'exposition internationale de 1900. Presque tout le second volume, publié en 1905, est consacré à la France; l'auteur reprend et commente les documents statistiques depuis 1840.

Il y a des auteurs des mémoires du concours qui ont eu connaissance de quelques-uns de ces documents officiels et qui ont su s'en servir. Trop peu cependant paraissent avoir été au courant de ces publications.

agricole, dressée sur un plan uniforme et elle a publié en 1898 un volume contenant les quatre monographies couronnées dans le premier concours (sur 29 mémoires qui avaient pris part au concours).

(A) La Société des agriculteurs de France a institué, sur la proposition de M. Cheysson, un concours ayant pour objet l'étude historique, économique (propriété, agriculture, industrie), sociale d'une commune rurale de France ou d'Algérie et a dressé à cet effet un programme en quinze chapitres conformément à la méthode de Le Play, avec invitation de remonter aussi loin que possible dans le passé. L'agriculture n'était qu'une partie du sujet proposé, mais une partie très importante. Sept concours ont eu lieu de 1896 à 1906 dont les rapporteurs ont été MM. Cheysson, Urbain Guérin, Rousselle, Etchévery, marquis de Vogüé, de Monicault, Dufaure. 160 mémoires environ ont été déposés. Chaque fois des prix et des récompenses ont été accordés aux mémoires jugés les meilleurs.

Quatre auteurs ont publié leur mémoire :

JULES GREC. — *Un coin horticole du midi, Antibes, 1903.*

FLOUR DE S. GENIS. — *Chassey-en-Auxois, 1895.*

R. DE LA PERRAUDIÈRE. — *Recherches historiques et statistiques sur la commune de Luc (Maine-et-Loire); en 2 parties, 1902 et 1904.*

LÉON DUBREUIL. — *Monographie de la commune de Bouin (Vendée), 1905.*

Voici, par départements, le nombre des mémoires présentés dont les manuscrits se trouvent dans la bibliothèque de la Société des agriculteurs de France (non compris le concours de 1908).

Aisne (3 mémoires).	Nord (2).	Loire (2).
Alpes-Maritimes (3).	Creuse (1).	Haute-Loire (1).
Ardèche (2).	Dordogne (2).	Loire-Inférieure (1).
Ardennes (4).	Doubs (3).	Loiret (3).
Ariège (2).	Drôme (1).	Lot-et-Garonne (1).
Aube (1).	Eure (4).	Lozère (2).
Aude (1).	Eure-et-Loir (1).	Maine-et-Loire (6).
Aveyron (2).	Gard (3).	Manche (2).
Calvados (2).	Haute-Garonne (4).	Marne (2).
Charente (2).	Hérault (2).	Haute-Marne (2).
Charente-Inférieure (6).	Indre-et-Loire (2).	Mayenne (2).
Cher (3).	Isère (3).	Meurthe-et-Moselle
Corrèze (1).	Jura (1).	Meuse (1).
Côte-d'Or (2).	Landes (1).	Nièvre (1).
	Loir-et-Cher (1).	Nord (3).

La description agronomique des contrées de la France est même devenue un sujet de thèse de doctorat dans l'Université. Nous pouvons citer comme portant en grande partie sur l'agriculture, la thèse de M. Demangeon sur *La Picardie et les régions voisines, Artois, Cambrésis, Beauvaisis* (1905), ouvrage bien documenté et bien composé (1); celle de M. Raoul de Félice, plus récente (1907), sur la *Basse-Normandie* (2); celle de M. Raoul Blanchard sur la

Oise (2).	Sarthe (3).	Tarn (2).
Pas-de-Calais (1).	Savoie (1).	Var (2).
Puy-de-Dôme (2).	Haute-Savoie (2).	Vaucluse (1).
Basses-Pyrénées (2).	Seine-et-Marne (4).	Vendée (1).
Rhône (3).	Seine-et-Oise (5).	Vienne (1).
Haute-Saône (3).	Deux-Sèvres (1).	Haute-Vienne (1).
Saône-et-Loire (2).	Somme (3).	Yonne (1).

(1) *La Picardie et les régions voisines, Artois, Cambrésis, Beauvaisis*, par Albert Demangeon, ancien élève de l'École normale, docteur ès-lettres, 1 vol., in-8, Armand Colin, 1905. Les chapitres II, III, IV sont consacrés à la géologie et à la composition du sol; les chapitres V, VI, VII, au climat et à l'hydrographie; le chapitre VIII aux côtes; les chapitres IX et X à l'agriculture. Partout dit l'auteur la terre a été, sinon créée tout entière, du moins régénérée à force d'ingéniosité et de travail; le sol domestique apprend à nourrir des plantes étrangères; l'élevage chasse la culture de ses terrains traditionnels; des landes portent partout des moissons.

(2) *La Basse-Normandie. Étude de géographie régionale*, par Raoul de Félice, professeur agrégé, docteur ès-lettres, 1 vol. in-8, Hachette et C^{ie}, 1907. Les quatre premiers chapitres sont consacrés à la formation géologique et au climat, les six chapitres suivants à la description du Bocage, du Cotentin, de la campagne de Caen et du Bessin; les chapitres XV, XVI, XVII, XVIII et XIX à la culture, à l'élevage, aux industries agricoles, à l'économie agricole et à la vie du paysan. Le prix du fermage et la valeur de la terre, dit l'auteur, ont baissé; le salaire du journalier a augmenté, mais peu: non nourri environ 2 fr. 50. « Les agriculteurs qui marchent dans la voie du progrès sont peu nombreux; mais ils seront le levain qui fera lever la pâte. » La Normandie, qui s'est laissée devancer, reprendra son rang que lui assignent les qualités de son sol et de son climat, l'excellence de ses races bovine et chevaline. Mais un grand danger est la dépopulation.

Flandre (1); celle de M. Camille Vallaux sur la *Basse-Bretagne* (2); celle de M. Émile Chantriot sur la *Champagne* (3).

Puisque nous citons les principaux travaux, statistiques, enquêtes, monographies, qui peuvent servir de matériaux à une histoire de l'agriculture, nous ne devons pas omettre la publication considérable de M. Ardouin Dumazet et *Voyage en France* (55 volumes) qui est une mine très précieuse de renseignements sur l'état des campagnes dans tous les départements.

L'histoire de l'agriculture en France est à faire; nous ne possédons encore sur cette matière si importante que des fragments dont plusieurs sont des travaux d'érudition remarquables ou des essais, comme l'ouvrage de Daresté de la Chavanne qui avait obtenu le prix dans le concours sur l'histoire des classes agricoles de 1853 et ceux de

(1) *La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, par Raoul Blanchard, ancien élève de l'École normale supérieure, 1 vol. in-8, Armand Colin, 1906. Dédié à MM. Vidal de la Blache et Gallois. Le chapitre VIII porte sur l'agriculture flamande.

(2) *La Basse-Bretagne. Étude de géographie humaine*, par Camille Vallaux, ancien élève de l'École normale, docteur ès-lettres, 1 vol. in-8, Édouard Cornély, 1907, volume dédié à M. Vidal de la Blache. Sur douze chapitres, les chapitres II à VI sont consacrés à la terre, à la propriété, à l'exploitation, au village et à l'habitation, au travail et aux travailleurs de la terre, aux cantons maraîchers. Malgré la stérilité de quelques parties, dit l'auteur, le sol est presque partout transformable pour l'élevage ou la culture par des méthodes nouvelles; rapides progrès sur la côte par engrais marins, par phosphates à l'intérieur.

(3) *La Champagne. Étude de géographie régionale*, par Émile Chantriot, agrégé, docteur ès lettres, 1 vol. in-8, Berger-Levrault, 1906. L'auteur décrit la géologie, les régions, le climat, la flore, la population, mais ne traite pas spécialement de l'agriculture. Il signale la viabilité, les engrais chimiques, la diminution du sarrasin, du métell, du colza, le progrès du blé, des cultures maraîchères, de la betterave, du mouton à viande, la dépréciation de la propriété foncière, la dépopulation rurale. Les landes de la Craie sont aujourd'hui couvertes de résineux.

MM. Doniol et Bonnemère. Cette histoire est plus difficile à composer que celle de l'industrie parce que les phénomènes de vie rurale sont plus disséminés sur le territoire, plus variés même et moins régulièrement consignés dans des publications.

Des collections de travaux, tels que ceux dont le concours Léon Faucher a été l'occasion, fourniront de très utiles matériaux à qui tentera plus tard d'entreprendre cette histoire. Il est vrai que les mémoires du présent concours ne portent que sur seize régions et que de très vastes et très importantes parties de la culture française n'y sont pas représentées, par exemple, la Bretagne, les provinces du nord de la France, la vallée du Rhône, le Massif central, le Languedoc et la Guyenne (à l'exception des Landes qui ont un caractère tout particulier). Mais l'Académie, encouragée par le succès qu'elle vient d'obtenir, pourra ramener quelque jour l'attention des agronomes sur ce sujet.

L'Académie avait indiqué les principaux points du sujet, sans vouloir tracer un programme, afin de laisser aux auteurs leur pleine liberté. Presque tous cependant ont suivi à peu près le même ordre qui s'imposait en quelque sorte : d'abord le sol géologique et le sol agricole ; en second lieu, le mode d'exploitation et l'outillage ; en troisième lieu, la production végétale et animale ; en quatrième lieu, l'économie rurale, propriété agricole, modes d'amodiation, tenue de la ferme, personnel exploitant ou salarié, rapport des maîtres et des ouvriers, voies de communication et débouchés, prix des denrées et du bétail, dépenses, recettes et revenu du propriétaire ou du cultivateur, genre d'existence, nourriture, vêtement, logement, institutions utiles à l'agriculture.

La plupart se sont attachés à donner une notion précise de la constitution géologique, sachant qu'elle exerce une influence prépondérante sur l'exploitation ; tels sont

par exemple les mémoires sur la Mayenne, sur le Calvados, l'Oise, Meurthe-et-Moselle, etc. Les cours d'eau, les pluies, les vents ont modifié la superficie de ces assises géologiques, soit par décomposition sur place, soit par transport, et ont formé une couche plus ou moins épaisse qui est la partie essentielle pour la culture et que presque tous les mémoires, notamment le mémoire sur l'Oise, ont décrite; plusieurs auteurs en ont fait connaître en détail la composition chimique. C'est là, ainsi que le climat dont quelques mémoires, tels que celui de Meurthe-et-Moselle, ont eu raison de faire mention, l'œuvre de la nature. Cette œuvre est souvent imparfaite, les éléments nécessaires à la végétation étant loin de s'y trouver toujours réunis en dose convenable.

Pour cette partie de leur travail les concurrents avaient un modèle dans quatre volumes de la *Géologie agricole*, de M. Risler; nous regrettons qu'ils ne l'aient pas citée.

L'homme a eu à compléter l'œuvre de la nature au moyen des amendements et des engrais. L'amendement fait la terre en y ajoutant les substances qui lui faisaient défaut; l'engrais la nourrit en lui fournissant des substances que les plantes auront besoin d'absorber pour vivre. La marne et surtout la chaux sont les principaux amendements; cette dernière surtout a transformé des terrains granitiques, argileux ou sableux, comme ceux du Bocage vendéen, de la Mayenne méridionale, de la Sologne.

Les terrains granitiques étaient en effet entièrement dépourvus de chaux; les cultivateurs du Bocage vendéen et de la Mayenne méridionale qui l'ont employée ont vu augmenter rapidement leurs récoltes. Ils en ont même usé d'abord avec excès; puis, instruits par l'expérience en constatant qu'au bout de quelques années la végétation se rabougrissait, ils en ont usé plus modérément. Dans la liste des améliorations foncières il ne faut pas oublier le drainage qui a si bien réussi, particulièrement dans

l'arrondissement de Compiègne et dans le Val de Tille, et l'irrigation qui a fait aussi de terres ingrates, trop humides ou trop sèches, des terres fertiles, notamment dans certaines parties de la Côte-d'Or.

Le fumier de ferme, le guano, les scories, les superphosphates, les nitrates, les composés potassiques sont les principaux engrais ; ils sont, les uns ou les autres, utilisés partout selon les besoins du sol.

Le guano n'a eu qu'un temps de grande faveur, parce que les falsifications des marchands l'ont déconsidéré. Aujourd'hui les scories des hauts fourneaux, les phosphates et les nitrates sont les engrais les plus appréciés. L'intervention des syndicats et des coopératives en a mieux assuré la pureté.

Le fumier est plus abondant en général qu'autrefois parce que le bétail est mieux nourri. Dans les exploitations riches, conduites rationnellement, comme celles de l'Oise, ce fumier est bien préparé et le purin est bien conservé. Il n'en est pas de même dans la plupart des autres départements figurant au concours ; la routine et l'insouciance continuent trop longtemps à dominer.

Ce n'est guère que dans la seconde moitié du XIX^e siècle que la transformation des terres par les amendements et les engrais chimiques a eu lieu. Pourquoi si tardivement, quoique des travaux scientifiques, comme ceux de Bousingault, eussent déjà éclairé le problème de la fertilité ? C'est qu'alors l'ignorance des cultivateurs et le manque de moyens de transport opposaient au progrès un obstacle très souvent insurmontable. La loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, suivie de plusieurs autres lois notamment celle du 11 juillet 1868, a aplani un de ces obstacles. Celle du 15 juillet 1870 sur les chemins ruraux n'a produit que plus tard des résultats. Dans le Bocage vendéen, les routes stratégiques, construites dans un tout autre but sous le règne de Louis-Philippe, ont eu un effet

de même genre. Les canaux, dans quelques contrées comme la Sologne, ont facilité aussi les transports. Les chemins de fer ont exercé une influence infiniment plus considérable sur les importations et les exportations à grande distance. En somme les voies perfectionnées de communication, dans l'énumération desquelles il ne faut pas oublier le télégraphe que les mémoires ne mentionnent guère, ont révolutionné dans beaucoup de cas l'économie rurale non moins que l'industrie et le grand commerce. L'élevage dans la Mayenne, l'Auxois, la Puisaye, etc., la culture maraîchère dans l'arrondissement d'Arles en sont des exemples. Plusieurs mémoires ont insisté sur cette influence, quelques-uns même en dressant la nomenclature des voies ferrées ou des cours d'eau, détails superflus dans une étude agronomique.

L'assolement triennal comprenant une année de jachère était une pratique presque universelle des siècles passés ; dans certains cantons il était biennal. L'assolement triennal est encore en usage en mainte contrée, surtout pour les petites exploitations, particulièrement dans les Ardennes et Meurthe-et-Moselle. Partout où l'instruction agricole a pénétré et où le capital a fourni les moyens d'en profiter, il a été modifié ou entièrement abandonné, grâce à une meilleure préparation du sol et à plus d'engrais. On l'a remplacé par une sole de quatre, six ou neuf ans, de laquelle la jachère morte est exclue et qui produit en général une fois par trois années le froment, substitué au seigle, et des plantes fourragères. On a fait une sélection judicieuse des semences qui a notablement contribué à améliorer le rendement et on a semé d'une manière plus rationnelle.

On a presque partout supprimé ou considérablement réduit la jachère morte et on a défriché des landes qui, grâce aux amendements, sont devenues de bonnes terres (1) :

(1) M. Grandeau, dans le second volume de l'ouvrage intitulé : *L'Agriculture*

c'est ce qui a été fait notamment dans la Mayenne. Dans beaucoup de régions la culture est devenue ou tend à devenir intensive.

L'outillage agricole a été complètement renouvelé dans les contrées riches, comme le Soissonnais; il pénètre de plus en plus dans les pays les moins avancés, comme certaines parties du Bocage vendéen. On laboure avec des charrues-brabant bisocs ou trisocs; on emploie des herSES à cheval, des herSES en fer, des faneuses et des moissonneuses mécaniques, quoique sur quelques points, comme dans le Bocage vendéen, la faucille et sur bien d'autres, comme Meurthe-et-Moselle, la faux résistent encore aux innovations. On extrait le grain de sa balle au moyen de batteuses mécaniques que possèdent tous les grands fermiers de l'Oise ou que, dans d'autres contrées, des entrepreneurs promènent de ferme en ferme.

Le nouvel outillage, fouillant plus profondément la terre, l'a soumise davantage à l'action des agents atmosphériques et a permis, grâce aussi au drainage, de gagner du terrain par le remplacement du labour en ados par le labour en planches : dans la Puisaye par exemple. Autrefois le petit cultivateur cultivait principalement le seigle pour l'alimentation de la campagne et vendait presque toute sa récolte de froment, petite récolte d'ailleurs, pour se procurer de l'argent et payer, quand il y avait lieu,

ture et les institutions agricoles du monde au commencement du XX^e siècle, qui est son rapport sur l'exposition universelle de 1900, a donné le tableau suivant :

	1789	1889
	hectares	hectares
Jachères.....	10.000.000	3.644.000
Landes.....	7.600.000	3.889.000
	<hr/>	<hr/>
	17.600.000	7.533.000

En 1840 la jachère occupait 6.763.000 hectares : en 1892 elle occupait 3.367.518 hectares.

son fermage. Aujourd'hui le froment a éliminé le seigle de la plupart des terres qu'il occupait, et, sans que la superficie qui lui est consacrée ait augmenté beaucoup (elle a même diminué depuis 1892), il est devenu, avec l'avoine, la céréale prédominante. Le rendement a notablement augmenté; dans les cultures riches il atteint 25 et 30 hectolitres. L'orge faiblit, le méteil tend à disparaître, le sarrasin a une place plus réduite; mais, d'autre part, les plantes destinées à la nourriture des animaux, betteraves, choux, navets, maïs, trèfle ou luzerne, en ont pris une plus large, surtout aux dépens de la jachère. Dans l'arrondissement de Beaune la production des betteraves fourragères a décuplé depuis 1852. La culture de la pomme de terre est généralement en progrès, notamment aussi dans l'arrondissement de Beaune.

Les prairies naturelles n'ont pas souffert de la concurrence des cultures fourragères. Au contraire, elles se sont étendues; elles sont mieux soignées, mieux irriguées, mieux fumées et en général beaucoup plus productives. Les embouches du Calvados, de l'Auxois, de la Puisaye, du Bocage vendéen témoignent de ce progrès.

Les constatations des dix-huit mémoires sur la culture des céréales sont en accord avec les statistiques générales du ministère de l'agriculture. En effet, tandis que, en 1852, les 6.090.000 hectares cultivés en froment produisaient 86 millions d'hectolitres avec un rendement moyen de 14 hectolitres à l'hectare, en 1905, les 6.509.000 hectares emblavés ont rendu 118 millions d'hectolitres, soit en moyenne 18,16 par hectare; c'est donc moins par l'étendue que par l'intensité que le froment a progressé. De 812.000 hectares donnant 12 millions d'hectolitres en 1852, le méteil se trouve réduit à 150.000 hectares et à 2.519.000 hectolitres en 1905; le seigle a passé de 2.453.000 hectares et 29 millions d'hectolitres à 1.269.000 hectares et 20 millions 1/2 d'hectolitres. Le sarrasin a un peu perdu

8 millions d'hectolitres au lieu de 11; l'orge aussi : 14 millions $\frac{1}{3}$ au lieu de 18. La récolte de l'avoine, au contraire, qui avait donné 67 millions d'hectolitres en 1852, en a donné 95 en 1905 (1).

En 1862 les prairies artificielles occupaient 2 millions $\frac{1}{2}$ d'hectares; elles en occupaient en 1905 3.193.000; les prés naturels, avec les fourrages verts annuels et les herbages (non compris les pâturages et pacages), 5.353.000 hectares, tandis qu'en 1852 l'étendue des prés naturels était de 5.057.000 hectares.

A côté des cultures des terres de labour et des prairies, les cultures maraîchères ont pris depuis cinquante ans un ample développement, soit au voisinage des villes qu'elles approvisionnent, comme le département de la Côte-d'Or en fournit l'exemple, soit dans les contrées favorisées par le climat auxquelles les chemins de fer ont ouvert un débouché sur les marchés de grande consommation, comme le canton de Châteaurenard dans les Bouches-du-Rhône.

L'étude du bétail est inséparable de l'étude des cultures de labour et des prairies qui les nourrissent et qu'ils fertilisent. Cette étude est une des parties importantes de la majorité des mémoires.

Le nombre des chevaux a médiocrement augmenté en France : 2.866.000 en 1852 et 3.169.000 en 1905 et il est loin d'avoir augmenté également partout; le département du Calvados est un de ceux qui se distinguent dans l'élevage du cheval demi-sang anglo-normand et trotteur, sans que

(1) La superficie totale consacrée aux céréales en France n'a pas beaucoup varié : 14.552.000 hectares en 1840, 15.096.000 en 1892; ce sont surtout les espèces cultivées qui ont changé. La pomme de terre (912.000 hectares en 1840, 1.474.000 en 1892), la betterave (58.000 hectares et 271.000), les racines fourragères (750.000 hectares et 1.204.000), les prairies artificielles (1.577.000 hectares et 3.532.000) sont les cultures qui ont le plus gagné.

En 1840 on évaluait le rendement des prairies artificielles et naturelles à 15.245.000 tonnes; la statistique de 1892 l'a évaluée à 26.766.000.

le nombre des animaux soit beaucoup plus considérable qu'il y a cinquante ans. Il y a même des départements, comme l'Oise, où ils ont diminué un peu parce qu'on met les bœufs au travail avant de les engraisser; dans la Côte-d'Or le nombre est resté stationnaire. Mais partout l'espèce a été améliorée et il y a eu un progrès général de l'élevage. L'administration des haras et diverses sociétés y ont considérablement contribué.

La race bovine a été plus améliorée encore. Malgré l'imperfection des statistiques anciennes, on peut estimer que, depuis 1852 ou 1862, elle a augmenté de plus de deux millions de têtes (1). La valeur des animaux s'est accrue davantage. Le Bocage vendéen, qui vendait autrefois des bœufs maigres aux engraisseurs de Normandie, les engraisse maintenant en percevant pour lui-même le prix des 200 kilos que gagnent en moyenne ses élèves. La Mayenne, qui n'avait que de très chétifs animaux avant 1850, a, grâce au concert des propriétaires et de leurs métayers, créé une race remarquable de manceaux-durhams et augmenté le nombre de ses animaux. Le Cotentin vante avec raison la qualité de ses vaches laitières; le Calvados cite ses grands bœufs de la vallée d'Auge et le bon lait du Bocage et de la plaine de Caen dont on fait du beurre et du fromage. L'Oise nourrit plantureusement ses bœufs. Dans la Nièvre s'est constituée la race charollaise-nivernaise qui a été s'améliorant de plus en plus par la nourriture et la sélection. Il en est de même pour les charollais de la Côte-d'Or. Non seulement le poids des animaux a augmenté, mais le rendement en viande à poids égal a augmenté aussi et l'engraissement est plus précoce. Les emboucheurs livrent maintenant à la boucherie leurs animaux engraisés entre trois et quatre ans.

(1) Sans les veaux; en 1852, 10.993.000; en 1862, 10.955.000; en 1905. 12.312.000.

On signale partout une diminution du nombre des moutons. En effet ce nombre, pour la France entière, est tombé de 32 millions environ (agneaux compris) en 1852 à 17.783.000 en 1905. La diminution des landes et des jachères est, avec la baisse du prix de la laine commune, la principale cause de cette diminution. Mais la boucherie n'y a rien perdu, les animaux étant plus forts et s'engraissant plus rapidement qu'autrefois.

La quantité de lait a augmenté dans des proportions considérables. Partout on s'est appliqué à développer les qualités laitières des vaches. Les Charentes et le Poitou sont aujourd'hui à la tête des régions productrices de beurre dont ils exportent une partie. La production de toutes les sortes de fromage a augmenté en qualité et en quantité. La plupart des candidats n'ont pas assez insisté sur cette branche du revenu agricole.

L'espèce porcine augmente : 5.246.000 en 1852, 7.558.000 en 1905 pour la France entière. L'augmentation du nombre des vaches a fourni plus de lait pour les nourrir ; la culture a fourni plus de pommes de terre et d'autres aliments. C'était autrefois à peu près la seule viande qui figurât dans le menu des paysans ; s'ils en mangent moins aujourd'hui, les villes en achètent davantage. L'élevage facile et rapide du porc est une précieuse ressource pour les petits cultivateurs, fermiers, métayers ou journaliers (1).

Les vignobles ont besoin de terres autres que les cultures arables. Le concours n'a rien fourni sur ceux du midi et

(1) Nombre d'animaux d'après la statistique décennale de :

Espèces	1840	1892
Chevaline	2.818.496	2.794.529
Mulassière.....	473.841	217.083
Asine.....	413.519	368.695
Bovine.....	11.761.538	13.708.997
Ovine.....	32.151.430	21.115.713
Porcine.....	4.910.721	7.421.673

du centre de la France. Mais plusieurs mémoires ont traité de la Côte-d'Or. Les vigneronns de cette région ont longtemps suivi les méthodes traditionnelles de leurs pères. De 1853 à 1857 l'oidium est venu bouleverser leurs idées et réduire de moitié au moins leur récolte; il a fallu adopter le procédé du soufrage. Le phylloxéra a apparu à son tour; il a fallu arracher les souches, défoncer, épierrier le sol, planter des souches américaines et les greffer, traiter la vigne par le sulfure de carbone. Le vigneron n'avait triomphé qu'à demi du fléau quand sont survenus le mildew et le blackroot qu'il a fallu combattre en dépensant plus de travail et plus d'argent. Le métier de vigneron est devenu plus ingrat. Les grands vins de pur pinot qui occupent la Côte-d'Or se sont soutenus, non sans peine. Les vignobles communs de la plaine, dont la superficie s'est beaucoup étendue depuis soixante ans (1) et dont le rendement a presque doublé, ont été plus atteints et la valeur de l'hectare a beaucoup baissé depuis vingt-cinq ans. Cependant l'industrie vinicole paraît encore lucrative; l'auteur du mémoire sur l'arrondissement de Beaune estime que le vigneron qui se faisait 2.000 francs en 1856 avec le vin et 150 francs avec l'eau-de-vie, gagne aujourd'hui 4.700 francs avec son vin et son eau-de-vie.

Parmi les pays producteurs de vin qui figurent dans le concours nous avons à mentionner le département de Meurthe-et-Moselle où le nombre d'hectares de vignobles n'a pas augmenté depuis la Restauration, et même depuis 1884 a diminué (2) parce que les fléaux de la vigne ont découragé les cultivateurs, quoique le vin gris de Lorraine ait conservé sa réputation; la Sologne, où l'on a replanté quelques vignes depuis 1875; l'arrondissement d'Arles où

(1) 25.396 hectares en 1905.

(2) 12.764 hectares en 1905.

la culture de la vigne occupait 18.000 hectares en 1866, mais a diminué ensuite, découragée par les fléaux (1); la Nièvre et les Landes dont les vignobles ont peu attiré l'attention des mémoires relatifs à ces départements (2).

En somme, la vigne qui, d'après l'enquête décennale de 1882, occupait 2.197.000 hectares et produisait 33 millions 1/2 d'hectolitres, récolte inférieure à la moyenne des dix années précédentes, n'occupait plus, en 1905, que 1.744.000 hectares qui ont produit 57.857.000 hectolitres. C'est une bonne année, la moyenne des dix dernières années n'ayant été que de 48 millions 1/2 d'hectolitres.

Peu d'auteurs se sont occupés des forêts. Le mémoire sur la Côte-d'Or l'a fait, rappelant les trois modes d'aménagement : en taillis qui, à dix ans servait à faire du charbon et que l'emploi de la houille a en grande partie fait abandonner, en taillis sous futaie qui fournit des bois de chauffage et d'ébénisterie, en futaie qui est exploitée en traverses de chemins de fer, en charpentes et bois de distillation. On a un peu déboisé dans la Côte-d'Or, moins cependant que dans d'autres départements et depuis 1893 on a fait quelques reboisements. Dans le Bocage vendéen et dans la Mayenne on a arraché presque tous les arbres des haies, mais dans certains cantons on se préoccupe aujourd'hui du reboisement. Le département des Ardennes a de vastes forêts dans sa partie septentrionale; celui de Meurthe-et-Moselle possède 132.000 hectares de bois dont quelques milliers ont été récemment plantés par les communes sur leurs terres vagues, pendant que sur d'autres points se pratiquait, jusqu'en 1880 surtout, des défrichements. Il y en a eu dans le Morvan. Le département

(1) Le département des Bouches-du-Rhône avait, en 1905, 29.010 hectares de vignobles.

(2) 7.320 hectares dans la Nièvre et 20.196 dans les Landes en 1905.

de la Nièvre possède 181.000 hectares de bois; c'est le département le plus boisé du centre de la France. Jadis il approvisionnait Paris au moyen du flottage, lequel a à peu près entièrement cessé aujourd'hui. Le prix du bois et celui du charbon ont baissé depuis une vingtaine d'années et les propriétaires ont à compter avec l'augmentation de salaire des bûcherons qui sont organisés en syndicats et affiliés à la Confédération générale des bûcherons de France et des colonies. Dans les bois de la Sologne, peuplés de chênes et de bouleaux, on avait introduit, depuis 1850, le pin maritime que la gelée de novembre 1879 a détruit et qu'on a depuis replanté en lui associant le pin sylvestre. Cette culture passe pour être lucrative; on commence à pratiquer le gemmage des pins. Les bois occupent aujourd'hui près de 200.000 hectares en Sologne.

La région par excellence du pin maritime est le département des Landes. Ce département au sous-sol imperméable a été longtemps une sorte de désert marécageux bordé de dunes envahissantes. A la suite de la loi du 19 juin 1857 l'assainissement par des rigoles d'écoulement et la mise en valeur des landes par des semis de pins ont commencé. La guerre de sécession aux États-Unis, en augmentant le prix de la résine, a facilité la transformation. Aujourd'hui 75.000 hectares, c'est-à-dire plus de la moitié du département, sont boisés. Des entailles pratiquées deux fois par an dans l'écorce du pin maritime, quand il a atteint une vingtaine d'années, découle la résine que le gemmeur recueille aujourd'hui dans des pots de terre et d'où l'industrie tire diverses substances. Quand l'arbre a été épuisé, on l'abat et on en fait des poteaux télégraphiques, des traverses de chemins de fer, etc.

La statistique décennale de 1892 attribue 9.521.000 hectares à la superficie des bois et forêts de la France, dont 6.217.000 aux particuliers, 2.251.000 à l'État (1).

(1) La dernière statistique spéciale des forêts, celle de 1878, qui n'a

Dans certaines régions on a défriché des bois; dans d'autres on en a planté; les deux cas s'observent dans l'Oise. L'opinion du déboisement de la France est très répandue; elle a suggéré récemment un projet de loi qui n'est pas précisément libéral. Il est certain qu'il y a déboisement dans les régions montagneuses et que la dénudation du sol a de graves conséquences sur le régime des eaux et sur la conservation des terres agricoles situées à un niveau inférieur. Toutefois il ne semble pas qu'on puisse accepter l'opinion d'un déboisement général sans quelque réserve; car aujourd'hui le territoire agricole de la France étant de 50 millions $1/2$ d'hectares, les bois occupent un peu plus du cinquième de ce territoire. Or il est au moins singulier de lire dans le mémoire d'un ambassadeur vénitien du xv^e siècle que le sixième de la France était boisé.

A la suite du sol et de la culture se place l'économie rurale qui complète le tableau des choses et des hommes. Ce n'est pas la partie la moins intéressante du sujet. Les auteurs des mémoires ne l'ont pas négligée.

Sur les 50 millions $1/2$ du territoire agricole 44 millions $1/3$ sont des propriétés privées, nous apprend l'enquête décennale de 1892 qui, comme celle de 1882, a renoncé, à cause de l'insuffisance des documents, à faire la part de la grande, de la moyenne et de la petite propriété. Il est certain que le nombre des petits propriétaires est très considérable (1).

porté que sur les forêts de l'État, des départements, des communes et sections de communes et des établissements publics, porte 3.057.906 hectares.

(1) La statistique décennale de 1892 (p. 386) donne le tableau suivant : des propriétaires et non propriétaires. (Voir à la page suivante.)

De 1882 à 1892 le nombre des fermiers, propriétaires ou non, paraît avoir augmenté d'environ 100.000; celui des journaliers et domestiques de ferme hommes et femmes a diminué de près de 400.000.

Les mémoires fournissent des preuves de l'extrême division de cette partie du sol français, par exemple dans l'arrondissement de Beaune, pays de vignobles. Dans la Mayenne la moyenne propriété de 5 à 50 hectares tend à augmenter aux dépens de la très petite et de la grande.

Partout la valeur de l'hectare de terre arable et de prairies a augmenté, plus ou moins, de 1850 à 1880 et a diminué depuis cette date, au moins jusque vers 1900 : témoin la Mayenne où l'augmentation a été de 80 p. 100; le Calvados où, après avoir augmenté, l'hectare de terre arable a diminué considérablement depuis une vingtaine d'années pendant que le prix des herbages se maintenait à peu près. Dans l'Oise, malgré la richesse de la grande culture, on constate une grande baisse de 1880 à 1895. Mêmes variations dans Meurthe-et-Moselle, dans la Côte-d'Or.

On dit avec raison que l'étendue des exploitations ne correspond pas nécessairement à l'étendue des propriétés, un même propriétaire pouvant avoir plusieurs fermes ou métairies et un gros fermier pouvant louer des terres à plusieurs propriétaires, tout en étant propriétaire lui-même. Cependant il n'est pas douteux qu'entre les deux termes il existe un rapport approximatif. Sur les 5.702.752 exploitations relevées par la statistique décennale de 1892 il y en avait près de 40 p. 100 qui avaient moins d'un hectare et qui occupaient en tout un peu plus des 2 centièmes

	Propriétaires.	Non-propriétaires.
Cultivant exclusivement leurs terres.	2.199.220	»
Fermlers.....	475.778	585.623
Métayers.....	123.297	220.871
Régisseurs.....	»	16.091
Journalliers.....	588.950	621.131
Domestiques de ferme.....	»	1.832.174
	<u>3.387.245</u>	<u>3.275.890</u>

6.663.135

du sol agricole; il y avait à peu près autant d'exploitations de 1 à 10 hectares, mais elles occupaient plus des 20 centièmes du sol; les exploitations de plus de 40 hectares, qui n'étaient qu'au nombre de 138.000, (dont 10.500 de plus de 100 hectares), occupaient à elles seules près de la moitié du territoire.

L'Oise, malgré ses grandes fermes, a beaucoup de petites exploitations de 1 à 10 hectares; le nombre des très petites semble diminuer depuis une quinzaine d'années. La Mayenne a aussi beaucoup de très petites exploitations de moins d'un hectare. Les Landes ont, au contraire, beaucoup d'exploitations dépassant 40 hectares.

Dans la Nièvre, l'auteur estime que le fermage, pendant la crise de 1880 à 1895, a diminué plus que la valeur des produits de la ferme et que par conséquent les fermiers ont été mieux traités par les événements que les propriétaires. La même remarque se trouve dans d'autres mémoires, particulièrement dans le mémoire sur la Côte-d'Or.

Les modes d'exploitation, faire-valoir direct, fermage, métayage, sont étudiés dans plusieurs mémoires. Dans le Bocage vendéen c'est le fermage qui est le système le plus ordinaire depuis longtemps; payé autrefois en nature, il l'est aujourd'hui en argent. Il en est ainsi dans d'autres régions. Dans la Mayenne où les trois modes d'amodiation se rencontrent le métayage est typique. Bien compris par des propriétaires intelligents qui possédaient des capitaux et qui se sont en quelque sorte associés avec leurs métayers, il est devenu une cause de prospérité pour le pays; toutefois il semble que l'union soit moins intime que naguère et qu'il y ait maintenant une tendance plus prononcée vers le fermage. Dans la Sologne, dans l'arrondissement d'Aix, c'est aussi le métayage qui est dominant. Dans la Côte-d'Or et dans plusieurs autres régions le faire-valoir direct est en progrès.

La culture de la terre donne-t-elle des profits? D'après

le témoignage des auteurs des dix-sept mémoires on n'en saurait douter. Toute culture n'est pas nécessairement lucrative; toute ferme ne produit pas, dans tous les terrains et sous la direction de tout exploitant, un revenu net. Il faut aujourd'hui une certaine science agricole et un plus fort capital qu'autrefois. Mais, quand on compare la valeur annuelle créée par l'agriculture dans la première moitié du XIX^e siècle et au commencement du XX^e, on reconnaît que cette valeur a beaucoup augmenté, la productivité du sol ayant été rendue plus grande et le bétail transformé étant devenu dans maint département l'objet principal du commerce agricole. La Mayenne, le Bocage vendéen, l'Auxois étaient plus ou moins pauvres; ils sont prospères. Le département de l'Oise était déjà un pays de grande production; il produit davantage aujourd'hui. La Nièvre s'est enrichie par son bétail amélioré. Les Landes étaient un désert; maintenant elle procurent une rente à leurs propriétaires. La Sologne est dans le même cas. Les auteurs ont fourni à ce sujet des exemples et des détails probants.

Il ne faudrait cependant pas s'exagérer le gain actuel que les agriculteurs de France retirent en moyenne de leurs terres de labour et particulièrement de la culture des céréales.

Il est vrai que, de 1852 à 1881, la moyenne générale de la récolte de froment avait été de 96 millions d'hectolitres, tandis que de 1892 à 1905 elle s'est élevée à 114 millions 1/2. Mais le prix moyen de l'hectolitre, qui avait été dans la première période de 22 fr. 98, avec de grandes variations d'une année à l'autre, n'a été que de 16 fr. 50 dans la seconde et les variations, excepté en 1898, ont été faibles grâce au nivellement des prix opéré par l'importation. Si on dresse de 1871 (commencement de la troisième République) à 1905 la courbe de la valeur des récoltes de froment (obtenue en multipliant le nombre d'hectolitres récoltés par le prix moyen de l'hectolitre en France, sans la

Paille), on trouve d'une part jusqu'en 1882 une somme qui est presque toujours supérieure à 2 milliards de francs, et s'élève même jusqu'à 3.231 millions en 1874 à la suite d'une récolte extraordinaire, d'autre part de 1883 à 1902 une somme qui toujours (excepté en 1890 et en 1898), inférieure à 2 milliards ; il y a eu un léger relèvement en 1903 et 1905, années où la valeur a quelque peu dépassé les 2 milliards. L'agriculteur se fait donc moins d'argent qu'autrefois avec son blé quoiqu'il en récolte davantage (1).

(1) Les questions économiques ont souvent plusieurs faces. Celle de la production du blé peut être envisagée principalement sous deux faces, la quantité produite et la valeur réalisée par les cultivateurs (qu'ils vendent leur récolte ou qu'ils la consomment eux-mêmes). Pendant que celle-ci diminuait, l'autre a été en augmentant de période en période malgré les variations accidentelles des récoltes de chaque année. L'augmentation de dix ans en dix ans n'a même pas varié (de 12,6 millions d'hectolitres à 7,4. la période du territoire réduit étant éliminée) autant que pourrait le faire supposer les variations du régime douanier de l'importation du froment. C'est ce que montre le tableau suivant.

Production et consommation du blé en France.

PÉRIODES	SUPERFICIE SEMÉE millions d'hectares.	PRODUCTION MOYENNE ANNUELLE millions d'hectolitres.	EXCÉDENT DES IMPORTATIONS SUR LES EXPORTATIONS millions d'hectolitres.	QUANTITÉ CONSOMMÉE millions d'hectolitres.	CONSOMMATION PAR TÊTE en hectolitres.	ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION D'UNE PÉRIODE À L'AUTRE en millions d'hectolitres.	
1821-1830	4.9	58.3	0.4	58.7	1.88	1821-30 à 1831-41	10.1
1831-1841	5.3	68.4	0.5	68.9	2.06	1831-41 à 1842-51	12.6
1842-1851	5.8	81 .	0.6	81.6	2.3	1842-51 à 1852-61	8 .
1852-1861	6.5	89 .	1.9	90.9	2.5	1852-61 à 1862-71	8.7
1862-1871	6.9	98.3	3.3	101.6	2.6	1862-71 à 1872-81	1.9
1872-1881	6.9	100.2	10.7	110.9	3.0	1872-81 à 1882-91	6.9
1882-1891	6.8	107.1	15.1	122.2	3.2	1882.91 à 1892-1901	7.4
1892-1901	6.9	114.5	10.3	124.8	3.3	1892-01 à 1907	3.1
1902-1907	6.5	118.7	3.8	122.5	3.1		

{
Terri-
toire
réduit.

En dressant une courbe comprenant outre le froment toutes les autres céréales, on constate que l'allure de cette seconde courbe est à peu près semblable à la première. Jusqu'en 1882 elle oscille autour de 4 milliards, montant jusqu'à 5.355 millions en 1874; depuis 1882, elle reste constamment au-dessous de 4 milliards, excepté en 1898, et elle descend même trois fois à trois milliards et même au-dessous. L'ensemble des céréales a moins de valeur vénale aujourd'hui qu'au temps où l'importation n'était pas grevée d'un droit de douane.

Mais de cette diminution de recette c'est en général le propriétaire plutôt que le fermier qui a subi la conséquence; car les fermages ont baissé, plus baissé même dans beaucoup de cas que le prix en argent de l'ensemble des céréales.

D'ailleurs la diminution de recettes provenant des céréales est compensée et au delà pour l'ensemble de l'agriculture française par l'augmentation de revenu que l'élevage a procurée. Non seulement, comme nous l'avons dit, le nombre des animaux de ferme a augmenté, excepté pour l'espèce ovine, mais chaque animal de boucherie rend en moyenne plus d'argent, étant plus pesant et s'engraissant plus vite. La statistique décennale de 1892 évaluait la quantité de viande produite par les animaux abattus à 972 millions de kilogrammes (dont 480 pour l'espèce bovine) en 1862 elle l'a évaluée à 1.347 millions (dont 730 pour l'espèce bovine) en 1892 et a estimé à 117 francs l'accroissement du prix moyen du bœuf dans l'intervalle. Depuis 1892 le progrès a continué.

Sans aborder dans ce résumé les détails dans lesquels sont entrés les auteurs, on peut se convaincre du changement qui s'est fait dans la condition des cultivateurs en comparant le mode d'existence des tenanciers et de ouvriers autrefois et aujourd'hui.

Les salaires dans l'agriculture diffèrent beaucoup d'u

région à l'autre ; pendant que dans l'Oise, pays de riche culture, les journaliers gagnent 2 fr. 50 à 3 francs, dans la plaine de la Saône 3 francs et 3 fr. 90, dans les vignobles de la Côte-d'Or 5 francs et dans les cultures maraichères de Châteaurenard 3 francs et même 5 francs dans les moments de presse, ils ne reçoivent dans les Landes que 1 franc à 1 fr. 50. Le salaire des femmes est en général un peu plus que la moitié du salaire des hommes. Partout les auteurs signalent une forte augmentation des salaires depuis un demi-siècle, augmentation d'ailleurs inégale suivant les contrées et qui paraît avoir fléchi pendant la crise agricole ; c'est pourquoi la statistique décennale de 1892 a constaté une légère diminution du salaire des journaliers comparativement à la statistique de 1882 (1).

(1) Dans le Bocage vendéen, vers 1860, le salaire était de 90 francs par an pour les chambrières, il est de 350 francs au moins aujourd'hui ; les domestiques mâles gagnent 450 ou 550 francs aujourd'hui.

Dans la Mayenne, en 1852, l'ouvrier nourri avait 1 fr. 92 et 2 fr. 58, non nourri, l'ouvrière 0 fr. 48 et 0,77 ; en 1882 les prix sont 1 fr. 92 et 2 fr. 95 pour l'ouvrier, 1 fr. 25 et 2 fr. 01 pour l'ouvrière ; en 1905 on constate une baisse : 1 fr. 56 pour l'ouvrier nourri et 2 fr. 60 pour l'ouvrier non nourri.

Dans la Manche, les cultivateurs se plaignaient en 1867 de l'augmentation des salaires ; cependant une nouvelle augmentation est signalée de 1892 à 1899. En 1907 le journalier nourri gagne 1 fr. 55 à 2 francs l'été, 1 franc à 1 fr. 25 l'hiver ; les femmes, 0 fr. 60 à 1 fr. 50 l'été, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 l'hiver ; les charretiers 200 à 400 francs par an ; les bonnes 130 à 365 francs.

Dans le Calvados, en 1847, le premier valet avait 200 à 300 francs, le second valet 150 francs, l'ouvrier à l'année nourri 0 fr. 60 à 0 fr. 75 par jour ; aujourd'hui le grand valet a 600 à 700 francs, le second valet 450 à 550 francs, le journalier nourri 150 francs par an.

Dans l'Oise, augmentation des salaires de 80 % en cinquante ans ; le journalier aujourd'hui gagne 2 fr. 50 à 3 francs.

Dans les Ardennes : aujourd'hui l'ouvrier de ferme non nourri a 3 francs, nourri 2 francs ; la femme 1 fr. 50.

Dans Meurthe-et-Moselle, de 1862 à 1892, augmentation des salaires de 23 à 86 %. D'après la statistique de 1892, les hommes avaient 1 fr. 76 nourris et 2 fr. 91 non nourris l'été, 1 fr. 38 et 2 fr. 27 l'hiver ; les femmes 1 fr. 51 et 1 fr. 90 l'été, 0 fr. 92 et 1 fr. 51 l'hiver.

En additionnant d'une part tous les gages à l'année des domestiques, hommes et femmes, autrefois et aujourd'hui et tous les salaires à la journée qui sont comparables dans les dix-sept mémoires, puis en calculant leur rapport pour 100 des totaux aux deux époques, on trouve un résultat qui ne saurait être donné comme la moyenne de la France, mais qui, néanmoins, est un indice du progrès : ce résultat est pour le salaire journalier un doublement et pour les gages annuels un peu plus qu'un doublement (1).

Dans la Puisaye les domestiques, en 1850-1860, avaient 400 à 500 francs par an; aujourd'hui ils ont 550 à 650; les bonnes aujourd'hui gagnent 20 à 25 francs par mois.

Côte-d'Or : dans la plaine de la Saône, en 1850, l'ouvrier nourri avait 1 fr. 30, non nourri 2 francs; aujourd'hui 3 francs et 3 fr. 90; dans la culture maraîchère, le journalier, en 1860, gagnait 2 francs, aujourd'hui 4 fr. 50; il y a eu augmentation depuis dix ans; dans une ferme du Châtillonnais, en 1850, 1 fr. 75 à 2 fr. 25 pour les hommes et 0 fr. 80 et 1 fr. 25 pour les femmes; en 1907, 3 fr. 25 pour les hommes et 1 fr. 80 à 2 francs pour les femmes.

Dans l'arrondissement de Beaune : domestique de ferme 200 francs en 1852 et 450 maintenant; servante 90 et 200 francs; journalier non nourri 2 francs en été et 1 fr. 60 en hiver en 1852, 5 francs et 2 fr. 50 en 1902; la femme 1 fr. 50 et 1 fr. 10 en 1852, 2 fr. 75 et 1 fr. 75 en 1902.

En Sologne : journalier non nourri 1 fr. 50 et 2 francs en 1855, 2 fr. 50 et 3 francs aujourd'hui; les bonnes 100 à 120 francs en 1852, aujourd'hui 280 à 350 francs; quelques salaires, paraît-il, ont presque décuplé.

Dans le massif de la Grande-Chartreuse : journalier nourri autrefois 1 fr. 25 à 1 fr. 75, aujourd'hui 2 fr. 50 à 3 francs; les domestiques gagnent aujourd'hui de 300 à 400 francs, les servantes de 250 à 300 francs.

Dans l'arrondissement d'Arles, en 1866, augmentation de 20 à 35 % sur les salaires antérieurs; il y a eu encore augmentation depuis 1866. Dans le canton de Châteaurenard les journaliers gagnent 3 francs et même 4 à 5 francs à l'époque des grandes récoltes.

Dans les Landes aujourd'hui le journalier gagne 1 franc à 1 fr. 50, la femme 0 fr. 50 à 1 franc.

(1) L'addition des données comparables à deux époques, aujourd'hui et il y a une cinquantaine d'années, dans les dix-sept mémoires, donne un total de 1.670 francs autrefois et de 3.925 francs aujourd'hui pour les gages annuels, de 19 fr. 55 autrefois et de 40 fr. 31 aujourd'hui pour les salaires journaliers.

Cet accroissement du salaire n'a pas empêché les ouvriers de la campagne d'émigrer vers les villes et les manufactures où les attirait un salaire plus élevé encore et l'espoir d'une existence plus variée et plus agréable. Tous les mémoires parlent de cette désertion des champs et, en général, ils la déplorent. La faiblesse de la natalité française a aggravé les conséquences de ce mouvement d'émigration. Pendant que la population totale augmentait très lentement, la population rurale (c'est-à-dire la population des communes ayant moins de 2.000 habitants agglomérés) a diminué à chaque recensement (à l'exception des recensements de 1866 et de 1892). Elle était de 26.650.446 en 1846 et de 23.004.755 en 1901. C'est une tendance qui a de très graves conséquences, mais qu'on n'a pas trouvé les moyens d'enrayer. Les fermiers se sont plaints depuis longtemps et se plaignent aujourd'hui du renchérissement de la main-d'œuvre qui rend leur exploitation plus onéreuse et de l'insuffisance des bras. Ils se sont efforcés d'y remédier par l'adoption des machines qui épargne la main-d'œuvre. Mais c'est une question de savoir si c'est plutôt la machine qui a découragé les journaliers en diminuant leurs ressources en même temps que la quantité de travail ou la rareté et l'exigence des salariés qui a fait adopter l'outillage mécanique. Les deux phénomènes sont à la fois cause et effet.

En tout cas il y a un résultat général, manifeste et indéniable, que tous les mémoires rappellent et dont on doit se féliciter : le niveau du bien-être a sensiblement monté dans le monde rural depuis 1850. L'augmentation du salaire en est la principale cause pour le salarié, comme l'augmentation de la production est la principale cause de cette élévation de la vie pour l'exploitant. Le fait est-il récent ? En augmentant ses jouissances et en modifiant ses habitudes traditionnelles, le paysan n'a-t-il pas perdu quelque chose de ses qualités morales d'autrefois et de

sa simplicité? Peut-être. Les relations entre maîtres et ouvriers sont assurément devenues moins familiales et sont plus tendues. L'enquête de 1866 avait déjà dit que, dans les Bouches-du-Rhône, les relations entre maîtres et salariés étaient presque impossibles. L'auteur du mémoire sur la Nièvre explique que la vie était plus facile autrefois parce que les besoins étaient moindres. Mais l'auteur du mémoire sur la Puisse croit que l'augmentation du bien-être a eu d'heureux effets sur la santé et que, si la maladie a diminué, la mortalité a reculé. Quand on voit toutes les classes de la société multiplier leurs besoins et se procurer de nouvelles satisfactions chaque fois qu'il leur est possible de le faire, on ne saurait condamner les classes agricoles, employeurs et employés, de participer à un mouvement qui est général.

Il y a toutefois un point noir, c'est le progrès de l'alcoolisme dans les campagnes depuis une vingtaine d'années. Dans plus d'une région les auteurs auraient dû condamner plus énergiquement ce vice (1).

Dans le Bocage vendéen, surtout dans la partie septentrionale, le cultivateur s'habille aujourd'hui comme le citoyen. Dans la Mayenne le logement est plus orné, l'alimentation est plus variée et meilleure qu'autrefois. Même constatation dans Meurthe-et-Moselle, dans la Manche, dans la Côte-d'Or. Dans le Calvados même changement, avec addition d'eau-de-vie qui est le contraire d'un progrès. Dans l'Oise, nourriture meilleure, mais fréquen-

(1) Un grand agriculteur, membre de la Société nationale d'agriculture, M. Benard, à qui je dois des observations très utiles sur le texte de ce résumé, a pu constater par une enquête qu'il a faite dans quatre communes de Seine-et-Marne que la consommation de boissons alcooliques (eau-de-vie, absinthe, vermouth, bitter) s'élevait entre 38 et 64 francs par an par tête, soit 144 à 256 francs par famille. La proportion est beaucoup plus forte encore en Normandie; la liberté des bouilleurs de cru y est un fléau.

tation accrue du cabaret, aspect plus riant des villages, voirie mieux entretenue, vêtement du paysan se confondant avec celui du citadin, recherche, même parfois exagérée, de la toilette des femmes. Le luxe a pénétré tout autant dans les vignobles de l'arrondissement de Beaune. Si le logement n'a pas beaucoup gagné dans l'Auxois, la table et le costume attestent cependant un progrès. Dans la Sologne aussi.

Ces changements dans la manière de vivre se sont produits non seulement dans la masse des salariés, mais tout autant, et même plus dans les diverses catégories d'exploitants, celle des fermiers surtout, et l'on peut dire que, malgré les fléaux qui ont désolé certaines cultures, comme la vigne, ou des délaissements qui en ont fait dépérir d'autres, comme le lin, le chanvre, le colza, malgré la gêne que la dépréciation des prix durant la période 1880-1895 a causée à un très grand nombre de cultivateurs et malgré la diminution de revenu qui en est résultée pour les propriétaires, l'agriculture française est plus riche aujourd'hui qu'elle n'était dans la première moitié du XIX^e siècle et que toutes les classes d'exploitants — nous ne disons pas de propriétaires non exploitants — en ont eu, à des degrés divers, le bénéfice.

Ce bénéfice est dû, ainsi que nous l'avons dit, surtout à la facilité des transports, un des plus puissants agents des transformations économiques du XIX^e siècle, à l'accroissement des centres urbains qui a accru la consommation des produits riches de l'agriculture, à la science agricole et à la diffusion de ses principes chez les cultivateurs, à une mise plus forte de capital dans l'exploitation du sol. Les professeurs départementaux et les professeurs spéciaux ont eu une part très notable dans la propagation des bonnes méthodes; plusieurs mémoires ont signalé les services qu'ils rendent par leurs enseignements ainsi que nombre de grands cultivateurs par leur exem-

ple. Aussi les auteurs des mémoires n'ont-ils pas manqué de consacrer plusieurs pages à l'enseignement agricole qui est encore très insuffisant, au crédit agricole qui commence à peine à être compris et au sujet duquel aucun auteur n'a parlé de la dette hypothécaire, question très grave, mais sur laquelle il est difficile de réunir des matériaux concluants, aux comices, aux syndicats, qui sont déjà nombreux, et aux sociétés coopératives qui devraient l'être davantage.

Ils auraient pu parler plus longuement de l'action bienfaisante qu'ont exercée, au point de vue moral comme au point de vue cultural, les syndicats agricoles, parler aussi des opérations du crédit agricole. Sur les 40 millions que la Banque de France a dû affecter de par la loi du 29 décembre 1897 à des prêts agricoles et sur les redevances à l'État qui s'y sont ajoutées annuellement et qui ont porté à 93 millions (décembre 1907) le total des sommes avancées au crédit agricole, 32 ont été répartis entre 92 caisses régionales de crédit mutuel agricole. Ces caisses sont de création récente; cependant le chiffre de leurs opérations atteint déjà 200 millions. Il n'est pas douteux que le nombre des caisses et la somme des prêts augmenteront; car ce genre de crédit a prouvé qu'il pouvait être solide : les rentrées se font sans difficultés.

Quelques autres agents du progrès auraient pu être aussi l'objet d'une étude plus développée par les auteurs des mémoires. Tels l'hydraulique agricole, les assurances mutuelles contre l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail, assurances qui, pour la plupart, ont pris naissance depuis une vingtaine d'années, les assurances de prévoyance rurale qu'il serait important de développer.

Nous venons de rassembler en faisceau les traits essentiels des descriptions locales contenues dans les dix-sept mémoires du concours Léon Faucher de 1901 afin de présenter à l'Académie un aperçu de l'ensem-

des changements qu'ils ont constatés depuis un demi-siècle dans le monde agricole et de son état actuel. Mais nous n'avons pas pu, dans un résumé, reproduire l'originalité de chacun de ces mémoires, le détail de leurs analyses, les exemples dont ils ont appuyé leurs conclusions, leurs discussions sur les méthodes de culture, les réflexions et les conseils que leur a suggérés leur expérience agronomique. Plusieurs mémoires sont des ouvrages considérables en un ou plusieurs volumes manuscrits; presque tous sont le résultat d'un laborieux travail.

Nous avons essayé d'en donner une idée sommaire en consacrant, avant le résumé d'ensemble, quelques pages de compte rendu à chacun d'eux.

Il est désirable que ces études soient publiées par leurs auteurs; elles enrichiront la littérature agronomique. En les lisant la section d'économie politique, statistique et finances s'est instruite elle-même d'une quantité de détails locaux qui étaient peu connus ou qui ne l'étaient pas.

Le jugement de nos concours académiques est souvent difficile. Celui du présent concours l'était plus que beaucoup d'autres à cause de la spécialité du sujet et aussi à cause de la diversité des matières traitées dans chacun des mémoires, les auteurs ne s'étant rencontrés qu'une ou deux fois sur le même terrain et ayant eu à examiner des sols, des développements cultureux et des états de personnes différents les uns des autres.

Aussi la section s'est-elle trouvée embarrassée pour juger, et surtout pour classer par ordre de mérite les dix-sept mémoires. Elle aurait voulu pouvoir proposer des récompenses pour le plus grand nombre. Mais elle se trouve limitée dans son choix par la valeur du prix Léon Faucher qui est de 3.000 francs, et c'est à regret qu'elle n'a pu attribuer que 1.000 francs à chacun des trois mé-

moires qui sont les plus complets, les mieux composés, les plus instructifs et qui, tout en ayant des qualités diverses, lui ont paru à peu près également dignes du prix.

Mémoire n° 9 portant pour devise : « La nature n'est pas une mécanique morte — Karl Ritter » et traitant du département de la Mayenne (voir page 14).

Mémoire n° 12 portant pour devise : « In vitium ducit culpæ fuga, si caret arte — Horace » et traitant du département de l'Oise (voir page 46).

Mémoire n° 15 ayant pour devise : « Εἶπε μοι, ὦ Κορυθαῶν, τίνοϛ εἶσι βέεϛ, et Tu flectis amnes, tu mare barbarum » et traitant du département de la Côte-d'Or (voir page 91).

La caisse du prix Léon Faucher possède outre les 3.000 francs du prix triennal un reliquat de 1.000 francs que la section propose à l'Académie d'affecter à deux récompenses de 500 francs chacune en faveur des deux mémoires qui viennent après les mémoires couronnés. Ces mémoires sont :

Mémoire n° 6 portant pour devise : « La terre convient surtout à celui qui l'exploite » et traitant de l'arrondissement de Beaune (voir page 100).

Mémoire n° 13 portant pour devise « Retour à la terre » et traitant du département de Meurthe-et-Moselle (voir page 62).

Il y a cinq autres mémoires qui, à des degrés divers, sont assez méritants pour que la section croie ne pas devoir les laisser passer sous silence et pour lesquels, en conséquence, elle demande une mention honorable. Ces mémoires sont :

Mémoire n° 11 portant pour devise : « Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris » et traitant du Bocage vendéen (voir page 3).

Mémoire n° 1 ayant pour devise : « L'observation seule permet d'interpréter sainement les faits — L. Gayot » et traitant du département du Calvados (voir page 39).

Mémoire n° 3 ayant pour devise : « Quorum pars sum atque fui » et traitant de l'Auxois (voir page 74).

Mémoire n° 2 portant pour devise : « Aratro et pace », et traitant de la Manche depuis cinquante ans (voir page 33).

Mémoire n° 7 portant pour devise : « Bien présenter un ouvrage est déjà une partie de l'art d'écrire », et traitant de la Sologne (voir page 112).

En conséquence la section d'économie politique, statistique et finances propose à l'Académie de partager par sommes égales de 1.000 francs le prix Léon Faucher entre les trois mémoires précités n° 9, n° 12 et n° 15 et d'accorder une récompense de 500 francs à chacun des deux mémoires n° 6 et n° 13, et une mention honorable à chacun des cinq mémoires n° 11, n° 1, n° 3, n° 2 et n° 7.

Le Rapporteur,

E. LEVASSEUR.

Séance du 27 juin 1908.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX SAINTOUR

A DÉCERNER EN 1908

Les conséquences économiques et financières d'une grande guerre contemporaine.

Lorsque, sur la proposition de la section d'Économie politique, de statistique et de finances, l'Académie a donné comme sujet de concours, pour le prix Saintour de cette année, les *Conséquences économiques et financières d'une grande guerre contemporaine*, elle ouvrait aux recherches des concurrents un champ d'études bien intéressantes, et où il restait beaucoup à explorer même après les travaux qui y ont déjà été consacrés par plusieurs auteurs, et entre autres par deux des membres de notre Académie, dans des publications déjà anciennes (1). Les recherches de MM. Paul Leroy-Beaulieu et de Foville s'étaient portées, celles du premier sur les guerres principales qui se sont produites pendant le deuxième empire, Crimée, Italie, Sécession, guerre du Schleswig; celles du second sur la guerre de 1870 : ils avaient soigneusement étudié ce qu'ont coûté ces grandes guerres en capitaux et en hommes.

Le texte actuel laissait les concurrents libres de revenir

(1) MM. Paul Leroy-Beaulieu : *Recherches sur les guerres contemporaines* (1869), et de Foville, dans des articles de *l'Économiste français* 11 septembre à 27 novembre 1880 : *Ce que coûte la guerre.*

sur un de ces vastes conflits en l'étudiant à nouveau, et en élargissant l'analyse des conséquences qu'ils ont engendrées, — ou de choisir un autre différend international important plus récent. Le laconisme de la rédaction donnait lieu à une appréciation un peu délicate des limites que les auteurs des mémoires devaient apporter à leur travail, puisque ces limites devaient elles-mêmes dépendre du plus ou moins de corrélation qu'ils jugeraient devoir être établie entre les phénomènes de guerre et le développement ultérieur, la stagnation, ou même le recul des nations belligérantes envisagées au point de vue de leur prospérité industrielle et commerciale.

Cette corrélation est plus malaisée à déterminer qu'il ne peut paraître au premier abord. Nulle part moins qu'en Économie politique, il ne faut confondre le *post hoc* avec le *propter hoc* : et c'est une confusion que les amateurs de généralisations commettent journellement. On y est bien souvent tombé en matière de conclusions tantôt pessimistes, tantôt optimistes, au sujet des conséquences des guerres. En général, il faut le dire, dans ces conclusions, on part d'idées préconçues, soit sur le rôle « divin, régénérateur, stimulateur d'énergie, purificateur » etc., des conflits sanglants, soit sur les effets « dévastateurs, démoralisateurs, abrutissants et ruineux » de ces mêmes mêlées humaines; idées préconçues qui se rapportent habituellement à des théories ou à des croyances générales sur la constitution de l'univers et les destinées de l'humanité. Mettez de Maistre et de Moltke d'un côté, et de l'autre M. Hervé et les pacifistes contemporains, laissez-les discuter à coups de phrases plus ou moins incisives et éloquentes, et vous sortirez de la dispute avec la conviction que chacun a apporté, dans son jugement de la guerre et de ses effets, beaucoup d'*a priori*, mais n'a donné à ces opinions extrêmes aucun appui tiré de l'observation des faits réels et précis.

Celle-ci, il faut l'avouer, en face de la marée immense et complexe que constituent les phénomènes économiques, se heurte à de grandes difficultés quand il s'agit pour l'observateur d'attribuer à ces phénomènes, dans la proportion voulue, une cause spéciale, et d'isoler cette cause des innombrables facteurs qui ont coexisté avec elle. Il est évident que l'Allemagne, après la guerre de 1870-1871, a atteint à un haut degré de développement industriel et commercial. Aussitôt des observateurs superficiels se sont écriés : « Où le fer a triomphé, l'or triomphe ! » — et l'on exalte la victoire brutale, mère de la victoire économique. Mais les États-Unis, l'Angleterre, l'Italie et beaucoup d'autres pays, ne se sont pas battus en 1870 et ont cependant également prospéré. La France même, quoique affreusement défaits, non seulement s'est relevée promptement de ses ruines, mais a connu un développement de richesse ignoré avant ses désastres. Faudra-t-il aussi glorifier au point de vue économique les batailles perdues ? On l'a plusieurs fois tenté. On a parlé — et ce peut être vrai dans une certaine mesure à déterminer — « des heureux réveils d'énergie des lendemains de défaite ».

Mais précisément le difficile, c'est cette mesure à déterminer, aussi bien d'ailleurs lorsqu'il s'agit des effets de la victoire que de ceux de la défaite.

Est-ce le sentiment de cette difficulté, est-ce la crainte de ne pouvoir d'un cas particulier, étudié dans tous ses éléments, tirer des conclusions assez générales et probantes pour compenser l'effort déployé dans la recherche ? Le concours ouvert par l'Académie n'a suscité qu'un seul concurrent. Celui-ci nous a adressé un mémoire de 309 pages manuscrites, portant pour devise : « La guerre tuera la guerre » et pour titre : *La guerre hispano-américaine*, 1898.

A vrai dire, on pourrait tout d'abord se demander si cette guerre doit être comptée au nombre des *grandes guerres*

contemporaines auxquelles avait songé votre section en proposant le sujet. Elle a duré quatre mois, placée en présence des contingents pas très nombreux sur une surface restreinte, abouti à une victoire assez facile des États-Unis. D'autre part elle a mis aux prises deux peuples qui se trouvaient dans des conditions politiques et économiques à la fois très particulières et très divergentes : l'un tout empêtré de vieille gloire, de vieilles traditions, de vieil orgueil, des liens d'un vieux passé comprimant des besoins jeunes et des aspirations nouvelles; l'autre, favorisé par les éléments naturels dans son adolescence expansive, pouvant commettre des fautes et subir des pertes presque impunément sans compromettre son immense mouvement ascensionnel; duel bien saisissant d'un peuple du vieux monde qui, dans une incroyable aventure, avait découvert une contrée gigantesque, avait voulu en retenir une portion immense dans ses griffes affaiblies, et tentait de défendre les derniers lambeaux de sa proie contre un État surgi, prodigieux, resplendissant et confiant, d'une histoire de quelques siècles.

Comment, dans les suites de ce duel extraordinaire, faire la part des conséquences propres de l'action guerrière et celle de l'évolution naturelle et presque fatale des conditions générales de milieu, des transformations inévitables du régime économique, des développements généraux de la richesse et de la prospérité industrielle? L'auteur du mémoire a pris peut-être sagement le parti de ne pas trop se préoccuper de ce travail de discrimination qui aurait rendu sa tâche malaisée, et il a traité son sujet en se contentant de retracer un historique détaillé et complet du régime financier et économique des deux nations dans l'intervalle de temps qui va de quelques mois avant l'explosion de la guerre jusqu'à nos jours. Il l'a fait avec une véritable compétence, et on peut constater qu'il est au courant des principaux documents législatifs et statistiques, en y comprenant même

souvent des journaux et revues, aussi bien pour les États-Unis, par lesquels il commence, que pour l'Espagne qu'il étudie dans la deuxième partie de son mémoire. Il a seulement le défaut en présentant beaucoup, et même parfois trop, de chiffres, de n'en pas toujours citer les sources.

On pourrait lui reprocher de n'avoir pas suffisamment, au début de son œuvre, rappelé les circonstances mêmes de la guerre, les événements immédiats qui l'ont précédée et causée, les forces navales et terrestres mises en présence, leur nature et leur importance respectives, le théâtre des hostilités soit aux Philippines soit à Cuba, les raisons de la rapidité de la double catastrophe où s'abîmèrent les flottes espagnoles. L'auteur du mémoire semble supposer que tous ces faits sont connus du lecteur, et il n'en dit, pour ainsi dire, rien. Les rappeler aurait été cependant nécessaire pour faire mesurer de quel poids ils ont pesé sur les transformations ultérieures, quelles lacunes et quelles défaillances, ou quelles qualités d'organisation et d'énergie ils ont révélées.

Tel qu'il est, son récit s'est surtout attaché à relater avec beaucoup de clarté, mais avec quelque minutie, tous les actes gouvernementaux financiers, touchant les budgets, emprunts, conversions, impôts, douanes, travaux publics, dans les deux pays; et dans les deux pays il a constaté, non seulement le prompt rétablissement de la situation économique, mais un grand et rapide accroissement de la prospérité publique. Les États-Unis ont vu se développer avec la promptitude qu'on connaît leur population, leur richesse, leur organisation industrielle, et aussi leurs aspirations d'impérialisme et de *jingoisme*, dont l'auteur montre avec justesse l'évolution et l'épanouissement qui renferme de grands périls éventuels pour l'avenir pacifique du monde et peut-être pour l'avenir même de l'Amérique : le chapitre où il résume les relations des États-Unis avec l'Amérique latine, le passé de ces relations,

l'influence que pourra avoir sur elles l'ouverture du canal de Panama, est un des mieux venus du mémoire : mais par l'ampleur même des horizons qu'il entr'ouvre on voit combien il est difficile pour l'auteur de rattacher de si hautes et larges perspectives à un point de départ aussi limité que la guerre de 1898.

De même pour l'Espagne, l'auteur suit avec beaucoup de soin l'habile et courageuse conduite financière de ses principaux ministres, et met en relief les brillants résultats budgétaires qu'ils ont obtenus sans réduire le coupon de leur dette extérieure, le relèvement du crédit (1), l'amélioration du change ; il étudie les péripéties de ce dernier dans un chapitre spécial, où les causes principales du mal, l'abus des prêts faits au Trésor par la Banque, et l'excès de frappe de monnaies d'argent déprécié sont bien analysées, où les arguments opposés apportés dans un sujet aussi controversé sont également résumés, mais non discutés à fond, ni surtout réfutés là où des objections tirées de l'examen suffisamment prolongé des faits peuvent et doivent être opposées à la théorie fragile des avantages de la monnaie dépréciée pour les pays exportateurs.

Dans une autre partie de son mémoire, il analyse le mouvement économique, agricole et industriel de l'Espagne. Il rappelle les conditions toutes particulières de l'ancien commerce d'importation de la Péninsule avec ses colonies, commerce protégé par des droits énormes, la suppression du privilège de ces droits par le traité de Paris, la crise par laquelle passa l'industrie catalane, le développement du marché intérieur, le fait curieux que, malgré l'égalité de traitement établie avec les nations concurrentes, l'Espagne a conservé avec Cuba une exportation de plus de 40 % de ce qu'elle était du temps du monopole (50 millions environ

(1) La rente espagnole a touché au mois de mai 1898 les cours de 29, 90. Elle est cotée aujourd'hui 95 environ.

de francs contre 120 en 1897), les efforts faits pour étendre les débouchés de l'ancienne métropole dans l'Amérique du Sud. Il a attribué en général trop d'efficacité aux mesures protectionnistes et pas assez, bien qu'il les signale en maints passages, aux qualités de travail de certaines parties de la population ibérique, à la richesse du sol et du sous-sol de certaines régions, et au développement des moyens de communication. Mais tout cela, on le voit, est assez difficile à relier à la question posée pour le concours et entraîne forcément l'auteur dans des études et des discussions où l'influence de la guerre devient de plus en plus lointaine, fuyante et incertaine. Il n'a pas spécialisé en quelque sorte son investigation en s'étendant, ce qui aurait été utile, sur l'histoire particulière de Cuba et des Philippines depuis les hostilités: il ne traite guère avec quelques détails cette histoire qu'au point de vue monétaire. De même il n'étudie pas à fond l'influence qu'ont eue sur l'Espagne la perte de ses colonies et l'économie qu'elle a faite sur sa marine militaire. Enfin il n'insiste pas avec assez de force sur le tournant qu'a été dans l'histoire de la politique extérieure des États-Unis leur victoire sur l'Espagne, sur le revirement de confiance et d'ambition qui s'y est opéré dans les esprits au sujet des agrandissements de territoire, ou d'acquisition de possessions nouvelles extra-continentales, en un mot sur le développement d'impérialisme qui date de 1898 (1).

(1) Un ambassadeur étranger, à Washington, disait en 1900 : « Je n'ai été que peu de temps en Amérique, mais j'y ai déjà vu deux pays : les États-Unis avant la guerre d'Espagne et les États-Unis après la guerre d'Espagne »...

Rappelons que Hawaï a été annexé en juillet 1898 : à la fin de la même année la paix de Paris a donné aux États-Unis Porto-Rico, les Philippines et une des îles Mariannes. En 1890 ils ont acquis l'île de Tutuila et ses dépendances (dans les îles Samoa). En 1903 ils ont obtenu de la république de Panama la possession d'une bande de territoire de chaque côté du futur canal. En 1906 des troupes américaines sont débarquées dans l'île de Cuba. Cf. Coolidge : *Les États-Unis, puissance mondiale*

Lorsque l'auteur arrive au chapitre qu'il intitule : Conclusions, on sent quelque chose d'artificiel et d'imprévu dans la leçon qu'il voudrait tirer de son exposé, comme une impression de rappel à l'ordre adressé à un orateur qui est en train de s'égarer loin de son sujet. L'incertitude même de la position de ce sujet rejailit forcément sur la portée des déductions, qui restent vagues sous la plume de l'auteur. Deux mots sur l'énormité croissante des dépenses qu'entraînent les guerres contemporaines et sur « l'influence de moins en moins localisée, au contraire de plus en plus universelle qu'elles prennent au point de vue économique », la constatation d'autre part, difficile à concilier avec la devise du mémoire (*la guerre tuera la guerre*) que « la guerre hispano-américaine a eu, on peut presque l'affirmer, une influence heureuse sur l'évolution économique et financière de chacune des deux nations », suivie de cette réserve immédiatement formulée « qu'il serait imprudent ou inexact de conclure du particulier au général et de croire que toutes les guerres contemporaines aient plus ou moins servi aux peuples qu'elles ont mis en présence. » Puis de sages mais fuyants conseils aux nations « sur la prudence qu'elles doivent apporter à leurs conceptions guerrières, » et « l'hésitation qu'elles doivent avoir à s'engager dans de sanglants conflits ». Pour les États-Unis eux-mêmes, faciles vainqueurs de la vieille monarchie espagnole, écrit l'auteur, que leur réserve l'avenir, au sujet de Cuba et des Philippines? « La première... a dû être

(1906) p. 159. Celui-ci affirme qu'avant la guerre hispano-américaine personne aux États-Unis ne songeait aux Philippines, dont un humoriste disait qu'en général « on ne savait pas bien à cette époque si c'étaient des îles ou des conserves ». — Il ne faut pas oublier que, contrairement à l'ancienne résolution prise comme contre-partie de la doctrine de Monroe, de ne pas se mêler des affaires européennes, les États-Unis ont figuré à la conférence d'Algésiras (1906), que, d'ordre du président Roosevelt le secrétaire d'État Hay a protesté contre l'oppression des juifs en Roumanie et transmis officiellement à la Russie une pétition des juifs d'Amérique après les massacres de Kichinev.

mise en tutelle par l'administration américaine qui s'en trouve quelque peu embarrassée... Les Philippines... ont entraîné leurs acquéreurs dans une politique en Extrême-Orient, pleine de surprises et de dangers. » Tout cela est un peu vague et insuffisant, et aurait besoin d'être précisé (1).

Les citations que nous avons faites d'après le texte du mémoire laissent entrevoir, ce que d'autres passages confirmeraient, que l'auteur a été parfois précipité dans sa rédaction, et le mémoire aurait, à ce point de vue, besoin d'une sérieuse révision. Cette précipitation explique peut-être, sans la justifier, l'absence totale d'une table des matières qui aurait été bien nécessaire et que l'auteur pourra d'ailleurs facilement ajouter à son texte.

Un défaut qu'il ne pourra pas corriger, c'est la façon même dont il a abordé le sujet choisi par lui pour répondre à la question posée par l'Académie, et qui l'a engrené dans des développements quelque peu étrangers à l'ordre d'idées où elle aurait aimé que se maintinssent les concurrents. Le prix ne nous paraît donc pas devoir être décerné ; mais, malgré les réserves nécessaires que comportent plusieurs des affirmations de l'auteur du mémoire sur l'efficacité du protectionnisme, malgré les défauts que nous avons signalés dans le plan suivi par lui, sa compétence, la clarté de son exposé, les utiles renseignements qu'il apporte sur la double matière qu'il a explorée et d'où il a tiré comme deux chapitres détaillés de l'histoire économique récente des États-Unis et de l'Espagne, nous engageant à proposer à l'Académie de lui accorder une récompense de 1.500 francs.

Le Rapporteur,
Eugène D'EICHTHAL.

Séance du 30 mai 1908.

(1) Notamment au sujet des prises qu'offrent actuellement les possessions américaines du Pacifique en cas de guerre avec des puissances asiatiques ou européennes.

FUNÉRAILLES
DE
M. ÉMILE GEBHART

Le vendredi 24 avril 1908

DISCOURS
DE
M. LE MARQUIS DE SÉGUR
AU NOM DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

MESSIEURS,

En venant, au nom de l'Académie, rendre un suprême hommage à la mémoire d'Émile Gebhart, j'éprouve une émotion profonde, faite de tristesse devant le deuil qui nous atteint et aussi d'inquiétude à me sentir inégal à la tâche. De même que l'an dernier, et à la même époque, celui que le suffrage affectueux de ses confrères venait de désigner pour présider à leurs débats tombe frappé brus-

quement, léguant à l'un des derniers venus dans notre Compagnie une douloureuse mission, à laquelle il craint bien d'être imparfaitement préparé. Si prompt qu'elle ait été, cette chute dans le grand repos de la tombe n'a pas été cependant une surprise pour ceux qui virent notre cher Directeur le jour — et la seule fois, hélas! — où, au retour d'une courte absence, il prit place à notre bureau. En l'espace de quelques semaines, l'impitoyable mort avait inscrit sur son visage ce signe mytérieux, dont souvent, à l'avance, elle marque ses victimes, et que ceux qui le portent sont, la plupart du temps, les seuls à ne point voir. Il avait tenu cependant à inaugurer ses fonctions, en dépit des atteintes du mal, avec sa vaillance ordinaire, parce qu'il était de ceux pour lesquels tout honneur se double d'un devoir, et aussi parce qu'il aimait l'Académie d'une tendresse singulière, dont il donna une preuve touchante presque à la veille de l'heure suprême.

La dernière fois — il y a quelques jours à peine — qu'il prit la plume, de sa main déjà défaillante, ce fut pour défendre la Compagnie, dans un brillant article de journal, contre les reproches de lenteur qu'on lui adresse injustement au sujet de son Dictionnaire. Il apportait à cette défense tant de verve et d'ardeur, de vivacité spirituelle et d'entrain juvénile, qu'en lisant ces lignes alertes on se reprenait à l'espoir, et qu'il ne semblait guère possible qu'une voix encore si animée fût proche de l'éternel silence.

Et voilà pourtant qu'aujourd'hui nous sommes autour de son cercueil. Éteints, ces yeux pétillants de malice, sous l'épais buisson des sourcils; glacées et scellées pour jamais, ces lèvres d'où coulaient tant d'aimables récits et de descriptions pittoresques, et qui s'ouvraient si volontiers aux rires et aux propos joyeux; immobile et raidie, cette main toujours tendue pour une chaude et loyale étreinte. Nous ne l'entendrons plus, cet incomparable

causeur, ni bruyant, ni loquace, ennemi de la faconde vulgaire, mais, au contraire, subtil et délicat, tout en nuances et en demi-teintes, plein d'ironie légère et de finesse narquoise, que tempérait une vraie bonté, une bonté un peu brusque et qui ne se faisait bourrue qu'à l'instant de rendre service, comme pour prévenir le remerciement et couper court à l'effusion outrée de la reconnaissance.

Et quelle mémoire intarissable ! Comme il savait par le menu, avec quel art il évoquait les événements, les mœurs et les physionomies de l'Italie du moyen âge, les drames sombres et terrifiants, les aventures inouïes, toute l'épopée enfin de l'époque la plus tumultueuse, la plus touffue et la plus ténébreuse, la plus belle et la plus atroce, qu'on connaisse dans l'histoire du monde ! Et comme aussi, dans cette mêlée, où le crime coudoie la sainteté, où les monstrueux attentats sont proches des sublimes héroïsmes, il appréciait les actes et les gens avec une douce lucidité, une indulgence sercine, également éloignée de l'indifférence du sceptique et de l'intolérance du sectaire, en homme qui avait étudié tant de choses, fait le tour de tant d'opinions, perçu tant de nuances mitoyennes entre le bien et le mal absolu, entre ce qu'on appelle erreur ou vérité, que, par amour de l'équité, dans la plupart des cas, il se retenait de juger pour se contenter de comprendre !

Je ne puis, devant ce cercueil, suivre Gebhart pas à pas dans sa carrière longue et remplie, et je dois me borner à en retracer les grandes lignes. Alsacien de naissance, mais Lorrain d'adoption, il avait tout d'abord songé à la magistrature ; c'est au conseil d'un de ses maîtres de Nancy, maintenant l'un de nos plus aimés et vénérés confrères, qu'il dut de s'orienter vers le professorat et de suivre la voie où il illustrerait son nom. La ville où se décida sa carrière et qui fut le berceau de ses premiers

succès lui fut toujours chère entre toutes. Il y enseigna quatorze ans les littératures étrangères, et ce fut là qu'il contracta ses solides amitiés qu'il garda dans le cours de toute son existence et qu'il retrouva par la suite au Palais Mazarin; car, à l'Académie, la Lorraine, à vrai dire, forme comme une petite province, une province ardemment française et chaleureusement patriote.

Mais le jeune professeur avait l'humeur trop vagabonde pour restreindre son horizon aux belles plaines, mollement onduleuses, qu'a célébrées éloquemment notre confrère Maurice Barrès. Il semble que, dès sa jeunesse, un irrésistible penchant l'ait attiré vers les régions de la lumière et du soleil, vers les pays où, à chaque détour du chemin, se lèvent les souvenirs légendaires et les images grandioses. Après un court séjour à Nice, il cingle vers Athènes et, quatre années durant, avec une ferveur d'amoureux, emplit ses yeux des visions de ce sol sacré : « Vous courez à la fenêtre de votre chambre, — lui rappellera-t-on par la suite (1), — vous découvrez de là l'Hymette, les oliviers de Platon, la voie sacrée d'Éleusis, l'Acropole, le golfe de Salamine, et un grand ravin dont vous n'inscrivez pas s'il est rouge, jaune d'ocre, ou gris terreux, mais (nuance suprême à votre regard ébloui) qu'il est celui par où passa Thrasybule. » Et, sans doute, est-ce à ces contemplations qu'il dut le don précieux qui caractérise sa manière, le sentiment de la ligne, cette grâce sobre et décente, cette pureté de contours, qui sont, à proprement parler, les fleurs naturelles de l'Attique.

La Grèce l'avait séduit; quelques années plus tard, l'Italie l'enivra et, ce qui est plus rare et plus beau, le retint. Dans la seconde moitié de sa vie, d'après son témoignage, il franchit plus de cinquante fois les Alpes,

(1) Réponse de M. Paul Hervieu au discours de M. Gebhart à l'Académie des sciences.

appelé par le charme invincible qui se dégage de la Ville Éternelle, de la cité du Dante, ou du berceau de saint François d'Assise; et peut-être que nul n'a aussi fortement goûté la volupté, douce ou tragique, des blonds paysages de l'Ombrie, des collines bleutées de Toscane, des rouges et âpres solitudes de la campagne romaine.

Toute passion désintéressée porte avec soi sa récompense. Cette Italie, qu'il aimait tant, lui livra ses plus beaux secrets et lui inspira la plupart de ses meilleurs ouvrages, son *Italie mystique*, ses *Conteurs florentins du moyen âge*, et le premier de ses écrits qui lui acquit, au près du grand public, cette notoriété éclatante que, malgré son talent exquis, ses précédentes études n'avaient encore pu lui valoir : je veux parler d'*Autour d'une tiare*, qu'on peut citer comme le modèle des romans historiques, car « l'histoire, selon l'expression d'un bon juge, y est belle comme un poème épique, et le roman gracieux, délicat, pur de lignes, comme un roman grec ».

Ce n'est ici le lieu ni le moment d'analyser les vingt ou vingt-cinq volumes d'histoire de l'art, d'histoire de la littérature, d'histoire des mœurs et des milieux, où la plus forte érudition, la plus sûre à la fois et la plus dénuée de pédantisme, s'allie à l'imagination la plus ailée, à la plus libre fantaisie, à l'expression la plus aisée et souvent la plus poétique. Le trait commun de tous ces délicieux ouvrages, c'est qu'il ressemblent à l'auteur et qu'à les lire, on évoque malgré soi l'originale physionomie de celui qui les met au monde. On revoit ce visage solide, qui tenait à la fois du militaire et du bénédictin; on entend cette voix un peu sourde, à l'accent un peu bref, s'harmonisant si bien avec l'art sobre et discret du causeur. On se rappelle surtout comment, en ce Lorrain, né en Alsace, nourri et imprégné du suc le plus savoureux d'Athènes, de Florence et de Rome, tant d'éléments divers aboutirent à former un Français de bonne race, un vrai type

d'honnête homme, dans le plein sens du terme, dont la vie tout entière offre le caractère de la belle, la plus harmonieuse unité.

Après son magnifique labeur, Émile Gebhart a bien droit aujourd'hui de s'acheminer, d'une âme tranquille, vers la postérité. Il s'y achemine, son œuvre à la main, par une avenue large et droite, bordée de chaque côté par d'illustres statues, blanches effigies de ceux dont il a rajeuni ou ressuscité les figures. Voici Rabelais, Panurge, Ulysse, Boccace, Sandro Botticelli, Michel-Ange Buonarrotti, dont il achevait l'histoire quand la mort est venue le prendre; et voici également de plus édifiants personnages, une théorie de moines et de nonnes d'autrefois, qui, dans leurs robes flottantes, sourient sur son passage, à l'ami bienveillant dont la tendre curiosité se pencha sur leurs âmes mystiques; au premier rang, sont saint François d'Assise, le docteur séraphique, et sainte Catherine de Sienna, la sage et subtile raisonneuse : tous deux, en agitant leurs palmes, semblent lui faire accueil au seuil du mystérieux séjour que des promesses, auxquelles il avait foi, réservent, par delà la tombe, aux hommes de cœur vaillant et de bonne volonté.

DISCOURS
DE
M. DE FOVILLE

MESSIEURS,

Pour l'Académie des Sciences morales et politiques, comme pour l'Académie française, le deuil qui nous rassemble ici est infiniment douloureux. C'est notre Compagnie qui avait ouvert à Émile Gebhart les portes de l'Institut. Pressentant bien qu'elle ne serait pas seule à le posséder, elle avait tenu à le posséder la première, et, dès 1895, elle l'avait appelé à siéger dans sa deuxième section, la Section de morale. Comme Martha qu'il y remplaçait, comme Gréard qu'il devait remplacer ailleurs, Gebhart était, dans toute la force et dans toute la beauté du mot, UN UNIVERSITAIRE. Son enseignement, à la Faculté des lettres de Nancy, puis à la Sorbonne, en fait foi. Était-il bien ce que nos pères appelaient UN MORALISTE ? On pouvait se le demander ; mais notre Académie avait résolu la question au mieux de ses intérêts, au mieux de ses sympathies et, sans hésitation, elle avait fait sien le bon Lorrain, le captivant professeur, l'érudit historien, le prosateur savoureux que la France vient de perdre. Tous, nous

étions fiers de lui. Tous, nous l'aimions. Tous, nous le pleurons.

L'enveloppe, chez Gebhart, semblait un peu rude, un peu lourde, un peu froide aussi, au premier abord. Mais il s'y cachait un esprit singulièrement alerte et fin, une imagination des plus souples et des plus riches, une réelle et vive sensibilité. Il savait aimer. Il savait haïr. Prêt à tous les dévouements, il était également prêt à toutes les hardiesses, même à celles qui peuvent déplaire, quand il croyait avoir à servir une juste cause. Dans son ardent patriotisme se confondaient harmonieusement l'amour de la petite patrie lorraine et l'amour de la grande patrie française. Il avait voué aussi une tendresse quasi filiale aux beaux pays ensoleillés que la Méditerranée baigne et dont il avait mission de révéler à ses auditeurs de la Sorbonne les multiples littératures. L'École française d'Athènes lui avait facilité le culte de l'art grec. L'Espagne lui était devenue familière. Mais ce fut surtout l'Italie qui l'attira toujours, irrésistiblement. De bonne heure, elle l'avait conquis, et il l'avait conquise. Il en connaissait toutes les beautés naturelles et tous les trésors artistiques. Il n'ignorait rien de « ce qu'y racontent les vieilles pierres », — le mot est de lui, — et les physionomies elles-mêmes lui parlaient là-bas un langage dont il ne se lassait pas de scruter les nuances. Ses yeux savaient, à première vue, distinguer un Toscan d'un Vénitien, un Piémontais d'un Lombard, les gens de Rome de ceux de Naples ou de Palerme. Et il ne discernait pas moins sûrement les époques que les races. Le passé, tous les passés successifs de la Péninsule lui étaient comme présents. Il savait l'histoire, voire même la chronique, de chaque cité, de chaque règne, de chaque guerre ou de chaque révolution. Et c'était merveille de lui voir ressusciter, avec leurs costumes, avec leurs gestes, avec leurs cris, avec leurs passions et leurs violences, les grands et petits personnages d'il y a 4, 5

ou 600 ans : princes et prélats, capitaines et diplomates, pèlerins et artistes, soldats mercenaires et moines turbulents...

Il excellait également à faire revivre les grands mystiques du moyen âge, les âmes candides, altérées d'idéal, d'un François d'Assise ou d'une Catherine de Sienne. Et comment ne pas rappeler ici, maintenant que nous pouvons y voir une image des évolutions de sa propre pensée, les pages exquises où naguère Gebhart nous retraçait la « miraculeuse odyssée » de ces quinze moines irlandais, qui, il y a quelques 1.300 ans, cherchèrent pendant sept années, au fond des mers occidentales, l'île paradisiaque, le séjour bienheureux, la *TERRA REPROMISSIONIS SANCTORUM*, et qui, après mille détours, après mille péripéties, finirent, un soir, par en toucher le seuil.

Gebhart restera l'un des peintres les plus autorisés et les plus touchants de la vie des clottres. Plus d'une fois, après l'avoir écouté ou lu, ses confrères prenaient plaisir à se le représenter portant lui-même la robe de bure blanche ou brune, et promenant dans les jardins de quelque lointaine abbaye ses éclectiques méditations.

Il savait cependant, à l'occasion, redevenir le plus parisien des Parisiens.

Il fut aussi un académicien zélé, et, lorsque vint son tour, un président modèle. En 1906, il présidait simultanément l'Académie des Sciences morales et politiques et l'Institut tout entier. Et je n'ai pu relire sans un grand serrement de cœur les paroles, teintées d'ironie douce et de souriante mélancolie, qu'il prononçait à la séance publique du 8 décembre.

Il nous disait : « Les derniers jours d'une présidence inspirent à celui de vos confrères dont la fonction va finir un vague sentiment de tristesse. Durant toute une année, il a connu l'honneur de diriger vos assemblées ; de gouverner une république unie, libérale, pacifique, une répu-

blique de cinquante personnes animées d'une même pensée : bien servir le pays par la science. De samedi en samedi, il atteint les dernières semaines de l'automne, la chute des feuilles, le déclin de sa dignité. Un dernier rayon de gloire lui est réservé par la tradition de l'Institut : un battement de tambour, un rapide séjour sur le fauteuil souverain de la Coupole... Et puis, c'est fini. Et jamais plus il ne paraîtra à cette place d'où il va descendre en songeant à la vérité profonde de la sentence imaginée, il y a vingt-cinq siècles, par Héraclite d'Éphèse : « Le même homme ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve. »

Il nous avait semblé que ce n'était là qu'un faux adieu, et nous comptions bien que Gebhart nous continuerait longtemps encore l'agrément de sa présence et les bienfaits de sa collaboration... Aujourd'hui, hélas ! c'est, pour ici-bas, l'adieu suprême, l'adieu définitif.

Cette séparation à laquelle nous étions si peu préparés nous laisse inconsolables !

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Les richesses de l'Amérique centrale.

Par M. PECTOR.

Avec préface de M. Levasseur.

M. Levasseur. — Entre les nations de l'Amérique latine et la nation française il existe une sympathie naturelle qui résulte du rapprochement des langues, de la tournure d'esprit et des mœurs. Cette sympathie est précieuse : il est important de l'entretenir dans l'intérêt de la politique générale et dans l'intérêt spécial du commerce de la France qui est serré de plus près aujourd'hui que jadis par la concurrence étrangère. Une société est en formation en ce moment pour nouer des liens intellectuels entre les universités et grandes écoles de la France et des pays américains-latins.

L'Académie des Sciences morales et politiques a manifesté récemment son intention de maintenir et de fortifier ces liens en choisissant pour successeur dans les rangs de ses associés étrangers à un savant argentin, M. Carlos Calvo, l'éminent ministre des finances du Mexique, M. Yves Limantour, le principal collaborateur du président Porfirio Diaz.

Je me suis appliqué par plusieurs de mes travaux à contribuer à entretenir ces liens intellectuels. Je viens de le faire en mettant une préface au volume que M. Désiré Pector vient de publier et que l'auteur m'a demandé d'offrir en son nom à l'Académie.

Ce volume a pour titre *Les richesses de l'Amérique centrale : Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua, Costa-Rica*. L'auteur, qui a habité le pays et qui est consul général du Honduras et du Nicaragua, connaît très bien les cinq républiques, hommes et choses. Son volume contient une description méthodique, précise et très détaillée des ressources en tout genre de l'Amérique centrale, sol, climat, produits minéraux, végétaux, animaux, industrie, commerce intérieur et extérieur, moyens de communication

par terre et par mer, immigration et colonisation, situation financière.

L'auteur insiste sur le commerce. Jadis l'Angleterre occupait le premier rang dans ce commerce. Elle s'est laissée dépasser par les États-Unis. Les Américains du Nord, riverains du Centre-Amérique sur les deux Océans, ont l'avantage de la situation. Leurs hommes d'affaires pénètrent de plus en plus dans le pays, achetant des terres, installant des maisons de commerce, préparant des entreprises de chemins de fer qui ont pour but moins de relier l'intérieur aux ports que de relier longitudinalement le Centre-Amérique au Mexique et, par là, aux États-Unis.

Quant à la France elle ne vient qu'au quatrième rang, après l'Allemagne, dans le commerce du Centre-Amérique. « Puisse, dis-je en terminant la préface, le livre de M. Pector, si substantiel, si instructif par l'abondance et la précision des renseignements qu'il fournit, instruire les Français des ressources, encore très incomplètement mises en œuvre du Centre-Amérique et contribuer à consolider par des relations commerciales la sympathie des Américains de race latine pour la France.

Séance du 8 février 1908.

Philosophy.

Par M. Nicholas MURRAY BUTLER, Président de l'Université Columbia (New-York).

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Butler, Président de l'Université Columbia (New-York), un discours intitulé : *Philosophy*. Ce discours fait partie d'une série de vingt-deux conférences, données l'hiver dernier à l'Université Columbia et s'adressant au grand public, sur l'état actuel des différentes sciences.

M. Butler y expose que la connaissance humaine comporte trois degrés : le sens commun, la science, la philosophie, et que le passage de la science à la philosophie n'est pas moins légitime que le passage du sens commun à la science. Le sens commun explique les faits par des fins, par les rapports des choses aux besoins ou aux plaisirs de l'homme. La science les explique les uns par les autres, c'est-à-dire par des lois. La philosophie cherche à concevoir

le monde comme totalité, c'est-à-dire à rapporter les choses à leur cause commune, et à en déterminer ainsi le vrai sens et la vraie valeur. La tendance générale de l'évolution philosophique est de concevoir la cause sous forme de volonté, par conséquent de chercher le principe des choses dans l'élément moral.

Très préoccupé d'élever les hommes au-dessus des intérêts matériels, M. Butler recommande ardemment le culte de la philosophie. Il conseille de la chercher avant tout chez les maîtres; il estime que, loin de mépriser le passé, nous devons nous mettre à son école, car nous sommes loin d'avoir recueilli tous les enseignements qu'il renferme.

La netteté de la pensée, la vigueur du style, la hauteur de l'inspiration distinguent cet écrit, comme toutes les œuvres de M. Butler.

Séance du 2 mai 1908.

L'Évolution souterraine.

PAR M. MARTEL.

M. Levasseur. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur un volume intitulé *l'Évolution souterraine*. L'auteur, M. Martel, directeur de la revue *la Nature*, s'est acquis une légitime renommée par ses découvertes et explorations de cavernes, en France et dans plusieurs pays étrangers. Il en a, un des premiers, fouillé les secrets, il les a décrites et en a montré l'importance au double point de vue de la structure de la croûte terrestre et du régime des eaux souterraines. Il a professé, pendant plusieurs années, avec succès, à la Sorbonne, la science spéciale qu'on désigne sous le nom de spéléologie. L'ouvrage qu'il vient de publier est consacré à cette science; il traite des phénomènes de dislocation intérieure du sol dans les âges passés, des conséquences qu'on peut en tirer pour les changements souterrains qui peuvent encore se produire relativement à la terre elle-même et à ses habitants.

Un pareil travail relève de l'Académie des Sciences plus que de l'Académie des Sciences morales et politiques. Mais, après avoir étudié le mouvement des eaux souterraines et en avoir tiré la probabilité d'un dessèchement progressif et esquissé la vie des premiers hommes habitant les cavernes, il se demande dans un dernier chapitre « où va l'homme » et si quelque jour — dans des

millions d'années, il est vrai — la terre deviendra, comme la lune, une nature morte et il espère que l'homme, par son génie, saura capter les forces de la nature et contrebalancer les causes d'anéantissement comme il saura résister aux causes sociales de décadence. Il a foi, contrairement, dit-il, au matérialisme, dans l'évolution morale résultant de l'énergie qui est indépendante de la matière et il s'efforce de nous rassurer en disant que, s'il a fallu six mille ans pour passer du tombeau de Chéops à la locomotive, un siècle seulement sépare la locomotive du radium.

Séance du 2 mai 1908.

Traité théorique et pratique de la propriété littéraire et artistique.

Par M. Eugène POUILLET,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier. 3^e édition, publiée par MM. Georges Maillard et Charles Claron, avocats à la Cour d'appel de Paris.

M. Lyon-Caen. — M. Eugène Pouillet a publié dans les trente dernières années du XIX^e siècle, des ouvrages devenus classiques sur les différentes branches de la propriété intellectuelle. L'un des principaux est un traité de la propriété littéraire et artistique. Deux éditions en ont paru, du vivant de l'auteur, en 1879 et en 1893. En exprimant le souhait que ses œuvres ne mourussent pas avec lui, M. Pouillet avait reconnu lui-même qu'elles ne pourraient demeurer vivantes que si elles étaient alimentées sans cesse d'actualité, que si on les rajeunissait au fur et à mesure des changements de législation et du développement de la doctrine et de la jurisprudence en perpétuelle transformation. Deux des collaborateurs de M. Pouillet comme avocat ont pris à cœur de se conformer aux idées si justes de leur maître. Ils ont, cette année même, publié une troisième édition. Ils ont conservé l'ouvrage intact, en ce sens qu'ils n'ont rien changé aux idées et aux opinions qui y étaient exprimées. Mais ils ne se sont pas interdit les additions : ils ont fait une large place aux questions nouvelles, aux lois et aux conventions internationales récentes ainsi qu'aux décisions judiciaires rendues depuis la précédente édition. Même ainsi restreinte la tâche a été très importante. Car, en matière de protection légale des œuvres littéraires

et artistiques, il y a une activité continue et les faits nouveaux se produisent sans cesse. Ainsi, depuis l'édition précédente de 1893, le respect du droit des auteurs et des artistes dans les rapports internationaux a été mieux assuré grâce aux modifications apportées en 1896 à la convention de Berne de 1886 qui lie actuellement quatorze États, des progrès notables ont été spécialement réalisés dans le même domaine entre la France et l'Allemagne, grâce à une convention de 1907. Une analyse plus soignée du droit d'auteur a permis de mieux établir que par le passé que l'auteur, à côté de son droit pécuniaire réglementé par la loi, a sur son œuvre une sorte de droit moral qui continue de lui appartenir, alors même qu'il a fait une cession complète de son droit exclusif de reproduction. Des questions imprévues sont nées des progrès de la photographie, d'inventions nouvelles, spécialement de celles du phonographe et du cinématographe qui permettent de reproduire dans des formes diverses les œuvres artistiques musicales et littéraires. La jurisprudence a dû trancher ces questions, comme, du reste, toutes celles qui se présentent en ces matières, puisqu'en France nos lois n'ont guère fait que fixer la durée du droit d'auteur, de définir et de réprimer la contrefaçon.

Grâce aux compléments nombreux et variés apportés au traité de la propriété littéraire et artistique d'Eugène Pouillet, cet ouvrage continuera encore, pendant de longues années, à être utilement consulté et il ne cessera pas de jouir d'une très légitime réputation.

Séance du 2 mai 1908.

De la nationalité et des diverses manières dont elle s'acquiert dans les principaux États du globe.

Étude de Législation comparée.

Par M. Ernest LEHR, Correspondant de l'Institut, Professeur honoraire à l'Université de Lausanne.

M. Lyon-Caen. — M. Ernest Lehr a entrepris un travail intéressant de législation comparée dont il vient de faire paraître la première partie. Il se propose de présenter un résumé des règles admises par les différentes législations sur la nationalité. Cette étude doit s'appliquer à la fois à l'acquisition, puis à la perte et au recouvre-

ment de la nationalité. La première partie, seule publiée, concerne l'acquisition de la nationalité. Il y a là une matière devenue très compliquée.

Comme le constate M. Lehr, les règles relatives aux diverses manières d'acquérir la nationalité sont des plus disparates et l'on ne trouverait guère, en dehors de certains États de l'Amérique centrale, deux législations identiques. Anciennement, on divisait les États en deux classes, ceux dans lesquels la nationalité des individus dépendait de celle de leurs parents, sans considération du pays de leur naissance (*lex sanguinis*) et les États dans lesquels, au contraire, la nationalité dépendait du lieu de la naissance, quelle que fût la nationalité des parents. Mais, peu à peu, depuis un demi-siècle, le nombre croissant des étrangers dans la population a entraîné les États à mettre de côté les systèmes absolus. Presque partout, on a admis dans une certaine mesure que la naissance sur le territoire d'un État doit être prise en considération, ou que l'enfant né de parents étrangers doit pouvoir conserver la nationalité de ceux-ci.

La naturalisation est prévue par les législations comme un mode d'acquisition. Mais ni les autorités qui en accordent le bénéfice ni les effets de la naturalisation ne sont les mêmes partout. Selon les États, la naturalisation est accordée par une loi, par le chef de l'État, par un ministre, par des fonctionnaires locaux, par les tribunaux. Dans les uns, la naturalisation a des effets purement personnels à l'individu naturalisé, tandis que, dans d'autres, ses effets s'étendent à sa femme et à ses enfants mineurs.

D'autres moyens variés d'acquérir la nationalité existent, comme, pour la femme, le mariage avec un régnicole, l'acceptation de fonctions publiques, l'acquisition d'immeubles dans un pays, le séjour plus ou moins prolongé sur le territoire d'un État.

M. Lehr examine d'abord quels individus jouissent de la nationalité par droit de naissance, puis il étudie les divers modes d'acquisition de la nationalité mis à la disposition des étrangers par les lois de chaque État.

L'étude de M. Lehr n'a pour but ni d'établir une théorie juridique, ni de critiquer d'anciennes théories ou des lois en vigueur. Il a voulu seulement présenter, sous une forme brève et claire, les règles en vigueur dans les différents États du globe. Comme le sujet est d'une grande complexité et que l'auteur a réuni de nombreux documents puisés aux meilleures sources son travail contribuera à éclaircir les idées et à faciliter les recherches.

Séance du 2 mai 1908.

L'Idéal moderne.

Par M. Paul GAUTHIER.

M. H. Joly. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Paul Gauthier, professeur de philosophie au collège Stanislas, un volume in-12 intitulé *l'Idéal moderne*, où sont successivement examinées la question morale, la question sociale, la question religieuse.

Ce livre s'offre au lecteur comme une synthèse de toutes les aspirations légitimes des contemporains. Il entreprend de les concilier en leur traçant leurs sphères propres et leurs limites, mais aussi en allant, nous est-il dit, au fond de chacune pour en retrouver l'esprit dans son intégrité et pour le dégager des formules d'un intellectualisme superficiel.

L'auteur se flatte donc d'établir successivement :

Que la morale est bien une science et une science à part qui ne dépend d'aucune autre, pas même de la sociologie, bien qu'elle les mette toutes à profit pour en tirer sur la vie des notions qu'elle ordonne, qu'elle vivifie et qu'elle dépasse ;

Que l'idéal antique et l'idéal chrétien sont faits pour se rejoindre et pour s'entendre, le premier devant trouver dans la suprématie même du second le principe d'une vie nouvelle ;

Que l'individualisme est bien le terme de toutes les sciences, mais que la perfection même de l'individu ne peut être ni atteinte ni même poursuivie sans un effort constant pour assurer celle de l'ensemble ;

Que si la morale est une chose et la sociologie une autre chose, tout comme la politique et si ces trois sciences sont faites pour n'être jamais fusionnées, elles ne peuvent néanmoins ni se méconnaître, ni s'isoler ;

Qu'il en est de même de la religion et de la science qui doivent être sans cesse renouvelées l'une par l'autre, la science préservant la religion de la superstition, la religion enseignant à la science à être prudente et à ne pas essayer de résoudre par ses propres ressources des questions où elle est incompétente.

Traditionnel par ses vues les plus élevées, tout à fait actuel par ses polémiques, très au courant des publications philosophiques et sociologiques de l'heure présente, le livre de M. Gauthier est d'une lecture attrayante. Bien que l'amour de la synthèse amène quelquefois son auteur à vouloir trop dire en une même page, il est

330 ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

vivant, et la grande majorité des lecteurs lui sauront gré de se présenter avec franchise et netteté.

Séance du 16 mai 1908.

L'Année Philosophique.

Publiée sous la direction de M. F. PILLON : dix-huitième année, 1907.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. F. Pillon, la livraison de l'*Année philosophique* relative à l'année 1907. Cette fois encore, cette excellente publication nous offre des études originales de la plus haute valeur : un article de notre regretté confrère M. Victor Brochard sur la théorie platonicienne de la participation, modèle d'érudition large et minutieuse, merveille aussi de subtilité dialectique et de profondeur de pensée ; un savant et ingénieux article de M. Rodier sur les preuves de l'immortalité d'après le Phédon ; une très pénétrante et utile étude de M. G. Lechallas sur la question, actuellement si controversée, des géométries non métriques ; une excellente exposition critique de la philosophie du regretté Hamelin, par M. Lionel Dauriac. M. Pillon, pour sa part, contribue à ce volume par un travail très étendu et très approfondi sur la conception des lois de la nature. Il a, de plus, rédigé à lui seul la remarquable bibliographie philosophique qui, comme d'habitude, forme le dernier tiers du volume. L'exactitude, l'intelligence fine et sympathique, le jugement libre et ferme qui caractérisent ces substantielles analyses, font, de la publication de M. Pillon, le tableau le plus complet, le plus fidèle et le plus intéressant du mouvement annuel de la philosophie en France.

Séance du 23 mai 1908.

Les Seigneurs de Nemours.

Par M. E. RICHEMOND.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. E. Richemond, le tome second de ses *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours, du XII^e au XV^e siècle*. J'ai

déjà fait ressortir la partie historique de cette publication, qui jette une vive lumière sur une famille de fonctionnaires capétiens dont le rôle, auprès des rois, a été considérable pendant plusieurs siècles.

Séance du 30 mai 1908.

1° Montaigne épicurien. 2° Montaigne était-il hypocondriaque?

Par M. le D^r ARMAINGAUD.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le D^r Armaingaud, correspondant de l'Académie de médecine, deux brochures intitulées : *Montaigne a toujours été épicurien*, et *Montaigne était-il hypocondriaque*, qui font suite à des études dont l'Académie a déjà apprécié le très réel intérêt.

Séance du 30 mai 1908.

Jonction de la Loire et de l'Yonne.

Par M. Léon MIROT.

M. Luchaire. — J'offre encore à l'Académie, de la part de M. Léon Mirot, archiviste aux Archives Nationales, une étude très approfondie sur les projets de jonction de la Loire et de l'Yonne, et en particulier, sur le canal de Cosne à Clamecy, récemment projeté. Ce serait la réalisation de l'idée de deux ingénieurs du XVIII^e siècle, Amelot et Frignet, qui, les premiers, ont tracé la voie.

Séance du 30 mai 1908.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JUIN 1908

Séance du 6. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Compte général de l'Administration de la justice civile et commerciale pendant l'année 1905 présenté au Président de la République par le Garde des Sceaux, ministre de la justice.* France, Algérie, Tunisie. Paris, Imprimerie Nationale, 1908, in-4°. — *Ethique ; traité de philosophie morale*, par M. L. du Rousseaux, professeur à la Faculté de philosophie et Lettres de l'Institut Saint-Louis, à Bruxelles. Bruxelles, Albert Dewit, 1908, in-8°.

M. le comte d'Haussonville fait hommage à l'Académie du volume qu'il vient de publier sous ce titre : *La Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV.* L'avant-règne et la mort, épilogue de l'alliance savoyarde, table analytique. Paris, Calmann-Lévy, 1908, in-8°.

M. Dareste présente une courte *Notice sur M. Bogisie*, correspondant de l'Académie, récemment décédé.

M. le comte d'Haussonville donne lecture de la première partie d'une *Notice étendue sur M. Gréard.*

Séance du 13. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *La compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais, 1639-1662*, publiées par M. Alfred Rébelliau, bibliothécaire de l'Institut de France, chargé du Cours d'histoire des Idées et de la Littérature chrétienne du xvi^e au xix^e siècle à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. Paris, Honoré

Champion, 1908, in-12. — *Lettre adressée à M. le Directeur du Nouvelliste à Marseille, relative à la conservation des Bibliothèques publiques et privées des Archives et des Musées*, par M. Christophe-Camille Ventre, attaché à bibliothèque communale de Marseille, en retraite. Marseille, Imp. nouvelle, 1908, fasc. in-8°. — *La Revolucion Gallega de 1846*. La Coruña, 1908, in-8°, par M. F. Tettamancy.

M. Boutroux présente les ouvrages intitulés : *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*, tome I. *Les sources et la chronologie des Essais*, tome II. *L'évolution des Essais*, par M. Pierre Villey, ancien élève de l'École Normale supérieure, agrégé des Lettres. Paris, Hachette et C^{ie}, 1908, 2 vol. in-8°. et *Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne; contribution à l'étude des sources des Essais*, suivi d'un appendice sur les traductions françaises d'histoire ancienne utilisées par Montaigne, du même auteur. Paris. Hachette et C^{ie}, 1908, in-8°.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux correspondants dans la section d'Économie politique, statistique et finances, en remplacement de M. Villey-Desmeserets, élu académicien libre, et de Lord Goschen, décédé.

A la place de M. Villey-Desmeserets, M. Marc Maurel est seul présenté, au premier rang.

Votants 28. — Majorité absolue 15.

M. Marc Maurel obtient..... 28 suffrages.

A la place de Lord Goschen. M. Marshall est seul présenté, au premier rang.

Votants 32. — Majorité absolue 17.

M. Marshall obtient..... 32 suffrages.

MM. Marc Maurel et Marshall sont proclamés élus correspondants de l'Académie dans la section d'Économie politique, statistique et finances.

M. le comte d'Haussonville termine la lecture de la *Notice sur la vie et les œuvres de Gréard*, que l'Académie écoute avec le plus vif intérêt

Séance du 20. — Présidence de M. DE FOVILLE, président. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : —

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1906-1907. Rouen, imp. Cagniard, Paris, A. Picard, 1908, in-8°. — *La Pellagre*, par le Dr A. Marie, avec une préface de M. le professeur Lombroso. Paris. Giard et Brière, 1908, in-12. — *Les vagabonds* par le Dr Marie et M. Raymond Meunier, avec un avant-propos par H. Henry Maret. Paris. Giard et Brière, 1908, in-12. — *Bulletin de l'Institut international de statistique*, tome XVII. Copenhague, imp. Blanco Luno, 1908, in-8°. — *Commerce extérieur de la Roumanie et mouvement des ports en 1906* (1/14 janvier 1/13 décembre). Bucarest, 1908, in-4°. — *Diagrammes relatifs au Commerce extérieur de la Roumanie, 1871-1907.* Bucarest, (1908). in-fo. — *Memorie della R. Accademia delle Scienze dell'Istituto di Bologna. Classe di scienze morali.* Série I, tome I 1906-07. Sezione di Scienze Storico. Filologiche, fascicolo secondo. et sezione di scienze giuridiche, fascicolo secondo. Bologna. Tipografia Gamberini et Parmeggiani, 1908, 2 fasc.

M. Espinas présente deux ouvrages de M. Léon Robin, agrégé de philosophie, professeur au lycée d'Angers, docteur ès-lettres, intitulés : *La théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote* : Étude historique et critique, et *La théorie platonicienne de l'amour*. Paris, Félix Alcan, 1908, 2 vol. in-8°.

M. Welschinger présente un volume ayant pour titre : *Itinéraire général de Napoléon 1^{er}*. Paris, A. Picard et fils, 1908, in-8°, par M. Albert Schuermans.

M. Bergson présente un volume intitulé : *La Synthèse mentale*, par M. Georges Dwelshauvers, professeur à l'Université de Bruxelles. Paris, Félix Alcan, 1908, in-8°.

M. Boutroux présente un ouvrage intitulé : *Études d'histoire des sciences et d'histoire de la philosophie*, par M. A. Hannequin, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Paris, Félix Alcan, 1908, 2 vol. in-8°.

M. Anatole Leroy-Beaulieu présente un volume intitulé : *La vie politique dans les deux mondes*, publiée sous la direction de M. Achille Viallate, professeur à l'École des Sciences politiques. Première année 1^{er} octobre 1906, 30 septembre 1907, Paris, Félix Alcan, 1908, in-8°.

M. Frédéric Passy présente un volume intitulé : *La Loi et le contrat de travail*, par M. Julien Hayem. Paris, Félix Alcan, 1908, in-8°.

M. George Picot présente un ouvrage ayant pour titre : *Boccace, poète, conteur, moraliste, homme politique*, par M. E. Rodocanachi. Paris, Hachette et C^{ie}, 1908, in-8°.

M. de Lanza de Laborie est admis à commencer la lecture d'un mémoire sur l'*Assistance publique sous la période napoléonienne*.

M. de la Gorce, au nom de la commission Carnot, présente un rapport sur les veuves qu'elle propose pour le 82^e secours à décerner le 24 juin. Les propositions sont acceptées.

M. Espinas, au nom de la Commission mixte, informe l'Académie qu'elle a jugé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix Bigot de Morogues, aucun des ouvrages examinés n'étant digne de récompense.

Séance du 27. — Présidence de M. DE FOVILLE, président. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *La nouvelle évaluation des propriétés non bâties; ce qu'elle doit être*, par M. Louis de Goy. Paris, G. Roustan, 1908, fasc. in-8°. (Extrait de la Revue Politique et Parlementaire.) — *Statistica pre-turilor de munci agricole dupa contractele scrise si invoielile verbale din anii 1904-1907*. Bucuresti, 1908, in-4°.

M. Georges Picot présente un fascicule intitulé : *Les envolées de l'âme russe et ses affinités électives*, par M. Alex. Sturdza. Paris, Fortin et C^{ie}, 1908, fasc. in-8°.

M. Levasseur, au nom de la section d'Economie politique, présente le rapport sur le prix *Léon Faucher* dont le sujet était : « *Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés.* »

Le rapporteur, qui a fait distribuer aux membres de l'Académie une épreuve de son rapport, et qui a recueilli les observations de ses confrères, se borne à donner lecture du fragment concernant le mémoire n° 12 sur le département de l'Oise et des conclusions.

La Section d'Economie Politique propose de partager le prix de 3.000 francs entre.

le mémoire n° 9 sur le département de la Mayenne ;
 « n° 12 » » l'Oise ;
 « n° 15 » » la Côte-d'Or ;

de donner sur les reliquats disponibles de la fondation Léon Faucher deux récompenses de 500 francs chacune au mémoire n° 6 traitant de l'arrondissement de Beaune ; et au mémoire n° 13 du

département de Meurthe-et-Moselle; d'accorder une mention honorable à chacun des cinq mémoires suivants :

Mémoire n° 11 traitant du Bocage vendéen;
n° 1 » du département du Calvados;
n° 3 » de l'Auxois;
n° 2 » du département de la Manche;
n° 7 » de la Sologne.

L'Académie adopte ces conclusions.

M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés joints aux trois mémoires couronnés et lit les noms de

MM. René Musset, auteur du mémoire n° 9;

Théotime Leroux et Maurice Lenglen, auteurs du mémoire n° 12;

Paul Martenot et Germain Martin, auteurs du mémoire n° 15.

Ces noms seront proclamés en séance publique.

M. Villey-Desmeserets, au nom de la Commission Carlier, propose de décerner le prix de 1.000 francs à M. le docteur Cazalis (en littérature Jean Lahor) et à M. le docteur Lucien Graux, auteurs de l'ouvrage intitulé : « L'alimentation à bon marché saine et rationnelle ».

Cette proposition est adoptée.

Le gérant responsable :

Henry VERGÉ.

LA JEANNE D'ARC

DE M. ANATOLE FRANCE

Historien dans son récit, critique d'histoire dans sa *Préface*, M. Anatole France, à ce double titre, est des nôtres, et ce livre tout entier nous appartient.

Admirons d'abord le courage de celui qui en est l'auteur. Il est des sujet redoutables, devant lesquels s'effraie et recule aujourd'hui l'historien de carrière. L'épisode de Jeanne d'Arc est du nombre, d'abord parce qu'il obligerait à redire ce qui a été dit mille fois, et aussi parce que les documents dont il faudrait se servir sont d'une telle nature que la conscience du metteur en œuvre n'aurait pas une minute de repos. Oserons-nous l'avouer ? Le savant qui fait de l'histoire avec le scrupule nécessaire, vit constamment dans l'inquiétude de ne tenir qu'une vérité subjective, provisoire, fragile, incapable de résister à l'action du temps et au progrès même de la science. Cette appréhension n'arrive pas, sans doute, à le décourager, ni à paralyser ses efforts : mais elle le laisse timide et presque anxieux jusque dans les plus vives jouissances de la découverte. Elle diminue toujours, quoi qu'il fasse, la joie et l'orgueil de ses victoires : c'est le *Memento quia pulvis es* de l'historien.

S'il en est ainsi dans les circonstances ordinaires, et

quand, à l'aide de témoignages sûrs et positifs, on met en scène des personnages normaux, à quel trouble doit être en proie l'érudit qui s'agite malaisément, au milieu d'informations douteuses, dans la pénombre d'une histoire obscurcie de légendes? Reconstituer et mettre en clarté la vie d'un saint, d'une inspirée, d'un visionnaire, d'un fondateur de religion, natures extraordinaires, qui ont agi fortement sur leurs contemporains, en raison même des anomalies de leur être, du mystère dont leurs pensées et leurs actes sont enveloppés, et de cette brume de merveilleux au travers de laquelle elles transparaissent, quelle responsabilité, quel souci, et quel fardeau!

M. Anatole France le porte légèrement, avec cette hardiesse souriante de l'homme pour qui les obstacles ne comptent pas. Il est tellement habitué à vaincre! Ce n'est pas que les difficultés lui échappent. Il a lui-même laissé percer, çà et là, quelques inquiétudes. N'a-t-il pas clos son livre sur ces mots : « Pourra-t-on désormais apercevoir quelques traits du visage de la Pucelle? La voilà, dès la première heure, et *pour toujours peut-être*, enfermée dans le buisson fleuri de la légende. » Et il a dit aussi, ce qui est grave : « Les textes relatifs à la Pucelle sont *presque tous suspects* à divers égards ». Affirmation à retenir : elle domine tout le problème, et cependant il semble que l'auteur l'ait oubliée par la façon dont il a critiqué les sources au début même de son ouvrage. Car il faut bien parler, et avec le détail qu'il mérite, de ce morceau d'érudition qu'est la *Préface*, puisque M. France y dévoile le travail de sa préparation, les procédés de sa méthode et le fond même de sa pensée.

I

Toute l'histoire de Jeanne d'Arc repose sur une documentation qui est, en très grande partie, fournie par les

deux procès de condamnation et de réhabilitation, grâce à la double enquête dont ils ont été la cause. Presque tout, et tout l'essentiel, se trouve dans ces pièces judiciaires où les témoignages font parler, agir, vivre l'admirable jeune fille, au point de nous donner parfois l'illusion de la voir, de l'entendre et d'assister nous-mêmes aux débats. La proportion des faits et des paroles contenue dans les autres sources d'information est relativement minime. Les chroniques, M. France l'a remarqué lui-même, sont vagues, inexactes, désordonnées, et la meilleure peut-être, comme la plus ancienne, celle de Perceval de Cagny, un serviteur du duc d'Alençon, satisfait mal notre curiosité. Le *Mistère du siège d'Orléans*, auquel la *Préface* consacre une dissertation presque minutieuse, n'est, selon toute vraisemblance, qu'une production du temps de Louis XI. De sorte que l'auteur en arrive à cette conclusion homoristique : « Si nous ne savions de Jeanne d'Arc que ce qu'ont dit d'elle les chroniqueurs français, nous la connaîtrions à peu près comme nous connaissons Çakia-Mouni ». Les chroniqueurs bourguignons, hostiles à l'héroïne, sont encore moins instructifs. Quant à la chronique italienne de Morosini et au récit allemand d'Eberard de Windecke, récemment mis en lumière, on y trouve non l'histoire vraie de la Pucelle, mais son mythe, les innombrables contes populaires « qui naissaient sur ses pas et volaient devant elle ». Les pièces d'archives ? Elles sont utiles pour préciser certains détails, mais n'apportent pas les éléments d'une biographie. Restent donc, source vraiment abondante, les deux procès ; et c'est à déterminer la valeur historique de cette double série de textes que devrait s'appliquer tout l'effort critique de l'historien de Jeanne d'Arc. Car, n'est-ce pas sur ce terrain que l'érudition contemporaine s'agite, discute et se bat, aujourd'hui encore, avec passion ?

De ces controverses et de ces luttes, M. Anatole

France se soucie peu, car il n'y fait même pas allusion. Il a son opinion faite sur les deux procès, mais ce qu'il en dit ne correspond guère aux paroles de doute et d'inquiétude que je citais un peu plus haut. Avec l'assurance du savant qui se croit en pleine possession de la vérité, il affirme que le procès de condamnation « est un trésor pour l'historien » et que même la fameuse *information posthume* où Jeanne aurait confirmé sa rétractation avant d'aller au supplice, bien qu'irrégulière de forme, « est un document d'une authenticité certaine ». Bref, il s'en tient aux conclusions de Jules Quicherat, adoptées avec la plus entière confiance, sans hésitation, sans discussion? En deux pages, le procès des juges de Rouen est jugé, et déclaré bon pour l'histoire. Par contre, le procès de réhabilitation a si peu la faveur du maître, qu'il développe complaisamment, en douze pages, les raisons de le tenir pour suspect.

Les cent vingt-trois témoins que l'Église et le roi convièrent en 1455-56, à défaire l'œuvre d'iniquité de 1431, passent, sous cette plume mordante, un bien mauvais quart d'heure. Ces gens-là n'ont fait que répondre à un questionnaire tracé d'avance et étroitement limité. Ils ne disent que ce que les juges tiennent à leur faire dire. Or, on voulait que le roi Charles VII, le Victorieux, fût lavé du reproche d'avoir vaincu à l'aide d'une sorcière hérétique, et que l'humble paysanne, à qui il devait ses premiers succès, apparût comme l'instrument de Dieu, l'innocente n'agissant que par impulsion divine, en harmonie avec les lois de la piété et de l'Église, celle qui sait tout, même l'art militaire, sans avoir rien appris. Que valent ces témoignages? Inexacts parfois, ou même volontairement tronqués, mais toujours sentant l'artifice et l'apprêt. Conçoit-on ce frère Pasquerel, le confesseur de Jeanne, qui oublie que l'examen de Poitiers n'eut lieu qu'après l'entrevue de Chinon et qui se trompe de deux

jours sur la date de l'entrée de l'armée de secours à Orléans? Et cette bourgeoise de trente-six ans qui, ayant partagé, alors qu'elle n'en avait que neuf, le lit de la Pucelle, atteste que tout était chez elle, simplicité, humilité, et *chasteté!* Et ces témoins qui répètent à tout propos « que Jeanne était simple et ignorante, que c'était une simple bergerette! » Esprits simples, eux aussi, ils récitaient (du moins M. France l'insinue) une leçon que leur soufflaient habilement d'astucieux interrogateurs.

Terrible chose que la critique moderne! S'exposer au soupçon pour avoir dit de Jeanne d'Arc : *Erat una simplex bergereta!* Admettons, à la rigueur, qu'on doive se défier de cette fillette, qui à neuf ans, discernait déjà le bien du mal (et encore, après tout, pourquoi pas?), mais que le frère Pasquerel, se reportant à vingt-six ans en arrière, ait manqué de mémoire, et confondu le 4 mai 1429 avec le 6 mai, il faudrait peut-être le lui pardonner. Chacun de nous peut se demander avec inquiétude comment il se comporterait devant un juge d'instruction, si on exigeait de lui un compte exact et minutieux de ses faits et gestes, d'il y a dix ans. Qui ne risquerait alors d'encourir les sévérités de M. France? Privés des moyens rapides et sûrs de communication et d'information dont dispose aujourd'hui le public, les hommes du moyen âge vivaient au jour le jour. Ils avaient la mémoire aussi sûre que leur imagination était prompte. Et l'histoire de cette période nous apprend que des faits de premier ordre ont été étrangement dénaturés ou même totalement oubliés, par des personnes très intelligentes, quelques années à peine après l'événement.

Faisons ces minuties. Depuis les travaux de l'admirable savant que M. Anatole France a bien raison d'appeler toujours « l'honnête Quicherat », ceux qui ont suivi ses traces n'ont cessé de déprécier, comme entachée d'un pris de justification à outrance, l'œuvre des juges

de la réhabilitation. Ils l'accusent (pour employer les expressions d'un autre écrivain qui a récemment parlé de Jeanne d'Arc), de n'être « qu'un long panégyrique, prudent et fade, des vertus de la Pucelle ». Tendancieuse, la procédure de révision ? Oui, sans doute, cela n'est pas niable : et il est puéril de se refuser à cette évidence. Mais autre chose est de ne pas s'illusionner sur les intentions apologétiques du tribunal de 1455, autre chose est de diminuer à plaisir la valeur historique des actes du second procès, pour rehausser d'autant l'autorité de ceux du premier, et accorder à Cauchon et à ses acolytes une confiance qu'à notre avis ils méritent infiniment moins. Si encore nous avions, pour nous éclairer, les résultats des enquêtes locales de 1431, et les déclarations des témoins de cette époque, comme nous possédons les témoignages produits pour la révision ! Mais l'évêque de Beauvais s'est bien gardé de les insérer dans son registre : il ne les a même pas communiqués aux assesseurs qu'il s'est adjoints. Il ne nous a transmis que les interrogatoires et les réponses de Jeanne, réponses écourtées ou défigurées pour les besoins de la cause, assurent les informateurs de 1455, et malgré cela, souvent admirables d'habileté naïve, de fermeté et de malicieux bon sens. Et l'on déclare suspecte la procédure de la réhabilitation, qui nous est parvenue en forme et au complet ! Comment appellera-t-on celle de la condamnation ?

M. Anatole France est bien obligé de convenir que les juges de 1431 étaient « enclins à découvrir du mal dans chacun des actes et des paroles de celle qu'ils voulaient perdre pour déshonorer son roi » et que cette action judiciaire a été « d'une partialité manifeste ». Mais alors comment ne voit-il pas que tous les reproches dont sa verve railleuse cingle les personnages du procès de réhabilitation, les témoins, pour leur niaiserie, les juges, pour leurs préventions manifestes et leur art de solliciter les

témoignages, tombent également et *a fortiori* sur le procès de condamnation? Y eut-il jamais préjugé plus formidable et volonté plus évidente d'étouffer la vérité et de condamner à tout prix, que dans ce simulacre de justice institué par l'évêque de Beauvais? Je n'invoque pas ici la pensée des historiens catholiques, mais celle des savants libéraux de l'école de Quicherat. Ces derniers ne peuvent s'empêcher d'avouer que le juge de 1431, tout en conduisant à certains égards les débats de manière à donner l'illusion qu'il respectait les règles du droit, les a violées en fait, tant qu'il a pu, au préjudice de l'accusée, et que sa passion haineuse, nuancée d'hypocrisie, a été ici aussi flagrante que l'irrégularité de certains actes de sa procédure (1). Si la réalité fut telle, comment expliquer cette sorte de respect dont ils continuent à entourer l'instrument tronqué de cette procédure? Et pourquoi ce bloc sacro-saint de pièces de justice où l'on n'admet la possibilité ni des témoignages complaisants, ni des omissions et suppressions calculées, ni des textes mutilés, intercalés ou falsifiés?

Malgré l'autorité de son nom et de sa pensée, le nouvel historien de Jeanne d'Arc ne m'entraînera pas à partager sa foi robuste dans l'honnêteté professionnelle du juge Cauchon, trop habile et aussi trop amoureux de la forme et du droit, prétend-il, pour avoir osé insérer au dossier des actes qui ne seraient pas l'expression exacte de la réalité. On voudrait en avoir la certitude! Pour moi, je ne me résoudrai jamais à couvrir de ma garantie l'authenticité de « l'information posthume », cette pièce étrange, ajoutée après coup au procès, qui ne porte pas de signature, et qu'un greffier a formellement refusé de valider. J'admire aussi la belle confiance des savants, qui cautionnent la

(1) Voir ce qu'en a dit M. Petit-Dutaillis, au tome IV de l'*Histoire de France* de M. Lavissee, p. 64 et suivantes.

valeur historique du réquisitoire en soixante-dix articles, ou celle des douze articles soumis à l'Université de Paris. Et quant au récit officiel de la scène qui se passa au cimetière de Saint-Ouen, le 24 mai 1431, nulle personne de bonne foi ne peut affirmer, sans un profond trouble de conscience, que la courte cédula, lue et signée alors par la Pucelle, était identique au formulaire d'abjuration que Cauchon a fait transcrire, en français et en latin, dans le manuscrit de son procès. Sur ce point essentiel, nœud de toute l'action, puisqu'il s'agissait d'aboutir à la condamnation exigée par les Anglais, il y a contradiction évidente entre l'assertion d'un juge sans pudeur et les rectifications des témoins de 1455, dont plusieurs avaient assisté de très près au drame de Saint-Ouen. Pas de milieu. Ou il faut décerner à l'évêque de Beauvais un certificat de loyauté et de sincérité quasi angéliques, ou il faut accuser des témoins, comme l'officier Jean Massieu (qui affirma formellement que l'abjuration lue par lui-même et prononcée par la Pucelle n'était pas celle dont le texte figure au procès de 1431), d'avoir effrontément menti. En d'autres termes, si l'on tient à rester dans la ligne de doctrine établie par Jules Quicherat et suivie, après tant d'autres, par M. Anatole France, il est d'une nécessité absolue qu'on sacrifie le procès de réhabilitation au procès de condamnation, et qu'on se résigne à n'avoir jamais l'ombre d'un doute sur la véracité du « scélérat » (car c'est ainsi que l'appelle M. France) (1) qui présidait le tribunal de Rouen. A ce prix, et quoiqu'il en coûte de se séparer d'un érudit qui a honoré la science française par tant de beaux travaux, j'aime mieux, après une lecture et une comparaison attentives des textes, ne relever que de ma conscience d'historien.

(1) P. LV de la *Préface* « Les plus scélérats et les plus audacieux, l'évêque et le promoteur. »

Cela revient sans doute à reconnaître que la critique de Quicherat n'a été, pour l'ensemble de cette question, ni assez pénétrante, ni assez sévère; qu'il a eu le tort d'affirmer et de croire, là où s'imposaient plus que jamais le doute et la défiance, en un mot, que sa démonstration sur la valeur historique des deux procès a besoin d'être révisée. Voilà bien, en effet, ce que nous pensons. Même à un savant d'âme aussi haute et de science aussi probe, il a pu arriver de se tromper en appréciant les faits. Nous n'incriminons pas l'exactitude du paléographe et de l'éditeur des textes : nous contestons, sur ce seul point particulier, le jugement de l'historien.

Est-ce à dire que nous adhérons à toutes les conclusions de l'école qui, exagérant un scepticisme nécessaire, ne se fie, pour aucun détail, au procès de condamnation, et, par un optimisme non moins excessif, méconnaît les circonstances spéciales au milieu desquelles la royauté et l'Église procédèrent à la réhabilitation? Nullement. La prévention, répétons-le, est visible des deux côtés, bien qu'en sens contraire; et nous ne simplifierons pas le problème jusqu'à opposer le procès de condamnation, « document *anglais*, source impure et suspecte », au procès de réhabilitation, « document *français*, source pure, où tout respire la vérité et commande la confiance (1) ». La science n'a pas plus à se préoccuper, en cette affaire, des intérêts de la pensée libre que de ceux du catholicisme ou du nationalisme qui cherchent une arme dans les faits du passé. Transformer la Pucelle en un être radieux, hiératique, exempt de toute misère corporelle et de toute faiblesse morale, inébranlable dans son extase divine, inaccessible au découragement comme à la peur, incapable de la moindre défaillance, héroïque, en un mot, depuis

(1) Dunand, *Études critiques d'après les textes sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, Troisième série (1907), p. 381.

le premier jour jusqu'au dernier, c'est peut-être (1) travailler à faciliter la tâche des juges de Rome qui font les saints et décernent les honneurs d'un culte public : ce n'est pas rendre hommage à la vérité et respecter l'histoire.

Qu'une pauvre fille, circonvenue par les promesses et les questions captieuses des juges, et intimidée par leurs menaces, ait eu un instant de défaillance, et, devant la perspective d'une mort atroce, à moitié folle d'épouvante, ait fini par reconnaître que ses Voix célestes, qui l'abandonnaient ainsi dans son péril, l'avaient déçue; qu'elle ait promis de ne plus porter les armes et les habits d'homme, et déclaré s'en remettre au jugement et aux commandements de l'Église militante, pourquoi s'en étonner? et en quoi cette minute de découragement arrachée à la faiblesse et à l'instinct (et que Jeanne d'ailleurs désavoua presque aussitôt) peut-elle entacher toute une vie d'héroïsme et diminuer notre admiration? Cette rétractation momentanée n'a rien à voir avec une abjuration véritable. Tout porte à croire, avons-nous dit, que le formulaire lu et signé par l'infortunée au cimetière de Saint-Ouen n'était pas celui qu'un juge inique nous a transmis; mais les concessions qu'elle a faites alors ne sont pas niables, puisque les témoignages des deux procès concourent à en établir la certitude. Jeanne, à nos yeux, n'est pas moins grande, pour être plus humaine, et peut-être même qu'à vouloir, contre l'évidence des textes, la soustraire aux conditions de tout être périssable et faillible et la déifier de son vivant, des apologistes maladroits n'ont pas rendu à sa cause et à sa mémoire le service qu'ils imaginaient.

(1) Je dis « peut-être », parce que les canonisateurs d'aujourd'hui ne procèdent plus, paraît-il, avec le même parti pris qu'autrefois de méconnaître, dans leurs héros, la faiblesse humaine.

Telle est aussi l'opinion, croyons-nous, du dernier historien de Jeanne d'Arc, à qui il est temps de revenir. Dans le volume où il sera question des événements de Rouen, M. France développera sans doute toute sa pensée sur les problèmes divers que soulèvent la procédure et les agissements de l'évêque de Beauvais ; mais comme il les pose déjà dans sa *Préface*, nous avons le droit d'y toucher et d'indiquer notre sentiment. Il n'est pas moins essentiel de savoir ce qu'il pense, au fond, de la personnalité physique et morale de l'héroïne, et cette même *Préface*, devant la conclusion de l'ouvrage, nous l'apprend.

Par hasard, M. France se trouve d'accord avec toute l'école catholique, quand il fait de Jeanne d'Arc une *sainte* « avec tous les attributs de la sainteté au xv^e siècle ». Lui aussi d'avance la canonise, mais à sa manière, qui n'est pas celle du Père Ayroles ou du chanoine Dunand. Il ne veut pas de cette sainteté fade et béate, mise à la mode par une religion trop moderne. La Jeanne d'Arc ultramontaine, « patronne des officiers et des sous-officiers, modèle inimitable des élèves de Saint-Cyr », lui déplaît aussi bien que la druidesse romantique, la garde nationale inspirée, la canonnière patriote » qu'ont exaltée des républicains. Sa Jeanne d'Arc, à lui, n'est pas non plus celle de Quicherat ou de Michelet. Elle est sainte, avant tout, parce qu'elle est dévote, et n'agit que par suggestion de l'esprit religieux. Tout s'explique en elle, soit par le ressort intime de ses impulsions pieuses, soit par l'influence extérieure des clercs, qui, depuis son enfance, n'ont cessé de la catéchiser, de former sa pensée et de lui dicter presque ses paroles. Une Jeanne d'Arc, en ce sens, toute « ecclésiastique », instrument docile et inconscient des volontés et des intérêts de tous les hommes d'Église avec qui elle fut en contact. L'axiome bien connu : « Cherchez la femme », est remplacé ici, pour

l'explication des faits et dits de la Pucelle, par cet autre : « Cherchez le prêtre ». Tout le long de son volume, M. France s'ingénie à le découvrir et, quand il l'a trouvé, sa satisfaction est visible.

D'après cette conception, assez éloignée de celle de la majorité des historiens de l'école rationaliste, la vierge de Domrémy, bien que M. France se défende de tout essai de pathologie rétrospective, ne peut être qu'une névrosée ou une hallucinée de la catégorie des mystiques. Comme tant d'autres visionnaires du « groupe religieux », elle eut des hallucinations réelles de l'ouïe, de la vue, du toucher et même de l'odorat. Son cas (pour employer le jargon médical) est analogue à celui de Catherine de Sienne ou de Colette de Corbie. L'idée fixe qui la possédait ne lui est pas particulière : elle avait inspiré, avant elle, ce paysan de Champagne qui voulut à toute force parler au roi Jean le Bon, parce qu'une voix céleste lui en avait donné l'ordre, et, après elle, ces pauvres gens qui s'obstinèrent également sur la foi d'une apparition, à se rendre à la Cour de Louis XIV ou de Louis XVIII. Car le moyen âge n'a pas eu le monopole de ces « missions » de voyants et de voyantes auprès des chefs d'État. La dévotion de l'humble paysanne, entretenue par les clercs et les moines de son pays natal, lui donna la force de venir à Chinon. Les théologiens et les évêques de l'entourage de Charles VII eurent l'intelligence de comprendre tout le parti qu'on pouvait tirer de cette inspiration pour relever le moral des partisans de la dynastie légitime, et, agissant sur sa piété naïve, firent le reste. Croyaient-ils eux-mêmes à sa mission ? C'est possible. Les Français du xv^e siècle avaient foi aux miracles et attendaient d'un secours divin ce que les hommes de notre temps attendent de la science. En tous cas, les ecclésiastiques, qui se servaient de Jeanne et l'inspiraient, firent comme s'ils la tenaient pour envoyée de Dieu. Ils profi-

tèrent de la crédulité générale. Jeanne parlait, écrivait, priait et combattait, mais elle était menée : sans s'en douter elle n'a cessé d'obéir à des influences plus tangibles et moins désintéressées que celles du glorieux archange Michel et des saintes fleuries qui l'accompagnaient.

Ainsi s'explique le miracle. Il ne fut pas d'ailleurs si grand que le pensaient les contemporains de Charles VII, et M. Anatole France cherche visiblement à le diminuer. La victoire sur les Anglais? Ils étaient numériquement les plus faibles, dénués de ressources et détestés des populations sur lesquelles ils vivaient. Les talents militaires de Jeanne? Pure illusion. Le service qu'elle a rendu à Charles VII fut de donner confiance aux hommes d'armes, qui croyaient en sa mission, de les entraîner par l'exemple de son courage admirable et d'épouvanter les Anglais. Bref, une brave fille et un bon fétiche! En somme, observe l'auteur, ce n'est pas elle qui a chassé l'ennemi du territoire national, et, si elle a été pour quelque chose dans la levée du siège d'Orléans, elle a plutôt retardé la délivrance générale du pays en poussant le roi à se faire sacrer à Reims, ce qui lui fit manquer l'occasion de recouvrer Paris et la Normandie,

Telle est la position spéciale prise par M. Anatole France dans le camp des historiens qui ont voulu réduire l'épisode de la Pucelle aux proportions d'un événement suffisamment explicable par des causes humaines. Sa conception diffère des idées de Quicherat, de Simon Luce, d'Henri Martin et de bien d'autres, en ce qu'elle rabaisse le rôle de l'héroïne au conseil et dans l'armée du roi, et parce qu'elle lui attribue une mentalité presque exclusivement faite de religiosité et de dévotion. Où est la source de l'enthousiasme qui animait cette paysanne, le ressort principal de sa pensée et de ses actes? Dans sa foi religieuse, répond sans hésiter M. France, et surtout dans

l'ascendant que les clercs prenaient sur ce simple esprit. — Bien plutôt, disent les autres, dans sa foi de patriote, dans cet amour de la royauté légitime et nationale, qui chez les habitants de la marche lorraine et d'ailleurs, devenait déjà presque une religion. — La divergence est sensible.

Je ne sais si je ne me trompe, mais puisqu'il s'agit ici de théorie et d'opinions (les textes peuvent se prêter à l'une et à l'autre thèse) celle de M. France me semble plutôt défavorable à la douce et sublime figure, qu'elle diminue. Une automate, perpétuellement hallucinée, qui n'obéit qu'aux suggestions des clercs, incapable de sentiments propres et d'initiative personnelle, et qui n'a même pu concevoir d'elle-même l'idée qu'un prince français n'est roi que lorsqu'il a été sacré et qu'il faut avant tout le conduire à Reims, est-ce là vraiment la Jeanne d'Arc de la vérité et de l'histoire? On nous permettra encore d'en douter. En tous cas, nous préférons la Jeanne de l'autre conception, celle qui aurait puisé sa foi et sa force dans les plus intimes profondeurs du sentiment populaire, exaspéré par cent ans de misères inouïes, exalté par la nécessité suprême de sauver, avec le domaine et la couronne du roi, l'indépendance du pays. Il y a dans celle-ci, plus de personnalité, plus de liberté, plus de vie, nous dirons même quelque chose de plus raisonnable et de plus humain. Pour faire triompher sa psychologie de la Pucelle, visionnaire dévote menée par les prêtres, M. Anatole France n'aura pas trop de toutes les ressources de son talent.

Il a d'ailleurs raison d'affirmer que l'idée de patrie, telle que la conçoit l'esprit moderne, était étrangère à Jeanne d'Arc, et qu'elle se confondait, au xv^e siècle, avec celle du loyalisme monarchique. Disons donc que la Pucelle était patriote comme on pouvait l'être de son temps; mais elle avait vraiment quelque droit à devenir (M. France

le reconnaît lui-même) « le symbole de la patrie armée ». Suivant à travers les âges le culte patriotique voué à Jeanne par les « imaginations enthousiastes », l'auteur de la *Préface* arrive peu à peu (nous ne dirons pas « sans y prendre garde »), à des considérations de politique contemporaine qui étonneraient si l'on ne savait que l'intime alliance de l'actualité et de l'histoire est une des marques de sa pensée et de sa facture d'écrivain. Mais, en elle-même, la théorie qu'on rencontre ici n'est que trop connue. Le vulgaire croit que le patriotisme a sa racine, d'abord dans l'affection vouée au sol natal, au clocher, et ensuite dans la communauté d'idées et de sentiments qui unit tous les citoyens d'une même nation, et leur fait aimer en elle, le passé comme le présent, avec tout leur cortège d'épreuves et de gloires, de bons et de mauvais souvenirs. Pour M. France, l'idée de patrie n'a qu'une base matérielle, « la propriété foncière », de sorte qu'il est vraiment difficile d'être patriote quand on n'a pas le bonheur d'être propriétaire. La conséquence aussi est que la classe ouvrière « qui ne possède rien et n'a nul espoir (pourquoi?) de rien posséder » ne peut connaître l'idée de patrie et « regarde les peuples étrangers sans effroi et sans haine ». « Au jour du péril, continue l'auteur, comment le prolétaire français défendra-t-il héroïquement la République, s'il ne s'y trouve pas heureux ou n'espère pas le devenir ? » Voilà qui est grave assurément. Mais à qui la faute ? Au régime du capital, qui a enfanté à la fois « l'internationalisme des travailleurs et le cosmopolitisme des financiers ». Et l'auteur termine par un éloquent appel à l'union future des peuples, en assurant que l'avenir réalisera un jour ce rêve de sa philosophie, qui d'ailleurs, ajoute-t-il mélancoliquement, n'est pas prêt d'entrer dans le domaine des faits.

Je ne me risquerai pas à discuter de ces choses délicates avec M. France. Il me renverrait au moyen âge, et je

serais encore trop heureux qu'il ne m'accuse pas d'en avoir gardé la mentalité. Mais voici en quoi il faut vraiment rendre grâce à la Providence. Par bonheur, les pauvres gens du xv^e siècle ont eu, sur la patrie, ou sur la royauté (c'était tout un, alors), la conception terre à terre et archaïque dont Jeanne d'Arc a été l'expression vivante. Par bonheur aussi, avant de s'élancer au secours de la royauté en péril, cette gardeuse de moutons ne s'est pas crue obligée de résoudre les problèmes épineux qui tourmentent la conscience des prolétaires et des lettrés d'aujourd'hui.

On lira avec moins d'inquiétude les dernières pages de cette *Préface*, celles où l'auteur explique comment il entend ses obligations et son métier d'historien. Transporter le lecteur au milieu des choses et des hommes du xv^e siècle, en évitant, avec d'autres époques, des rapprochements toujours factices; conserver l'unité de langage et, autant que possible, les formes du parler contemporain, quand elles sont intelligibles; écrire avec cette simplicité familière qui empêche l'histoire d'être ennuyeuse et fautive; ne pas se jeter dans la bataille, et se garder de paraître dans les choses qu'on raconte; s'abstenir de discussions et de controverses, le récit continu valant mieux pour faire sentir la vie; avoir vu soigneusement les pays dont on parle et étudié tous les monuments figurés qui servent à faire mieux comprendre les textes; enfin tâcher de s'abstraire des idées modernes, de penser et de vivre comme les hommes du passé. « La difficulté, dit M. France, n'est pas tant dans ce qu'il faut savoir que dans ce qu'il faut ne plus savoir. Ce n'est pas la science qui manque aux historiens, c'est l'ignorance, c'est l'oubli de toutes les acquisitions qui font de nous des modernes. »

Heureuse formule, et règles excellentes! M. Anatole France, sans doute, n'en a pas le monopole, et peut-être

trouvera-t-on en étudiant de près son récit, qu'il ne les a pas toujours observées lui-même avec une extrême rigueur. Mais il aura rendu à l'histoire le grand service de les avoir énumérées et appliquées avec l'autorité de son nom et le charme de son talent. Un de nos meilleurs érudits, M. Ch.-V. Langlois, dans un livre tout récemment publié (1), a défini en ces termes le vrai rôle de l'historien. « Mettre en contact, dans les meilleures conditions possibles, les gens de maintenant avec les documents originaux qui sont les traces laissées par les gens d'autrefois, sans y rien mêler de nous-mêmes. » Cette opinion me paraît absolument bonne, puisque je la partage, et notre méthode, on le voit, est aussi celle de M. France. Mais je cesse de suivre mon savant collègue de la Sorbonne, quand son inflexible logique ajoute : « On en viendra certainement à concevoir les livres d'histoire pour le public éclairé, comme des recueils de textes précédés de dissertations critiques et encadrés de commentaires sobres, assemblés avec discernement, groupés avec art. » L'ouvrage de M. Langlois est le modèle du genre : mais un recueil de textes est une édition ou une traduction : ce ne sera jamais un livre d'histoire. L'ancienne manière me suffit.

Nous voilà bien loin de la Pucelle, de Charles VII, et du xv^e siècle. Nous y revenons. Le conférencier érudit, qui a écrit la *Préface*, a terminé sa tâche ; celle de l'historien de Jeanne d'Arc va commencer.

II

Le rideau se lève sur un très agréable décor. « De Neufchâteau à Vaucouleurs, la Meuse coule, libre et pure,

(1) *La vie en France au moyen âge, d'après quelques moralistes du temps*, p. III de l'Introduction. (Paris, Hachette, 1908.)

entre les trochées de saules et d'aulnes et les peupliers qu'elle arrose, se joue tantôt en brusques détours, tantôt en longs circuits, et divise et réunit sans cesse les glauques filets de ses eaux, qui, parfois, se perdent tout à fait sous terre... Cette vallée s'étend tout unie, large d'une lieue à une lieue et demie, entre des collines arrondies et basses, couronnées de chênes, d'érables et de bouleaux. Le ciel l'enveloppe de son sourire humide : il est le mouvement, la grâce et la volupté de ce paysage tranquille et chaste. Puis, quand vient l'hiver, il se mêle à la terre dans une apparence de chaos. Les brouillards y deviennent épais et tenaces. Et le long des sentiers du haut pays, le passant matinal a cru, *comme les mystiques dans leurs ravissements, marcher sur les nuées.* » Tout s'anime, sous une telle plume, et se colore. Ce n'est pas seulement ici l'histoire, mais la géographie qui est vivante : spectacle poétique, et en même temps d'une telle précision que les moindres détails ne s'oublient plus.

Le paysage de M. France concourt à l'action ; il éclaire les personnages : mais ce qui les fait encore mieux valoir c'est le cadre de détails historiques où l'auteur sait les placer. Le jour de la fête des Fontaines, à Domrémy, filles et garçons se rendent ensemble au vieux hêtre, sous lequel erraient parfois les fées. « Après y avoir suspendu des guirlandes de fleurs, ils soupent, sur une nappe étendue à terre, de noix, d'œufs durs et de petits pains d'une forme étrange, que les ménagères ont pétris tout exprès. Puis ils vont boire à la Fontaine des Groseillers, dansent des rondes, et s'en retournent chez eux à la tombée de la nuit. » Plus loin, il semble qu'on entende le cloches, et leur tintement du matin ou du soir, si favorable aux visions de la Pucelle. « Grands ou petits bourdons, campanes, campanelles ou moineaux, sonnées à la volée, carillonnées en cadence, de leurs voix graves ou claires, elles parlent à tout le monde et à toutes choses. Elles

sont le chant aérien du calendrier ecclésiastique et civil. Aimées du laboureur, elles dissipent l'orage, écartent la grêle, chassent la peste. Les démons qui volent sans cesse dans l'air et guettent les hommes, elles le mettent en fuite, et l'on attribue à leur son béni la vertu d'apaiser les violents. »

Les violents triomphent à leur heure, et voici la guerre et le pillage, dont le paysan est presque seul à souffrir. Sur cette marche de Lorraine, Armagnacs et Bourguignons, Anglais et Français font rage. « Des deux parts, on prend pain, vin, argent, vaisselle, habits, gros et menu bétail, on brûle ce que l'on ne peut emporter. On met à rançon hommes, femmes, enfants. Dans la plupart des villages du Bassigny, le labour est abandonné, presque tous les moulins sont détruits. Dix, vingt, trente bandes de Bourguignons parcourent cette châtellenie de Vancoleurs et y mettent tout à feu et à sang. Domrémy vit dans une alarme perpétuelle. Un veilleur, à toute heure, se tient sur la tour carrée du moutier. Chaque habitant, et le curé lui-même, y fait le guet à son tour, épie, dans la poussière, au soleil, sur le ruban pâle des routes, la lueur des lances, scrute du regard la profondeur effrayante des bois, et, la nuit, voit avec terreur s'allumer à l'horizon les villages. »

On ne respire à l'aise que dans les villes, derrière l'épaisseur des enceintes. Orléans, la cité ducale, se présente à l'ennemi, sur la Loire recourbée « comme sur l'arc tendu, la pointe de la flèche ». Fièrre de ses clochers et de ses tours, elle abrite, sous les hauts toits d'ardoise de ses maisons de pierre ou de bois, plantées sur des rues tortueuses et de sombres venelles, « quinze mille habitants, officiers de justice et de finances, orfèvres, droguistes, épiciers, tanneurs, bouchers, poissonniers, riches bourgeois fins comme l'ambre, qui aiment les beaux habits, les beaux logis, la musique et la danse : curés, cha-

noines, régents et suppôts de l'Université, libraires, écrivains, imagiers, peintres, étudiants, qui ne sont pas tous des fontaines de sapience mais qui jouent joliment de la flûte, moines de toutes robes, jacobins, cordeliers, mathurins, carmes, augustins et les artisans, et les gens de métier, forgerons, tonneliers, charpentiers, bateliers, pêcheurs ».

Tout ce monde bariolé grouillera, parlera ou se battra, dans le récit du siège, en un pittoresque désordre. La couleur n'est pas ici un placage factice : la vision de cet archéologue érudit, qui est en même temps un peintre, sort tout entière du sujet même. Elle lui est fournie par les textes, les miniatures, les églises, tous les monuments de cet âge, au milieu desquels il a vécu par les yeux ou la pensée. Il ne s'est pas contenté de regarder du dehors les trois châteaux de Chinon, avec la longue masse grise de leurs murs crénelés, de leurs donjons et de leurs tours. Il est entré dans la grande salle où le roi donnait audience, et l'a trouvée regorgeant de monde, présentant cet aspect de halle, de cohue, familier aux courtisans. C'était le soir ; « cinquante torches brûlaient sous les solives peintes : hommes mûrs enjuponnés et fourrés, jeunes gentilhommes glabres, engoncés des épaules, étriqués du reste, la taille fine, les jambes grêles dans les chausses collantes, les pieds pointus dans les poulaines ; seigneurs tout armés au nombre de trois cents, se pressent selon la coutume aulique, poussaient, arrondissaient les coudes, et l'huissier donnait de la verge sur les têtes ». M. France n'a cité ici, comme source de sa description, que le *Curial* d'Alain Chartier : mais son regard s'était empli, cela est clair, de l'admirable miniature où le peintre Jean Fouquet, dans le Boccace de Munich, a représenté le lit de justice présidé par Charles VII.

Au milieu de cette foule, Jeanne apparaît, conduite par le comte de Vendôme. « Robuste, le cou puissant et court,

la poitrine ample, autant qu'il y pouvait paraître sous la jacque », la brune paysanne porte sur sa tête un chaperon de laine et montre ses cheveux noirs coupés en sébile « à la manière des varlets. Les femmes de tout âge et de toute condition prenaient grand soin de tirer leurs cheveux sous le hennin, la coiffe, le voile, de manière qu'il n'en passât pas un fil. Et cette crinière libre sur une tête de femme était, pour le temps, une chose étrange. » Mais le regard de la Pucelle est allé droit à un seigneur qui pourtant ne payait pas de mine. « Fort laid, les yeux petits, vairons et troubles, le nez gros et bulbeux, ce prince de vingt-six ans tenait mal sur ses jambes décharnées et cagneuses, jointes à des cuisses creuses par deux genoux énormes qui ne voulaient point se séparer l'un de l'autre. » Et c'est à cet être disgracieux, objet de son adoration naïve, que la petite sainte, ôtant son chaperon, dit, après avoir fait la révérence à la mode de Domrémy : « Dieu vous donne bonne vie, gentil Dauphin ».

On pourrait citer bien d'autres pages, d'un relief aussi puissant. M. Anatole France donne à l'histoire la couleur et la vie, telles qu'il sait les retrouver dans le passé et qu'un artiste comme lui peut les rendre. Il excelle surtout à mettre les personnages de son drame dans l'atmosphère morale qui leur convient, et ici l'air ambiant dont tout s'imprègne, c'est la légende, le merveilleux.

Le merveilleux païen, d'abord, car les imaginations rustiques en ont, sans le vouloir, conservé l'empreinte. Les fées de Domrémy, « dames des bois et des eaux », sont encore invitées aux baptêmes, et l'on met leur couvert dans la chambre attenante à celle de l'accouchée. « A ces festins, elles mangent seules, entrent, sortent, sans qu'on les aie : il ne faut pas trop les épier de peur de leur déplaire. C'est l'usage des personnes divines, d'aller et de venir mystérieusement. Elles font des dons aux nou-

veau-nés. Il y en a de très bonnes, mais, pour la plupart, sans être méchantes, elles se montrent irritables, capricieuses, jalouses, et, si on les offense, même par mégarde, elles jettent des sorts. Elles laissent voir parfois, à d'inexplicables préférences, qu'elles sont femmes. Plus d'une prend pour ami un chevalier ou un rustre, et le plus souvent ces belles amours finissent mal. »

Mais cet amoureux du passé aime surtout à parler de la religion populaire, de ces saints et de ces saintes dont la protection enveloppait les pauvres gens et les consolait de tant de souffrances. Visiblement il s'adresse à ceux qui ne savent rien, et n'écrit pas pour les historiens et les médiévistes, quand il nous apprend que les os des martyrs et des confesseurs inspiraient alors une vénération profonde. « Ils répandaient parfois, disait-on, une odeur balsamique, ce qui signifiait les grâces qui en émanaient. On les enfermait dans des châsses dorées et semées de pierres précieuses, et il n'est point de miracle qu'on ne pensât obtenir par le moyen de ces saintes reliques. Pour les gagner, on faisait aux saints, quand on avait besoin d'eux, des présents de toute nature : robes, bijoux, argent monnayé, maisons, terres, bois, étangs : mais on pensait que la cire vierge leur était particulièrement agréable. » Et pourquoi cette popularité des saints ? C'est qu'en ce temps-là « Dieu se faisait beaucoup craindre : il était presque aussi terrible qu'au temps des Philistins. Les pauvres pécheurs avaient peur d'être mal reçus, s'ils s'adressaient à lui dans leurs afflictions. Mieux valait, croyaient-ils, recourir à l'intermédiaire de Notre-Dame et des saints. Dieu respectait sa mère et s'efforçait de lui complaire en toute occurrence. Il montrait pareillement de la déférence aux bienheureux assis à ses côtés dans le Paradis et écoutait volontiers les requêtes qu'ils lui présentaient. »

L'historien de Jeanne d'Arc est tout joyeux de décou-

vir ainsi le moyen âge; mais il révèle si agréablement ces choses rebattues, qu'à l'entendre, on veut oublier ce que l'on sait pour se laisser aller au plaisir de tout reprendre avec un tel guide. Il nous mène, comme des écoliers émerveillés, de saint en sainte, de légende en légende. Voici sainte Marguerite, la gardeuse de brebis, devant le gouverneur Olibrius. Elle ne veut pas abjurer sa foi, renoncer au Christ; et le païen sans pitié la fait fouetter et déchirer avec des ongles de fer. Mais elle prend sa revanche sur le diable qui vient la tenter. « Elle le saisit par les cheveux, le jette à terre, lui met le pied droit sur la tête et s'écrie : « Tremble, ennemi superbe, tu gis sous le pied d'une femme. » Puis s'étale, en huit pages, l'histoire étonnante (et tout de même un peu longue) de sainte Catherine, la fille du roi Costus et de la reine Sabinelle : rien n'y manque, ses noces mystiques avec le Christ, sa discussion avec l'empereur Maxence et ses docteurs, son supplice, sa prison, les colombes qui lui apportent du pain, les anges qui pansent ses plaies, le lait qui coule du col de la vierge décapitée.

Cette idée de conduire le roi à Reims, dont la Pucelle fut hantée, évoque tout de suite en M. France le souvenir de saint Rémi, qui couronna Clovis. Et il en profite pour nous montrer l'illustre personnage baptisant le roi et la reine des Francs sous une lumière miraculeuse, et la colombe descendue du ciel, blanche comme la neige, et portant dans son bec l'ampoule, remplie du chrême divin. A Chinon, l'historien rencontre le patron de la chapelle royale, saint Georges; il suit, avec bonheur, cette nouvelle piste, ce brave chevalier, vainqueur du Dragon, libérateur de la fille d'un roi, mais qui avait le tort, aux yeux du peuple, d'être passé dans le camp anglais. A Orléans, autre rencontre, l'évêque saint Aignan, qui défendit sa ville contre les Huns d'Attila. Quand il eut prié et craché sur l'ennemi, Dieu, imitant son ministre,

noya les païens dans un déluge de pluie, et l'armée des Francs et des Romains fit le reste. Au sanctuaire de Fierbois, les miracles abondent, témoignages de la puissance de sainte Catherine : l'aveugle guéri, les captifs rendus invisibles pour leurs gardiens, les chaînes et les serrures qui tombent d'elles-mêmes, la huche qui s'ouvre pour laisser échapper un prisonnier.

Le prestige de ces filles de Dieu tient en grande partie à leur virginité. Elles lui doivent leur don de divination, leur pouvoir de thaumaturge. De là ces pages exquises où M. Anatole France, s'aidant de la Légende dorée et de l'imagerie de nos cathédrales, montre quel culte ardent et tendre les foules du moyen âge avaient voué à la Vierge Marie, et de quelles douces louanges la croyance populaire comblait les épouses du Christ, celles-là surtout « qui mirent sur la robe blanche de la chasteté, les roses rouges du martyre ». Pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? Il faut bien citer la fable célèbre de la licorne ce « cheval-chèvre d'une blancheur immaculée », qui ne se laissait prendre que par des mains virginales ! Et l'histoire (authentique celle-là) de ce jeune clerc de Reims, Gervais de Tilbury, qui fit brûler comme hérétique, la chaste jeune fille coupable de s'être refusée à ses désirs ! Insister, avec cette abondance de souvenirs érudits, sur la puissance qu'on attribuait alors à la pureté féminine, n'est pas un simple divertissement. L'auteur veut expliquer par là (et il y réussit à souhait), combien les esprits étaient préparés à accepter la mission de la Pucelle, ses conversations avec les saints, ses prophéties, et la merveille de ses succès. L'évocation hagiographique a ici l'opportunité d'un rapprochement nécessaire, qui touche au fond des choses, et a toute la valeur d'un argument.

Il n'en est pas partout ainsi. En promenant son lecteur dans ce jardin enchanté de la légende, M. Anatole France a l'air de s'amuser lui-même autant et peut-être plus que

nous. Quand il n'a plus à sa disposition les saints et les saintes du moyen âge, l'interminable conteur se rejette sur la Bible. Il nous rapporte, tantôt l'histoire de l'Ange et de Gédéon, tantôt (mais trop au long), celle de David et de Goliath, sous prétexte que le peuple la voyait sculptée au portail de la cathédrale de Reims. Vrai hors-d'œuvre, et peu nouveau ! Mais cet imagier incomparable met, à tout ce qu'il dessine et colorie, tant de grâce, d'esprit et de belle humeur que la critique est désarmée.

Ce que l'on trouve, à dire vrai, d'intéressant, de neuf et de personnel, dans ce livre, c'est justement le cadre de descriptions animées, de curieux détails de mœurs, de récits merveilleux et de gothiques légendes qui en est le fond. Quand on arrive aux paroles et aux actes de la Pucelle, on a, (sauf la supériorité et la saveur archaïque du style), l'impression du déjà entendu et du déjà vu. Et comment en serait-il autrement ? M. Anatole France ne peut que répéter ce que nous avons lu et relu dans « les pages romantiques » de Michelet, « l'œuvre consciencieuse et morne » de Wallon, « l'exposé exact et gracieux » de M. Marius Sépet, « la vulgarisation artiste » de M. Joseph Fabre. Le nouveau biographe de Jeanne d'Arc n'a pas le « fanatisme modéré » de ceux-là, ni « l'enthousiasme spiritualiste » de ceux-ci. Mais bien qu'en exposant sa méthode, il ait interdit aux historiens de paraître dans les choses qu'ils racontent, il n'a pas réussi lui-même à se conformer rigoureusement à cet idéal. Trop souvent sa personnalité perce encore, et il n'oublie jamais sa thèse, qui est d'expliquer par des influences d'Église les impulsions apparentes de la Pucelle.

Préoccupation visible dès le début, dans la partie de l'ouvrage relative à l'enfance, aux voix, et aux premiers voyages, ceux de Vaucouleurs, de Toul et de Nancy. M. France n'admet pas que Jeanne ait d'elle-même, ou du moins par l'intermédiaire de ses visions, pris cons-

science de sa mission sainte et guerrière. Elle la doit, suivant lui, à une volonté étrangère, qui ne peut être que celle d'un prêtre ou d'un moine, c'est-à-dire d'une classe d'hommes particulièrement intéressés à la cessation des malheurs publics, à la paix, faite au profit de la royauté très chrétienne et sacerdotale des fils de saint Louis. Et la preuve, « c'est que la Pucelle eut connaissance, à Domrémy, d'une prophétie qui disait que la France serait désolée par une femme et rétablie par une pucelle des marches de Lorraine ». Et qui pouvaient confectionner de telles prophéties, sinon les clercs? L'historien insiste beaucoup, en plusieurs passages de son livre, sur ces prédictions de source ecclésiastique, dont la Pucelle se serait pénétrée. A sa place, je n'attacherais pas tant d'importance à un tel argument. Il faut se défier des prophéties faites après coup. On remarquera que celles-ci n'apparaissent que dans les témoignages du procès de 1455, ce même procès qui inspire tant de fâcheux soupçons à la critique de M. France. Dans les interrogatoires du premier procès, Jeanne, elle-même, ne parle jamais de ces prédictions, qu'elle semble ne pas connaître. Et je ne serais pas surpris que l'imagination des témoins de la réhabilitation ait mis, inconsciemment, dans sa bouche, ces paroles divinatoires qui, à toutes les époques historiques, dérivent simplement du fait accompli.

Où prendre d'ailleurs cet initiateur ecclésiastique de la Pucelle? M. Anatole France le cherche et ne le trouve pas « Le nom ne sera jamais connu, dit-il, de celui qui prépara au roi et au royaume de France un angélique défenseur. » Alors, nous sommes dans le domaine de la pure hypothèse; et j'ajoute que cette hypothèse est risquée. Car enfin, l'historien qui met à si haut prix les renseignements du procès de condamnation, devrait avoir remarqué que, dans ce document, les réponses de Jeanne sur son enfance et sa jeunesse ne contiennent que très

peu de traces d'une influence d'Église. Elle n'y apparaît pas si dévote, et elle y répète vingt fois, au contraire, qu'elle n'a jamais parlé à son curé de sa mission et de ses voix. Ce manque de confiance n'est pas précisément l'indice d'une disposition naturelle à se laisser suggestionner par les clercs. Et je n'affirmerais pas, sans hésiter, comme le dit M. France, que ces clercs, en lui racontant l'histoire de saint Rémi et de la miraculeuse ampoule (s'ils l'ont fait, car rien ne le prouve) inspirèrent à sa conscience, ou à ses Voix, la pensée de conduire le dauphin à Reims (1).

Le procédé conjectural de l'auteur se révèle mieux encore dans ce qu'il dit de Bertrand de Poulengy, lors du premier séjour de Jeanne à Vaucouleurs. Il suppose (sans pouvoir citer un texte) que ce gentilhomme lorrain était en relations « avec les personnes d'Église, *inconnues de nous*, qui instruisaient la paysanne visionnaire afin de la rendre plus capable de servir le royaume de France et l'Église », et conclut qu'il a bien pu être touché du maintien et du langage de la jeune paysanne. Au contraire, le capitaine Robert de Baudricourt était un pur soudard, peu habitué au langage des clercs, et qui ne comprit rien à toute cette affaire. « Et ce point seul lui paraissait clair que Jeanne ferait une belle ribaude, et que ce serait un friand morceau pour les gens d'armes (2). »

Et le même personnage, devenu plus tard assez fami-

(1) P. 64. « Et l'ange lui apparut et lui dit : — Fille de Dieu, tu conduiras le dauphin à Reims, afin qu'il y reçoive son digne sacre. » Pour ce passage, l'auteur se réfère au *Procès*, t. I, p. 130, où il n'est question ni du sacre, ni de la conduite du Dauphin à Reims.

(2) Le *Procès*, III, 85, auquel M. France se réfère pour cette opinion prêtée à Robert de Baudricourt, ne parle que de l'entrevue de Chinon et du siège d'Orléans. Il n'y est nullement question de Robert de Baudricourt ni du séjour à Vaucouleurs.

lier avec la bergère qu'il voulait d'abord renvoyer à Domrémy avec de bons soufflets, entendit d'elle, paraît-il, cet étrange propos : « Une fois accomplies, lui dit-elle, les grandes choses que j'ai à faire de la part de Messire, je me marierai et j'aurai trois fils, dont le premier sera pape, le second empereur, le troisième roi. » Sire Robert répondit gaiement : « Puisqu'ils seront de si grands personnages, je voudrais bien t'en faire un. J'en vaudrais mieux ensuite... » — Jeanne répondit : « Nenni, gentil Robert, nenni. Il n'est pas temps. Le Saint-Esprit y ouvrera. » C'est presque du marivaudage, et, pour une dévote, assez léger. On comprend donc que l'extraordinaire président du tribunal de Rouen n'ait pas manqué d'insérer ce racontar dans le fameux réquisitoire en soixante-dix articles, où il fait la matière de l'article XI. Et d'où Cauchon l'a-t-il tiré? Probablement, bien qu'il ne le dise pas, des interrogatoires d'enquête ou des informations locales qu'il s'est bien gardé de nous transmettre et de faire connaître à la plupart des juges.

Ici, M. Anatole France, toujours préoccupé de sa thèse, prend texte de cette anecdote pour établir une théorie ingénieuse sur les *deux langages* de Jeanne d'Arc. « Ses paroles semblaient couler de deux sources opposées. Les unes, ingénues, candides, naïves, courtes, d'une simplicité rustique, d'une malice innocente, quelquefois rudes, empreintes d'autant de chevalerie que de sainteté, avaient trait, le plus souvent, à l'héritage et au sacre du Dauphin, et à la débellation des Anglais. C'était le langage de ses Voix, son vrai langage, son langage intérieur. Les autres, plus subtiles et teintées d'allégories fleuries, quintessenciées, d'une grâce savante, concernant l'Église, sentaient le clerc. » Et de cette source ecclésiastique (qui le croirait au premier abord?) vient le propos sur les trois enfants. Car M. France raille joliment le bon capitaine (1)

(1) « C'était, ajoute-t-il, un homme simple et jovial », p. 91. Et à l'appui

qui l'a pris au sens littéral, et nous aussi qui aurions été tentés peut-être d'en faire autant. Une de ces allégories dont la scolastique raffolait! « Son triple enfantement signifie que, de ses œuvres naîtra la paix de la chrétienté et que, après qu'elle aura accompli sa mission divine, le pape, l'empereur et le roi, tous trois fils de Dieu, feront régner la concorde et l'amour dans l'Église de Jésus-Christ. Apologue d'une clarté limpide! »

Limpide, pour ceux qui ont, comme M. France, la grande habitude de l'exégèse du moyen âge. Mais à quoi bon prendre tant de peine? Il faudrait se demander d'abord si l'anecdote est recevable. L'auteur a bien là-dessus quelque scrupule. Il reconnaît (1) (aveu bon à enregistrer) que le réquisitoire en soixante-dix articles est une source suspecte. Mais, de peur d'entamer l'autorité du procès de condamnation, il ajoute aussitôt : « Pourtant l'accusation s'appuie ici sur les données de l'enquête » ; une enquête que Cauchon a gardée pour lui! Il y a un malheur : c'est que lorsque la phrase du réquisitoire relative aux trois enfants a été soumise à Jeanne, elle a dit que cette vanterie lui avait été faussement attribuée (*de hoc non se jactavit*). — « Oui, répond M. France, elle a nié avoir tenu ce propos : mais c'est qu'elle l'avait oublié, ou qu'on le lui avait assez changé pour qu'elle pût le désavouer sous la forme où on le lui présentait. » Nous entendons mal, sans doute, les droits de la critique historique, mais nous n'aurions pas conclu de même. Du moment que la source est suspecte, et que Jeanne a nié, il aurait fallu s'abstenir de reproduire ces paroles comme venant d'elle et de les commenter comme un fait historique sur lequel le doute n'est pas permis.

de cette affirmation il cite (*Procès*, III, 86), une page où il n'est toujours nullement question de Robert de Baudricourt.

(1) Note 1 de la page 90.

On peut se trouver en désaccord avec M. France sur des points de détail comme sur le fond de la thèse, mais, dans ces chapitres sur la Pucelle à Chinon, à Poitiers, à Tours, à Troyes, à Reims, que de pages achevées et de charmants récits ! Celui qu'il consacre au siège d'Orléans, avant et après l'arrivée de Jeanne, est une merveille de description précise et de narration entraînant. De la vraie histoire, ici, parce que l'auteur consent à oublier ce qu'il est et ce qu'il veut démontrer, pour penser, vivre, agir avec les foules et les principaux acteurs de son drame. Nourri des documents contemporains et des travaux d'érudition locale qui les éclairent, il déroule, à nos yeux, cette curieuse tapisserie du xv^e siècle où se meuvent, en vives couleurs, roi, princes, théologiens, hommes d'armes et bourgeois, dans un vigoureux pêle-mêle. Et l'emploi mesuré de la vieille langue complète l'illusion. Pourquoi faut-il que M. Anatole France apparaisse, çà et là, avec sa thèse et sa raison moderne, pour nous dire, à Chinon, lorsque la Pucelle a reconnu du premier coup ce gentil Dauphin, qu'elle n'avait jamais vu : « Ce qui est le plus probable, c'est que des gens bien disposés pour elle la dirigèrent ». Et ailleurs, parlant des soldats qui vivaient dans l'intimité de Jeanne, sans avoir jamais eu, à son contact, de mauvaises idées (effet certain de la protection divine !) : « On peut le croire, ajoute-t-il, ou ne pas le croire ». Pourquoi ne pas nous laisser le soin de le penser ? L'historien du moyen âge, époque de crédulité où le miracle était partout, sème forcément son récit de légendes et de prodiges. Il n'est vraiment pas tenu aujourd'hui de dire au public ce qu'il en pense. Il les raconte, et passe : au lecteur de conclure. De quoi M. Anatole France a-t-il peur ? Personne n'ira s'imaginer que l'ironie souriante de M. Bergeret serait capable d'y ajouter foi.

Au total, livre singulier, et difficile à classer, où se décèle, avec une rare facilité de vision historique et un

véritable effort d'érudition, l'inexpérience de l'historien de fraîche date.

Dans sa copieuse *Préface*, M. France a parlé de tout, du beau Dunois et de M. de Freycinet, de Bossuet et de Gambetta, de la paix armée et de la question sociale, mais il a omis de nous dire pourquoi il s'est fait historien et ce qui l'amène à choisir, pour son début, l'épisode de Jeanne d'Arc.

Peut-être faut-il le demander à l'abbé Jérôme Coigniard, de savoureuse mémoire. Au cours des improvisations que lui suggéraient le bon vin et l'agréable présence de Catherine la dentellière, ce truculent personnage identifia un jour la Pucelle avec Pallas, la dame de pique, et rappela qu'il avait vu à Rouen, pour deux liards, la chaudière où les Anglais l'avaient bouillie. Sa critique irrévérencieuse osa même révoquer en doute l'existence des deux saintes dont Jeanne d'Arc entendait la voix et respirait le parfum, Catherine et Marguerite. Et, plein d'enthousiasme pour l'histoire savante, il ajouta : « Si je puis un jour me retirer dans quelque belle abbaye, ornée d'une riche bibliothèque, je consacrerai à cette tâche les restes d'une vie épuisée dans d'effroyables tempêtes et de fréquents naufrages. J'aspire au port, et j'ai le désir et le goût du chaste repos qui convient à mon âge et à mon état. » Toute comparaison mise à part, il n'y a donc pas si loin qu'on pense de la *Rôtisserie de la reine Pédauque* à la *Vie de Jeanne d'Arc*.

Ne cherchons pas à pénétrer le mystère de cette évolution. Il suffit de se rappeler, après tout, que M. Anatole France est le plus érudit de nos romanciers. Les bibelots gothiques et les beaux incunables l'enchantent; et aux vieux livres du XVI^e et du XVII^e siècle d'où s'exhale l'ennui, redoutable pour tout autre, il trouve un charme singulier. Il vit dans le passé autant que dans le présent. Sa conscience inquiète d'homme moderne s'attache, avec la même curio-

sité et la même ardeur, aux époques disparues. Il excelle à les évoquer, au moment même où l'esprit semble obsédé des questions brûlantes de la morale ou de la politique contemporaine. Mélange original des choses aujourd'hui et de celles d'autrefois, un des attrails de son talent! Nul n'avait plus de droit et plus de facilité à passer de la littérature à l'histoire. Si des gens timorés (j'allais dire ridicules) s'avisent d'insinuer que les héroïnes de ses romans ne le préparaient pas directement à peindre la vierge de Domrémy, pardonnons-leur ce blasphème. Ils ne savent pas de quoi est capable l'étonnante souplesse de ce conteur sans rival, pour qui les siècles n'ont pas de secret.

Les historiens de profession accueilleront son entreprise avec sympathie. L'un d'eux (1) s'écriait pourtant, il y a déjà quelques années : « Assez d'histoires de Jeanne d'Arc! assez de dévots panégyriques, assez de livres naïfs où les portes ouvertes sont enfoncées avec solennité, assez de plaidoiries pour la Champagne ou la Lorraine, assez d'ergotages sur la mission de Jeanne, sur le signe de Charles VII, sur l'épée de sainte Catherine, sur la scène du cimetière de Saint-Ouen! » Exclamation d'ailleurs parfaitement vaine! L'énorme bibliothèque n'en a pas moins continué de s'accroître, et la marée monte toujours. Mais quoi! Voici un maître de l'idée et de la langue française qui se donne la tâche d'appliquer au plus difficile des problèmes d'histoire sa force de pénétration et de rehausser, par la magie du style, le moins neuf de tous les sujets. On aurait mauvaise grâce à se plaindre. Les admirateurs de M. France voudraient peut-être que son livre, au lieu de s'ajouter à tant d'autres, les fit oublier, et que, jugeant impossible

(1) M. Petit-Dutaillis dans sa revue de l'histoire politique de la France au XIV^e et au XV^e siècles. (*Revue de synthèse historique*, février. 1902)

de faire mieux, c'est-à-dire plus vrai et plus vivant, on s'entendit enfin pour arrêter cette production débordante. Y pensent-ils? Chaque parti, chaque école conçoit Jeanne d'Arc à sa façon, ne voit que la sienne, et repousse celle du voisin. L'œuvre nouvelle, en raison même du nom qui l'a signée et des imperfections qui s'y trouvent, donnera, au contraire, un regain de vigueur à la controverse. Elle surexcitera l'éloge comme la critique et, loin de réconcilier les dissidents, agrandira le champ de bataille.

Qu'on en prenne son parti! A l'époque où nous sommes, il faut désespérer de plaire à tout le monde et d'imposer ses opinions. M. Anatole France le sait bien : aussi déclare-t-il se contenter d'exprimer la vérité telle qu'elle lui apparaît. « C'est une grande satisfaction, s'écrie-t-il, que dire ce qu'on croit utile et juste. » A parler de ce premier volume de la *Vie de Jeanne d'Arc*, j'ai goûté le même plaisir, en usant de la même liberté.

Achille LUCHAIRE.

Séance du 7 mars 1908.

STATISTIQUE GRAPHIQUE

DE

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EN FRANCE

Les graphiques qui figurent à l'exposition du Ministère de l'instruction publique à Londres sont au nombre de six. Ils représentent le mouvement des écoles, du personnel enseignant, des élèves, quelques résultats de l'enseignement, les dépenses de l'enseignement primaire public.

Il existe des statistiques de l'enseignement primaire relevées par le Ministère de l'instruction publique depuis l'année 1829. Elles l'ont été assez régulièrement tous les trois ans, sous le règne de Louis-Philippe, jusqu'à l'année 1850. Après une interruption de treize ans, sous le régime de la loi du 15 mars 1850, elles ont été reprises sous le ministère de Victor Duruy, puis interrompues de nouveau depuis 1872.

En 1876 a été créée la Commission de statistique de l'enseignement primaire, et depuis ce temps les relevés ont été annuels. Tous les cinq ans, la commission publie le relevé général de l'enseignement primaire en France et en Algérie, en un volume précédé d'un rapport rédigé par le président de la commission avec le concours d'un inspecteur d'académie, d'un inspecteur primaire et des chefs de

service de la Direction de l'enseignement primaire. Ce rapport, qui commente non seulement les résultats de l'année, mais ceux des cinq années précédentes, est remis en épreuves aux membres de la commission, puis discuté et adopté en séance plénière de la commission.

Le premier volume contient la statistique de l'année scolaire 1876-1877. Le second, publié en 1880, plus considérable que les autres, est un document rétrospectif qui contient les statistiques comparées de 1829 à 1877. Les cinq autres volumes se rapportent aux années 1881-1882, 1886-1887, 1891-1892 et 1901-1902. Les écoles, mattres, élèves de l'Algérie sont compris dans cette statistique depuis 1887.

Les données numériques des six graphiques sont extraites de ces volumes jusqu'en 1902. Les données postérieures à 1902 proviennent des archives du Ministère de l'instruction publique.

Ces graphiques font voir d'un coup d'œil les mouvements ascendants ou rétrogrades des diverses catégories d'écoles, ainsi que celui de leur personnel de mattres et d'élèves. Les chiffres suivants, tirés des documents précités, précisent et commentent les courbes des graphiques.

Ils comprennent les écoles et les élèves des écoles primaires élémentaires et des écoles primaires supérieures.

Mais ils ne comprennent ni les écoles maternelles, ni les mattresses, ni les élèves de ces écoles.

I. — ÉCOLES

La première statistique générale de l'enseignement primaire, dressée par ordre du ministre, accusait, en 1829, 30.536 écoles. Mais elle était incomplète et elle paratt n'avoir pas relevé les écoles spéciales de filles. Ce n'est qu'après la loi du 28 juin 1833 que cette statistique est

devenue plus complète. Avant le vote de cette loi, elle accusait 42.092 écoles en 1832. Après le vote, en 1837, 52.779.

La courbe montre une rapide augmentation jusqu'en 1847 où l'on atteint probablement le chiffre de 63.028. La montée de la courbe est plus lente ensuite sous le régime impérial, jusqu'au ministère Duruy. Mais, sous ce ministère, elle s'élève brusquement de 68.761 en 1863 à 70.671 en 1866.

Le total des écoles primaires, élémentaires et supérieures, n'est plus que de 70.179 en 1872, après la perte de l'Alsace-Lorraine. En 1877, à la veille des lois républicaines sur l'instruction primaire, la courbe est à 71.547.

L'impulsion du régime républicain depuis 1878 lui imprime de nouveau une montée rapide jusqu'en 1902 où elle atteint 85.232. Depuis cette date, la suppression des écoles congréganistes l'a fait fléchir et nous la trouvons à 81.653 en 1906-1907.

Ce total des écoles se compose de plusieurs catégories.

Les écoles de garçons et écoles mixtes ont monté rapidement jusqu'en 1847 (31.420 en 1832, 38.720 en 1837 et probablement 43.614 en 1847). La courbe a fléchi en 1850 (39.390) et ne s'est relevée que sous le ministère Duruy (42.457 en 1866). Abaissée après 1870 (41.720 en 1872), elle était à 42.421 en 1876-1877. La courbe s'est relevée ensuite, mais d'une ascension lente, jusqu'à 68.740 en 1898-1899. Depuis cette époque, elle a été à peu près stationnaire à cause de la suppression des écoles congréganistes (68.425 en 1906-1907).

Les écoles spéciales de filles étaient parties de beaucoup plus bas (10.672 en 1832); elles étaient de 14.059 en 1837, à 19.414 en 1847, lorsque la loi du 15 mars 1850 leur a donné une existence légale dans les communes de plus de 800 habitants. La courbe s'est élevée particulièrement sous le ministère Duruy, qui a rendu obligatoire

l'école spéciale de filles dans les communes de plus de 500 habitants. Elle était à 29.126 en 1876-1877. Elle a atteint 36.463 en 1901-1902, par une montée à peu près régulière. Depuis cette date elle a baissé, comme les écoles de garçons, par suite de la suppression des écoles congréganistes, et elle n'était plus qu'à 33.228 en 1906-1907.

De 1837 à 1907, les écoles de filles ont augmenté de 19.169 élèves pendant que les écoles de garçons et écoles mixtes augmentaient seulement de 9.705. L'accroissement de ces dernières a été bien moins rapide; aussi les deux courbes se sont-elles rapprochées. Il est vrai que beaucoup d'écoles mixtes ont été dédoublées en écoles de garçons et écoles spéciales de filles : ce qui a augmenté le nombre des secondes sans rien ajouter au nombre des premières.

La catégorie qui a le plus augmenté est celle des écoles publiques laïques et cette augmentation a été beaucoup plus rapide depuis 1880 qu'auparavant, à cause des lois républicaines. Il y en avait en 1843, première statistique qui les distingue, 38.095; en 1876-1877, 45.816. En 1882, à l'époque où ces lois étaient ou votées ou près de l'être, la courbe atteignait le chiffre de 51.732; elle s'est élevée progressivement à 64.288 en 1901-1902; puis, en cinq ans, à la suite de la substitution d'écoles laïques publiques aux écoles congréganistes publiques, elle a gagné environ 4.000 écoles (68.128 en 1906-1907).

Par contre, les écoles publiques congréganistes, qui n'étaient que 4.625 en 1843 et qui s'étaient élevées sous l'Empire, grâce à la loi du 15 mars 1850, jusqu'à 14.649, ont été réduites en nombre d'année en année, jusqu'à 4.110 en 1898-1899. Depuis cette année, par suite du décret du 27 juin 1902, puis de la suppression de l'enseignement congréganiste par la loi du 7 juillet 1904, la chute est devenue plus rapide, si bien qu'en 1906-1907 il ne restait

que 452 écoles publiques congréganistes. Presque toutes étaient les écoles de filles.

Les écoles privées congréganistes, encore peu nombreuses sous le règne de Louis-Philippe (1830 en 1843), ont augmenté rapidement pendant l'Empire et les premières années de la troisième République (1870 en 1877-1878). Leur développement a continué jusqu'en 1901-1902 (14.817) date à partir de laquelle les décrets et la loi ont rapidement réduit le nombre à 1.421 en 1906-1907.

Les écoles privées laïques ont eu une fortune tout autre. Elles ont continuellement décliné jusqu'en 1901 (14.130) en 1840 (2.508 en 1841-1842). Mais, depuis cette dernière date, la suppression des écoles congréganistes a subitement relevé le rôle par suite d'un déplacement de la nécessité d'entretenir les écoles congréganistes de se transformer en écoles laïques sans cesse pour cela être confondues, et bien que, les années suivantes, elle montait à 17.211 et qu'elle atteint en 1906-1907 le chiffre de 22.321.

— ENSEIGNEMENT ET INSTITUTIONS

Les écoles congréganistes les maîtres et maîtresses recrutés par un concours de choix à toutes les écoles. L'enseignement est généralement plus rapide, ce qui a permis jusqu'à ces dernières années laïque, de recruter des maîtres et maîtresses sans cesse plus d'adjoints, ce qui a permis de recruter des maîtres et maîtresses de choix, ce a nommé les écoles congréganistes les classes qui reçoivent les élèves les plus avancés.

Les écoles congréganistes ont recruté les adjoints par un concours de choix en 1877 et avaient 110.238 élèves. En 1887, le nombre des écoles congréganistes était de 14.817 et le nombre des élèves de 110.238. Dans les années suivantes, le nombre des écoles congréganistes a continué à diminuer et en 1906-1907, il n'y avait plus que 1.421 écoles.

Le nombre des instituteurs (adjoints compris) était de 47.301 en 1843, premier relevé de cette espèce; il était de 50.549 en 1872 et il est monté jusqu'à 58.143 en 1898-1899. Depuis cette date, il est stationnaire et même rétrograde (66.045 en 1906-1907).

Le nombre des institutrices (adjointes comprises) a augmenté davantage. On en comptait seulement 28.234 en 1843. En 1876-1877, ce nombre avait déjà doublé (58.992), la loi du 15 mars 1850 ayant prescrit l'ouverture d'écoles de filles dans les communes de plus de 800 habitants; il dépassait depuis 1863 celui des instituteurs. Il a continué à augmenter jusqu'en 1901-1902 (90.962). La laïcisation l'a fait décliner à 85.869 en 1906-1907.

Les instituteurs et institutrices publics laïques n'ont pas cessé d'augmenter en nombre : 40.831 en 1843, 50.260 en 1872. En 1881-1882, ils étaient 69.917. Le régime républicain les a multipliés et la courbe a pris une allure plus rapidement ascendante (102.917 en 1901-1902), très rapidement même depuis 1902 (114.719 en 1906-1907), à cause de la fermeture des écoles publiques congréganistes.

Les congréganistes attachés au service d'écoles publiques étaient 9.615 en 1843, puis, par le bénéfice de la loi du 15 mars 1850, 25.525 en 1863, date à partir de laquelle leur progrès est enrayé; ils s'élèvent cependant à 26.823 en 1876-1877; c'est leur maximum. Leur nombre a diminué constamment ensuite, si bien qu'en 1901-1902 ils n'étaient plus que 5.697. La politique qui a prévalu depuis cette année a eu pour résultat qu'il n'y a plus, en 1906-1907, que 788 congréganistes, qui sont presque tous des femmes, dans les écoles publiques.

Dans les écoles privées, les congréganistes se sont maintenus beaucoup plus longtemps et leur nombre a été en progressant jusqu'au décret du 27 juin 1902. L'Empire leur a été propice; ils n'étaient que 7.343 en 1843;

ils étaient 22.278 en 1872, autant que dans les écoles publiques. Ce dernier nombre a doublé sous la troisième République (44.054 en 1901-1902). Les décrets du 27 juin 1902 et la loi du 7 juillet 1904 l'ont fait tomber à 5.988 en 1906-1907.

Les laïques ont eu, au contraire, une mauvaise fortune constante dans l'enseignement privé jusqu'en 1902. Au début de cette statistique, en 1843, on en avait compté 17.746; il n'en restait que 6.392 en 1900-1901. Mais, les écoles congréganistes ayant été fermées, leurs maîtres et maitresses, quittant la robe, ont rouvert des écoles laïques, et le nombre total des maîtres de cette catégorie est monté presque subitement à 30.419 en 1906-1907.

La fermeture des écoles publiques ou privées congréganistes a donc fait refluer vers l'enseignement laïque une partie de l'ancien corps enseignant congréganiste, en même temps qu'elle amenait une augmentation du nombre des maîtres et maitresses laïques dans l'enseignement public, sans que pourtant les vides aient été entièrement comblés, puisque le total général accuse une diminution d'environ 7.000 personnes.

III. — ÉLÈVES

Pour compter le total des élèves on ne peut pas faire fond sur la statistique de 1829 (1.358.000), qui est incomplète, à peine aussi sur celle de 1832 (1.937.000). Celle de 1843 accuse 3.164.000 élèves. La dernière statistique de la période impériale a donné, pour l'année 1866, 4.515.000 élèves, et la première de la République, 4.722.000 en 1872. En trente ans on avait donc gagné à l'école un peu plus de 1 million et demi d'enfants. Le progrès a continué jusqu'en 1888-1889, année qui fournit le maximum obtenu jusqu'ici (5.623.000 élèves), soit un nouveau gain de 900.000 élèves; dans ces totaux sont compris les

élèves des écoles primaires élémentaires et ceux des écoles primaires supérieures. Depuis ce temps, le nombre des élèves a été en rétrogradant jusqu'en 1900-1901 (5.527.000), puis il s'est légèrement relevé (5.585.000 en 1906-1907). D'où vient cet état rétrograde ou stationnaire? Est-ce de la diminution du nombre des écoles? Peut-être quelque peu. Mais la stagnation a commencé dix ans plus tôt. Il faut donc chercher la cause principale dans la diminution de la natalité; il n'y a probablement pas plus d'enfants qui se soustraient complètement à l'obligation scolaire aujourd'hui qu'il y a vingt ans, mais il y a moins d'enfants d'âge scolaire. Une autre cause est l'écourtement du stage scolaire obligatoire de sept ans par suite de la sortie prématurée des élèves, munis ou non du certificat d'études primaires.

En 1843, les écoles renfermaient 1.812.000 garçons et 1.351.000 filles. Les garçons ont conservé la supériorité du nombre, mais de très peu : 2.808.000 garçons et 2.777.000 filles en 1906-1907. La courbe des filles n'a pas cessé de se rapprocher de celle des garçons, et elle se confond presque avec elle aujourd'hui.

Ce sont les élèves des écoles publiques laïques qui ont le plus augmenté. L'augmentation a été plus rapide de 1877 à 1888, pendant le premier essor des institutions républicaines, période pendant laquelle ces écoles ont gagné environ un million d'élèves (3.027.000 en 1878-1879, 3.916.000 en 1888-1889). Il y a eu ensuite jusqu'en 1902 un arrêt correspondant à la stagnation générale du recrutement scolaire (3.953.000 en 1899-1900) et, en dernier lieu, une reprise rapide de la hausse, due très vraisemblablement à la fermeture des écoles congréganistes, publiques ou privées (4.542.000 en 1906-1907).

Le nombre des élèves des écoles publiques congréganistes a augmenté pendant l'Empire (677.000 en 1850, 1.151.000 en 1866) et durant les premiers temps de la

troisième République (1.628.000 en 1876-1877). Il a baissé constamment depuis cette année et il était réduit à 285.000 en 1900-1901. Le décret de juin 1902 et la loi du 7 juillet 1904 l'ont abaissé à 40.000 en 1906-1907.

Les élèves des écoles privées congréganistes, qui étaient au nombre de 277.000 en 1850, se sont élevés jusqu'au nombre de 1.257.000 en 1900-1901; puis, par suite de la fermeture des écoles congréganistes, ils se trouvent réduits en 1906-1907 à 187.000 élèves qui sont surtout des élèves du sexe féminin.

Les élèves des écoles privées laïques avaient diminué en nombre, comme les écoles elles-mêmes, de 1850 (443.000) à 1901-1902 (118.600). Mais la transformation des écoles congréganistes en écoles laïques libres a fait remonter le nombre à 814.000 en 1906-1907.

IV. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

La statistique peut fournir quelques renseignements sur les écoles et les élèves de l'enseignement primaire supérieur qui sont déjà compris dans les chiffres précités.

Cet enseignement est donné dans les écoles d'enseignement primaire supérieur qui sont des établissements distincts et dans les cours complémentaires qui sont des annexes aux écoles primaires élémentaires.

Sous le régime de la loi du 28 juin 1833, il avait été fondé un assez grand nombre d'écoles primaires supérieures : on en comptait 436 en 1850. Mais, la loi du 15 mars 1850 leur ayant retiré par préterition leur caractère légal, ce nombre était tombé à 246 en 1881-1882. Le gouvernement républicain, depuis 1878 et surtout depuis 1881, en encouragea la fondation par des lois, décrets et subventions, et ces écoles, publiques et privées, se relevèrent au nombre de 306 en 1902-1903 et de 363 en 1906-1907. Le progrès a été rapide depuis une dizaine d'années.

Le nombre des cours complémentaires, publics et privés, est plus considérable que celui des écoles : 1.544 en 1902-1903 et 1.630 en 1906-1907.

Le nombre total des élèves des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires était de 30.130 en 1881-1882 et de 88.572 en 1906-1907; il a triplé en vingt-huit ans.

Il a plus augmenté dans les cours complémentaires que dans les écoles.

Dans les écoles, il a doublé, car on en relevait 23.225 en 1881-1882 (nombre inférieur à celui qu'avait constaté la statistique de 1850 [27.159]) et il s'est trouvé de 46.762 en 1906-1907.

Les cours complémentaires ne comptaient que 6.905 élèves en 1881-1882; ils en ont enregistré 41.810 en 1906-1907.

Le nombre total des garçons dans les écoles et dans les cours était de 21.639 en 1881-1882 et de 47.062 en 1906-1907. Celui des filles a passé de 8.501 à 41.062, se rapprochant beaucoup de celui des élèves du sexe masculin.

Dans les cours complémentaires, on compte même aujourd'hui un peu plus de filles que de garçons.

V. — RÉSULTATS

Pour apprécier les résultats généraux de l'enseignement primaire en France, la statistique officielle ne fournit que des renseignements très rudimentaires.

D'abord le nombre des conscrits sachant lire. La proportion sur 100 conscrits a toujours été en augmentant, excepté dans quelques années accidentelles. En 1827, il n'y en avait que 42 sur 100. En 1847, à la fin du règne de Louis-Philippe, il y en avait 64,1 : accroissement de 22 % en vingt ans. En 1868, à la fin de l'Empire, on en

trouve 80,2 sur 100 : accroissement de 16 % en vingt ans. En 1905, sous la troisième République, 96,6 sur 100 : accroissement d'environ 16 % en trente-sept ans. La proportion est devenue moins forte avec le temps, et la montée de la courbe qui la représente s'est ralentie, comme l'accroissement du nombre des élèves. C'est qu'il est moins difficile d'attirer à l'école et de munir des éléments de l'instruction les premières centaines de mille enfants que les dernières, plus réfractaires. Ainsi, les vingt dernières années, 88,5 en 1885 et 96,6 en 1905, ne présentent qu'un accroissement de 8,1 %. Dans la montée de la courbe, on n'aperçoit qu'un arrêt sensible, celui qui a suivi la perte de l'Alsace-Lorraine, une des régions de la France qui était le plus avancée sous le rapport de l'instruction primaire.

En second lieu, le nombre des époux et épouses qui ont signé leur acte de mariage. Cette statistique, qui ne date que de 1854, confirme à très peu près pour les hommes la statistique des conscrits. Ainsi, en 1854, pendant que 66,2 conscrits sur 100 savaient lire, 69 époux signaient leur acte de mariage ; en 1880, 85,5 conscrits et 83,7 époux ; enfin, en 1905, 96,6 conscrits et 96,9 époux.

Les épouses restent à un niveau inférieur : 53,2 sur 100 ont signé en 1854, 75,6 en 1880, 95,7 en 1905. Mais on voit qu'elles se sont, sous ce rapport, beaucoup rapprochées des hommes et qu'il n'y a plus, entre les deux sexes, qu'une très légère différence.

En troisième lieu, on peut consulter les certificats d'études primaires : c'est une institution qui date de la troisième République et qui s'est rapidement développée. En 1872, on en délivrait 5.158 ; en 1880, 57.336 ; en 1907, 218.014. Les filles qui, dans le principe, étaient fort en minorité (1.586 filles et 3.572 garçons en 1872), égalent presque les garçons en nombre aujourd'hui (100.307 filles et 117.707 garçons).

L'accroissement ne signifie pas que l'instruction ait gagné autant; il signifie surtout que l'institution est devenue plus populaire auprès des élèves et auprès des maîtres, qui s'en font un titre. Resterait à savoir si l'âge auquel l'élève est autorisé à passer l'examen n'abrège pas trop son stage scolaire et si le niveau de ce certificat, qui est nécessairement différent d'une région et d'un jury à un autre, a, d'une manière générale, baissé ou s'est maintenu; il doit être la preuve d'une instruction purement élémentaire, mais suffisamment solide.

VI. — DÉPENSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC

On ne connaît pas les dépenses de l'enseignement privé. Les dépenses de l'enseignement primaire public comprennent les dépenses faites : 1° par l'État; 2° par les communes; 3° par les départements, et, en outre, les dons et legs. Elles sont, les unes obligatoires, c'est-à-dire imposées par la loi, relativement aux communes et aux départements; les autres, facultatives.

Jusqu'en 1885, les dépenses extraordinaires des communes n'avaient pas été portées à la connaissance du Ministère de l'instruction publique : les dépenses ordinaires seules figuraient régulièrement dans ses comptes; les dépenses de la ville de Paris n'y entraient pas non plus. Cependant, nous avons essayé de donner, d'après le second volume de la *Statistique de l'enseignement primaire*, un total approximatif des dépenses ordinaires et extraordinaires, que nous avons exprimé par une barre couleur or au-dessus des colonnes pleines en or, lesquelles représentent les dépenses de l'État, celles des départements et les dépenses obligatoires des communes.

Les dépenses pour construction et installation d'écoles ne sont pas comprises dans cette statistique. Le rapport sur la statistique de l'enseignement primaire en 1901-1902

évalue à plus de 1 milliard de francs le total des dépenses faites de ce chef par l'État, les départements et les communes de 1871 à 1902.

La loi du 28 juin 1833 autorisait les communes dont les ressources ordinaires ne suffisaient pas à l'entretien de leur école, à imposer leurs contribuables à 3 centimes additionnels à trois contributions directes, et les départements à s'imposer aussi 2 centimes que la loi du 10 avril 1867 a portés à 3 centimes. La loi du 19 juillet 1875 a élevé à 4 centimes la contribution communale et à 4 centimes la contribution départementale. Les communes percevaient en outre la rétribution scolaire payée par les parents.

La loi du 16 juin 1881, en établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire, a supprimé la rétribution scolaire.

La loi du 19 juillet 1889 a complètement changé le système financier. L'État a pris à sa charge les traitements et certains suppléments de traitement, excepté dans les villes de plus de 100.000 habitants, pour lesquelles la contribution de l'État est limitée au produit des 4 centimes. Comme conséquence, les 8 centimes additionnels aux quatre contributions directes (4 centimes des communes et 4 centimes des départements) ont été, dès lors, levés pour le compte de l'État et versés au Trésor public.

En 1855, première année d'une statistique régulière, mais encore incomplète, le total de la dépense connue était de 29 millions et demi. A la fin de l'Empire (1868) il atteignait 58 millions, ayant augmenté sensiblement sous le ministère Duruy par suite de la loi du 10 avril 1867. Il atteignait le double (116 millions et demi en 1881), à l'époque du vote des lois républicaines, par suite d'un rapide accroissement annuel et, surtout, par l'application de la loi du 19 juillet 1875 sur les 4 centimes communaux et départementaux.

Les lois républicaines ont occasionné d'autres augmen-

tations consécutives et très rapides, de sorte qu'en 1902, la dernière année dont nous ayons le compte complet dans les volumes de la *Statistique de l'enseignement primaire*, la dépense totale de l'enseignement primaire public s'élevait à 237.714.000 francs, Algérie comprise. D'après les données du Ministère de l'instruction publique, le total, qui ne comprend plus l'Algérie depuis qu'elle a un budget autonome, est monté pour l'année 1905 à 260.402.036 francs.

Les quatre principales sources qui ont alimenté le budget de l'enseignement primaire public l'ont fait dans des proportions très différentes, suivant les époques.

La rétribution scolaire, qui était le paiement direct par la famille du service rendu, s'était élevée de 9 millions en 1855 à 16 millions et demi en 1880. La loi du 16 juin 1881 l'a supprimée.

La dépense communale, dépense obligatoire (y compris la rétribution scolaire), qui n'atteignait pas à fait 20 millions en 1885, était montée à plus de 56 millions en 1880. La suppression de la rétribution scolaire réduisit la dépense communale à une trentaine de millions en 1883. Mais, les dépenses facultatives étant entrées dans le compte depuis 1885 et de nouvelles causes de dépenses étant survenues, particulièrement pour le paiement des intérêts des emprunts contractés pour constructions scolaires, la dépense communale remonta brusquement, dépassant 70 millions en 1887, retombant ensuite en 1891 à 66 millions, mais pour remonter encore et atteindre 79.923.000 francs en 1902 (ou même 81.500.000 francs avec l'Algérie, à savoir : 54.608.575 francs de dépenses obligatoires, 26.891.641 francs de dépenses facultatives).

En 1905, d'après les données du ministère, les dépenses communales ont été de 88.305.615 francs.

Il en est autrement des départements, dont le contingent a toujours été inférieur à celui des communes. Il était de 5.412.000 francs en 1855, de 10.143.000 francs en 1869; il

s'est élevé jusqu'à 17 et 18 millions de 1878 à 1889. Mais la loi du 19 juillet 1889 ayant retiré aux départements la charge des écoles normales primaires ainsi que le revenu des 4 centimes, les départements ont cessé de figurer dans les comptes.

C'est l'État qui a assumé la plus forte charge. En 1855 il ne fournissait que 5 millions sur un total de 29 millions et demi; en 1869 un peu moins de 10 millions sur 58. Mais, après l'établissement de la gratuité, son contingent s'est élevé tout à coup de 47 millions et demi, en 1881, à 88 millions et demi en 1892. Dès lors il est devenu le plus gros contribuable de l'enseignement primaire. Après la réforme financière de 1889, son contingent a passé tout à coup de 86 millions en 1889 à 120 millions et demi en 1890 et, montant d'année en année, il était à 182.468.000 francs en 1905 (1). Les frais de l'enseignement primaire public qui, sous le régime de la loi de 1833 incombait surtout aux communes, incombent surtout maintenant au Trésor public.

C'est une conséquence de l'organisation qui a élevé les instituteurs au rang de fonctionnaires de l'État.

E. LEVASSEUR.

Séance du 4 avril 1908.

(1) Ces 182 millions et demi sont le chiffre qui figure dans le dernier *Annuaire statistique de la France*. Les renseignements du Ministère de l'instruction publique portent (sans l'Algérie) pour 1905, 172.096.421 francs, et pour 1906, 181.459.839 francs.

NOTICE

SUR

V. BOGIŠIĆ

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

Valtazar Bogišić, né à Raguse le 20 décembre 1834, docteur en droit à l'université de Vienne en 1864, a rempli d'abord quelques fonctions administratives dans les provinces slaves de l'Autriche. En 1869, il fut appelé au service de la Russie comme professeur ordinaire des législations slaves à l'université d'Odessa, et n'a pas cessé, depuis lors, de s'occuper de cette branche d'études. La principauté de Montenegro voulait se donner un code qui fût non pas une copie des codes de l'Europe occidentale mais l'expression fidèle des coutumes nationales. La tâche était difficile. Il fallait recueillir d'abord ces coutumes nationales, se pénétrer de leur esprit et en faire un corps de droit dans un style populaire, avec une langue qui n'était pas encore complètement formée. Il fallait surtout un homme capable de prendre à sa charge un travail aussi considérable. Le gouvernement monténégrin s'adressa au gouvernement russe qui lui désigna M. Bogišić. La préparation d'un projet de code remplit plusieurs années. Elle exigea des réunions, des missions dans les

divers pays des Slaves méridionaux; une grande enquête eut lieu de 1867 à 1877, sur la base d'un questionnaire unique qui, à lui seul déjà, constitue une œuvre juridique remarquable. Enfin, en 1888, le nouveau code fut promulgué, ou du moins la partie relative à la propriété, les lois relatives à l'organisation de la famille ayant été réservées pour faire l'objet d'un code distinct. Le nouveau code, dont l'hommage a été fait à l'Académie a été presque aussitôt traduit en français. M. Bogišić a été depuis lors nommé ministre de la justice au Monténégro et a publié des ouvrages d'histoire juridique, entre autres un grand travail bibliographique sur les lois écrites des Slaves méridionaux, et une édition de l'ancienne coutume de Raguse, du xv^e siècle. Il était membre de l'Académie des Sciences à Zagreb, en Croatie, et vous l'aviez nommé correspondant de votre académie en 1888. Ses efforts n'ont pas peu contribué à établir des relations suivies et toujours utiles entre les savants croates et français. Il se rendait à Raguse lorsqu'il fut enlevé en cours de route, à Fiume en Dalmatie, le 20 avril dernier.

R. DARESTE.

Séance du 6 juin 1908.

UN

CONGRÈS DE DROIT CONSTITUTIONNEL

A LONDRES EN 1908

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Les correspondants de l'Académie des Sciences morales et politiques ont le devoir de communiquer à leurs confrères les faits d'ordre politique, économique, qui sont de nature à intéresser l'Académie et qu'ils ont eu l'occasion de recueillir à l'étranger. C'est là l'excuse de la lettre que je me permets de vous adresser, en traversant Paris; je sollicite également votre indulgence si je m'aventure sur un terrain qu'on l'on peut considérer comme réservé au comte de Franqueville.

Les menaces du socialisme, les empiétements dans le domaine de la liberté individuelle, les attaques contre le principe de la responsabilité personnelle se retrouvent malheureusement aujourd'hui, dans tous les pays; le degré d'intensité du mal diffère seul. Des résistances se sont organisées dans quelques pays. On ne saurait dire que le succès en ait été bien considérable. Il est préférable en tout cas que ces résistances et ces protestations se produisent.

Il y a vingt-cinq ans environ, il s'est créé en Angleterre, l'Association pour la défense de la liberté et de la propriété qui ne cesse de combattre contre le socialisme révolutionnaire et gouvernemental : son premier président, Lord Wemyss, vient de célébrer son quatre-vingt-dixième anniversaire.

La British Constitution Association est de date plus récente (1905); elle a pour objet de préserver les principes fondamentaux de la constitution britannique « Personal liberty and personal responsibility » et de limiter en conséquence les fonctions des organes gouvernants. Elle a groupé un certain nombre d'hommes politiques, de professeurs, de jurisconsultes, sous la présidence de Lord Balfour of Burleigh. Elle a profité de l'occasion que lui offrait l'Exposition franco-britannique pour organiser un congrès qui a duré deux jours. Le programme a comporté l'examen des constitutions politiques de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne par rapport aux garanties qu'elles présentent pour maintenir la liberté et la responsabilité personnelles. Le Congrès a eu comme présidents Lord Courtney, M. Thomas Burt, Sir William Chance, Sir Archibald Geikié.

La première journée a été consacrée à la France; M. Yves Guyot, avec la précision et la netteté qui le caractérisent, a montré la constitution de la république française dans son fonctionnement quotidien; il a fait voir que si la France a proclamé un certain nombre de principes, constituant l'ensemble des libertés nécessaires, elle n'a jamais garanti ces principes et que ceux-ci ont été outrageusement violés par la Convention, par le Directoire, par Napoléon et par les différents gouvernements qui se sont succédé. La constitution de 1875 n'a apporté, a dit M. Guyot, aucune limitation aux attributions de l'État, ne mentionne aucune garantie pour les citoyens. L'ancien ministre des travaux publics a montré l'arbitraire

traire s'exercant dans la confection et dans l'application de la loi. Plus la législation intervient et plus elle donne d'importance au pouvoir exécutif, à la bureaucratie, à tous les agents de l'État; la législation socialiste en multipliant les interdictions, les autorisations, les dérogations, augmente les occasions d'arbitraire. Quels sont les obstacles à la politique de tyrannie et de spoliation des socialistes? M. Guyot répond que leur propre impuissance a été démontrée par le passage des ministres socialistes au pouvoir et par la législation socialiste tentée en France; elle est en opposition avec la démocratie, elle laisse le budget en déficit, elle a provoqué l'émigration des capitaux, frappé le crédit public, porté atteinte à la sécurité nationale. Comme remède, M. Guyot a indiqué la modification du régime électoral, la représentation proportionnelle, tout en reconnaissant que la réforme est difficile à obtenir, parce que le gouvernement s'y oppose, l'action du ministre de l'intérieur en devenant moins efficace. Quant à la constitution, elle a besoin d'être révisée pour déterminer les attributions de l'État, assurer un minimum de garantie aux droits individuels et donner au pouvoir judiciaire un rôle assez important pour qu'il puisse imposer à tous le respect de la loi.

La Constitution anglaise a fait l'objet de trois mémoires, qui ont été lus par M. Thomas Gibson Bowles (qui a représenté King's Lynn au Parlement de 1892 à 1906), par le professeur Flinders Petrie et par le professeur Dicey, qui occupe à Oxford la chaire de législation anglaise avec l'autorité que l'on sait. C'est au rapport de M. Dicey que je m'arrêterai. Le sujet choisi était la question de savoir quelles garanties contre l'oppression sont données par la Constitution britannique. Il n'y a plus à redouter la tyrannie du roi ni celle de la Chambre des Lords. Tous les dangers contre lesquels on est défendu par la Magna Charta, par le Bill of Rights, sont surannés, les périls par-

ticuliers de tyrannie royale ou aristocratique contre lesquels les ancêtres de M. Dicey ont lutté, n'existent plus. « Que craignons-nous donc? Nous redoutons le vote de lois et surtout l'administration de la loi, conformément aux désirs immédiats d'une classe, notamment de celle des salariés, et non pas conformément à la volonté réfléchie véritable de la majorité de la nation. » Le professeur Dicey a pris comme exemple la loi des retraites des vieillards. « Ce morceau de législation peut être sage ou non. En tout cas, il introduit une modification inouïe et, de l'avis de beaucoup de personnes, une révolution calamiteuse dans notre système social. Il fut voté précipitamment par le gouvernement et les Chambres n'ont même pas attendu le rapport d'une commission royale, chargée d'examiner la question de savoir si la politique qui trouve son expression dans l'Old Age Pensions bill était raisonnable et opportune, ou le contraire. La façon dont la loi a été votée est une cause d'alarme plus grande que le contenu même de la loi. Personne ne suppose qu'il n'y ait eu un grand nombre de membres qui déplorent et abhorrent des lois auxquelles ils n'ont pas fait d'opposition. Il y a six cent soixante-treize membres à la Chambre des Communes. Neuf seulement ont eu le courage de voter contre une mesure qui bouleverse, si elle ne corrompt pas, tout le système d'assistance publique. Ce n'est pas la conviction qui a dicté le vote, mais la crainte de perdre les suffrages des ouvriers. » Le professeur Dicey a montré l'effet déplorable des lois qui interviennent dans la liberté des conventions ou qui prétendent protéger certaines catégories de personnes contre leur désir, contre leur intérêt même. Il faut redouter non seulement la législation qu'un Gouvernement en quête de popularité peut improviser, mais encore l'administration de la loi. Quelles sont les garanties qui ont existé pour défendre les Anglais contre le genre d'oppression que M. Dicey croit avoir raison de redouter? Beaucoup de ces

ranties ont disparu ou n'existent pas. On a eu confiance dans la constitution parlementaire, mais l'expérience montre que le Parlement et le gouvernement pensent en faire un instrument d'oppression. On parle du veto du souverain et du pouvoir législatif des Lords. Le veto est rouillé, la puissance des Lords de résister à la volonté clairement exprimée des Communes peut s'exercer très rarement. Et le gouvernement par deux partis, qui se succèdent au pouvoir? Là aussi on est en face de notions qui ne correspondent plus à la réalité des faits. Aucune partie de la Constitution n'est à l'abri d'une attaque soudaine, faite par un parti qui aurait obtenu une majorité momentanée dans les Communes.

La principale défense se trouve dans une condition saine de l'opinion publique.

M. Dicey croit que la Chambre des Lords possède encore un élément d'autorité dont elle n'a pas encore appris à se servir. La fonction véritable n'est pas de résister à la résolution délibérée et permanente de la majorité des électeurs, mais de protéger les droits de la nation, en empêchant un parti quelconque de faire voter des lois auxquelles les électeurs n'ont pas donné leur assentiment. La Chambre des Lords devrait pouvoir exercer un veto suspensif. M. Dicey indique le non-paiement des membres du Parlement comme une garantie contre l'invasion du politicien de profession. Deux autres conditions lui semblent essentielles : *l'indépendance des juges, l'exclusion de tous les fonctionnaires, de tout le service civil, de la vie politique.*

M. Dicey a terminé par quelques conseils : à tout prix, il faut résister à toute tentative d'affaiblir les garanties existantes, ensuite restreindre le domaine du gouvernement de parti. Cédant au désir de suggérer un remède positif, il s'est montré enclin à demander l'introduction du referendum. N'est-ce pas une erreur? ce qui est admi-

rable pour un canton suisse ne fonctionnera pas bien en Angleterre. De plus, les résultats du referendum helvétique et les plébiscites en général ne sont pas de nature à provoquer des imitations.

M. Chapin a fait l'exposé de la constitution des États-Unis, laquelle, comme l'a rappelé le président du Congrès, sir William Chance, a dû, dans l'esprit de ses auteurs, contenir les avantages de la constitution britannique, en omettant les inconvénients et les défauts. M. Chapin a donné l'analyse très précise des dispositions qui règlent les pouvoirs et les attributions du Président, du Congrès, du pouvoir judiciaire ; il a montré l'importance capitale de la Cour suprême dont la fonction essentielle est « *to interpret and construe* » la constitution et les lois votées par le Congrès. M. Chapin a parlé avec beaucoup d'optimisme, et l'on ne peut guère attendre autre chose de la part de beaucoup d'Américains. Il faut du courage, de la clairvoyance et un peu d'audace patriotique pour juger les affaires de son pays, devant des étrangers. M. Chapin a expliqué comment, à côté d'une tendance à l'individualisme extrême, on rencontrait aux États-Unis des groupements d'une puissance formidable, comment on réclamait une réglementation des grandes corporations par l'État.

M. Chapin a fait l'éloge de la Cour suprême et des services qu'elle a rendus et qu'elle peut rendre encore pour défendre les droits des individus et de la nation considérée dans son ensemble.

L'exposé de M. Chapin a provoqué des observations, notamment de la part de M. Dicey : celui-ci a insisté sur les avantages que les États-Unis avaient eus au début : un territoire fertile, peu peuplé, et une constitution habilement élaborée, et sur les résultats auxquels ils sont arrivés. Il a exprimé son estime de la Cour suprême, sans méconnaître les dangers qui la menacent, notamment le droit du Congrès d'augmenter le nombre des juges.

a fait ressortir l'avantage de posséder une constitution écrite, dont la rigidité peut sembler incommode, mais qui empêche les changements brusques. Le fait que les pouvoirs du Président, du Sénat, de la Chambre, se balancent a pour conséquence de rendre la confection des lois plus lente que dans d'autres pays, et certes ce n'est pas un mal aujourd'hui. On en est arrivé à souhaiter que la machine législative travaille avec moins de précipitation.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, les assurances de ma très haute considération.

Arthur RAFFALOVICH

P. S. En s'adressant à M. Mark H Judge, 7, Pall Mall, à Londres, on aura tous les renseignements sur la *British Constitution Association*.

Séance du 12 septembre 1908.

LES MŒURS ACTUELLES

DU CANADA FRANÇAIS

La conclusion récente d'un traité de commerce entre la France et le Canada, et le projet d'ériger deux statues jumelles en l'honneur de Montcalm, à Québec et à Vauvert (1), ont ramené l'attention du public français vers cette vaste région de l'Amérique du Nord, méconnue par Voltaire et abandonnée par l'impéritie de Louis XV :

« Nous avons eu l'esprit, écrivait le premier à la marquise du Deffand, de nous établir au Canada, sur des neiges, entre des ours et des castors, après que les Anglais ont peuplé de leurs florissantes colonies quatre cents lieues du plus beau pays de la terre. Et l'on nous chasse encore de notre Canada ! (2). »

Aujourd'hui (en 1906), le « Dominion du Canada » est un pays de 6.400.000 âmes dont 1.800.000 parlent notre langue, ont gardé nos mœurs et sont restés attachés au catholicisme. Non seulement la fertilité, agricole — et même viticole — bien connue de la zone frontière de :

(1) Vauvert est la ville la plus proche du château de Candiac, où naquit, en 1718, l'héroïque défenseur de Québec, mort à Québec, 1769.

(2) Lettre du 13 octobre 1759. Comparez le chapitre xxiii de *Candid* ou *l'Optimisme*.

États-Unis, attire depuis longtemps des milliers de cultivateurs américains des États-Unis de l'Ouest; mais le Canada possède une richesse forestière qui n'a d'égale que celle de la Russie d'Europe et il a révélé, depuis quelques années, des trésors minéraux qui commencent à être exploités et forment des réserves énormes de houille, de fer, cuivre, plomb, nickel, antimoine, cuivre et or. Il est peuplé par une race vigoureuse qui unit les qualités laborieuses et économes du paysan français à l'esprit d'entreprise du colon anglo-saxon. Les uns exploitent les forêts, chassent les animaux à fourrures, élèvent du bétail des espèces chevaline, ovine et bovine et cultivent un sol si fertile, qu'il a à peine besoin d'engrais; tandis que les autres établissent des usines, des manufactures et exportent les produits du sol ou de l'industrie au moyen de chemins de fer, dont le réseau s'étend sur une longueur de 33.145 kilomètres (1) et de lignes de bateaux à vapeur, dont quelques-uns sont transatlantiques.

En deux mots, le Dominion Canadien est aujourd'hui une contrée en pleine prospérité agricole, industrielle et commerciale, jouissant d'une entière liberté politique et religieuse. Laissant aux économistes le soin d'apprécier les premières conditions, aux philologues et littérateurs le domaine du langage et des livres, je voudrais donner un rapide aperçu de ses mœurs, de l'état de la famille et du caractère de la presse. Je m'appuierai surtout sur les observations, que j'ai faites lors d'un récent voyage au Canada et sur des documents officiels.

La race canadienne française, sous l'influence du climat et des bonnes mœurs, s'est comme régénérée et sa vigueur se manifeste par l'accroissement de la natalité et de la longévité. La moyenne du nombre d'enfants est de 12 chez les Canadiens français et de 7 à 8 chez les Cana-

(1) Un second chemin de fer transcontinental est en construction.

diens anglo-saxons (1); malheureusement, depuis quelques années, la mortalité infantile s'accroît, surtout chez les premiers, par suite de l'ignorance des mères en matière d'hygiène et le Canada français a perdu 5 à 600.000 de ses fils, émigrés aux États-Unis.

D'ailleurs, le lien conjugal est étroit et les divorces sont très rares. Il n'y en a eu, dans tout le Dominion depuis 1867, date de la Confédération des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, jusqu'à 1904, que 356 cas, soit 9,7 par an. Il est vrai que, dans les provinces de Québec, Ontario, Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, il faut un acte du Parlement, c'est-à-dire une loi pour l'obtenir. Par contre, au Nouveau-Brunswick, à l'Île du Prince Edward et à la Nouvelle-Écosse, les tribunaux peuvent prononcer le divorce; dans l'Île du Prince Edward il n'y en a eu aucun. La proportion des divorces est plus forte dans les provinces où la population est en majeure partie protestante; mais il faudrait, pour la province de Québec, ajouter au chiffre très faible des divorces celui des annulations de mariage prononcées par la cour de Rome.

La longévité est le deuxième signe de vitalité de la race canadienne, les centenaires n'y sont pas rares.

*
* *

On trouve, dans la presse, les deux influences signalées plus haut : l'anglaise, ou plutôt l'américaine et la française. Il se publie au Canada une cinquantaine de journaux français; il y en a même qui paraissent dans des villes des États-Unis, où l'émigration canadienne forme des colonies importantes, par exemple à Fall-River (Massachusetts,) à Plattsburg, à Bay-City (Michigan); la langue

(1) Le taux de la natalité, dans la province de Québec, a été, en 1903, de 36,78 par mille.

en est française; mais le format, l'arrangement des articles est à l'instar du journal américain, et le style, imprégné d'anglicismes.

La plupart portent en tête une devise, où se révèle la foi et la droiture des Canadiens; par exemple, *Le Soleil* a pour devise : « Fais ce que dois. » — *Le Courrier du Canada* : « Je crois, j'espère et j'aime. — *Le National* (de Plattsburg) : « *E pluribus unum parare Domino plebem perfectam.* »

A une époque plus récente, des journaux tels que *Le Canadien*, *La Presse*, ont renoncé à ces devises. La presse française du Canada est le miroir assez fidèle des vertus de la nation canadienne; elle présente les caractères suivants : elle est naïvement catholique, profondément morale et ardemment patriote. On y montre de la déférence pour le clergé, et l'on favorise les œuvres sociales catholiques, tels que les orphelinats, patronages, on annonce les cérémonies religieuses, exemple :

« Demain soir, à l'occasion du premier vendredi du mois, il y aura à l'église paroissiale, de 6 à 7 heures, *Heure solennelle des ouvriers*. Cette pieuse et impressionnante cérémonie sera présidée par le R. P. Lelièvre (*Le Soleil*, 3 décembre 1907).

« *Le Dîner de Nazareth*. — Les Petites Sœurs de Nazareth ont très bien réussi leur premier banquet annuel à l'Institut des Aveugles. Nous n'avons jamais rien vu d'aussi délicieux que ce dîner intime, qui a réuni tout ce que Montréal compte de distingué. — Remarqué plusieurs de nos hommes de profession et de finance, les dames dirigeantes de nos organisations de charité, les dévoués philanthropes montréalais, les jolies jeunes débutantes, et que d'autres!

« Nous devons féliciter les bonnes Petites Sœurs, sans oublier de remercier M^{sr} l'archevêque, dont l'appui a assuré le succès de la fête. Nous offrons aussi nos félicitations aux Dames patronnesses, enfin aux jeunes filles, qui ont si bien enjolivé avec leurs frais sourires le grand succès d'hier (*La Presse de Montréal*, 2 novembre 1907).

« VAUDREUIL. — Dimanche matin, à l'hospice de Notre-Dame-de-

Grâce, s'est éteinte, dans la paix du Seigneur, M^{lle} Thérèse Valérie, fille de feu Zotique V. Triste et consolante, telle a été la fin de la pauvre enfant qui commençait à peine son existence. Triste, parce que, vingt-deux ans, c'est bientôt pour mourir; consolante, parce que la foi chrétienne est ce qu'on peut désirer de meilleur, et que nul ne fut mieux préparé que cette chère disparue (*Le Canada*, 7 décembre 1907).

Les annonces, par leurs idiotismes, viennent mettre leur note gaie dans ces nouvelles funèbres; par exemple :

« Il y a eu, mercredi dernier, *fricot* chez M. J. La Rivière. » — « On demande deux filles *générales* (c'est-à-dire bonnes à tout faire) » — Et enfin celle-ci : « Cercueils! J'aurai constamment en mains des cercueils de toute dimension à des prix très bas. Je n'emploierai que du bois sec et de première classe... Qu'on s'empresse de me rendre visite, et je promets à tous ceux qui achèteront chez moi pleine et entière satisfaction. »

La presse canadienne n'est pas seulement respectueuse de la religion, elle est foncièrement morale. Les feuilletons sont choisis avec soin, de manière à ne pas offenser de jeunes lecteurs ou lectrices. Ceux qui tiennent la plume ont souci de la fonction éducatrice du journal et ont l'ambition d'être lus en famille.

Le troisième et dernier trait de la Presse canadienne est d'être ardemment patriote. Tout en se montrant loyaux sujets du roi d'Angleterre, qui leur a sagement conservé leurs franchises et octroyé une quasi-autonomie, ils tiennent à rester Canadiens et ne veulent pas plus d'une annexion aux États-Unis, que d'un retour à la France, dont la forme républicaine leur est antipathique. Cet attachement à la patrie canadienne, nous en avons déjà trouvé l'expression touchante dans la chanson du « Canadien errant », de Gérin-Lajoie. Toute la presse en est inspirée et c'est elle qui a largement contribué à former cette opinion publique. Remarquez la devise du *National* : « *pluribus unum* », former un seul corps de plusieurs men

bres. Voyez aussi les armes de l'écusson canadien : Un aigle, symbole du clergé catholique français, qui, par sa parole, sa vertu, et sa constance, a créé la Nouvelle-France; l'érable à sucre, symbole de la fertilité de ce sol, qui a régénéré notre race française et l'a rendue prolifique, et le castor, emblème de la prudence, de l'industrie et de la persévérance des colons bretons, normands et saintongeais, qui l'ont mis en valeur.

Si l'on consultait la littérature, par exemple le roman, on y retrouverait ces mêmes caractères : la piété, sous sa forme catholique, l'honnêteté, une sensibilité vraie et parfois naïve, et un profond amour du pays natal. Il me suffira de citer les poèmes patriotiques d'O. Crémazie et de L. Fréchette, les récits canadiens de M. L.-L. Lemoine et de l'abbé Casgrain, et les romans d'Aubert de Gaspé, Léon de Tinseau, etc.

En résumé, le Canada a conservé l'empreinte de la civilisation française dans ses croyances et dans sa langue, dans sa vie de famille et dans ses mœurs, dans sa presse et dans ses coutumes juridiques(1). Seulement, ayant échappé aux bouleversements de la Révolution de 1789, il a effectué son progrès d'une façon plus lente et nous paraît arriéré à certains égards, ce qui ne veut pas dire qu'il soit réfractaire au progrès. Parcontre, il a su, mieux que nous, conserver avec un soin jaloux l'esprit de famille et les vertus domestiques de la vieille France.

G. BONET-MAURY.

Séance du 2 mai 1908.

(1) Le Canada a adopté le Code Napoléon, modifié à l'aide du vieux droit coutumier français, pour le civil. Dans le code criminel, il a admis celui de l'Angleterre.

DAMIRON INTIME

CHAPITRE PREMIER

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

L'Académie me permettra-t-elle de lui rappeler quelques souvenirs intimes d'un de ses membres les plus vénérés, qui a été le maître et le guide de ma jeunesse et auquel je dois le meilleur de mon éducation intellectuelle et morale ?

Dans ce temps où le devoir est si souvent primé par l'intérêt, où les généreux desseins sont étouffés par les calculs égoïstes et les appétits grossiers, n'est-il pas opportun de retracer l'image d'un de ces penseurs solitaires dont la vie entière s'est écoulée, loin des agitations politiques et des ambitions malsaines, dans la paix de l'étude, le culte désintéressé de la science et le perfectionnement assidu de l'âme ?

Montalembert s'écriait sur la tombe du plus grand orateur chrétien du dernier siècle : « Nous avons perdu un homme. » Ce mot je suis tenté de le redire en face de cette

mémoire, plus modeste, sans doute, mais non moins vénérable ni moins pure. Oui, Damiron était un homme et un homme complet, qui, de la condition la plus humble, s'était élevé, par son travail, aux plus hautes fonctions de l'enseignement et aux plus hautes cimes de la pensée ; un homme qui, dans un siècle troublé, a été l'allié fidèle et le constant défenseur de toutes les grandes causes, de toutes les saines doctrines ; qui a cru à Dieu et à l'âme avec ferveur, comme à la liberté, sans défaillance ; qui a su être philosophe sans cesser d'être humble comme un enfant ; unir à une vaste et sereine intelligence la sensibilité la plus exquise, à la volonté la plus ferme le cœur le plus tendre, à la vie la plus austère la douceur la plus aimable ; qui a été, à la fois, un savant et un sage, et, par une heureuse harmonie de dons naturels et de vertus acquises, a eu, au degré suprême, ce qu'il y a de plus grand en ce monde, la bonté !

Je crois avoir le droit de dire que j'ai eu quelque part dans son affection. A ce titre, et à ce titre seul, je voudrais faire connaître certains côtés ignorés de sa vie sur lesquels il revenait lui-même au moment où la mort l'a frappé ; montrer sous quelles influences et quelles leçons, à travers quelles difficultés, au prix de quels efforts, s'était formée sa belle âme.

Je voudrais aussi rassembler quelques souvenirs, raconter quelques impressions, dire ce que j'ai lu dans ce cœur dont l'affection paternelle aimait tant à se répandre sur les jeunes hommes, qui lui-même était resté jeune, et grâce à une candeur que rien n'avait altérée, à une sereine expérience de la vie que rien n'avait pu ternir, semblait, jusqu'à la fin, avoir gardé ses vingt ans.



I

Damiron (Jean-Philibert) naquit à Belleville (Rhône), le 7 avril 1794. Son père était un ancien soldat. Fils de cultivateur, il s'était engagé, avant la Révolution, dans l'espoir d'échapper à la vulgarité de la vie des champs. Mais, bien que doué d'une vive intelligence et d'une volonté énergique, il n'avait pu, faute d'instruction suffisante, devenir officier. Il était donc revenu cultiver, lui aussi, la terre, et s'était établi d'abord, comme simple fermier, à Négrande, dans le Beaujolais. Marié dès son retour du régiment, il eut dix enfants. Philibert était l'aîné.

Ainsi, comme Jouffroy, Damiron a vu le jour et a été élevé aux champs; non pas, il est vrai, dans la montagne et au pied des glaciers. Des collines du Beaujolais, il n'apercevait les Alpes qu'à l'horizon; mais, quand, sous les rayons du matin ou du soir, il voyait étinceler, dans le lointain, leurs neiges éternelles, son imagination s'éveillait et montait naturellement vers Dieu. Ce fut, ainsi qu'il le dit lui-même, « comme le premier livre pieux qu'il ait pu lire ».

Dans la Préface du livre qu'il a intitulé : *Souvenirs de vingt ans d'enseignement* et dans les *Souvenirs d'enfance* qu'il était en train d'écrire quand la mort l'a surpris, il a raconté les impressions de son enfance avec une grâce charmante.

C'est de Négrande que datent ses premiers souvenirs. « Le pays était pittoresque : montagnes, vignes, bois, prairies et plaines. La petite maison que nous habitons, dit-il, m'est encore présente, et j'ai rarement lu quelqu'un de ces romans d'intérieur, à l'anglaise, comme *le Vicaire de Wakefield*, sans me présenter le lieu de la scène, à l'image de notre demeure (1). »

(1) *Souvenirs d'enfance*. (Inédits.)

L'enfant aimait à courir les champs, « à grimper, au retour, sur les voitures chargées d'herbe, à suivre les petits bergers dans les prés qui bordent la Saône, à partager leurs jeux, leurs soins et leurs maigres repas ». Il cueillait des fleurs, cherchait des nids ; « un nid me charmait, dit-il, un oiseau me ravissait ». Il apprenait de son père l'art d'appivoiser les oiseaux, spécialement les rossignols. Il prenait un goût très vif à la vie rurale, aux moissons et à la fête qui les terminait, aux vendanges, aux chansons populaires. « Au printemps, écrit-il, des groupes de jeunes gens et de jeunes filles, marchant avec un Mai (1) chargé de fleurs et de rubans, venaient innocemment chanter Mai et son charme, et demander, en échange, le don de quelques œufs et d'une poule... Leurs accents peu relevés, sans doute, mais doux et simples et venus sans culture comme une fleur des champs me frappaient vivement par leur naturel et leur poésie naïve (2). »

A la fois réfléchi et rêveur, il sentait, déjà, la poésie de la nature, son renouveau sous les soleils de février et d'avril ; ses mélancolies à l'automne ; et pendant les inondations de la Saône, il aimait à contempler « la grande plaine blanche sur laquelle les têtes d'arbres paraissaient comme des plumes noires (3) ».

C'est, certainement, à cette première éducation que Damiron dut l'amour de la nature, la grâce et la fraîcheur d'imagination, la douce et intime poésie qui, chez lui, ne vieillirent jamais.

II

Comme Jouffroy encore, il fut élevé dans une famille

(1) Grande perche.

(2) *Souvenirs d'enfance.*

(3) *Ibidem.*

chrétienne. Deux personnes surtout agirent souverainement sur son âme, son père et sa grand'mère.

Nature énergique, âme élevée, l'ancien soldat travaillait dur pour élever ses enfants et assurer leur avenir. C'était un caractère. Dubois et Jouffroy qui l'ont connu n'en parlent qu'avec respect. « J'ai eu, dit Dubois, ainsi que notre cher Jouffroy, l'honneur et le bonheur d'approcher cet homme vénérable. Il m'a été donné d'apprécier ce ferme bon sens, cette naturelle élévation d'un cœur de brave, devenu capable de tout comprendre, à force de justesse et d'expérience honnête et naïve (1). » L'un de ses plus grands soucis était de procurer à ses enfants l'instruction qu'il sentait lui avoir tant manqué. « Les élever tous, surtout les garçons, de manière à ce qu'ils pussent prendre un rang honorable dans la société, fut la religion de toute sa vie (2) » et, pour cela il ne reculait devant aucun sacrifice. La famille n'était pas riche, *res angusta domi*; et pourtant, la vie n'était pas trop dure au foyer, où l'ordre et l'économie régnaient, en même temps que la piété. « Le soir, aux longues veillées d'hiver, pour épargner le bois, la famille se retirait dans l'étable. » Et « si, raconte Damiron, on avait fait la remarque que ce lieu n'était pas un palais, ma grand'mère aurait certainement répondu avec sa douce et pieuse imagination, que c'était aussi dans une étable que s'était réchauffé l'enfant Jésus naissant; et, sans s'en douter, elle eût relevé toute cette humilité par un souvenir religieux et poétique à la fois (3) ». Mais plus la tâche était difficile, plus la volonté du père se montrait ferme. Prompt, décidé, d'habitudes militaires, il n'admettait guère la réplique. Bon d'ailleurs et affectueux, il savait se faire aimer autant que craindre. « Un jour, qu'il croyait que je me négligeais à l'école du village,

(1) Dubois. *Cousin, Jouffroy, Damiron*, p. 161.

(2) *Ibidem*.

(3) *Souvenirs de vingt ans d'enseignement*. Introduction, p. 21, note.

raconte Damiron, il s'avança devant moi, et, en présence des camarades, demanda au maître si je ne travaillais pas mieux. Il avait à la main un certain bridon qui, comme un épouvantail aux oiseaux des champs, devait me faire plus de peur que de mal, mais qui me disait du moins qu'il entendait que je profitasse de mes leçons. Je compris, ce jour-là, qu'il y avait, dans cette démarche, une volonté que je devais respecter et aimer et à laquelle, de toute la mienne, je devais soumission et obéissance (1). » Et, cette sollicitude ne se relâcha jamais tant que l'œuvre ne fut pas accomplie. « C'est mon père, dit encore Damiron, qui m'a forcé à sortir d'une condition vulgaire... Je compris de bonne heure ce qu'il faisait pour moi, et m'associé à son œuvre paternelle (2). » Mais à quel prix l'ambition du père put être satisfaite ! « Quand je songe, dit le fils, à ce qu'il m'a fallu d'efforts, de misère, de douleurs pour parvenir à ces fruits d'une éducation libérale ! La culture de la terre n'est rien, en comparaison (3) ! »

Si le père s'attachait plutôt à lui montrer le côté humain de la vie, ce fut sa grand'mère qui, plus encore que la mère absorbée par les soins du ménage, lui en révéla le sens divin. C'est à sa grand'mère que Damiron dut la meilleure part de son éducation religieuse et morale. Elle lui donna, pour apprendre à lire, un livre dont le titre était : *La croix de par Dieu*, A. B. C. A cette époque, l'alphabet lui-même était religieux. Elle lui apprenait à écrire sous les treilles. Elle lui parlait de Dieu et de la vie éternelle que l'enfant se représentait comme « un chemin qui ne finit pas (4) ». Damiron a laissé d'elle un portrait qui est, à mes yeux, l'un des plus achevés qu'on ait

(1) *Souvenirs d'enfance.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

jamais tracés et dont on ne peut oublier les traits, quand, une fois, on les a contemplés.

« Mon premier maître, dans cette discipline des choses graves, fut ma grand'mère, la mère de mon père, femme pieuse, d'un grand sens, de beaucoup de fermeté, de plus de douceur encore, d'une sollicitude pleine de patience et de paix, et d'une tendresse que rien ne troublait ni ne fatiguait. Si quelque chose a pu me donner l'idée du sage sans la science, c'est cette âme qui savait si peu, si peu du moins par les livres, et qui savait tant par le cœur; qui n'avait guère d'autres lumières que celles de la conscience, mais les avait si calmes et si pures, et les communiquait si simplement. C'était là son autorité, et elle en avait beaucoup. Après avoir élevé treize enfants, deux fois veuve, et, ayant bien gagné, au terme d'une vie si laborieuse et si méritante, le repos de ses derniers jours, elle s'était retirée auprès de mon père, le plus jeune de ses fils, et là, elle recommençait avec ses petits-enfants, ce qu'elle avait déjà fait avec ses enfants, toujours la mère de famille, mais maintenant consacrée par le temps, de longs services d'amour, une tranquille et sereine expérience de la vie. Je la vois encore avec son modeste costume du pays, qu'elle ne voulut jamais quitter, sa taille légèrement courbée, sa démarche mesurée, son geste tempéré; mais je la vois surtout avec son sérieux et doux regard, son sourire gracieux et grave, son air de bonté, mais de volonté dans la bonté, grand attrait en elle, et grand moyen pour porter au bien ceux qu'elle aimait. L'aîné de mes frères, elle m'avait en particulière affection, et je le lui rendais. Elle avait fait de moi son petit compagnon, et je ne la quittais guère. Le soir, par exemple, aux longues veillées d'hiver, près du foyer, ou quand il faisait grand froid, dans la tiède atmosphère de l'établissement à bœufs, en un lieu disposé pour cet usage, parmi tout le monde de serviteurs et de servantes qu'elle présida

elle-même, sa quenouille en main, elle m'avait à côté d'elle, sous son impression, en quelque sorte, me parlant peu, mais ne me disant rien qui ne me restât dans l'esprit, m'avertissant, me conduisant d'un mot, d'un signe de tête, d'un sourire. Le printemps venu, et par les beaux jours qu'il amenait, elle m'associait aux visites qu'elle faisait à mes oncles, à mes tantes et à quelques amis, et alors, tout en cheminant dans ces sentiers fleuris ou ces fraîches grandes routes que nous parcourions ensemble, le plus souvent à pied, elle me continuait cette éducation de peu de mots, mais de beaucoup d'action, qui est la plus profonde et la plus durable de toutes, parce que c'est alors l'âme même qui parle à l'âme, qui y gouverne et y règne du droit divin de la bonté. Ainsi m'élevait ma grand'mère, ainsi ai-je beaucoup reçu et beaucoup retenu d'elle. Mais, nos courses hors de la maison n'étaient pas seulement pour le monde, si l'on peut sans sourire, appeler ainsi les lieux et les personnes si peu mondaines et souvent si humbles que nous visitions; elles étaient aussi pour Dieu dont les temples venaient de se rouvrir, et où elle me menait méditer et prier parmi les pompes et les symboles du culte restauré. Il ne s'agissait pas, entre nous, comme on le pense bien, de philosophie; mais je la voyais grave et recueillie en sa foi; tout naïvement, je me faisais grave et recueilli, à son exemple; je la regardais et je l'imitais; je devenais son disciple par sympathie. Ce qu'elle m'enseignait, du reste, était très simple: ne pas offenser Dieu. C'était son mot; elle ne le prodiguait pas, mais elle savait le faire écouter et respecter, et elle en tirait, à l'occasion, toute une morale et toute une religion, à l'usage de l'enfant qu'elle avait sous sa garde et comme sous son aile; et aujourd'hui que j'ai un peu plus appris et recueilli de toute main, je trouve que c'est encore à elle que je dois mon premier fonds de sagesse, et peut-être le plus pur et le plus persistant de mes croyances. Je l'aurais bien atten-

drie, la digne et sainte femme, je l'aurais bien touchée de la joie de la bonne œuvre, si, de son vivant, j'avais pu lui rendre ce témoignage. Elle n'aurait pas craint, je crois, en l'acceptant, de manquer de modestie et d'offenser Dieu par orgueil, selon sa maxime (1). »

« Par une belle après-midi d'une journée d'été, raconte encore Damiron, un de mes oncles m'emmenait avec lui aux blés. Il portait de petites croix de bois blanc de la hauteur, à peu près, d'un épi. A chaque pièce de terre que nous visitions, il en plantait une, se découvrait, s'agenouillait, et faisait une courte prière pour appeler sur nos moissons les bénédictions d'en haut : je priais avec lui, et j'élevais mon cœur vers Celui qui est notre père sur la terre comme au ciel (2). »

On voit quelle place la religion tenait à l'humble foyer. « Tout, dit Damiron, y était sous l'invocation de Dieu (3). »

C'était à la messe des prêtres qui n'avaient pas juré que se rendaient la mère et la grand'mère. Pendant que la famille habitait Negrande le culte se célébrait dans une grange. A la veille de sa mort, le jour de Noël 1861, Damiron se rappelait avec émotion la messe de minuit, comme on s'y préparait, comme on s'y rendait en chantant par le grand froid, en faisant crier la neige et comme sa grand-mère y portait, dans son tablier, une statuette de la vierge dorée sur bois avec des couronnes rouges et blanches. La foi de ces âmes simples était scrupuleuse à sa manière. Croirait-on que, dans leur naïveté, elles se préoccupaient du jansénisme ? Il y avait à la maison une gravure représentant le Christ crucifié dont la tête penchait d'un côté qui était, paraît-il, une marque de jansénisme. « La famille ne la regardait qu'en se signant, et ne par-

(1) *Souvenirs de vingt ans d'enseignement*. Introduction, page 19 et suivantes.

(2) *Ibidem*. Introduction, p. 25.

(3) *Souvenirs d'enfance*.

lait du jansénisme qu'avec une sorte de crainte religieuse (1). »

Devenu homme, Damiron eut à réagir contre ces premières impressions de son enfance pour rendre au janséniste une exacte justice.

Ce fut dans cette religieuse atmosphère, dans ce milieu de foi naïve, simple et profonde, que Damiron fut élevé ; et chez lui, comme chez Jouffroy, ces premières impressions de l'enfance, déposèrent au plus intime de l'âme un fonds de christianisme qui demeura toujours, peut-être à son insu, la substance de sa doctrine et la règle de sa vie. C'est à cette discipline austère qu'il dut la gravité précoce, la fermeté d'âme et la maîtrise de soi, qui, à soixante ans, avaient fait de lui un saint.

III

A Négrande, il y avait deux maîtres d'école, l'un imbu des principes révolutionnaires, l'autre fidèle aux traditions de l'ancien régime. C'est chez ce dernier que Damiron avait été placé. Sa famille était, en effet, très royaliste et peu favorable aux idées nouvelles. Elle gardait très vive l'impression de la terreur lyonnaise, et se prêtait volontiers à recueillir et à cacher les personnes qu'on poursuivait à raison de leurs croyances et même les conscrits réfractaires. Le jeune Damiron était dressé, comme ses frères, à guetter et à signaler l'approche des gendarmes que les populations du pays avaient surnommés les *Grippe-Jésus*, sans doute par allusion à la poursuite des prêtres et des religieux pendant la Révolution.

Au bout de quelques années, grâce à la confiance qu'il inspirait, le père de Damiron fut choisi comme régisseur de la terre de La Chaise.

(1) *Souvenirs d'enfance.*

Quand la famille se fut transportée à La Chaise, Philibert fut confié à un vieux curé, rentré de l'émigration et que le maire avait recueilli. « Le nouveau maître était très pauvre et supportait sa pauvreté comme une chose toute naturelle, et sans se plaindre... Il était aussi tendre et doux comme un enfant. » C'était dans son unique chambre qu'avait lieu l'école.

« Il m'apprit un peu de latin, dit Damiron, mais il m'apprit mieux, sans me rien dire : la douce humilité; le contentement de peu. C'était un maître; mais c'était encore plus : c'était un exemple (1). »

A La Chaise comme à Négrande, l'écolier aimait à faire l'école buissonnière, et, en allant et revenant, cueillait sa moisson de fleurs et de fruits.

« Négrande c'était la ferme. La Chaise c'était le château (2). » Comme tant d'autres, le château de La Chaise avait été dévasté pendant la Révolution. La tourmente passée, les propriétaires y rentraient pour réparer les ruines. Malgré son délabrement, il avait encore grand air, et Damiron en fut vivement frappé. « Versailles, dit-il, ne devait pas me faire plus d'effet. » Quand les maîtres y venaient, tout prenait une apparence seigneuriale. De l'aile du château où était logé le régisseur, Damiron entrevoyait toutes ces élégances. « Je voyais la magnificence, dit-il, et je n'y touchais pas; je n'étais que spectateur dans mon tout petit coin, et voir n'est pas avoir. Mais c'est une bonne manière de la sentir. Mon père, par quelques mots directs ou indirects, m'empêchait de m'y laisser prendre (3). »

Quand l'enfant eut un peu grandi et que les leçons du curé du village devinrent insuffisantes, le père l'envoya au collège de Villefranche. Quelle douleur pour le pauvre

(1) *Souvenirs d'enfance.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

écolier arraché à tout ce qu'il aimait, subitement privé de la douce chaleur du foyer et de la vie à l'air libre! que de larmes solitaires il versa qu'il essayait de dérober aux yeux et aux moqueries de ses camarades! « J'étais, dit-il, un pauvre oiseau des champs, enlevé à son doux nid, à son humble buisson, à l'air et à la lumière..., mais un oiseau pensant, mais me nourrissant de regrets et de souvenirs et souriant peu à l'espérance. » Son père ne demeurait qu'à cinq lieues, et il venait, tous les lundis, voir son fils. A la vue de son père, Damiron fondait en larmes : « Je ne pouvais m'empêcher de pleurer, dit-il, et je n'étais pas le seul; car lui aussi pleurait, et je sentais tomber sur ma tête que je cachais dans son sein les chaudes larmes qui lui échappaient. J'avais vaincu l'homme et le soldat (1). »

Ils furent sombres ces temps du collège. Quelle tristesse, « les jours de pluie dans la petite cour étroite, sans trace d'ombrage ni de verdure »! « En promenade, l'enfant cherchait s'il pouvait apercevoir, à l'horizon, quelque chose de la demeure paternelle; » — il ne s'intéressait « qu'aux livres parlant de la vie des champs, des soins qui la remplissent : je revenais ainsi à mes parents, j'étais rendu à la maison paternelle; je quittais, au moins un moment, le collège, pour revoir ma famille. Quand ils me parlaient surtout de l'été et de l'automne, des vendanges, je me sentais transporté bien loin de la salle d'étude, sur mes coteaux, aux jours où l'on s'y réunissait joyeusement pour la récolte du raisin. Je m'absorbais ainsi de longues heures (2) ».

Il attendit, avec impatience, la distribution des prix. Elle l'intéressait doublement; il voulait savoir s'il serait couronné; et puis, il n'avait jamais été au théâtre et on y

(1) *Souvenirs de vingt ans d'enseignement*. Introduction.

(2) *Souvenirs d'enfance*.

représentait la mort de César. Il était là, tout entier au spectacle, quand son père qu'il ne voyait pas, arrive, et le touchant du doigt, lui dit : « Petit, veux-tu rester ou partir? Si attentif que je fusse à la pièce, si curieux que je fusse de la distribution des prix, je répondis aussitôt : Partir. Et nous partîmes immédiatement, pour être rendus à la maison avant la nuit. Ah ! quel fut mon retour (1) ! »

IV

Je ne sais pour quelle cause la gérance cessa, et, privé de cette ressource, le père de famille prit la grave résolution de venir tenter la fortune à Paris. Damiron avait dix ans. « Ce jour-là, dit-il, ma poésie était finie (2). » Ce fut le cœur bien gros qu'il partit de La Chaise. « C'était en hiver, dans de tristes circonstances. Je quittais le connu pour l'inconnu. Le connu m'avait souri, qu'allais-je trouver à Paris? La clôture des villes, un triste quartier, une vilaine rue; plus de champs, de prairies, de collines, de vallées; la gêne, les difficultés de la vie, le travail d'écolier... Je pressentais tout cela, et je disais, en moi-même, adieu à mes rêves et à mes joies d'enfant. Plus de liberté; plus de jeux : mon idylle était passée. L'enfant était fini; l'homme commençait (3). »

Et, en effet, la vie fut rude à Paris, pour sa famille et pour lui. Plus tard, il aimait à reporter sa pensée sur les douces années de Négrande et de La Chaise. La dure vie de Paris, il l'écartait de son souvenir et n'en parlait jamais (4).

Cependant, grâce aux sacrifices que s'imposait son père,

(1) *Souvenirs d'enfance.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) En avril 1816, grâce aux relations qu'il avait conservées depuis le régiment, le père de Damiron fut nommé à la conciergerie de Bicêtre et la famille retrouva un peu d'aisance.

il put entrer à la pension Leddet. Ce fut là qu'il rencontra Cousin un peu plus âgé que lui, et qui s'était déjà distingué par d'éclatants succès de collège. Cousin avait, dès cette époque, « cet esprit de prosélytisme qui lui faisait rechercher des disciples pour tout, même pour le thème et la version (1). » Damiron aimait à raconter, que quelques jours après son entrée, il vint à lui, et demanda à voir son thème. Il le lut avec attention, puis il dit avec une précoce autorité : « Damiron, monde ne se traduit pas par *mundus*, mais par *orbis terrarum*. »

Telles furent les premières relations entre ces deux hommes dont l'un devait exercer sur l'autre une si grande influence. Quelques années après, Damiron entra à l'École Normale et y retrouvait pour maître son ancien camarade. Ce furent là que s'établirent entre eux « ces rapports de pensée » qui devaient durer autant que leur vie. Il y connut également Villemain à peine plus âgé que lui et qui dirigeait alors la célèbre Conférence littéraire. Ce fut là aussi qu'il rencontra Jouffroy qui allait devenir pour lui « un frère d'affection ».

Dubois et Jouffroy ont raconté, chacun à leur manière, ce que furent ces années d'école partagées entre les rudes travaux scolaires, les angoisses patriotiques, et les gaietés inséparables de la jeunesse ; ils ont retracé avec complaisance et originalité l'action de Villemain dans la Conférence littéraire, la verve incomparable de Cousin, l'enrôlement des élèves et leur campagne à Vincennes, au moment du retour de l'île d'Elbe. Damiron parlait volontiers et avec complaisance de ces jours pendant lesquels il avait noué un grand nombre d'amitiés qui lui demeurèrent fidèles.

Licencié le 10 juillet 1815, docteur le 5 août 1816, il était nommé régent de seconde au collège de Falaise, le 28 septembre de la même année.

(1) *Souvenirs de vingt ans d'enseignement.*

CHAPITRE II

LES ANNÉES DE PROFESSORAT

Ce fut à Falaise qu'il rencontra Dubois sorti, avant lui, de l'École, et qui, depuis une année, y enseignait la rhétorique. Pour un jeune maître, isolé en province, l'arrivée d'un camarade d'école était une heureuse fortune. Damiron se logea dans la même maison que Dubois, mangea à la même table, et tous les deux devinrent compagnons des mêmes promenades sur les jolies routes et dans les frais vallons de la Normandie. Depuis plus de dix ans, Damiron n'avait pas quitté Paris. Le retour à la campagne et le contact de la nature furent pour lui comme une renaissance. « Ces environs si gracieux, si riches, si variés : ici de vastes plateaux, là de petites vallées profondes, vertes, tapissées de fougères, coupées d'étroits sentiers, couverts d'aubépines, de chèvre-feuilles, de sauges, de campanules blanches et roses ; les vergers à nappes de velours vert, ces beaux pommiers avec leur parure plus attrayante que celle de l'oranger, tout cela le ravit, et réveilla la vue première endormie depuis tant d'années(1). » Il retrouvait la poésie de son enfance. Un jour, il éprouva une émotion si vive qu'elle resta profondément gravée dans le souvenir de Dubois. C'était au printemps ; les deux amis descendaient un ravin « si voilé de verdure et d'aubépine qu'il fallait se courber à chaque pas ». Dubois marchait le premier. Tout à coup, un rossignol se met à

(1) Dubois. *V. Cousin, Jouffroy, Damiron*, p. 168.

chanter, et Dubois s'aperçoit que Damiron ne le suit plus. Il se retourne et le voit arrêté, qui fond en larmes. « Mon premier mouvement, dit-il, fut de respecter cette émotion dont j'ignorais la cause; puis je remontai doucement : « Ah! mon ami, le rossignol, mon père! » Et alors, reprenant la marche, il se mit à me conter l'amour de son père pour les rossignols, son art de les faire nicher et vivre en cage, de les apprivoiser à demi (1). »

L'ardeur intellectuelle était très vive chez les deux jeunes maîtres. Ils lisaient beaucoup, échangeaient leurs pensées, leurs impressions, les documents qu'ils recevaient de Paris d'où un ami transmettait fidèlement à Dubois le résumé des cours de Patin sur les tragiques grecs, et Jouffroy à Damiron l'analyse des leçons de Cousin. Damiron correspondait avec le directeur de l'École Normale, M. Gueneau de Mussy, et discutait philosophie avec le principal du collège, l'abbé Hervieu, homme excellent et instruit dont les objections ne laissaient pas de l'embarasser parfois, et le provoquaient à la réflexion et à l'étude. L'intimité des deux camarades fut encore resserrée par les difficultés et les malheurs qui, au cours de cette année (1817), vinrent fondre sur Dubois et lui enlevèrent, en quelques jours, sa femme et son enfant. Elle devint une de ces affections fortes comme la mort que rien ne relâche ni ne brise.

Les vacances les séparèrent; et pendant que Dubois retournait à Falaise, le 25 octobre 1817, Damiron était nommé régent de rhétorique à Périgueux. « Il avait été choisi de la main même de Royer-Collard, probablement pour faire plaisir à Maine de Biran (2). » — Il y « rencontra, comme principal, un homme de parti, loyal à sa manière, énergique, dévoué jusqu'au fanatisme aux idées

(1) V. Dubois. *V. Cousin, Jouffroy, Damiron*, p. 168.

(2) *Souvenirs de Dubois. V. Cousin, Jouffroy, Damiron*, p. 185.

de l'ancien régime (1), » M. Laborie, qui devait bientôt devenir proviseur du Lycée Louis-le-Grand, directeur de l'École préparatoire substituée à l'École Normale, et monter dans la faveur royale jusqu'à être reçu dans l'intimité aux Tuileries et à faire la partie de billard avec Charles X. M. Laborie fit bon accueil à Damiron et, malgré la différence des idées et des caractères, ils se prirent l'un pour l'autre d'une haute estime; si bien que le principal n'hésita pas à recommander le jeune professeur, et que, de son côté, spontanément, Damiron signalait à ses amis les titres du principal à un avancement.

Au bout de l'année, le 28 septembre 1818, il obtenait au Collège Royal d'Angers, cette chaire de philosophie qui n'avait cessé d'être l'objet de son ambition, et à laquelle il s'était constamment préparé par ses études (2).

« Le recteur était M. Poulet-Delisle, ancien élève de l'École Polytechnique, mathématicien distingué, ... homme de justice, d'humeur bienveillante et douce, très modéré par caractère (3). » Il ne pouvait manquer d'apprécier Damiron. « Dans ce doux pays d'Anjou, peu troublé de passions ardentes, toute liberté était assurée à ce jeune esprit, si sage, si prudent, vivant, loin du commerce du

(1) *Souvenirs de Dubois. V. Cousin, Jouffroy, Damiron*, p. 185.

(2) A Angers, il retrouva un de ses anciens camarades de l'École Normale qui y avait été très lié avec lui et Jouffroy, M. Gavinet. Gavinet était un esprit distingué, délicat, ayant une forte culture grecque et latine, et qui, au collège et à l'école, s'était fait remarquer par ses vers latins. Sa pièce sur les patineurs était célèbre parmi ses condisciples et ses maîtres, et Villemain aimait à en citer ce vers gracieux et charmant :

Casurum risere omnes, risere cadentem.

Gavinet, qui enseignait à Angers la rhétorique fut pour Damiron, une précieuse ressource. Leur intimité se resserra, et quand, trois années après, Damiron fut appelé à Paris, Gavinet accepta la garde du jeune frère dont Damiron avait pris charge.

(3) *Souvenirs de Dubois*.

monde, dans l'intérieur du collège... par sa vie d'étude, la discrétion de ses opinions, d'ailleurs royalistes, la sévérité d'un enseignement qui, sans affecter le catholicisme, prêtait appui à la religion, Damiron plut à tout le monde... Ses élèves s'attachaient à lui, et plusieurs sont restés ses amis jusqu'à la dernière heure. Il était le confident cherché de tous... Les inspecteurs généraux le trouvèrent si grave, d'une vie si régulière et si cachée au fond de son collège, si bien établi, du reste, au dehors, dans l'estime de ses chefs et de son recteur, en particulier, qu'ils le prirent, pour ainsi dire, en respect (1). »

A cette période de sa vie, une série de coups douloureux vinrent le frapper. Déjà, en décembre 1815, il avait perdu la grand'mère qu'il vénérât. Ce fut, vers la fin de son séjour à Angers (décembre 1820), qu'il perdit le plus jeune de ses frères, Jean, « jeune homme d'une rare beauté et d'un noble cœur, qui aidait son père dans ses pénibles fonctions de concierge à Bicêtre (2) ». La distance et la difficulté des communications ne permirent pas à Damiron de revoir son frère; et ce furent Dubois et Jouffroy qui, dans des lettres touchantes, le tinrent au courant des détails de la maladie et de la mort (3).

Quelques mois après il était appelé à enseigner la philosophie au Collège Bourbon comme professeur adjoint.

A peine était-il rentré à Paris qu'il perdait son père (octobre 1821). Ce nouveau coup fut rude pour son âme sensible. Et puis, il devenait ainsi chef de famille. Il avait à pourvoir aux besoins d'une sœur plus jeune que lui, et du frère qu'il avait laissé à Angers. Le fardeau était lourd. A force de travail et d'économie, il parvint à faire face à toutes ses obligations.

Ce fut, vers cette époque, qu'il eut l'heureuse fortune

(1). *Souvenirs de Dubois.*

(2). *Ibidem.*

(3). Voir *Correspondance de Jouffroy*, p. 313.

d'être choisi par la princesse de Lieven comme précepteur de son fils. Les émoluments étaient suffisants et furent pour lui une précieuse ressource. L'élève, distingué et aimable, ne lui laissa qu'un doux souvenir.

Telle était, déjà, à cette époque, sa réputation et l'autorité de son caractère, qu'en 1826, le duc d'Orléans lui confia l'éducation du duc d'Aumale. Mais, après trois jours passés au Palais-Royal, le jeune précepteur ne put se faire aux exigences de l'étiquette. Il regrettait son indépendance et surtout la liberté de l'étude. Il pria le futur roi d'accepter sa démission et de le remplacer. Louis-Philippe voulut le voir : « Ah ! je vous comprends bien, lui dit-il. J'ai vécu, en donnant des leçons. Eussé-je pu, dans ma situation de prince exilé, accepter un emploi de précepteur, il m'eût été impossible. Retournez donc à vos chères études, et croyez que je n'oublierai jamais cet acte de loyale et si digne résiliation. Cette maison vous sera toujours gracieusement ouverte. Venez-y quelquefois voir vos amis, et cet enfant que j'étais si heureux de vous confier, et qui déjà s'attachait à vous, comme il vous charmait par sa vive intelligence. Vous êtes un sage et un bien honnête homme (1). »

Cependant, en 1824, Dubois avait fondé *le Globe*. La plupart de ses amis y écrivaient et Damiron y avait inséré des articles philosophiques. *Le Globe*, bien qu'il ne fût pas, à proprement parler, un journal politique, était considéré comme un organe d'opposition au gouvernement, et, en 1827, M. de Courcelle, directeur de l'Instruction publique, fit appeler Damiron et le mit en demeure de donner sa démission ou de cesser sa collaboration. Damiron protesta vivement, et se borna à solliciter un congé avec traitement qu'on ne lui refusa pas. Dès l'année suivante, après l'avènement du ministère Martignac,

(1) Dubois. *Cousin, Jouffroy, Damiron*, p. 202.

de l'ancien régime (1), » M. Laborie, qui devait bientôt devenir proviseur du Lycée Louis-le-Grand, directeur de l'École préparatoire substituée à l'École Normale, et monter dans la faveur royale jusqu'à être reçu dans l'intimité aux Tuileries et à faire la partie de billard avec Charles X. M. Laborie fit bon accueil à Damiron et, malgré la différence des idées et des caractères, ils se prirent l'un pour l'autre d'une haute estime; si bien que le principal n'hésita pas à recommander le jeune professeur, et que, de son côté, spontanément, Damiron signalait à ses amis les titres du principal à un avancement.

Au bout de l'année, le 28 septembre 1818, il obtenait au Collège Royal d'Angers, cette chaire de philosophie qui n'avait cessé d'être l'objet de son ambition, et à laquelle il s'était constamment préparé par ses études (2).

« Le recteur était M. Poulet-Delisle, ancien élève de l'École Polytechnique, mathématicien distingué, ... homme de justice, d'humeur bienveillante et douce, très modéré par caractère (3). » Il ne pouvait manquer d'apprécier Damiron. « Dans ce doux pays d'Anjou, peu troublé de passions ardentes, toute liberté était assurée à ce jeune esprit, si sage, si prudent, vivant, loin du commerce du

(1) *Souvenirs de Dubois. V. Cousin, Jouffroy, Damiron*, p. 185.

(2) A Angers, il retrouva un de ses anciens camarades de l'École Normale qui y avait été très lié avec lui et Jouffroy, M. Gavinet. Gavinet était un esprit distingué, délicat, ayant une forte culture grecque et latine, et qui, au collège et à l'école, s'était fait remarquer par ses vers latins. Sa pièce sur les patineurs était célèbre parmi ses condisciples et ses maîtres, et Villemain aimait à en citer ce vers gracieux et charmant :

Casurum risere omnes, risere cadentem.

Gavinet, qui enseignait à Angers la rhétorique fut pour Damiron, une précieuse ressource. Leur intimité se resserra, et quand, trois années après, Damiron fut appelé à Paris, Gavinet accepta la garde du jeune frère dont Damiron avait pris charge.

(3) *Souvenirs de Dubois*.

monde, dans l'intérieur du collège... par sa vie d'étude, la discrétion de ses opinions, d'ailleurs royalistes, la sévérité d'un enseignement qui, sans affecter le catholicisme, prêtait appui à la religion, Damiron plut à tout le monde... Ses élèves s'attachaient à lui, et plusieurs sont restés ses amis jusqu'à la dernière heure. Il était le confident cherché de tous... Les inspecteurs généraux le trouvèrent si grave, d'une vie si régulière et si cachée au fond de son collège, si bien établi, du reste, au dehors, dans l'estime de ses chefs et de son recteur, en particulier, qu'ils le prirent, pour ainsi dire, en respect (1). »

A cette période de sa vie, une série de coups douloureux vinrent le frapper. Déjà, en décembre 1815, il avait perdu la grand'mère qu'il vénérât. Ce fut, vers la fin de son séjour à Angers (décembre 1820), qu'il perdit le plus jeune de ses frères, Jean, « jeune homme d'une rare beauté et d'un noble cœur, qui aidait son père dans ses pénibles fonctions de concierge à Bicêtre (2) ». La distance et la difficulté des communications ne permirent pas à Damiron de revoir son frère; et ce furent Dubois et Jouffroy qui, dans des lettres touchantes, le tinrent au courant des détails de la maladie et de la mort (3).

Quelques mois après il était appelé à enseigner la philosophie au Collège Bourbon comme professeur adjoint.

A peine était-il rentré à Paris qu'il perdait son père (octobre 1821). Ce nouveau coup fut rude pour son âme sensible. Et puis, il devenait ainsi chef de famille. Il avait à pourvoir aux besoins d'une sœur plus jeune que lui, et du frère qu'il avait laissé à Angers. Le fardeau était lourd. A force de travail et d'économie, il parvint à faire face à toutes ses obligations.

Ce fut, vers cette époque, qu'il eut l'heureuse fortune

(1). *Souvenirs de Dubois.*

(2). *Ibidem.*

(3). Voir *Correspondance de Jouffroy*, p. 313.

lent, fin lettré, élégant écrivain, versé dans l'étude de l'antiquité classique et des origines chrétiennes, dont le livre sur les Pères de l'Église m'a toujours paru au moins égal à celui de Villemain sur le même sujet. L'extrême réserve de M. Charpentier, la dignité de son caractère, et son horreur pour la sollicitation et l'intrigue l'avaient toujours éloigné des succès qui étaient dus à son très réel mérite. Damiron faisait de lui le plus grand cas; et, dans son salon, on murmurait tout bas qu'à ne considérer que leur valeur, les écrits de M. Charpentier auraient dû le conduire à l'Institut. De temps en temps, M. Danton, inspecteur général de l'Instruction publique, M. Poulain de Bossay, connu par ses travaux sur la géographie, faisaient une apparition; et, avant leur départ pour Strasbourg, M. et M^{me} Charles Waddington étaient au nombre des fidèles. Parfois, on y rencontrait aussi un jeune écrivain, ancien élève de Damiron, enlevé depuis par une mort prématurée, M. Gouraud (1), esprit original et vigoureux, grand voyageur, qui racontait avec feu ses im-

Essai sur l'histoire littéraire du Moyen âge (1833).

Tableau historique de la littérature française aux xv^e et xvi^e siècles (1835).

Cahiers d'histoire littéraire ancienne et moderne (1836-1838).

Abrégé de l'histoire de la littérature grecque (1837).

Histoire de la renaissance des lettres en Europe au xv^e siècle (1853).

Tertullien et Apulée (1839).

Études sur les Pères de l'Église grecque et latine (3 vol., 1839).

Traductions : des *Bucoliques*, de Virgile; des *Héroïdes*, d'Ovide; des *Lois*, de l'*Invention*, de Cicéron; des *Lettres* de Sénèque (partie); des *Épîtres* d'Horace (partie), etc.

Professeur de rhétorique à Louis-le-Grand et à Saint-Louis, il suppléa pendant onze ans M. Leclerc dans la chaire d'éloquence latine de la Sorbonne (1833-1844).

(1) Enlevé prématurément, au cours d'un voyage en Italie, M. Gouraud n'a pu donner sa mesure, il a laissé cependant plusieurs livres de mérite : un *Essai sur la liberté du commerce des nations*; un roman, *Cornélie*; etc.

pressions de nature et d'art en Italie et en Espagne. M. Gouraud fréquentait beaucoup le salon de M. Thiers, et il aimait à raconter, dans le petit cercle de la rue de Tournon, ce qu'il venait d'entendre place Saint-Georges; les bons mots et les spirituelles saillies de l'illustre homme d'État; et aussi les récits des grandes batailles de l'Empire dont M. Thiers aimait à donner la primeur à ses invités avant qu'ils les pussent lire dans ses livres.

Cette réunion d'esprits distingués et très divers; la richesse, parfois même l'éclat de leurs conversations donnaient à ces soirées un charme à la fois aimable et sérieux. On y recueillait et apprenait beaucoup. Pendant que les gens graves jouaient au whist, en conversant, la jeunesse toujours assez nombreuse faisait des bouts-rimés, ou jouait des charades. Les uns savaient causer et les autres écouter. La politique, les événements du jour, les livres nouveaux, les derniers articles des grandes revues, tels étaient les sujets qu'abordaient ceux qui avaient compétence pour en parler. L'esprit qui y régnait était l'esprit spiritualiste en philosophie, sans hostilité vis-à-vis de la religion et même en sympathie avec elle; libéral en politique: chacun d'ailleurs y exprimait librement ses préférences, et si les uns ne dissimulaient pas leur regret de la monarchie constitutionnelle, les autres ne cachaient pas leurs aspirations républicaines. C'était, par-dessus tout, un esprit patriote et français, passionné pour la grandeur et la gloire de la patrie. Damiron se souvenait qu'il était fils de soldat, et je ne puis oublier les larmes que je vis monter à ses yeux, le soir de l'entrée triomphale des troupes de Crimée, après la prise de Sébastopol.

L'intérêt ne manquait jamais à ces causeries, dans lesquelles on remuait beaucoup d'idées, et on jugeait librement les hommes, sans s'écarter jamais de la mesure qu'imposait à tous le respect profond dû au maître de la

maison. Par sa bonhomie, par l'ingéniosité de ses aperçus, sa douce autorité et son fin sourire, Damiron en était le centre. Il excellait à ces nuances un peu subtiles, à ces délicatesses qui sont l'attrait de la conversation. Il avait des mots charmants et d'une exquise finesse. On a longtemps répété à la Sorbonne celui qu'il répondit, un jour, à une dame qui lui recommandait son fils, candidat au baccalauréat : « Monsieur, je viens solliciter votre indulgence pour mon fils : il est si timide. — *En quoi, Madame, est-il timide ?* »

Cet esprit n'était pas déparé par un peu d'innocente malice.

Sa prédilection était pour tout ce qui est jeune. « L'enfance est une de mes faiblesses, écrivait-il dans ses derniers souvenirs. Je l'avoue et ne m'en défends pas... à rapprocher la vieillesse de l'enfance, il n'y a qu'à gagner en fraîcheur de sentiment et de pensée. On y retrouve un peu de cette fleur d'âme que le long usage et l'expérience de la vie enlèvent trop souvent et sans retour, si l'on n'y prend garde. C'est un moyen de ramener sur son déclin quelques rayons de son aurore, une sorte de sérénité qui se marie à la gravité des derniers jours (1). »

Aussi recherchait-il surtout la société des jeunes gens. Il aimait à causer avec eux, à les provoquer par quelque saillie imprévue, quelque trait plein d'humour, quelque question insidieuse; il jouissait alors de leur embarras, écoutait leurs répliques; et rien n'était charmant comme l'aimable et inoffensive ironie qui était, à la fois, vis-à-vis d'eux, son arme et sa séduction.

Pendant longtemps, les invités se retiraient exactement à dix heures; puis les soirées se prolongèrent un peu, sans dépasser dix heures et demie. On savait que tel était le vœu du maître de la maison. Il avait toujours

(1) *Souvenirs d'enfance.*

beaucoup travaillé, et il demeura constamment fidèle aux habitudes de sa jeunesse. Sa vie était régulière et méthodique. Il se levait, en toute saison, à quatre heures et demie du matin, travaillait jusqu'à dix heures et demie, prenait un déjeuner frugal et sortait. Il sentait, en effet, le besoin de réagir, par l'exercice, contre le travail du cabinet, et à Paris, il se promenait régulièrement trois fois par jour; pendant deux heures après le déjeuner, une heure avant de dîner, une heure encore dans la soirée. A la campagne, et pendant les vacances, il faisait à travers champs des courses prolongées. Il avait gardé de son éducation première, l'habitude de la marche et le goût de la promenade. « Je dirais bien à Cousin que je puis marcher autant que lui, nous disait-il un jour; mais je m'en garde : il marche trop vite et je ne pourrais le suivre. » C'était, en effet, d'un pas assuré mais un peu lent qu'il parcourait les rues de Paris, ou les sentiers des champs et les bois.

Dans ces courses, il recherchait volontiers pour compagnons quelques-uns de ces jeunes gens qu'il aimait tant, et en profitait pour leur donner ces conseils et ces leçons où il excellait.

Que de fois ne nous sommes-nous pas promenés ensemble tantôt sous les ombrages épais, tantôt dans les allées dépouillées et solitaires du Luxembourg! Que de fois, surtout dans cette pépinière (1) aujourd'hui détruite où, en vrai fils des champs, à qui le long séjour à la ville n'avait pu faire oublier ses premières impressions et ses plus pures joies, il aimait à venir, chaque année, au printemps, épier le réveil de la nature et voir éclore les premiers bourgeons! Que de fois, aussi, à Chantilly, le jour à l'ombre des vastes avenues ou des plus frais sentiers de

(1) Cette pépinière occupait alors l'espace compris entre l'allée de l'Observatoire, la rue d'Assas et la rue Michelet.

la forêt; le soir sur la pelouse, où nous allions chercher la brise et la fraîcheur. Il aimait la nature avec cet amour sain et fort qu'ont, pour elle, les âmes élevées et sensibles. Il en recevait les impressions avec toute la vivacité d'un cœur qui n'avait pas vieilli; et il se rappelait, suivant les saisons, les haies en fleurs, les riches moissons et les raisins dorés qui avaient été la poésie de son enfance.

Les grandes chaleurs de l'été le fatiguaient beaucoup et surtout les longs examens du baccalauréat. Quand, enfin, la mi-août lui rendait la liberté, il se hâtait de fuir à la campagne. Pendant de longues années, il alla chercher le repos et la fraîcheur chez une parente qu'entourait une nombreuse famille, dans la vieille abbaye de Fontaine-Daniel. C'était sa retraite préférée :

*Ille terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet.*

Il aimait passionnément ce pays de la Mayenne avec ses chemins creux et pleins d'ombre, ses rians vallons, ses collines boisées, ses étangs couronnés de bois séculaires. Il s'y promenait de longues heures, faisant, comme autrefois dans son enfance, sa moisson de fleurs. « La nature est toujours la même ici, écrivit-il, le 24 septembre 1836; mais je la connais mieux. Les premières fois, je la découvrais, j'allais un peu à l'aventure. Maintenant, je la visite comme une vieille amie : nous en sommes à la familiarité. Ce que je veux d'elle, je l'ai. S'il me faut un coteau, il est là; je n'ai qu'à faire quelques pas pour y toucher. S'il me plait de voir des prairies traversées de jolis ruisseaux sinueux, les voilà de ce côté; ici le bois et ses sentiers couverts; plus loin les closeries si pittoresques, j'ai tout sous la main. Je n'ai plus besoin de guide ni d'indication pour tout trouver. Aussi ne voit-on que moi de tous côtés et à toute heure. Je suis du pays, je suis de

tous ces bocages, comme si j'y avais été élevé et que j'y eusse vécu (1). »

C'était là, dans la paix du libre et frais automne, qu'il préparait son enseignement de l'année suivante et composait ses discours de rentrée par lesquels il avait l'habitude d'inaugurer ses cours. Ce fut là qu'en 1848 il se fit maître d'école et que le professeur à la Sorbonne ne dédaigna pas de donner des leçons de morale aux ouvriers désœuvrés d'une grande manufacture.

Il finit par acheter une petite maison à Chantilly où il avait recherché le voisinage d'une famille amie. C'est dans ce paisible asile qu'une fois à la retraite il vint passer les étés et chercher le repos de ses derniers jours. Après les sentiers de la Mayenne il parcourait les *layons* (2) de la forêt; et il aimait aussi ce pays où l'air est si vif et si pur, la verdure si fraîche et dont la solitude se prête si bien à la paix de l'esprit et au rafraîchissement de l'âme.

Le samedi 11 janvier 1862, le soleil brillait avec éclat, et la température était d'une douceur printanière. M^{me} Damiron partit, dès le matin, pour aller visiter leur petite propriété. Damiron déjeuna frugalement comme à l'ordinaire puis il se rendit à l'Académie et y acheva la lecture de son mémoire sur Condillac. Rien n'annonçait une défaillance quelconque de sa santé; et, au moment où il sortait, gracieux et souriant, Mignet lui dit tout haut: « En voilà un jeune homme. »

Il rentra chez lui vers trois heures, échangea quelques mots avec l'amie qui vivait avec eux sous le même toit, et se retira dans son cabinet. Une heure après une visite le demanda au salon. La bonne frappe à la porte du cabinet. Pas de réponse. Elle insiste. Même silence. Elle se décide

(1). A. Dubois, 24 septembre 1836.

(2). Nom populaire des étroites allées qui sillonnent la forêt de Chantilly.

à entrer et le trouve inanimé. On s'empresse; on tente diverses médications pour le rappeler à la vie. Vains efforts! Il était mort dans son fauteuil, la tête légèrement inclinée, les mains croisées sur la poitrine, un livre ouvert sur les genoux, la figure calme et sereine sans qu'aucun signe, aucune contraction du visage parut indiquer qu'il eût vu venir la mort.

Dieu lui en épargna la vue et les angoisses, comme s'il n'avait pas besoin d'être averti pour être prêt. Et pourtant, je suis témoin que s'il avait pu choisir, il n'eût pas voulu mourir ainsi. Bien que sa vie fut, comme disait Socrate, une continuelle préparation à la mort, il redoutait de mourir subitement, sans un dernier adieu à ceux qu'il aimait, sans un suprême élan de son âme vers Dieu pour la purifier en l'implorant. Moins d'une année avant, un soir que nous nous promenions ensemble, il m'entretenait de la mort subite, à propos du décès de M. Scribe frappé soudainement. « Je ne suis pas, disait-il, comme M. Lafitte qui souhaitait de mourir subitement. » Il le disait, un jour, à Royer-Collard, et celui-ci lui répondit, avec sa rude franchise : « Vous êtes comme le monde, qui est un animal. Vous êtes un animal. » — « Moi, ajouta-t-il, je veux me voir mourir. »

Quelques jours, quelques heures peut-être avant sa mort, il écrivait, à propos de sa terre natale et de sa famille : « Je crois que je les reconnaitrais, si je les revoyais, ces lieux si doux; comme je reconnaitrais, s'ils se représentaient à moi, ma grand'mère, tout ce monde, âmes et corps, personnes et choses; je reconnaitrais tout, tant l'impression vive et douce reste profonde en moi, s'y est gravée et a été vivifiée par la grâce du souvenir... Me voilà donc bien, dans ces lieux, parmi les miens (1). »

Ce sont les derniers mots que sa main ait tracés. Nous

(1) *Souvenirs d'enfance.*

avons la confiance qu'il a, en effet, retrouvé et reconnu là-haut, ses chères âmes, et qu'en l'enlevant brusquement de ce monde, le Dieu auquel il croyait si fermement n'a fait que le réunir à ceux auxquels il avait toujours gardé le culte d'un si doux et fervent amour.



CHAPITRE IV

LE CARACTÈRE MORAL

Tel est le cadre dans lequel j'ai pu, pendant dix années, voir et observer Damiron.

On sait le mot de Renan : « Ceux qui ont connu M. Damiron ont connu un Sulpicien (1). »

De son côté, Jules Simon a dit : « M. Damiron a été l'honneur de l'Université. »

Cousin l'appelait « le Sage des sages ».

Comme son père, c'était un caractère. Ce n'est pas à lui qu'il eût fallu demander le sacrifice de ses convictions à son intérêt, une diminution de la vérité, une défaillance morale ou politique. Par instinct de nature, comme par expérience de la vie, il aimait peu la discussion ; il savait qu'elle est trop souvent stérile pour la vérité ; et aigrit plus qu'elle n'éclaire. Mais il ne ménageait ni les paternels avertissements, ni les affectueuses remontrances à ceux à qui il se croyait le droit d'en donner. Un de ses amis, pourquoi ne pas le nommer ? M. Vacherot, lui avait annoncé le prochain envoi de son livre sur *la Métaphysique positive*. Damiron lui écrivit : « Pourvu que vous m'accordiez Dieu, l'âme, une Providence, nous nous entendrons aisément pour le reste. Mais surtout ne me faites pas Dieu. C'est un rôle pour lequel je ne me sens aucune vocation. » Le livre ne répondit pas à ces vœux et à cette espérance.

(1). *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 222.

Sans hésiter, Damiron reprit la plume, et dans une lettre aussi ferme qu'affectueuse, il disait : « J'ai lu votre livre avec admiration et consternation : avec admiration pour le talent ; avec consternation pour la doctrine. » Mais, comme tous ceux qui aiment, il avait l'art de demeurer doux aux hommes, tout en étant sévère pour les idées ; les dissentiments d'opinion n'étaient rien à la profondeur de ses affections ; ils y ajoutaient plutôt quelque chose d'une charitable douceur. Il eut toujours la fermeté, jamais l'intolérance de la foi.

Cette foi était confiante et sereine. Il ne connut jamais la mélancolie malade et stérile, fruit de la satiété ou de l'orgueil, qui, au dernier siècle, a séduit et ravagé tant de nobles âmes. Il n'avait pas, non plus, cette tristesse généreuse et fière que le tourment de la vérité et l'ardeur des choses divines avaient laissée dans l'âme de Jouffroy, et qui éclaire, comme d'un rayon d'automne ses pages éloquents. Il y avait, pour cela, trop d'équilibre, d'harmonie et d'humilité dans sa nature. Parfois pourtant, à la sérénité qui faisait sa force, se mêlait je ne sais quelle ombre : sentiment de l'impuissance de l'homme pour l'homme, regret des affections brisées, et sollicitude inquiète à l'excès pour les affections présentes ; c'était là comme la tentation de cette nature à la fois si forte et si tendre, tentation bien pardonnable à ceux qui aiment, et à laquelle n'échappent que bien rarement les âmes les plus fermes.

Il avait, à l'âge d'homme, vu mourir sa grand'mère, son père, un frère tendrement aimé. Quelques années après, le plus jeune de ses frères, devenu grâce à lui, officier de marine, appelé au plus brillant avenir, s'en était allé mourir, dans l'Inde, emporté par la fièvre jaune, et le cœur de l'aîné en avait été brisé. Mais je ne sais si aucune douleur égala pour lui l'angoisse qu'il ressentit le jour où il fut menacé de perdre cette sœur dont l'âme profondé-



ment unie à la sienne semblait si naturellement la compléter, et dont l'active sollicitude assurait le loisir de sa pensée et la sécurité de son repos. Ce fut pendant les vacances, à la campagne, qu'elle tomba malade. Comme il le disait lui-même, « toute sa vie était là » ; et quand cette vie si chère parut un moment perdue, malgré toute sa force, il sentit son âme se briser et l'angoisse fut suprême (1). Lui, philosophe, il n'hésita pas à appeler un prêtre au chevet de celle qu'il croyait mourante. Et, quand le ressort d'une nature énergique et le dévouement éclairé du médecin l'eurent enfin sauvée, il nous disait : « Il eût mieux valu pour moi que cela m'arrivât plus tôt. » C'est le seul murmure contre la Providence que j'aie jamais surpris dans sa bouche. J'ai toujours eu la conviction que cette épreuve avait marqué une phase nouvelle de sa pensée, j'ai toujours cru que cette âme si sincère et si ferme dans sa croyance en Dieu, qui l'aimait si profondément, et, je n'hésite pas à le dire, si chrétiennement, avait, dans cette incomparable douleur, senti l'insuffisance de la plus pure philosophie, et aspiré à une plus haute et plus efficace consolation.

Quand je cherche quelle était, au milieu de qualités si diverses, sa vertu maîtresse, il me semble que c'est la prudence ou pour mieux dire encore, ce qui est le fruit de la prudence, la mesure. La mesure était en lui, si je ne me trompe, le sceau de la perfection. Je ne sache pas de devise qui lui eût mieux convenu que celle du sage de l'antiquité : *Ne quid nimis?* N'excéder en rien, demeurer toujours dans le milieu du vrai pour la critique des doctrines comme pour le jugement des hommes, telle fut l'application constante de son âme, et ce fut à cette ferme modération et à sa réserve, d'ailleurs excessive, qu'il dut d'échapper presque complètement aux attaques qui, pen-

(1) Expression d'une de ses lettres.

dant quelques années, ne furent pas épargnées, de la part d'un certain monde et d'une certaine presse, à l'école spiritualiste; comme aussi de garder sa philosophie pure de toute témérité et de toute faiblesse; de sauver son indépendance vis-à-vis de la théologie sans être agressif envers l'Église; et de ne jamais l'engager dans les aventures du panthéisme et des systèmes récemment éclos en Allemagne.

La prudence à laquelle il dut la sobriété de son esprit et de sa doctrine fit encore, s'il est permis d'ainsi parler, celle de sa vie. Elle ne réglait pas seulement les soins qu'il prenait de lui-même, et jusqu'à son régime et sa nourriture; mais sa vie entière. Ne pas se tromper, tel était son plus grand souci, dans la spéculation; ne pas être surpris, « prévoir et pourvoir, » comme il disait, telle était sa grande et constante préoccupation dans la vie. Et qu'on ne croie pas que ce ne fût là qu'une vertu négative; c'était une prudence toujours active et en éveil, toujours maîtresse d'elle-même et, autant qu'il se peut, des événements; une providence en un mot, qui, au dehors comme au dedans, réglait tout pour lui et pour les siens, et tournait tout, autant qu'il le pouvait, vers le bien.

C'est par là qu'il a mérité et qu'il méritera toujours d'être appelé un sage dans le sens profond que l'antiquité donnait à ce nom. C'est moins à l'éclat qu'à l'harmonie des dons, moins à la puissance qu'à l'équilibre des facultés, qu'il a dû sa force et sa constance. C'est cette union merveilleuse de tant de vertus qui faisait l'originalité de sa nature, l'autorité de son caractère, et la beauté achevée de son âme.

Je n'hésite pas à dire qu'il était profondément chrétien par l'esprit; car il avait, au plus haut degré, l'amour de Dieu et des hommes, cet esprit d'active et féconde charité qui s'élève de la créature au Créateur pour redescendre

du Créateur à la créature, ce parfait détachement des choses de la terre, cet esprit de pauvreté qui sont le fond même du christianisme. Il avait reçu de sa grand'mère, et gardé précieusement dans son cœur la pure essence de l'Évangile.

Pour ses élèves, pour les jeunes gens qui l'approchaient, pour quelques-uns de ses amis eux-mêmes, c'était plus qu'un maître ou un ami; le dirons-nous? c'était un confesseur. Ils aimaient à verser dans son âme leurs larmes, leurs fautes, leurs doutes, leurs découragements qui, bien souvent, étaient des fautes. Il les relevait, les fortifiait et les consolait avec ce don d'exhortation et de prédication qui faisait son charme et son influence. Il portait dans cette direction des âmes avec la fermeté du juge et l'expérience de l'homme pour lequel la vie n'a pas de secrets, l'indulgence du père et quelque chose des délicatesses de la femme.

Je viens de relire, avec un religieux respect, toutes les lettres qu'il m'a écrites au cours des dix années pendant lesquelles j'ai eu l'honneur de le connaître; et de la première à la dernière, je les ai trouvées pleines d'une douce chaleur d'âme, d'une tendresse qui ne se dément jamais, de cette bonté agissante qui conseille, affermit, console et qu'un seul mot exprime, la paternité.

Dans ses lettres et dans ses intimes entretiens, les trésors de son âme qu'habituellement il cherchait plutôt à contenir, comme par crainte de les dissiper, s'épanchaient librement, et il y puisait, sans effort, une merveilleuse vertu d'apaisement et de consolation. Vrai prêtre au sein du monde, si toutefois ce nom n'est pas une injure pour la société où il a vécu, nul n'excella davantage à relever les âmes malades et à panser les blessures du cœur. On ne le quittait jamais sans se sentir plus pur et meilleur, sans emporter quelque impulsion généreuse, quelque bonne pensée ou quelque salutaire leçon. Il sen-

tait son charme sur la jeunesse et il en jouissait, car ce qu'il aimait par-dessus tout c'était cette charité de la science, de la bonne parole et du bon conseil qui enrichit, loin de l'appauvrir, celui qui semble se dépouiller.

« Il faut exceller », était une de ses maximes ; et fidèle à ses principes, il s'est perfectionné jusqu'au dernier jour. « Devant Dieu, a-t-il écrit quelque part, vieillir, n'est pas déchoir, c'est grandir » ; et, jusqu'à la fin, il a grandi, non seulement du progrès intime et solitaire de l'âme devant Dieu mais d'un progrès même extérieur et sensible aux hommes. Non seulement son cœur devenait, chaque jour, plus aimant mais il semblait se répandre davantage et avec un grâce nouvelle sur tout ce qui l'entourait. Sa parole aussi gagnait en autorité. Il avait toujours été fort timide, non par défaut de courage, mais par excès de scrupules, par trop de souci du juste ou du vrai. A mesure qu'il avançait dans la vie, il s'assurait davantage dans la vérité, et la timidité qui l'enchaînait disparaissait peu à peu devant la liberté croissante d'une âme où la foi grandit et où la lumière augmente. Sa parole avait pris une aisance et une fermeté nouvelles qui surprirent et charmèrent à la fois ses confrères de l'Académie, dans les dernières occasions où il prit la parole devant eux, quand notamment, il défendit avec autant de modération que de courage la candidature de Jules Simon. Tout mot portait et il fut religieusement écouté.

J'ai vécu pendant dix années dans l'intimité de son esprit et de son cœur ; aussi près de son âme qu'un jeune homme, qui n'est fils que par l'affection, peut l'être de l'homme parvenu à toute la maturité de l'âge et de la pensée ; non seulement nourri de sa doctrine et de ses leçons, mais recevant la confiance de ses jugements sur les hommes, de ses inquiétudes comme de ses espérances pour ceux qu'il aimait. Eh bien ! je puis le dire, dans une

vie déjà longue et qui m'a mis en rapport avec bien des hommes à tous les degrés de l'échelle sociale, je n'ai point rencontré d'âme plus pure et plus forte. Nul ne m'a mieux donné l'idée de cette perfection relative à laquelle la faiblesse humaine peut atteindre. Indulgence pour les faiblesses des autres, sympathie pour toutes les misères, assistance toujours prête dans le malheur, son âme connaissait toutes les délicatesses. C'était une bonté toujours en éveil et toujours active. La vieille amie qui l'avait suivi et connu intimement pendant quarante ans, et qui lui a longtemps survécu, M^{me} Dubois de la Loire-Inférieure, me le disait, quelques jours avant sa mort : « C'était un homme parfait ». Ce mot dit tout. Et, en y joignant mon propre témoignage, je ne fais que payer, et bien imparfaitement, à sa chère et vénérée mémoire la dette de la reconnaissance et de l'amour.

Adolphe LAIR.

Séances du 2 novembre 1907 et 29 février 1908.

RAPPORT

SUR LE

PRIX FRÉVILLE

A DÉCERNER EN 1908

Messieurs, vos deux sections de législation et d'histoire se sont réunies la semaine dernière pour décerner le prix Edmond Fréville. Ce prix biennal, de 1.500 francs, doit être décerné au meilleur travail composé dans la période des deux années précédentes sur l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères militaires (guerre ou marine) de la France ou de l'étranger, administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers. Vos deux commissions ont, à l'unanimité, décerné ce prix à l'ouvrage de M. Louis Tuetey, *Les officiers sous l'ancien régime, nobles et roturiers*.

M. Louis Tuetey s'est proposé, dans ce livre, d'étudier la condition des officiers roturiers avant 1789 et en particulier de rechercher comment ils devenaient officiers, comment ils avançaient, comment ils vivaient avec les officiers nobles et partageaient avec eux les emplois et les grades. Le sujet n'avait encore été qu'effleuré. M. Louis Tuetey l'a traité à fond.

Il nous montre d'abord la décadence de la noblesse au xviii^e siècle : elle s'est appauvrie et la bourgeoisie qui

s'est enrichie peut faire meilleure figure dans les régiments. A l'inégalité de la fortune se joint la vénalité des emplois, et par vénalité, M. Louis Tuetey entend, non pas le tarif officiel de certaines charges militaires comme les régiments, les charges de la maison du Roi et les compagnies de cavalerie, mais les pots-de-vin que certains colonels dénués de scrupules se faisaient donner par les jeunes gens auxquels ils conféraient une place d'officier dans leur régiment. On croirait difficilement à ces indécences ou mieux à ces actes de rapacité s'ils n'étaient attestés par des enquêtes officielles. Le maréchal de Belle-Isle entreprit contre ces pratiques une lutte sans merci, et il combattit avec la même énergie le *concordat*, arrangement pécuniaire que les officiers faisaient entre eux pour engager un ancien à se retirer par l'appât d'une somme qui augmenterait sa pension de retraite. L'influence de l'argent, et par suite le nombre des fils de la riche bourgeoisie était donc considérable dans l'armée de la monarchie.

Après ces considérations, l'auteur entre au cœur du sujet. Il fait voir que vers la fin du xvi^e siècle, parce que l'armée perdait son caractère féodal, les règles de l'avancement avaient commencé à se codifier. Les édits de 1534 et de 1600, les ordonnances de 1579 et de 1629 autorisent le roturier à devenir officier, et l'ordonnance de 1629 lui permet même de s'élever aux plus hauts grades. Aussi, à partir du xvii^e siècle, les noms plébéiens, Saint-Hilaire, Sauvigny, Laubanie, Chevert, Bourcet, et bien d'autres, apparaissent dans les rangs supérieurs de la hiérarchie. Les longues guerres du règne de Louis XIV, l'accroissement considérable de l'armée et les causes économiques que nous avons déjà mentionnées, favorisent le tiers-état. Mais au xviii^e siècle la noblesse reprend le dessus. Il faut, sous la Régence, diminuer l'effectif du corps d'officiers et, en 1718, un certificat nobiliaire est exigé de quiconque aspire au grade d'officier. La mesure ne peut aussitôt s'exécuter.

Les guerres succèdent aux guerres, le ministre renonce à exiger le certificat de 1733 à 1738, de 1743 à 1748, ainsi qu'en 1756 et en 1757, au début de la lutte contre Frédéric. Toutefois, en 1758, Belle-Isle qui veut à tout prix opérer la régénération militaire de la noblesse, rétablit le certificat nobiliaire, et la décision ministérielle est vigoureusement exécutée, non seulement par Belle-Isle, mais par ses successeurs ; pendant vingt-trois ans tout candidat à l'épaulette doit, en principe, se pourvoir d'un certificat de noblesse. Quelques-uns cherchent à éluder l'obligation et un certain nombre se font délivrer de faux certificats. La fraude provoque l'aggravation du régime, et la célèbre décision du 22 mai 1781 ferme à la bourgeoisie l'accès du corps d'officiers : quiconque demande un brevet d'officier, doit prouver qu'il appartient à une noblesse vieille d'au moins quatre générations.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'ouvrage de M. Louis Tuetey. L'auteur étudie en même temps une question étroitement liée au sujet, celle de l'anoblissement des militaires soit par les titres de noblesse, soit par cet édit de 1750 qui créa une noblesse militaire et qui est, selon l'expression du jeune historien, la véritable charte de l'officier roturier sous l'ancien régime. Les détails qu'il donne sur cette institution et notamment sur les « lettres d'approbation de service », sur les exemptions qu'elles conféraient, sur les catégories d'officiers qui les sollicitaient, étaient inconnus jusqu'alors et jettent une très vive lumière sur l'histoire sociale de l'armée royale. Au reste, tout ou à peu près tout est nouveau dans ce livre : le rôle personnel des ministres de la guerre Louvois, d'Argenson, Belle-Isle, et leur influence souvent grande sur le développement et les vicissitudes de la législation qui concerne l'officier roturier, et ce que nous dit l'auteur des certificats de noblesse, du concordat et de la vénalité des emplois, de l'édit de 1750 relatif à la noblesse militaire, de l'anoblis-

sement des officiers et de ce règlement du 22 mai 1781 qui fut, comme il le montre avec une extrême netteté, très sévèrement appliqué, de l'antagonisme des deux noblesses, celle de la cour et celle des provinces, ainsi que de l'antagonisme des nobles et des roturiers dans les régiments.

Le livre de M. Louis Tuetey témoigne de recherches longues et méthodiques dans les archives du ministère de la guerre, surtout dans le travail du roi ou ancien fonds du bureau des nominations de la guerre. C'est, par l'importance, l'étendue et la complexité du sujet, par l'abondance des documents inédits que l'auteur a mis en œuvre, par de piquantes anecdotes, un des ouvrages les plus neufs et les plus intéressants qui aient paru depuis longtemps sur l'histoire de nos institutions militaires.

Le Rapporteur,

A. CHUQUET.

Séance du 30 mai 1908.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

DU

PRIX AUDIFFRED

(OUVRAGES)

A DÉCERNER EN 1908

Messieurs,

Notre commission est heureuse de pouvoir vous proposer cette année, comme elle l'a fait il y a deux ans pour le Tableau de la France, de M. Vidal de la Blache, de décerner à un ouvrage d'une importance exceptionnelle les cinq mille francs qui constituaient à l'origine le Prix Audiffred, et qui forment aujourd'hui la moitié de la somme mise à notre disposition.

L'ouvrage que nous vous demandons de couronner est le *Manuel de politique étrangère* de M. Émile BOURGEOIS, qui forme trois volumes de 600, 800 et 850 pages. M. Bourgeois, qui est aujourd'hui professeur d'histoire diplomatique à l'Université de Paris, après avoir enseigné douze ans à l'École normale et dix ans aux Universités de Caen et de Lyon, a condensé dans ces trois volumes vingt-cinq années de travaux et d'enseignement consacrés assidû-

ment à l'étude de la politique extérieure de la France. Le titre de *Manuel*, que porte cet ouvrage, et le format modeste qu'il a pris pour être mis à la portée de la bourse des étudiants, ne doit pas le faire prendre pour un livre de vulgarisation fait de seconde main. C'est un de ces grands manuels scientifiques, comme l'Allemagne en possède un grand nombre et comme la France en compte aussi d'excellents il suffira de rappeler ceux de MM. Bouché-Leclercq, Luchaire, Giry, qui sont à la fois des œuvres originales et des instruments de travail précieux, des mines de renseignements précis, contrôlés et classés.

M. Bourgeois ne s'est pas contenté d'étudier à fond et de soumettre à un examen critique toute la littérature historique qui traite des divers points de son vaste sujet, et d'en dégager les résultats avec une précision lumineuse : son livre n'est pas seulement une encyclopédie de notre histoire diplomatique, resumant les travaux antérieurs et fixant l'état présent de la science : il s'est livré depuis vingt-cinq ans à des recherches étendues et persévérantes dans les archives diplomatiques de la France et de l'étranger, et il est bien peu de périodes de notre histoire où il n'ait pas apporté des lumières nouvelles et des vues personnelles.

Le premier volume de M. Bourgeois, consacré au xvii^e et au xviii^e siècle, a paru en 1892 et a atteint aujourd'hui sa troisième édition : le second qui s'étend de 1789 à 1830 est de 1898 : le troisième, le *Temps présent*, est de 1905. Depuis l'apparition du premier et du second volume, un grand nombre d'importantes monographies et quelques grands ouvrages, dus à des maîtres, ont paru et ont considérablement accru nos connaissances sur plusieurs questions importantes. Il est remarquable que presque toujours ces œuvres nouvelles n'ont fait que confirmer les résultats obtenus par M. Bourgeois et présentés par lui sous une forme plus succincte. C'est le cas pour la politique exté-

rière de Louis XIV qui a été, depuis 1892, l'objet d'une foule de travaux tant en France qu'en Allemagne; mais c'est surtout pour le XVIII^e et le XIX^e siècle que le livre de M. Bourgeois nous frappe par sa nouveauté et sa solidité à la fois. Dans le chapitre du tome I^{er} intitulé *les Défaillances de la France*, M. Bourgeois a donné la substance du mémoire considérable sur Albéroni, l'abbé Du Bois et le Régent qui a été couronné par notre Académie; son exposé de la politique de Fleury repose sur une documentation presque entièrement inédite, et ce qu'il nous dit du premier secret du Roi offre un intérêt comparable à celui du livre célèbre du duc de Broglie sur le second secret du Roi. C'est aussi à M. Bourgeois que nous devons de connaître l'influence qu'ont exercée sur la guerre de Sept ans les ambitions secrètes de M^{lle} Infante, fille de Louis XV, alliée à M^{me} de Pompadour et servie par le cardinal de Bernis.

En arrivant à la période révolutionnaire, M. Bourgeois a trouvé en M. Sorel un guide dont les travaux lui ont été d'un précieux secours: mais il n'a pas cessé de se reporter lui-même aux sources et sur plusieurs points importants, sur les relations de l'Angleterre avec le Directoire, sur les négociations en vue de la paix en 1797 et 1798. Il est arrivé à des conclusions différentes de celles de M. Sorel. L'exposé qu'il nous présente de la politique de Bonaparte lors de l'expédition d'Égypte a été trouvé confirmé par les publications de documents faites depuis sous les auspices du ministère de la Guerre.

Pour la diplomatie de Napoléon, M. Bourgeois ne pouvait pas utiliser l'ouvrage de M. Sorel, dont les tomes VI et VIII n'étaient pas encore parus. Le livre de M. Vandal sur Alexandre et Napoléon pouvait seul lui fournir des données sur ce point spécial de la diplomatie napoléonienne. En comparant cette partie de l'ouvrage de M. Bourgeois avec les derniers volumes de M. Sorel et avec le

livre de M. Driault sur la *Critique orientale de Napoléon*, on reconnaîtra la pénétration et la sagacité avec lesquelles M. Bourgeois a étudié les documents originaux et en a tiré un exposé systématique dont on peut contester certains détails, mais qui, au moment où il parut, éclairait d'un jour tout nouveau les ressorts secrets de la politique impériale.

A partir de 1815 et surtout de 1830 l'ouvrage de M. Bourgeois a un caractère d'originalité plus marqué encore, car, indépendamment des nombreuses publications de documents diplomatiques parues dans ces dernières années, il a eu le privilège de pouvoir consulter nos archives diplomatiques même pour les temps les plus rapprochés de nous. Il a dû apporter une certaine discrétion dans l'exposé des questions qui sont encore ouvertes à l'heure actuelle, mais il a pu, grâce à la connaissance approfondie des sources originales, jeter une vive lumière sur la politique de Louis-Philippe, de la République de 48 et du second Empire. A côté des chapitres I, III, V, VII, VIII, X, XI, et XIV du tome III qui concernent spécialement la France, on trouve des vues non moins originales et pénétrantes dans le chapitre VI, intitulé : *l'Europe et le monde en 1840*, où il étudie les doctrines des nationalités en Europe et la formation des nations nouvelles dans le monde, et dans le chapitre XII sur *les transformations politiques de l'Europe de 1856 à 1866* ; auxquels il faut joindre le tableau de *l'Expansion de l'Europe dans le monde pendant la même période* qui forme le chapitre XIII.

L'énorme labeur dont les trois volumes du *Manuel de politique étrangère* sont le fruit, la puissance de synthèse par laquelle M. Bourgeois a dominé et condensé cette masse de matériaux recueillis en grande partie de première main, le talent avec lequel il a fait ressortir la grandeur du rôle joué depuis trois siècles par la France, au milieu des plus prodigieuses alternatives de succès et

de revers, nous a paru mériter à cet ouvrage l'attribution d'un prix de 5.000 francs.

Le concours du Prix Audiffred s'est trouvé cette année particulièrement riche en bons livres auxquels votre commission aurait été heureuse d'accorder une récompense. Ce n'est pas sans regret qu'elle s'est vue obligée d'en écarter plusieurs que l'un ou l'autre des commissaires aurait voulu retenir. Il en est d'ailleurs qui pourront être l'objet d'un nouvel examen l'an prochain puisque le prix peut être donné à des ouvrages parus pendant les trois dernières années.

Parmi les six ouvrages que notre commission a définitivement retenus comme dignes d'être récompensés, elle met en première ligne le troisième volume de l'*Histoire de Nancy*, par M. Christian PFISTER, professeur à l'Université de Paris, auquel elle vous propose d'accorder une récompense de 2.000 francs.

Le tome I^o de l'*Histoire de Nancy*, consacré à la période du moyen âge a été publié en 1897; le tome II, qui comprendra la période comprise entre la mort de René II en 1508 et l'avènement de Charles IV en 1624, n'a pas encore paru. Le tome III peut être considéré comme formant un tout par lui-même. C'est l'histoire de l'acquisition graduelle de la Lorraine par la France, considérée dans la ville qui en était devenue la capitale et qui est restée à partir de Stanislas et depuis Stanislas l'image même de la civilisation et de la politique françaises en Lorraine. Déjà, il est vrai, la nécessité géographique et politique qui destinait la Lorraine à devenir province française, en dépit du désir qu'avaient ses habitants de conserver leur antique autonomie, s'était nettement dessinée sous Charles III, le gendre d'Henri II; mais elle apparaît plus clairement encore sous Charles IV (1624-1675); car, sous ce prince brave, débauché et fantasque, qui croyait sauvegarder son indépendance en s'alliant à tous les ennemis

de Louis XIII et de Louis XIV, Nancy fut occupée par les Français de 1633 à 1660; elle le fut encore de 1670 à la paix de Ryswick, c'est-à-dire, non seulement pendant tout le règne de Charles V (1675-1690), le neveu de Charles IV, qui passe sa vie à faire la guerre au compte de l'Autriche, mais encore pendant les sept premières années du règne de Léopold. La Lorraine fut donc une première fois française pendant vingt-huit ans, puis Nancy redevint encore française de 1702 à 1714, quand Léopold accepta en principe l'échange de la Lorraine contre le Milanais. François III ne resta pas même un an et demi en Lorraine. Nancy, occupée dès 1733 par les troupes de Louis XV, était désormais ville royale, puisque le règne de Stanislas Leczynski, de 1738 à 1766, ne fut qu'une préparation à l'annexion définitive. Le chancelier La Galaisière transformait peu à peu la Lorraine en province française, en dépit de la cour souveraine de Nancy; soumettait la Lorraine au régime fiscal de la France et supprimait ses coutumes propres.

M. Pfister se trouvait, en composant son *Histoire de Nancy*, en présence d'une très grave difficulté de composition. Il ne devait pas perdre de vue que Nancy était l'objet de son travail et qu'il n'avait pas à refaire le beau livre de M. d'Haussonville sur la *Réunion de la Lorraine à la France*. Mais Nancy n'est pas seulement la capitale de la Lorraine; de sa possession dépend la possession du duché lui-même; c'est dans cette capitale que résident les organes essentiels du gouvernement du duché; c'est là que les ducs tiennent leur cour, exercent leur activité administrative, intellectuelle et artistique. Il est donc impossible de raconter l'histoire de Nancy sans associer à cette histoire celle de la Lorraine et de ses ducs, et l'histoire des deux gouvernements lorrain et français qui s'y succèdent et y sont en perpétuel conflit. Mais M. Pfister a su pourtant conserver à Nancy sa place prépondé-

rante, avoir toujours devant les yeux la vie propre de Nancy, ses institutions municipales, ses fondations religieuses, toute son activité sociale, artistique, intellectuelle et commerciale. Le règne de Stanislas, où cette activité a eu son plein épanouissement, occupe naturellement la plus grande partie du volume de M. Pfister. Il y a déployé toute sa science et tout son talent; il s'y est montré tour à tour historien, économiste, archéologue, en étudiant à tous les points de vue ce qu'on peut appeler la civilisation Nancéenne, dont la place Stanislas est le centre et comme le symbole, et dont M. Pfister poursuit les développements jusqu'à nos jours. C'est par l'étude neuve et approfondie des fondations de Stanislas qu'il fait comprendre comment Nancy a été appelée à conserver dans la France contemporaine le rôle de petite capitale provinciale, qui semble devoir grandir encore par suite de la perte de l'Alsace et du pays messin.

L'intérêt historique et patriotique de l'ouvrage de M. Pfister, fruit de longues années de recherches et écrit avec un réel talent, justifie largement la récompense que nous demandons pour lui.

Nous vous proposons d'accorder à M. JACOB une récompense de mille francs pour son volume intitulé : *Devoirs. Conférences de morale individuelle et de morale sociale*. Ce volume a été récemment ici même l'objet d'un rapport important, dans lequel M. Espinas en a fait ressortir l'inspiration élevée et généreuse et le caractère éminemment pratique. Si les livres de MM. Bourgeois et Pfister représentent admirablement une des catégories d'ouvrages que M. Audiffred a voulu récompenser, ceux qui font connaître et aimer la patrie, celui de M. Jacob représente non moins bien l'autre catégorie d'ouvrages visés par la fondation, ceux qui font aimer et pratiquer la vertu. L'auteur a écarté tout artifice d'exposition, tout procédé oratoire. La simplicité de sa forme, la limpidité, l'élégance

de l'ancien régime (1), » M. Laborie, qui devait bientôt devenir proviseur du Lycée Louis-le-Grand, directeur de l'École préparatoire substituée à l'École Normale, et monter dans la faveur royale jusqu'à être reçu dans l'intimité aux Tuileries et à faire la partie de billard avec Charles X. M. Laborie fit bon accueil à Damiron et, malgré la différence des idées et des caractères, ils se prirent l'un pour l'autre d'une haute estime; si bien que le principal n'hésita pas à recommander le jeune professeur, et que, de son côté, spontanément, Damiron signalait à ses amis les titres du principal à un avancement.

Au bout de l'année, le 28 septembre 1818, il obtenait au Collège Royal d'Angers, cette chaire de philosophie qui n'avait cessé d'être l'objet de son ambition, et à laquelle il s'était constamment préparé par ses études (2).

« Le recteur était M. Poulet-Delisle, ancien élève de l'École Polytechnique, mathématicien distingué,... homme de justice, d'humeur bienveillante et douce, très modéré par caractère (3). » Il ne pouvait manquer d'apprécier Damiron. « Dans ce doux pays d'Anjou, peu troublé de passions ardentes, toute liberté était assurée à ce jeune esprit, si sage, si prudent, vivant, loin du commerce du

(1) *Souvenirs de Dubois. V. Cousin, Jouffroy, Damiron*, p. 185.

(2) A Angers, il retrouva un de ses anciens camarades de l'École Normale qui y avait été très lié avec lui et Jouffroy, M. Gavinet. Gavinet était un esprit distingué, délicat, ayant une forte culture grecque et latine, et qui, au collège et à l'école, s'était fait remarquer par ses vers latins. Sa pièce sur les patineurs était célèbre parmi ses condisciples et ses maîtres, et Villemain aimait à en citer ce vers gracieux et charmant :

Casurum risere omnes, risere cadentem.

Gavinet, qui enseignait à Angers la rhétorique fut pour Damiron, une précieuse ressource. Leur intimité se resserra, et quand, trois années après, Damiron fut appelé à Paris, Gavinet accepta la garde du jeune frère dont Damiron avait pris charge.

(3) *Souvenirs de Dubois*.

monde, dans l'intérieur du collège... par sa vie d'étude, la discrétion de ses opinions, d'ailleurs royalistes, la sévérité d'un enseignement qui, sans affecter le catholicisme, prêtait appui à la religion, Damiron plut à tout le monde... Ses élèves s'attachaient à lui, et plusieurs sont restés ses amis jusqu'à la dernière heure. Il était le confident cherché de tous... Les inspecteurs généraux le trouvèrent si grave, d'une vie si régulière et si cachée au fond de son collège, si bien établi, du reste, au dehors, dans l'estime de ses chefs et de son recteur, en particulier, qu'ils le prirent, pour ainsi dire, en respect (1). »

A cette période de sa vie, une série de coups douloureux vinrent le frapper. Déjà, en décembre 1815, il avait perdu la grand'mère qu'il vénérât. Ce fut, vers la fin de son séjour à Angers (décembre 1820), qu'il perdit le plus jeune de ses frères, Jean, « jeune homme d'une rare beauté et d'un noble cœur, qui aidait son père dans ses pénibles fonctions de concierge à Bicêtre (2) ». La distance et la difficulté des communications ne permirent pas à Damiron de revoir son frère; et ce furent Dubois et Jouffroy qui, dans des lettres touchantes, le tinrent au courant des détails de la maladie et de la mort (3).

Quelques mois après il était appelé à enseigner la philosophie au Collège Bourbon comme professeur adjoint.

A peine était-il rentré à Paris qu'il perdait son père (octobre 1824). Ce nouveau coup fut rude pour son âme sensible. Et puis, il devenait ainsi chef de famille. Il avait à pourvoir aux besoins d'une sœur plus jeune que lui, et du frère qu'il avait laissé à Angers. Le fardeau était lourd. A force de travail et d'économie, il parvint à faire face à toutes ses obligations.

Ce fut, vers cette époque, qu'il eut l'heureuse fortune

(1). *Souvenirs de Dubois.*

(2). *Ibidem.*

(3). Voir *Correspondance de Jouffroy*, p. 313.

et la fermeté de son style lui donnent l'autorité la plus persuasive. « Ces conférences, dit l'auteur, examinent sous quelques-uns de leurs aspects les principaux devoirs de l'individu envers lui-même, ses devoirs généraux envers ses semblables et son devoir essentiel envers la société nationale, le patriotisme. » Il ne s'est pas proposé de discuter les principes derniers de la morale, ce qu'on appelle ses bases scientifiques. Son œuvre est avant tout une œuvre d'éducation pratique. Il a visé, non à produire des vues ingénieuses, mais à mettre en lumière des vérités solides et utiles. « Nous avons, dit-il, suivi, et d'aussi près que possible, le sens commun, ou, plus précisément, la pensée morale commune aux hommes de toutes classes qui, sans être philosophes, réfléchissent sur le sens et les obligations de la vie. » Toutefois M. Jacob n'a pas craint, après avoir traité des questions fondamentales qui sont la base de toute morale, telles que la sincérité, la tempérance, le courage, la résignation, la charité, la justice, d'aborder un certain nombre des problèmes moraux que l'état social actuel pose à toutes les consciences : la solidarité, le droit de propriété et le collectivisme, la tolérance, le matérialisme historique, la lutte de classe, le patriotisme. M. Espinas nous a montré avec quelle hardiesse M. Jacob examine ces problèmes, avec quelle sagesse il les résoud, trouvant des raisons nouvelles pour rester fidèle aux principes essentiels de l'ordre social.

Sa justification, s'il en était besoin, a été présentée par lui-même. « Nous n'apportons pas, dit-il, une table nouvelle des valeurs, mais nous justifions celle qui est ordinairement reçue. Nous croyons que toutes les vertus traditionnelles sont éternellement nécessaires, même la résignation et la charité tant méprisées par les novateurs. Dans l'ordre social, où beaucoup de nos contemporains demandent la solution de toutes les difficultés, tantôt au principe de la solidarité, tantôt à celui de la lutte de classe,

nous tenons pour certain qu'aucun problème ne peut se résoudre que par la justice. Notre société a moins besoin de se donner des vertus neuves que de sentir tout le prix des vertus anciennes et de les pratiquer intelligemment, en les adaptant à des conditions d'existence qui se sont compliquées. » — Ces paroles permettent de se faire une idée de l'esprit qui a inspiré et qui pénètre ces conférences dont on a dit que c'était « le livre de la sagesse laïque ». Nul livre n'est mieux fait pour dissiper les sophismes par lesquels on complique et on obscurcit aujourd'hui les plus simples et les plus nécessaires vérités de la morale, et pour raffermir des consciences ébranlées.

Le volume de M. le pasteur Charles WAGNER : *Pour les Petits et les Grands*, pour lequel nous vous demandons une récompense de 500 francs, est aussi un livre de morale pratique; mais ce n'est pas, comme celui de M. Jacob, un livre didactique, c'est un livre d'exhortations morales, mêlées d'observations psychologiques que l'auteur a tirées de la riche expérience d'une vie consacrée à l'instruction et au relèvement moral du peuple. On trouvera dans ce volume, sous une forme familière et brève, accessible aux intelligences enfantines, tout en restant attrayante pour les esprits cultivés, la substance même des précédents ouvrages de M. Wagner : *Vaillance, Justice, la Vie simple, Sois homme*, où la morale spiritua-liste et chrétienne la plus haute se trouve enseignée, en dehors de toute formule confessionnelle, avec un mélange singulièrement original de sincérité virile et de large tendresse humaine. Il y a dans la manière de M. Wagner quelque chose de militaire, où l'autorité du commandement se mêle à l'enthousiasme. C'est avec une allégresse confiante dans la victoire que M. Wagner exhorte ses lecteurs au bon combat pour le bien, le juste et le vrai. Et en même temps il remue les consciences, enseigne à réfléchir aux conséquences des moindres actes, développe le sens

de la responsabilité. Le petit livre que nous vous demandons de récompenser est de ceux dont l'influence bienfaisante excite, à la fin, à la méditation et à l'action.

Le livre de M. Édouard PETIT, *Autour de l'Éducation populaire*, que notre regretté confrère M. Gebhart recommandait à nos suffrages dans les dernières lignes qu'il ait tracées pour notre Académie, est tout entier un livre d'action. M. Édouard Petit, inspecteur général de l'enseignement primaire, y a retracé les admirables résultats obtenus par les œuvres de propagande intellectuelle et morale dont il a été un des ouvriers les plus dévoués. Il nous fait le tableau, appuyé sur des chiffres, des œuvres laïques qui ont été créées depuis vingt ans pour combler la lacune laissée dans l'éducation nationale entre la sortie de l'école et l'entrée au régiment. M. Petit compte aujourd'hui en France 48.248 cours d'adolescents et d'adultes suivis par 600.000 élèves, sans compter 87.000 conférences isolées faites par les sociétés d'enseignement populaires et les Universités populaires, et d'innombrables cours du soir de tout genre ; 3.272 mutualités scolaires comprenant 720.000 enfants, 2.364 patronages, et 6.200 associations d'anciens élèves. Quand même il y aurait un peu d'optimisme dans ces statistiques, il n'en reste pas moins vrai que cette éducation complémentaire, à la fois technique et générale, qui s'empare de l'adolescence inquiète ou désœuvrée, l'incline aux préoccupations professionnelles et aide à la formation d'habiles ouvriers et de braves gens. Et il ne faut pas oublier qu'à côté des œuvres laïques dont s'occupe M. Petit, il y a tout un ensemble d'œuvres confessionnelles catholiques, protestantes et juives, et en particulier de patronages scolaires qui rendent aussi d'éminents services. Le livre de M. Petit ne peut qu'encourager et développer l'élan généreux de bonnes volontés individuelles et collectives qui ont contribué à créer ce bel ensemble d'œuvres d'utilité pu-

blique. En récompensant cet ouvrage, nous récompensons en même temps l'activité infatigable déployée par M. Petit dans la propagation des œuvres post-scolaires.

Nous nous proposons d'accorder encore deux récompenses de 500 francs à deux ouvrages d'histoire dont l'un ajoute des renseignements précieux à notre connaissance de la France contemporaine, et dont l'autre s'attache à mettre en lumière le rôle de la France dans l'histoire de la civilisation.

Le livre de M. TCHERNOFF, sur le *Parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, fait suite à son *Histoire du parti républicain sous la monarchie de juillet* qui a été, il y a quelques années, récompensé par notre compagnie. Ce nouvel ouvrage est peut-être plus important que le premier ou du moins plus original, car M. Tchernoff a puisé, pour retracer le rôle du parti républicain après le coup d'État, dans les documents officiels conservés aux Archives de l'Intérieur et de la Justice, sources jusqu'ici inexplorées, dont il a aussi tiré un volume intitulé : *Associations et Sociétés secrètes sous la seconde République*, qui forme comme une introduction documentaire au livre que nous recommandons à vos suffrages. M. Tchernoff a en outre procédé à une enquête auprès des survivants des luttes politiques du second Empire, ou auprès des familles de ceux qui ont disparu. Il a ainsi obtenu de précieux témoignages oraux, des correspondances privées, des mémoires inédits qui lui ont permis d'éclairer des points importants de l'histoire qu'il étudiait. M. Tchernoff a enfin le mérite de ne pas se borner à raconter les faits et à peindre les hommes; il s'attache avec un soin particulier à dégager les doctrines, les influences philosophiques et sociales qui ont agi sur les diverses fractions du parti républicain. Son livre, animé d'un esprit impartial et élevé, écrit dans un style grave et sobre, n'offre pas seulement un intérêt historique; il

en ressort un enseignement moral. Parmi les républicains qui ont résisté au coup d'État et qui ont payé cette résistance de la mort, du bague ou de la proscription, parmi ceux qui, pendant vingt ans, ont élevé une protestation inlassable en faveur du droit violé et des libertés perdues, il y a eu, chez les plus humbles comme chez les plus illustres, des exemples admirables de courage, de désintéressement, de fidélité aux principes. M. Tchernoff s'est abstenu de tout ce qui pouvait sentir le plaidoyer ou le réquisitoire, l'apologie ou les récriminations ; il s'est contenté de raconter et d'expliquer, en rapporteur consciencieux et intelligent, des faits qui portent en eux-mêmes des leçons.

Les deux volumes que M. DRIAULT a consacrés à l'*Histoire de la Civilisation* résument, sous une forme précise et vivante, sans omettre rien d'essentiel et sans rien dire d'inutile, les grandes époques de l'histoire de l'humanité : l'Orient, la Grèce, Rome, le moyen âge, la Renaissance et le temps des grandes monarchies, la Révolution, le monde contemporain. Les faits y sont rappelés dans la mesure où ils sont nécessaires pour faire comprendre le développement des institutions, des idées, des arts et des mœurs. S'adressant surtout à des Français et en particulier à la jeunesse française, M. Driault s'est attaché à montrer comment la France a recueilli les fruits de tout le développement de la civilisation occidentale et en a été pendant longtemps l'expression la plus complète et la plus organique. Sans jamais céder à la tentation de tout subordonner à la France et de diminuer la part des autres nations pour grandir la sienne, en s'efforçant au contraire de marquer la place de chacune d'elles dans l'œuvre commune de la civilisation, M. Driault, avec un optimisme que je ne saurais lui reprocher, a mis un soin particulier à mettre en lumière tout ce que la France contemporaine, malgré ses revers et ses erreurs, a fait, voulu ou rêvé de grand ou d'utile, et com-

ment elle a continué à jouer, au milieu des peuples, tantôt sympathiques et admirateurs, tantôt inquiets et hostiles, un rôle d'avant-garde qui présente autant de périls que d'honneur.

Aux ouvrages que je viens d'examiner et que nous vous proposons de couronner et de récompenser, nous en joignons un autre, auquel nous ne vous demandons pas d'accorder une récompense pécuniaire, mais que nous désirons mentionner très honorablement. C'est une *Histoire de l'Instruction et de l'Éducation*, par M. Guex, directeur des Écoles normales du canton de Vaud, professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne, et directeur du journal *l'Éducateur*. M. Guex a été un des membres les plus actifs du jury du groupe d'*Instruction et Éducation* à l'Exposition de 1900, et il a rendu compte des travaux de ce groupe dans un remarquable rapport adressé au Conseil fédéral suisse. Dans le livre qu'il a présenté à notre commission, il a exposé dans son ensemble, en passant rapidement sur tout ce qui est antérieur au XVI^e siècle et en s'attachant particulièrement au XVIII^e et au XIX^e siècles, un immense sujet qu'il lui était impossible de traiter tout entier de première main. On reconnaîtra aisément ce qu'il a dû à des livres excellents sur l'éducation et la pédagogie, tels que ceux de notre confrère M. Compayré. Mais M. Guex a dû à une longue expérience professionnelle une compétence qui donne à son livre une véritable originalité, car, comme l'a remarqué M. Millon dans un important article de la *Revue internationale de l'Enseignement*, M. Guex a su faire de cette histoire de l'Éducation surtout une histoire des Écoles qu'une histoire des doctrines et des systèmes, et il a fait preuve d'une connaissance aussi approfondie des pédagogues étrangers, allemands en particulier, que des pédagogues français et suisses. Nous désirons d'autant plus donner à M. Guex une marque de notre estime, qu'il est un des hommes qui représentent et

défendent le mieux la langue et la culture françaises dans un pays où elle a à lutter à la fois contre les tentatives d'invasion des éléments germaniques et contre les influences locales qui altèrent la langue et la prononciation. Les habitants de la Suisse française, et en particulier les Vaudois, viennent de créer une *Association pour la défense et la propagation de la langue française*. M. GUEUX, par ses ouvrages et son enseignement, est un des représentants les plus éminents de ce mouvement, si digne de notre sympathie, qui s'est produit en Suisse pour le développement des lettres françaises et de la langue française.

En résumé nous vous proposons d'accorder :

Un prix de 5.000 francs à M. Émile BOURGEOIS pour son *Manuel de politique étrangère*.

Une récompense de 2.000 francs à M. Christian PFISTER pour le tome III de son *Histoire de Nancy*.

Une récompense de 1.000 francs à M. JACOB pour son ouvrage intitulé : *Devoirs*.

Quatre récompenses de 500 francs :

à M. Charles WAGNER pour son ouvrage intitulé : *Pour les Petits et les Grands* ;

à M. Édouard PETIT pour son ouvrage intitulé : *Autour de l'Éducation populaire* ;

à M. J. TCHERNOFF pour son ouvrage intitulé : *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire* ,

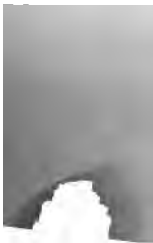
et à M. Edouard DRIAULT pour son *Histoire de la civilisation*.

Enfin une mention très honorable

à M. François GUEUX pour son *Histoire de l'Instruction et de l'Éducation*.

Séance du 3 juillet 1908.

Le Rapporteur :
Gabriel MONOD.



RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX CARLIER

A DÉCERNER EN 1908

Messieurs,

La commission que vous avez nommée pour l'attribution du prix Carlier m'a fait l'honneur de me charger de vous présenter son rapport.

Ce prix est « destiné à récompenser le meilleur ouvrage publié dans les trois dernières années, ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse de la ville de Paris ».

Deux documents avaient été soumis au jugement de la commission.

Le premier est un rapport manuscrit déposé par la fondatrice d'une œuvre à coup sûr très intéressante, *l'œuvre du Trousseau*, qui a pour but, d'après ses statuts, « d'exciter et d'entretenir l'amour du foyer domestique en recherchant les moyens de fournir à ses membres participants les ressources indispensables à la confection d'un trousseau », lequel trousseau sera remis à la jeune fille à l'âge de dix-huit ans, ou le jour de son mariage, s'il a lieu avant cet âge.

On ne saurait trop louer la pensée qui a inspiré M^{me} Béguin, directrice honoraire de l'école communale de la rue Riblette, à Paris, quand elle a fondé cette œuvre excellente en 1899, et l'on aime à lire, dans la notice qui accompagne le rapport, la liste des récompenses qui lui ont été justement accordées. Mais, quelque bonne et utile que soit cette œuvre, nous n'aurions pu vous la proposer pour le prix Carlier, en interprétant largement la pensée du fondateur, que si nous n'avions pas trouvé d'*ouvrage publié dans les trois dernières années* qui répondit à toutes les conditions du concours.

L'autre document soumis à la commission pouvait, à la rigueur, paraître satisfaire à ces conditions : c'est une brochure de 32 pages, résumant une communication de M. le docteur Lucien-Graux au Congrès de l'Association des ingénieurs, architectes et hygiénistes municipaux, tenu à Lyon en 1907.

Les modestes dimensions de cet opuscule ne seraient pas une raison suffisante pour l'écartier, si l'auteur avait, fût-ce en quelques pages, suggéré véritablement des moyens nouveaux pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse de la ville de Paris. Mais la brochure n'est qu'une nouvelle description, très documentée, du *Sweating system*, un réquisitoire, peut-être un peu sévère, contre le travail à domicile, et ses conclusions tendent simplement à l'extension à ce travail des lois sur la protection des ouvriers et à une application plus complète de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique. Il ne nous a pas paru que cela répondit suffisamment aux intentions du fondateur du prix.

Votre commission s'est donc mise à la recherche de ouvrages récemment publiés qui pourraient le mieux répondre à la pensée de la fondation et elle en a rencontré un qu'elle vous propose de couronner. Ce livre porte le noms de Jean Lahor (docteur Cazalis) et du docteur Lucien

Graux. Il paraît avoir été écrit par le docteur Cazalis, qui « a tenu, dit-il, à associer à son nom celui du docteur Lucien-Graux, en remerciement de l'aide et de la documentation qu'il a bien voulu lui apporter ».

C'est un volume de 284 pages in-12, qui a pour titre : *L'alimentation à bon marché, saine et rationnelle*. Rechercher et essayer de vulgariser les moyens d'assurer aux classes les moins aisées une alimentation à bon marché en même temps que saine, c'est sans nul doute travailler à améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse de la ville de Paris. L'auteur dit fort justement : « En raison des rapports du physique et du moral, l'on ne doit pas songer à faire la saine éducation de cette foule humaine sans faire saine d'abord son habitation et sa nourriture, ni à nourrir, à élever sa pensée, son âme, sans nourrir sainement le corps qui les porte. » Et l'auteur ajoute qu'en fondant, il y a quelques années, la *Société d'art populaire et d'hygiène*, il avait déjà inséré à son programme, à côté de la question des habitations à bon marché, celle de l'alimentation à bon marché. Ce programme a été rempli. L'auteur avait déjà publié un bon livre sur les habitations à bon marché, et l'on sent chez lui la constante préoccupation de l'amélioration du sort de la classe ouvrière : il a raison de repousser l'expression de « classe laborieuse », « la classe bourgeoise l'étant aussi ». Nous avons là l'exemple d'un effort inlassable vers l'amélioration sociale, qui nous a paru mériter les suffrages de l'Académie.

Le livre que nous vous proposons de récompenser peut être divisé en deux parties : dans la première, on préconise les moyens de nature à procurer l'alimentation à bon marché ; dans la seconde, on se préoccupe surtout de la rendre saine et rationnelle.

Les premiers chapitres sont consacrés à une revue très documentée des principales institutions qui, en France et

à l'étranger, ont eu pour but de procurer l'alimentation à bon marché : ce sont, indépendamment de l'assistance alimentaire gratuite, les œuvres principales dues à des associations philanthropiques ou au patronat, les cuisines ou restaurants populaires de Lyon et de Paris, les restaurants de tempérance et les restaurants populaires dans les pays étrangers, même les bars automatiques. Il y a, dans tout cela, beaucoup de bonnes choses à glaner et à vulgariser, si faire se peut.

Il est bon de redire ce qu'ont fait de bien une foule d'œuvres philanthropiques, telles que l'Union parisienne des institutions féminines chrétiennes, l'Union catholique des ateliers de femmes, le Restaurant féminin de la rive gauche, le Foyer de l'ouvrière, l'Œuvre familiale des ouvrières, l'Union internationale des amies de la jeune fille, l'Association catholique internationale des œuvres pour la protection de la jeune fille, la Société philanthropique, etc. ; car tout cela ne sera jamais assez connu, ni assez imité. De même qu'il est bon de montrer, ne fût-ce que pour éclairer les pouvoirs publics, que certains économats sont de nature à rendre les plus grands services au nombreux personnel des grandes entreprises.

Mais ce qui est particulièrement utile et pratique, c'est de démontrer qu'il y a, dans la création de vastes maisons alimentaires, comme dans celles des habitations à bon marché, un placement de tout repos. Si cette idée, si vraie et si féconde, pouvait pénétrer l'opinion publique, on verrait les œuvres sociales se multiplier au point de transformer peut-être notre société. Or, le livre que nous analysons est de nature à y contribuer, en exposant le magnifique succès obtenu par les restaurants populaires, fondés à Lyon par M. Mangini, comme complément de ses logements économiques. N'est-ce pas faire un très utile apostolat que de montrer aux gens, chiffres en mains, qu'on peut donner aux ouvriers et ouvrières, pour 50 ou

60 centimes, des repas très substantiels, assurer au capital engagé un bénéfice net de 6 fr. 49 p. 100 et, par surcroît, susciter la concurrence de la spéculation, ce qui est peut-être le plus grand bienfait de l'œuvre? Voilà ce qu'a fait M. Mangini, et voilà ce que raconte très bien M. le docteur Cazalis, en y ajoutant d'excellents conseils au point de vue de l'art qu'on y pourrait mettre. Il expose encore en détail, après les avoir étudiés sur place, au cours d'une mission dont il était chargé par le Musée social, les restaurants populaires ou de tempérance de la Suisse (notamment à Genève, à Zurich, à Lucerne, à Bâle), et de l'Allemagne (notamment à Dresde, Munich, Stuttgart, Brême, Leipzig et Berlin). Il y a, dans tout cela, une foule d'exemples excellents à suivre, et le meilleur moyen pour qu'ils soient suivis est évidemment de les faire connaître.

L'auteur nous paraît encore bien inspiré, quand il prêche l'enseignement ménager et la diffusion de *Livres de menus* pour tables modestes, tels que les *150 recettes de cuisine* de MM^{mes} Klobs et Jean Brunhes, qui sont de nature à rendre de grands services aux ménages ouvriers. Et les économistes de l'Académie ne peuvent qu'approuver quand il remarque que le principal souci d'un gouvernement démocratique devrait être de diminuer autant que possible la cherté de la vie, qui pèse le plus lourdement sur le peuple, et que nos législateurs l'ont accrue par des lois protectionnistes qui ont produit le renchérissement des subsistances nécessaires à la vie, telles que la viande et le pain.

Les derniers chapitres, qui ont pour objet l'alimentation saine et rationnelle, ont un caractère plus technique. On y trouve des notions instructives, notamment sur les dangers de la suralimentation carnée, l'établissement de la ration alimentaire, la nourriture défectueuse des ouvriers et employés parisiens, la valeur nutritive des aliments, une soupe populaire, etc.

Il est peu probable que les classes ouvrières soient directement touchées par les conseils de l'hygiéniste. Mais si, à quelque jour, l'Académie proposait un prix pour le tract le plus capable d'apprendre aux classes populaires, sous une forme très simple et très brève, les notions essentielles sur l'économie ménagère, la prévoyance, l'hygiène dans l'habitation et dans l'alimentation, tract qui serait remis d'office à chaque nouveau ménage par l'officier de l'état civil et qui pourrait être, par d'autres moyens, répandu aussi largement que possible, ce jour-là les travailleurs trouveraient d'excellents conseils et de précieux documents dans le livre de MM. Cazalis et Lucien-Graux.

Nous n'ignorons pas que M. le professeur Landouzy, avec la collaboration de MM. Henri et Marcel Labbé, avait ouvert la voie, en publiant, en 1906, une « Enquête sur l'alimentation d'une centaine d'ouvriers et d'employés parisiens; ce qu'elle est, irraisonnée, insuffisante, insalubre, dispendieuse; ce qu'elle pourrait être, rationnelle, suffisante, salubre, économique », ouvrage auquel l'Académie a attribué, l'année dernière, le prix Carlier. Nous proposons à l'Académie de décerner, cette année, le même prix à un ouvrage également fort utile, qui ne fait pas double emploi avec le précédent, et où l'on s'est préoccupé surtout de *l'alimentation à bon marché*.

Le Rapporteur,
Edmond VILLEY.

Séance du 27 juin 1908.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX DE JOEST


A DÉCERNER EN 1908

CE PRIX QUINQUENNAL SERA DÉCERNÉ A CELUI QUI AURA FAIT LA DÉCOUVERTE OU ÉCRIT L'OUVRAGE LE PLUS UTILE AU BIEN PUBLIC.

Sous ce titre : *L'organisation du Travail*, M. Charles Benoist, député de Paris et professeur à l'École des Sciences politiques, se propose d'étudier, par un côté au moins, ce qu'il appelle la Crise de l'État moderne. Un premier volume de l'ouvrage qu'il a entrepris a paru en 1905 avec un sous-titre : le Travail, le Nombre et l'État, enquête sur le Travail dans le grande industrie.

Votre commission du prix Joest a examiné ce volume, qui lui a été soumis, et elle en a reconnu le très vif intérêt.

Dans l'enquête large, directe et impartiale qu'il a conduite, M. Charles Benoist étudie quelques professions types. Les monographies d'espèce qu'il a dressées se rapportent aux mines de houille, à la métallurgie, à la construction mécanique, à la verrerie, à la filature et au tis-



sage. Sans prétendre porter un jugement technique sur les observations de l'auteur, on peut constater qu'elles ont été dirigées avec soin et méthode, qu'elles pénètrent dans le détail aussi bien que dans l'organisation générale et, s'il est permis de parler ainsi, dans l'âme même de chaque industrie spécialement observée; enfin que les relevés de chaque visite sont scrupuleusement datés, ce qui nous paraît, au point de vue scientifique, une précaution louable, car, à cette époque où les transformations industrielles sont si rapides, il est essentiel de noter exactement les dates et les concordances.

Les résultats qui se dégagent pour M. Charles Benoist de l'ensemble de ses enquêtes sont exposés par lui dans une introduction générale qui remplit un bon tiers du volume et qui est pour nous, par son importance doctrinale, la partie de son ouvrage la plus digne de retenir notre attention.

Dans cette introduction consacrée, d'après son intitulé même, au Travail, au Nombre, et à l'État, M. Charles Benoist passe successivement en revue les faits, les idées, les lois. Au point de vue des faits, il constate comme la donnée prédominante de l'évolution économique, pendant le cours des dernières années, la concentration croissante des industries : ce qui, d'une part, a considérablement modifié le mode d'embauchage des ouvriers, les conditions de leur travail et, par voie de conséquence, la nature même du contrat de travail, d'autre part a amené l'agglomération des foules laborieuses dans des ateliers et dans des groupements de population dont l'ancienne société ne fournissait point l'analogie. Par la force des choses, cet ensemble imposant de faits a produit dans le monde ouvrier une fermentation d'idées et d'aspirations dont il faut absolument tenir compte et qui, pacifiquement ou par violence, doivent se faire jour, d'abord dans l'opinion publique, puis dans la législation.

Telles sont, en quelques mots, les lignes essentielles de la pensée de M. Charles Benoist. Elles se poursuivent à travers une multiplicité de remarques ingénieuses et de conceptions originales. L'observation maîtresse sur laquelle il insiste et revient avec prédilection, c'est que la révolution politique du monde moderne, que nous aimons à dater de l'année 1789, donnerait une explication fort insuffisante de la Crise de l'État, telle qu'elle éclate à nos yeux aujourd'hui, si nous négligions de la rapprocher d'un autre fait plus important peut-être et de conséquences plus troublantes, la révolution sociale, préparée parallèlement à l'autre, et dont le moteur essentiel a été le dogme du suffrage universel, dérivé des théories de Rousseau et légalement promulgué en 1848.

Ce très bref et insuffisant exposé permet du moins de faire comprendre quel est l'intérêt, en quelque sorte poignant, des idées remuées par M. Charles Benoist et combien originales sont ses vues personnelles sur l'orientation de notre lendemain politique et social. Votre commission a été unanime à vous proposer de décerner à l'auteur du volume qui lui a été soumis le prix Joest, qui doit être donné à celui qui aura fait la découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public.

Le Rapporteur,
Alph. de COURCEL.

Séance du 11 juillet 1908.

LA MONNAIE D'OR

J'ai demandé à présenter quelques observations sur le très intéressant mémoire que M. Raphaël Lévy a lu à l'Académie, dans sa séance du 16 novembre dernier; ce n'est pas sur le fond même, c'est sur quelques points de détail ou de fait et sur des conjectures touchant l'avenir que je désire dire quelques mots.

La monnaie métallique est, comme on l'a dit, non seulement un mode de transfert, mais un équivalent de la marchandise contre laquelle on la livre; de là vient que l'échange qui se fait contre elle est une opération complète et définitive.

Sur la production actuelle de l'or, plus de 500 millions de francs sont consacrés aux arts industriels; l'or est donc une marchandise recherchée pour elle-même.

Une grande partie des mines d'or ne donnent pas de bénéfices distribuables ou n'en donnent que d'insuffisants.

On a fréquemment pensé à se passer de monnaies.

M. Raphaël Lévy a cité le système d'une très grande administration qui avait songé à instituer le « comptabilisme », d'après lequel on donnait le pouvoir d'achat à des bons.

Ce système peut séduire l'imagination, mais il ne repose sur aucune réalité.

On n'a trouvé, et il est douteux que l'on trouve jamais,

aucun remplaçant effectif, de la monnaie métallique. Ce qui se passe, actuellement (décembre 1907), dans le monde entier en est la preuve. On s'y dispute l'or; il a des auxiliaires, des substituts temporaires, des représentants, mais il n'a pas de remplaçant. Dans les moments de crainte ou seulement de méfiance, tout le monde se précipite sur l'or et cela, dans les pays où les hommes ont le plus d'audace en affaires, comme les États-Unis d'Amérique.

On a vu des banques augmenter les conditions de leurs prêts, élever le taux de l'escompte à 7 ou 8 %, même 10 pour %, pour conserver leur or, et des particuliers payer en banque des reports pour quelques jours à un intérêt de 100 % par an pour se procurer de l'or avec de bonnes valeurs.

On ne pourra jamais se passer de monnaie métallique; les billets de banque, les chèques, etc., ne sont jamais que les représentants d'une monnaie métallique qui doit exister quelque part et à laquelle ils donnent droit : la monnaie métallique est toujours le *substratum*, la base essentielle, sans laquelle tout édifice menace de s'écrouler, dès qu'il survient une bourrasque.

La valeur de la monnaie est variable d'un temps à un autre, mais il ne faut pas s'exagérer ces variations; elles sont en général graduelles et assez modiques dans un temps rapproché.

On peut attribuer la diminution de la valeur de l'or à diverses causes; l'une d'elles peut être que la production de l'or est plus abondante.

Après la découverte des mines d'or de l'Australie et de la Californie, la production a été de 650 à 700 millions de francs. Elle a diminué ensuite; elle ne fut que de 515 millions de francs en moyenne, de 1881 à 1883; et certaines personnes crurent que l'or allait manquer; c'était l'opinion que soutenaient à cette époque MM. Cernuschi et Émile de Laveleye; nous la combattions, à ce moment, et nous écrivions que, au fur et à mesure que l'Afrique serait mieux

connue et plus exploitée, la production de l'or grandirait; l'événement a donné une confirmation éclatante à nos prévisions. La production annuelle de l'or dépasse aujourd'hui deux milliards de francs, dont 650 à 700 millions pour le seul Transvaal.

Le renchérissement qui s'est produit, en 1906 et 1907, dans les marchandises, notamment dans les matières premières, métaux, cuirs, matières textiles etc., ne tient pas à la grande production de l'or, il tient au débordement subit et excessif de l'esprit d'entreprise et à une spéculation désordonnée (1).

Il y a des variations de la valeur de l'or, mais pas de variations extrêmement redoutables.

Si la monnaie devait changer rapidement de valeur, l'activité humaine en serait découragée. Elle est, en effet, stimulée non seulement par les perspectives de l'augmentation du bien-être pour l'individu, mais par la perspective de cette augmentation pour la famille.

Si l'on croyait qu'on amassera péniblement de grosses sommes et que ces grosses sommes perdront rapidement de leur valeur, l'activité humaine serait gravement atteinte.

En examinant les variations de la valeur de la monnaie, on peut se rendre compte que ces changements peuvent résulter soit de causes tenant à la monnaie elle-même, soit d'autres causes.

En s'en tenant à des approximations, car il n'y a pas d'instrument scientifique pour permettre des calculs ri-

(1) Ce qui prouve bien que la très grande hausse des prix des matières brutes, au cours des années 1906 et 1907 tenait particulièrement à un esprit d'entreprise excessif et à un mouvement désordonné de la spéculation, c'est que, dans les derniers mois de 1907 et de 1908, la spéculation ayant éprouvé des échecs, les prix de la plupart des matières brutes ont fléchi de 25, 30 ou 40 % et sont revenus à peu près aux prix des années antérieures et qu'ils s'y maintiennent depuis plusieurs mois.

goureusement exacts, je crois pouvoir affirmer que la valeur de la monnaie a beaucoup moins fléchi, dans les temps récents, qu'on ne le croit en général. Voici quelques faits à l'appui de mon opinion.

A la fin du XVIII^e siècle, on voulut fixer, en marchandises, du moins en la marchandise considérée comme la principale, le blé, les appointements des Assemblées législatives, les Cinq-Cents et les Anciens. On voulut faire de même pour l'indemnité des membres de l'Institut. On fixa notre traitement ou indemnité à 75 quintaux métriques de blé. Il s'est passé cent douze ans depuis cette époque. Si on nous payait de la même façon et que nous transformions notre blé en or, nous toucherions de 1.650 à 1.700 francs. Nous gagnerions de 10 à 12 % au plus. Vous voyez que le changement est modique; c'est la loi du 19 thermidor an IV (6 août 1796), qui avait ainsi déterminé l'indemnité des membres de l'Institut (1).

Pour remonter plus haut, on a cité une lettre de M^{me} de Maintenon à son frère, M. d'Aubigné, dans laquelle elle lui expliquait comment il devait organiser sa vie. D'Aubigné avait 12.000 livres de revenus, elle lui expliquait qu'il pouvait avoir un hôtel modeste, il est vrai, un carrosse, des domestiques assez nombreux pour nos habitudes actuelles, et qu'il pouvait, avec ce revenu, vivre noblement et simplement.

On part de là pour dire : voyez dans quelles propor-

(1) Aucoc : *L'Institut de France; les Statuts, règlements, etc.*, 1889, page 45, texte et note. La Constitution du 5 fructidor an III (1795), dans son article 68, fixait à 300 quintaux métriques de blé l'indemnité des membres de l'Assemblée législative, ce qui, au prix actuel du blé, représenterait 6.700 à 6.800 francs, on sait que, de 1871 jusqu'à 1907, l'indemnité des députés et sénateurs était de 9.000 francs, soit de 30 à 35 % plus élevée que celle qui eût correspondu au prix de la quantité de blé stipulée en 1795; mais, pendant la Révolution, le législateur croyait devoir affecter des mœurs austères qui ne correspondent plus au courant actuel des idées.

tions colossales la valeur de la monnaie a baissé. Mais, d'abord, il est un point important que l'on oublie : la livre, la monnaie à cette époque, contenait un poids d'argent correspondant à 1 fr. 88, lequel poids a été, depuis lors, réduit de près de moitié; M. d'Aubigné avait donc un peu plus de 20.000 francs de rentes et non pas 12.000 seulement.

Aujourd'hui, avec 20.000 francs de revenu, il n'aurait, certes, ni hôtel, ni carrosse et serait obligé d'avoir un personnel domestique assez restreint, mais il ne serait pas dans la misère. Il ne pourrait peut-être pas vivre noblement, mais il pourrait vivre simplement, avec encore décence et confortable.

Il s'est passé plus de deux cent vingt ans depuis cette époque.

Si nous étions sûrs que dans deux cent vingt ans nos arrière petits-enfants se trouveraient, du chef de ce que nous leur laisserons, dans une position sociale comportant l'aisance, cela suffirait à stimuler nos efforts et nos économies.

La dépréciation de la monnaie n'est donc pas telle, du moins depuis deux siècles et plus, qu'elle puisse décourager les efforts humains. C'est la grosse affaire.

On fait en Angleterre des baux emphytéotiques pour 999 ans, ce sont des contrats chimériques. Il faut à l'activité humaine des perspectives longues, mais pas éternelles. On ne sait pas ce que seront les nécessités humaines, les besoins et les désirs humains dans 999 ans, ni quelle nature de société l'on aura, quelles seront les relations sociales; cela échappe à toute divination. Mais quand on peut penser assurer, dans une certaine mesure, l'existence de trois ou quatre générations et leur transmettre utilement le fruit de ses efforts, cela suffit. La monnaie métallique a eu jusqu'ici, dans les derniers temps, du moins, assez de stabilité relative pour qu'on puisse espérer obtenir ce résultat; et cette espérance est essentielle à l'intensité des efforts humains et des économies humaines. Paul LEROY-BEAULIEU.

M. le comte d'Haussonville. — M^{me} de Maintenon a écrit à M. d'Aubigné au moment où il allait se marier avec une petite bourgeoise sans fortune. Elle faisait le budget non d'un célibataire, mais d'un jeune ménage.

Séance du 14 décembre 1907.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Études d'histoire des sciences et d'histoire de la philosophie [2 vol. in-8°]

Par M. A. HANNEQUIN.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M^{me} veuve Hannequin, deux volumes posthumes d'*Études sur l'histoire des sciences et l'histoire de la philosophie*, écrits par le regretté professeur de philosophie de l'Université de Lyon que notre Académie avait été heureuse de s'attacher comme correspondant.

En tête de ces volumes se trouve une belle préface de M. Thamin, qui dit avec émotion quel profond et savant philosophe, quel sage, stoïque et bon, nous avons perdu en la personne d'Arthur Hannequin. Et une pieuse notice, composée par un élève et ami du professeur, M. J. Grosjean, expose avec précision et avec ampleur les points principaux de son œuvre, très ferme et conséquente dans sa richesse et dans sa variété.

L'auteur de l'*Essai critique sur l'hypothèse des atomes*, 1894, avait, par de fortes études scientifiques, acquis une compétence certaine dans ces hautes parties de la science, dont l'examen s'impose plus que jamais à l'attention du métaphysicien. D'autre part, philosophe de race et nourri de la moelle des maîtres, il n'eût pu se borner à enregistrer et ériger en dogmes philosophiques les résultats généraux des sciences. Sa réflexion sur les données de la science est une réaction de l'esprit, vivante et originale; c'est un spécimen remarquable de la conception du monde. et de la vie que peut se faire, aujourd'hui, un homme qui sait, et qui pense.

Selon M. Hannequin, la vieille hypothèse des atomes, sans cesse rajeunie et subtilisée, est demeurée et doit demeurer le postulat de toute explication scientifique. Qui dit science dit causalité mécanique, éléments définis et discontinus, nombre, atomes. Ainsi le veut la constitution de l'esprit humain. Mais l'usage même que la science fait de ces éléments prouve qu'ils lui servent à représenter à sa ma-

nière une réalité qui est, elle, continue et infinie. La science est l'entreprise contradictoire de mesurer le continu par le discontinu, l'espace par le nombre. La science ne saurait donc être l'expression adéquate de la vérité. Critiquée suivant les lois de la raison, elle laisse apparaître, au fond des réalités qu'elle mesure avec ses symboles, ces existences spirituelles, que, plus ou moins confusément, reconnaît la conscience humaine.

Les deux volumes qui nous sont aujourd'hui donnés comprennent, en premier lieu, une importante contribution à l'histoire des sciences. C'est, notamment, une étude sur les théories des mathématiciens et physiciens français, de 1800 à 1851. De ces recherches minutieuses Hannequin tirait une conclusion importante, à savoir que la fécondité des grandes inventions est loin d'être épuisée, en général, par les résultats qu'elles fournissent à l'époque même où elles se produisent, mais qu'à plusieurs siècles de distance cette fécondité peut encore se manifester, et qu'ainsi il y a grand profit pour les savants à étudier l'histoire de leur science, non sans doute pour ressusciter des formules manifestement dépassées, mais pour pénétrer dans la pensée créatrice des inventeurs, et déployer les virtualités qui peuvent s'y cacher encore.

A des études sur l'histoire des sciences sont jointes, dans ces deux volumes, des études sur l'histoire de la philosophie. Nous y voyons Hannequin s'attacher, avant tout, à la pensée des maîtres, l'approfondir de plus en plus par une lecture et une méditation opiniâtre, et en tirer des lumières nouvelles pour la résolution des problèmes philosophiques. Hobbes, Descartes, Spinoza, Leibnitz, Kant sont ainsi l'objet d'études très approfondies, souvent très neuves, réunissant ce double caractère, d'être conçues, avec une pénétration scrupuleuse, au point de vue du philosophe lui-même, et d'être propres à féconder l'esprit de ceux qui, mal contents de la pure érudition, veulent, à leur tour, philosopher et chercher la vérité par eux-mêmes.

Enfin l'ouvrage nous donne une esquisse, trop brève à notre gré, de philosophie morale. Ce dernier opuscule est une conférence faite, en 1898, par le vaillant malade, devant les amis de l'Université de Lyon, et intitulée : « Notre détresse morale et le problème de la moralité. » Notre détresse morale, Hannequin la voit dans l'absence d'un idéal commun, condition d'une règle commune spontanément acceptée. Ni l'idéal religieux, ni l'idéal social et politique ne font aujourd'hui les consciences unanimes. A peine même est-il vrai, et c'est, dit Hannequin, la grande douleur des hommes de ce temps, que l'unanimité de notre foi en un idéal national soit demeurée

intacte. Ce mal est-il fatal, est-il sans remède? Ce mal n'est pas fortuit, il est né du progrès de la critique. Mais le progrès de la critique est celui de la raison. Il ne saurait donc détruire la raison elle-même : il la fortifie au contraire, et la rend plus consciente de sa nature et de ses forces. C'est à la raison qu'il faut demander les principes de notre relèvement. Et la raison, en effet, tient ces principes en réserve. Elle nous dit : Renonce à toi-même, à ton individualité égoïste et fanatique d'indépendance, pour chercher l'universel, concevoir et pratiquer la loi, et, par là, te faire vraiment libre ; en un mot, sois un homme de bonne volonté. Il y a là, si les hommes font l'effort nécessaire, lequel, à vrai dire, ne peut leur être imposé, de quoi rétablir l'unanimité des consciences et la force des lois.

« Ainsi, conclut Hannequin, c'est du dedans, et non point du dehors, qu'il faut nous relever ; c'est en rétablissant, au centre de notre être, l'énergie et l'effort, le sentiment de notre initiative et de notre responsabilité, non en traçant des plans de religions nouvelles, de sociétés futures et de chimériques cités, que nous nous rapprocherons les uns des autres et que nous nous renouvellerons. Tout divise les hommes, sans la bonne volonté ; tout, au contraire, avec elle et par elle, les réunit et les rapproche... Confions-lui donc, Messieurs, l'idéal de demain ; et quant à nous, travaillons-y de la seule manière qui soit en notre pouvoir, et qui soit efficace : en nous redonnant à nous-même une vie intérieure, en y retrouvant le sens de l'effort, et en réunissant, comme en une seule pensée et en une seule inspiration, toutes nos bonnes volontés. »

Hannequin avait quarante-deux ans quand il parlait ainsi. Il y avait huit ans que les médecins lui avaient accordé une année au plus. Et il devait vivre sept années encore. Jusqu'au bout il travailla, enseigna, répandit autour de lui la science, l'énergie et la vie. C'est sa bonne volonté qui fit ce miracle.

Séance du 20 juin 1908.

Les pouvoirs publics et l'organisation du travail dans l'ancienne France.

Par M. HAUSER.

M. Fagniez. — M. Henri Hauser, professeur à l'Université de Dijon, vient d'ajouter deux nouvelles études à celles qu'il avait déjà

publiées sur notre histoire économique et plus particulièrement sur l'histoire de l'économie professionnelle dans notre pays ; et, désireux de solliciter sur celles-ci, comme il l'avait fait pour plusieurs des précédentes, l'attention de l'académie, il m'a demandé de lui en faire hommage. La première en date est intitulée : *Des divers modes d'organisation du travail dans l'ancienne France* ; la seconde : *Les pouvoirs publics et l'organisation du travail dans l'ancienne France*. Publiées, à un assez long intervalle, dans le même recueil périodique, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, elles se lient étroitement l'une à l'autre, comme l'indique le titre qui leur est en partie commun ; et l'auteur, en composant la première, préparait et annonçait la seconde. L'une et l'autre font ressortir une vérité historique générale dont M. Hauser s'est montré constamment préoccupé, que personne ne sera probablement tenté de contester, mais dont tout le monde pourtant est si loin d'être suffisamment pénétré qu'il faut savoir gré à l'auteur d'en avoir fait un peu l'esprit de ses travaux. Cette vérité, c'est la diversité qui prévalait, sous l'ancien régime, dans tous les domaines de la vie sociale et notamment dans celui dont s'occupe M. Hauser, dans le domaine du travail. Rien ne prépare moins au sentiment de cette diversité qui résista jusqu'à la fin de l'ancien régime aux progrès de la centralisation administrative, que l'uniformité mécanique de la vie moderne. Dans la première de ses monographies, l'auteur établit la variété des types d'organisation du travail. Il part de la jurande qui, avant d'être un instrument de monopole, est essentiellement une association assermentée de défense et d'assistance. Il rencontre ensuite le travail libre, c'est-à-dire en réalité le travail municipalisé, soumis, dans son exercice et même dans son recrutement, à l'autorité municipale. Il finit par le travail privilégié, par celui qui jouit d'un monopole concédé par l'autorité royale, seigneuriale ou municipale à des corps ou à des particuliers. Une étude sur l'organisation du travail conduit nécessairement, on le voit, à l'étude des pouvoirs publics dans leurs rapports avec elle, et c'est aux diverses autorités dont elle relevait et qui la faisaient en partie ce qu'elle était, qu'est consacrée la seconde des monographies que j'offre à l'Académie. Ces autorités sont successivement passées en revue dans l'ordre déterminé par la prépondérance prise tour à tour par chacune : d'abord le pouvoir communal, puis le pouvoir seigneurial et enfin le pouvoir royal. Il nous est impossible de suivre M. Hauser dans le détail des prises, du contact exercé par chacun d'eux sur l'organisation professionnelle ; nous ne pouvons qu'indiquer la portée générale de cette agglomération de faits qui ins-

truit toujours et ne fatigue jamais. En mettant sous nos yeux le fonctionnement et le conflit de ces trois ordres de pouvoirs dans la sphère si étendue des intérêts professionnels, l'auteur n'a fait rien de moins que de tracer le tableau abrégé d'une complexité administrative aussi choquante pour nos idées et nos habitudes qu'elle était favorable à la sauvegarde des droits acquis, parce que chacun de ceux-ci y trouvait toujours un titre à invoquer, une autorité pour le protéger. Chacune de ces juridictions avait aussi son esprit propre, et M. Hauser, par de petits faits bien choisis et bien interprétés, l'a parfaitement mis en lumière. C'est naturellement dans le pouvoir royal que les intéressés trouvent le plus de largeur de vues, le plus de sentiment de l'intérêt général, et les préoccupations fiscales qui s'y mêlent ne les empêchent pas de rechercher sa tutelle pour échapper à l'oligarchie communale et à l'exploitation seigneuriale. Tel est le sens où se dessine le mouvement qui décidera de l'avenir de l'organisation professionnelle. Rien ne peut contribuer davantage à faire connaître le véritable régime du travail avant la Révolution avec ses diparates, avec les tendances et les intérêts divers qu'il mettait aux prises, que les enquêtes précises et sagaces que M. Hauser a entreprises et menées à bien depuis plusieurs années. Pour être circonscrites, partielles, comme celle qu'il nous présente aujourd'hui, comme le travail sur les compagnonnages dijonnais qu'il publiait hier, elles n'en sont que plus approfondies et plus concluantes.

Séance du 18 juillet 1908.

Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne.
Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne.
 2 volumes.

Par M. Pierre VILLEY, Docteur ès Lettres.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie deux ouvrages de M. Pierre Villey, intitulés, le premier : *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*; le second : *Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*. Composés en vue du doctorat ès lettres, ces deux ouvrages ont reçu de la Sorbonne l'accueil le plus flatteur; et l'examen de M. Villey a été l'un des plus brillants que nous ayons vus.

L'œuvre dont-il s'agit est tout d'abord un admirable travail d'éra-

dition. Pour pénétrer le plus avant possible dans la pensée de Montaigne, M. Villey a entrepris de reconstituer avec précision l'histoire de son esprit, d'assister, pour ainsi dire, au travail intime de son intelligence, de le suivre dans ses lectures, dans ses réflexions, dans tout le détail de la composition de ses ouvrages. C'est à cette tâche, infiniment complexe et délicate, que s'est, en premier lieu, consacré M. Villey. Il recherche, en ce sens : 1° les sources, 2° la chronologie des *Essais*.

Sur les sources, le présent ouvrage ne donne qu'une portion des résultats obtenus par M. Villey. Les résultats complets seront consignés dans le tome IV de l'édition des *Essais* entreprise par la Municipalité de Bordeaux, M. Villey ayant été chargé de cette partie du travail. Dès maintenant, il nous fait connaître, avec une précision, une sûreté et une étendue inégalées, les études de Montaigne, et l'usage que l'écrivain a fait de ses lectures. Il ne se borne pas à relever les citations en règle qui abondent dans les *Essais* : il a démêlé les phrases innombrables que Montaigne écrit comme de lui-même, et qui, en réalité sont des emprunts, presque textuels : emprunts qu'il est particulièrement instructif de relever, puisque l'usage même qu'en fait Montaigne prouve qu'ils sont en quelque sorte incorporées à son esprit et à sa propre manière de voir. C'est sur un millier d'auteurs que M. Villey exécute ce travail de confrontation ; et les résultats de ses recherches sont résumées dans une série de notices sobres et pleines, d'une exactitude et d'une correction qui défie la critique.

L'analyse des lectures de Montaigne permet à M. Villey d'aborder la seconde partie de sa tâche : la chronologie des *Essais*. Avec une rigueur scientifique qui se traduit tour à tour par la netteté de l'affirmation et par une circonspection, une prudence scrupuleuse, M. Villey répartit dans trois périodes tous les chapitres ou portions de chapitres dont l'assemblage constitue les *Essais*. La première s'étend de 1570 à 1580, date de la première édition ; la seconde, de 1580 à 1588, date de la dernière édition publiée par Montaigne lui-même ; la troisième de 1588 à 1592, date de la mort de Montaigne.

Le résultat de cet immense labeur, c'est la possibilité de traiter avec une véritable objectivité scientifique de l'évolution des *Essais*, c'est-à-dire de l'histoire de la pensée de Montaigne. C'est le troisième et dernier objet que se propose M. Villey dans l'ouvrage qui nous occupe. Autant, dans les parties précédentes, il a fait preuve d'une remarquable capacité d'érudit et de chercheur, autant, dans le volume de plus de 500 pages consacré à l'évolution des *Essais*, il

se montre penseur réfléchi, ingénieux et sagace, philosophe, percevant avec une finesse singulière les nuances et les rapports des idées. Il aboutit à une théorie des phases de la pensée de Montaigne plus nette et, semble-t-il, plus profonde et plus vraie que celles qui ont été conçues jusqu'à ce jour.

La part de Montaigne dans la Renaissance, c'est proprement l'application de la morale rationnelle des anciens à la pratique de la vie. Son originalité, c'est d'avoir fait revivre, non un système déterminé, mais l'esprit général des doctrines antiques, l'esprit de rationalisme et d'observation psychologique.

Dans une première phrase, que manifestent les *Essais* de 1572, Montaigne écrivain est un auteur, plutôt qu'un homme : un auteur d'une érudition impersonnelle. Il cherche, non à faire connaître sa personne et son caractère, mais à dire la leçon qu'il tire de ses lectures. Il est, alors, ou plutôt il paraît stoïcien : son stoïcisme, selon M. Villey, est surtout livresque, Montaigne s'en fait gloire, plus qu'il n'en est pénétré.

Dans la seconde période, qui commence de très bonne heure, et qui ne s'achève guère qu'en 1578 ou 1579, Montaigne marche à la conquête de sa personnalité. Plutarque le détache de Sénèque, et le forme à l'observation de la vie familière, à une conception réaliste de la morale. Dans le même temps, la rencontre des *Hypotyposes* de Sextus Empiricus l'incline au scepticisme. C'est la phrase du pyrrhonisme, par lequel, certainement, a passé, Montaigne, mais où il ne s'est pas établi : du scepticisme, en effet, il devait dégager bientôt un relativisme scientifique et moral, qui comportait une philosophie, non plus sceptique, mais affirmative.

Dans la troisième période, laquelle se manifeste dès 1580, Montaigne est pleinement lui-même. L'homme et l'auteur, en lui, ne sont plus séparés : c'est l'homme qui, désormais, doit fournir à l'auteur la matière de ses écrits. Dans le moi humain Montaigne a découvert une réalité, à la fois individuelle et solide, qu'il est rationnel, pour chaque homme, de maintenir et de cultiver. C'est ainsi que le rationalisme et le relativisme deviennent pour lui, non plus des instruments de combat, mais des principes positifs et féconds.

En matière religieuse, la foi de Montaigne a pu être chancelante, alors que, le domaine précis de la raison n'étant pas encore nettement déterminé à ses yeux, raison et foi se rencontraient sur le terrain religieux. Mais le pyrrhonisme a, dans son esprit, chassé la raison du domaine religieux. Cette impuissance reconnue de la raison sert l'une comme l'autre des deux rivales. La foi est désormais inattaquable dans son domaine. Mais la raison, pourvu qu'elle

s'abstienne de spéculer sur les choses divines et s'enferme dans les choses humaines et naturelles, est libre, et capable de certitude.

Aussi Montaigne va-t-il réorganiser, d'après les principes de la raison, l'ensemble de la pratique humaine, dont la religion, confinée dans le ciel, ne tient plus désormais les rênes. Montaigne donna, en ce sens, une extension d'autant plus grande au pouvoir de la raison qu'il n'avait pas lui-même le tempérament religieux. La religion fut, pour lui, la souveraine de l'autre monde; mais il vécut dans celui-ci.

A ses besoins donc et à ses facultés d'homme, il adapta des notions philosophiques, morales, sociales, et il vécut de plus en plus sa philosophie.

Le trait dominant de cette philosophie fut la soumission à la réalité donnée, à la nature, fidèlement observée. La nature morale ne se présentant à nous que sous forme individuelle, c'est en s'observant et se peignant lui-même qu'il définira son idéal moral. Cet idéal n'est plus l'impassibilité stoïque, laquelle, en extirpant les passions, détruit les conditions essentielles de notre vie. « Les plus belles âmes sont celles qui ont plus de variété et de souplesse. » La vertu consiste dans l'épanouissement harmonieux de toutes les facultés du moi individuel.

Montaigne enseigne ainsi tout une morale, très humaine, très droite, et très favorable à la bienveillance et à la sympathie, en même temps que foncièrement individualiste. La véritable originalité de cette morale c'est d'être directement puisée dans l'observation de soi-même, dans l'analyse d'un moi essentiellement formé par l'antiquité classique, en dehors de toute action effective du christianisme.

C'est ainsi que M. Villey arrive à nous donner, des doctrines et de la vie intérieure de Montaigne, une idée de plus en plus riche et de plus en plus précise; et il paraît bien que cette thèse, qui doit certes beaucoup à une brillante imagination, est solidement construite, autant qu'originale.

En somme, d'après M. Villey, Montaigne se range, dans l'histoire intellectuelle de l'humanité, entre Socrate et Kant, lesquels, l'un et l'autre, à plus de deux mille ans de distance, ont tenu les choses divines pour inaccessibles à la raison humaine, mais ont considéré cette même raison comme un guide suffisant et sûr pour notre science et pour notre vie, dans les limites de notre monde humain.

Ces vues d'une grande portée sont présentées par M. Villey avec une clarté et une force saisissantes, dans un style facile, souple, élégant, plein de tours heureux et d'expressions originales,

où, comme chez le Montaigne de la troisième manière, s'attendant de voir un auteur, on trouve un homme.

Séance du 13 juin 1908.

L'Institut de France sous le second Empire.

Par M. Adolphe LAIR,
Correspondant de l'Académie.

M. Georges Picot. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Adolphe Lair, un de ses correspondants, un petit volume, plein de faits et d'anecdotes, qu'il a consacré à *l'Institut de France sous le second Empire*.

Grâce aux notes écrites jour par jour par M. Dubois, de la Loire-Inférieure, notes qui sont l'écho des conversations de ses amis Damiron et Saint-Marc Girardin, l'auteur nous fait assister aux incidents qui marquèrent les premières années de l'Empire. Ceux qui ont vécu en ce temps n'ont pas oublié ce qu'étaient, il y a un demi-siècle, dans le silence de la presse et de la tribune, les émotions académiques. Trois ou quatre fois par an, des élections, des discours de réception rappelaient que, sur un seul point de la France, il était encore permis de voter et de parler en pleine liberté. Les hommes des anciens partis frémissaient, les jeunes gens dressaient l'oreille, on se pressait aux séances publiques et les moindres allusions étaient accueillies avec des applaudissements dont l'éclat étonnerait aujourd'hui les échos assourdis de la coupole. C'est dans cette atmosphère toute chargée d'électricité, que les ministres de l'Empereur entamèrent contre l'Institut et ses traditions une campagne qui dura dix ans et à laquelle mit fin la sagesse de M. Duruy. M. Lair la raconte avec les détails les plus piquants. Les élections sont l'objet de récits d'un réel intérêt. C'est bien une page de l'histoire de l'Institut qu'a écrite M. Lair et l'Académie doit lui en être reconnaissante.

Séance du 7 mars 1908.

Les villes et l'État contre l'industrie privée.

(Expériences municipales et nationales)

Par Lord AVEBURY (John Lubbock).

traduit de l'anglais, par M. Robert ELLISSEN.

A. Rousseau, édit. 1908.

M. d'Eichthal. — L'Académie a entendu l'éloge et l'analyse de l'ouvrage de Lord Avebury, dû à la plume autorisée de M. E. Levasseur. Dans des pages, dont nous nous souvenons tous, notre savant confrère a mis en relief l'importance du livre et des démonstrations qu'il contient au sujet des périls du socialisme municipal et d'État en Angleterre. M. Robert Ellissen a rendu grand service aux lecteurs français en traduisant à leur usage le volume si documenté de Lord Avebury. La traduction est claire, aisée à lire. Je me permets de la signaler à l'attention de l'Académie et de la recommander à tous ceux qui, pour des raisons diverses, s'intéressent au grand sujet qui est traité dans ces 200 pages. Il en est peu de plus actuels et qui touchent de plus près à nos préoccupations sociales et politiques. Il serait à souhaiter que l'auteur, dans une nouvelle édition, mette ses renseignements statistiques au courant des derniers chiffres (notamment au sujet des chemins de fer sur lesquels des indications sont très arriérées) et M. Ellissen devrait, en pareil cas, compléter également sa traduction.

Séance du 4 juillet 1908.

Itinéraire général de Napoléon I^{er}.

Par M. Albert SCHUERMANS.

1 vol. in-8° de 390 pages, chez Alphonse Picard.

M. Henri Welschinger. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie l'*Itinéraire général de Napoléon I^{er}* par M. Albert Schuermans. L'auteur a constaté que tous ceux qui s'occupent d'études napoléoniennes ont regretté qu'il n'existât pas une sorte d'itinéraire ou de *curriculum vitae* de Napoléon I^{er}, qui permettrait à coup sûr de dire à quelle date et à quel lieu il faut attribuer tel ou tel fait de la carrière de

Bonaparte ou de Napoléon. C'est cette lacune importante que l'auteur du nouvel ouvrage a voulu remplir. Il y est arrivé après quatre années d'un travail minutieux en se servant de la *Correspondance générale de Napoléon I^{er}* et des récentes publications qui l'ont complétée, des indications du *Moniteur*, du *Journal des Débats*, des Bulletins de l'Armée, du Journal manuscrit des divers séjours de Napoléon, des documents des Archives de la Guerre et des registres de la Sociétairerie d'État aux Archives Nationales, ainsi que des principaux Mémoires et des ouvrages historiques les plus sûrs : ce qui indique chez l'auteur des connaissances bibliographiques très étendues, une science et une précision d'archiviste émérite. Que de recherches, que de fatigues M. Schuermans évitera aux travailleurs avec son guide si précis et si fidèle ! Veut-on savoir par exemple ce que faisait le premier Consul le 16 pluviôse an VIII et l'Empereur, le 20 juin 1808. Il suffit de feuilleter l'ouvrage. La réponse certaine est là, comme pour toutes les autres dates, avec une brève analyse des faits et avec les références qui les garantissent.

Voici un exemple des analyses de M. Schuermans, pris au hasard :

« Le 16 pluviôse an VIII, Bonaparte s'occupe, au Conseil des Consuls et au Conseil d'État, de l'organisation administrative de la France, puis il va présider la séance de l'Institut.

— Le 20 juin 1808, Napoléon ratifie, au château du Marrac près Bayonne, la constitution accordée au royaume de Naples par le roi Joseph avant de se rendre en Espagne. »

« Le 6 octobre 1808, Napoléon part d'Erfurt à midi pour aller chasser dans la forêt d'Ettenbourg avec le tsar. Il arrive à Weimar à 2 heures. Le soir, il dîne au palais du grand duc. Il a à sa droite le tsar, les rois de Westphalie et de Wurtemberg ; à sa gauche la duchesse de Weimar, les rois de Bavière et de Saxe. Les autres convives à cette table de cent sept couverts sont tous des princes. C'est là que l'Empereur parlant de *la Bulle d'or* commence ce récit par ces mots : « Quant j'étais lieutenant au 2^e d'artillerie... » Après le dîner, Talma joue la *Mort de César*. Jean de Muller présente Wieland à Napoléon.

— Le 7 octobre 1808. Le matin à 9 heures, Alexandre et le duc de Weimar gagnent le champ de bataille d'Iéna où ils déjeûnent sous une tente que le duc de Weimar avait fait dresser sur la place même où l'Empereur avait bivouaqué la veille d'Iéna. Ensuite, ils chassent au lièvre sur le champ de bataille où Napoléon reçoit les compliments d'une députation de l'université d'Iéna. Ils rentrent tous trois à 5 heures à Erfurt. Le soir, ils vont au théâtre entendre *les Horaces*. »

Avant le travail exceptionnel de M. Schuermans, on connaissait *l'Itinéraire de Napoléon* depuis son départ de Corse jusqu'à son arrivée à Longwood par Dolly, chronologie parue en 1842 et fort peu exacte, puis *l'Itinéraire général de Napoléon*, en 1845 par Perrot, et le *Tableau chronologique de l'histoire de Napoléon* par Émile de La Bedollière en 1854, deux brochures pleines d'inexactitudes et d'erreurs ou de lacunes.

Toutes ces indications sont corroborées par les écrits de Brotonne, Talleyrand, Bausset, Sklower, Vandal, Gabriac, A. Sorel, *les Débats*, etc., avec la mention des pages pour chacun des ouvrages cités. Il en est de même dans tout le travail en question.

Une dernière citation montrera la précision et l'intérêt de cette documentation. M. Schuermans, ayant à relater du 8 août au 15 octobre 1815 le voyage de Napoléon à Sainte-Hélène à bord du *Northumberland*, dresse le tableau certain, d'après le méridien de Greenwich et jour par jour, des latitudes et longitudes de l'Itinéraire en passant par le cap Finistère, le tracé de Gibraltar, l'île de Madère, les îles du Cap-Vert, la ligne de l'Équateur. Maintenant, pour les longs mois de la captivité de 1815 à 1821, le jeune érudit a rétabli avec soin les dates et les faits précis, dispersés dans les mémoires de Las-Cases, de Montholon, Gourgaud et autres. Ce sont, comme il le dit fort bien, des jalons exacts pour l'histoire de l'Empire dans ces tristes années.

La documentation de M. Schuermans se fait remarquer par son étendue, sa sûreté et sa sincérité. La première partie de *l'Itinéraire* comprend la vie privée et publique de Bonaparte, l'enfance, la jeunesse, le commandement en chef et le Consulat. La seconde partie comprend tout le règne de Napoléon, la souveraineté de l'île d'Elbe, le règne des Cent-Jours, la captivité de Sainte-Hélène. Le résumé des principaux événements pour la période, si abondante en faits, de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, sera pour les chercheurs et les historiens un guide sûr et complet.

Séance du 20 juin 1908.

La loi et le contrat de travail.

Par M. Julien HAYEM.

M. Frédéric Passy. — Je présente à l'Académie, au nom de M. Julien Hayem, un volume sur lequel je me permets d'appeler l'atten-

tion des juristes et des économistes, voire, puisque ce sont eux qui doivent dire le dernier mot, des membres du Parlement.

On sait à quelles discussions ont donné lieu, en ces dernières années, les questions relatives au travail et au salaire. La Constituante, en supprimant les anciennes corporations d'arts et métiers, s'était prononcée en faveur de la liberté des contrats, et la reconnaissance du droit de coalition et d'association, réclamée comme une conséquence et non comme une négation de cette liberté, par les économistes, avait paru confirmer cette politique nouvelle en faisant disparaître l'infériorité dans laquelle l'ouvrier ou employé isolé se trouvait ou pouvait se trouver par rapport au patron ou employeur. Il semblait même à quelques personnes que, depuis l'organisation des Syndicats et des Bourses de travail, la situation tendait à se renverser, et que, même sans tenir compte des formes violentes qu'ont prises parfois les revendications ouvrières, la balance n'était plus égale entre les deux parties. Cela n'a pas suffi aux partisans de l'intervention de l'État; et une école chaque jour plus puissante, plus exigeante tout au moins, s'est formée pour substituer au libre jeu de l'offre et de la demande, une formule générale et officielle à laquelle devraient, dans l'intérêt social, être soumis tous les contrats de travail et de salaire.

Un projet de loi, inspiré de cet esprit, a été déposé le 2 juillet 1906. Il a, naturellement, ému le monde des commerçants et des industriels, peut-être aussi, plus qu'on ne le croit, une partie notable du monde des employés et ouvriers; et la Société d'économie politique de Paris, dans sa séance du 5 octobre 1906, a cru devoir s'en occuper. C'est à la suite de cette discussion, dans laquelle notre savant confrère M. Lyon-Caen avait paru admettre la nécessité d'une réglementation légale du contrat de travail, que M. Julien Hayem, n'ayant pu donner à l'expression de l'opinion contraire tout le développement qu'il jugeait nécessaire, a cru devoir, en sa qualité d'industriel et d'homme d'affaires autorisé par une longue expérience, entreprendre une étude spéciale de la question. A cette étude de plus de cent pages in-8°, est jointe, comme consultation juridique en quelque sorte, une préface fort intéressante de M. Albert Schatz, professeur à la Faculté de droit de Dijon; et, comme pièces justificatives, toute une série de documents faisant connaître tantôt les diverses formes de contrats usitées dans les localités et les industries les plus diverses; tantôt le chiffre des salaires et les conditions d'existence de quelques-unes des catégories d'ouvriers tant des industries libres que des industries d'État. La conclusion, pour M. Hayem, est que la loi proposée est inutile, et non seulement

inutile, mais dangereuse; que la liberté se pliant seule aux exigences multiples et variables des diverses situations, est le seul régime à la fois juste et bienfaisant; et qu'en tous cas si la loi proposée venait à être adoptée, elle devrait subir de nombreuses modifications.

Quelque opinion que l'on ait sur le fond de la question (j'ai eu l'occasion de dire la mienne comme président de la Société d'économie politique), ce livre, œuvre consciencieuse d'un homme compétent et éclairé, doit figurer au premier rang parmi les pièces du grand procès qui se débat entre l'école libérale et l'école interventionniste.

Séance du 20 juin 1908.

Code civil allemand, t. III.

Traduction publiée par le Comité de législation étrangère.

M. Aucoc. — J'ai eu l'honneur d'offrir successivement à l'Académie, en 1904 et 1906, les tomes I et II de la traduction annotée du code civil allemand, publiée par le Comité de législation étrangère avec le concours de la Société de législation comparée. J'apporte aujourd'hui le tome III.

Ce volume comprend les articles 1297 à 2385; il arrive à la fin du code. Les matières qui s'y trouvent réglées sont : le mariage dans toutes les branches du sujet au point de vue des personnes et des biens, la parenté, la tutelle et le droit successoral.

L'Académie sait la grande importance scientifique du code civil allemand dont la préparation, avant la discussion dans les chambres, a duré vingt ans. Nous lui rappelons que la traduction publiée par le Comité de législation étrangère a un caractère exceptionnel dans la collection, qu'elle est accompagnée d'un commentaire puisé dans les travaux préparatoires et dans les ouvrages des juristes allemands, signalant le sens et la portée des doctrines nouvelles, pour permettre de les étudier et d'apprécier si elles doivent être imitées.

En présentant les précédents volumes, nous avons dit que cette tâche avait été accomplie avec beaucoup de soin et de savoir par les collaborateurs entre lesquels elle avait été partagée, M. Saleilles, auteur du premier volume qu'il a fait commencer par une remarquable introduction, MM. Levi-Ullmann, Challamel et Cazelle, auteurs du tome II.

Nous avons à signaler un mérite égal dans le travail des auteurs du tome III, MM. Gény professeur à l'Université de Nancy, Hamel,

avocat à la Cour d'appel de Paris, Drioux, avocat général près la Cour d'appel d'Orléans.

Cette publication, dans les conditions où elle est faite, est un véritable service rendu à la science du droit. Un volume complémentaire l'achèvera bientôt.

Séance du 16 mai 1908.

La Fontaine.

Par M. Jean-Paul NAYRAC.

M. Bergson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Jean-Paul Nayrac, un ouvrage intitulé : *La Fontaine*. M. Nayrac, auteur d'un mémoire sur *l'Attention* qui a été récompensé par l'Académie, est un psychologue, et c'est en psychologue qu'il a analysé la personne et l'œuvre de La Fontaine. Aussi s'attache-t-il moins aux œuvres les plus parfaites, les plus mûries qu'à ces épîtres, ballades, épigrammes, etc., écrites au jour le jour, où la spontanéité du poète se manifeste. Tour à tour il étudie les antécédents de La Fontaine, sa mémoire et ses associations d'idées, son imagination et sa méthode de composition, sa sensibilité et sa volonté, sa philosophie, sa psychologie, enfin, d'une manière générale, sa mentalité et son caractère. De cette accumulation de vues prises sur le poète se dégage un La Fontaine à la fois très compliqué et très instable, faible de volonté, agissant le moins possible et, quand il agit, obéissant à l'impulsion du moment, insoucieux du devoir. ne connaissant que son bon plaisir et ne recherchant que son plaisir, mais se plaisant à la méditation et capable d'un effort suivi quand il travaille à ce qu'il aime. Sa sensibilité est des plus délicates; elle vibre au choc le plus léger; elle fait qu'il s'intéresse aux moindres objets qui passent sous ses yeux, qu'il va à tout et qu'il revient aussi de tout. Remontant du domaine de la sensibilité à celui de l'intelligence, cette mobilité devient curiosité, curiosité universelle : La Fontaine a ses idées à lui sur la science de son temps, sur la psychologie, sur la philosophie. Le livre de M. Nayrac contient, sur ce point comme sur les autres, beaucoup de détails intéressants. — Il est à souhaiter qu'on aborde ainsi l'étude des écrivains et des artistes avec les ressources que nous fournit aujourd'hui la science psychologique. La méthode consiste à utiliser les détails de l'œuvre pour reconstituer la psychologie de l'auteur, et à éclairer alors, au moyen de cette psychologie, l'œuvre elle-même considérée dans son ensemble.

Séance du 23 mai 1908.

BULLETIN

DES SÉANCES DE JUILLET 1908

Séance du 4. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie d'un ouvrage portant pour titre : *Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Conseil supérieur du travail. Dix-septième session, novembre 1907. Compte Rendu.* Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°.

M. d'Eichthal offre à l'Académie un fascicule qu'il vient de publier sous ce titre : *Les contrats de travail et leur appellation légale.* [Extrait de la *Revue Politique et Parlementaire* (juin 1908). Paris, Bureau de la Revue politique et parlementaire, fasc. in-8°.

M. d'Eichthal présente un volume de Lord Avebury : *Les villes et l'État contre l'Industrie privée ; (Expériences municipales et nationales)* traduit de l'anglais par M. Robert Ellissen. Paris, A. Rousseau, 1908, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie deux lettres par lesquelles : M. Pierre Maire, professeur d'histoire au collège de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) se déclare l'auteur du mémoire numéro 13 qui a obtenu une récompense de 500 francs au concours Léon Faucher ; et M. Félix Nicolle, ancien élève de l'École polytechnique, professeur d'agriculture aux Facultés catholiques d'Angers se déclare l'auteur du mémoire numéro 11 qui a obtenu une mention honorable au même concours. M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés joints à ces mémoires et lit les noms de MM. Maire et Nicolle. Ces noms seront proclamés en séance publique.

M. le vicomte Combes de Lestrade, correspondant de l'Académie, donne lecture d'un mémoire sur une *récente loi autrichienne* (5 février 1907) *réglementant l'industrie* en Autriche.

M. Rocquain, au nom de la Commission du prix F.-J. Audiffred (dévouement) présente un rapport qui conclut à décerner le prix.

de la valeur de 15.000 francs, à la *Société Française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer*. Cette proposition est adoptée.

M. Monod, au nom de la Commission mixte, lit le rapport sur le concours F.-J. Audiffred (ouvrages), il propose d'accorder un prix, six récompenses et une mention très honorable ainsi répartis : — 1° Un prix de 5.000 francs à M. Émile Bourgeois pour son ouvrage intitulé : *Manuel historique de politique étrangère*; 2° Une récompense de 2.000 francs à M. Christian Pfister, correspondant de l'Académie, pour le tome III de son *Histoire de Nancy*; 3° Une récompense de 1.000 francs à M. B. Jacob pour son volume intitulé : *Devoir*; 4° Une récompense de 500 francs à M. Édouard Driault pour son ouvrage : *Histoire de la civilisation*; 5° Une récompense de 500 francs à M. Édouard Petit pour son volume ayant pour titre : *Autour de l'éducation populaire*; 6° Une récompense de 500 francs à M. J. Tchernoff pour son ouvrage : *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*; 7° Une récompense de 500 francs à M. Charles Wagner pour son volume intitulé : *Pour les petits et les grands*; 8° Une mention très honorable à M. François Guex pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'instruction et de l'éducation*. Ces propositions sont adoptées.

M. Lachelier, au nom de la section de Philosophie, propose de décerner le prix Gegner, de la valeur de 3.800 francs, à M. François Pillon à Paris. L'Académie adopte cette proposition.

M. le Président rappelle que, le 6 juillet 1878, une triple élection faisait entrer à l'Académie MM. Georges Picot, Paul Leroy-Beaulieu et Dareste. Il croit être l'interprète de l'Académie en saluant les trente années de service de ses trois confrères.

Séance du 11. — *Présidence* de M. DE FOVILLE, *président*. — Il est fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Annales de l'Institut national agronomique*. (École supérieure de l'Agriculture). 2^e série, tome VII, fascicule 1^{er}, Paris J.-B. Baillièrre et fils, 1908, in-8°.

M. Espinas présente un volume intitulé : *Estienne de la Boétie contre Nicolas Machiavel*; étude sur les mobiles qui ont déterminé Estienne de la Boétie à écrire le discours de la servitude volontaire, par M. Joseph Barrère, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, docteur en droit. Bordeaux, Albert Mollat, 1908, in-8°.

M. G. Monod présente un volume ayant pour titre : *L'Éducation dans la famille; les péchés des parents*, par M. P.-F. Thomas. Paris, Félix Alcan, 1908, in-12.

M. Levasseur présente les ouvrages suivants : 1° *La participation aux bénéfices en Allemagne, en Autriche et en Suisse*, par le Dr Victor Bohmert, traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur et mis à jour par M. Albert Trombert, secrétaire de la Société pour l'étude de la participation aux bénéfices. Paris, Chaix, 1908, in-8°; 2° *L'industrie américaine*, par M. Achille Viallate, professeur à l'École des Sciences politiques. Paris, Félix Alcan, 1908, in-8°.

M. Stourm présente les ouvrages intitulés : 1° *Portraits de financiers*, par M. André Liesse, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, Paris; 2° *La vente des biens nationaux pendant la Révolution, avec étude spéciale des ventes dans les départements de la Gironde et du Cher*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Prix Rossi, 1907) par M. Marcel Marion, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. Paris, Honoré Champion, 1908, in-8°.

M. de Foville présente un ouvrage ayant pour titre : *Les sociétés coopératives de consommation en France et à l'Étranger*, par M. J. Corréard. Paris, P. Lethielleux, 1907, in-12.

M. Welschinger présente un volume intitulé : *L'Éducation patriotique du soldat*, par le lieutenant M. Roland. Paris, Perrin et C^{ie}, 1908, in-12.

M. Georges Picot présente un volume intitulé : *Notice sur les constructeurs de navires havrais*, par M. Ph. Barrey, archiviste de la ville. Le Havre, 1903, in-8°.

M. le baron de Courcel, au nom de la Commission mixte du *prix de Joëst*, propose de décerner le prix à l'ouvrage de M. Charles Benoist, ayant pour titre : *La crise de l'Etat moderne : L'organisation du travail*. Tome premier. — L'Académie adopte cette proposition.

Séance du 18. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — M. Rocquain lit un rapport de M. Fagniez sur deux fascicules de M. Henri Hauser intitulés : *Des divers modes d'organisation du travail dans l'ancienne France* (Extrait de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 1905-1906, t. VII, p. 375 à 387); *Les pouvoirs publics et l'organisation du travail dans l'ancienne France*

(Extrait de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 1907-1908, t. IX, p. 169-194; t. X, p. 85-110).

M. Louis Renault présente le livre jaune sur la *Deuxième conférence internationale de la paix 1907*, publié par le ministère des Affaires étrangères, Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°. MM. Cheysson, Lyon-Caen et Paul Leroy-Beaulieu présentent des observations à la suite de cette présentation.

M. Paul Leroy-Beaulieu fait hommage à l'Académie de la sixième édition de son ouvrage intitulé : *De la colonisation chez les peuples modernes*. Paris, Alcan, 1908, 2 vol. in-8°.

Le Secrétaire perpétuel informe l'Académie que M. Chevalier, directeur de l'école de Larrey, à Dijon (Côte-d'Or) s'est fait connaître comme l'auteur du mémoire numéro 6 du concours Léon Faucher. Le mémoire numéro 6 ne contenant pas de pli cacheté, il a été nécessaire de demander à M. Chevalier des justifications. L'auteur a envoyé un reçu de la poste portant le même numéro que l'enveloppe du mémoire. L'examen de l'écriture du mémoire et de l'écriture de la lettre faisant connaître la devise : « La terre convient surtout à ceux qui l'exploitent », ne laisse aucun doute au bureau, qui propose à l'Académie de décider que la récompense de 500 francs sera décernée à M. Chevalier. La proposition est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre ainsi conçue qu'il a reçue de M. le marquis de Vogüé :

Société Française
de secours aux blessés militaires
des armées de terre et de mer,
placée sous le haut patronage du Président de la République
Croix-rouge Française

Paris, 9 juillet 1908.

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous avez bien voulu me faire savoir que l'Académie des Sciences morales et politiques avait décerné à la Société de secours aux blessés militaires le prix Audiffred d'une valeur de 15.000 francs.

« La haute approbation donnée par l'Académie à l'œuvre accomplie par notre Société constitue pour elle le plus précieux des encouragements. Elle s'efforcera de mériter, par la continuité de son effort patriotique et humanitaire, l'honneur qui lui a été fait et la

sympathie qui lui a été témoignée. Elle s'empressera de consacrer au soulagement des blessés et malades du Maroc les ressources que l'Académie met ainsi généreusement à sa disposition.

« Veuillez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, être auprès de l'Académie l'interprète de la profonde gratitude de la Société et agréer pour vous-même l'expression de mes sentiments reconnaissants.

« *Le Président,*

« *Signé : Vocut.* »

Le Secrétaire perpétuel informe l'Académie que la Société de l'Histoire de France a fait adresser 50 exemplaires du tome premier des mémoires du cardinal de Richelieu et que ces exemplaires sont destinés à l'Académie Française et aux membres de l'Institut, en souvenir des encouragements donnés à la Société de l'Histoire de France sur la fondation Debrousse.

M. Georges Picot fait l'éloge de cette savante publication dont M. le baron de Courcel est le commissaire responsable.

A cette occasion, M. le baron de Courcel expose le plan de la publication, les difficultés qu'elle a rencontrées et rend hommage à la patience laborieuse des éditeurs.

Séance du 25. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.*

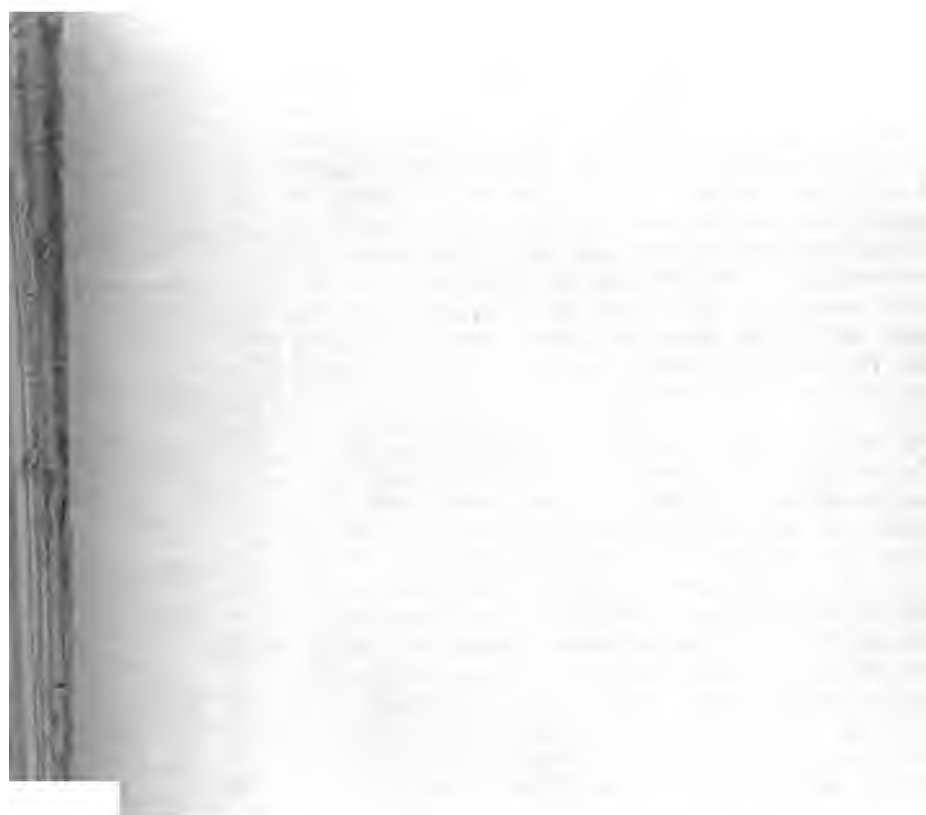
M. Lyon-Caen présente les trois ouvrages suivants : 1° 1907. *L'année législative et judiciaire; Agenda, répertoire pour 1908*, par M. A. Carpentier. Lib. de la Société du Recueil J.-B. Sirey, Paris, in-12. S. d. — 2° *Principes de Colonisation et de Législation coloniale*, par M. Arthur Girault, professeur d'économie politique à l'Université de Poitiers, membre de l'institut colonial international; Troisième édition revue et augmentée; tome III (Algérie et Tunisie) Paris, lib. de la Société du Recueil J.-B. Sirey, 1908, in-12. — 3° *Le droit et l'esprit démocratique*, par M. J. Charmont, professeur à la Faculté de droit de Montpellier. Paris, Masson et C^{ie}, 1908, in-8°.

M. Lefébure donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Le drame de l'âme alsacienne au xvii^e siècle; De l'autonomie à l'union.*

M. Bérenger, au nom de la Commission Carnot, présente un rapport supplémentaire nécessité par le décès de deux veuves survenu avant la date du 24 juin. Il propose d'attribuer le secours à la veuve Braillon, du département de la Seine (7 enfants); et à la veuve Gaillard, de la Charente (5 enfants dont l'aîné a dix ans, et sa mère).

Cette proposition est adoptée.





BULLETIN

DES SÉANCES D'AOUT 1908

Séance du 1^{er}. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *The Argentine as a Market*, by N. L. Watson, Gartside Scholar. Manchester, at the University Press, 1908, in-8°. (Publications of the University of Manchester. Economic series, numéro IX). — *Annuaire de l'Université de Sophia*, II, 1905, 1906, in-8°, 1906.

M. de Foville présente un ouvrage intitulé : *Transports et tarifs ; régime administratif des voies de communication, conditions techniques et commerciales des transports. Lois économiques de la détermination des prix, tarif des chemins de fer, statistique du trafic en France et à l'Étranger.* Troisième édition revue et augmentée par M. C. Colson, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, conseiller d'État. Paris, L. Laveur, 1908, in-8°.

M. L. Renault présente un ouvrage ayant pour titre : *Manuel de droit international public (Droit des gens)*, par M. Henri Bonfils, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, doyen honoraire, membre de l'Académie de législation, cinquième édition, revue et mise au courant par M. Paul Fauchille, directeur de la Revue générale de droit international public, associé de l'Institut de droit international. Paris, A. Rousseau, 1908, in-8°.

M. Cheysson présente les ouvrages suivants : 1° *Une croisade pour l'hygiène sociale dans le nord de la France ; conférences et discours*, par M. Victor Dubron, président du Comité du Nord et président d'honneur du Comité du Pas-de-Calais de l'alliance d'Hygiène sociale, préface de M. Cheysson, membre de l'Institut. Paris, A. Rousseau, 1908, in-8°; 2° *Les écoles ménagères à l'étranger et en France* par M^{me} Augusta Moll-Weiss, directrice de l'É-

cole des Mères, avec la collaboration de Mesdames Jean Bruhnes et de Gottrau-Watteville. Paris, A. Rousseau, 1908, in-8°; 3° *L'hygiène du casernement français* (Étude historique), par M. le Dr Jean des Cilleuls, médecin stagiaire au Val-de-Grâce. Lyon, imp. A. Rey, 1907, in-8°; 4° *Le devoir social des patrons et les obligations morales des ouvriers et employés*, par M^{me} J.-P. Razous. Paris, Société d'éditions techniques, 1908, in 12; 5° *Les colonies de vacances*, par M. Louis Delpérier, avocat à la Cour d'appel, diplômé de l'École des sciences politiques. Paris, V. Lecoffre, 1908, in-12. 6° *Code annoté de la législation ouvrière; code du travail et de la prévoyance sociale*, par M. G. Frèrejouan du Saint, docteur en droit, ancien magistrat. Paris, Société du Recueil Sirey, 1908, in-4°.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie une lettre de M. E. Dupuy, demandant l'ouverture du pli cacheté du mémoire n° 1 dans le *Concours Saintour* (Economie politique) ayant pour sujet : « Étudier au point de vue de ses effets financiers et économiques une grande guerre contemporaine ». Mémoire qui a obtenu une récompense de 1.500 francs. M. le Président ouvre le pli cacheté et lit le nom de M. Emile Dupuy, vice-consul de Portugal, à Arzew (département d'Oran) qui sera proclamé dans la séance publique.

M. Chuquet donne lecture d'une étude sur les souvenirs du lieutenant d'Hauteroche.

M. Rocquain, au nom de la section d'histoire, propose à l'Académie de ne pas décerner le prix Saintour, aucun des mémoires sur la « Conception de l'Etat et de ses attributions politiques telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du xviii^e siècle » n'ayant répondu aux vues de l'Académie, et de décider que le sujet sera retiré du concours. Les propositions sont adoptées.

M. Villey-Desmeserets, au nom de la commission mixte du concours Corbay, propose de décerner le prix à M. l'abbé Lemire pour ses œuvres du Coin de terre et du Foyer et pour l'œuvre des Jardins ouvriers. La proposition est adoptée.

Séance du 8. — Présidence de M. DE FOVILLE, président. — Il est fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*. Dixième série. Tome VII. Toulouse, Bourdaloue Privat, 1907, in 8°.

M. Lyon-Caen présente un ouvrage ayant pour titre : *Mouvement de la Législation Coloniale (Colonies françaises et Pays de protec-*

torat (1896-1906), par M. Henry Babled, professeur à la Faculté de droit d'Aix et à l'Institut Colonial de Marseille. Marseille, Barlatier, 1907, in 8°.

M. Georges Picot présente un volume intitulé : *Damiron intime*, par M. A. Lair, correspondant de l'Institut. Paris, A. Picard, 1908, in-24.

M. Welschinger donne lecture d'un mémoire sur *Talleyrand et la guerre d'Espagne*.

M. Frédéric Passy communique à l'Académie un morceau ayant pour titre : *Graines au vent*.

M. Louis Renault, au nom de la section de Législation, présente un rapport sur le prix du Budget ayant pour objet : » La contrebande de guerre. »

Le Secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie qu'elle ne tiendra pas séance samedi prochain jour de l'Assomption.

Séance du 22. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Les grandes lignes de l'Économie politique*, par M. Victor Brants, professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Académie royale, correspondant de l'Institut de France, etc., cinquième édition. Louvain, Peeters; Paris, Gabalda et C^{ie}, 1908, 2 vol. in-8°. — *Commission polaire internationale, session de 1908, procès-verbaux des séances*, présentés par M. G. Lecointe, secrétaire du Bureau provisoire de la commission polaire internationale. Bruxelles, Hayez, 1908, in-8°. — *Annuaire statistique de la Belgique. Trente-huitième année, 1907*, tome XXXVIII. Bruxelles, 1908, in-4° (publié par le Ministère de l'Intérieur). — *Compte rendu des opérations et de la situation de la caisse générale d'épargne et de retraite* (de Belgique) année 1907. Bruxelles, 1908, fasc. in-4°. — *Royaume de Belgique, Ministère de l'Intérieur, Administration de la statistique générale. Relevé officiel du chiffre de la population du royaume, par province, par arrondissement administratif et par commune, à la date du 31 décembre 1907*. Bruxelles, 1908, fasc. in-4°.

M. le Président annonce la mort de M. Liégeois, correspondant de la section d'Économie politique, et exprime les regrets de l'Académie.

M. Welschinger fait hommage à l'Académie d'un volume qu'il

494 ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

vient de publier sous ce titre : *Strasbourg*. Paris, Laurens, 1908, in-4°.

M. Chuquet commence la lecture d'un mémoire sur *un Parisien en Alsace en 1675*.

Séance du 29. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *La legge sul divorzio in Italia nelle sue molteplici quistioni religiose, etiche, giuridiche, storiche, fisiologiche, sociali*, par M. le professeur dott. Pasquale Pennacchio. Roma, Bretschneider, 1908, in-12.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret en date du 24 août 1908 par lequel l'Académie est autorisée à accepter aux clauses et conditions imposées le legs fait à son profit par la dame Audubert, veuve Parmentier, pour être joint au capital de la *Fondation Carnot* :

DÉCRET

Le Président de la République Française,
Sur le Rapport du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,

Vu le testament olographe de M^{me} Audubert (Christine-Paula) veuve Parmentier, en date du 6 mai 1907 ;

Vu l'acte constatant, à la date du 31 mai 1907, le décès de la testatrice ;

Vu les pièces attestant que les formalités prescrites par le décret du 1^{er} février 1896 ont été accomplies ;

Vu les états des héritiers de la de cujus, dressés par le notaire de la succession et par le maire du Nouvion-en-Thiérache (Aisne) ;

Vu le procès-verbal de la séance tenue, le 31 août 1907, par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France ;

Vu l'article 910 du Code civil et la loi du 4 février 1901.

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'État entendue.

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France est autorisé

à accepter, au nom de cet établissement, le legs fait à son profit par M^{me} Audubert (Christine-Paula), veuve Parmentier, aux termes de son testament en date du 6 mai 1907 et consistant en un tiers de l'actif de la succession.

Conformément à la volonté exprimée par la testatrice, le montant de ce legs sera employé en rente française 3 % et joint au capital de la « Fondation Carnot » pour les arrérages être distribués chaque année par l'Académie dans les mêmes formes que les allocations de cette Fondation.

ART. 2. — Le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 24 août 1908.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

*Le Ministre des Colonies, chargé de l'intérim du Ministère
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

Signé : MILLIÈS-LACROIX.

Pour ampliation :

Le chef de Bureau au Cabinet,

Signé : LEROY.

M. Chuquet achève la lecture commencée dans la précédente séance sur un *Parisien en Alsace en 1675*.

Le Gérant responsable :

HENRY VERGÉ.



TALLEYRAND

ET LA GUERRE D'ESPAGNE

Celui qui désire savoir comment M. de Talleyrand a jugé lui-même la désastreuse guerre d'Espagne entreprise par Napoléon, n'a qu'à ouvrir le premier volume de ses Mémoires. Il y trouvera (p. 328 et 329), les citations suivantes : « L'Empereur m'avait entretenu plusieurs fois de son projet de s'emparer de l'Espagne. Je combattis ce projet de toute mes forces en exposant l'immoralité et les dangers d'une pareille entreprise... Poussé à bout par les argumentations artificieuses de son ambition, je lui proposai un plan qui lui présentait les garanties de sécurité qu'il prétendait chercher du côté de l'Espagne. Je lui conseillai de faire occuper la Catalogne jusqu'à ce qu'il parvint à obtenir la paix maritime avec l'Angleterre. « Vous déclarerez, lui disais-je, que vous garderez ce gage jusqu'à la paix et par là, vous tiendrez le gouvernement espagnol en bride. Si la paix tarde, il est possible que la Catalogne qui est la moins espagnole de toutes les provinces de l'Espagne, s'attache à la France. Il y a déjà des traditions historiques pour cela, et peut-être alors pourrait-elle être réunie définitivement à la France ? Mais tout ce que vous ferez au delà de cela, ne pourra que vous amener un jour d'amers regrets. » Je ne le convainquis point et il était en méfiance de moi en cette question ».

rand croit devoir ajouter que le traité de Fontainebleau du 27 octobre 1807, qui bouleversait la Péninsule et modifiait radicalement le sort de la monarchie espagnole, en l'amenant à une fausse conquête du Portugal et en ouvrant ainsi son propre territoire aux troupes françaises, fut négocié secrètement et signé « à son insu » par le général Duroc et le conseiller Izquiérdo. Nous verrons bientôt ce que valent ces diverses assertions.

Lorsque le prince des Asturies, reconnu roi sous le nom de Ferdinand VII après l'abdication de Charles IV, eut renoncé de force au trône de Madrid et qu'avec son frère don Carlos et son oncle don Antonio, il fut interné à Valençay, Napoléon aurait dit à Talleyrand. « Eh bien! vous voyez à quoi ont abouti vos prédictions sur les difficultés que je rencontrerais pour régler les affaires d'Espagne selon mes vues! Je suis cependant venu à bout de tous ces gens-là. Ils ont tous été pris dans les filets que je leur avais tendus, et je suis maître de la situation en Espagne comme dans le reste de l'Europe! » Et Talleyrand, impatienté de tant de jactance, aurait répondu que l'Empereur avait plus perdu que gagné par les événements de Bayonne. « Qu'entendez-vous par là? » répliqua Napoléon. — Mon Dieu, repris-je, c'est tout simple et je vous le montrerai par un exemple. Qu'un homme dans le monde y fasse des folies, qu'il ait des maîtresses, qu'il se conduise mal envers sa femme; qu'il ait même des torts graves envers ses amis, on le blâmera sans doute; mais s'il est riche, puissant, habile, il pourra rencontrer encore les indulgences de la société. Mais que cet homme triche au jeu, il est immédiatement banni de la bonne compagnie qui ne lui pardonnera jamais. » — « L'Empereur, ajoute Talleyrand, pâlit, resta embarrassé et ne me parla plus ce jour-là. Mais je puis dire que c'est de ce moment que date la rupture qui, plus ou moins marquée, a eu lieu entre lui et moi. Jamais il ne prononça

depuis le nom de l'Espagne, celui de Valençay et le mien, sans y joindre quelque épithète ingénieuse que lui fournissait son humeur (1). »

Il saute aux yeux que cette page a été écrite après la scène du 28 janvier 1809 où Napoléon fut convaincu des intrigues de Talleyrand avec Fouché contre lui, dont je m'occuperai un peu plus loin. Mais il est évident aussi que jamais Talleyrand n'a osé, comme il s'en vante dans ses Mémoires, comparer Napoléon à un joueur qui triche au jeu, devant Napoléon lui-même. Lui qui méditait chacune de ses paroles, qui se répandait en flatteries, même lorsqu'il méditait des outrages, n'a pas eu l'audace de dire cela à l'Empereur dont il connaissait la violence et qui l'eût mis immédiatement hors d'état d'ajouter un mot de plus. Mais ce qui prouvera incontestablement que toutes ces allégations sont fausses, ce sont les documents authentiques eux-mêmes. On va voir que non seulement Talleyrand n'a pas blâmé ou critiqué l'Empereur au sujet de la guerre d'Espagne, mais qu'il l'y a poussé et qu'il l'a hautement félicité de tout ce qu'il y a fait.

Dans une belle et grande histoire de la Guerre d'Espagne que vient de commencer M. Geffroy de Grandmaison et qui fait honneur à l'érudition et à l'impartialité de l'auteur, il est démontré, au cours du récit, que, loin de combattre l'immoralité et les dangers de l'entreprise espagnole, Talleyrand avait conseillé à Napoléon, dès la fin de 1806, d'occuper tous le pays du Nord jusqu'à l'Èbre, et de s'assurer le revers des Pyrénées. C'est d'ailleurs ce que savaient tous les contemporains, et en particulier le duc Pasquier qui assurait, d'après des documents authentiques dont il avait eu connaissance en 1829, que « non seulement il n'y eut pas de la part de M. de Talleyrand l'ombre d'une objection contre le système que Napoléon

(1) *Mémoires*, t. IV, p. 384, 385.

avait adopté, mais que ce système au contraire avait sa pleine approbation » (1).

Je m'étais moi-même, il y a de cela quatorze ans, appuyé sur les assertions du chancelier Pasquier, sur celles du duc de Gaëte et de M. Thiers, pour combattre une opinion de Villemain très favorable à M. de Talleyrand et dans laquelle il le défendait, avec une insistance marquée, d'après ses propres déclarations, de s'être fait l'instrument de la politique qui avait amené la Guerre d'Espagne. Il admettait bien que Talleyrand avait jeté aux convoitises de Napoléon sur l'Espagne l'exemple de Richelieu, c'est-à-dire la séparation de la Catalogne tentée et presque accomplie en 1641 sous la protection française, mais avec l'intention d'opposer ainsi à la passion des remaniements dynastiques, le principe de certaines extensions à donner aux frontières naturelles de la France. Villemain rapportait, — et j'ai trouvé cette affirmation dans une longue étude inédite de lui, en forme de jugement sur Talleyrand dans la copie même des Mémoires de Talleyrand où elle avait, je ne sais comment, échappé aux éditeurs, — Villemain rapportait que le prince de Bénévent aurait déclaré à Napoléon qu'il pouvait détacher de la vieille monarchie espagnole une ou deux provinces, une lisière basque et navarraise, une suite des Pyrénées, mais la prendre tout entière, jamais. Cela, Villemain l'avait recueilli plus tard de la bouche de Talleyrand lui-même. C'est possible, mais est-ce vrai?... Eh bien, non.


Il suffit, pour démontrer que Talleyrand a approuvé l'entreprise toute entière, de se référer aux lettres originales de Talleyrand à Napoléon conservées aux Archives Nationales (carton A.F^v 1680), lettres qu'avait lues jadis le chancelier Pasquier, et l'on verra aussitôt quelle différence il y a entre ces lettres écrites au cours des

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 329.

événements même et le texte des Mémoires rédigé longtemps après. C'est ce que je vais faire sommairement.

A la date du 23 mars 1807, Talleyrand était en négociations secrètes avec le conseiller espagnol Izquierdo, au sujet du traité qui fut signé à Fontainebleau le 27 octobre. Les exigences du négociateur français étaient telles qu'il reconnaît qu'Izquierdo lui dit : « Vous voulez donc que nous soyons vassaux de la France ? » Après cet aveu, est-il permis de dire que le traité a été négocié à l'insu de Talleyrand ? Lui est-il permis de dire aussi, comme il l'a déclaré, qu'il ignorait ce traité, alors que faisant fonctions d'archichancelier d'État, sa tâche était de contresigner tous les traités et qu'il se trouvait à ce moment même à Fontainebleau ?

Une lettre de Talleyrand, en date du 9 avril 1808, vise encore les relations du prince avec l'ambassade d'Espagne ; celle du 27 avril 1808 exprime le vœu que les affaires espagnoles s'arrangeront complètement à Bayonne et cela au milieu d'adulations écœurantes. « L'esprit national est plus flatté de penser que Votre Majesté, arbitre des destinées d'un grand pays voisin, les aura fixées sans quitter le sol de la France. » Dans la lettre du 29 avril, Talleyrand informe le marquis de Labrador de l'impossibilité où l'Empereur s'est trouvé de reconnaître le prince des Asturies comme roi d'Espagne. Celle du 30 avril à Napoléon le remercie de lui annoncer que le dénouement est proche. « De quelque lieu que Votre Majesté manifeste sa volonté, le résultat doit être également infaillible. » Et faisant allusion au jugement sévère que Napoléon a porté sur le prince des Asturies, le vieux roi, la reine et les Espagnols qui entravent ses desseins, il confesse que ce jugement a quelque chose de bien doux pour le cœur des Français. « Tout Français doit être fier qu'entre tant de nations que Votre Majesté a formées, rétablies ou vaincues dans les trois quarts de la terre, il n'en est aucune que Votre



Majesté estime autant que la nation française et que si, seuls de tous les peuples, les Français ont eu le plaisir d'avoir un monarque aussi grand, ils en sont aussi les plus dignes! »

Voilà comment Talleyrand traitait, en 1808, celui qu'il s'est vanté plus tard d'avoir comparé à un tricheur au jeu. Il est vrai que, le 2 avril 1814, celui qui avait jadis célébré la fierté et la gloire des Français d'avoir un tel monarque, rédigea l'adresse du gouvernement provisoire, aux soldats de notre armée et où on lira cette phrase stupéfiante : « Vous ne pouvez appartenir à celui qui a ravagé la patrie, qui l'a livrée sans armes et sans défense, qui a voulu rendre votre nom odieux à toutes les nations, ce qui aurait peut-être compromis votre gloire, *si un homme qui n'est même pas Français* pouvait jamais affaiblir l'honneur de nos armées et la générosité de nos soldats! »

Mais continuons à lire l'intéressante correspondance de 1808.

Le 2 mai, Talleyrand écrit à l'Empereur : « Tout le monde ici admire la marche que les événements ont naturellement prise, marche si heureuse qu'il était impossible d'en espérer davantage ». Parlant ensuite de l'abdication de Charles IV et de celle de Ferdinand VII : « Le vulgaire même, dit-il, se montre bien persuadé que ni celui qui s'est laissé précipiter du trône (*sic*), ni celui qui a tenté de s'y maintenir, ne peuvent maintenant prétendre à y remonter et qu'ils en sont exclus, l'un par sa faiblesse, l'autre par son indolence ». Napoléon vient de traiter avec le plus effrayant mépris le roi, son fils, la reine et son amant Godoy, et Talleyrand, enchanté, lui écrit le 10 mai : « Votre Majesté ne sera pas fâchée de savoir que la manière dont Elle juge le caractère du roi et de la reine d'Espagne, du prince des Asturies et du prince de la Paix est d'accord avec l'opinion générale et a d'avance disposé tous les esprits à leur future destinée... Votre Majesté

voudra-t-elle me permettre de lui faire mes compliments sur les affaires d'Espagne qui sont, quant au fait, complètement finies et qui le sont à Bayonne comme je le désirais si vivement! » Voici le couplet final : il est du 13 mai 1808 : « J'ai vu une grande partie des membres du corps diplomatique et leur ai dit ce que Votre Majesté m'avait prescrit de leur dire. Les événements de Bayonne ont excité l'admiration. Il n'y a à cet égard qu'un sentiment. »

C'est ainsi qu'à ce moment même, Talleyrand approuvait hautement une entreprise dont il dévoila plus tard « les ruses odieuses » et dont il plaignit avec tant de sensibilité « les simples et malheureuses victimes! »

Villemain ignorait évidemment la correspondance dont je viens de citer des extraits, car autrement il n'eût pas, dans la notice insérée par M. de Bacourt dans les Mémoires de Talleyrand, reproché à M. Thiers d'avoir supposé que le ministre, démissionnaire malgré lui, s'était fait l'instrument actif qui avait amené la guerre d'Espagne, et l'avait blâmée quand elle eut mal tourné. « Sur quels fondements, s'écrie Villemain indigné, prétend-il que M. de Talleyrand s'était fait l'instrument de cette politique?... » Nous le savons maintenant.

Le prince de Bénévent ne se contenta point de conseiller et d'approuver les affaires d'Espagne; il consentit, dans des conditions lamentables pour lui et qu'il a su poétiser dans ses Mémoires, à accepter d'être le surveillant et l'amuseur des princes à Valençay.

Voici comment Napoléon lui imposa cette singulière fonction.

Le 9 mai 1808, au lendemain de la lettre où le grand chambellan disait admirer la marche si heureuse des événements d'Espagne, l'Empereur lui enjoignait de se rendre à Valençay et de fournir au prince des Asturies, à l'infant don Carlos son frère et à l'infant don Antonio leur oncle, du linge de table, du linge de lit, de la batterie de cui-

sine, des domestiques etc... « Si vous avez à Valençay, ajoutait-il, un théâtre et que vous fassiez venir quelques comédiens, il n'y aura pas de mal. Vous pourriez y faire venir M^{me} de Talleyrand avec quatre ou cinq femmes. Si le prince des Asturies s'attachait à quelque jolie femme et qu'on en fût sûr, cela n'aurait aucun inconvénient, puisqu'on aurait un moyen de plus de le surveiller... (1) Quant à vous, votre mission est assez honorable. Recevoir trois illustres personnages pour les amuser est tout à fait dans le caractère de la nation et dans celui de votre rang. » A ces lignes méprisantes, le souple chambellan répond en hâte : « M^{me} de Talleyrand est partie dès hier soir pour donner les premiers ordres à Valençay. Le château est abondamment pourvu de cuisiniers, de vaisselle, de linge de toute espèce. Les princes y auront tous les plaisirs que peut permettre la saison qui est ingrate. Je leur donnerai la messe tous les jours, un parc pour se promener, une forêt très bien percée, mais où il y a peu de gibier; des chevaux, des repas multipliés et de la musique. Il n'y a point de théâtre, et d'ailleurs il serait plus que difficile de trouver des acteurs. Il y aura d'ailleurs assez de femmes pour que les princes puissent danser, si cela les amuse... » Et le même homme, qui a déclaré dans ses Mémoires, qu'il avait restreint le zèle du colonel de gendarmerie à Valençay et lui avait fait comprendre que Napoléon ne régnait ni dans les appartements, ni dans le parc du château, s'empresse d'ajouter qu'il a prévenu l'inspecteur de la gendarmerie de tenir à complet sa brigade, de placer des postes aux environs et de veiller attentivement sur les princes « sans en avoir trop l'air ».

(1) Le chancelier Pasquier dit à ce propos que la principale distraction fut offerte à Ferdinand par une jeune personne qui vivait alors dans la maison de M. de Talleyrand. « Cette liaison, dont Ferdinand se méfia bientôt, ne fut pas aussi longue qu'on l'aurait déstré. » (*Mémoires*, t. I, p. 330.)

Il faut lire le touchant récit, écrit par Talleyrand lui-même, du séjour des princes à Valençay, où il dit les avoir entourés de respect, d'égard et de soins. Par ses ordres, le garde Aubry leur apprend à tirer, et l'écuyer Foucault à monter à cheval ; le bibliothécaire Fercoc leur montre des images et le cuisinier Boucher « met tout son art et tout son cœur à leur faire de mauvais ragoûts espagnols ». La terrasse, en face du château, devint la salle de bal « pour que les princes pussent rencontrer comme par hasard quelques-unes de ces danses qu'on appelle rondes et auxquelles on peut se mêler sans savoir danser ». Des guitares se trouvaient dans tous les coins du jardin. A ces distractions se joignaient pour eux les consolations de la religion, car « la grande infortune rend la foi plus vive et l'âme plus sensible ! » Et Talleyrand décrit ainsi la fin de la journée et la prière publique à laquelle il assiste pieusement et fait assister le personnel du château, les officiers de la garde et même quelques hommes de la gendarmerie : « Tout le monde, dit-il, sortait de ces réunions avec des dispositions douces ; les prisonniers et leurs gardes priant à genoux, les uns près des autres, le même Dieu, paraissaient se moins regarder en ennemis ; les gardes n'étaient plus aussi farouches, les prisonniers n'avaient plus autant d'alarmes... le cœur des princes voulait bien me rapporter les adoucissements qu'ils éprouvaient... » A ce moment, Talleyrand apprend par la duchesse de Montmorency la terrible répression de l'émeute à Madrid, le 2 mai, par Murat. Il croit à quelque milliers d'Espagnols fusillés, alors que les documents officiels, relevés par M. de Grandmaison, les portent à trois cents et, tout en constatant que la nouvelle a été portée à Paris sans une expression de regret, il ajoute : « Il y a une réflexion que beaucoup de gens font déjà et que tout le monde fera, c'est que cet événement met fin aux séditions en cours, et cette idée qui est dans l'intérêt de tous les temps et de tout le monde,

remplacera l'impression pénible qui domine aujourd'hui. »

Il quitte un instant les princes pour se porter au devant de l'Empereur à Nantes ; c'est là, a-t-il assuré plus tard, qu'il lui aurait jeté à la face la comparaison du tricheur au jeu. Or voici ce qu'il lui écrivait quelque temps auparavant : « Les affaires de l'Espagne attachent tout le monde et n'agitent personne. On attend avec confiance et intérêt, *comme si l'on assistait à une grande représentation* ! Les intérêts les plus intimes et les plus personnels de chacun paraissent tous se confondre dans ceux de votre puissance, de votre système et de votre gloire. » Il se répand en compliments et en adulations de toute sorte, disant qu'il n'a pas vu l'Empereur depuis quatre mois, et qu'il éprouve le plus grand désir de se trouver plus près de lui. « M^{me} de Talleyrand restera ici quelques jours de plus, pour que le château ne prenne pas tout à fait l'air monacal qu'il aura, quand il n'y aura plus que des hommes ! »

Mais tandis qu'il écrivait des lettres aussi flatteuses et aussi humbles, il cherchait à faire partie du voyage d'Erfurt et se préparait à livrer à Alexandre les secrets d'Etat qu'il pourrait pénétrer, et que l'Empereur, avec une confiance surprenante, allait lui communiquer. Lorsque Napoléon, se croyant rassuré par l'entrevue d'Erfurt et par les fausses promesses d'Alexandre, dirige vers l'Espagne la grande Armée et va en prendre le commandement contre les Espagnols et les Anglais, Talleyrand, qui s'était rapproché de Fouché, répand les bruits les plus inquiétants contre l'expédition et s'entend avec les diplomates étrangers contre l'Empire. « Je le vois, lui et son ami Fouché, écrit alors Metternich à Stadion, très décidés à servir l'occasion, si cette occasion se présente, mais n'ayant pas assez de courage pour la provoquer. » Metternich compare le traître à un passager qui, voyant le timon du navire entre les mains d'un pilote extravagant et prêt à

faire chavirer le navire sur les écueils, est disposé à s'emparer du timon, mais seulement à l'heure où le navire renversera le pilote (1). Le prince Eugène intercepte par hasard une lettre de Talleyrand où celui-ci fait entendre à Murat que la succession de l'Empereur peut s'ouvrir d'un moment à l'autre et que l'Autriche se tient sous les armes... Villemain approuve cette conduite. Il dit que Talleyrand a ranimé tout à coup le tribunat de l'esprit et la liberté politique des conversations comprimées depuis le Consulat. « De son hôtel, écrit-il, il la fait rayonner autour de lui ; il ne la porte pas seulement sur un terrain de tout temps hostile à l'Empereur, dans quelques anciennes maisons que, tout dissentiment à part, sa naissance et ses amitiés lui avaient toujours attachées ; il ne se montre pas seulement sévère sur les fautes de l'Empire avec ceux qui ne l'aimaient pas ; il fait circuler l'opposition jusque dans le palais de l'Impératrice, chez M^{me} de Rémusat... Un fait alors très remarqué, ajoute Villemain, c'était le rapprochement nouveau de Fouché et de Talleyrand, leurs rapports publics ostensibles, c'est-à-dire les deux forces opposées que l'Empire avait voulu s'assimiler ; d'une part, le reste de la Révolution avec son astucieuse hardiesse ; de l'autre, le reste de l'ancienne société et des vœux de 1789 dans tout ce qu'ils avaient de plus modéré et de plus habile, s'unissant pour *gêner et avertir* le pouvoir qu'ils avaient servi chacun pour sa part et très diversement. »

L'Empereur est informé, courrier par courrier, de ce qui se trame contre lui. Il arrive comme la foudre à Paris et, le samedi 28 janvier, dans la salle du trône, devant Mollien, Cambacérès, Gaudin, Lebrun et Decrès, il va droit à Talleyrand et lui jette à la face ces paroles brutales : « Vous êtes un voleur, un lâche, un homme sans foi ; vous ne croyez pas en Dieu ; vous avez, toute votre

(1) *Mémoires de Metternich*, t. II, p. 262.

vie manqué à tous vos devoirs. Il n'y a rien pour vous de sacré; vous vendriez votre père! Je vous ai comblé de biens et il n'y a rien dont vous ne soyez capable envers moi! » Et lui rappelant ce qu'il a été dire dans les salons : « Ainsi, depuis six mois, vous avez l'impudeur, parce que vous supposez à tort et à travers, que mes affaires en Espagne vont mal, de dire à qui veut l'entendre que vous avez toujours blâmé mon entreprise sur ce royaume, tandis que c'est vous qui m'en avez donné la première idée, qui m'y avez persévéramment poussé! » En effet, n'était-ce pas Talleyrand qui avait dit à l'Empereur : « L'Espagne est une des plus belles portions de l'héritage du grand roi et cet héritage, l'Empereur doit le recueillir tout entier. Il n'en doit, il n'en veut abandonner aucune partie (1). » Ces paroles complétaient le mémoire où le même homme, en 1807, affirmait que « le moment était venu de déclarer que la dernière branche de la maison des Bourbons avait cessé de régner ». Puis l'Empereur, faisant allusion à l'enlèvement et à l'exécution du duc d'Enghien que Talleyrand avait rappelés et blâmés récemment : « Et cet homme, *ce malheureux*? Par qui ai-je été averti du lieu de sa résidence? Qui m'a excité à sévir contre lui? » Puis, s'emportant jusqu'à lui effleurer de la main le visage devant les ministres effrayés, il finit ainsi : « Quels sont donc vos projets? Que voulez-vous? Qu'espérez-vous? Osez le dire! Vous mériteriez que je vous brisasse comme un verre!.. J'en ai le pouvoir, mais je vous méprise trop pour en prendre la peine! »

L'Empereur eut tort. Il eût dû briser celui qui venait de le trahir à Erfurt, celui qui ourdissait en ce moment même de nouvelles trames avec l'Autriche contre lui, celui qui, pendant qu'il guerroyait en Espagne, avait vainement cherché quelque Malet assez brave pour mener au grand jour la conspiration qu'il tramait lui-même dans l'ombre. Mais la

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 329.

leçon donnée et la scène terminée, Napoléon le laissa revenir aux Tuileries. Et le prince de Bénévent qui avait murmuré à l'oreille de Decrès en sortant de la salle du trône : « Quel dommage qu'un si grand homme ait été si mal élevé ! » rentra le lendemain dans cette même salle, après avoir remis sa clef de grand chambellan à M. de Montesquieu, et reprit dans le cercle sa place de courtisan, humble, déférent, prosterné, jusqu'à ce que le maître lui eût permis de se relever. C'est ce que Villemain, sans ironie aucune, appelait avoir tous les courages, disant avec une admiration surprenante « qu'il serait difficile de citer une âme plus naturellement intrépide par audace innée, par sang-froid changé en une sorte d'ironie dédaigneuse qu'il appliquait volontiers à ses propres périls ! » M. Thiers, mieux informé, affirme que la scène du 28 janvier causa sur le moment une profonde émotion au prince de Bénévent qui sut, il est vrai, la surmonter bientôt pour maintenir ses entrées à la Cour et sa place de grand électeur. Trois mois après, au lendemain de Ratisbonne, Talleyrand félicitait Napoléon de ses succès contre l'Autriche, lui qui avait secrètement poussé l'Autriche à la guerre contre l'Empire. Il paraissait profondément ému de la blessure légère reçue par l'Empereur, et il lui écrivait : « J'ai l'assurance que, lorsque, malgré tous les efforts que l'on a raison de faire pour la cacher, l'effrayante nouvelle en sera devenue publique, tous les cœurs seront brisés de douleur, et je ne crains pas d'ajouter que l'impression ira jusqu'à affaiblir la reconnaissance et l'admiration dont tous vos sujets sont pénétrés. Votre gloire, Sire, fait notre orgueil, mais votre vie fait notre existence ! »

Voilà avec quelle souplesse se retournait celui qui avait reçu publiquement le plus mortel affront ! Certains appellent cela de la politique. Mais, ainsi que le disait M. de Metternich : « On ne peut séparer en M. de Talleyrand l'homme moral de l'homme politique. »

« Il n'eût point été, il ne serait point ce qu'il est, s'il était moral (1)! »

Après les lettres où Talleyrand conseillait et approuvait si hautement les affaires d'Espagne, comment le même homme a-t-il osé dire à la Chambre des Pairs, le 3 février 1823, en combattant l'expédition projetée pour rendre le pouvoir à Ferdinand VII (l'ancien prince des Asturies) et en émettant à tort les plus sinistres pressentiments : « Il y a aujourd'hui seize ans qu'appelé par Celui qui gouvernait alors le monde, à lui dire mon avis sur une lutte engagée sur le peuple espagnol, j'eus le malheur de lui déplaire en lui dévoilant l'avenir, en lui révélant tous les dangers qui allaient naître en foule d'une agression non moins injuste que téméraire. La disgrâce fut le prix de ma sincérité! »

Henri WELSCHINGER.


Séance du 8 août 1908.

(1) *Mémoires*, t. II, p. 234.

GRAINES AU VENT

C'est un souvenir de famille, un bien vieux souvenir déjà, qui me suggère ce titre et les réflexions qui vont suivre.

J'étais, il y a une quarantaine d'années, au début de ce que nous avons nommé la *Ligue de la paix*, et pour le service de cette Ligue, à Bruxelles, où m'avaient appelé quelques amis et collaborateurs dévoués. C'était la première fois que je me rendais dans cette ville; mais elle ne m'était pas, à vrai dire, tout à fait inconnue, encore moins indifférente; et je ne m'y sentais pas absolument étranger. Mon grand-père, sous le premier Empire, y avait résidé longtemps, y occupant le poste de receveur général du département de la Dyle. Mon père, alors destiné à lui succéder, si les événements n'en avaient disposé autrement, et mes oncles y avaient été en grande partie élevés; et par eux, comme par ma grand-mère (chez qui j'avais passé une partie de mon enfance), j'avais constamment entendu parler de leur séjour en Belgique. C'était à Bruxelles, entre autres, que mon père, revenant du collège, avait appris brusquement d'un camarade que son frère Hippolyte, élève à l'École de cavalerie de Saint-Germain, était (on le disait du moins) menacé d'être fusillé, pour je ne sais quelle escapade; et, sous le coup de l'émotion, avait été pendant plusieurs jours lui-même en danger de mort.



C'était là que l'empereur, recevant les fonctionnaires et leurs femmes, avait, avec sa galanterie habituelle, adressé pour tout compliment à ma grand'mère, qui était d'une rare beauté, cette simple question : « Combien d'enfants, Madame? — Huit, Sire. — Et combien de garçons? — Six, Sire. — C'est bien. Continuez ». Il était difficile de dire plus crûment que les femmes, pour lui, n'étaient bonnes qu'à lui fournir de la chair à canon. J'aime mieux l'honnête « continuez » du maréchal, dont on aurait mieux fait peut-être de ne pas tant se moquer. C'était là enfin, et dans cette même réception, (ceci est davantage à l'honneur du maître) que ce même Napoléon, ayant fort injustement adressé de violents reproches au préfet, M. le comte de La Tour du Pin Gouverney, un petit employé de la préfecture (que j'ai connu depuis), Loiseau, s'avancant, à la stupéfaction générale, avait dit sans façon au tout-puissant souverain qu'il était mal renseigné et que son algarade n'avait aucun fondement. Sur quoi, mandé, une heure après, par l'empereur, et s'attendant, comme tout le monde, à voir la foudre fondre sur lui, il avait été tout surpris de recevoir un autre accueil. « C'est vous qui m'avez résisté tout à l'heure? lui dit l'empereur. — Oui, Sire, répondit Loiseau. J'en demande pardon à votre Majesté; mais Elle comprendra que je ne pouvais laisser faire à mon chef un affront immérité et public. — Vous feriez un bon officier, vous, reprit l'empereur. Voulez-vous entrer au service? J'aurai soin de vous. » Et Loiseau entra au service, et fut un bon officier. C'est avec la mâchoire cassée par un éclat de biscaien et maintenue tant bien que mal par un mouchoir noué en mentonnière, qu'il fit la retraite de Russie, n'ayant pour se soutenir que de la farine délayée dans de la neige fondue, qu'il s'introduisait dans la bouche avec une petite seringue.

Je connaissais tous ces détails et bien d'autres, notam-

ment ceux qui concernaient la maison de campagne de la famille, aux environs de la ville, où l'on allait, le dimanche, prendre du lait, puis recevoir quelques amis; et que l'on avait fini par orner d'un bassin avec jet d'eau. Mais, pour alimenter ce jet d'eau, il fallait commencer par remplir un réservoir. Et mon grand-père, qui avait l'humeur joviale, disait tout bonnement à ses invités, à leur arrivée : « Vous allez pomper pour remplir le réservoir. Autrement vous n'aurez pas le jet d'eau après le dîner. »

Quoique tous ces souvenirs (que je ne connaissais que par oui-dire), remontassent à un demi-siècle, ils m'étaient absolument présents; et je trouvai tout naturel, en arrivant à Bruxelles, de rencontrer diverses personnes qui me parlaient de ma famille. Je fus surpris néanmoins quand un homme d'un certain âge, qui paraissait bien au courant, me dit (ce que j'ignorais) que mon grand-père, très ami de la nature, faisait venir de Paris des graines de fleurs, dont il avait toujours les poches pleines, et que, dans ses promenades, il se plaisait à en répandre dans les bois et dans les prés. « En sorte que c'est à M. Passy, ajouta ce brave homme, que nous devons une bonne partie des plantes qui se sont naturalisées et répandues aux environs de la ville. »

Je fus charmé et un peu fier d'apprendre que nous avions quelque droit, sans nous en douter, à la gratitude de la Belgique. Mais je fus frappé surtout de cette survivance de nos actes même les plus insignifiants en apparence, et de cette persistante fructification des moindres semences.

Oui, des moindres comme des plus considérables; des bonnes et aussi des mauvaises : des graines bienfaisantes ou charmantes de la flore des prés, de celles des jardins ou des arbres, dont l'ombre abrite une suite de générations, et des graines malfaisantes, des plantes vénéneuses ou parasites qui atteignent l'homme dans son travail ou

dans sa santé. Et généralisant, je me dis (c'était une naïveté, hélas! mais combien peu nous pensons à cette naïveté) que tout, en nous et autour de nous, à toute heure, est semence, semence de bien ou de mal, de vérité ou d'erreur, de courage ou de lâcheté, d'honneur ou de honte; et qu'il n'y a pas une de nos paroles, un de nos actes, presque un de nos gestes, qui ne soit, de notre vivant et après nous, dans le cercle étroit ou large dans lequel nous nous mouvons, et jusqu'aux limites du temps et de l'espace peut-être, le point de départ d'un incalculable ensemencement de richesse ou de misère, de lumière ou d'obscurité, de grandeur ou d'abaissement.

Et cet ensemencement dont les conséquences peuvent être aussi considérables, cet ensemencement matériel ou moral, nous le pratiquons à toute heure sans y songer, et sans nous demander de quelle responsabilité il va nous charger. Nous parlons, chez nous ou en public, dans la rue ou dans un compartiment de tramway ou de chemin de fer, sans nous préoccuper des oreilles qui nous entendent et des yeux qui nous observent; et nos paroles, sans être coupables peut-être, sans être des paroles de haine, de calomnie ou de médisance, sont de nature (mal comprises parfois) à troubler l'esprit ou le cœur de ceux qui nous entendent, à leur suggérer, sur telle personne, telle profession, telle catégorie sociale, des idées fausses, des préventions, des jalousies. Sans le savoir, sans le vouloir, mais faute de nous être suffisamment observés, nous avons troublé des âmes tranquilles, excité des soupçons, provoqué des animosités qui dégèneront peut-être en querelles de famille ou en agitations sociales.

Vous avez, Madame, sans souci du milieu dans lequel vous l'exhibiez, étalé avec complaisance une toilette, des bijoux, un luxe qu'une fortune honnêtement gagnée mettait à votre portée (que serait-ce si ce luxe était mal acquis et se trouvait par lui seul une tentation dangereuse?) — et

par le douloureux froissement qu'ont ressenti du contraste avec leur dénûment quelques-uns de ceux ou de celles dont vous provoquiez ainsi les regards, vous avez soulevé, contre vous d'abord, et contre la richesse en général, des malédictions qui sont des souffrances pour ceux qui les profèrent, et des menaces pour votre sécurité et pour la paix générale. Je continue. Vous êtes journaliste, écrivain, dessinateur, auteur dramatique, ou acteur, et pour faire de la réclame à votre journal, pour faire parler de votre livre, pour flatter la clientèle malsaine qui recherche certains genres de dessins et d'images ; pour faire à votre pièce ou à votre jeu un succès de scandale, vous faites appel, plus ou moins habilement, par l'effronterie parfois, parfois aussi par la recherche délicate des synonymies et des sous-entendus, aux bas et honteux instincts qui couvent au fond de la nature humaine. Et des adolescents encore honnêtes sont attirés par vous, presque à leur insu d'abord, sur la pente glissante où l'on ne s'arrête plus ; des ménages unis sont pervertis, et la corruption et la débauche se répandent de proche en proche et de génération en génération.

Je crois devoir insister sur cette puissance, en quelque sorte fascinatrice, de l'écrit et de l'image, sur cette suggestion malade qui se traduit trop souvent en imitation coupable et criminelle, et à laquelle est due peut-être une grande partie des plus abominables forfaits qui nous soulèvent d'horreur.

Je passais un jour, il y a longtemps déjà, dans le quartier central des journaux, à cette époque, rue du Croissant. Un duel avait eu lieu quelques jours auparavant entre M. Rochefort et M. Jules Kœchlin, si je ne me trompe. Le journaliste avait été touché, sans gravité heureusement. Une feuille illustrée (je ne sais laquelle) représentait la scène ; et elle avait eu soin, pour attirer plus sûrement l'attention, d'exagérer quelque peu la blessure et de

bien mettre en évidence le sang qui en sortait. Deux gamins, l'un de cinq ou six ans peut-être, l'autre de dix ou onze, étaient arrêtés devant la devanture ; et voici ce que l'aîné disait au plus jeune, en trouvant, évidemment, la chose très drôle : « Tiens, vois-tu le bouillon qui coule ? » Qui oserait assurer que de cette simple façon de parler ou d'entendre parler d'une lutte qui aurait pu être mortelle, et de rire du sang humain versé par une main humaine, ne soient jamais sortis, dans l'âme de l'un ou de l'autre de ces enfants, ce mépris de la vie de ses semblables, et ce besoin de frapper et de détruire dont nous voyons tous les jours de trop nombreux exemples ?

Ce n'est qu'un fait entre mille, et pris à dessein parmi les moindres. Mais la loi est la même partout, et, l'instinct d'imitation aidant, la publicité donnée, avec une insistance déplorable, à tous les méfaits, et de préférence aux pires, produit, chez les natures faibles ou malsaines, une véritable possession, sous l'empire de laquelle elles finissent par céder presque fatalement au vertige de l'abîme. « Qui vous a donné l'idée de ce crime ? demande le magistrat. — J'avais lu cela dans le journal, à propos de telle ou telle affaire », répond l'accusé, et il dit vrai. Souvent même il ajoute que le désir de faire parler de lui (sans être découvert, à ce qu'il espérait pourtant) a été l'un de ses mobiles. Femme coupée en morceaux, cadavre caché dans une malle et déposé à une gare ou expédié par le chemin de fer, égorgements comme ceux de Vacher, incendies, étouffements ou empoisonnements d'enfants, attentats à l'instar de Soleilland, tout, on ne le voit que trop, va par séries, et l'on peut dire qu'il y a des modes pour le crime comme pour les jupes et les chapeaux, et que les criminels s'y soumettent aussi servilement et aussi bêtement que les belles dames aux caprices des faiseurs ou aux excentricités des mondaines. C'est une contagion contre laquelle il faudrait faire, s'il était possible, l'isole-

ment par le silence, et que nous favorisons par notre sotte curiosité et notre imbécile intérêt.

Et à ce propos, (sans vouloir entrer ici dans la discussion de cette grande question à l'ordre du jour), un mot sur la peine de mort, ou plutôt sur les oscillations de l'opinion à ce sujet. Depuis que la question est pendante, ce n'est pas par des considérations d'humanité ou d'utilité, ce n'est pas par des arguments de fait, en pesant les témoignages des criminalistes et des moralistes, en étudiant les statistiques et en comparant les divers résultats des législations qui ont multiplié la peine capitale et de celles qui l'ont supprimée en droit ou en fait; ce n'est point par des arguments, c'est par des sentiments et par des soubresauts de sentiments que l'on se laisse influencer. Il y a eu accalmie dans le monde du crime, ou peut-être, distraite par d'autres préoccupations, l'opinion publique s'est-elle moins émue de crimes qui semblaient moins menacer les intérêts courants du grand nombre. La pitié l'emporte, les écrits et les discours des Beccaria, des Victor Hugo, des Jules Simon et des autres paraissent décisifs, et l'on est, comme il y a quelques mois, au moment d'acclamer, presque unanimement, après la suppression du traitement du bourreau, la suppression de l'échafaud. A ce moment, un crime horrible est dénoncé, pas nouveau pourtant, (il a eu, à toutes les époques, des précédents nombreux), mais plus exploité par la presse. Et aussitôt, comme deux effets de la même cause, deux faits se produisent : l'imitation du crime, le crime du jour, d'un côté, et un revirement, un effarouchement de l'opinion, de l'autre. Tous les jurés, les uns après les autres, comme les moutons de Panurge, réclament la mort du criminel et la mise à l'ordre du jour de l'échafaud, avec le même entrain avec lequel ils réclamaient, la veille, l'indulgence et le respect de la vie humaine. Et ils ne voient pas, les malheureux, qu'ils ne font que céder, eux qui devraient donner l'exem -

ple du sang-froid et de la réflexion, à cette fascination de l'exemple qui entraîne les coupables. Et ils oublient (ce que tous les criminalistes ont constaté) que l'atrocité des peines entretient l'atrocité des mœurs, et que l'échafaud lui-même, s'il est parfois, pour quelques-uns, un épouvail salutaire, n'est trop souvent, pour beaucoup, qu'un enseignement funeste, une leçon de mépris de la vie et de la mort, souvent même, par le triste bruit qui se fait autour de lui, une tentation pour certaines vanités malades et perverses.

Mais c'est trop m'arrêter sur le douloureux côté de ce que j'appelle l'ensemencement matériel et moral. Il est temps de regarder de l'autre côté. Car le problème, Dieu merci ! a deux faces, et si la mauvaise graine, quand elle n'est pas étouffée avant d'avoir donné son fruit, empoisonne bientôt le terrain autour d'elle, la bonne, à son tour, fait son œuvre et fructifie. Une bonne parole, dite à propos, en encourageant ou en relevant une volonté chancelante ou une âme à demi déchuë, ne rend pas seulement la force et la confiance à une existence menacée, elle arrête à sa naissance toute une série de faiblesses, de fautes et de hontes, et elle y substitue, pour le bien individuel et pour le bien commun, tout une longue descendance de bons sentiments et de bonnes actions. Un bon livre, un bon discours, une bonne leçon, faisant apparaître, à l'heure convenable, une idée juste à l'esprit, sentir au cœur une noble ambition, transforment une existence, et, par elle, préparent dans une famille, dans une ville, dans une nation, dans le monde entier parfois, une évolution bienfaisante d'une inappréciable importance.

Un jour, un jeune homme, engagé dans les dissipations du monde, entre dans une église, et, avec une curiosité ironique d'abord, puis avec intérêt, il écoute le prédicateur parlant à ses auditeurs de leurs devoirs, de la dignité humaine, du mal à combattre et du bien à faire. Et

tout à coup il se dit : « Mais c'est pour moi que cet homme parle ; c'est à moi que ses discours s'adressent. » Et il sort du temple transformé. C'est saint Augustin arraché aux séductions du siècle par quelques paroles de sa mère ; c'est saint Ambroise qui demain, au nom de l'autorité que lui auront conquis ses vertus, reprochera en face à Théodose la cruauté de ses vengeances, et forcera la majesté impériale à faire pénitence publique du sang versé.

N'allons pas si loin. Qui ne sait quelle a été, pour la suppression de l'esclavage aux États-Unis, la publication d'un simple livre, écrit par une femme inconnue la veille, *La Case de l'oncle Tom*, de M^{me} Beecher-Stowe ? Mais M^{me} Beecher-Stowe n'est pas une exception, et elle avait eu des devanciers. Les noms de Wilberforce et de Clarkson, dès le commencement du siècle dernier, étaient célèbres, en Angleterre, et honorés, sur le Continent, par tous ceux qui souffraient comme d'un affront personnel de l'injustice faite à leurs frères noirs. Or, comment l'un de ces deux apôtres de l'émancipation tout au moins, Clarkson, avait-il été converti à cette cause ? Par un étranger, qu'il ne connaissait pas, et qui ne l'a jamais connu, par un Français resté obscur. Il s'appelait, je crois, Antoine Bénézet. Ce brave homme, fixé en Amérique, et témoin des souffrances endurées par les malheureux noirs, avait eu la pensée de dénoncer au monde cette monstruosité ; et dans un livre où il racontait tout ce qu'il avait été à même de voir, il avait fait, du mieux qu'il avait pu, appel à la conscience de l'humanité. La conscience de l'humanité avait fait la sourde oreille, ou peut-être, le bonhomme ayant plus de zèle que de talent, son livre, jugé médiocre, était-il demeuré à peu près sans lecteurs. Clarkson ayant, vers la fin de ses études, une thèse à composer, avait, sans bien se rendre compte de la tâche qu'il assumait, choisi pour sujet la liberté, et désireux de se documenter avant de se mettre à écrire, il

s'était procuré, parmi d'autres, sur le vu du titre, le livre de Bénézet. L'ayant emporté avec lui dans une promenade à cheval, et s'étant assis, pour y jeter un coup d'œil, sous un arbre, il fut tellement saisi d'horreur à la première lecture des atrocités dont il y trouvait le récit, que, poursuivant jusqu'au bout pour épuiser la coupe d'amertume, il ne quitta la place qu'en refermant le livre sur la dernière page. Son parti était pris : ce n'était plus une dissertation sur la liberté en général qu'il allait composer, c'était sa vie entière qu'il allait consacrer à la cause de la libération des noirs. N'était-ce pas, sans le savoir, notre compatriote ignoré qui, par sa plaidoirie, perdue en apparence, avait gagné cette cause ?

Ce n'est qu'un exemple, sur lequel je me suis arrêté à cause de son importance. Mais partout et sous toutes les formes les choses se passent de même. « C'est tel livre », dit Franklin, « qui a déterminé la direction de mes idées ». Combien d'autres, petits Franklins inconnus ou simples braves gens, ont été et sont encore tous les jours influencés par les écrits du grand Franklin ! Écrivains, orateurs, professeurs, qui de nous, cent fois, au cours de sa carrière, n'a recueilli des preuves de l'influence de sa parole ou de ses travaux ? « Vous avez passé, à telle époque, dans telle ville », m'ont écrit maintes fois des gens que je ne connaissais pas, mais dont j'avais vu par hasard le nom au bas d'un article remarquable ou sur le dos d'un volume ; « et vous y avez parlé sur tel sujet. J'ai lu votre étude sur *Les Machines*, ou sur *La véritable Égalité* ; j'ai assisté à l'un de vos Congrès sur la paix ; et c'est pour cela que j'ai fait ce dont vous voulez bien me féliciter ».

C'est la vie courante, et le poète ancien l'avait déjà dit dans un vers célèbre :

Et quasi cursores vitam lampada tradunt.

Nous nous transmettons la vie, et nous nous passons

de main en main, de cerveau en cerveau, de cœur en cœur, les connaissances, les idées, les sentiments, les bons et les mauvais, bienfaiteurs et malfaiteurs les uns des autres, solidaires dans le bien et dans le mal, semeurs de vérité, de justice, de concorde et de paix, ou semeurs d'erreur, d'iniquité, de malveillance et de guerre. Mais semeurs toujours, et semeurs de semences qui, une fois tombées sur le sol, font leur œuvre et germent, oubliées ou non par celui qui les a lancées, et donnant, selon le mot de la parabole, leur fruit au décuple et au centuple, suivant le terrain qui les a reçues. Tâchons, tous tant que nous sommes, de n'en laisser tomber autour de nous que de bonnes, et souhaitons qu'elles ne tombent qu'en terrain favorable. « Plantons », m'écrivait un jour l'un de ceux qui ont été les meilleurs semeurs, mon maître Édouard Laboulaye, « et prions le Ciel d'arroser! ».

Frédéric PASSY.

Séance du 8 août 1908.

PAROLES DE M. DE FOVILLE

PRÉSIDENT

A L'OCCASION DU DÉCÈS

DE M. LIÉGEOIS

Messieurs, j'ai reçu et je dois vous transmettre une triste nouvelle. Un des correspondants de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Jules Liégeois, est mort, le 14 de ce mois, victime d'un de ces accidents d'automobile qui se multiplient vraiment d'une façon effrayante.

C'est dans le département des Vosges, à Bains-les-Bains, que M. Liégeois a été mortellement frappé. Il allait avoir soixante-quinze ans.

Son élection, comme correspondant, datait de 1899. On le voyait rarement ici. Mais vos suffrages avaient été le juste couronnement d'une belle carrière scientifique. En 1865, après quelques années passées dans l'administration active, M. Liégeois avait été nommé professeur de droit administratif à la Faculté de Nancy.

Comme tel il a traité, dans de remarquables opuscules, des sujets qui intéressent au même degré l'économiste et le jurisconsulte, la question du billet de banque, celles du prêt à intérêt et de l'usure en particulier.

Mais ses travaux les plus originaux et les plus connus, sont ceux qui concernent l'hypnotisme. Avec le D^r Bernheim et le D^r Liébaut, le D^r Liégeois fut un des membres

les plus actifs de cette *École de Nancy*, comme on l'appelle, qui a soumis à une enquête pénétrante ces étranges phénomènes de magnétisme et d'hypnose, où le réel semble parfois se confondre avec le merveilleux. Ici même, nous avons entendu M. Liégeois exposer les idées qui lui étaient chères et nous n'avions pas tous été convaincus ; mais nous avons tous été vivement intéressés.

C'est parmi les correspondants de la Section d'Économie politique que M. Liégeois avait pris place, il y a neuf ans. L'Académie, par un double vote, en avait, il y a quelques semaines, complété la liste. Et voilà que déjà un vide nouveau s'y fait. Notre compagnie s'associe de tout cœur au deuil de la Faculté de Nancy et de la famille qui vient d'être si cruellement éprouvée.

Séance du 22 août 1908.

RAPPORT SUR LE CONCOURS
POUR LE
PRIX JEAN REYNAUD
A DÉCERNER EN 1908

L'Académie des Sciences morales et politiques est appelée à décerner, cette année, le prix Jean Reynaud, lequel, suivant la volonté du testateur, doit être accordé pour chaque classe de l'Institut au travail le plus méritant, qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Dans son dernier vote, en 1903, l'Académie l'avait décerné à MM. Charles Adam et Paul Tannery, pour leur grande et belle édition des œuvres de Descartes. Cette année, votre Commission a fixé son choix sur M. Achille Luchaire, membre de l'Académie, pour ses six volumes sur *Innocent III*.

Ce n'est pas la première fois que notre savant confrère a mérité et obtenu des couronnes académiques. En 1882, pour son *Mémoire sur les Progrès du pouvoir royal sous les Capétiens*, il eut le prix du Budget, et, en 1885, il obtint de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le grand prix Gobert, pour son précieux *Catalogue des Actes de Louis VII*. A ses importants travaux sur les premiers Capétiens et sur les Communes françaises, qui lui assurèrent, en 1895, dans notre Académie le fauteuil de M. Gef-

froy, M. Luchaire a ajouté, au cours de ces cinq dernières années, une œuvre d'un caractère très élevé sur l'histoire politique d'un grand pape, Innocent III. L'érudition et le talent de ce travail considérable ont attiré l'attention de votre Commission et lui ont valu ses suffrages.

Depuis que Frédéric Hurter a composé la vie d'Innocent III, il y a quelque soixante ans, certains écrivains, comme Brischar, Chantrel, Deutsch, Jorry et Loudun, ont tenté de reprendre plus ou moins cette histoire, mais sans apporter aux chercheurs et aux érudits rien de bien nouveau et de bien instructif. Il faut dire que le travail de Frédéric Hurter avait été fait avec un soin, une science et une conscience remarquables, et qu'il se lit encore avec profit. On pourrait lui reprocher peut-être une exposition un peu diffuse, et çà et là une critique incomplète des sources, mais ce travail n'en demeure pas moins une œuvre très érudite et très impartiale. Les études profondes que le président du Consistoire d'Augsbourg avait consacrées à l'histoire de la Papauté et de l'Église produisirent sur lui une telle impression, qu'après la publication de son œuvre il se convertit à la religion catholique. Pour aborder à nouveau l'important sujet de la vie d'Innocent III, il fallait les connaissances d'un savant qui fût pleinement au courant de l'histoire du Moyen âge et particulièrement des XII^e et XIII^e siècles, et en même temps fidèle à la culture classique sans laquelle il n'est point d'œuvres durables (1). Nul, mieux que M. Achille Luchaire,

(1) A la séance du 7 mars 1908, M. Luchaire lisant une étude sur la Jeanne d'Arc d'Anatole France, nous citait cette affirmation de M. Ch.-V. Langlois, extraite de son livre sur *la vie en France au Moyen Age* : « On en viendra à concevoir les livres d'histoire pour le public éclairé, comme des recueils de textes précédés de dissertations critiques et encadrés de commentaires sobres, assemblés avec discernement, groupés avec art ». Et M. Luchaire critiquait ainsi cette affirmation : « L'ouvrage de M. Ch.-V. Langlois est le modèle du genre : mais un recueil de textes

suppléant, puis successeur de Fustel de Coulanges dans la chaire si renommée de l'histoire médiévale, ne pouvait entreprendre une tâche aussi difficile que celle qui consistait à remettre en pleine lumière la grande et complexe figure politique d'Innocent III.

Ce n'est pas, spécialement, dans son action si puissante sur le monde religieux proprement dit, sur le clergé et les établissements monastiques que notre honorable confrère a voulu étudier ce Pape illustre. Ce qu'il a préféré surtout, c'est examiner la prodigieuse influence d'Innocent III sur les princes de la chrétienté, l'omnipotence du Souverain Pontife, placé par Dieu au-dessus de tous les monarques, pouvant lier ou délier sur la terre comme il liait et déliait dans le ciel, et déposer les rois par les seuls moyens spirituels.

Utilisant les *Gesta Innocentii tertii*, œuvre d'un clerc romain de l'entourage du Pape, les études savantes de Hugo Elkan et de Fritz Gerlich, la correspondance volumineuse d'Innocent III, les *Regesta Pontificum romanorum*, les mémoires de Léopold Delisle, les écrits de Denifle, Palmieri, Rocquain, Hampe, Munch, Winckelmann et autres, l'ouvrage fondamental de Frédéric Hurter et tout ce que peuvent fournir à un érudit les bibliothèques, les Archives et sa science personnelle, M. Achille Luchaire a consacré six volumes aux actes principaux du règne d'Innocent III, et ce n'est pas trop.


L'auteur a répondu, en son dernier volume, à quelques objections qui concernaient plus particulièrement la méthode historique employée par lui en cet ouvrage. Ayant choisi certains grands épisodes de l'histoire d'Innocent III, il était évident qu'il devait s'exposer à des redites que l'ordre chronologique lui eût permis d'éviter. M. Luchaire a fait remar-

est une édition ou une traduction; ce ne sera jamais un livre d'histoire. L'ancienne manière me suffit. »

quer à ce sujet qu'au début de son travail, il n'avait pas l'intention d'étendre son récit à l'ensemble des actes politiques d'Innocent III. S'il s'est borné à choisir, dans l'immensité de ce pontificat, les faits qui lui ont paru les plus importants, et non à raconter par le menu toute la vie du Pontife, c'est qu'il a voulu faire un ouvrage d'exposition courante, facile à lire, et de nature à être favorablement accueilli par le grand public, soucieux du passé. On aurait pu lui demander, et il eût été certainement capable de le faire, de retracer la biographie entière d'Innocent III, en montrant comment « l'autorité pontificale s'exerçait à la fois selon la succession des événements, sur tous les points du monde chrétien et en nous révélant ainsi la complexité du Moyen âge, de son organisme et de ses fonctions dans leur vérité intime et vivante ». M. Luchaire a préféré ne donner au public que les parties saillantes de l'œuvre d'Innocent III, et il y a délibérément supprimé tout appareil d'érudition, mais en faisant connaître à la fin du dernier volume les sources bibliographiques où il avait puisé et en y plaçant une table des noms de lieux et de personnes qui rendra grand service aux érudits. Il a, en même temps, corrigé quelques erreurs et réparé quelques omissions qui échappent inévitablement aux œuvres les plus soignées. Je dois maintenant vous faire connaître toute la valeur de l'ouvrage de M. Luchaire et entrer avec vous dans l'examen consciencieux de ses six volumes.

*
* *

Il suffit de considérer quelque peu les événements qui se déroulèrent de l'année 1198 à l'année 1216, pour se rendre compte de l'importance immense de ces dix-huit années, ainsi que du génie politique et religieux d'Inno-



cent III qui compte certainement au nombre des plus célèbres représentants de la Papauté.

Élu en 1198, à l'âge de trente-sept ans, comme successeur de Célestin III qui avait eu de graves démêlés avec l'empereur d'Allemagne Henri VI, usurpateur de la Sicile, avec Léopold, duc d'Autriche, et avec Philippe-Auguste, le cardinal Lothaire, issu de la noble race des comtes de Segni, dont il hérita de l'intrépidité et de l'énergie, montra, dès son avènement, que le monde allait trouver en lui une force et une lumière. Ayant reçu à Rome, à Paris, à Bologne, une instruction fort étendue, très savant en théologie, en droit et en philosophie, il avait gardé de l'Université de Paris un respectueux et reconnaissant souvenir.

Il s'en était montré le protecteur vigilant, et nul ne pourra s'étonner que, de ce chef, M. Achille Luchaire, professeur en Sorbonne, n'ait ressenti pour lui la plus vive sympathie. La jeunesse virile du cardinal Lothaire, son esprit de résolution et d'initiative, ses qualités et ses vertus notoires l'avaient désigné à l'attention du Sacré Collège qui, dans les circonstances difficiles où se trouvait alors l'Église, désirait un Pape pieux, instruit, énergique et ayant le sentiment et le vouloir de l'autorité dont ses prédécesseurs Grégoire VII, Urbain III, Clément III et Célestin III, en proie aux plus graves difficultés avec l'étranger et avec leurs propres sujets, n'avaient, malgré leurs qualités et leurs vertus, donné que des preuves insuffisantes. Lothaire n'accepta pas, sans verser des larmes, le pouvoir suprême que lui conférait la tiare. M. Luchaire croit que c'est là une tradition romaine. Il n'est cependant pas défendu de penser que celui qui, tout à coup, est élevé à une telle dignité, ressent spontanément une légitime émotion, tant au point de vue du grand honneur qui lui est déféré que de l'immense responsabilité qui va lui incomber.

L'aspect d'Innocent III était majestueux. Un front vaste,

de grands yeux brillants, un nez droit, une bouche puissante et ferme, un air à la fois doux et impérieux, une stature régulière semblaient attester sa vigueur, sa résolution, sa modération et sa volonté. Comme l'a reconnu Hurter, il était ce qu'il devait être, et il a fait ce qu'il devait faire.

Supérieur à son siècle, en tout cas le plus illustre de ses contemporains, doué d'un génie et d'une dignité incomparables, simple de cœur et grand d'esprit, généreux et libéral de nature, sentinelle vigilante de l'Église, préoccupé avant toutes choses d'étendre la foi et la civilisation, de porter haut la bannière du Christ, de faire respecter et aimer l'autorité du Saint-Siège, d'en assurer et maintenir les droits et prérogatives, de délivrer l'Italie du joug allemand, de conserver l'unité religieuse, de repousser toute atteinte aux dogmes, à la morale et à la discipline ecclésiastiques, moraliste universel et Père du nouveau droit, théologien consommé, juriste impeccable, attentif à faire prédominer partout la justice et l'humanité, à défendre la veuve et l'orphelin contre leurs ennemis, la femme délaissée ou maltraitée contre l'oppresser, à protéger le pauvre et l'opprimé contre l'arbitraire ou la tyrannie des princes et des grands, à conseiller aux monarques et aux puissants la pratique des vertus et le respect de leur dignité, à dissiper les désordres, à rétablir la paix; habile à faire succéder, quand il le fallait, aux mesures de douceur, les mesures de rigueur nécessaires, résolu à ne point plier devant l'audace et les envahissements des hérétiques en vertu des pouvoirs reçus par lui d'en haut, et ayant la conviction que les plus grands périls à redouter pour la société étaient la rupture de l'unité catholique et la méconnaissance de l'autorité pontificale; considérant les rois chrétiens comme les défenseurs-nés de l'Église et des lois saintes auxquelles ils avaient juré d'être soumis, Innocent III — et c'est ainsi que le présente M. Luchaire, — ne recula devant aucun obstacle, devant aucune me-



nace, devant aucun danger, pour accomplir son immense et périlleuse mission.

∴

Lorsqu'il ceignit la tiare et notifia son avènement à l'univers chrétien, Innocent III rappela aux princes et aux monarques la portée des termes de la parole divine « *Tues Petrus* », la promesse du Christ de donner à son vicaire les clefs du royaume des cieux et par là même la toute-puissance du Pape sur les rois, et de la Papauté sur les royaumes de la terre. Il n'y a rien de contradictoire entre l'humilité dont Innocent III faisait preuve dans ses écrits et l'autorité majestueuse dont il se targuait dans ses actes. Serviteur des serviteurs de Dieu, en tant que le premier et le plus humble de tous les évêques, il n'en était pas moins le chef suprême de l'Église universelle et commandait aussibien à tous les prêtres de cette Église qu'aux rois ou sujets qui devaient lui être soumis. Il affirmait avec force ses droits sur le domaine papal et il les considérait comme incontestables. Là encore, Innocent III était fidèle à la vérité et à la tradition. N'est-ce pas Voltaire lui-même qui reconnaissait que « le temps a donné au Saint-Siège des droits aussi réels sur ses États que les autres souverains de l'Europe en ont sur les leurs » (1). Ces droits renouvelés par des faits qu'on ne peut oublier, comme l'énergie de Léon le Grand arrachant Rome aux menaces d'Attila, l'audace de Grégoire le Grand contre la superbe des empereurs d'Orient, l'intrépidité de Léon IV défendant avec succès Rome contre les Sarrasins, réparant les murs de la ville, élevant des tours, armant les milices, s'opposant aux violences de l'ennemi avec la dignité et le courage d'un roi ; ces exemples de vaillance et

(1) *Essai sur les mœurs*, ch. XIII.

de fermeté, Innocent III sut les renouveler et se montrer l'égal de ses plus illustres prédécesseurs. Il a été, au XII^e et au XIII^e siècle, le représentant le plus noble de la grandeur morale et de la puissance réelle de la Papauté. Pontife et chef d'État, juge et souverain, il a su réunir en lui tout ce qui fait l'honneur et le prestige de ceux que Dieu a voulu élever au-dessus des hommes. On comprend que M. Achille Luchaire ait été tenté par une figure aussi originale et aussi puissante, par un Pape dont M. Léopold Delisle disait, dans un savant mémoire sur *les Actes d'Innocent III* : « Il dirigea pendant dix-huit ans les affaires de la Chrétienté avec une élévation de vues, une sûreté de coup d'œil, une fermeté et un amour de la justice qui doivent exciter l'admiration de tout homme impartial. C'est là qu'il faut étudier non seulement l'état de l'Église au XIII^e siècle, mais encore la plupart des grands événements en France, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, à Constantinople et dans la Terre Sainte, événements que le Souverain Pontife avait souvent préparés et dont il savait habilement diriger le cours. »

..

C'est à cette étude que s'est particulièrement adonné M. Luchaire. « Plaçons-nous, a-t-il dit, par la pensée au XII^e siècle. Dégageons-nous de l'heure présente, des circonstances actuelles, et nous ne nous étonnerons pas d'entendre Innocent III déclarer que Rome, ville apostolique et impériale, est à lui qui, comme évêque général, porte la mitre, et comme roi, la tiare. Nous ne serons pas surpris de l'entendre dire que l'autorité spirituelle du Pape est plus étendue que l'autorité royale, et ajouter que, dans le peuple de Dieu, le sacerdoce passe avant l'Empire, et que, d'ailleurs, le sacerdoce ne doit pas être séparé de l'Empire, et

que les deux puissances se confondent en sa personne. » De ces affirmations solennelles découle toute l'histoire de son pontificat. Le pouvoir, dont Innocent III est investi, est à la fois évangelique et historique, de nature spirituelle et de nature temporelle. « Sans doute le Pape croit que la puissance religieuse est très supérieure à l'autre, mais il usera de l'une et de l'autre, et comme toutes les deux lui paraissent légitimes, il consacra sa vie à les fortifier toutes les deux. » Son programme d'action est, en quelque sorte, résumé dans ces pensées qu'il a exprimées en tant que Pape et Pontife universel :

« Nous sommes établi par Dieu au-dessus des peuples et des royaumes.

« L'Église romaine est la mère et la maîtresse de toute les Églises de l'univers.

« Assis sur le trône de dignité, nous siégeons au même titre que les Rois eux-mêmes.

« Rien de ce qui se passe dans l'univers ne doit échapper à l'attention et au contrôle du Souverain-Pontife. »

C'est là ce que pense toujours la Papauté, même après la disparition du pouvoir temporel, et les successeurs d'Innocent III, comme ses prédécesseurs, ont répété et répéteront : « Le Pape est le vicaire de Dieu et son représentant sur la terre ». Il n'y a pas longtemps, d'ailleurs qu'un Pape, choisi comme arbitre pacifique dans un conflit entre deux puissances européennes, pouvait dire : « L'histoire nous apprend que cette tâche n'est pas nouvelle pour le Saint-Siège et qu'il n'est pas de fonction plus conforme à l'esprit et à la nature du pontificat romain. »

Ayant ainsi pénétré les intentions et les volontés d'Innocent III, M. Luchaire a voulu voir et nous montrer jusqu'où le Pape avait poussé la pratique de son autorité et de ses droits. Après une étude consciencieuse de sa vie et des événements auxquels il a été mêlé, il a loyalement

reconnu qu'Innocent III avait su concilier la grandeur de sa mission avec l'humilité de sa foi.

Les six volumes dans lesquels l'historien a compris la vie politique d'Innocent III portent sur la conquête de Rome et de l'Italie, la guerre du Sacerdoce et de l'Empire, la croisade des Albigeois, la quatrième croisade, l'Empire latin et l'union des deux Églises, les rapports de la Papauté avec ses royautes vassales, les États du Portugal, Léon, Castille, Navarre et Aragon, la Hongrie, la Serbie, la Bulgarie et la Galicie, l'Angleterre et la France, c'est-à-dire sur des sujets d'une ampleur, d'une portée et d'un intérêt considérables.

..

Disputer Rome et l'Italie à la concurrence des Césars allemands était pour les Papes du XII^e siècle le premier de leurs devoirs, car la Papauté avait vu son domaine envahi et spolié par eux. C'est ainsi qu'Henri VI avait pris la Sicile, les duchés des Pouilles, de la Calabre et une grande partie de la Péninsule, malgré l'excommunication lancée contre lui par Célestin III. L'Italie avait horreur du joug allemand, et c'est en se servant de ce sentiment si national, si patriotique, qu'Innocent III résolut de débarrasser son pays de la domination étrangère et d'y faire succéder sa propre domination. Du X^e au XII^e siècle jusqu'à Clément III, les Romains avaient lutté contre le pouvoir pontifical, et ce ne fut que sous Innocent III qu'ils admirent sa souveraineté effective. M. Luchaire montre avec quelle adresse et quelle énergie ce Pape est arrivé à écarter, au moins de son vivant, de la Papauté, ce calice amer : la réunion de l'Italie du sud à l'Empire allemand. Après avoir relevé ses actes d'homme d'Etat, il apprécie hautement les réformes qui donnèrent à la Cour romaine un caractère de sagesse et de grandeur. Innocent III a su, particulièrement en effet,



DES MÉTIERS DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

diminuer le luxe et le faste de la Cour
romaine, arrêter le trafic et l'avidité de ses agents,
classer en quelques sorte les vendeurs du temple, don-
ner personnellement l'exemple de la plus ample géné-
rosité, réparer et construire des églises, rehausser l'éclat
des édifices et des objets consacrés au culte, embellir
Saint-Pierre, contribuer par ses largesses à encourager en
Italie une véritable renaissance artistique. Le temps
que pouvaient lui laisser ses charges et ses devoirs mul-
tiples, Innocent III le passait à compulser des dossiers
judiciaires, à entendre des plaidoiries, à rendre des arrêts.
Chef de l'Église, chef d'État, diplomate, juge universel,
théologien couronné, il est ainsi loué par son nouveau
biographe : « On a peine à comprendre l'extraordinaire
activité de ce Pape qui, outre le poids de ses autres fonc-
tions, a porté encore sans faiblir, pendant dix-huit ans,
cette charge véritablement écrasante : la présidence d'un
tribunal où tout l'univers venait plaider... L'esprit de
tolérance et d'équité inspira toutes ses décisions. Il faut lui
savoir gré d'avoir mis en lumière et recommandé au
monde une maxime des temps apostoliques que certains
réformateurs de la justice moderne prendraient volontiers
pour devise : *La pitié prime la loi. Misericordia super-
exaltatur iudicio* ».

..

L'étude de la guerre du Sacerdoce et de l'Empire est une des parties les plus considérables de l'ouvrage de M. Luchaire. Rien de plus émouvant, de plus saisissant que ce second volume qui raconte le schisme impérial, la double élection d'Otton de Brunswick et de Philippe de Souabe en 1198, le choix du Pape en faveur d'Otton, les succès et les revers de ce prince, l'arbitrage du Pape entre les deux rivaux, et le revirement d'Inno-

cent III qui reconnaît Philippe III, conciliant et repentant, comme roi des Romains ; puis l'assassinat, en 1208, de ce prince par le comte palatin de Bavière, Otton de Wittelsbach ; la reconnaissance d'Otton de Brunswick comme roi des Allemands par l'Allemagne, et son couronnement à Rome ; puis la félonie soudaine du nouvel empereur et l'oubli de ses promesses, son excommunication pour avoir envahi le patrimoine de Saint-Pierre, commencement de la guerre du Sacerdoce et de l'Empire. Le dernier chapitre nous fait assister aux événements les plus graves et les plus décisifs ; l'élection de Frédéric comme roi des Romains, l'hommage féodal renouvelé par ce roi entre les mains d'Innocent III, la lutte d'Otton contre Frédéric, allié de Philippe-Auguste, la célèbre bataille de Bouvines qui consacra la défaite et la disparition d'Otton, la subordination de l'Empire au Sacerdoce reconnue par Frédéric, qui accorda à Rome des concessions autrement considérables que celle de Philippe de Souabe et d'Otton de Brunswick. Innocent III sortait donc victorieux d'un terrible conflit et, dans sa joie d'avoir établi ce *modus vivendi* qui garantissait une paix durable à l'Église et au monde, il ne pouvait prévoir que ce même Frédéric II, si conciliant et si soumis, ferait, pendant trente ans, à la Papauté, une guerre impitoyable.

* *

Dans l'histoire de la croisade des Albigeois, M. Luchaire a fait preuve d'une érudition très sûre et d'une impartialité très rare. Les origines et les caractères du catharisme ou de l'albigéisme, la conduite de la Papauté à l'égard des hérétiques, les préliminaires de la croisade et le programme d'abord pacifique et modérateur d'Innocent III, puis le récit de la guerre sanglante des Albigeois et le dénouement du drame ont été racontés avec une précision,

une sobriété et une justesse des plus louables. M. Luchaire a peine à comprendre que l'Église ait attendu les premières années du XIII^e siècle pour s'émouvoir de la crise religieuse du Languedoc et prendre des mesures décisives contre une hérésie néfaste. « Si la pensée moderne, dit-il, voit dans la religion une affaire de croyance intime, si la liberté de l'individu ne doit souffrir aucune atteinte, il n'en était pas de même, il y a huit siècles. Alors, quel que fût le système religieux, le croyant ne se faisait pas scrupule d'employer la force pour propager la foi ou punir ceux qui l'abandonnaient... L'état social du Moyen âge reposant presque entièrement sur la religion et l'Église, l'adversaire du dogme ou du sacerdoce devenait une sorte d'anarchiste contre lequel tout était permis. » M. Luchaire constate que, dans les classes supérieures, il y avait moins de fanatisme ; il n'était pas rare que le prêtre se montrât plus tolérant que le laïque, parce qu'il était plus éclairé. « Plus on remontait, dit-il, dans la hiérarchie de l'Église, plus la passion religieuse s'atténuait. En matière d'hérésie, les Papes et leurs conseillers ont souvent fait preuve d'une largeur d'idées inconnues aux clercs subalternes. » L'historien tient à établir que la Papauté n'agit contre les hérétiques qu'après le peuple, après les rois et les clergés locaux. Ce n'est que lorsqu'elle vit que les masses se convertissaient à l'albigisme, qu'elle se décida à prendre des mesures rigoureuses et à faire appel au bras séculier. Innocent III, après avoir tout essayé pour éviter de sévir, comprit qu'il fallait le faire, mais avec discernement, en évitant les excès de zèle de l'épiscopat local et les entraînements de la foule. Il aurait voulu qu'on instruisit régulièrement les procès d'hérésie, et qu'on fit des enquêtes ; il aurait voulu voir lui-même les dossiers et rendre lui-même les arrêts. Lorsque l'hérésie s'accrut et menaça de s'emparer des pouvoirs publics, il employa toute son énergie à maintenir l'unité religieuse du monde latin. Mais le Pape avait indiqué

jusqu'où devait aller la répression, sans sortir de la légalité et d'une certaine modération. C'est parce que cette volonté n'a pas été entendue « que la fatalité et les passions humaines ont ensuite entraîné la croisade dans une voie que le Pape n'avait pas choisie et plus loin qu'il ne l'aurait voulu ». C'est en vain qu'Innocent III chercha à restreindre cette croisade dans de justes limites. Les massacres de Béziers, de Carcassonne, de Castelsarrasin, de Muret, de Saint-Gaudens, de Lavaur, les actes sinistres du cruel Simon de Montfort lui donnèrent une physionomie à jamais déplorable. Le Pape s'émut de ces violences et, voulant y mettre fin, somma Simon de Montfort de rendre les prises et les conquêtes qu'il avait faites au cours de cette croisade, et les condamna dans la personne même de son chef. Il blâma également ses trois légats d'avoir excédé leurs pouvoirs. Mais, contre la raison et contre la justice, les faits prirent un caractère tout autre qu'il ne l'avait voulu. Quelle que fut sa puissance, il ne put réagir contre un courant irrésistible qui paraissait légitimer les faits accomplis. Il essaya cependant d'atténuer le triomphe de Simon de Montfort en lui refusant la possession définitive du Languedoc. La question albigeoise fut soumise, en 1215, au Concile général de Latran où le Pape tenta encore, mais vainement, de faire prévaloir une politique clémentine et modérée, car le Concile consacra l'œuvre de Simon de Montfort et lui accorda toutes les terres prises sur les hérétiques. Toutefois, Innocent III atténua les avantages du vainqueur en le forçant à rendre hommage à son seigneur et suzerain Philippe-Auguste.

« Ne faut-il pas, dit justement M. Luchaire, que l'histoire impartiale tienne compte de l'insurmontable difficulté qu'il y avait pour un Pape, au Moyen âge, d'endiguer le fanatisme. » Un retour de la fortune permit à Raimon VI et à Raimon VII, comtes de Toulouse, de reprendre à leur spoliateur Simon de Montfort une grande partie de leurs do-

maines. Si ce succès a été possible, c'est à la fermeté d'Innocent III qu'il est dû.

*
* *

La question d'Orient, traitée par le quatrième volume, fut une de celles qui préoccupèrent le plus Innocent III. Avant son avènement à la Papauté, les musulmans avaient reconquis Jérusalem et les effets de la première croisade qui avait fait trembler l'Asie, étaient déjà oubliés. Innocent III résolut de reprendre la ville sainte, dont la perte avait causé la mort d'Urbain III, en 1187, car il ne voulait pas que l'Église perdît l'honneur et les bénéfices de sa glorieuse entreprise. Il prépara la guerre sainte, non pour assurer sa domination universelle et rendre son action politique plus efficace, mais pour enlever le tombeau du Christ aux mains des infidèles et pour assurer le triomphe de la croix. Le but religieux l'emportait sur le but politique, beaucoup plus qu'on ne le croit généralement. Le Pape voulait arracher les rois à leurs passions, à leurs haines et à leurs querelles. Il imposa aux cardinaux et au clergé une contribution personnelle pour les frais de la croisade. De ses propres deniers il arma un vaisseau et organisa des transports de blé. Il chercha à insuffler son ardeur généreuse aux princes, aux nobles, aux bourgeois, aux moines, Cisterciens et Prémontrés. Mais, contrairement aux intentions formelles d'Innocent III, la 4^e croisade dévia absolument de son but. Au lieu d'aller en Terre Sainte, elle se dirigea sur Zara, dont les Vénitiens exigèrent la destruction, et cela malgré les menaces du Pape et l'excommunication lancée par lui; puis sur Constantinople qui, prise d'assaut le 12 avril 1203, fut livrée à l'incendie, au pillage et au massacre. Le butin, une fois partagé entre les croisés, le comte de Flandre, Baudouin IX, fut élu et proclamé empereur des Latins.

Innocent III blâma énergiquement le légat, Pierre de Saint-Marcel, d'avoir absous les croisés du vœu de pèlerinage en Terre Sainte et déclara qu'il ne les avait pas envoyés « faire main basse sur les richesses de ce monde, mais pour mériter l'éternelle félicité d'en haut ». Le fruit de la nouvelle conquête avait paru amer au Pape et il ne se souciait guère d'approuver la convention par laquelle les croisés avaient d'avance partagé les dépouilles des vaincus, convention qui avait réglé, même sans l'avoir consulté, la condition des personnes et des biens du nouvel Empire. Aussi, manifesta-t-il son mécontentement d'abord aux clercs de Venise qui s'étaient arrogé le droit de nommer le patriarche de Constantinople, puis au doge qui s'était permis de partager les biens de l'Église grecque, et à l'empereur Baudouin qui voulait profiter de ce partage. Il réprouva avec force les abominations commises à Constantinople, et M. Luchaire convient que les Grecs qui les ont dénoncées au monde, n'ont pas prononcé de réquisitoire plus accablant. « C'est le Pape, dit-il, qui dans sa lettre à Pierre Capuano, a soulagé la conscience publique et exprimé, avec le plus de vigueur et d'indignation, ses propres griefs comme ceux de l'opinion révoltée. »

Mais si, au nom des principes, et cela avec une sincérité absolue, le Pape condamnait ces fautes et ces actes odieux, il était forcé, à son vif regret, d'accepter la situation qui lui était faite. Son premier soin fut donc d'empêcher les vainqueurs de Constantinople de résoudre sans lui les problèmes posés, et plus particulièrement l'organisation de l'Église latine, l'établissement du régime et de la hiérarchie spirituels dans le nouvel Empire. Il entendit être le maître du clergé de Constantinople et du patriarcat. Après avoir protesté contre l'élection illégale du patriarche Morosini, il voulut montrer que la création du premier patriarcat latin lui appartenait et, après la mort de Moro-

sini, il laissa le patriarcat sans titulaire pendant quatre ans. En 1215, il nomma lui-même le patriarche Gervais et s'efforça d'établir l'unité de la domination latine en mettant le patriarcat de Constantinople au-dessus de tous les patriarcats d'Orient. « On rendra cette justice au Pape, dit M. Luchaire dont il faut encore signaler ici et louer l'impartialité, qu'il a employé tous les moyens de maintenir dans l'Église grecque, troublée et militante, non seulement l'ordre hiérarchique, mais la paix si nécessaire à la solidité de l'édifice élevé par les Latins. Il veut que la primauté du siège de Constantinople soit reconnue par tous... il réprime les tentatives autonomistes de l'archevêque de Patras. Quand les circonstances l'obligent à intervenir dans les affaires des évêchés ressortissant au patriarcat, il réserve avec soin le droit de chef des Églises d'Orient... » Mais les difficultés étaient grandes, les résistances violentes, les mauvais vouloirs nombreux. Innocent III n'en poursuivit pas moins, là comme ailleurs, son programme de centralisation politique et religieuse et se glorifia d'avoir « introduit la latinité et la loi romaine dans ces fameuses cités grecques qui avaient vu grandir le christianisme et entendu prêcher les Apôtres ».

Le dernier chapitre du quatrième volume, *l'Union des deux Églises*, rappelle tous les efforts tentés par Innocent III pour maintenir la paix dans l'Église grecque, acceptant le personnel indigène dans les simples diocèses, entourant la situation des évêques grecs des garanties nécessaires, ménageant les monastères grecs hostiles pourtant à l'étranger, protégeant les indigènes contre les abus de pouvoir des Occidentaux, formant du rapport de dépendance entre le chef de l'Église latine et le clergé grec du nouvel Empire un lien plus politique que religieux.

« Il faut rendre cette justice à Innocent III, remarque avec raison M. Luchaire, que s'il a essayé de rallier à sa

foi et à ses idées le peuple schismatique d'Orient, son esprit de modération et de tolérance lui a permis de comprendre qu'il n'obtiendrait rien de la force. Il n'y a pas eu de persécution religieuse, au moins de son fait, après la fondation de l'Église latine, car on ne le doit pas rendre responsable des excès de zèle de ses légats. » Sur l'initiative du Pape, Baudouin IX proposa aux Grecs de commémorer le nom d'Innocent III dans les prières publiques. Les Grecs acceptèrent seulement de chanter à la fin de l'office divin cette acclamation, suivant une formule de salutation des empereurs byzantins : « Longue vie au Seigneur Innocent III, pape de l'ancienne Rome ! » C'était reconnaître la suprématie politique de la Papauté sur l'Empire latin, et tout au moins l'égalité, à Constantinople, du pouvoir religieux et du pouvoir civil.

*
* *

Le dernier point du programme d'action politique d'Innocent III qu'a étudié M. Luchaire dans son cinquième volume, est l'affirmation de la prépondérance du Saint-Siège sur les rois.

Ce que voulait le Pape, c'était les soumettre à l'autorité pontificale, maintenir contre eux les libertés de l'épiscopat, les empêcher d'opprimer le clergé, les forcer à rester unis et développer dans leurs royaumes l'esprit guerrier propre à la croisade, ainsi que l'esprit religieux. A cet égard, on ne saurait assez admirer l'énergie, la vigueur, la persévérance d'Innocent III, qui signifiait, avec une autorité et une force suprêmes, ses décisions aussi bien aux états de la Péninsule ibérique qu'à l'Église d'Angleterre, aux royaumes de Hongrie, de Serbie, de Bulgarie et à la France. Rien ne le découragea pendant son long pontificat, car jusqu'à sa mort, il essaya, avec une décision et une majesté sans pareilles, de venir à bout de

toutes les résistances et de tous les obstacles. Aux cinq petits rois des États de Portugal, Léon, Castille, Navarre et Aragon qui s'étaient livrés à des luttes incessantes contre un clergé local, il sut imposer finalement toutes ses volontés. En Hongrie, dont le premier roi Arpad avait reçu la couronne des mains de Sylvestre II, Innocent III chercha à faire revenir à l'unité latine les tribus slaves hellénisées et dompta la résistance de la nationalité magyare à reconnaître la suprématie du Saint-Siège. La Serbie fut également ramenée par lui à l'unité apostolique. Pour le royaume bulgare-valaque, il décida en 1204 le roi Johannitza à recevoir la couronne des mains du cardinal Léon, et pour la Galicie, ses persévérants efforts assurèrent la soumission de ce pays au Saint-Siège en 1215.

En Angleterre, c'est à Richard-Cœur-de-Lion qu'Innocent III eut affaire dès son avènement. Ce roi lui demanda aussitôt son intervention en Allemagne, en Autriche et en France. Le Pape, voulant rattacher le royaume anglais à l'unité latine, essaya d'obtenir une trêve entre Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste, et dut, à bout de patience, menacer les deux monarques des foudres spirituelles pour les amener à signer cette trêve. Le roi d'Angleterre, quoique soumis à Innocent III, n'était pas tolérant pour son clergé qu'il accablait d'impôts et de mesures vexatoires. Aussi, eut-il plus d'une fois à subir les censures papales. Avec Jean Sans-Terre, Innocent III rencontra les plus redoutables difficultés ; car ce prince lutta jusqu'en 1213 contre le Souverain Pontife, les évêques, les prêtres et les moines. Après avoir été excommunié, après avoir vu son royaume mis en interdit, il finit par se soumettre et accepta que l'Angleterre reconnût la suprématie de l'Église romaine. Ce fut là, comme le constate M. Luchaire, le plus grand succès de la politique d'Innocent III.

Mais le règne de Philippe-Auguste, le fils du très dévot Louis VII, fut, au point de vue de la politique avec Rome, un tissu de conflits et de contradictions. Roi très chrétien ou s'affirmant tel, ce prince se brouilla souvent avec le Saint-Siège. L'affaire si compliquée du divorce d'Ingeburge de Danemark (1193-1213) dura vingt ans et faillit amener une rupture complète avec la Papauté. On sait qu'Ingeburge, répudiée par le roi au lendemain même de son mariage, en appela au pape Célestin III qui déclara le divorce nul. Innocent III, soutenant la même cause avec autant d'énergie que son prédécesseur, avertit à son tour Philippe-Auguste, qui avait pris pour femme Agnès de Méran, d'avoir à reprendre Ingeburge et à répudier l'intruse sous peine de voir le royaume de France mis en interdit. La résistance du roi à cet arrêt dura jusqu'en l'an 1200. Il sembla consentir enfin à rendre à Ingeburge le titre de reine et l'interdit fut levé. Mais ce n'était là que l'apparence d'une réconciliation, car Philippe-Auguste manqua presque aussitôt à sa promesse en faisant enfermer Ingeburge à Étampes. La mort d'Agnès de Méran ne rendit pas le roi plus favorable à l'épouse disgraciée, et il persista à réclamer le divorce. « Vous êtes inexcusable, lui manda sévèrement Innocent III, de ne pas avoir pour elle les égards dus à une reine. Dans le cas où quelque malheur arriverait, à quels soupçons ne seriez-vous pas exposé? On dirait que vous l'avez tuée, et c'est alors qu'il vous serait inutile de songer à une autre union! » Mais, malgré les dures objurgations du pape, la situation d'Ingeburge demeura aussi misérable de 1203 à 1213. Enfin à cette date, Philippe-Auguste annonça son intention de reprendre Ingeburge. S'il est avéré qu'il revint à sa première épouse, parce qu'il avait besoin de l'alliance du Danemark et de l'appui d'Innocent III pour obtenir, comme il l'espérait, la couronne d'Angleterre, il n'en demeure pas

moins vrai qu'aux yeux du monde entier la Papauté eut ici le dernier mot. Un pape, moins habile qu'Innocent III, n'eût pas toléré une aussi longue résistance du monarque et eût peut-être amené, par une décision brusque et violente, un schisme et des troubles déplorables en France. Innocent III, pour arriver à son but, employa l'arme favorite du Saint-Siège et de l'Église, la patience.

Après son triomphe à Bouvines, Philippe-Auguste avait tourné ses regards avides vers l'Angleterre, cette proie que la Papauté lui avait soustraite, et pendant qu'Innocent III excommuniait les révoltés anglais au concile de Latran, il négociait avec eux un changement de dynastie en faisant valoir les droits de son fils Louis de France par sa mère Blanche de Castille, nièce de Jean sans Terre. Il fut convenu que Louis leur enverrait des troupes et s'embarquerait à leur suite. Le légat du pape, Galon, essaya, mais en vain, de dissuader le roi de France de permettre à son fils l'envahissement d'une terre sur laquelle l'Église romaine croyait voir des droits. Philippe-Auguste contesta que l'Angleterre fit partie du domaine de Saint-Pierre et résolut de passer outre.

Devant une telle résistance, Innocent III excommunia Louis et s'appréta à frapper Philippe-Auguste. Au moment où il dictait la bulle d'anathème, une maladie grave le saisit et, le 12 juillet 1216, il mourait à l'âge de cinquante-cinq ans, après dix-huit années d'un pontificat à jamais mémorable.

M. Luchaire croit pouvoir constater, à la fin du cinquième volume, que dans cette Europe soumise presque tout entière au pouvoir politique du Saint-Siège, une seule nation, la France, avait su se tenir en dehors du vasselage romain. « Rien, déclare-t-il, ne permet de dire que la royauté capétienne ait accepté ou subi la souveraineté effective du Pape » et il ajoute, comme preuve finale,

que Philippe-Auguste avait demandé à ses principaux feudataires la promesse écrite et scellée de désobéir au Pape, dans le cas où celui-ci voudrait le contraindre à la paix. Mais les feudataires auraient-ils obéi au roi, ou s'ils avaient obéi, auraient-ils persisté dans le cas d'une lutte prolongée entre la France et la Papauté, et pendant laquelle le royaume eût été mis de nouveau en interdit? D'autre part, l'Angleterre se fût-elle ouverte si facilement aux prétentions et aux appétits du roi de France? L'Europe eût-elle laissé Philippe-Auguste accroître ainsi sa puissance, sans y mettre le moindre obstacle? Et l'action d'un pape, aussi énergique et aussi opiniâtre qu'Innocent III, n'eût-elle pas eu finalement raison des ambitions démesurées du roi? Ce sont là des questions graves et sujettes à discussion. En tout cas, la royauté capétienne avait dû abaisser son orgueil dans la personne de Philippe-Auguste par la rentrée d'Ingeburge dans ses droits d'épouse et de reine. Et le monde entier applaudit à ces paroles admirables d'Innocent III qui demeurent pour la Papauté et pour l'Église un honneur insigne : « Le Saint-Siège ne peut laisser sans défense des femmes persécutées. Dieu nous a imposé le devoir de faire rentrer dans le vrai chemin tout chrétien qui commet un péché mortel et de lui appliquer les peines de la discipline ecclésiastique, dans le cas où il ne voudrait pas revenir à la vertu. *La dignité royale ne peut être au-dessus des devoirs d'un chrétien, et à cet égard il nous est interdit de faire entre le prince et les autres fidèles aucune distinction.* Si, contre notre attente, le roi de France méprise notre avertissement, nous serons obligé, malgré nous, de lever contre lui notre main apostolique. Rien au monde ne sera capable de nous détourner de cette ferme résolution de la justice et du droit. » Et Innocent III tint parole.

Cette résistance à l'injustice, cette défense du droit,



c'est l'essence même de la Papauté. Le *non licet*, le *non possumus* est l'*ultima ratio Pontificum*. Combien de Papes ont préféré encourir la colère des monarques et subir même les plus injustes, les plus durs traitements — la liste en serait longue à retracer, — plutôt que de commettre ou de tolérer l'iniquité! L'amour de la justice, la défense des opprimés, le maintien intrépide des droits de la conscience devant les Césars anciens ou modernes, sont des faits répétés et glorieux dans l'histoire du Saint-Siège. Innocent III a été un des représentants les plus fermes, les plus convaincus, les plus intrépides de cette tradition toute de devoir et d'honneur. C'est ce qui ressort pleinement de l'important travail que j'ai l'honneur d'analyser devant vous.

*
**

Dans le sixième et dernier volume de son ouvrage, M. Luchaire a consacré une étude au quatrième Concile de Latran et à ses actes. Il constate que toutes les grandes affaires politiques et religieuses, auxquelles Innocent III a été mêlé, ont eu leur épilogue dans ce célèbre Concile, qui a été en effet « l'aboutissement logique des travaux de ce grand Pape ».

C'est le 20 avril 1213, dans la seizième année de son pontificat, qu'Innocent III convoqua le Concile général de Latran. Il le fit solennellement et longtemps à l'avance, pour attirer auprès de lui une affluence considérable de prélats, de prêtres et de hauts personnages laïques, non par orgueil et ostentation, mais afin de rehausser l'importance d'une assemblée qui allait s'occuper des sujets les plus graves. Le 20 novembre 1215, deux patriarches, soixante et onze primats et métropolitains, quatre cent douze évêques, huit cents abbés et prieurs s'étaient réunis à Rome. L'empereur de Constantinople, les rois de France, d'An-

que Philippe-Auguste avait demandé à ses principaux feudataires la promesse écrite et scellée de désobéir au Pape, dans le cas où celui-ci voudrait le contraindre à la paix. Mais les feudataires auraient-ils obéi au roi, ou s'ils avaient obéi, auraient-ils persisté dans le cas d'une lutte prolongée entre la France et la Papauté, et pendant laquelle le royaume eût été mis de nouveau en interdit? D'autre part, l'Angleterre se fût-elle ouverte si facilement aux prétentions et aux appétits du roi de France? L'Europe eût-elle laissé Philippe-Auguste accroître ainsi sa puissance, sans y mettre le moindre obstacle? Et l'action d'un pape, aussi énergique et aussi opiniâtre qu'Innocent III, n'eût-elle pas eu finalement raison des ambitions démesurées du roi? Ce sont là des questions graves et sujettes à discussion. En tout cas, la royauté capétienne avait dû abaisser son orgueil dans la personne de Philippe-Auguste par la rentrée d'Ingeburge dans ses droits d'épouse et de reine. Et le monde entier applaudit à ces paroles admirables d'Innocent III qui demeurent pour la Papauté et pour l'Église un honneur insigne : « Le Saint-Siège ne peut laisser sans défense des femmes persécutées. Dieu nous a imposé le devoir de faire rentrer dans le vrai chemin tout chrétien qui commet un péché mortel et de lui appliquer les peines de la discipline ecclésiastique, dans le cas où il ne voudrait pas revenir à la vertu. *La dignité royale ne peut être au-dessus des devoirs d'un chrétien, et à cet égard il nous est interdit de faire entre le prince et les autres fidèles aucune distinction.* Si, contre notre attente, le roi de France méprise notre avertissement, nous serons obligé, malgré nous, de lever contre lui notre main apostolique. Rien au monde ne sera capable de nous détourner de cette ferme résolution de la justice et du droit. » Et Innocent III tint parole.

Cette résistance à l'injustice, cette défense du droit,

c'est l'essence même de la Papauté. Le *non licet*, le *non possumus* est l'*ultima ratio Pontificum*. Combien de Papes ont préféré encourir la colère des monarques et subir même les plus injustes, les plus durs traitements — la liste en serait longue à retracer, — plutôt que de commettre ou de tolérer l'iniquité ! L'amour de la justice, la défense des opprimés, le maintien intrépide des droits de la conscience devant les Césars anciens ou modernes, sont des faits répétés et glorieux dans l'histoire du Saint-Siège. Innocent III a été un des représentants les plus fermes, les plus convaincus, les plus intrépides de cette tradition toute de devoir et d'honneur. C'est ce qui ressort pleinement de l'important travail que j'ai l'honneur d'analyser devant vous.

*
* *

Dans le sixième et dernier volume de son ouvrage, M. Luchaire a consacré une étude au quatrième Concile de Latran et à ses actes. Il constate que toutes les grandes affaires politiques et religieuses, auxquelles Innocent III a été mêlé, ont eu leur épilogue dans ce célèbre Concile, qui a été en effet « l'aboutissement logique des travaux de ce grand Pape ».

C'est le 20 avril 1213, dans la seizième année de son pontificat, qu'Innocent III convoqua le Concile général de Latran. Il le fit solennellement et longtemps à l'avance, pour attirer auprès de lui une affluence considérable de prélats, de prêtres et de hauts personnages laïques, non par orgueil et ostentation, mais afin de rehausser l'importance d'une assemblée qui allait s'occuper des sujets les plus graves. Le 20 novembre 1215, deux patriarches, soixante et onze primats et métropolitains, quatre cent douze évêques, huit cents abbés et prieurs s'étaient réunis à Rome. L'empereur de Constantinople, les rois de France, d'An-

gleterre, d'Aragon, de Hongrie, tous les princes de la chrétienté avaient envoyé leurs ambassadeurs, et plus de deux mille laïques, pour la plupart d'une haute naissance et d'une science renommée, assistaient à cette assemblée incomparable.

Le Pape ouvrit le Concile par une allocution touchante. Le texte qu'il avait choisi était la parole du Christ, la veille de la Passion : « J'ai désiré manger l'agneau pascal avec vous ». Il fit entendre à l'immense auditoire de Saint-Jean de Latran, qu'il voulait avec ses frères célébrer le passage du Seigneur en travaillant à l'amélioration de l'Église et à la délivrance de la Terre Sainte, en réalisant ainsi les deux vœux qui avaient rempli son cœur pendant tout son pontificat. Il s'était aperçu, comme il l'avait dit dans la Bulle de convocation, que « des animaux indomptés cherchaient à bouleverser la Vigne du Seigneur ». Aussi, voulait-il profiter de la présence de ses frères pour propager la vertu, exterminer le vice, arrêter le désordre, détruire l'hérésie, rétablir la paix troublée, faire cesser l'oppression des faibles et des humbles, déterminer les princes et les peuples à secourir la Terre Sainte, établir enfin comme règle inviolable tout ce qui serait jugé conforme à la gloire et à l'honneur de Dieu.

Les actes de ce Concile furent enregistrés dans soixante-douze chapitres, comprenant tout ce qui touchait à la doctrine de la foi, à la constitution intérieure de l'Église, au service divin, à la conduite morale et aux relations juridiques du clergé, à la situation des Juifs par rapport aux chrétiens. Qu'il soit permis de rappeler que, dans une société fort hostile aux Juifs, Innocent III avait rendu, dès la deuxième année de son règne, une ordonnance où il les appelait « les témoins vivants de la vraie foi chrétienne », et défendait aux catholiques de les injurier, de les maltraiter, de les forcer de recevoir malgré eux le baptême, et ce sous peine d'excommunication.

Le Concile de Latran établit le symbole de la foi, tel que le reconnaissait l'Église, pour permettre d'examiner d'après ce symbole les doctrines hétérodoxes et de pouvoir les condamner. Il édicta des mesures très sévères contre les hérétiques et leurs protecteurs. C'était, comme le fait justement remarquer M. Luchaire, pour l'Église et la Papauté une question de vie ou de mort. Il condamna les erreurs de Joachim de Floris, puis abordant la réforme du corps sacerdotal, il imposa aux métropolitains et à leurs suffragants des règles de conduite, de discipline et d'ordre intérieur, tendant à restaurer la dignité et la pureté du clergé, à n'opérer que des choix honorables, à éviter tout scandale et toute simonie. Il interdit aux chrétiens tout commerce d'argent avec les Juifs, proscrivit l'usure et les gains illicites, fixa les limites du pouvoir temporel sur la constitution et la propriété de l'Église.

Dans la déclaration du Concile affirmant « que toute législation laïque qui porte atteinte aux droits de l'Église est nulle et sans valeur », M. Luchaire découvre tout le Moyen Age. C'est toujours la doctrine de l'Église. Si le Concile de Latran a voulu établir la supériorité du clerc sur le laïque, c'est spécialement en matière religieuse, matière où le laïque voulait trop souvent faire prédominer sa propre autorité. Quant aux biens de l'Église, Innocent III avait toujours lancé ses foudres contre ceux qui cherchaient à s'en emparer, et le Concile de Latran ne faisait que reproduire sa pensée en condamnant les spoliations.

A sa voix, le même Concile rendit des ordonnances relatives aux relations juridiques intérieures de l'Église et fixa les limites du pouvoir temporel sur sa constitution et sa propriété. Il prit les plus amples dispositions pour amener une croisade générale en vue de délivrer la Terre Sainte, puis, après avoir décrété les mesures relatives à la réforme du clergé, s'occupa des questions

concernant le patriarcat de Constantinople, la primatie de l'Église de Tolède, le chapitre de Cologne, l'évêché de Passau, l'île de Chypre, puis il reconnut les ordres religieux de Saint-Dominique et de Saint-François.

Vint ensuite une question majeure, dont M. Luchaire avait déjà parlé dans un volume précédent, celle de l'union des églises grecque et latine. Mais de graves difficultés surgirent et l'on constata que, parmi les prélats d'Orient, présents au concile, ne figurait pas un seul représentant indigène de l'empire de Nicée et des autres États grecs. « Dans de telles conditions, constate M. Luchaire, que pouvait être sur le problème d'Orient la décision des Pères ? La simple consécration des faits accomplis, l'affirmation des droits et des ambitions de l'Église romaine. Les concessions faites au monde grec paraissaient réduites au minimum. » Le premier canon condamnait formellement la religion particulariste des habitants de l'Orient grec. Le second canon se bornait à régler la situation respective des sièges patriarcaux en mettant l'Église de Constantinople au premier rang, celle d'Alexandrie au second, celle d'Antioche au troisième, et celle de Jérusalem au quatrième, puis en reconnaissant à chaque église sa dignité propre et ses privilèges. La supériorité du patriarche de Constantinople était nettement affirmée sur les autres patriarches d'Orient, mais en ce qui concerne les autres réclamations et les exigences des Grecs, le concile resta muet. Il avait tenu, avant tout, à fixer la hiérarchie catholique et mis hors de discussion la primauté du siège de Saint-Pierre, mais il n'avait malheureusement pas résolu la difficulté du schisme.

Quant à la croisade si vigoureusement prêchée et décrétée, elle ne répondit pas aux ardents désirs d'Innocent III, puisque les nobles, les chevaliers, les barons ne se montrèrent nullement résolus à aller combattre les Sarrasins, et que la masse, n'ayant pas de chefs,

ne voulut point partir, de crainte de ne rendre aucun service en Terre Sainte.

Ce ne fut pas la faute du Pape « si ce grand problème du maintien de la chrétienté en Syrie et de la résistance à l'islamisme attendit encore après lui une solution ». Il avait fait tout ce que l'effort humain pouvait faire, mais, malgré tant d'énergie et d'opiniâtreté, il n'avait pu décider tous les chrétiens à mettre fin à leurs différends, à apaiser leurs passions, à vaincre leur mollesse pour les amener à délivrer les provinces tombées au pouvoir des Sarrasins et à reprendre possession du tombeau du Christ.

Quant aux affaires politiques, le Concile approuva l'élection de Frédéric comme roi des Romains, excommunia Louis de France pour avoir envahi l'Angleterre et reconnu les conquêtes opérées par Simon de Montfort. Le Pape, qui avait défendu énergiquement les droits des comtes de Toulouse, donna au fils de Raimon le Comtat-Venaissin et invita Simon de Montfort à laisser en paix le comté de Foix.

Telle fut l'œuvre du Concile de Latran qui se sépara le 30 novembre 1215, après avoir étudié et exécuté toutes les parties d'un immense programme, puis appelé et jugé à son tribunal suprême tous les démêlés qui divisaient la chrétienté. Dans un dernier chapitre, M. Luchaire expose et résume la politique religieuse d'Innocent III, politique qui réforma l'Église en la maîtrisant et assura la cause de l'ordre, de la paix et de la moralité générale, en établissant en même temps la domination effective de la Papauté sur les divers degrés de la hiérarchie, ainsi que sur les communautés religieuses ; en maintenant un lien de dépendance étroit, entre les archevêques et évêques et le chef de l'Église catholique, et en proclamant le principe de la supériorité du pouvoir ecclésiastique sur le pouvoir civil, en ce qui concernait les habitants du patrimoine de Saint-

Pierre, sujets du Saint-Siège. Ce qu'Innocent III avait tenu à montrer au monde — et il y était arrivé après dix-huit années de pontificat — c'était le signe éclatant de la supériorité spirituelle et temporelle, conquise par la monarchie romaine, telle qu'il l'avait faite lui-même. Ce signe particulier, le Concile de Latran le manifesta amplement à toute la chrétienté.

M. Luchaire n'a pas eu à s'étendre sur les écrits d'Innocent III, puisque, sauf l'étude relative au concile de Latran, il s'est plus spécialement renfermé dans l'examen de ses actes politiques. Il convient toutefois de rappeler — pour compléter la biographie de ce grand Pape — ses travaux estimés sur les Sacrements et les sept psaumes de la Pénitence, ses lettres admirables qui dépassent le chiffre de quatre mille et traitent des plus graves sujets, ce qui justifie le titre de *Père du nouveau droit*, donné à Innocent III; puis ses manuscrits sur Pierre Lombard, le maître des Sentences, et sur divers points de la doctrine chrétienne.

Enfin, Innocent III est l'auteur de la belle prose « *Veni sancte Spiritus* » que l'Église chante à la messe de la Pentecôte, et l'on peut dire que toute sa vie est résumée dans l'un des vers de cette prose :

In labore requies.

Mes chers confrères,

Après le résumé que vous venez d'entendre et où j'ai essayé de tracer une analyse exacte de ces six volumes nourris de faits et d'observations considérables, après vous avoir montré que l'histoire de la vie politique d'Innocent III était une œuvre remarquable par sa haute érudition et sa louable impartialité, il me reste à conclure et à vous dire que votre commission m'a chargé de vous proposer de décerner le prix Jean Reynaud à M. Achille Luchaire, ancien

président de notre Académie, qui, si vous ratifiez cette décision, aura ainsi l'honneur d'obtenir le même prix qui a été accordé, il y a vingt ans, à son maître, M. Fustel de Coulanges, l'historien éminent, dont il a grandement contribué à fixer le souvenir par ses leçons dans la même chaire et par les mêmes et nobles travaux.

Le Rapporteur :

Henri WELSCHINGER.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX CORBAY

A DÉCERNER EN 1908

MESSIEURS,

Le prix Corbay, qui consiste en une rente viagère de deux cent cinquante francs, est destiné à récompenser « celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce ». Ce sont les termes de la fondation et il serait difficile d'en trouver de plus compréhensifs.

Votre Commission a pensé que le fondateur a voulu récompenser l'œuvre la plus utile dans n'importe quel domaine, et c'est précisément l'immensité du champ où il lui fallait porter ses recherches qui faisait sa tâche délicate et embarrassante, d'autant plus que la diversité des manifestations de la pensée et de l'art rend extrêmement difficile l'exacte comparaison de leur utilité respective.

Votre Commission a cru, du moins, trouver la pensée essentielle du fondateur du prix dans ces mots « *l'œuvre la plus utile* ». « Ce prix, disait très bien le rapporteur de la première Commission qui l'attribua, en 1905, n'est destiné ni à un mémoire traitant une question mise au

concours, ni à des ouvrages soumis par leurs auteurs à notre appréciation; aux termes de la donation, c'est à notre Compagnie qu'il appartient de prendre l'initiative et de rechercher l'œuvre la plus digne d'être couronnée. »

C'est pourquoi, après avoir écarté deux publications qui lui avaient été soumises (une brochure de trente pages et un volume in-12 de 590 pages) comme ne répondant pas à la pensée essentielle du fondateur du prix, et après avoir recherché l'œuvre la plus utile du temps présent, votre Commission s'est arrêtée sur celle de M. l'abbé Lemire. On peut la résumer en deux formules : la Ligue française du Coin de Terre et du Foyer et l'Œuvre des Jardins ouvriers, qui en est la principale manifestation.

La Ligue française du Coin de Terre et du Foyer, fondée et dirigée par M. l'abbé Lemire, a pour but « d'étudier, de propager toutes les mesures propres à établir la famille sur sa base naturelle, qui est la possession de la terre et du foyer ». (Art. 2 des statuts.) Ses œuvres principales : « Jardins ouvriers; Habitations ouvrières saines; Assistance par le travail de la terre; Bien de famille insaisissable; Caisses de loyers; Écoles ménagères; Éducation familiale; Art et hygiène du foyer; Industries familiales ». (Art. 3.)

Quel magnifique programme que celui-là! Et combien il est opportun d'orienter de ce côté l'effort social! M. l'abbé Lemire a bien vu que la vraie base de la société, c'est la famille; que cette base chancelle et qu'il n'est que temps de travailler à la consolider. Il a compris que la famille elle-même a besoin d'une base et que cette base ne pouvait être que la terre, *Alma parens*. Et, avec le zèle d'un apôtre, soit au Parlement, soit au dehors, il s'est consacré à cette belle tâche sociale : assurer à la famille la possession de son foyer, lui assurer encore la possession d'un coin de terre. L'abbé Lemire, dans un de ses discours de propagande, définissait ainsi l'idée mai-

tresse qui n'a cessé de l'inspirer : « Prendre la Famille comme but; et, tournant tous nos efforts vers cette société primordiale, regardée comme la société nécessaire partout et toujours, la consolider. »

C'est pour y travailler qu'a été fondée la *Revue du Coin de Terre et du Foyer*, dont le premier numéro a paru en novembre 1897 et qui est, par conséquent, aujourd'hui, à sa douzième année d'existence. Cette excellente Revue « publie des articles concernant toutes les œuvres de la Ligue (que nous avons énumérées); elle est l'organe de la Ligue et des Sociétés de jardins ouvriers ». Les onze années du bulletin témoignent d'une action incessante : tout ce qui touche à l'habitation et au jardin de l'ouvrier y trouve sa place : hygiène de l'habitation, aménagement de l'intérieur, culture des jardins, assistance par le jardin et par l'habitation, etc. On y fait même connaissance avec l'Œuvre des Fenêtres fleuries, une œuvre touchante, en vérité, fondée à Paris en 1901, qui distribue, au printemps, dans les associations populaires (écoles, patronages, instituts et universités populaires, œuvres d'assistance) des graines, des plantes et tout ce qui est nécessaire pour procurer aux plus modestes demeures la charmante illusion d'un jardin. On donne ainsi à la chaumière la plus simple un riant aspect; à ceux qui l'habitent, un peu de joie et le goût du beau, qu'on ne saurait trop développer (n'est-il pas un des aspects du bien?) : c'est le jardin ouvrier en chambre.

C'est à la propagation de toutes ces bonnes pensées, de toutes ces œuvres si utiles qu'est entièrement consacrée la *Revue du Coin de Terre et du Foyer*.

Un souvenir personnel, que votre rapporteur vous demande la permission d'évoquer, vous renseignera sur l'utilité de cette Revue en tant qu'instrument de propagande. Je feuilletais un jour le *Coin de Terre et le Foyer*, qui m'avait été envoyé et auquel je m'étais empressé de

souscrire, quand je reçus la visite d'un membre de la municipalité de Caen. Il me pria de lui prêter cette Revue, il en fit part à ses collègues et, quelques mois plus tard, un premier groupe de quarante jardins ouvriers était aménagé par la municipalité et vendu par amortissement, en dix années, moyennant 25 fr. 20 par an, à autant de familles d'ouvriers et de petits employés vivant uniquement de leurs salaires, avec faculté, bien entendu, d'y élever dès maintenant des maisons d'habitation. Et, quelques mois plus tard encore, un nouveau groupe de quarante jardins était aménagé dans les mêmes conditions, dans un autre quartier de la ville.

Les Jardins ouvriers, voilà l'œuvre capitale qui se détache du vaste programme social que vous savez, et à laquelle restera attaché le nom de M. l'abbé Lemire. Et cette œuvre est bonne et utile entre toutes. Certes, la chose la plus essentielle est de donner à la famille ouvrière un foyer décent et hygiénique, condition de sa santé morale et de sa santé physique; et l'on ne saurait trop applaudir au grand mouvement qui s'est produit en France depuis une quinzaine d'années en faveur des habitations à bon marché, mouvement dont nous avons l'honneur d'avoir dans notre Compagnie les plus zélés promoteurs. Mais on ne doit pas séparer le Jardin ouvrier de l'Habitation à bon marché, non seulement parce que le but est le même, mais encore parce que l'un est souvent l'instrument naturel de l'autre : le Jardin ouvrier, dans certaines conditions, est comme la pierre d'attente de l'habitation à bon marché et vous ne serez pas étonnés d'apprendre que la Société Française des Habitations à bon marché décernait, le 29 février dernier, une médaille d'argent à M. l'abbé Lemire, président de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer et des Jardins ouvriers, « en raison, disait son éminent président, que vous connaissez bien, du concours donné par les jardins à la maison, dont ils augmen-

tent l'hygiène, dont ils préparent l'acquisition et le goût, dont ils complètent les ressources ».

On peut, en effet, considérer le Jardin ouvrier sous deux aspects : soit en lui-même, soit comme le premier acte de l'acquisition du foyer.

Le Jardin ouvrier a, par lui-même, une valeur morale et sociale qu'on ne saurait exagérer. Il ne vaut pas seulement par le supplément de bien-être, très appréciable pourtant, qu'il apporte à la famille ouvrière, sous la forme de légumes frais et abondants, d'autant meilleurs qu'elle les a fait et qu'elle les a vus pousser : c'est là, sans nul doute, le petit côté de la question, quoiqu'il ne soit pas négligeable. Le jardin ouvrier est surtout le resserrement des liens de la famille et la meilleure défense contre la plaie hideuse de l'alcoolisme; car le jardin ouvrier appelle à lui, le dimanche et aussi pendant les longues soirées d'été, le chef de famille et les adolescents; il les réclame, d'autant plus impérieusement qu'il est plus vaste, il leur fait oublier le cabaret et il les repose de leurs travaux par un autre travail, sain et agréable; et le plus souvent, le dimanche toujours, la famille est là tout entière réunie, joyeuse, contemplant ses fleurs, ses légumes, et ses fruits (car tout cela est à elle, qui d'ordinaire n'a rien en propre) et s'ébattant au grand air et au beau soleil, elle qui manque si souvent d'air au logis et qui n'y voit jamais le soleil.

Il faut voir une cité de jardins ouvriers par un beau dimanche d'été. Je me rappelle Fourier, en extase devant ses créations, traçant des tableaux enchanteurs de ses groupes harmonieux, qui devaient cultiver d'enthousiasme les campagnes : « Si nous voyions, dans un beau vallon, tous les groupes en activité, bien abrités par des tentes colorées, travaillant par masses disséminées, circulant avec drapeaux et instruments, chantant dans leur marche des hymnes en chœur, nous croirions que le paysage est



enchanté, que c'est une féerie. » Nous ne sommes pas, nous, dans le pays des rêves et je ne vous dirai pas qu'un groupe de jardins ouvriers, par un beau dimanche d'été, nous représente une féerie; mais je vous assure, pour l'avoir vu, qu'il nous offre un tableau réconfortant de la famille et qu'il laisse l'impression d'une œuvre bonne entre toutes.

Et je ne parle là que de la jouissance du jardin. Que l'on donne à l'ouvrier la perspective de la propriété; qu'on lui vende par amortissement, en dix ans, en quinze ans. le lopin de terre envié, les effets moraux et sociaux seront bien plus considérables encore : cet homme, qui était peut-être hier hanté par des pensées de haine et de révolte, se considérera déjà comme un propriétaire, ce qu'il est, en effet, sous condition résolutoire, et il subira l'attrait magique de la propriété : vous aurez fait un ami de l'ordre, un adversaire déclaré des utopies révolutionnaires. La propriété a cette vertu singulière que le propriétaire s'y attache sans considération de son étendue et de ses avantages; il l'aime pour elle-même, et peut-être l'aime-t-il d'autant plus qu'elle est plus petite, comme on aime les enfants.

Et voici le trait d'union entre le jardin ouvrier et l'habitation à bon marché. L'un et l'autre vont profiter des dispositions d'une loi récente, à laquelle tous les philanthropes ont applaudi, et qu'il est bon de faire connaître à tous : la loi du 10 avril 1908, relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché; et, puisque je suis amené à parler de cette loi bienfaisante, vous ne me pardonneriez pas de ne pas remercier, en passant, l'illustre confrère qui y a attaché son nom, M. Alexandre Ribot, en compagnie bien entendu de M. l'abbé Lemire. Cette loi dispose tout d'abord que « tous les avantages prévus par la loi du 12 avril 1906 pour les maisons à bon marché, sauf l'exemption temporaire d'impôt foncier, s'appliquent

aux jardins ou champs n'excédant pas un hectare », et elle facilite grandement par là l'acquisition de la propriété des jardins ouvriers. Elle la facilite plus encore, en même temps que la construction d'habitations à bon marché, par le crédit qu'elle leur ouvre à un taux singulièrement réduit. Sous certaines conditions, dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer, concernant les bénéficiaires, « des prêts au taux de 2 p. 100 peuvent être consentis par l'État aux sociétés régionales de crédit immobilier qui ont pour objet : 1° de consentir aux emprunteurs remplissant les conditions prévues par la présente loi des prêts hypothécaires individuels, destinés soit à l'acquisition de champs ou jardins dans les termes indiqués à l'article premier, soit à l'acquisition ou à la construction de maisons individuelles à bon marché; 2° de faire des avances aux Sociétés d'habitations à bon marché, constituées selon la loi du 12 avril 1906, pour celles de leurs opérations effectuées en conformité du paragraphe précédent ».

Que l'on sache se servir de cette loi et bientôt le crédit s'offrira partout, à des conditions exceptionnellement avantageuses, à tous ceux qui sauront faire un léger effort pour acquérir d'abord le jardin ou le champ sur lequel plus tard s'élèvera leur maison. Voilà comment l'œuvre des jardins ouvriers se relie à l'œuvre des habitations à bon marché, l'une préparant l'autre, et comment elles pourront se développer largement toutes les deux sous l'influence bienfaisante de la loi du 10 avril 1908.

Le passé d'ailleurs répond de l'avenir, et il serait difficile de trouver une œuvre qui ait reçu un plus merveilleux développement que celle des Jardins ouvriers.

Lorsque la Ligue du Coin de Terre et du Foyer s'est constituée, M^{me} Hervieu avait déjà fondé, à Sedan, les premiers jardins ouvriers et elle avait trouvé, en France, quelques rares imitateurs. Il fallait faire connaître et faire comprendre cette œuvre : ce fut l'objet principal de

la Ligue du Coin de Terre et du Foyer. Elle fit si bien que, au 1^{er} Congrès international des Jardins ouvriers, qu'elle réunit à Paris, les 24 et 25 octobre 1903 (Congrès qui comprenait 776 adhérents, et où furent déposés 181 rapports), on enregistrait l'existence de 134 œuvres éparses sur les différentes parties du territoire et englobant 6.453 jardins ouvriers : ces jardins étaient répartis en 294 groupes et couvraient une surface de plus de 269 hectares. Un second Congrès international fut réuni les 9, 10 et 11 novembre 1906 : on y constatait l'existence de 216 groupes, ayant créé 12.081 jardins, avec une superficie d'environ 454 hectares. Ainsi, de 1903 à 1906, 82 groupes nouveaux s'étaient formés et 5.628 jardins ouvriers avaient été créés : l'œuvre avait progressé dans la proportion de 80 %, soit 26 % par an. Un troisième Congrès international, qui s'organise déjà pour 1909, marquera sans aucun doute un nouveau progrès.

L'œuvre se répand partout, même à Paris, qui ne semblait pourtant pas un terrain bien propice. Le 17 mai 1904, à quelques amis groupés autour de lui, M. l'abbé Lemire disait la nécessité d'étendre à Paris l'Œuvre des jardins : « Donnez à l'ouvrier de nos faubourgs un coin de terre où il se sentira chez lui, et il dira adieu à l'alcool. Rentré de l'usine, il prendra la bêche; son vieux père viendra lui donner un coup de main; ses enfants joueront autour de lui; il sera heureux. » La Société fut huit mois sans trouver un seul terrain dans Paris; enfin, un premier terrain fut approprié, boulevard Brune, avec 10 jardins de 100 mètres; puis, la première assemblée générale réunie le 3 juin 1905, donnait 6 groupes constitués, avec un total de 55 jardins; bientôt la Société figurait au Congrès de 1906 avec un ensemble de 10 groupes et de 128 jardins, et, aujourd'hui, on compte à Paris et dans la banlieue 17 groupes, comprenant 346 jardins : à Maisons-Alfort, à Choisy-le-Roi, au Kremlin, à Issy, à Versailles.

Courbevoie, Levallois-Perret, Asnières, l'œuvre est en pleine prospérité ; elle est née déjà à Saint-Ouen et à Pantin et va se développant rapidement.

Voilà les résultats obtenus par la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, qui a multiplié, avec une ingéniosité incomparable, les moyens de propagande. C'est ainsi qu'elle suscite partout des Congrès régionaux, auxquels ses membres prennent une part active (on en compte 7 déjà en 1908) ; qu'elle a créé un comité de conférences, une bibliothèque composée de nombreux tracts populaires sur toutes les œuvres intéressant le foyer ; qu'elle institue des concours annuels pour la bonne culture des jardins ; qu'elle réunit les cartes postales, photographies, plaques pour projections et tous autres modes de propagande par l'image ; qu'elle provoque et obtient de nombreuses souscriptions, grâce à chacune desquelles un jardin est attribué à une famille dont le nom est indiqué au souscripteur.

N'a-t-elle pas même inventé jusqu'à la *dot terrienne*, un système consistant à donner aux jeunes époux, à titre de cadeau nuptial, le lopin de terre destiné à être le jardin de la famille et plus tard à servir d'emplacement pour sa maison, et ce sous des conditions telles que la famille ne puisse jamais être privée de ce bienfait, comme cela a été fait par la Société des Jardins ouvriers de Blois, au moyen d'un bail emphytéotique de 99 ans ?

Mais je dépasserais, si ce n'est déjà fait, les justes bornes du rapport que la Commission m'a fait l'honneur de me confier, si je voulais énumérer toutes les bonnes œuvres de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer. Je crois en avoir dit assez pour en faire apprécier toute la valeur morale et toute la portée sociale.

Or, l'âme de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, l'apôtre inlassable de l'Œuvre des Jardins ouvriers, c'est M. l'abbé Lemire. C'est ainsi que, depuis de longs mois, malgré les obligations que lui imposent la vie religieuse

et la vie parlementaire, il a trouvé le moyen de rédiger le Bulletin, de s'occuper personnellement de l'organisation des dix-sept groupes de jardins ouvriers de Paris et sa banlieue, de présider cinq congrès régionaux, de faire plus de dix conférences, d'assister à toutes les séances du Congrès de Berlin et d'entreprendre une tournée de conférences en Algérie, pour y semer l'idée du Coin de terre. Et nous savons de bonne source que c'est son indemnité parlementaire qui constitue à peu près tout le budget de la Ligue.

M. l'abbé Lemire a produit une œuvre utile entre toutes : votre Commission vous propose de lui décerner le prix Corbay. Et elle tient en même temps à rendre hommage à tous ses zélés collaborateurs, parmi lesquels elle veut du moins citer deux noms : M. Louis Rivière, auquel vous avez déjà décerné la médaille d'or Audéoud en 1905, et M. Robert Picot, un philanthrope de naissance; le premier, qui fut la cheville ouvrière du Congrès international de 1903; le second, de celui de 1906.

Le Rapporteur :
Edmond VILLEY.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX THOREL

A DÉCERNER EN 1908

Le prix Ernest Thorel que nous avons à attribuer cette année est l'un des moindres quand on regarde la somme à distribuer et l'un des plus importants quand on considère le but qu'il se propose. Il s'agit, en effet, de récompenser « l'auteur du meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple ».

Qu'on réclame son règne avec ardeur ou qu'on subisse son joug avec résignation, le peuple est devenu le souverain tout puissant dans les démocraties. C'est de sa volonté que descendent toutes nos lois comme de la source unique qui les alimente. Il en résulte que, de tous les problèmes qui agitent les hommes dans les siècles démocratiques, le principal à examiner et le plus urgent à résoudre est, sans contredit, celui de l'éducation populaire.

On a, depuis un demi-siècle, fait beaucoup pour le peuple. Dans le domaine des choses matérielles, l'élévation des salaires et les progrès de l'industrie ont multiplié les ressources mises en ses mains. L'hygiène a amélioré

et prolongé la vie des humbles. La vapeur et l'électricité ont porté jusqu'à la cabane du pauvre les facilités de l'existence moderne. Comme le peuple n'a pas seulement un corps mais une intelligence, on a donné à l'un et à l'autre. L'instruction est devenue obligatoire et gratuite. Elle a pris une expansion magnifique. On a dépensé des sommes énormes à bâtir des écoles dont on a doté jusqu'aux simples hameaux. Il n'y aura bientôt plus un homme, en France, qui ne sache lire, écrire et compter.

C'est là une œuvre considérable. Ceux qui l'ont exécutée ont droit à la reconnaissance publique et il convient d'applaudir à leurs efforts. Mais les résultats ont-ils répondu à leur attente? En augmentant la somme des jouissances matérielles et en soulevant à ses yeux un coin léger du voile de l'ignorance, a-t-on suffisamment éclairé la raison du peuple et préparé son cœur?

Regardez, je vous prie, les générations nouvelles qui ont profité de ces généreuses réformes. Vous ne rencontrerez chez elles ni une conception plus nette des règles de la justice et de la liberté, ni une moralité plus grande. Il n'y a pas aujourd'hui plus de sagesse ni moins de passion qu'hier. L'égoïsme individuel semble croître sous l'aiguillon toujours plus actif des appétits matériels; le respect familial diminue, la notion de l'intérêt public périclîte, le culte de la patrie s'amoindrit; les partis, plus morcelés, semblent plus injustes et plus menaçants, et la criminalité grandit: « Nous croyions, disait, il y a quelques mois, un avocat général à la Cour d'assises de la Seine, que toutes les fois qu'on ouvrait une école on fermait une prison; nous devons reconnaître que nous sommes loin de compte ».

Ce n'est pas qu'on ait eu tort d'instruire le peuple. Cette instruction est un bienfait. Le tort des hommes de notre génération fut seulement de mettre dans cette œuvre une confiance excessive. Ils s'enorgueillissaient trop

de leur tâche quand ils n'avaient rempli que la moindre part de leur mission.

Il y aura toujours de certaines limites imposées par la force des choses à l'instruction scolaire. Il est une époque où l'enfant doit être laissé à ses parents et il en est une autre où il doit leur être rendu. C'est pourquoi le législateur a fixé de sept à treize années le temps qu'il devra passer à l'école. Si l'on suppose que l'élève ait, pendant cette période, suivi assidûment les leçons de son maître, on constatera, qu'outre certaines notions rudimentaires des sciences, il aura appris à lire, écrire et compter. L'enseignement de l'école a ainsi préparé l'instruction populaire sans l'accomplir. Elle a la valeur non pas d'un but, mais d'un moyen, ayant seulement pourvu l'adulte de l'instrument nécessaire à son éducation future. De sorte que si, dans les publications qu'il saura lire désormais, le citoyen rencontre des théories funestes, il pourra être perdu par le moyen même qui devait le sauver.

Il y a deux périodes à distinguer dans la préparation du citoyen : l'une qui est celle de l'enfance, où il importe de l'instruire ; l'autre, qui est celle de l'adolescence, où il est urgent de l'élever. L'instruction donnée à l'école primaire remplit la première de ces périodes. Après quoi, il faudra songer à l'éducation de l'adulte. L'éducation est le complément nécessaire de l'instruction. Mais on n'a pas toujours compris, en France, que ces deux choses sont indissolublement unies et qu'on ne saurait les séparer sans danger. Auguste Comte remarquait déjà que si l'alliance de l'éducation et de l'instruction fit la force des nations anglo-saxonnes, leur divorce causa la plupart de nos maux. Il dit que, pour conduire les hommes, il faut « une prépondérance du cœur sur l'esprit ». Or « depuis le moyen âge, le règne exclusif de l'esprit a, chez nous, souvent altéré l'essor moral ». Isolée des principes essentiels de la morale, l'amélioration des choses matérielles

ne fait qu'inciter le désir des jouissances et l'instruction élémentaire n'a d'autre effet que d'irriter l'orgueil. Alors le peuple n'est pas préparé pour se conduire.

Pour combler cette immense lacune, les éducateurs se sont avisés de divers moyens. Ils ont organisé des conférences, fondé des bibliothèques et écrit des livres. L'expérience a démontré que le livre est le meilleur de tous ces instruments, J'entends par livre non le jouet des instants frivoles, mais le conseiller des heures fécondes, non le roman mais l'œuvre morale et de goût; non pas l'ouvrage compact qui effraie par le seul aspect de son volume, mais la brochure courte et précise qui développe d'une façon saisissante des vérités élémentaires et les fixe en quelques mots; non le livre qui dort dans les bibliothèques où l'adulte se dispense d'aller le quérir mais la brochure qui va le trouver chez lui et qui se donne, qui sera bien à lui, qu'il pourra mettre où il veut, emporter lorsqu'il lui plait, ouvrir quand il lui convient, ami d'autant plus cher qu'il sera presque unique et qui d'ami deviendra un maître. C'est par là que les moralistes anglais et américains ont conquis le peuple et c'est par là qu'il nous sera, peut-être, donné d'aboutir.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le pouvoir public prit, il y a soixante ans, une initiative remarquable en cette matière. Alors, comme aujourd'hui, la société était attaquée dans ses fondements mêmes par des doctrines funestes. Le danger était peut-être moindre, mais il semblait plus grave parce qu'il apparaissait d'une façon soudaine et qu'il venait comme dans une tempête. On se divisait cependant devant le péril.

Les uns, partant du libre examen comme d'une chose universelle et courante, s'abandonnaient au bon sens du peuple. Mais, s'il n'appartient qu'aux esprits affranchis des préoccupations ordinaires de pénétrer les difficiles problèmes de la vie sociale, si les savants eux-mêmes

n'avancent dans leurs recherches qu'en tremblant, serait-il possible que l'homme du peuple, par l'unique effort de son intelligence, en vint à se faire des idées précises sur tous ces points ?

D'autres, plus perspicaces, redoutaient un péril plus instant, à savoir une sorte de détente des ressorts de la volonté qui peut doucement nous conduire à la servitude. Quand l'autorité ne rencontre plus dans l'ordre moral la somme de pouvoir qui lui revient, les citoyens voient naître et se propager autour d'eux une agitation inquiète qui les fatigue et qui les trouble. Comme tout paraît remuer dans l'ordre des intelligences, ils songent à donner aux intérêts matériels une assiette tranquille. Ils attendent un maître.

Inquiet de l'avenir du pays, le général Cavaignac s'adressa à nos devanciers. Il manda le président de cette Académie, qui était M. Charles Dupin, et lui exprima le désir que sa Compagnie concourût à la défense des principes sociaux. « Persuadé, disait-il, qu'il ne suffisait pas de rétablir l'ordre matériel au moyen de la force si l'on ne rétablissait pas l'ordre moral à l'aide d'idées vraies, il regardait comme nécessaire de pacifier les esprits en les éclairant. » Pour remplir cette tâche, l'Académie décida qu'elle ferait paraître, tous les quinze jours, sous la forme de « petits traités » des livraisons in-18 de soixante à cent pages sur toutes les questions de son domaine qui pouvaient intéresser l'ordre social. C'est alors que, sous l'égide de l'Institut, parurent ces petits livres dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre, comme, par exemple, *Justice et Charité* de Victor Cousin, la *Vie de Franklin* de Mignet, le *Droit de propriété* de Thiers. Mais la durée de ces publications fut courte. La force vint, qui rétablit matériellement l'ordre troublé.

Il y avait, dans l'initiative du général Cavaignac une belle pensée, car il est beau d'associer l'élite des intelli-

gences à la grande œuvre de l'éducation populaire. Le concours Thorel s'inspire d'une idée moins élevée mais peut-être plus pratique, en reprenant l'œuvre de 1848 sous une autre forme et avec une autorité moindre. Il ne faut pas oublier la date où il fut institué. C'était en 1884. Au moment même où la loi sur l'instruction primaire entrait en application, M^{me} Toussaint vous faisait, en mémoire de son frère, ancien président du conseil général de la Seine, un legs de 1.000 francs de rente. Elle voulait favoriser la cause de l'éducation populaire par la récompense « non d'un livre pédagogique mais d'une brochure de quelques pages ou d'un livre de lecture courante ». Son initiative avait, sinon pour but, du moins pour résultat, une amélioration possible en tentant de combler une lacune de nos lois scolaires.

Le livre ne sera plus, dans ces conditions, l'œuvre d'un savant en quelque sorte officiel. Le terrain s'élargit outre mesure et tous les écrivains, quels qu'ils soient, sont appelés à coopérer à l'œuvre de salut public. Si nous voulons étouffer l'ivraie que des mains funestes répandent, nous avons besoin du concours de tous. Nous appelons donc à cette épreuve tous les hommes de bonne volonté et nous n'imposons à leurs œuvres aucune forme particulière. Toutes seront reçues, qu'elles empruntent la forme du traité ou du récit, de la conférence, du dialogue, de la lettre, ou du roman même et de la pièce de théâtre.

Pour que l'ouvrage puisse pénétrer partout, nous désirons qu'il s'affranchisse de toutes passions politiques et religieuses; qu'il évite ce qui nous divise pour rechercher ce qui nous réunit. Nous sollicitons, nous aussi, une sorte de neutralité. Mais elle n'a, j'imagine, rien de commun avec cette neutralité incertaine qui, toujours au service des passions, ne semble se manifester que contre les principes propres à les refréner. La neutralité est un principe de paix; mais, en s'abandonnant, les hommes la transformeront

en une arme de guerre. Alors elle sera perdue parce que, troublée par la passion, elle ne saurait plus rencontrer de limites. Quand on voulut préparer à l'école un terrain où tout le monde pût s'accorder, on décida que le Dieu des confessions religieuses y resterait ignoré. Mais le Dieu philosophique suivit. Avec lui s'en allèrent l'âme immortelle et les idées consolatrices et préservatrices de justice future; et, comme ces bornes étaient renversées, on vit la neutralité envahir jusqu'au terrain pratique des doctrines sociales, et des égarés l'invoquèrent même contre l'idée de patrie. Avec ce système, la morale philosophique, dépourvue de ses règles fondamentales, ne nous apparait plus guère que comme une lumière tremblante, alimentée par des mains incertaines, et qui menace de s'éteindre bientôt dans les ténèbres. C'est ce flambeau que, pour le bien du peuple, il importe de rallumer. Il ne faut pas élever le doute sur ces grandes vérités qui guident l'humanité depuis la naissance des siècles et que les siècles nous ont transmises parce que tous les sages les ont toujours adoptées. Le peuple a besoin d'idées morales indispensables à la pratique journalière de la vie, et comme cette pratique l'empêchera sans cesse de pouvoir, à lui seul, les acquérir, il en résulte qu'il y aura plus à gagner et moins à perdre en les lui imposant.

Ce n'est pas que nous prétendions exclure les matières qui ont pour objet les besoins plus spécialement spirituels ou matériels du peuple. Entendue dans son sens le plus large, l'éducation comporte l'amélioration de tout ce qui touche à la vie populaire. Mais il nous est bien permis de manifester des préférences, de consulter les besoins supérieurs et les plus instants du peuple et de courir, pour ainsi parler, au plus pressé. Lorsque nous assistons au développement extraordinaire du bien-être matériel et quand nous voyons que chacun de ses progrès, loin de satisfaire les appétits ne fait que les aiguïser, nous consta-

tons que l'harmonie entre les besoins matériels et moraux est troublée et notre devoir est de tenter de la rétablir.

Une autre chose que nous demanderons aux concurrents est de nous présenter leurs livres sous une forme brève et simple. Mais la brièveté n'est pas la sécheresse et la simplicité exclut la vulgarité. Il y a des gens qui s'imaginent qu'il faut se baisser pour parler au peuple. C'est une erreur. Il comprend toutes les grandes pensées et vibre à tous les beaux sentiments. On peut aussi facilement le moraliser que le corrompre. Lorsqu'on s'abaisse, il nous entraîne plus bas encore, mais quand on s'élève il nous suit.

Ce que nous rechercherons, enfin, dans ces ouvrages, c'est l'influence directe qu'ils sont susceptibles d'exercer sur le peuple. On peut, dans les sociétés immobiles, applaudir aux belles dissertations philosophiques et morales. Dans les démocraties, l'effort intellectuel vaut surtout par le résultat qu'il peut produire. Le temps n'est plus à la parole pure mais à l'action. Aussi, dans les œuvres qui nous parviennent, distinguerons-nous encore et surtout celles qui se recommandent par le but pratique qu'elles se proposent.

Voilà les conditions qui nous paraissent devoir présider à ce concours. Les concurrents ne me semblent pas les avoir toutes entendues ou, s'ils les ont comprises, l'exécution a quelque peu trahi leurs efforts. Depuis l'origine du concours nous cherchons le livre rêvé. Nous ne l'avons pas encore trouvé.

Ce n'est pas que les productions qui nous sont présentées soient insuffisantes par le nombre. Chaque période nous amène son contingent normal de concurrents et leur chiffre paraît croître à chaque épreuve. Il était de 18 en 1884 et en 1886, de 11 en 1888, de 17 en 1900, de 20 en 1912, de 22 en 1914, de 28 en 1916 ; il a été de 33 en 1918.

Dans ce dernier chiffre, nous avons eu à examiner 23 imprimés et 10 manuscrits (1).

(1) Comme il y a trois choses dans le peuple, le corps, l'esprit et le cœur, certains concurrents ont songé à améliorer sa vie matérielle; d'autres à développer son intelligence; d'autres encore, à le moraliser.

Dans le premier groupe nous pouvons ranger : le *Guide mutualiste et prévoyant*, à l'usage du soldat à sa rentrée dans les foyers; la *Femme à la ferme et aux champs*, qui expose les règles concernant la surveillance de la maison et de la ferme, l'hygiène de la famille et des animaux; le *Petit Guide d'éducation populaire*, qui s'occupe de la santé, du bonheur, de la longévité, relate les dangers, les secours, les sports, les attaques nocturnes, l'hygiène agricole, les devoirs envers les animaux, le but de la vie. Notons encore : la *Maison jolie*, qui énumère, d'une plume fine et élégante, et sous une préoccupation morale constante les devoirs de la femme dans la conduite du ménage et l'agencement de la maison; *L'Hygiène individuelle du soldat*; *Tous jardiniers*; *Riquet aux Champs*. Voilà enfin le *Manuel de l'arbre*, publié sous les auspices du Touring-Club de France et qui a pour but de donner aux élèves des écoles normales et primaires des notions d'économie forestière et pastorale.

Nous avons fait rentrer dans la seconde catégorie les ouvrages suivants : la *Solidarité des races humaines devant le problème de la paix armée*; *Quelques causeries d'astronomie*; la *Démocratisation de la Science au moyen d'une encyclopédie d'images* « comportant la classification méthodique des photographies, cartes illustrées, gravures, peintures ou dessins pour en faire des collections instructives »; la *Petite anthologie du Nord et du Pas-de-Calais*, recueil des poètes qui ont célébré les paysages des Flandres, de l'Artois et du Boulonnais; puis *Fils du Peuple*, manuscrit qui nous donne en quelques mots la biographie des bergers illettrés, manœuvres ignorants ou humbles apprentis qui ont illustré leur pays par leurs talents éminents ou leurs découvertes merveilleuses; *L'Art français au XVIII^e siècle*, sept *considérations accompagnées de propositions lumineuses*; *du Rhin au Niagara*, mélange de *contes*, *romans*, *historiques* et d'*aventures*; enfin *Soirées populaires*, *faits de l'histoire* faites et à faire.

Dans la troisième catégorie nous avons compris les *Mémoires d'Assa-tassie*, journal d'une pauvre femme de peuple, écrit en prose et en vers qui nous entraîne dans les détails de la vie rurale; les *Contes* de *Berthelin*, dans le langage simple et sans les ornements d'un des précédents concurrents; le *Manuel de la paix* par le *Comité* *français* à la *paix*, manuel écrit pour la jeunesse, *écrit par le Comité*.

Presque tous ces ouvrages révèlent les meilleures intentions. Les notions scientifiques et les idées sociales et morales qu'il est utile de répandre dans les classes populaires s'y rencontrent à chaque pas. Mais si les concurrents sont d'accord pour tenter d'améliorer la condition du peuple, leurs œuvres sont inégales étant donné le talent à déployer et le but qu'ils doivent atteindre. Nous avons distingué quatre d'entre elles dont j'ai maintenant à vous entretenir.

Voici un volume in-12 de 324 pages : *Face à la vie*. Il est écrit par M. Serge Barranx pour la bibliothèque de la jeunesse ouvrière. L'auteur a déjà publié quelques livres similaires consacrés au développement d'idées morales à qui il donne le corps d'un roman honnête pour mieux intéresser et frapper l'intelligence du lecteur. Ces

histoire morale d'un enfant, livre de lecture courante destiné aux cours moyen et supérieur; *Pour l'éducation du Peuple*, dissertation manuscrite de 14 pages où l'auteur fait appel à la raison contre les chimères sociales; *Lettres à un jeune homme*, manuscrit in-4° de 213 pages où sont prodigués des conseils pleins d'expérience et de sagesse; *Terre maternelle*, renfermant seize nouvelles ou poésies écrites dans un style attrayant et sur des sujets variés d'où se dégage un sentiment sincère pour faire aimer la grande et la petite patrie; *Pour la Patrie et la liberté*, brochure qui expose, avec talent, au milieu de détails inutiles, les erreurs et les dangers du collectivisme; *Propos d'auberge*, série de dialogues pleins de bons sens et d'esprit populaire où sont jugées nos mœurs actuelles et qui sont une apologie morale du « bon vieux temps »; *Le Secret du bonheur*, petite brochure de 31 pages où l'auteur établit, dans une dissertation bien conduite et sobrement écrite, que le bonheur étant un état de conscience est dans la main de tous.

Il y a enfin trois ouvrages qu'il me paraît difficile de classer. L'un est un récit en trois actes : *Marthe*, qui paraît sorti d'une plume encore inexpérimentée. L'autre, *Cartes sur table*, est l'anticléricalisme mis en vers. Dans le troisième, *Lettres ex abrupto à un jeune maître d'école*, l'auteur reproche « aux savants d'avoir rempli d'absurdités la cervelle des hommes ». Il découvre à son correspondant que « Napoléon I^{er} n'était qu'un instrument plus ou moins conscient entre les mains de quelques savants et philosophes pour la réalisation de l'Europe en États-Unis ».

livres sont, par leur prix modique, à la portée de toutes les bourses.

Dans le roman qu'il nous présente aujourd'hui, il s'adresse à ceux que de vaines illusions incitent à désertier la campagne pour aller chercher fortune dans les grandes villes. « Aux fils vaillants de la bonne glèbe de France, dit-il, aux jeunes laboureurs qui rêvent de la prétendue vie facile des villes, je dédie ces pages sincères. Puissent-elles inspirer à tous le désir de s'instruire davantage, non pour désertier les champs, mais pour apporter à ceux-ci une force nouvelle. Que les aventures de notre héros grandissent dans leur cœur l'amour du sol qu'ils fécondent ! » Ceux d'entre'eux qui ouvriront ce livre y liront, dans un style simple et sans prétentions, l'histoire d'un malheureux déraciné de village, qui ne trouve à Paris que les infortunes, les mauvaises rencontres et les tentations qui le conduisent aux bouges et à la misère. Resté honnête mais désabusé, il reprend le chemin du sillon où il retrouvera, avec la vie honnête, la santé, le travail, l'aisance et la paix.

On voit la portée morale de l'œuvre et le but pratique qu'elle poursuit. En présence de la menace grave créée par l'abandon des campagnes, il est bon d'encourager ces sortes de livres.

Dans un autre in-12 de 321 pages, M. Gustave Aubert, lauréat de l'Académie française, réunit sous le titre de *Soirées populaires*, douze conférences qu'il a faites sur des sujets divers : La Révolution et les paysans. — La déclaration des droits de l'homme ; les devoirs du citoyen. — La patrie. — Les chemins de fer du monde. — Le féminisme. — Voyages et voyageurs. — Deux poètes républicains : Lamartine et Victor Hugo. — L'hygiène de l'habitation. — La question d'Orient. — L'ouvrier et la Révolution française. — La politique coloniale de la France au XIX^e siècle. — La Fontaine et la société du

xvii^e siècle. — C'est-à-dire que, dans ce livre, il y a tout à la fois de la politique, du droit social de l'économie politique, de l'hygiène, de la politique internationale et de la littérature exposés sous la forme la plus compréhensible, la plus intéressante et la plus simple. Toutes ces conférences sont dégagées de détails inutiles et traitées dans un style clair et bien français. Les matières y sont logiquement ordonnées. La variété des sujets excite et renouvelle la curiosité des lecteurs. Les solutions y sont justes et raisonnables. C'est bien là le livre de lecture courante accessible à tous et qui peut avoir une utilité certaine dans les cours postsecondaires.

L'auteur y montre un certain esprit de combativité contre l'ancien régime, personne morte à la mémoire de qui les savants réservent une impartiale justice. Mais le livre de M. Aubert est surtout, comme le dit M. le ministre Barthou dans sa préface, une œuvre de propagande et il a pensé mettre des ombres au tableau pour rendre plus saisissants, aux yeux du peuple, les bienfaits de la Révolution française.

Nous avons encore distingué une brochure de M. Léon Deries, inspecteur d'Académie de la Manche, lauréat de l'Académie française. *Comment élever la démocratie?* Telle est la question posée par l'auteur et, pour la résoudre, il ne se propose ni de rechercher la nouveauté ni de bâtir des systèmes. « C'est, dit-il, l'homme dans son cœur, dans son esprit, dans sa volonté qu'il s'agit de former. Cette œuvre sera une grande œuvre morale qui prendra l'enfant au berceau, accompagnera l'adulte dans la vie et suivra le vieillard jusqu'à la tombe. » Il faudra donc organiser l'école pour instruire l'enfant; continuer l'éducation de l'adulte au lendemain de l'école, former enfin le citoyen à la vie publique.

L'école ne peut enseigner que ce qui est indispensable à tous. Elle ne donne pas le savoir, mais seulement sa forme

matérielle. Il y a, dans toute instruction ce qui doit mourir et ce qui reste. Ce qui meurt, c'est la forme corporelle; ce qui subsiste, c'est l'impression morale, l'habitude d'observation et de jugement imposées à l'esprit. Créer des intelligences lucides et clairvoyantes et des âmes honnêtes et désintéressées; s'appliquer pour cela, plus à former l'esprit de l'enfant qu'à le meubler; ne pas céder à la tentation de lui enseigner la science, mais seulement quelques principes clairs, quelques vérités pénétrantes; commencer à satisfaire la curiosité de l'élève dans le présent et l'exciter pour l'avenir, tel est le but de l'école. Mais son organisation n'a pas répondu à sa mission. On a multiplié et chargé les programmes. On a créé une science primaire qui a perdu en profondeur et en assimilation ce qu'elle gagnait en superficie. Trop ample, dans son principe, elle a encore été étendue par les maîtres chargés de l'enseigner. L'école ne retrouvera sa voie que lorsqu'on aura amélioré ses programmes et perfectionné ses procédés, « éliminé tout le poids mort de verbalisme, de savoir apparent et superflu encore attaché à elle, à mesure surtout que ses maîtres, artisans nécessaires de tout progrès, grandiront eux-mêmes en valeur morale et professionnelle ».

C'est en vain que l'on perfectionnerait les méthodes si l'on ne s'inquiétait de la valeur personnelle du maître. Le programme n'est qu'un instrument mis en ses mains et qu'il pourra fausser s'il n'a l'intelligence de son rôle ni la conscience de sa mission. Pour le remplir dignement, le corps enseignant a besoin d'un esprit impartial et indépendant, plein de tact et de mesure. C'est pourquoi il importe de le soustraire aux luttes qui nous divisent et de le placer au-dessus de tous les partis. Garant de ses maîtres, l'État ne doit pas souffrir qu'un parti quelconque confisque la jeunesse et détourne au profit de quelques-uns l'école qui appartient à tous.

Elle est obligatoire et gratuite pour qu'aucun enfant ne

soit privé de ses lumières et qu'elle reste accessible à tous. Cependant le nombre des illettrés s'accroît chaque jour. La loi reste inappliquée moins par suite des nécessités prématurées de la vie que par l'inconsciente inertie des parents. Il y a autour d'eux des complices dans les commissions scolaires. Le législateur ayant confié la surveillance de l'école à des magistrats timides qui ne sauraient contrôler effectivement leurs propres électeurs, une réforme urgente serait d'en remettre le contrôle à d'autres mains.

L'école est laïque pour que l'enfant y apprenne à ne subir d'autre joug que celui de la raison. Mais l'auteur remarque, qu'entendue d'une certaine façon, la laïcité a, elle aussi, ses dangers. Vous voulez, vous État, affranchir l'enfant de tous les dogmes qui s'imposent. Je vous approuve. Mais je regarde votre conduite et je remarque que, vous transformant en interprète unique de cette raison, vous invoquez pour vous le monopole de l'enseignement. Je m'étonne alors et je vous demande vos raisons. Vous parlez d'une sorte d'unité morale qu'il importe d'inspirer aux citoyens et c'est sous ce prétexte que vous avez la prétention de leur imposer vos dogmes. La monarchie de l'ancien régime voulait une seule foi religieuse ; vous revendiquez une seule foi sociale. Vous relevez, sous un nom nouveau, une prétention à cette antique infailibilité qui est une chimère et que vous avez condamnée. Ce n'est plus là l'école neutre.

Mais voilà l'adulte déjà formé qui quitte l'école en apportant dans la vie pratique le frêle bagage qu'il y a puisé. Si rien ne vient le fortifier et l'étendre, le temps accomplira en peu d'années son sourd travail de destruction et de mort. M. Deries sollicite donc, pour éviter ce danger, l'organisation d'institutions post-scolaires.

La loi ne s'est pas inquiétée de l'adulte. Le problème, très difficile à résoudre, met en effet le législateur entre deux devoirs, l'un qui l'invite à développer l'éducation du

citoyen, l'autre qui lui impose de respecter les nécessités de son existence. C'est pourquoi, il a été abandonné presque exclusivement à l'initiative privée. Des hommes de bonne volonté ont organisé, une ou deux fois par semaine, l'école du soir; ils ont fondé des conférences, et créé des bibliothèques. L'État n'a contribué à ces œuvres qu'en leur allouant quelques centaines de mille francs. On comprend sa retenue. Ayant exonéré les communes de leurs contributions scolaires, il paraît déjà succomber sous le faix. Mais les communes affranchies ont oublié de venir au secours de l'école du soir. N'est-il pas urgent de leur imposer, du moins, cette charge amoindrie?

Ce n'est pas qu'on puisse mettre dans cette école une confiance extrême. L'éloignement et les intempéries dans les campagnes, les plaisirs frelatés dans les villes, partout le poids et la fatigue du jour en éloigneront bien des gens. Le devoir de l'État n'en est pas moins de l'encourager par tous les moyens possibles, alors que des raisons majeures l'empêcheraient d'en imposer l'obligation légale.

Le programme post scolaire sera encore une autre difficulté du problème. L'État ne l'a pas donné et les éducateurs privés ne semblent pas encore l'avoir trouvé. Quand l'auteur, se proposant de combler cette lacune, déclare que l'enseignement de l'école du soir doit surtout former le citoyen et qu'il importe de le diriger vers l'étude des sciences morales politiques et sociales, j'applaudis à sa pensée. Mais je m'inquiète quand je le vois inscrire à son programme l'étude de la philosophie, de l'histoire, de la morale, de l'instruction civique, de l'hygiène. N'est-ce pas compromettre l'œuvre de l'instruction post scolaire que de l'élever trop haut ou de l'étendre trop loin? N'oublions pas qu'ici l'auditeur est encore un cultivateur ou un artisan. S'il n'a ni le temps, ni la force de discuter ni de douter, il faut qu'il croie. Qu'on s'efforce donc de lui



faire saisir les vérités essentielles et de le pénétrer des idées morales indispensables à la pratique journalière de la vie. L'homme du peuple n'a pas besoin d'une grande science pour se conduire, et il a besoin de beaucoup de conscience et de raison.

Voici enfin l'adulte devenu citoyen. Il faudrait lui persuader qu'il n'a pas à se vanter de son savoir qui n'est qu'un point perdu dans l'infini de la science et que, pour le bien de notre avenir, le respect lui importe plus que l'orgueil. Il comprendrait alors que la vie est une perpétuelle étude parce qu'elle est une continuelle éducation et qu'il doit compléter ses connaissances en consultant les hommes éclairés, en les regardant agir et en les écoutant parler.

Quand le maître d'école a disparu, chacun de nous contracte un devoir qui est d'enseigner et de moraliser les humbles. Mais il y a deux choses qui entravent, en fait, cette œuvre, à savoir : l'une, que les nécessités pratiques désignent comme éducateur l'homme politique et que, plus souvent politicien que politique, cet homme ne comprendra pas sa mission : l'autre, que les hommes éclairés et indépendants s'écartent du peuple qu'ils devraient instruire, et c'est peut-être le plus grand danger des temps présents.

Le livre serait alors l'outil nécessaire et d'autant plus urgent de l'éducation populaire. On lit beaucoup plus en Amérique et en Angleterre qu'en France, et c'est pour l'éducation française une cause manifeste d'infériorité. Ce n'est pas que notre démocratie ne lise pas : mais chez elle, le journal a usurpé la place du livre et la presse s'est constituée, en quelque sorte, la suprême éducatrice du citoyen. Or, devenue industrielle, elle est le plus souvent l'organe des partis et le peuple n'y rencontre ni l'indépendance, ni la vérité, ni la moralité nécessaires à son éducation. Comme elle a tout absorbé, elle crée l'opinion plutôt qu'elle ne la représente et affecte de porter la parole

au nom du peuple quand elle ne saurait parler qu'en son nom. Si vous ajoutez à cela la centralisation politique, gardée par tous les gouvernements avec un soin jaloux et qui conduit doucement le citoyen à l'obéissance, vous constatez que l'éducation du peuple est compromise par un double obstacle. Double mal qui ne saurait guérir que par la transformation simultanée et parallèle de celui qui écrit et de celui qui lit, de celui qui gouverne et de celui qui est gouverné. C'est dire qu'il n'importe pas seulement de modifier nos lois mais encore de changer nos mœurs. A celui qui prétendrait que ce cercle est sans issue, répondons qu'il importe que la démocratie en sorte pour ne pas y mourir. La tâche est immense, mais la démocratie est l'aboutissement de l'histoire de France; elle a, pour venir jusqu'à nous, traversé de longs et graves obstacles. On ne saurait désespérer de son avenir si nous avons une vue claire de ce qui nous reste à faire et l'énergie d'en accomplir notre mission.

Voilà, à peu près résumée, la brochure de M. Derives. Si elle n'est pas, à proprement dire, une œuvre de lecture courante et qui s'adresse directement au peuple, elle ne perd pas de vue le but du concours en s'adressant à ceux d'où dépend le sort de l'éducation populaire. C'est par là même qu'elle répond le mieux à une préoccupation de son style semble en peu être. La brochure est écrite dans la conception moderne et française qui domine l'époque et la pensée moderne et est un ouvrage.

Nous lui avons cependant préféré un autre ouvrage qui nous découvrirait une sorte de parti national pour tout un but non moins urgent et non moins à nous en possession de l'avenir. C'est le *Manifeste de l'œuvre* qui appelle les hommes à la tâche et qui suppose un sacrifice par l'implication des hommes. C'est pour eux qu'il s'agit de leur donner à cette tâche le plus grand et le plus véritablement à portée de l'œuvre humaine et de l'œuvre.

le soutien des berges des rivières mais encore le régulateur de l'humidité dans le sol, un fournisseur d'engrais et un producteur de récoltes. Isolé, il garde une forme fruste plus propice aux luttes contre les intempéries. En réunion, il s'affine, comme l'homme, au contact de ses semblables et prodigue encore de plus grands bienfaits. C'est la forêt qui désarme la foudre, retient la grêle, régularise les pluies ; c'est elle qui fait le climat plus clément, le cours d'eau plus normal, l'herbe plus fraîche et plus nourricière, la montagne plus pittoresque et plus riante et qui conserve à la France son patrimoine de richesses et de beautés naturelles.

Comme l'homme, l'arbre a une force d'expansion extraordinaire. Il jette au vent sa graine ailée et se reproduit à des distances étonnantes. C'est ainsi que la forêt conquiert le monde. L'homme vint ensuite qui lutta contre elle pour assurer et développer sa propre vie. Alors commença ce défrichement qui remonta des vallées jusqu'aux plateaux, des plateaux aux versants des montagnes, des versants montagneux jusqu'aux terres glacées. Nécessaire plus peut-être encore dans la montagne que dans la plaine, la forêt ralentissait la fusion des neiges en les protégeant contre les ardeurs du soleil, absorbait sous sa couverture de mousses et de feuilles les eaux ruisselantes pour ne les laisser écouler que goutte à goutte, modérant ainsi, à l'instar des lacs et des glaciers, le grand mouvement de descente des eaux montagneuses. Mais voici les forêts exploitées sans mesure. La montagne dénudée est livrée au pâturage imprévoyant des moutons transhumants qui la dégazonnent, la dégradent et la ravinent. Les calamités sont proches. Dans les pays forestiers, les usines se ferment, les villages se dépeuplent et ceux qui restent « n'ont plus qu'à suivre cette forêt dans sa retraite, ainsi qu'un convoi de malheureux, dépouillés par la guerre, accompagne tristement une armée en déroute ». Dans la montagne

« avec ses ramifications multiples le torrent affouille, rongé et attire peu à peu dans le gouffre qu'il s'est creusé les terres, les rochers, les cultures, les arbres, les habitations, tout ce qui avoisine ses berges croulantes. Plus de sécurité dans la vallée. Elle est à la merci du monstre qui, à la première crue, peut tout ensevelir sous une couche épaisse de boues limoneuses ou sous un amoncellement de blocs et de graviers ». Voici enfin le grand fleuve, alimenté par les cours d'eau montagneux, qui prend lui-même une nature torrentielle, se remplit brusquement et passe, en laissant dans la plaine des ruines affreuses. Les pertes matérielles causées par l'inondation de la Garonne s'élevèrent, en 1875, à 85 millions de francs. En 1856, la Loire avait emporté des routes et des ouvrages de défense d'une valeur de 172 millions.

Tous ces dangers l'auteur les expose dans un style clair, précis et ordonné. Pour mieux pénétrer encore l'esprit du lecteur, il appelle à son secours l'image qui parle plus ainsi dire à ses yeux. Voyez, par exemple, la reproduction des belles ruines de Timgad. Lisez la légende : « Dans cette région où quelques maisons et quelques jardins à peine virent aujourd'hui, il y avait, à l'époque romaine, une grande ville, des cultures, des arbres, des eaux courantes. En détruisant les forêts qui couvraient les montagnes de l'Afrique, l'homme a tari les sources et provoqué l'invasion des sables ». Les forêts, disent Chateaubriand, préservent les peuples : les déserts les détruisent.

Mais il ne faut pas oublier que l'homme et ses actions ont aussi contribué à la dégradation de la nature. Les forêts ont été dévastées, les terres ont été épuisées, les rivières ont été asséchées, les montagnes ont été dénudées, les vallées ont été envahies par les sables, les rochers ont été emportés, les cultures ont été détruites, les habitations ont été ensevelies, les routes ont été coupées, les ouvrages de défense ont été emportés, les pertes matérielles ont été énormes, les pertes humaines ont été nombreuses, les pertes morales ont été incalculables, les pertes spirituelles ont été irréparables, les pertes éternelles ont été éternelles.

granitiques, nos marais et nos maquis : « Voilà, dit l'auteur, un beau et vaste programme à réaliser, une œuvre féconde et patriotique à accomplir. » Mais n'oublions pas que dans cette œuvre l'école et l'instituteur ont un rôle prédominant à remplir. Si elle dépend avant tout de la volonté des populations rurales, c'est à l'école par l'instituteur et par l'enfant qu'elle peut surtout être préparée. Et il cite de belles institutions nées d'hier et qu'il faut encourager. Regardez du côté de la Franche-Comté, vous y voyez des sociétés scolaires pastorales forestières qui ne développent pas seulement parmi leurs membres l'amour des arbres, les notions de sylviculture, l'amélioration pastorale, mais encore exécutent elles-mêmes des travaux sous la direction de leurs instituteurs. Elles ont déjà remis en valeur plusieurs centaines d'hectares et planté plus de deux millions de plans forestiers sur des terrains communaux. Dans la Loire et dans les Vosges ces associations se sont greffées sur les mutuelles scolaires. Elles ont acquis pour elles des terrains et ont créé des peuplements forestiers dont l'exploitation grossira leurs fonds de retraite. C'est ainsi que les forêts en croissance deviendront, en quelque sorte, comme des caisses d'épargne où le père prévoyant pourra placer ses économies. Elles constitueront une retraite pour la vieillesse puisque c'est vers 50 à 60 ans que les forêts peuvent être le plus avantageusement exploitées. « Progrès énorme pour nos campagnes, conclut l'auteur, progrès très aisément réalisable, progrès populaire s'il en fut ! Le paysan verra, du seuil de sa porte, le rideau forestier s'étendre, d'année en année, sur le versant aride. Chaque printemps verdira les feuilles nouvelles et, sentant ses forces faiblir, il dira : « Qu'importe ! la sève gonfle de nouveau l'écorce de nos arbres. Ils vont grossir et travailler pour nous. » Puis, rappelant ses souvenirs : « Je les ai plantés quand j'étais écolier. Ils tenaient, tout en-

tiers, dans mes petites mains et maintenant ils sont aussi hauts que le clocher du village. Dans quelques années, ils me nourriront et je pourrai attendre dans le repos l'heure du grand sommeil. »

Le manuel a été composé par M. Cardot, inspecteur des forêts, sous le patronage du Touring-Club qui a donné à ce livre le caractère d'une œuvre de propagande. L'œuvre a la forme d'un atlas. Elle a été richement illustrée. Elle est mise en vente à un prix modique et a été gratuitement adressée à tous les maires et à tous les instituteurs. Cinquante mille exemplaires ont ainsi été introduits dans les écoles de France.

La commission propose d'accorder : une récompense de 1.000 francs à M. Cardot, auteur du *Manuel de l'arbre*; une récompense de 800 francs à M. Deries, auteur de la brochure : *Comment élever la démocratie?* une récompense de 500 francs à M. Aubert, auteur des *Soirées Populaires*; et enfin une mention à M. Barranx, auteur du roman *Face à la vie*.

Le Rapporteur :
MORIZOT-THIBAUT.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX DU BUDGET

(**MORALE**)

**Des causes et des remèdes
de la criminalité croissante de l'adolescence**

Messieurs,

Il arrive quelquefois que la pénurie des mémoires envoyés à l'un de nos Concours oblige votre rapporteur à insister sur l'importance — trop méconnue, cette fois — du sujet proposé, sur les données que les concurrents auraient pu se procurer, sur les conclusions qu'il leur eût été possible d'en dégager. Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. Les mémoires ont été tellement nombreux que votre rapporteur est bien obligé de laisser la parole à leurs auteurs et de se borner à résumer leurs conclusions, comme à mesurer leurs mérites respectifs, ce qui est déjà beaucoup. Si, aux vingt-six mémoires dont il doit vous parler, il en ajoutait de son fait un vingt-septième, sa lecture nous paraîtrait à bon droit démesurée.

Qu'il me soit permis cependant de rappeler ce qui jus-



tifiait le choix de la section de morale et ce qui, malheureusement, depuis l'ouverture du Concours, n'a pas cessé de le justifier de plus en plus.

En 1841, l'ensemble des délits des mineurs n'atteignait pas tout à fait 13.500.

En 1851, il dépassait 21.000.

En 1872, il arrivait à 18.000, pour atteindre 36.000 en 1896.

En 1891 il semble qu'il y ait un temps d'arrêt et même une légère diminution, puisque la moyenne des années 1902 à 1906 est d'environ 35.000; mais ce n'est ici qu'une apparence, que les renseignements les plus officiels nous contraignent de dissiper.

En premier lieu, ce sont là des chiffres absolus. Or, la population juvénile a baissé. Nous n'avons pas besoin de multiplier ici les chiffres; nous savons tous combien notre natalité faiblit d'année en année. Contentons-nous de rappeler que dans le groupe masculin, par exemple, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage au sort a, de 1897 à 1905, diminué de 16.398.

En second lieu, nous devons signaler un changement de méthode dans l'établissement des comptes. Au lieu de compter les jugements rendus on ne compte plus que les délinquants jugés dans l'année. Il en résulte que tel délinquant dont on comptait il y a quelques années encore les récidives souvent nombreuses ou les méfaits accumulés en quelques jours, quelquefois en quelques heures, ne figure plus dans l'année que pour une unité.

En troisième lieu, les rapports mêmes des Gardes des sceaux nous ont appris que des instructions nouvelles envoyées par la Chancellerie aux tribunaux avaient recommandé d'user de la plus grande indulgence, non seulement dans la répression, mais dans la poursuite, et de renvoyer les enfants indemnes toutes les fois que la chose serait possible (voir les introductions aux rapports pour

1902 et 1903). Il en résulte deux ordres de mesures qui peuvent être approuvées avec réserves ou sans réserves (sur ce point la discussion reste ouverte) mais qui ont fait artificiellement baisser le nombre des adolescents figurant jusque-là dans les statistiques officielles.

Les parquets les plus chargés, dit textuellement le ministre (dans son rapport sur l'année 1902 page XXI) se sont déterminés à classer bien des affaires de moindre importance « à seule fin d'éviter l'encombrement ». « Je ne connais pas actuellement, ajoutait-il, le nombre de ces classements ; mais, estimant que cette donnée ne doit pas rester ignorée, j'ai pris doré et déjà les mesures nécessaires pour que tous les parquets me fassent connaître dans l'avenir le nombre et la nature de ces classements sans suite intéressant les mineurs de 16 ans ». — Cette statistique supplémentaire n'a pas été publiée, elle n'est donc pas venue grossir les totaux ; mais elle a été faite, et votre rapporteur a pu se procurer le dernier chiffre qu'elle a enregistré en une seule année : le chiffre de 4.626.

Enfin, les autorités administratives les plus compétentes affirment qu'en accord avec ces mêmes instructions relativement récentes, un grand nombre d'adolescents sont, à la suite d'un acte donnant lieu à une plainte, mandés devant le procureur de la République, réprimandés et immédiatement rendus à leur famille sans que cette comparution laisse, cette fois, aucune espèce de trace. On estime que le nombre de ces derniers pourrait bien être égal ou supérieur au précédent.

Pousser plus loin l'analyse des résultats des dernières années nous serait malaisé. La statistique criminelle de l'année 1906 tarde bien à paraître. Suivant toute vraisemblance, pour ceux qui savent de longue date comment et dans quels délais les travaux antérieurs étaient offerts au public, les délais actuels sont assez difficiles à bien

expliquer. Sans pénétrer davantage dans les secrets d'une hiérarchie que nous respectons, il nous sera permis du moins de nous servir d'un relevé spécial de la ville de Paris ; il est officiel et il est suggestif. En juillet dernier, un haut fonctionnaire de la Préfecture de Police communiquait au Comité de Défense des enfants traduits en justice, un tableau, d'où il ressortait que, de 1906 à 1907, le nombre des arrestations de mineurs dans Paris et le département de la Seine s'était accru de 31 %.

Quels étaient les caractères principaux de cette aggravation ? On ne signalait rien qui pût faire croire à un développement inusité des tentations de la misère, rien qui démentit ce que tant de gens attendent de l'extension si considérable des services de l'Assistance publique. En revanche, les actes publics d'immoralité de jeunes garçons sur d'autres jeunes garçons avaient quadruplé, et le nombre des souteneurs mineurs (mineurs, remarquons-le bien, car il ne s'agit que de ceux là), qui avaient été, non pas connus ou soupçonnés, mais arrêtés, avait, en une seule année, augmenté de 52 %.

Nous pouvons, Messieurs, nous en tenir là et affirmer, sans crainte d'être démentis, que quand votre section de morale avait parlé de la criminalité croissante de l'adolescence, elle ne s'était malheureusement pas trompée.

Arrivons donc sans plus tarder à l'examen des travaux qu'on nous a fait l'honneur de nous soumettre.

Dans un concours ayant provoqué comme celui-ci, des efforts nombreux, il faut toujours s'attendre à quelques mémoires qui se fassent surtout remarquer par beaucoup d'inexpérience et par une confiance naïve. Notre devoir est de donner à tous la même attention ; et ce n'est pas uniquement pour accomplir jusqu'au bout notre devoir de juges. Il est rare que dans les travaux les plus faibles ou les plus discutables il n'y ait pas à signaler des témoignages de ces préjugés et de ces illusions qui ont cours

dans le public : or cela même est instructif et mérite d'être mis sous vos yeux.

♦♦

Le mémoire numéro 14 (*in conscientia veritas*) ne compte que 17 pages in 4°. Faut-il dire que cette brièveté constitue son principal mérite ? L'auteur répondrait que, s'il a été court, c'est qu'il ne croit pas beaucoup, quant à lui, à l'étendue du mal signalé. Non pas qu'il ne voie beaucoup de conflits ; mais il estime qu'on pourrait facilement les apaiser si on établissait beaucoup plus de cours de morale qu'il n'y en a, et si, dans ces cours, on enseignait le culte « l'esprit universel ». Surtout, pas d'écoles libres, elles ne font que des hypocrites ! Et pas de prisons, « la prison est le plus affreux supplice qu'on puisse infliger » ! S'il y a des criminels, on doit les déporter dans une région que l'auteur désigne simplement sous le nom de « Cercle polaire » et où il demande qu'on envoie des croiseurs pour empêcher les déportés de s'évader. Il ne manque pas de gens qui, à des degrés divers et quelquefois à des degrés élevés de l'échelle sociale, sont prêts à soutenir des opinions analogues. Celui-ci a du moins cru devoir en appeler à notre jugement, et nous l'en remercions.

Le mémoire numéro 5 (*si felix, age bonum*), composé de 39 pages in-12, ne pouvait être que superficiel et il trouve encore le moyen de se répéter. Il consacre dix pages aux causes du mal qu'il se propose d'étudier. Il signale successivement en quelques lignes la vie d'usine, la faiblesse de la répression et d'autres influences qu'il voit assez bien : on ne serait pas surpris qu'il les ait saisies lui-même sur le fait et dans l'exercice de ses fonctions ; mais l'art de composer et de développer lui fait trop défaut. Son travail n'est qu'une courte série d'indications à peine ébauchées.

Le numéro 8 (*La crainte du châtime est le commencement de la sagesse*) n'est pas d'un débutant. L'auteur se dit âgé de 73 ans, père d'une nombreuse famille et ayant beaucoup réfléchi. En 57 pages in-12 il passe en revue le fléau de l'égoïsme, l'influence de l'exemple, l'insuffisance de la répression, les dangers du droit de grâce et de la suppression de la peine de mort, l'alcoolisme, le socialisme, la nécessité de certaines idées spiritualistes. Tout révèle ici des intentions excellentes. Mais, évidemment, l'auteur ne s'attendait pas à rencontrer des concurrents aussi redoutables que ceux qui vont lui enlever tout espoir d'une récompense académique.

Avec des nuances diverses il faut en dire autant de neuf mémoires où il y a presque toujours quelque chose à recueillir, mais quelque chose de très fragmentaire, de beaucoup trop court et finalement d'insuffisant.

Le numéro 23 a du moins le mérite d'avoir choisi une épigraphe suggestive et toujours bonne à méditer ; c'est cette phrase empruntée à Duclos : « *Bien des choses ne paraissent impossibles que parce qu'on est habitué à les considérer comme telles* ». Malheureusement il ne nous donne que l'énumération prévue de tous les dangers que court aujourd'hui dans la rue la moralité des jeunes. Il termine par un appel chaleureux à un retour à la campagne. Le tout en 21 pages in-12.

Le numéro 7 (*Timor Domini initium sapientiæ*) contient quelques bonnes pages sur les 23 (in 4°) qui le constituent. Une première partie nous donne un tableau rapide et peu flatté, mais brossé avec une certaine sûreté de main, de la société française au moment présent. Il n'épargne aucune partie de la vie nationale, en dépiste partout les côtés faibles, ne faisant grâce ni à l'instruction obligatoire ni à la multiplicité — trop précipitée, suivant lui — des découvertes scientifiques qui ne laissent pas au public le temps d'apprendre à en bien user. Aurions-

nous donc ici un rétrograde ou ce qu'on est habitué à flétrir sous le nom de réactionnaire ? Ce serait plutôt, semble-t-il, un pragmatiste. La seconde partie du manuscrit esquisse un plan de réorganisation complète du pays, fondé sur l'établissement du théisme ou de la religion naturelle, sorte de quintessence de ce qu'il trouve de bon dans les sectes anglo-saxonnes. Somme toute, malgré quelques détails intéressants, l'ensemble est vague et utopique.

Le numéro 24 (*Le scandale est aussi dangereux qu'un mal dont on doit éviter la contagion*) est à proprement parler ce qu'on appelait autrefois un « discours », (en 36 pages petit in-4°) discours honnête et sensé, d'un accent et d'un style antiques ; mais un exercice oratoire, si louable qu'il soit, n'est pas le genre d'étude que nous demandons.

C'est encore le ton du discours que nous trouvons dans les mémoires 9, 18, 19 et 17.

Le numéro 9 (*vivre pour penser*) a 68 pages in-12 de lignes assez espacées : c'est une revue trop banale et d'un style trop décousu des périls issus de la pornographie, de l'insuffisance de la police, de l'influence du roman, de l'alcoolisme, du paupérisme, de la dépopulation des campagnes. L'auteur s'interrompt pour recommander le sauvetage de l'enfance par tout un réseau de lois, d'écoles, d'œuvres officielles ; puis il revient sur les causes du mal et énumère un peu pêle-mêle l'usage excessif des armes à feu, la licence de la presse, la réclame faite aux criminels. Il s'applaudit enfin de voir tout ce qu'il vient d'écrire confirmé par un article du *Petit Journal*.

Le numéro 18 a mis ses 45 pages grand in-4° sous la protection de ces paroles empruntées à M. Paul Bourget : « *Tristesse, oui ; inquiétude, oui ; mais découragement, non !* » Sans avoir ni le désir ni les moyens de pénétrer dans la personnalité du concurrent, on conjecture que ce travail pourrait très bien être celui d'un fonctionnaire ayant mis la partie active de sa carrière au service d'un

ystème déjà disparu. On se plait à le voir s'inspirant des généreuses et libérales conceptions d'un Jules Simon. Malheureusement il est à la fois trop oratoire et trop peu précis, ne donnant pas beaucoup les raisons de son optimisme et comptant un peu trop sur certaines améliorations matérielles ou superficielles comme les fêtes scolaires : c'est trop peu.

Le numéro 19 (*La criminalité croissante de l'adolescence est, d'abord et surtout, imputable à la faiblesse et à l'indifférence des parents*) est l'œuvre d'un honnête homme d'œuvres qui a tenu à nous expliquer sa tentative personnelle. Cette tentative est à coup sûr intéressante. Il s'agit d'une œuvre dont il est le fondateur et où il groupe de petits ouvriers pour leur apprendre la tempérance et l'économie, en les obligeant à se constituer des livrets d'épargne. A part quelques réflexions sur l'insuffisance coupable de la loi relative à l'apprentissage, ce morceau de résistance est à peu près tout ce qu'on trouve dans les 32 pages du manuscrit.

Le numéro 17 (*non in solo pane vivit homo*) compte 100 pages in-4°, mais d'une écriture très espacée. Sur les caractères du mal, qu'il est toujours indispensable d'avoir soigneusement analysé, il est véritablement bien bref. Il ne l'est pas moins sur les causes, se bornant à signaler en peu de mots la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles et la violation de la loi même de 1882. Le gros de son étude se compose d'une série de chapitres honnêtes sur le respect de la vie et de la propriété d'autrui, sur l'autorité nécessaire des parents, sur la pratique des bonnes mœurs, sur la liberté, sur le sentiment de la responsabilité, enfin sur le respect de Dieu, qui embrasse tous les autres. C'est là un petit manuel très recommandable, mais qui ne répond pas précisément aux exigences du concours.

Les mémoires 4 et 11 visent à plus de hardiesse et d'originalité. Il est juste de leur en tenir compte, tout en

observant, une fois de plus, combien il est rare qu'il suffise de viser à un but pour l'atteindre. C'est déjà quelque chose que d'en approcher.

Le numéro 4 (*ad majorem patriæ gloriam*), composé de 45 pages in-4°, contient beaucoup moins de documentation que d'hypothèses et de vues personnelles dont la justification serait difficile. L'auteur est de ceux qui s'imaginent que les jeunes criminels d'aujourd'hui sont dévorés d'un brûlant besoin d'activité : ils n'ont pas eu, dit-il, « les moyens de mettre à profit cette activité qui les ronge », et il ajoute... « voilà la cause primordiale ». On se demande s'il est bien d'accord avec lui-même en avançant, comme il le fait presque aussitôt, que, grâce aux vices qu'on leur suggère, tous ces jeunes gens n'aspirent bientôt plus qu'au bonheur d'être rentiers. Quoi qu'il en soit, il estime qu'à cette activité mal dirigée tous ajoutent une intelligence ne laissant rien à désirer, et il conclut que le remède doit être demandé à la réhabilitation du travail manuel. Il est vrai qu'il entend relever ce travail par le développement d'un certain goût esthétique et qu'il recommande avec complaisance les travaux élégants, comme la fabrication des tapis et celle de la porcelaine. Il est possible que ces conseils puissent s'appliquer assez heureusement à une minorité, et on ne peut au surplus que demander que tous les métiers soient exercés avec goût, avec élégance même, s'il y a lieu. Mais tout le monde ne peut pas choisir de ces professions où l'art tient assez de place pour ennoblir à lui seul l'âme du travailleur. Puis, tout serait-il sauvé si, au lieu d'apprendre le travail manuel à l'enfant vers 13 ou 14 ans, on le lui apprenait, comme l'auteur du mémoire le désire, dès l'âge de 8 ans? Il est des choses que l'on pourrait bien compromettre pour la vie en essayant de les apprendre trop tôt. Épris de son idée, pensant qu'il est seul à l'apprécier et à la défendre comme elle le mérite, l'auteur se figure à tort que dans les essais de réforme de la jeunesse

coupable on dédaigne l'apprentissage d'un métier. D'autre part il ignore sans doute que tels ouvriers, comme les verriers du Hainaut, comme les diamantaires d'Amsterdam, comme les horlogers du Jura suisse, comme les porcelainiers de Limoges, comptent assurément parmi les plus habiles, les plus fiers de leur métier et les plus payés des ouvriers européens, mais qu'ils sont loin de passer pour les plus prévoyants, les plus économes, les plus à l'abri, par conséquent, de tout péril moral.

Il est vrai que pour penser tant de bien de l'intelligence et de l'activité des adolescents criminels et pour tout espérer du perfectionnement des travaux techniques, l'auteur ne méconnaît ni les dangers du relâchement des liens de famille, ni ceux de l'alcoolisme, ni ceux de la littérature moderne. Aussi compte-t-il sur un vaste système d'éducation civique, centralisant toutes les idées, surveillant toutes les réformes, se souvenant qu'il faut savoir remplacer ce qu'on a aboli, propageant, en conséquence, des catéchismes nouveaux. Mais tout cela est dit comme en courant, avec des aperçus ingénieux et des germes de vérités jetés çà et là. On n'y trouve ni une observation suffisante des faits ni une étude assez attentive des difficultés.

Le numéro 11 (*Homo homini lupus*), en ses 32 pages in-4°, assez pleines dans tous les sens du mot, se fait remarquer par une certaine verve, mais systématique et laissant trop volontiers les faits pour la construction imaginaire de l'utopie. De même que le précédent concurrent, il pose d'abord cette idée, (il la pose, mais ne l'établit pas) que le criminel est une nature excessive, ayant un exceptionnel besoin d'activité, n'ayant pu trouver à cette activité surabondante d'aliments suffisants. Il faut reconnaître que c'est là une idée assez répandue, comme celle qui voit d'autre part dans les saints des natures passives, résignées, n'aspirant qu'à s'ensevelir, en quelque sorte, dans une mort prématurée. Nous ne nous arrêterons pas à

démontrer une fois de plus que ce sont là deux conceptions aussi fausses l'une que l'autre. En un style qui n'emprunte pas précisément au romantisme les meilleurs de ses procédés, l'écrivain du numéro 11 prétend, par exemple, nous montrer dans le dernier résidu des turpitudes contemporaines, dans le souteneur, « un animal à la fois vil et superbe » pour qui la civilisation n'a pas été apparemment assez humaine. Cette civilisation nous est en effet présentée comme une société antinaturelle, ayant oublié que jamais une amélioration morale ne peut précéder l'amélioration matérielle à laquelle elle est « conjuguée ». Il semble qu'après avoir élevé bien haut la suractivité des criminels, l'auteur en ravale bien bas la nature première. « La conception moderne de l'éducation, écrit-il, interdit à tout jamais l'emploi des mots bien ou mal en leur sens abstrait. » Convenons qu'il ne faut pas abuser de l'abstraction. Mais suffit-il de nous dire que, comme le chien est bien ou mal domestiqué, de même l'homme doit être dressé à une existence sociale par le seul jeu des appétits méthodiquement satisfaits ? En tout cas, ce que nous aurions tenu à apprendre, c'est comment on peut dans tout homme apprivoiser l'animal vil et développer, mais surtout régler, l'homme superbe.

L'auteur croit, à la vérité, avoir trouvé ce moyen à double fin, c'est la scolarité au village pour tous. Malgré une peinture assez remarquable du village dans la banlieue parisienne, il est à craindre que son système d'hygiène morale ne rappelle trop l'hygiène physique des braves gens qui proposent de bâtir des villes à la campagne. On ne voit pas comment un village où la main-d'œuvre est à peine suffisante pour les travaux urgents pourrait recevoir tout d'un coup des centaines d'enfants dont il faudrait bien s'occuper pour les entretenir et les nourrir. On ne voit pas comment on ferait le partage entre l'autorité naturelle des parents plus ou moins éloi-

gnés et l'autorité toujours un peu artificielle des éducateurs, je ne veux pas dire des éleveurs, quoique ce mot réponde peut-être mieux aux sentiments et aux habitudes d'esprit qui ont présidé à la rédaction du mémoire. On ne voit surtout pas comment les campagnes, préservées jusqu'ici des dangers du surpeuplement, resteraient aussi indemnes quand on aurait déversé dans leurs bourgs tous les enfants des grandes cités et tous ceux qu'ils attireraient à leur suite.

*
**

Il a paru qu'on pouvait maintenant grouper les uns à côté des autres onze manuscrits où se fait sentir un effort plus ou moins soutenu vers la vraie méthode et vers une intelligence plus exacte des exigences du sujet. A la vérité cette série est encore très inégale, au moins en étendue, puisqu'elle débute par un travail de 19 pages in-4° et se clôt par un volume de 849 pages in-folio.

En lisant le petit manuscrit numéro 26, de 19 pages (*Alea jacta est*), on aime à se représenter son auteur comme un homme pratique, fonctionnaire actif et avisé d'une administration publique, probablement celle de la police, ayant vu de près tous les gredins et toutes les gredines, connaissant tous leurs trucs, ayant cessé depuis longtemps d'être dupe de toute phraséologie sentimentale et humanitaire. D'un côté, il voudrait inculquer au peuple quelques idées de bon sens et de religion élémentaire. D'autre part il voudrait débarrasser la législation, la jurisprudence, l'administration et la police d'un grand nombre d'innovations où l'on a cru voir des réformes et où il n'observe, lui, que des facilités de plus données aux malfaiteurs pour duper et troubler la société. Le style est familier, quelquefois même trivial, mais toujours vif et

expressif. Malheureusement, ce n'est ici qu'une note ou qu'un appel, ce n'est pas un mémoire.

Le numéro 12 (*La victoire pour l'adolescence donnera ce spectacle grandiose, la corruption vaincue et la France sortie du groupe anarchique éclairant toujours le monde*) est plus qu'une note, mais moins qu'une étude. On se figure très volontiers que ce pourrait bien être un sermon, sermon de prédicateur chrétien, ou sermon de disciple d'Auguste Comte, on ne sait trop, sauvé de l'oubli et utilisé sur l'annonce de notre concours. En 76 pages d'un style oratoire et relevé par de bonnes études classiques, l'auteur insiste sur trois faits : l'influence de la corruption générale, la mauvaise éducation de l'école, et l'exclusion de l'enseignement religieux. Une revue rétrospective des grands éducateurs, Moïse, les prophètes, Lycurgue, Solon ne paraît pas faire avancer beaucoup la question. Cependant, sous ce luxe inutile, tout à coup, dans un passage consacré à la santé physique de l'adolescent, on sent un homme qui connaît bien la jeunesse et qui l'aime. Quant aux moyens de relèvement, on regrette de n'en pas trouver d'autres qu'un éloquent appel à la résistance générale au nom des intérêts compromis.

Le numéro 10 débute par une épigraphe empruntée à Sénèque et qui semble promettre tout d'abord une étude psychologique (*nemo non aliquod vitium aut commendat aut imprimit aut nescientibus allinit*). La psychologie assurément n'est pas absente de ces 173 pages in-12 ; mais elle cède trop facilement la place à de longues citations sur l'influence des journaux et de la mauvaise littérature. De toutes les causes du mal à étudier, celle-ci est à peu près la seule que le mémoire signale. Il insiste donc sur la nécessité d'interdire les publications pornographiques et les comptes rendus des affaires scabreuses ; car, est-il observé avec exactitude, c'est presque toujours la débauche précoce (on pourrait même dire bien souvent le

simple désir de cette débauche) qui fait dévier l'adolescent. La longue dissertation n'aboutit cependant pas à l'indication d'un remède unique. Nous y trouvons tout un système sur un livret ou une fiche à imposer à chaque enfant, puis un appel au placement colonial. Les deux parties ne se lient pas comme il le faudrait : somme toute, le travail manque de proportions.

Le numéro 20 (*La graine et le terrain font la plante*) nous donne 98 pages in-4° : l'auteur y traite plutôt de la criminalité générale et en traite superficiellement. Il procède trop à coups de citations, de faits divers, de fragments de statistiques, bons matériaux, mais qui demanderaient à être un peu mieux mis en œuvre. A mesure qu'il avance, sa documentation déborde, elle s'étend sur tout l'ensemble de la criminalité de notre pays et sur l'ensemble de notre système répressif.

Dans une seconde partie, il traite des mesures préventives, mais ici encore avec le défaut d'une trop grande rapidité et d'un accroissement excessif de sa sphère d'investigation : car les mesures qu'il recommande, jardins ouvriers, hôtels confortables pour ouvriers passagers, impôts sur les célibataires, visent la criminalité des adultes, beaucoup plus que celle des adolescents.

Une troisième partie, trop courte encore pour qu'on puisse en tolérer les digressions, indique un certain nombre de moyens curatifs. C'est une succession de têtes de chapitres ou de sommaires sur les comités de défense, sur les tribunaux d'enfants, sur les maisons de correction, puis sur les institutions spéciales à réformer par l'extension des peines « extra-pénitentiaires » et par un usage plus large de l'amende. Un appel à la guerre contre l'alcoolisme couronne le tout.

C'est un travail de même dimension (98 pages in-12) que nous offre le numéro 25, sous l'épigraphe : *La société n'aura vraiment le droit de se montrer impitoyable pour*

le criminel que quand elle aura tout tenté pour l'instruire et le corriger. Il est permis de conjecturer (ceci encore une fois n'est qu'une hypothèse permettant de caractériser plus brièvement le style et les idées) que cet écrit pourrait bien être d'un instituteur de maison de correction, assez imprégné de lectures philosophiques et les ayant heureusement complétées au contact de ses élèves. Les trente pages qu'il consacre aux principales causes de la criminalité juvénile, à l'hérédité, à l'alcoolisme, à l'influence de la rue, sont bien encore un peu vagues, quoique pénétrées d'un sentiment sincère. Celles qu'il donne à la maison de correction sont vraiment bonnes et paraissent avoir été vécues.

Vient ensuite l'énumération des remèdes proposés. Je dis bien l'énumération, plus que l'étude, et encore cette énumération est-elle souvent incohérente. Il y a là de bonnes intentions, de l'accent, un juste sentiment des misères; mais enfin c'est surtout une succession de souhaits où tout ce qui intéresse la science criminelle et pénitentiaire est rappelé en quelques mots véritablement trop brefs.

Le n° 1 (*pour les âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années*) excite un intérêt tout particulier. Il n'est composé que de 56 pages in-12, ce qui est peu; mais il se termine par ces lignes touchantes : « Je dédie ce modeste travail à la mémoire de mon brave, excellent et bien regretté père, agent de l'autorité, décédé, le 4 mai 1897, des suites de coups et blessures qui lui ont été portés par un jeune malfaiteur ».

L'épigraphe choisie donne à croire que l'auteur est encore jeune. La lecture de son travail est de nature à confirmer cette impression, à laquelle s'ajoute néanmoins la conviction qu'il a conçu avec une certaine noblesse le relèvement de cette population d'adolescents d'où est parti le coup qui l'a frappé. Sur le relâchement

de la surveillance, sur l'impuissance de l'autorité paternelle, il a quelques souvenirs qui paraissent être ceux d'un homme de métier ; sur l'abus du tabac il trouve le moyen de n'être pas trop banal. Il apporte également de bonnes réflexions sur la police, des documents intéressants sur la répression de l'irrégularité scolaire. Assurément le tout est bref et, par surcroît, faiblement composé. Si c'est un début, il n'en est pas moins digne d'être encouragé ; et si l'auteur appartient, lui aussi, à une administration publique, il nous sera permis de déclarer qu'il n'est pas sans avoir ajouté au souvenir du dévouement paternel un titre de plus.

Le n° 15 (*donec optata veniat rigabo*) continue la série des mémoires dont l'étendue est insuffisante, même pour ceux qui préfèrent, comme ils le doivent, la qualité à la quantité. Il compte 54 pages in-4°, où sont successivement passés en revue l'alcoolisme, le socialisme, le rêve du plaisir quand même, l'insuffisance d'une instruction trop uniforme et qui ne fait que modifier les penchants criminels en leur donnant des moyens nouveaux de satisfaction, la faiblesse de la répression qui donne de plus en plus aux malfaiteurs l'espoir de l'impunité, la décadence de l'apprentissage, l'étouffement systématique de tout enseignement religieux, la nécessité d'un emploi rationnel de la cellule et d'un recours aux peines corporelles... j'en passe sans doute. Tout cela est un bon, allons jusqu'à dire un très bon sommaire, sous lequel se sent une connaissance très exacte et très précise des éléments essentiels du sujet : mais ce n'est que cela, et, dans un concours comme celui-ci, ce n'est pas assez.

Nous sommes bien obligés de dire que nous n'avons pas encore assez avec les 67 pages in-12 du mémoire n° 2 (*Non est invictum scelus*). Il se distingue cependant par de réelles qualités. Le jeune criminel d'aujourd'hui nous y est peint dans un tableau vigoureusement dessiné, et bien

des innovations imaginées depuis vingt-cinq ans pour atténuer la portée du mal sont écartées avec non moins de résolution. Qu'il signale l'insuffisance de la loi et l'excessive indulgence de la police sur l'accès du mineur en toutes sortes de mauvais lieux, qu'il signale, avec tant d'autres, le danger des propagandes anarchistes et la décadence de l'apprentissage, l'auteur est presque toujours aussi énergique, ne se payant pas de mots, s'exprimant avec une lucidité et une fermeté convaincantes. Il n'a contre lui que sa brièveté. Pourquoi faut-il que nous soyons à répéter : c'est un sommaire éloquent, c'est, si l'on veut, un discours persuasif, ce n'est pas une étude documentée et démonstrative comme celle que nous attendions.

..

Après avoir regretté la brièveté de tant de travaux, nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre de l'étendue de certains autres, et il est inutile de déclarer que nous avons tout lu avec un égal intérêt; mais enfin si la brièveté a ses inconvénients, la longueur a aussi les siens. Elle a surtout ses écueils qui sont la diffusion, l'oubli du vrai sujet, la multiplicité des citations, l'abus des digressions au moins inutiles.

Le mémoire n° 13 (*Une nation a généralement, surtout parmi les adolescents, les criminels qu'elle mérite*) a 346 pages in-4° ou petit in-folio. Il se distingue par une très grande érudition dans sa partie historique et par un très grand abus des citations dans sa partie théorique.

Dans la première il tient à nous exposer ce qui s'est fait en France à l'égard de la jeunesse coupable; il remonte à François I^{er} et nous donne une longue série de documents où il transcrit toute la loi de 1850, tout le règlement de 1809, les lois postérieures sur la matière ou même sur des matières voisines, comme les lois sur la

réglementation du travail des enfants et sur la puissance paternelle. Quand il lui paraît qu'il doit en venir à l'arrestation et au jugement, il entremêle ses tableaux statistiques de longues analyses d'un rapport législatif et de citations plus longues encore empruntées à un ouvrage de l'un de ses juges. Celui-ci ne pouvait assurément qu'être honoré d'une telle attention, mais son devoir est de remarquer qu'il ne suffit pas de citer, il faut bien placer ce que l'on cite, s'en bien servir et savoir y ajouter. Or, malgré quelques pages très intéressantes sur le Canada, l'ensemble du mémoire n'a pas paru suffisamment neuf et personnel.

Le mémoire n° 21 (*La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse — in legibus salus*), de 276 pages in-12, débute par des statistiques bien analysées et passe ensuite rapidement à ce que l'auteur appelle, comme tant d'autres concurrents, les remèdes curatifs. Cette seconde partie n'offre rien de particulièrement satisfaisant. Sur l'emploi de la correction paternelle, l'auteur est superficiel; sur les maisons de correction qu'il juge en sage partisan de la loi de 1850, il ne va guère avant; sur les parts respectives à faire à l'État et à l'initiative privée, il reste vague. Des colonies pénitentiaires il parle avec un certain détachement et risque plusieurs hypothèses, sans rien conclure.

La troisième partie est meilleure, non pas que la synthèse de l'histoire de France par laquelle elle débute nous ait paru bien nécessaire et que les développements qui suivent ne soient quelque peu diffus; mais il y a là, sur les mœurs du jour, sur la toilette, sur le luxe, sur la séduction et les naissances illégitimes un grand nombre d'observations excellentes. La conclusion est faite de quelques pages très lucides et très énergiques. Elles donnent le sentiment que si l'auteur avait été si faible sur les moyens qu'il nomme curatifs, cette faiblesse avait été en quelque

sorte voulue. Il ne croit pas à de tels moyens ; du moins il estime que, quand la société a laissé se propager certains incendies, elle lutte en vain pour les éteindre.

Pour couronner cette seconde série de travaux et particulièrement ce dernier groupe de manuscrits qui se signalent par la surabondance des développements, il me reste à parler du numéro 6 (*Toutes les grandes pensées viennent du cœur*). Il ne compte pas moins de 849 pages in-folio. Cet énorme travail atteste, certes, de très longues recherches et une érudition extrêmement étendue, mais qui ont surtout abouti à une accumulation de matériaux juxtaposés. Il suffit de lire les têtes de chapitre pour constater la variété en quelque sorte indéfinie des curiosités de l'auteur. Mais on est obligé de reconnaître que sa manière de les consulter a dû lui demander plus de temps et de recherches matérielles que d'efforts pour coordonner méthodiquement ses réflexions. Il avait néanmoins tant de choses à intercaler dans sa reliure qu'on lui pardonne presque d'abrégé çà et là son travail propre en insérant, comme il les a trouvés, des journaux entiers et des statistiques toutes faites. De ces statistiques il ne s'occupe pas de choisir ce qui est nécessaire ou utile à sa démonstration. Il transcrit tout indistinctement, allant, semble-t-il, droit devant lui, entassant les chapitres au fur et à mesure que les documents lui tombent sous la main, ne prenant même pas la peine d'écarter ou de réserver pour un placement meilleur les quarante pages, que, tout à coup, il croit devoir, lui aussi, emprunter à tel ouvrage d'un de ses juges.

Ceci dit à regret, il serait fâcheux que cette gigantesque compilation disparût de notre bibliothèque. Ce n'est pas, dans le meilleur sens du mot, un monument, mais c'est comme une carrière inépuisable dont plus d'un pourrait extraire de très utiles matériaux.

*
**

Nous avons enfin à examiner avec toute l'attention qu'ils méritent trois mémoires d'une juste étendue, dont toutes les parties sont établies dans un équilibre satisfaisant et où les solutions sont préparées par une étude judicieuse des faits.

Le mémoire numéro 22, de 317 pages in-12, se présente sous cette épigraphe bien choisie : *Ce qui donne à l'étude des enfants tout son attrait et presque sa noblesse, c'est qu'elle exclut le scepticisme ; pour les enfants l'espérance ne doit jamais désertier les cœurs.* La conviction ainsi affirmée n'a cependant rien d'aveugle. L'auteur s'occupe immédiatement d'établir les faits ; il démêle avec sagacité dans les statistiques le mouvement réel et le mouvement apparent, et il montre sans peine l'accroissement certain de la criminalité juvénile. Sans entrer, comme il eût pu le faire, dans l'examen de tous les groupes de faits criminels pour marquer avec plus de précision le caractère qui en ressort dans l'ensemble, il trace avec une clarté suffisante les divisions principales.

Viennent ensuite les causes. Il en distingue de trois ordres : les causes individuelles et héréditaires, sur lesquelles a tant insisté l'école italienne, les causes économiques, les seules que consente à voir l'école socialiste, les causes sociales et morales dont l'étude est surtout le lot de l'école spiritualiste. L'auteur se propose de faire à chaque ordre de causes la part qui lui revient ; et il est visible que c'est à cette recherche qu'il attache personnellement le plus d'importance.

Dans les causes individuelles et organiques il désigne, avant tout et par-dessus tout, l'alcoolisme. Plusieurs pourraient lui objecter qu'avant d'être un état maladif, riche en troubles physiques de toute nature, l'alcoolisme a

d'abord été un mal moral et social. Il en tomberait facilement d'accord, car au fond, c'est là sa thèse. Reconnaissons qu'on pourrait d'autre part lui demander s'il n'est pas d'autres tendances organiques portant au crime par suite de déviations spontanées. Il a le droit de nier qu'il y en ait beaucoup de telles; mais il n'eût pas été inutile qu'il nous donnât ses raisons.

Il fait une part plus large aux causes économiques. Il explique très bien les fâcheuses conséquences de certaines lois qui poussent les industriels à diminuer le nombre des jeunes ouvriers ou à leur imposer des chômages périodiques. Enfin, avec une complaisance toujours croissante, il passe en revue les défaillances actuelles de l'action publique, l'affaiblissement de la famille, l'altération du milieu social, les insuffisances de l'éducation, le fléchissement de la justice, bref, le désemparement de la société issue de la Révolution et qui ne semble pas à l'auteur avoir encore retrouvé sa véritable voie.

L'étude du remède est soumise à la même division; car à chacun des trois genres de mal doit correspondre un genre approprié de remèdes, soit curatifs, soit préventifs. L'adolescent coupable est un isolé — isolé, cela s'entend, de toute compagnie préservatrice et réconfortante; c'est un inactif et c'est un démoralisé. A chacune de ces formes de sa faiblesse quels sont les reconstituants à offrir? L'action spiritualiste — on le pressent bien — est celle que l'auteur aimerait à analyser avec le plus de soin. Mais il se demande si, dans l'état présent des choses, il serait bien utile de recommander longuement au malade des moyens de guérison qu'il n'accepterait pas ou qu'une action plus forte que les volontés individuelles l'empêcherait de pratiquer. Au lieu de tenter l'impossible mieux vaut, dit-il textuellement, mieux vaut « louvoyer » c'est-à-dire apparemment essayer d'ouvrir les voiles tantôt à un vent, tantôt à un autre, pourvu que ce soit en

vue d'éviter autant que possible un des écueils signalés.

Il examine donc tantôt l'un, tantôt l'autre des remèdes curatifs qui s'offrent à nous dans le système pénitentiaire, mais il est ici bien sommaire; il n'étudie les institutions que du dehors, pour ainsi dire, et sans pénétrer dans l'esprit qu'il serait souhaitable de leur infuser. Il est bien prompt à se dire que toutes les réformes qu'on se propose et celles mêmes qu'on est en train d'y apporter n'auront probablement pour résultat que d'accroître de plus en plus l'impunité des malfaiteurs.

Passant aux remèdes préventifs, il glisse rapidement sur les remèdes médicaux. Il insiste davantage sur les remèdes économiques, habitations à bon marché, amélioration des conditions du travail, propagation des sociétés de secours mutuels.

Il arrive ensuite aux remèdes moraux, l'éducation par la famille et par les remplaçants de la famille, c'est-à-dire par l'école qu'elle choisit et par celle qu'elle devrait pouvoir choisir, l'école libre; car dans les conditions des choses présentes, celle-ci est seule à être véritablement une école religieuse. Il en dit autant du patronage. Résumant enfin toute cette série d'efforts, les uns encore possibles, mais d'une efficacité douteuse, les autres un peu plus efficaces de leur nature, mais trop difficiles à faire accepter des pouvoirs publics, il termine par une interrogation à laquelle il laisse à l'avenir le soin de fournir la réponse. Cette réponse, il est bien clair qu'il la prévoit et qu'il ne serait pas embarrassé pour la formuler dès aujourd'hui. Nous ne dirons donc certainement pas qu'il manque de franchise, et cependant nous considérons comme regrettable qu'il n'ait pas soutenu plus nettement et plus fermement son opinion tant sur les remèdes qu'il juge véritables que sur ceux dont il consent, non sans quelque ironie, à nous laisser faire l'expérience. D'une telle méthode il résulte qu'il est trop court sur ce

dont il se sent le plus sûr et trop long sur ce dont il doute le plus. Sur les remèdes en quelque sorte à côté (dans son opinion tout au moins) il nous fait bonne mesure. Il les examine avec un certain nombre de détails techniques, tournant même à la digression : on dirait que les considérant comme des hors-d'œuvres de complaisance, il ne cherche plus autant à les ajuster aux nécessités de son sujet.

Si nous ajoutons que le style de ce curieux mémoire est plutôt médiocre, nous aurons achevé d'expliquer qu'il est difficile de lui accorder le prix. Toutefois nous proposons de lui attribuer une mention très honorable.

Avec les numéros 16 et 3, nous arrivons à des travaux d'une valeur tout à fait décisive. L'un est plus pratique, l'autre est plus philosophique. Les deux se complètent très heureusement.

Le mémoire numéro 16 (*maxima debetur puero reverentia*) compte 358 pages in-4°. Comme plus d'un autre, il se divise en deux parties consacrées, la première aux causes, la seconde aux remèdes, et c'est la seconde qui a paru de tout point la plus remarquable. L'auteur se donne lui-même comme un avocat qui s'est familiarisé, dans le barreau d'une très grande ville, avec toutes les misères dont il a entrepris de nous parler. Il les a vues avant, pendant et après l'action si courte, et malheureusement si peu efficace, de la justice. Il les connaît expérimentalement; et si l'habitude de la parole l'amène à en parler quelquefois avec un style un peu trop rapide et insuffisamment soigné, elle lui a donné la vivacité, la clarté, le soin d'épuiser les hypothèses vraisemblables et l'art de bien mettre en lumière les avantages des solutions qu'il propose.

Dans la première partie, nous nous attachons avec lui à l'enfant devenant adolescent et tombant vite dans plus d'un piège; nous le suivons successivement autour du

berceau, autour du foyer, autour de l'école, autour de l'atelier et finalement dans la rue.

L'étude du berceau, c'est l'étude de l'hérédité et des désordres qu'elle apporte si souvent avec elle; mais nous n'avons ici pour nous conduire ni un médecin, ni même, à proprement parler, un psychologue; nous avons un homme qui a trop vu l'importance des autres influences pour que celles-là ne lui paraissent pas souvent comme le prolongement de celles-ci, une fois qu'elles sont parvenues à vicier l'organisme même. C'est donc à ces derniers qu'il entend réserver toute son attention.

Autour du foyer il étudie surtout les enfants qui n'ont pas le leur, les moralement abandonnés, les demi-orphelins, plus exposés que les orphelins de père et de mère (car ceux-ci sont toujours recueillis à temps), les enfants de divorcés, les enfants de parents vicieux et les enfants de parents légalement coupables.

A l'école il demande compte de la responsabilité qu'elle encourt, pas encore, au moment où il écrit son mémoire, en raison du mal positif qu'elle peut faire, mais en raison du bien qu'elle devrait faire, qu'elle aurait le devoir de faire et qu'elle ne fait pas. Il voit ainsi l'adolescent arriver à l'atelier trop jeune, insuffisamment préparé, insuffisamment soutenu; et il n'est pas surpris de le retrouver si souvent dans la rue qui ne devient pour lui, la plupart du temps, que le chemin du désordre, de la débauche et du délit.

Tous ces cadres sont tracés avec précision et remplis par un heureux mélange de faits connus, mais toujours bons à rappeler, et d'observations personnelles, donc neuves à certains égards. Ce n'est cependant ni l'originalité des idées ni l'attrait du style qui nous captivent; mais le charme d'un accent généreux et assuré nous amène sans peine à la seconde partie où éclatent cette fois des qualités supérieures.

Il était difficile, après avoir énuméré les causes dans un certain ordre, de ne pas reproduire cet ordre même dans l'étude des remèdes, puisque chaque genre de remède doit naturellement être approprié à un genre de mal déterminé. Il n'y avait pas moins là un double péril ; il ne fallait ni perdre de vue les leçons de la première partie, parce qu'alors on s'exposait aux développements vagues et illimités, ni y revenir avec une symétrie de répétitions fastidieuses. Devant ce double écueil ont échoué bien des concurrents. L'auteur du mémoire numéro 16 a su les éviter, car il ne se borne pas à indiquer le contrepoison en face du poison ; il l'analyse, il en règle le maniement, il explique les conditions du succès.

A la base des actions destinées à combattre les penchants organiques il place la lutte contre l'alcoolisme. Peut-être s'y confine-t-il un peu trop. Peut-être plus d'un critique regrettera-t-il qu'il n'ait pas plus approfondi le rôle que certaines déviations à soigner médicalement peuvent avoir dans le mouvement de la criminalité juvénile. Son excuse est sans nul doute qu'il en a moins trouvé dans son expérience d'avocat qu'on n'avait essayé de lui en montrer dans les livres. Il est bien vite plus abondant quand il arrive à l'assistance, à l'extension rationnelle des secours qu'elle doit donner pour prévenir les abandons, puis pour remplacer la famille absente, dissoute ou déchue. Ici, son exposition est précise et nette, son argumentation serrée et vigoureuse. Sur l'école et sur ce que doit être une bonne école on souhaiterait plus de détails et autre chose que le rappel de la critique si bien menée dans la première partie ; mais sur la sortie de l'école, sur les lacunes ou, pour mieux dire, sur la décadence de l'apprentissage, sur l'organisation à lui donner, la discussion est de nouveau fortement conduite.

Ici en effet l'auteur s'avance de plus en plus dans la sphère qui lui appartient et où il a visiblement acquis une

autorité incontestable, celle où il s'agit de la refonte nécessaire de la loi relative à la correction paternelle, des cas de déchéance à prévoir, de la protection des enfants exploités et illégitimes, des mesures à prendre contre la prostitution des mineurs. Peut-être y a-t-il ici une certaine surabondance de discussions juridiques et quelque excès dans l'exposé des scrupules du jurisconsulte qui est nécessairement un casuiste. De pareilles argumentations sont très difficiles à résumer, car elles ne valent que par la suite de toute une série de raisonnements dont il est malaisé de rien retrancher. Mais enfin on ne peut avoir lu cette partie du numéro 16, sans rester frappé de tant de finesse et de tant de sûreté.

Ce qui vient ensuite sur la prison et sur les causes du peu d'action des maisons de correction dans la France d'aujourd'hui est encore excellent. Ce n'est pas qu'il y eût ici — qu'on me pardonne l'expression — beaucoup de peine à se donner. Qu'ajouter à des faits aussi fréquents que celui-ci, dont l'auteur a constaté la réalité ? Un jeune étudiant est arrêté dans une bagarre issue d'une manifestation peu grave. Parmi les compagnons de la soi-disant cellule où on l'enferme, il trouve déjà réunis un souteneur ivre avec un gamin de 12 à 14 ans, tandis que, dans une cellule voisine, séparée par une simple cloison, est une fille soumise arrêtée pour racolage, et à travers les parois de peu d'épaisseur les conversations vont leur train. A cette incurie désastreuse l'auteur se plaint à opposer les efforts de ces hommes bien connus de nous, dont les uns ont quelquefois forcé la main à l'administration et au Parlement pour leur arracher des fragments de réforme, dont les autres s'appliquent à réparer les effets d'une prison immorale ou d'une maison de correction dangereuse en préparant et surtout en surveillant l'engagement militaire les moins compromis.

C'est sur ce dernier tableau que se clôt le mémoire. Si

l'auteur le publie, il fera bien de le compléter par une conclusion qui ne laisse pas le lecteur sur la mention d'une œuvre particulière, quelque importante et quelque belle que soit celle-ci. Incontestablement, il manque là plusieurs pages qui résument la tâche accomplie et en fixent définitivement les résultats.

L'auteur du numéro 3 (*Connaitre pour guérir*) — 387 pages grand in-8° — paraît être un philosophe qui s'est intéressé à la sociologie, sans la croire en état de nous donner toutes les solutions, et à la statistique sans se laisser prendre aux mirages qui risquent quelquefois d'en compromettre les précieuses leçons. Ajoutons qu'il est très expert dans l'art de composer un travail, d'en équilibrer les différentes parties, de les subdiviser sans excès et de donner à chacune d'elles de justes proportions. Ce qu'on peut regretter, c'est qu'il ne semble pas avoir expérimenté lui-même les misères des jeunes malfaiteurs par une action directe auprès d'eux, dans les lieux où ils commencent et dans ceux où ils achèvent de se déformer. On ne trouve pas chez lui de ces cas individuels, et de ces exemples vivants montrant que les types donnés n'ont pas été construits par simples déductions. C'est au reste une lacune à peu près générale dans le concours, et elle s'explique assez par l'âge probable de ceux qui viennent nous demander une première consécration de leur talent. Il faut avoir vécu davantage et n'être plus aussi enivré des recherches de la science pure, pour avoir pénétré soi-même dans tous les replis de ces pauvres consciences. Hâtons-nous d'ailleurs d'ajouter que ce défaut, l'auteur le rachète par des études très consciencieuses, par de très solides qualités.

Il débute par bien fixer la portée morale du problème. Il a fait l'épreuve de ces théories dans lesquelles on prétend que la science des mœurs, telles qu'elles sont en fait, doit remplacer la morale et que ce que l'homme soucieux

de son pays et de sa dignité sociale a à faire, c'est de s'ajuster du mieux possible aux conditions de son temps, de s'y intégrer, comme on aime à le répéter ; car le crime n'est, dit-on, que ce qui froisse certains états actuellement plus exigeants de la conscience nationale ; ces états, on les constate, on les situe dans leur série historique, on n'a en quelque sorte pas le droit de les juger. Notre philosophe n'accepte pas cette manière de voir. Il est évidemment de ceux qui pensent qu'il ne saurait être indifférent de s'intégrer dans une majorité sceptique, jouisseuse et violente ou de s'intégrer dans des groupes laborieux et croyants, plus épris de la vie de l'esprit que de la vie des sens, ces groupes fussent-ils en minorité. Il estime en conséquence que notre devoir à tous est de travailler à ce que la société dans laquelle nous avons en effet besoin d'être encadrés se rapproche du second de ces deux types et non du premier. Laissons-le d'ailleurs parler lui-même.

« Ne pourrait-on estimer, dit-il, que les théoriciens de l'amoralisme, par réaction contre les préventions peut-être excessives d'un moralisme trop dédaigneux des données de la sociologie, montrent trop de complaisance pour les mœurs, qui ne valent guère mieux que la multitude, d'ordinaire aveugle, dont elles sont les habitudes, et trop de mépris pour les efforts faits depuis tant de siècles par les esprits les plus clairvoyants, les consciences les plus délicates, précisément pour mettre au-dessus des fluctuations de l'opinion publique et des transformations des mœurs, un criterium permanent de la bonne et de la mauvaise conduite, de la moralité et de l'immoralité ou de la criminalité ?

« L'amoralisme justifierait l'inertie dans l'attente d'une modification favorable de l'esprit collectif. Il porte trop à considérer comme négligeables les facteurs individuels de la bonne conduite. Il pourrait donner un regain de vitalité au fatalisme et au pessimisme, particulièrement funestes à la santé morale de l'adolescence. »

Rien de plus sensé que ce jugement et l'appel qui suit se ressent de ce judicieux aperçu.

« Travaillons à modifier, lisons-nous, l'opinion publique, et à mesure que les agrégats sociaux deviennent plus hétérogènes et de composition plus instable par suite de l'incessant va et vient des émigrants, des déracinés, des nomades du fonctionnarisme, des nomades du commerce et de l'industrie, faisons plus d'efforts, non pour rétrécir les sphères de la solidarité sociale, comme on est parfois tenté de le faire dans les plus honnêtes milieux des petites villes, mais au contraire pour placer au-dessus de la diversité des tendances et des intérêts quelques aspirations communes à un nombre croissant d'individus...

« Ne négligeons pas d'aller à la jeunesse qui manque de guides, d'éducateurs, d'amis. Si faible que soit le nombre des adolescents ramenés par chacun à la bonne voie ou préservés de la contagion des odieux professionnels ou délivrés du crime, on peut être assuré que le sauvetage partiel est encore l'une des meilleures applications des théories les plus complexes sur les remèdes à l'accroissement de la criminalité juvénile. »

Il est donc bien convenu qu'il y a une criminalité de l'adolescence qui est telle, moins par la résistance aux conditions contemporaines de la vie sociale que par une impuissance fâcheuse à les redresser là où elles méritent de l'être.

Ceci posé, l'auteur se demande si cette criminalité s'accroît ou non. Il n'a malheureusement pas de peine à démontrer qu'elle s'accroît, et, grâce à une analyse très fine des formes de la criminalité actuelle des adolescents, où il remarque surtout un accroissement des formes graves et un accroissement de la récidive, il croit pouvoir dire que le mal est encore plus grand qu'il n'apparaît à une lecture superficielle des statistiques. Il conjecture en effet,

que voyant leur attention retenue par les actes les plus dangereux ou les plus scandaleux de la jeunesse dévoyée, les pouvoirs publics négligent trop les délinquants moins coupables ou plus habiles à dissimuler. Ce raisonnement est ingénieux et — nous l'avons vu — il n'y a que trop de raisons de craindre qu'il ne soit tout à fait exact.

Peut-être l'auteur commet-il dans son étude ce genre d'oubli ou de négligence qu'il reproche à l'action des pouvoirs publics. Dans le chapitre qui vient ensuite, il penche bien du côté de ce préjugé qui ne veut voir dans tout malfaiteur adolescent que ce caractère violent, excessif et désordonné dont les pires actes de ces criminels offrent en effet le témoignage. S'il les avait plus fréquentés dans les prisons et les patronages, il eût insisté davantage sur ce que la plupart présentent de vide intellectuel, d'ennui impuissant, d'abandon et, pour tout résumer d'un seul mot, de déchet psychologique. Que sur ce dernier état vienne souvent se greffer le premier, que la violence extérieure ne recouvre en réalité qu'une faiblesse fondamentale, que les excès les plus monstrueux d'un jour d'agitation factice et de fanfaronnade de débauche cache le fléchissement et l'irrésolution de toutes les autres tendances, il eût pu nous le faire bien comprendre, et nous aurions eu plaisir à trouver là des analyses faites sur le vif par un psychologue exercé.

Nous en sommes partiellement dédommagés par une étude très attentive des causes. On y voudrait toujours plus de choses vues. Cependant l'auteur est bien persuadé que la statistique seule n'explique rien, parce que, dit-il excellemment, nous ne pouvons des concomitances qu'elle nous découvre, déduire avec sûreté l'action d'un phénomène sur un autre, si nous ne sommes pas guidés dans l'étude de ces phénomènes et de leur nature par la connaissance de l'homme intérieur. De cette connaissance qui ne lui fait pas défaut, il nous donne lui-même de très bons

fruits. Dans l'hérédité morbide il trouve la pauvreté organique, plus dangereuse que la pauvreté des moyens extérieurs d'existence. Dans le chapitre consacré à l'éducation, il nous montre la négligence des parents, les défaillances de l'éducation scolaire, la disparition de tout refrènement par l'opinion publique et la ruine de l'éducation professionnelle. Vient ensuite, non plus l'absence d'une éducation pour le bien, mais l'action d'une éducation pour le mal, dont sont responsables la pornographie contemporaine et les facilités laissées, sinon offertes, à des vices de toute nature. Dans l'ensemble des conditions économiques sont bien mis en relief les abus de l'individualisme, la fréquence des déracinements, la dépense imprévoyante, l'amour du luxe et du plaisir, l'oubli de tous les périls du chômage.

S'ouvre alors le chapitre II de la seconde partie, intitulé *Évolution criminelle et dissolution sociale*. On sent ici le philosophe qui sait bien que toute évolution peut avoir deux formes, l'une progressive, l'autre régressive, l'une conservant et accroissant la tradition, l'autre l'anéantissant, bref, l'une créatrice, l'autre destructive. Il sait aussi que l'une et l'autre ont leurs lois qui font que toute perte est destinée à précipiter une perte plus forte, comme tout gain est de nature à faciliter un gain plus riche. Or, il est difficile de nier que l'évolution du crime ne soit une évolution à rebours de ce qu'attendent ceux pour qui tout mouvement et tout changement doit être nécessairement un progrès. En réalité, la marche du crime est le principal symptôme d'une dissolution contre laquelle ne luttent plus suffisamment les forces de reconstruction. Cette dissolution, l'auteur du mémoire n° 3 la suit dans la marche des suicides et de tous les phénomènes révélateurs de démagogie et d'anarchie, dans la confiance aveugle et dangereuse que l'individu met de plus en plus en lui-même, dans le prétendu droit qu'il revendique à la

satisfaction de tous ses appétits, enfin dans ce mépris des lois dont il estime que l'exemple vient trop souvent d'en haut. Tout cela ne peut que jeter le désarroi dans les consciences faibles — ce qui veut dire avant tout dans les consciences jeunes et en voie de formation.

La deuxième partie du mémoire examine les remèdes. Elle va graduellement des mesures urgentes, par lesquelles la société lutte immédiatement, pied à pied, contre les délits particuliers, aux mesures plus générales d'une préparation plus longue et aussi d'une plus longue portée.

L'auteur passe donc assez rapidement sur la répression et, après un préambule plein de bon sens et de mesure, signale, en la laissant un peu trop dans le vague, la question controversée de la cellule.

Sur les envois en correction il nous apporte, sinon une opinion motivée par une vue directe des choses, du moins un résumé prudent et sagace des observations d'autrui.

Un troisième chapitre traite de la vigilance publique et de la philanthropie privée. Il contient une réclamation calme, mais très ferme, en faveur des fondations libres, et des conseils qui ne sont pas à dédaigner sur la mesure à apporter dans la distribution des bienfaits du patronage et dans les envois au régiment.

L'examen des mesures préventives lui permet d'insister encore doucement sur la nécessité de l'action privée, sans aller toutefois jusqu'au bout de sa démonstration, sans montrer assez les répercussions fâcheuses que bien des suppressions violentes ont dû avoir sur l'adolescence en péril. Mais il insiste, en un chapitre spécial, sur l'éducation préservatrice, sur l'école à faire fréquenter, à prolonger, à compléter, à surveiller aussi dans son action sur les mœurs.

Un chapitre un peu court, mais d'un esprit élevé, d'un style soutenu, grave et clair sur les réformes sociales termine ce très intéressant travail.

*
* *

Tel est le concours que notre section de morale avait à juger. Sous la réserve que nous n'avons eu, à ce qu'il semble, aucun écrit dû à un physiologiste, à un aliéniste, à un médecin, nous pouvons dire que de ces 26 mémoires la plupart sont venus d'horizons très divers. Il est visible qu'on ne songe nulle part à attribuer à l'Académie un parti pris de nature à décourager certaines opinions. Les idées les plus diverses ont été représentées dans ce concours. Par la force des choses néanmoins, l'immense majorité, peut-être 24 sur 26, s'accorde à signaler les mêmes maux et à leur attribuer les mêmes causes. Ce qu'ils ont vu et étudié presque tous, n'est ni l'excès de la force ni l'emportement de la passion, mais bien plutôt une série de défaillances s'entraînant et s'aggravant les unes sur les autres.

Défaillance physique des organisations minées par des excès dont le principal — nous ne disons pas le seul — paraît bien être l'alcoolisme.

Défaillance de la famille qui n'a plus ni la dignité, ni la cohésion, ni l'autorité nécessaires.

Défaillance de l'école proprement dite, que l'examen de l'état intellectuel de nos recrues vient de mettre en lumière.

Défaillance de l'instruction professionnelle et de l'apprentissage, cette seconde école non moins nécessaire que la première.

Défaillance de l'école dite réformatrice où l'accumulation croissante d'éléments trop compromis est fatalement destinée à aggraver plus de vices qu'elle ne saurait avoir la prétention d'en guérir.

Défaillance de la justice, qui a peur de sa tâche et qui supprime ou relâche un à un tous les freins sans réussir à les remplacer par des freins nouveaux.

Défaillance de la haute pensée philosophique qui aime

mieux s'adapter tant bien que mal aux mœurs existantes que de prendre la responsabilité d'une doctrine morale.

Défaillance enfin de l'action à excercer par chacun dans le milieu social pour en éliminer ou en transformer les éléments irrespirables ou délétères.

Si nos concurrents avaient eu, pour achever leurs mémoires, un délai plus prolongé, nul doute que beaucoup d'entre eux n'eussent traité avec attention de deux réformes ou ébauchées ou projetées et dont il a été beaucoup question depuis plus d'un an, l'élévation de la majorité pénale de 16 à 18 ans (je me sers ici, pour abrégér, de l'expression courante) et l'établissement de tribunaux d'enfants.

Sur le premier point, les meilleurs concurrents n'eussent pas manqué de faire observer qu'il est des lois dont on ne juge les bienfaits ou les méfaits qu'à la manière dont on les applique; que s'il est bon et juste d'ajourner, dans quelques cas particuliers, l'heure de la répression proprement dite, il est désastreux de l'ajourner systématiquement, d'encombrer, par exemple, nos établissements dits réformateurs, de filles qui sont déjà de vraies femmes — et quelles femmes! — et qui prennent là la place de natures plus jeunes, dont les mauvaises tendances auraient encore pu être redressées.

Sur le second point, ils eussent probablement demandé, dans l'intérêt d'une réforme très désirable, qu'on ne se borne pas à établir une chambre spéciale, comme on a établi, il y a quelques années, des cabinets spéciaux d'instruction; ils eussent souhaité qu'on fit appel, au moins pour les plus jeunes enfants, à des interventions plus éducatives et plus paternelles; ils auraient surtout réclamé des précautions très attentives pour l'organisation de la liberté surveillée, véritable clef de voûte de la réforme à essayer.

Nos meilleurs concurrents, c'est pour nous un plaisir de le répéter, auraient été bien préparés à ce double

examen par le sentiment très net qu'ils ont de l'impuissance des administrations à tout faire, surtout dans ce qui concerne la moralité des nouvelles générations. Ces défaillances qu'ils ont signalées partout, ils les considèrent, et avec raison, comme des accidents nés d'une action en quelque sorte extérieure à ce qui fait la vraie vie de notre société française. Sur un ton modéré, mais clair, ils laissent parfaitement comprendre qu'à leurs yeux, toutes les bonnes volontés sont nécessaires pour travailler avec désintéressement, avec cœur, avec dévouement à la régénération de notre jeunesse, mais qu'à des individus et surtout à des groupes dont la liberté d'action est sans cesse rétrécie, la bonne volonté ne peut pas suffire.

Les plus dangereux de tous les maux sont le plus souvent ceux qu'on ignore. Les nôtres viennent d'être étudiés par une de ces élites comme nous en avons toujours eu, c'est à elle de nous aider dans la lutte. Le surcroît d'autorité qu'ils vont devoir à la récompense de leurs efforts achèvera d'enlever à leur propagande un reste de timidité. Elle leur permettra de tirer plus hardiment de leurs prémisses les conséquences qu'ils aperçoivent très bien et qu'ils ne font parfois qu'indiquer. Ils grossiront ainsi le nombre de ceux qui veulent compter sur la liberté pour prévenir ou relever les défaillances et pour fortifier, en les assainissant, les énergies nationales.

C'est sous le bénéfice de ces observations que votre section de morale vous propose :

de partager le prix entre les auteurs des mémoires 16 (*Maxima debetur puero reverentia*) et 3 (*Connaitre pour guérir*)

et d'accorder une mention très honorable à l'auteur du mémoire n° 20 (*Ce qui donne à l'étude des enfants tout son attrait et presque sa noblesse, c'est qu'elle exclut le scepticisme*).

Henri JOLY.

Séance du 17 octobre 1908.

PAROLES DE M. DE FOVILLE

PRÉSIDENT

A L'OCCASION DU DÉCÈS

DE M. CAIRD

Messieurs,

Votre bureau a appris, un peu tardivement, la mort d'un de nos correspondants étrangers, et non des moindres. Le grand philosophe écossais Edward Caird, celui qu'on appelait « le maître de Balliol » depuis que ce fameux collègue d'Oxford s'était mis sous sa direction, s'y est éteint le 1^{er} novembre, à l'âge de 73 ans, au retour d'un voyage à Greenock, son pays natal.

Caird jouissait, en Angleterre et ailleurs, d'une réputation bien méritée. Pendant plus d'un quart de siècle, il avait professé la philosophie morale à l'université de Glasgow. Ses ouvrages sur Kant, sur Hegel, sur l'Évolution de la religion, sur Auguste Comte, sur l'Individualisme et le Socialisme... avaient fait de lui, comme de Coleridge, de Carlyle, d'Hamilton et de Green, un des chefs de cette brillante phalange qui chercha, dans la métaphysique allemande et surtout dans la métaphysique hégélienne, des armes à opposer au scepticisme de Hume et de son école. Caird professait que l'homme n'a qu'à descendre dans sa conscience pour y trouver Dieu et qu'il se trouve ainsi con-

duit au surnaturel par la nature même. Un égal souci des droits de la science et de ceux de la pensée, une intime conciliation de l'idée positive d'évolution et de l'inviolabilité de la vie morale et religieuse conféraient à cette philosophie un double caractère de précision concrète et d'idéale beauté. Le style de Caird, par sa transparence et aussi par sa vigueur, donnait à sa doctrine une séduction de plus. Ce grand penseur a été et restera pour ses disciples un maître aimé et vénéré.

Séance du 28 novembre 1908.

PAROLES DE M. DE FOVILLE

PRÉSIDENT

A L'OCCASION DU DÉCÈS

DE M. P. DE BOUTAREL

Nous devons, Messieurs, un mot d'adieu, de regret et de souvenir à M. P. de Boutarel (1), qui vient de mourir

(1) Hugues-Prosper de Boutarel, né à Rambervillers (Vosges) le 27 avril 1831, appartenait à une très ancienne famille d'Auvergne.

Dès sa jeunesse, ses goûts le portèrent vers les études littéraires et il s'exerça d'abord à la comédie et au roman.

Puis il entra dans le journalisme, et il rédigea au *Soleil*, pendant de nombreuses années, les comptes rendus des sociétés savantes et des chroniques scientifiques : avec beaucoup de clarté, il mettait à la portée du grand public les questions à l'ordre du jour.

Il s'adonnait en même temps aux études historiques, ce qui lui valut, en 1889, d'être choisi sur la présentation de M. Ch. Vergé, membre de l'Académie, fondateur du compte rendu, par l'Académie des sciences morales et politiques, pour collaborer au *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie*.

Plusieurs de ses travaux ont été publiés dans ce compte rendu :

La France et la concurrence étrangère, t. 122.


Le papier et les industries qui s'y rattachent, t. 125.

L'arrestation du grand Condé, t. 150 et 151.

Les mobiles d'une faction au XVII^e siècle, t. 151.

Mazarin hors de France, t. 152.

Dans ces dernières années, ses recherches s'étaient portées particulièrement sur l'époque de la Fronde, et il en préparait la suite sous le titre de *la France oubliée*, quand la mort est venu le surprendre, encore debout, le 24 novembre 1908.



après une bien courte maladie et qui fut, pendant tant d'années, le dévoué collaborateur de l'Académie des sciences morales et politiques.

Il était encore à nos côtés, il y a peu de jours, préoccupé d'assurer le service confié à ses soins. Et il n'y a pas longtemps qu'il nous faisait une intéressante lecture sur *La jeunesse de Louis XIV*, car M. de Boutarel était un érudit laborieux et un écrivain de talent.

Si vous le voulez bien, les regrets causés par sa mort à l'Académie seront mentionnés au procès-verbal.

Séance du 28 novembre 1908.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

La Synthèse mentale.

Par M. Georges DWELSHAUVERS.

M. Bergson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Georges Dwelshauvers, professeur à l'Université de Bruxelles, un ouvrage intitulé : *La synthèse mentale*. Ce livre représente une remarquable tentative pour distinguer la réalité psychologique de toutes les autres et pour déterminer ce qu'il y a de spécifique dans la vie de l'esprit. Dans un premier chapitre, intitulé « Activité cérébrale et activité mentale », l'auteur montre comment le travail mental déborde de tous côtés le travail cérébral, de sorte que le monisme pur et le parallélisme strict apparaissent comme également inadmissibles. Dans le second, il établit que l'activité mentale déborde la conscience elle-même : la part de l'inconscient est considérable dans la vie de l'esprit, et cet inconscient est bien plus complexe que la psychologie ne le suppose généralement. M. Dwelshauvers en distingue, en effet, six formes différentes, qu'il étudie tour à tour. Ces dernières analyses le conduisent à une conception de la vie mentale qui tient compte de son *mouvement*. La vie intérieure est faite « d'un nombre indéterminé de *courants* psychiques de force et de qualité différentes. Le sentiment de notre activité est entretenu par ces mille courants qui passent sans arrêt en nous ; la conscience exerce son choix pour s'adapter à la réalité ; sa synthèse est guidée à la fois par la pratique et par les rapports entre ce qu'elle a conçu auparavant et ce qu'elle veut aujourd'hui, entre son passé et son but actuel. La conscience est donc pénétration et synthèse ».

A cette vie psychologique, d'un caractère essentiellement original, pouvons-nous appliquer les catégories dont nous faisons usage pour la connaissance des choses extérieures ? Telle est la question essentielle à laquelle M. Dwelshauvers consacre un des chapitres les plus importants de son livre. Considérant tour à tour la qualité, la

quantité, le temps, la causalité et la finalité, il cherche jusqu'à quel point la réalité psychologique se prête à l'application de ces concepts. Et il aboutit, ici encore, à opposer la connaissance de l'esprit à celle de la matière, les sciences morales aux sciences physiques. « La vie de l'esprit échappe au déterminisme logique dans lequel notre raison cantonne les phénomènes. »

Resterait alors à décrire, d'une manière positive, cette vie intérieure que l'auteur a si profondément distinguée de ce qui n'est pas elle. C'est ce que fait l'auteur dans la dernière partie de son livre. L'essence de l'activité mentale est la *synthèse*, c'est-à-dire, tout à la fois, la présence du tout dans chaque partie à un moment donné, et le mouvement qui entraîne l'esprit à se renouveler, à se créer sans cesse. Et c'est aussi la liberté, si l'on entend par liberté cette création même.

Ce résumé ne peut donner qu'une bien imparfaite idée d'un livre qui porte, d'un bout à l'autre, dans les analyses de détail comme dans les vues d'ensemble, la marque d'une réflexion très personnelle, pénétrante et profonde. La voie où s'engage M. Dwelshauvers nous paraît bien être celle qui conduit à une intuition de la réalité psychologique et, par cet intermédiaire, à l'approfondissement de la vie en général.

Séance du 20 juin 1908.

Le Devoir social des patrons et les Obligations morales des ouvriers et employés.

Par M^{me} Razous.

M. Cheysson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M^{me} Razous, un livre sur le *Devoir social des patrons et des ouvriers*.

A l'inverse de tant d'ouvrages qui poussent à la lutte des classes, celui de M^{me} Razous recommande la paix sociale et décrit les moyens de l'assurer.

Ces moyens, l'auteur les voit dans les institutions patronales, qui solidarisent l'intérêt de l'industrie et ceux du personnel qu'elle emploie. C'est dans cet esprit qu'il traite les questions d'hygiène et de sécurité des ateliers, celles des salaires, de l'habitation, des assurances contre les crises de la vie, et de l'arbitrage par la solu-

tion pacifique des grèves. Il insiste sur l'harmonie des intérêts que les fauteurs d'antagonisme déclarent fatalement divergents, et sur la nécessité de l'entente entre le capital et le travail pour le bien-être des individus et la prospérité des nations.

M^{me} Razous a été mêlée de près à la vie industrielle. Son livre est donc inspiré par une expérience pratique, qui en augmente l'autorité. Nous en recommandons la lecture à ceux qui s'obstinent à croire que la haine est inféconde et que, bien loin d'avoir épuisé leur rôle et en dépit de certaines apparences, les institutions patronales sont l'un des plus pressants besoins de notre époque, si profondément troublée par les douloureux conflits dans le monde du travail.

Séance du 1^{er} août 1908.

Les Colonies de vacances.

Par M. LOUIS DELPÉRIER.

M. Cheysson. — J'ai l'honneur de présenter, au nom de M. Louis Delpérier, son ouvrage sur les *Colonies de vacances*.

Comme on le sait, les colonies de vacances présentent un précieux moyen de placer les enfants de nos cités en contact avec la nature, et de combattre en eux les fâcheux effets du déracinement. Un mouvement très intense, et auquel on ne saurait trop applaudir, s'est déclaré en leur faveur. Aussi n'hésitons-nous pas à recommander l'excellent petit livre de M. Delpérier à ceux qui voudraient participer à ce mouvement et auxquels il épargnera toute incertitude et tout tâtonnement dans leur action.

Séance du 1^{er} août 1908.

Les Écoles ménagères à l'Étranger et en France.

Par M^{mes} MOLL-WEISS, JEAN BRUNHES et DE GOTTRAU-WATTEVILLE.

M. Cheysson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M^{me} Moll-Weiss et de ses collaboratrices, M^{mes} Jean Brunhes

et de Gottrau-Watteville, l'ouvrage que ces dames viennent de publier sous le titre : *Les Écoles ménagères en France et à l'Étranger*.

Ce livre est sorti du concours que l'Académie avait ouvert, en 1907, pour le prix Blaise des Vosges sur les Écoles ménagères.

Ayant eu l'honneur d'être rapporteur de ce concours, j'avais loué les mérites du mémoire n° 3, dont la devise était : *Ni Bas bleu ni Pot-au-feu*, et j'avais, au nom de la commission, formulé sur ce mémoire le jugement suivant :

« Le mémoire est en somme remarquable et pourra devenir un excellent livre, à la condition que l'auteur en retouche l'avant-propos et les conclusions pour lui donner plus de corps et d'ampleur. »

Aussi, tout en rendant hommage au mérite du n° 3, la commission n'avait-elle pas cru devoir le désigner pour le prix et l'avait-elle retenu seulement pour une récompense de mille francs.

Encouragées par ce jugement et par la provocation discrète qu'il contenait, les auteurs de ce mémoire se sont décidées à publier leur ouvrage, mais en y apportant les retouches et les compléments, qui en ont fait « l'excellent livre » que souhaitait l'Académie et que je lui présente aujourd'hui.

Le mouvement en faveur de la formation sociale et ménagère de la femme s'affirme déjà par des initiatives multiples et, à en juger par l'aspiration générale du pays, il semble à la veille de prendre un essor décisif. Partout l'on s'efforce de l'introduire, non seulement dans les écoles, mais encore dans les œuvres postcolaires, dans les patronages, dans les ouvriers, les pouponnières, les orphelinats (1), les maternités, les sociétés de secours mutuels. en un mot dans tous les milieux et les collectivités qui groupent un personnel féminin.

Ce livre arrive donc à son heure et je n'hésite pas à le recommander aux méditations de ceux — et ils sont légion — qui veulent s'engager dans cette voie féconde, pour procurer avec abondance à notre pays ces mères, que réclamait Jules Simon et qui soient capables de remplir dans toute son étendue leur grande et belle mission.

Séance du 1^{er} août 1908.

(1) Voir, dans la collection des publications de l'*Action populaire*, l'*Organisation de l'Enseignement ménager dans les orphelinats*, par Mère Marie Saint-Laurent, avec une préface de M. E. Cheysson. — Reims, 1908. Voir aussi le Congrès d'assistance publique et privée. — Reims, 21 au 25 avril 1908.

L'Hygiène et le Casernement français.

Par le Dr Jean DES CILLEULS.

M. Cheysson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Jean des Cilleuls, une étude historique sur *l'Hygiène et le Casernement français*.

Dans cette remarquable étude, l'auteur décrit l'évolution de l'hygiène du casernement français depuis le xvii^e siècle jusqu'à nos jours, et trace dans cette histoire trois périodes distinctes, dont chacune est marquée par un souci croissant de l'hygiène, de la salubrité, des locaux et de la santé du soldat. Désormais la parole est aux médecins et aux hygiénistes, qui s'efforcent tant d'améliorer et d'assainir les casernes existantes, que d'en créer de nouvelles qui soient saines et confortables.

Les pères de famille dont les fils sont à l'armée sauront beaucoup de gré à M. le Dr Jean des Cilleuls d'avoir mis en lumière ces progrès, qui font honneur à nos médecins militaires et à l'administration de la guerre.

Séance du 1^{er} août 1908.

Une Croisade pour l'Hygiène sociale dans le nord de la France.

Par M. Victor DUBRON.

M. Cheysson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie l'ouvrage intitulé : *Une Croisade pour l'Hygiène sociale dans le nord de la France*, de la part de M. Victor Dubron, président du Comité départemental du Nord de l'alliance d'hygiène sociale.

La lutte contre les misères sociales obéit à deux mouvements, en apparence contradictoires, mais au fond harmonieux. Le premier consiste à diviser, puis à subdiviser de plus en plus les œuvres d'assistance en spécialités toujours plus étroites, à mesure que l'analyse de nos maux devient plus exacte et que la charité porte jusque dans leurs recoins les plus froids et les plus obscurs de la misère humaine, son flambeau toujours plus chaud et plus lumineux.

Le second mouvement pousse, non à la fusion de ces œuvres, mais à leur rapprochement et à leur entente en vue de leurs intérêts communs, sans porter la moindre atteinte à leur indépendance et à leur autonomie. Les groupements ainsi formés peuvent aborder avec succès les tâches qui, par leur ampleur, leur complexité ou leur chevauchement sur plusieurs œuvres distinctes, dépassaient la prise et la portée des œuvres individuelles, dont l'isolement faisait en partie l'impuissance.

Tel est précisément le programme de l'*Alliance d'Hygiène sociale*, qui groupe les organisations dirigées contre la tuberculose, l'alcoolisme, la mortalité infantile, le taudis, avec le concours du Musée social et de la mutualité.

Contrairement à d'injustes préventions, qui ont voulu voir en elle l'étouffement de la province, l'*Alliance* est, avant tout, une œuvre de décentralisation sociale. Bien loin de tarir les initiatives et les énergies locales, elle s'efforce de les provoquer, de les grouper, de les mettre en valeur et de leur imprimer ce maximum de rendement, qui peut seulement résulter d'une organisation rationnelle et d'une coordination méthodique.

A cet effet, elle s'efforce de susciter dans chaque département la création d'un Comité qui soit formé des représentants les plus en vue des groupements sociaux correspondant aux diverses branches de l'*Alliance* elle-même. Ces Comités sont absolument autonomes et ne sont rattachés au Comité central que par l'identité de leurs aspirations, par la communication de leurs résultats, et enfin par un bulletin périodique qui les met tous en relation permanente, et fait bénéficier chacun d'eux de l'expérience, des tâtonnements et des trouvailles de tous les autres.

Ces comités sont ainsi de véritables foyers d'action méthodique et réglée contre la misère sous toutes ses formes. On en compte aujourd'hui une quinzaine en pleine activité; d'autres sont en voie de formation : il faut espérer que leur nombre va rapidement s'accroître et que le pays tout entier ne tardera pas à être couvert d'un réseau serré de ces groupes locaux, qui, sans distinction de religion et de parti, rapprocheront, d'où qu'ils viennent, les hommes de bon vouloir dans une collaboration commune en vue de la paix sociale et du soulagement de la souffrance humaine.

Parmi les Comités qui fonctionnent actuellement, deux des plus actifs sont ceux du Pas-de-Calais et du Nord. Ces départements étaient, en effet, admirablement préparés, par leur belle végétation d'institutions d'assistance et de prévoyance, à l'installation et au développement de l'*Alliance d'hygiène sociale*. C'est là qu'on peut

voir dans tout leur épanouissement et dans leur enchaînement harmonieux les organisations contre la tuberculose, le logement insalubre et surtout contre la mortalité infantile. Nulle part la charité ne s'est montrée plus ingénieuse, plus tendre et plus efficace pour défendre le petit enfant contre tous les dangers dont il est menacé.

Dans cette campagne qui s'étend à tout le pays, les départements du Nord et du Pas-de-Calais tiennent certainement la tête et ils ont prouvé qu'à la condition de le vouloir et de savoir nous y prendre, nous sommes assez puissamment armés pour faire reculer la misère et même la mort, dont les ravages, principalement chez les enfants, sont dûs en partie, à notre ignorance, à notre routine, ou à notre indolente passivité.

De tels résultats sont si consolants qu'il importe de les faire connaître pour secouer l'apathie de ces égoïstes, qui essayent de justifier leur inaction en alléguant leur prétendue impuissance, et pour donner des modèles et des encouragements à ces velléités de dévouement qui, trop souvent, se dissipent et se stérilisent faute d'être guidées.

C'est à ce devoir de propagande que répond l'ouvrage de M. Dubron.

Nul n'était mieux qualifié que lui pour s'acquitter de cette tâche.

Le premier président de l'Alliance d'hygiène sociale, M. Casimir-Périer, qui était un « pêcheur d'hommes », avait mis M. Dubron à la tête du Comité départemental du Nord, et provoqué son ardent apostolat, en lui révélant sa véritable vocation. A partir de ce moment, M. Dubron est resté nuit et jour sur la brèche, prodiguant partout sa parole éloquente et chaude pour organiser une véritable croisade contre les misères sociales. Un philosophe aigri et sceptique disait que, « s'il avait les mains pleines de vérité, il se garderait bien de les ouvrir! » M. Dubron n'est pas de cette école : il ouvre, non seulement ses mains, mais encore son cœur pour répandre au dehors les vérités dont il est pénétré et qu'il croit capables de sécher des larmes, de sauver des existences et de désarmer des haines.

C'est ainsi qu'il est allé, nouveau Pierre l'Ermite, de ville en ville, dénoncer et combattre les trois grands fléaux dont il est l'irréconciliable ennemi, la tuberculose, l'alcoolisme, la mortalité infantile, et leur source commune, le taudis, dont l'assainissement est la clef de voûte de la question sociale.

Il a multiplié par dizaines les conférences sur ce thème, s'attachant à démontrer les ravages causés par ces grandes misères sur la famille qu'elles désagrègent, et sur le pays, dont elles affaiblissent la vitalité et compromettent l'avenir. Après leurs effets désastreux, il a dit leurs causes, puis indiqué leurs remèdes, dont l'ensemble constitue l'*Hygiène sociale*.

Aux tableaux saisissants de ces logis immondes, sans propreté, sans air, sans lumière, où règne la promiscuité la plus hideuse, aussi contraire à la décence qu'à l'hygiène, de ces bouges qui ne sont pas plus un logement familial qu'un haillon n'est un vêtement, qui chassent les enfants au ruisseau et le père au cabaret, il a opposé les fraîches et reposantes idylles de ces intérieurs bénis, qui possèdent une bonne ménagère, « la perle des perles », véritables *home*, où le père, au retour du travail, jouit d'un confort pacifiant et discret, fait d'ordre, de propreté, d'économie, d'attention et d'amour. Il a exalté, en termes émus, le rôle de la femme qui peut, suivant sa qualité, convertir un logement sain en taudis ou assainir et embellir un logement insalubre, et il est revenu, avec une infatigable insistance, sur la nécessité de l'Enseignement ménager, qui doit préparer la femme à l'accomplissement de son devoir familial.

Mais, c'est surtout en faveur des enfants qu'il redouble de chaleur et de tendresse. Il parle en termes exquis de cet être, si frêle et si puissant tout ensemble, qui semble nous apporter dans ses yeux candides et purs le reflet radieux de l'au-delà, et qui tient les destinées du monde dans ses petites mains.

M. Dubron s'est mis passionnément à leur service. Avec Pasteur, Budin, Grancher, ces grands bienfaiteurs de l'humanité, il s'en va par les chemins et par les carrefours s'écriant : « Sauvons la graine ! »

Ce qui caractérise sa campagne, c'est qu'elle n'est pas seulement oratoire, mais qu'elle abonde en résultats pratiques. Ce ne sont pas des conférences qu'il fait : ce sont des actes. Il met bien au-dessus des applaudissements que soulève sa parole les institutions qu'elle sème et dont l'effet persistera bienfaisant et durable, alors que depuis longtemps, se sera éteint le son de sa voix.

Par exemple, à la fin de la conférence qu'il faisait à Roubaix sur la *Mutualité maternelle*, l'œuvre était créée et 150.000 francs de souscription pour l'alimenter étaient immédiatement réunis. « Ce sont là, dit-il, des joies profondes, qui font oublier bien des peines, des fatigues et des déceptions. »

Grâce à tous ces hommes de cœur, de dévouement et de service.

comme le D^r Calmette, le directeur éminent de l'Institut Émile Roux à Lille, comme MM. Duréault et Vincent, qui ont mérité le beau titre de « Préfets sociaux », comme M. Vancanwenberghe, le généreux fondateur du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer, grâce à l'apostolat de M. Dubron lui-même, les départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont couverts de gouttes de lait, de dispensaires, de consultations de nourrissons, de mutualités maternelles, qui s'étendent comme un réseau de protection sur les petits berceaux, et diminuent de plus de moitié le tribut que la mort prélevait sur eux.

Si l'on ajoute à ces résultats concernant « la graine », ceux qui visent les autres âges, tels que les habitations à bon marché, les jardins ouvriers, les bains-douches, l'enseignement ménager..., on peut se rendre compte des améliorations, non seulement préchées, mais, ce qui vaut infiniment mieux, réalisées dans le Nord et le Pas-de-Calais et qui constituent le vaste domaine où se meuvent les conférences de M. Dubron.

J'ai dit l'élévation et la solidité pratique du fond de ces conférences, avec l'éclat de leur forme, tour à tour poétique ou familière, toujours élégante et chaude; mais il convient de signaler encore trois particularités qui achèvent de les caractériser : la bonne humeur, la confiance dans l'action de l'initiative privée, l'esprit de concorde et d'union.

M. Dubron est optimiste, systématiquement optimiste; il déteste les médecins tant pis, qui regardent les choses avec des lunettes à verres noircis et qui sèment le découragement autour d'eux.

Partisan de l'initiative privée, il se méfie des interventions de l'État, sauf là où elles sont inévitables. Nombreux sont ceux qui gémissent sur les misères sociales; mais, au lieu de se ceindre les reins pour se mesurer avec elles, ils aiment mieux réduire leur rôle à celui de grand prêtre antique, qui assistait de loin à la bataille et, les bras levés au ciel, lui demandait de faire triompher la bonne cause. Eux de même implorèrent volontiers l'État et se déchargent sur lui de toute initiative et de tout souci.

Épris, au contraire, de l'action personnelle, M. Dubron pousse très loin le sentiment de la responsabilité, qui incombe à chacun de nous en proportion de ses forces.

Sa propagande est enfin dominée par un grand esprit de paix et de concorde. Il prendrait volontiers la devise de Le Play : « Il faut rechercher ce qui rapproche et repousser ce qui divise. »

« Je veux, dit-il, que les malheureux, les déshérités, mes clients,

si divers et si intéressants, puissent, tous et sans distinction, avoir une pleine confiance en moi.

« Au chevet d'un malade, un médecin n'a pas d'opinion. Je ne me permets pas non plus d'en avoir. Je ne veux ni adversaires, ni ennemis. »

Telle est l'inspiration et tel est le thème des conférences qui remplissent ce volume. M. Dubron les a semées au jour le jour, avec la libéralité d'un prodigue, sans songer à en faire jamais une œuvre d'ensemble. Or, il est advenu qu'un jour, M. Casimir-Périer, frappé de tous les enseignements contenus dans ces conférences, a demandé à leur auteur de les reviser en un volume, qu'il se serait chargé de présenter lui-même au public.

Pas plus qu'il n'avait résisté à l'appel du maître qui lui avait offert une place dans son état-major, il n'a pu décliner cette nouvelle invitation. Elle devenait d'autant plus impérieuse et sacrée, que la mort avait emporté celui de qui elle émanait et qui n'était plus là pour en rappeler et en surveiller l'exécution.

M. Dubron s'est donc décidé à publier ses conférences, sans retouches et telles qu'il les a prononcées.

Quid, si monstrum audisses! disait Isocrate à ses élèves, en analysant devant eux les harangues de son rival Démosthènes. Certes ce texte refroidi ne peut produire l'effet ressenti par ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre l'orateur lui-même; mais, même ainsi figée par l'impression et dépourvue de sa séduction oratoire, la parole de M. Dubron garde encore assez de souffle et de puissance pour impressionner et convaincre quiconque lira ces pages, toutes pénétrées d'amour pour les déshérités de la vie et qui lui apprendront, en les méditant, le moyen de s'acquitter de son devoir social.

Séance du 1^{er} août 1908.

**Théorie platonicienne des Idées et des Nombres d'après
Aristote, et Théorie de l'amour.**

Par M. ROBIN,

Professeur de Philosophie au Lycée d'Angers,
Docteur ès lettres.

M. Espinas. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Robin, les deux volumes suivants :

1° *La théorie platonicienne des Idées et des Nombres, d'après Aristote, étude historique et critique.*

L'auteur se propose dans ce livre d'appliquer à l'étude de la philosophie platonicienne une méthode nouvelle. Il constate que l'étude directe des textes de Platon ne conduit pas à des résultats incontestables ; ce procédé, si décisif en apparence, ne suffit pas à mettre les historiens d'accord, et, ce qui est plus grave, il laisse le champ libre à des interprétations, dont l'inspiration est empruntée à des philosophies modernes. On pourrait, pense-t-il, éviter en partie cet écueil, en cherchant à savoir ce que fut la doctrine de Platon, sans consulter immédiatement Platon lui-même, mais au moyen d'une étude objective préalable des témoignages anciens relatifs à cette doctrine. Certes ce procédé ne fait pas disparaître la diversité des interprétations, l'auteur le reconnaît, puisque les anciens eux-mêmes n'ont pas tous compris Platon de la même façon ; du moins il nous permettrait, lui semble-t-il, de constituer une interprétation qui ne fût pas imprégnée d'idées cartésiennes, leibniziennes ou kantiennes, comme cela est arrivé plus d'une fois de nos jours. L'auteur se propose donc de suivre la philosophie de Platon dans la tradition des écoles grecques, recueillant des témoignages, les critiquant, s'efforçant de découvrir en eux ce qu'il peut y avoir d'objectif, de le distinguer de ce qui appartient au contraire à des préoccupations d'interprète ou de polémiste. Vouloir connaître ainsi Platon en quelque sorte par la doxographie, alors que nous avons presque toute son œuvre, et comme nous cherchons à connaître Socrate qui n'a rien écrit, ce serait peut-être une prétention chimérique et inutilement ambitieuse, si l'auteur bornait à cela seul le plan de son entreprise. Mais il annonce son intention, lorsqu'il aura achevé l'étude historique préalable de la pensée platonicienne dans les philosophies grecques postérieures à Platon, « de comparer enfin les résultats de cette étude avec les textes mêmes de Platon et, par suite, de faire profiter l'interprétation directe des enseignements fournis par la tradition suivie des écoles grecques » (p. 5). En abordant la première partie de son plan total, l'auteur s'est trouvé en présence des témoignages d'Aristote, et c'est au Platonisme d'après Aristote qu'est consacré le présent volume. Il n'a retenu que les témoignages relatifs à la philosophie première, c'est-à-dire à la théorie des Idées (nature et mode d'existence des Idées, leur pouvoir causal, étendue du monde des Idées), à la théorie des nombres et des figures, tant de l'ordre mathématique que de l'ordre idéal ; enfin à la doctrine des premiers principes. Sur la théorie des nom-

bres idéaux et des figures idéales, les témoignages d'Aristote ont une importance de premier ordre, puisqu'ils nous renseignent sur une phase de la philosophie platonicienne que nous ne connaissons que par eux, la phase des ἀγραφοὶ συνοχταί, des ἀγραφα δόγματα. — La conclusion de cette étude, c'est que, à travers les renseignements et les critiques d'Aristote, on démêle, dans la philosophie platonicienne parvenue au terme de son développement, d'abord une organisation logique très rigoureuse et très formaliste de sa pensée, ensuite une difficulté très grande à dégager cette organisation logique de toute mythologie, enfin, au fond, l'idée d'une procession régulière de l'être. Ainsi donc Aristote nous mettrait sur la voie d'une interprétation néoplatonicienne du Platonisme. — L'ouvrage est précédé d'une bibliographie, et suivi d'une table analytique et d'un index des références à Aristote.

2° La théorie platonicienne de l'amour.

Dans ce second ouvrage, l'auteur étudie le problème de l'amour dans la philosophie de Platon, non pas d'après la méthode qu'il a préconisée dans le précédent, mais en recourant directement aux textes. Il est à remarquer d'ailleurs que les résultats obtenus par lui au moyen de la première méthode se trouvent ici confirmés sur plusieurs points importants par l'analyse interne des dialogues et par des considérations purement historiques. Après avoir analysé les parties du *Lysis*, du *Banquet* et du *Phèdre* (où Platon a traité le problème de l'amour), l'auteur fait appel aux recherches chronologiques pour déterminer la relation des idées et l'ordre de leur développement. Les conclusions, sur cette question délicate, sont que le *Phèdre* est, comme le soutiennent aujourd'hui un bon nombre d'érudits, postérieur au *Banquet* » et même qu'il serait un des derniers dialogues de Platon, écrit après le *Timée* et peut-être après les grands dialogues dialectiques, *Sophiste*, *Politique* et *Philèbe*. Dans le *Phèdre* il croit apercevoir en effet un développement de la théorie de l'amour, en rapport avec la théorie de l'âme et la théorie des Idées, et tel qu'il serait inexplicable si le système entier n'était supposé parvenu à son achèvement. — D'après son interprétation, l'amour serait la fonction propre de l'âme, en tant que l'âme est motrice, car l'amour aussi est une impulsion, et en tant que l'âme est cognitive, car l'amour est une méthode intellectuelle, qui a, il est vrai, son point de départ dans une émotion; c'est une sorte de dialectique ascendante, non pas logique, mais empirique, un délire divin qui, bien conduit, nous mène à la connaissance de l'Idée.

M. Robin est le disciple du regretté Hamelin. C'est de lui qu'il tient la méthode qu'il applique dans ces deux ouvrages et la discipline rigoureuse à laquelle il s'est conformé pour la direction de ses travaux depuis sa sortie de l'université de Bordeaux, il y a vingt ans. Il a choisi dès lors l'objet des efforts de toute sa vie, obéissant à la loi de la division du travail qui exige, pour des études aussi complexes et difficiles que l'exégèse de la philosophie grecque, une étroite limitation des entreprises. Il s'est proposé comme but l'étude de Platon et nous venons de dire par quel long circuit à travers toute l'histoire du Platonisme, il se prépare à revenir mieux armé au texte même de son auteur.

Pour pénétrer la pensée de Platon plus sûrement, il a tout d'abord dû se familiariser avec celle d'Aristote, témoin unique mais incomparable de l'enseignement oral du maître, au moment où celui-ci était en possession de ses solutions définitives, et il a dû faire, pour posséder jusque dans le détail ces deux systèmes extrêmement subtils dont l'un critique l'autre incessamment, tout en lui empruntant ses thèses essentielles, un effort prodigieux. Il a été soutenu dans cet effort par la résolution de saisir autant que possible la pensée de Platon *objectivement*, c'est-à-dire de ne pas moderniser Platon, de ne pas le plier artificiellement ou inconsciemment à telle ou telle préférence dogmatique, de ne pas choisir parmi les aspects divers du système celui qui plaît le mieux et qui paraît le plus favorable à la défense d'une idée préconçue et d'une philosophie actuelle. Il s'est pour cela appliqué d'abord à une consciencieuse étude de la langue ; il a ensuite recueilli les résultats obtenus par un siècle d'investigations méthodiques poursuivies en France, en Angleterre et en Italie, surtout en Allemagne sur toutes les parties de l'œuvre et sur toutes les nombreuses questions philologiques, philosophiques, historiques dont la solution importe à l'élucidation du texte. Chaque difficulté a son histoire et l'exégèse doit être considérée comme une œuvre collective : la prétention de se suffire à soi-même en pareille matière est paradoxale. Aussi voit-on M. Robin utiliser, non sans discussion préalable, sur chaque point, les travaux de ses devanciers. Sa manière, en dépit de la quantité de recherches critiques qu'il résume et malgré l'extrême subtilité de la pensée grecque en métaphysique, reste claire et même élégante. Il ne se donne pas le ridicule d'apprécier Platon, au point de vue moderne, mais on sent toujours qu'il l'expose *historiquement* sans prendre parti pour ses solutions et en réservant tacitement la différence de point de vue qui résulte de l'énorme intervalle qui le sépare de nous. Nous croyons être l'interprète de la justice même en

reconnaissant le mérite de ces deux ouvrages commencés sous l'inspiration de Brochard et hautement appréciés de lui.

Séance du 20 février 1908.

**Les Sociétés coopératives de consommation
en France et à l'Étranger.**

Par M. J. CORRÉARD.

Paris, 1908, chez Lethielleux.

M. de Foville. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie l'excellent manuel que M. Corréard, inspecteur des finances, maître de conférences à l'École libre des sciences politiques, vient de consacrer aux sociétés coopératives de consommation.

Il s'agit là d'une institution assez nouvelle dans le monde, puisque c'est en 1844 seulement que s'ouvrit à Rochdale, dans la ruelle du Crapaud, cette humble boutique des *Equitables Pionniers* que les vastes *Cooperative Stores* d'aujourd'hui considèrent comme leur aïeule. Le but était surtout de soustraire le petit consommateur au lourd tribut que lui impose le commerce de détail, et l'expérience a vite prouvé que ce n'était point là une tentative chimérique. La coopération a fait le tour du monde. Les ventes annuelles en Europe se chiffrent par milliards de francs et certaines propagandes politiques ou sociales ont trouvé là le plus clair de leurs ressources.

M. Corréard a étudié avec un soin extrême, en France et hors de France, l'esprit, le mécanisme et les résultats des coopératives de consommation. Il cherche même à en discerner l'avenir.

M. Paul Leroy-Beaulieu, qui a bien voulu écrire la préface de ce petit livre, loue avec raison l'érudition et la conscience, l'impartialité et le talent de l'auteur.

Séance du 11 juillet 1908.

Transports et tarifs.

3^e édition, revue et augmentée.

Par C. COLSON,

Inspecteur général des Ponts et Chaussées, conseiller d'État.

M. de Foville. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie la troisième édition du traité désormais classique de M. Colson sur les *Transports et tarifs*. L'ouvrage ne formait au début qu'un volume de proportions modestes. Il dépasse maintenant 850 pages, sans compter les cartes et diagrammes dont il est illustré; et, malgré ses développements nouveaux, il reste dans toutes ses parties infiniment substantiel. Il en est, d'ailleurs, de ce livre comme du *Cours d'Économie Politique* du même auteur; le contenu, avant d'être imprimé et réimprimé, a été professé; et rien n'est plus propre à faire approfondir une question que l'enseignement, quand le caractère du professeur et la qualité de l'auditoire veulent qu'il y ait toujours progrès d'une année à l'autre. C'est à l'École des Hautes Études Commerciales que, depuis plus de vingt ans, M. Colson occupait la chaire des « transports et tarifs ». Il l'abandonne aujourd'hui pour orienter dans une autre direction son effort scientifique et il faut lui savoir gré d'avoir voulu, avant sa démission, mettre au point ce travail magistral dont il vous fait hommage pour la troisième fois. Son but, ici, est moins d'accumuler des notions particulières sur toutes les modalités de l'industrie des transports que de dégager les règles générales relatives au régime des voies de communication et aux lois économiques qui président à leur emploi. Il le fait avec la double maîtrise d'un ingénieur à qui la pratique est familière et d'un économiste qui sait, mieux que personne, quel est le rôle du mouvement, sous toutes ses formes, dans la civilisation contemporaine.

Séance du 1^{er} mai 1908.

La participation aux bénéfices.

Par M. TROMBERT.

M. Levasseur. — Il y a un quart de siècle M. le professeur Böhmert a publié un volume sur la participation aux bénéfices qui est en

quelque sorte l'ouvrage classique sur la matière et que M. Albert Trombert, secrétaire de la Société pour l'étude de la participation aux bénéfices, a traduit en français. M. Böhmert vient de donner à cet ouvrage un complément que M. Trombert a traduit sous le titre de *La participation aux bénéfices en Allemagne, en Autriche et en Suisse*. J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, cette traduction. La participation aux bénéfices est un procédé ingénieux qui, tout en maintenant intacte ou à peu près l'autorité patronale, intéresse les salariés à la fortune de l'établissement. Mais l'application de ce procédé exige, de la part du patron et de la part des ouvriers, des qualités morales qui ne se rencontrent pas facilement, et d'ailleurs ne peut être faite avec succès que dans une entreprise solidement établie et donnant des bénéfices assez réguliers et assez larges pour que les ouvriers sentent l'avantage qui leur est fait.

Aussi depuis vingt-quatre ans M. Böhmert constate-t-il la disparition d'un assez grand nombre d'établissements qui avaient institué la participation. Il s'en est formé d'autres; trente-trois par exemple en Allemagne. « L'impression générale, dit l'auteur, que nous laisse l'étude des anciennes et des récentes recherches nous conduit à cette conclusion que la cause de beaucoup de désillusions et d'expériences malheureuses ne doit pas être attribuée au système lui-même, mais le plus souvent à une application fautive et prématurée, au manque de maturité de la population et à des circonstances désavantageuses. » Parmi ces circonstances il convient de noter l'opposition socialiste.

Séance du 11 juillet 1908.

L'Industrie américaine.

Par M. VIALATE.

M. Levasseur. — M. Vialate connaît bien les États-Unis. Il les étudie depuis longtemps; il en a fait, à plusieurs reprises, le sujet de ses cours à la mairie de la rue Drouot d'abord, ensuite à l'École libre des sciences politiques dont il est secrétaire adjoint. Il a fait un voyage aux États-Unis et complété, par ses investigations sur place, la connaissance des choses qu'il doit aux publications américaines. De là le volume intitulé : *L'industrie américaine* qu'il vient de pu-

blier. Ce volume comprend trois parties : l'évolution industrielle et la politique commerciale, l'organisation industrielle, l'expansion industrielle.

Les colonies britanniques de l'Amérique du Nord étaient presque exclusivement agricoles; la métropole leur interdisait même l'exercice des principales industries afin de se réserver le monopole de leur marché. L'indépendance des États-Unis rompit cette servitude et la guerre avec l'Angleterre, de 1812 à 1814, en interrompant les relations, obligea tout d'abord les Américains à fabriquer eux-mêmes les produits dont ils avaient besoin. Des manufactures commencèrent à s'élever; des machines furent, clandestinement d'abord, introduites; la grande industrie naissante réclama et obtint, non sans débat entre le Nord fabriquant et le Sud cultivateur, des tarifs protecteurs qui furent modérés dans les premiers temps mais, après la guerre de sécession, le triomphe du Nord assura le triomphe du parti restrictif et le tarif, plusieurs fois remanié et aggravé, excepté pendant la présidence du démocrate Cleveland, devint ultra-protectionniste. Il l'est encore aujourd'hui sous le régime du tarif Dingley de 1897, quoiqu'on sente le besoin d'une détente. « L'exagération, dit M. Viallate, de la politique protectionniste est la conséquence du développement extraordinaire qui a caractérisé la vie économique des États-Unis dans les vingt-cinq dernières années qui ont marqué d'une manière définitive l'industrialisation des États-Unis. A la fin de cette période ils sont, en même temps que la première puissance agricole, la première puissance industrielle du monde. »

L'auteur dresse le bilan de cette industrialisation qui, des États-Unis du Nord-Est s'est propagée dans les anciens États esclavagistes, dans le Centre et dans l'Ouest. Toutes les industries ont progressé, à l'exception de celle des transports maritimes qui languit depuis la guerre de sécession.

L'accroissement de l'industrie a eu pour conséquence l'accroissement de la population ouvrière qui, dans les établissements industriels, s'élève à 5 millions 1/2. « La question des rapports entre patrons et ouvriers a atteint, dit M. Viallate, un degré d'acuité qu'il serait dangereux de voir se perpétuer longtemps. » Cependant, si l'on voit s'accroître le mouvement de concentration de la production, on n'aperçoit pas plus aux États-Unis qu'en Europe la solution du conflit.

A ce sujet l'auteur fait une description précise de l'emploi des machines qui ne sont nulle part aussi multipliées, du personnel dirigeant, de l'enseignement technique qui commence à le pré-

parer aujourd'hui et pour lequel la grande republique, gouvernement et particuliers, font de grandes et fructueuses dépenses, du personnel ouvrier, de son salaire sur lequel il donne d'instructives statistiques, des lois destinées a régler le travail à l'atelier, surtout celui des femmes et des enfants, des bureaux du travail et des institutions destinées à l'amélioration du bien-être des salariés. Il revient sur l'organisation des ouvriers, sur les Labor Unions, sur les chevaliers du travail, sur la puissante Fédération américaine du travail qui groupe actuellement près de 2 millions de membres, sur les questions qui s'agitent aujourd'hui dans le monde, comme celle du label, du closed shop, de l'action politique des ouvriers. Les patrons ont répondu d'ailleurs à cette formation menaçante de l'armée ouvrière par la formation d'associations de résistance et par les trusts dont la capitalisation a été souvent exagérée et qui sont aujourd'hui vivement attaqués. Des tentatives, comme celle de la National Cure Association fondée en 1891, sont faites en vue d'amortir les conflits au moyen de conciliations.

On sait combien les voies de communication, surtout les chemins de fer et la navigation des Grands lacs, ont contribué au développement des États-Unis, peuplement des contrées éloignées de la mer, mise en valeur de leurs terres, production agricole, minière et manufacturière. En 1906 on a enregistré 2.215 navires et 51.751.000 tonnes de marchandises passant par les canaux de Sault-Sainte-Marie. Les chemins de fer, dont le réseau dépassait 267.000 milles en 1903 ont, plus que la manufacture, subi le mouvement actuel de concentration des forces productives. Dans les quinze dernières années la longueur des lignes exploitées a augmenté de 30 % et le tonnage transporté de 107 %. Il s'est formé de gigantesques réseaux, de 10.000 à 17.000 milles. Les six grands groupes possèdent ou régissent à eux seuls 164.000 milles.

L'opinion publique et le congrès tendent à régler le trafic afin d'obvier aux inconvénients du monopole, tâche difficile. La loi Neburn du 25 juin 1906 est le dernier effort du congrès dans ce sens.

L'exportation, qui jadis était tout agricole, devient manufacturière. M. Vialiate fait toutefois remarquer que « somme toute, l'exportation tient bien peu de place dans la production de l'industrie américaine et que la concurrence américaine demeure limitée jusqu'à présent à un nombre restreint d'industries ». Les marchés anglais, allemand, canadien, puis le marché mexicain sont les plus importants pour les États-Unis.

Séance du 11 juillet 1906.

L'Année législative et judiciaire (1907).

PAR A. CARPENTIER,

Avocat à la Cour d'appel de Paris, chargé de Cours
à la Faculté de Droit.

M. Lyon-Caen. — L'activité législative et judiciaire est grande en France et dans tous les États. Aussi les travailleurs de tout ordre ont la plus grande peine à se tenir au courant des principaux faits qui se rattachent à cette activité. M. Carpentier a conçu la bonne idée de venir à leur secours en publiant, par ordre alphabétique, une table de tous les faits de l'ordre législatif et judiciaire accomplis chaque année en France et dans les principaux États étrangers. Le premier volume de l'année législative et judiciaire a paru pour 1906-1907. L'auteur y indique soigneusement tous les projets et propositions de lois dont les chambres françaises ont été saisies, les lois principales votées en France et à l'étranger, les ouvrages parus, les revues publiées, les principales décisions rendues par nos différentes juridictions. Il n'oublie pas les travaux académiques se rattachant à la législation ou à la jurisprudence. C'est ainsi qu'au mot Académie des sciences morales et politiques, sont indiqués les sujets et les dates des concours, les rapports présentés avec les noms des rapporteurs et ceux des concurrents couronnés ou récompensés. Les mêmes indications sont données aussi pour les autres académies pour toutes les communications ou les concours d'ordre législatif, juridique ou économique.

Ce petit annuaire, dépourvu de toute prétention, qui a coûté à l'auteur un travail continu et une attention de tous les instants, rendra assurément de grands services en facilitant des recherches parfois difficiles et longues.

Séance du 25 juillet 1908.

Le Droit et l'esprit démocratique.

PAR CHARMONT,

professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montpellier.

M. Lyon-Caen. — M. Charmont a publié un certain nombre d'études dans les revues et fait quelques conférences destinées à des étu-
NOUVELLE SÉRIE. — LXX. 41

dians de l'Université de Montpellier. Il vient de les réunir dans un volume. S'il les a rapprochées, c'est que, selon lui, elles s'inspirent d'une même pensée et ont le même objet : « Quelle sera l'influence de la démocratie sur le droit? Quelle idée se fera du droit la démocratie et comment se donnera-t-elle à elle-même l'esprit de légalité? » La société nouvelle, dit l'auteur, ne différera pas de celle qu'elle tend à remplacer si le droit n'est, pour elle, qu'un instrument d'oppression, une arme entre les mains d'une classe ou d'un parti ; elle ne sera vraiment supérieure que si elle conçoit et réalise un autre idéal de justice. »

Les sujets étudiés par l'auteur, sont très variés ; en traitant des sources du droit positif, il montre que la jurisprudence des tribunaux peut et doit jouer un rôle considérable dans le progrès du droit, en recherchant, toutes les fois que les textes ne lui enlèvent pas toute liberté, non pas ce que le législateur a dû penser des questions auxquelles il n'a jamais songé, mais comment il les résoudre actuellement. Il combat les abus de la logique qui trop souvent conduisent aux solutions les moins conformes à l'équité et aux besoins impérieux de la pratique.

Dans l'étude intitulée la socialisation du Droit, qui a servi d'introduction à un cours de Droit civil, M. Charmont montre, en remontant dans le passé jusqu'à l'ancienne Rome, que le droit se socialise, c'est-à-dire devient de plus en plus compréhensif, de plus en plus large, qu'il s'est peu à peu étendu du riche au pauvre, de l'homme à la femme, du père à l'enfant, du possédant au salarié. Pour l'auteur, la socialisation du droit apparaît comme un progrès continu dont le dernier terme nous échappe. Cette heureuse extension qui caractérise peut-être notre époque plus qu'aucune autre, est due sans doute aux progrès de la civilisation et au développement des idées d'égalité. Mais on doit, semble-t-il, en faire revenir, pour une grande partie, l'honneur au suffrage universel : les chambres législatives ont une tendance naturelle à s'occuper de ceux qui les nomment ; les chambres nommées par le souverain de la dynastie, les chambres élues par le suffrage censitaire des riches, les chambres émanant du suffrage universel, du plus grand nombre, par conséquent, de ceux qui travaillent de leurs mains et qui sont, par les hasards de la destinée ou par les défauts de l'organisation sociale, placés dans une situation de fait inférieure.

D'autres articles sont relatifs à l'*abus des droits*, à la *propriété corporative*, à l'esprit juriste et à une intéressante comparaison entre la *jurisprudence civile* et la *jurisprudence administrative*. Ce dernier article fait bien ressortir les progrès de la jurispru-

dence du Conseil d'État; il montre son indépendance et fait voir combien la justice rendue par ce grand corps de l'État est parfois d'une valeur égale ou même supérieure à celle de la justice rendue par les tribunaux de l'ordre judiciaire. Pourtant, les membres de notre tribunal administratif supérieur ne jouissent pas du privilège de l'immovibilité considérée par les meilleurs esprits comme la garantie d'une bonne justice. Ainsi, se trouve une fois de plus démontrée cette vérité que le caractère des hommes, le sentiment qu'ils ont de leur devoir sont souvent des garanties au moins égales à celles qu'on cherche à obtenir par des dispositions légales.

Les idées développées par M. Charmont peuvent sans doute être parfois discutables. Mais elles sont toujours dominées par l'amour du progrès et par le désir de faire de plus en plus régner le droit et l'égalité dans les rapports sociaux. S'il ne convainc pas toujours, il fait, du moins, toujours penser et, après avoir lu les différentes études qui composent ce livre, beaucoup de personnes se sentiront mieux éclairées sur de graves problèmes relatifs à l'avenir du droit dans le monde.

Séance du 25 juillet 1908.


Principes de colonisation et de législation coloniale *

(3^{me} édition), tome III, *Algérie et Tunisie*.

Par M. GIRAULT, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier.

M. Lyon-Caen. — Les deux premiers volumes de cet ouvrage sont consacrés à la législation des colonies françaises et des pays de protectorat relevant de la France autres que l'Algérie et la Tunisie. Le tome III est relatif à ces deux derniers pays qui, au point de vue de leur organisation, sont soumis à des régimes spéciaux. Leur condition particulière se révèle dans la métropole par le fait qu'à la différence de nos autres colonies et de nos autres pays de protectorat, ils sont dans le ressort non du ministère des colonies, mais du ministère des affaires étrangères.

M. Girault fait l'historique de la conquête de l'Algérie et des si nombreux régimes par lesquels a passé notre grande colonie de l'Afrique du Nord, puis il étudie l'organisation administrative de l'Algérie, son régime financier, son organisation judiciaire, le régime des terres, la condition des personnes. Comme il l'avait



fait pour les autres colonies françaises dans les deux premiers volumes, il examine, pour l'Algérie, quelles sont les sources de la législation, par conséquent, dans quelle mesure les lois en vigueur en France s'appliquent en Algérie. Les mêmes questions sont étudiées pour la Tunisie. En terminant, l'auteur, dans une sorte d'appendice, présente un tableau historique des relations du Maroc avec les Etats de l'Europe et spécialement avec la France.

Cet ouvrage est le résumé le plus complet que nous ayons jusqu'ici de notre législation coloniale. Si toutes les questions n'y sont pas développées, toutes, du moins, y sont posées, et les éléments essentiels des discussions qu'elles soulèvent y sont indiqués. Tout y est clair et précis, et ce n'est pas là un mince mérite: car rien n'est plus compliqué et trop souvent plus obscur que certaines parties de notre législation coloniale.

Séance du 25 juillet 1908.

L'Éducation dans la famille. Les péchés des parents.

Par P. F. THOMAS.

Paris, Alcan. 254 p. in-12.

M. Monod. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de M. Félix Thomas, professeur de philosophie au lycée de Versailles, un ouvrage intitulé. *L'Éducation dans la famille, les péchés des parents*. Je connais peu de livres de morale pratique aussi substantiels, pénétrant avec autant de sûreté et de finesse au fond des choses, aussi propres à exercer une action bienfaisante. Il examine le rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants depuis le berceau, et même avant le berceau, jusqu'au moment où, le service militaire achevé, ils se créent une position indépendante et fondent un foyer. Avec autant de franchise que de mesure (car l'auteur ne se laisse jamais aller au rôle tentant et facile de satiriste) il signale aux parents les nombreuses erreurs qu'ils commettent, souvent sans s'en douter, dans la direction qu'ils donnent à leurs enfants, et plus encore peut-être, aujourd'hui, en s'abstenant de les diriger, en croyant qu'il suffit de les aimer, d'une affection indulgente jusqu'à la faiblesse. M. Thomas a très bien observé que, dans la famille française actuelle, les parents pèchent rarement par excès

d'autorité. La famille souffre bien plutôt, comme tous les organes directeurs de la société, de l'absence d'autorité et de règle, d'habitudes de laisser-aller et de négligence. Elle souffre aussi, bien souvent, d'une fausse idée de la liberté, du respect dû à l'individualité des enfants. Il insiste sur la nécessité de faire l'éducation de la liberté et de la responsabilité, avec les ménagements et les transitions nécessaires, et s'élève avec force contre le système généralement suivi, par lequel les jeunes gens sont entièrement livrés à eux-mêmes, sans appui et souvent sans conseils, après des années de collège, où ils ont été enfermés loin du monde, sans faire aucun apprentissage de la liberté. M. Thomas reproche aux parents, non seulement de ne pas se préoccuper assez de faire de leur propre vie un enseignement de la morale par l'exemple, non seulement de ne pas assez faire comprendre à leurs enfants, par leur conduite et leurs paroles, le prix capital du respect de la vérité comme base de toutes les relations humaines et comme fondement de l'être moral lui-même, mais il leur reproche surtout de laisser trop souvent leurs enfants s'instruire par l'école de l'expérience et de la vie, à travers mille faux pas et mille erreurs, au lieu de les instruire eux-mêmes et de leur parler avec sincérité et sérieux, à l'heure opportune, des questions graves dont dépendra toute la direction de leur vie : vie des sens et vie du cœur, vie morale et vie religieuse. Avec un souci extrême de rendre service à tous et de faire de son livre, non une prédication de doctrine, mais un guide pratique de conduite, il se place successivement au point de vue du croyant et de l'incroyant, du riche et du pauvre, de l'homme d'affaires et de l'homme de lettres, s'efforçant moins de leur dicter leur devoir que de le leur faire découvrir. Il y a dans ce livre une richesse d'aperçus et d'expérience de vie qui défie l'analyse. C'est en le lisant, et surtout en le pratiquant, qu'on en appréciera la valeur et la vertu.

Séance du 11 juillet 1908.

Deuxième Conférence internationale de la Paix 1907.

Documents diplomatiques

publiés par le ministère des affaires étrangères, 1908.

M. Louis Renault. — Je suis chargé de déposer sur le bureau de l'Académie un *Livre jaune*, consacré à la deuxième Conférence de

la Paix. J'indiquerai brièvement l'intérêt que présente ce Recueil.

Il contient d'abord les documents diplomatiques relatifs aux préliminaires de la Conférence depuis la circulaire du 28 octobre 1904 par laquelle le gouvernement des États-Unis conviait les gouvernements signataires des actes de 1899 à se faire représenter à une nouvelle conférence, jusqu'au protocole du 14 juin 1907 par lequel les gouvernements acceptent l'adhésion que les gouvernements non représentés en 1899 voudront donner à la Convention pour le Règlement pacifique des conflits internationaux.

Puis vient le Rapport adressé au Ministre des affaires étrangères par la Délégation française à la Conférence. C'est un travail développé qu'il ne m'appartient naturellement pas d'apprécier. Je dirai seulement qu'on ne s'est pas contenté de marquer et de motiver l'attitude de la Délégation à propos des principales questions soulevées à la Conférence, mais qu'on s'est préoccupé de donner une idée d'ensemble des travaux et de l'esprit dans lequel ils ont été poursuivis.

Les textes arrêtés par la Conférence sont ensuite reproduits avec le tableau des signatures apposées sur les diverses conventions. C'est ce tableau qui explique la date tardive à laquelle est publié ce Livre jaune. C'est, en effet, seulement le 30 juin dernier qu'expirait le délai accordé par l'Acte final aux divers États pour signer. Je ne puis entrer dans les détails. La plupart des conventions ont été signées par presque tous les États.

Le *Livre jaune* se termine par une réduction d'un tableau qui figure à l'Exposition de Londres et qui est destiné à montrer les progrès de l'arbitrage obligatoire de 1903 à 1908. Je rappelle que la convention de 1899, tout en n'admettant pas d'une manière générale l'obligation pour les États de régler leurs différends par l'arbitrage, avait prévu que cette obligation pouvait résulter de conventions particulières que les puissances signataires se réservaient de conclure. La France et la Grande-Bretagne ont été les premières à user de cette réserve en signant la convention du 14 octobre 1903 qui était, on peut le dire, la première manifestation de l'entente cordiale. Cette convention a été le point de départ d'une série de conventions plus ou moins analogues. Le tableau de l'Exposition, dont le Livre jaune contient une réduction, fait apparaître, de la manière la plus claire et la plus ingénieuse, le mouvement international en cette matière. On voit d'abord la progression annuelle des traités d'arbitrage obligatoire depuis la convention franco-britannique. En 1903, il n'y en avait que 2, en 1908, il y en a 60 et la liste s'arrête au 6 avril de cette année; il y en a de

nouveaux. Puis, pour l'indication des traités conclus par chaque puissance, la Grande-Bretagne est en tête avec 12 traités; la France au cinquième rang avec 9. Une carte de l'Europe fait apparaître le réseau des traités qui unissent les divers pays. Enfin, comme 32 États s'étaient entendus sur une formule d'arbitrage obligatoire pouvant être insérée dans un traité universel, une carte les représente. On a donc trouvé le moyen de donner beaucoup de renseignements intéressants dans une forme réduite et pourtant claire. Il y a là un travail qui fait grand honneur à ceux qui y ont participé.

Séance du 18 juillet 1908.

M. Cheysson confirme que le tableau dont vient de parler *M. Renault* est l'un des plus remarquables dans la section d'économie sociale de l'exposition franco-britannique. Une foule compacte stationne constamment devant ce tableau où l'on a très heureusement représenté les progrès de l'arbitrage dans ces dernières années.

M. Lyon-Caen. — 32 États ont adhéré, ce serait très important de savoir quels sont ces États, quelle est leur importance.

M. Louis Renault. — Parmi eux, il y a la France, la Russie, la Grande-Bretagne, les États-Unis. L'Allemagne et l'Autriche sont restées en dehors.

Le projet sur lequel on a voté a été concerté entre trois puissances : la France, l'Angleterre et les États-Unis. Les négociations ont été permanentes entre ces trois États.

M. Paul Leroy-Beaulieu. — Je voudrais vous demander, au sujet du traité d'arbitrage obligatoire entre l'Allemagne et l'Angleterre, quelle est la nature des réserves qui ont été faites.

M. Louis Renault. — Ce traité a été copié sur le traité qui existe entre la France et l'Angleterre.

On avait préparé un projet qu'on a appelé projet de traité mondial, qui répond à l'ordre d'idées soulevées par *M. Leroy-Beaulieu*. Les puissances consentaient à régler les questions d'ordre général sous la réserve des intérêts vitaux. Il y avait un certain nombre de cas où on renonçait à ces réserves et où on admettait l'obligation sans restrictions. En tête figurait la question du chiffre des indemnités. On est souvent d'accord pour dégager les responsabilités, mais on est souvent en désaccord sur le chiffre. Admettre l'arbitrage obligatoire dans ce cas serait déjà un grand progrès. Beaucoup d'États en profiteraient. L'arbitrage obligatoire alloué en

général 2 ou 3 % de ce qui est réclamé. Je parle en ce moment pour certains États de l'Amérique du Sud.

M. Paul Leroy-Beaulieu. — Mon observation avait pour but préciser. Le public aurait pu croire que l'arbitrage était obligatoire dans toutes les circonstances.

M. Louis Renault. — Personne n'a jamais admis cela.

Les quelques États qui ont des traités absolus sont des États entre lesquels aucune difficulté politique sérieuse ne peut surgir.

Tout le monde admet dans certaines limites l'arbitrage obligatoire.

Manuel de droit international public.

Par Henry BONFILS.

5^e édition revue et mise au courant par Paul Fauchille.
Paris, Arthur Rousseau, 1908.

M. L. Renault. — Ce livre a l'apparence d'un simple manuel destiné aux étudiants des Facultés de droit et aux aspirants aux fonctions diplomatiques et consulaires. Il est de nature à rendre des services à un bien plus grand nombre de personnes. C'est un vademecum indispensable à tous ceux qui s'occupent des rapports internationaux, et le succès qu'il a obtenu prouve qu'il atteint bien ce but. L'auteur, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, est mort peu après la publication de la première édition. Son œuvre, très favorablement accueillie, a eu l'heureuse chance de pouvoir être tenue à jour par un lauréat de notre Académie, M. Paul Fauchille, directeur de l'excellente *Revue générale du droit international public*. Je présente à l'Académie la cinquième édition, la quatrième datant de quatre ans à peine. Pendant ce court espace de temps, combien de faits considérables à relever : les accords franco-britanniques du 8 avril 1904, la guerre russo-japonaise, la revision de la Convention de Genève, la dissolution de l'union entre la Suède et la Norvège, la deuxième Conférence de la Paix. Sur tous ces points, on trouve des renseignements précis, des références aux sources. Une table analytique soigneusement faite permet de trouver facilement l'information dont on a besoin. L'ouvrage a eu les honneurs d'une traduction allemande. En appelant l'attention de l'Académie sur ce manuel, j'accomplis un véritable devoir de reconnaissance ; c'est peut-être le livre dont je me sers le plus.

Séance du 1^{er} août 1908.

La Vente des biens nationaux pendant la Révolution.

Par Marcel MARION,

Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Un vol., in-8°, Paris, 1908.

M. Steurm. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Marcel Marion, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, le livre intitulé *La Vente des biens nationaux pendant la Révolution*, que vient d'éditer la librairie Champion. Ce livre est la reproduction, sauf quelques changements, du mémoire couronné au concours du prix Rossi, en 1907. On se souvient peut-être que le concours Rossi 1907, sur les Biens nationaux, a provoqué l'envoi de nombreux mémoires, dont plusieurs ont été récompensés, mais dont un seul, celui de M. Marion, a été couronné, en raison de sa supériorité incontestable. Le rapport de la Commission a exposé déjà les mérites du manuscrit. C'est au public, maintenant, à se prononcer sur l'ouvrage. Ne devançons pas ses arrêts et bornons-nous à rappeler rapidement les grandes divisions du travail de M. Marion.

L'auteur veut bien, dans son introduction, approuver l'Académie d'avoir mis au concours la question des biens nationaux, qui, à son avis, était mûre. Elle est mûre, en effet, pour être étudiée, mais non pas encore pour recevoir une solution absolument certaine et définitive; peut-être ne le sera-t-elle jamais dans de telles conditions. On ne saurait, en effet, jusqu'à nouvel ordre, procéder que par inductions, d'après des données locales et partielles jugées susceptibles de généralisation. Dès lors, la difficulté des travaux actuels, leur mérite, par conséquent, consiste à bien choisir et à bien voir les faits locaux, et surtout à procéder avec de grandes précautions et une extrême sagacité pour en tirer des conclusions d'ensemble. C'est pourquoi M. Marion consacre la majorité des chapitres de son livre à étudier avec un soin minutieux les ventes effectuées dans la Gironde et dans le Cher, au moyen de tous les renseignements que les archives publiques, celles des notaires et des particuliers, et sa présence sur les lieux lui permettent de recueillir. Les résultats ainsi collectionnés et commentés sont comparés ensuite à ceux que d'autres érudits ont obtenus ailleurs, de manière à profiter des analogies, ou à discuter les dissimilitudes. Chemin faisant, que de conclusions partielles déjà touchées! Les conclusions définitives, celles sur laquelle repose l'ouvrage lui

même, apparaissent alors dans un dernier chapitre, le cinquième, où l'auteur, cessant de faire œuvre de statisticien, devient historien. Sans doute, ce qu'il a vu, étudié et si bien disséqué n'est pas oublié, mais seules les plus démonstratives parmi ses constatations survivent, dans ce grand résumé pour être confrontées avec les données historiques de l'époque révolutionnaire et des époques subséquentes sur lesquelles la Révolution a continué d'exercer son influence. C'est donc bien, comme nous le disions, l'historien qui entre en scène, attestant ainsi sa prééminence sur ses concurrents, et continuant la tradition des belles œuvres déjà publiées par lui, avec un mérite que connaît l'Académie, sur les grands faits sociaux et financiers du XVIII^e siècle.

Séance du 11 juillet 1908.

Portraits de financiers.

Par M. André LIESSE,

Professeur au Conservatoire des arts et métiers et à l'École des sciences politiques. Paris, in-12, 1908.

M. Stourm. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. André Liesse, l'ouvrage qu'il vient de faire paraître à la librairie Alcan, intitulé *Portraits de financiers*.

L'auteur aurait pu intituler son volume « portraits de ministres des finances », sans la présence, parmi ses biographies, de celle d'Ouvrard, qui n'a pas été, et ne pouvait guère être ministre des finances. Les autres sont Mollien, Gaudin, le baron Louis, Corvetto, et de Villèle, toute la pléiade des hommes d'État chargés de diriger nos finances au début du XIX^e siècle.

Est-ce à dire qu'Ouvrard ne trouve pas légitimement sa place dans un tel milieu? Tout au contraire. Car précisément l'un des mérites du travail de M. André Liesse est l'unité. Ouvrard, en effet, dans sa vie mouvementée, ne fut pas seulement le munitionnaire ballotté par la fortune, riche ou ruiné, grand du jour, ou mis en prison, mais il eut des doctrines financières et économiques assez précises pour que M. Liesse ait pu les mettre en parallèle avec celles de Napoléon, en matière de crédit notamment. Ce fut, comme

dit l'auteur « un fournisseur de combinaisons, une force propulsive, un inventeur à idées fécondes... »

L'auteur ajoute : « Il serait assurément très exagéré de dire, comme Lamartine, que le génie des ministres de l'Empire et de la Restauration ne fut, dans les moments critiques, que l'inspiration d'Ouvrard. Il n'est pas contestable cependant que l'on recourait à lui dès qu'on manquait d'idées, d'argent ou de vivres. » La présence d'Ouvrard ne fait donc que mieux justifier le titre que nous voulions donner à l'ouvrage de M. Liesse : *Portraits des ministres des finances au début du XIX^e siècle*.

Quelle belle époque, en dépit de ses troubles, que celle où se meut cet ouvrage, au point de vue des grands problèmes financiers posés et résolus ! Toute la période du Consulat et de l'Empire est représentée par Gaudin et Mollien. Ceux-ci, fonctionnaires soumis à Bonaparte, professant pour lui une profonde et sincère admiration, qui survécut à son règne, collaborant sans se jalouser sous son autorité, mirent au service de leur maître des qualités absolument dissemblables, dont le maître s'arrangeait avec une supériorité géniale.

Puis, après les malheurs de l'invasion et de la liquidation napoléonienne, une autre série de ministres des finances apparaît, non plus serviteurs dévoués d'un chef autoritaire, mais, au contraire, appuyés sur la nation par l'intermédiaire de ses représentants, et fondant le crédit public en donnant aux emprunts devenus nécessaires le seul gage efficace, celui de l'engagement du pays tout entier. Alors Corvetto, le baron Louis et de Villèle entrent en scène et créent le régime moderne. Enfin Jacques Laffitte clôt la série en menant l'histoire jusqu'au début du gouvernement de Juillet. Telle est l'unité de l'œuvre de M. Liesse. Tel est l'intérêt supérieur de sa lecture.

C'est donc beaucoup mieux qu'une série de biographies que nous offre l'auteur, puisque, sous le titre modeste de *Portraits de financiers*, il trace une véritable et attachante histoire des finances françaises à l'époque de leur évolution la plus caractéristique, avec une clarté, une compétence et un intérêt dont vous avez récemment apprécié l'étendue en entendant la lecture qui vous a été faite du dernier de ces portraits.

Pour celui-là, comme pour chacun des autres, les biographies se forment qu'un premier chapitre destiné à mieux faire comprendre les chapitres suivants, qui sont alors consacrés aux actes du personnage et surtout à ses doctrines, à ses idées et à la répercussion qu'elles ont exercée sur la vie économique du pays.

Le nouvel ouvrage de M. Liesse, fruit de longues et savantes études, occupera donc son rang méritoire parmi les travaux remarquables de l'auteur que le succès a déjà consacrés.

Séance du 11 juillet 1908.

L'Éducation patriotique du soldat.

Par M. le lieutenant ROLAND.

(Perrin, 1 vol. in-12).

M. Henri Welschinger. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie l'ouvrage de M. le lieutenant Roland sur *l'Éducation patriotique du soldat*.

Les règlements militaires, le règlement de campagne, le règlement de l'artillerie, la circulaire ministérielle du 13 août 1904 ont inspiré au lieutenant Roland la pensée de donner une forme pratique à l'éducation patriotique du soldat. Il s'est attaché tout particulièrement à ces deux principes enseignés au régiment et qui tracent plus particulièrement à l'officier sa ligne de conduite dans toutes les circonstances où il doit faire, d'après les règlements eux-mêmes, acte d'instructeur et d'éducateur. « La préparation à la guerre est le but unique de l'instruction des troupes. — Les forces morales constituent les facteurs les plus puissants du succès. » A la préparation physique, matérielle et technique des hommes, il convient donc d'ajouter la préparation morale qui seul peut assurer la victoire. L'officier a la charge d'éveiller dans l'âme du soldat ces grands sentiments, facteurs essentiels du succès : « Honneur, patriotisme, esprit de sacrifice, volonté de vaincre, solidarité, discipline ». Le patriotisme à lui seul résume toutes les forces morales, comme l'attestait entre autres un vaillant homme de guerre, le général Bugeaud.

Mais pour arriver à une méthode pratique d'éducation patriotique, le lieutenant Roland a voulu se rendre compte, par des enquêtes consciencieuses faites de 1903 à 1907, ce que peuvent savoir ou non les jeunes recrues et ce qu'il faudrait par conséquent leur apprendre. Il a pris au hasard 20 conscrits de recrutements divers. Sur ces 20 hommes 4 possédaient le certificat d'études, 15 avaient été à l'école, savaient lire et écrire, 1 était illettré, 7 provenaient du recrutement de Coulommiers et de Fontainebleau, 1 d'Auxerre, 2 de Blois, 4 de Cholet, 2 de Nantes et de Châtelleraut, 2 de la Seine. Le lieutenant leur a posé des questions qu'il jugeait indispensables à tout Français pour connaître les origines de son pays

ses gloires, ses revers, son relèvement, son expansion au dehors. C'est ainsi qu'il leur a demandé individuellement et oralement ce qu'étaient « les Gaulois, Jeanne d'Arc, Bayard, Louis XIV, la Révolution française, Napoléon I^{er}, la guerre de 1870, l'Alsace-Lorraine, l'Algérie, une colonie, l'amiral Courbet, la mission du colonel Marchand ». La moyenne de ceux qui en général ont bien répondu est de 10, les autres ont fait des réponses médiocres ou n'ont rien répondu. Et quand je dis des réponses médiocres, je suis indulgent, car celui-ci a qualifié « Jeanne d'Arc de reine de France brûlée par les Prussiens en 1870 », celui-là « Bayard du roi de France », cet autre a appelé Napoléon un grand homme maître de l'univers, pendant quarante-huit heures, sans pouvoir expliquer cette phrase sonore. Un autre a appelé les Gaulois des sauvages féroces, etc... 15 sur 20 n'ont jamais entendu parler de l'amiral Courbet, 6 ignoraient la guerre de 1870 et 9 ce qui pouvait bien être l'Alsace-Lorraine. Or, la même année, en 1904, sur 30.900 jeunes gens appelés en Alsace-Lorraine pour le service militaire, 16.051 seulement se sont présentés aux autorités allemandes, et cela continue toujours ainsi; ce qui fait la preuve, non pas de l'émigration par amour de la France; tandis que chez nous certains jeunes gens de vingt ans parviennent un peu courtoisement ces deux chères provinces qui nous ont été arrachées en 1870, et cela dans un pays qui, à côté de l'universalité du service militaire, a mis au premier rang des devoirs de citoyen l'instruction obligatoire, « le seul remède, — disait Gambetta au parlementaire de la guerre. — à l'ignorance, l'instrument le plus puissant de la régénération nationale, parce que cette école de patriotisme doit refaire le sang, les os et la moelle de la France ».

La première enquête du lieutenant Richet a été renouvelée en 1904, 1905, 1906, 1907 avec les mêmes questions. Les enquêtes confirment ou aggravent même la première, ainsi que l'indiquent les tableaux dressés par l'auteur et qui figurent dans son intéressant ouvrage. A l'objection faite par certains étrangers : « Les hommes répondent mal et ne répondent rien à vos questions historiques parce qu'ils sont ignorants : le service militaire par l'école qui les instruit brièvement et le donne son plein » le lieutenant Richet répond qu'il n'a observé en aucune manière quelques semaines seulement après son retour en France, et cela par sollicitude pour leurs ex-militaires, et en leur donnant seulement 2 ou 3 questions sur leurs connaissances au sujet de la guerre de 1870 et de l'Alsace-Lorraine et il est arrivé à cette conclusion que pour certains Français et la République se...

sont moins connus qu'un artiste de la Scala, de l'Eldorado ou le vainqueur de la coupe Gordon Bennett.

Le lieutenant Roland s'est convaincu que cette ignorance des grands faits de notre histoire est ou ne peut plus dangereuse, surtout l'ignorance de la dernière guerre, car si la devise de notre pays n'est pas « la guerre quand même » et à tout propos, elle n'est pas non plus « renoncement ». Or, ignorer, c'est renoncer. Il est bon aussi que les hommes connaissent les grands noms de l'histoire comme Jeanne d'Arc, Bayard, Dupleix, Marceau, Hoche, Desaix, Courbet, et combien d'autres qui symbolisent le glorieux passé de la patrie française, — car si les divers chapitres de notre histoire portent comme sous-titres « Royauté, République, Empire », ils ont ce titre commun et impérissable « la France ». Les officiers, dont un programme intelligent assurera, nous l'espérons, à Saint-Cyr, l'éducation historique — car le général Langlois qui commandait hier encore l'École de guerre, reconnaît, avec d'autres généraux compétents comme lui, que l'examen d'histoire est celui qui indique le plus réellement la valeur du candidat, — les officiers auront à cœur d'instruire à cet égard, dans la mesure du possible, leurs soldats, comme ils le font pour les autres matières du métier militaire.

Le lieutenant Roland étudie le caractère actuel du patriotisme, certaines tendances fâcheuses, et inquiétantes, en fait d'humanitarisme et d'antimilitarisme à l'école, à l'atelier, au café-concert, au théâtre où l'on entend des paroles et où l'on voit des actes trop fréquents contre le service militaire et contre la guerre. Il y a dans son livre des pages nombreuses qui donnent des preuves d'une détestable entreprise qui, si elle se propageait, pourrait amener la ruine de la patrie.

Aussi, le lieutenant Roland s'occupe-t-il noblement de redresser ces tendances néfastes et montre-t-il pratiquement *de quoi* il faut parler au soldat et *comment* il faut lui parler. Il indique des exemples saisissants de bravoure, de camaraderie, de solidarité, d'énergie morale, de patriotisme. Il donne des conseils fortifiants, il fournit des idées généreuses et utiles, des pensées viriles et fortes. Il conseille de lire de beaux discours patriotiques, de citer de grandes pages comme la protestation des Alsaciens-Lorrains, lue le 1^{er} mars 1871 par M. Keller à l'Assemblée nationale et que j'entends encore vibrer dans ma mémoire, de faire chanter des chansons martiales et nobles, de faire visiter les monuments où apparaît la gloire militaire de la France, comme le Musée de l'armée, l'Arc de Triomphe et les Invalides, de parcourir certains champs de ba-

taille voisins des garnisons et d'y rappeler les exemples de vaillance de nos soldats,

Le lieutenant Roland a raison de dire que chez nos voisins, les Allemands, les jeunes écoliers sont instruits chaque jour de leur histoire et de la nôtre. On leur apprend bien autre chose. On leur dit que la Champagne, la Lorraine tout entière, la Franche-Comté sont pays germains qui doivent revenir à la mère-patrie. (*Leisfaden* de Daniel, 176^e édition). Ils ont leur *Lesebuch* qui ne contient que des récits et des chants patriotiques qu'ils doivent apprendre et retenir par cœur. Ils ont, en outre, comme soldats, leur manuel pratique qui leur donne avec la reproduction de nos uniformes, tous les renseignements utiles sur nos manœuvres et jusqu'à des phrases usuelles pour se tirer d'affaire tout seuls sur le territoire français, tandis que l'officier surexcite à chaque instant leur patriotisme et leur orgueil national. Il leur répète ce que leur a dit l'instituteur que l'Allemagne est au-dessus de tous les pays, *Deutschland über alles*. Ils revoient ce qu'ils ont déjà vu à l'école, des tableaux, des images qui représentent des vues historiques comme *Frédéric II et ses victoires, la reine Louise en 1809, les volontaires de 1813, Marmont vaincu par Blücher, la fuite de Napoléon à Leipzig, l'anéantissement de la Cavalerie française à Sedan, le prince Frédéric-Charles à Orléans, la proclamation de l'Empire allemand à Versailles, etc., etc.*

Le lieutenant Roland a donc raison de répéter que nous ne devons pas être inférieurs sous ce rapport à nos adversaires et que l'officier, tout en dirigeant sérieusement l'instruction physique et matérielle, doit saisir toutes les occasions pour apprendre aux jeunes gens de vingt ans qui les ignoreraient, les grandes choses, les choses essentielles, dans lesquelles tout citoyen puisera l'orgueil d'être Français et la fierté d'être soldat. L'officier ne peut que s'honorer et se grandir lui-même en exaltant devant ses hommes les vertus militaires, le sentiment du devoir et de la discipline, le sentiment de l'honneur et l'amour de la patrie, la noblesse et la fierté d'âme, la générosité, le dévouement et l'énergie, pour qu'après leur départ de la caserne, ayant compris tout ce que représente le drapeau, vivante incarnation de la France, de ses grands triomphes comme de ses sublimes revers, ils le respectent et le fassent respecter autour d'eux ; et si jamais la guerre éclatait, ils trouveront dans l'exemple de leurs anciens le courage et la volonté nécessaires pour marcher sur leurs traces glorieuses.

Séance du 11 juillet 1908.



BULLETIN

DES SÉANCES DE SEPTEMBRE 1908

Séance du 5. — *Présidence de M. STOURM, vice-président.* —

Il est fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1907-1908*. CLVIII^e année, 6^e série, tome V. Nancy, Berger-Levrault, 1908, in-8^o.

M. Daresté présente l'ouvrage intitulé : *Études sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême-Orient*, par Sir Alfred C. Lyall, ancien lieutenant-gouverneur des Provinces-Unies (Inde). Traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur. Tome II, première et deuxième partie. Paris, A. Fontemoing, 1908, 2 vol. in-8^o.

M. Esmein lit une étude sur la *Chambre des Lords*.

Après avoir entendu le Secrétaire perpétuel et M. Chuquet, l'Académie donne délégation à M. Chuquet pour la représenter à l'inauguration du monument qui doit être inauguré le 6 septembre, à Hesdin, en mémoire des deux Jacquemont. (Jacquemont père, élu le 18 février 1796 associé non résident de la classe des Sciences morales et politiques.)

Séance du 12. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* —

Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : *Bulletin de l'Institut international de Statistique*. Tome XVI, deuxième et dernière livraison. La Haye, Martinus Nijhoff, 1908, 1 vol. in-4^o. — *Kritische Geschichte der modernen Philosophie und Elementare Metaphysik* von Jur. Dr. Ludwig Jelinek. Berlin, Kroll's, s. d., 2 fasc. in-8^o.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre étendue de M. Raffalovich, correspondant de l'Académie, qui rend compte des travaux du *Congrès constitutionnel* qui vient de se tenir à Londres.

M. Chuquet lit un mémoire sur le chevalier de Mopinot.

658 ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 19. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Annuario statistico italiano. 1905-1907. Fascicolo secondo.* Roma. Bertero e C., 1908, in-8°.

M. Chuquet lit une étude sur la baronne du Montet.

Séance du 26. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — M. Bérenger offre à l'Académie les publications suivantes : — 1° *Congrès international contre la pornographie. Paris, 21 et 22 mai 1908, Rapports, discussion, vœux et décisions.* Paris, P. Mouillot, imp. 1908, in-8°; 2° *Fédération des sociétés contre la pornographie. Assemblée tenue le 21 mai 1908.* Paris, P. Mouillot, 1908, fasc. in-8°. 3° *Manuel pratique pour la lutte contre la pornographie. Supplément numéro 1. Juillet 1908;* et fait suivre cette présentation d'explications sur l'état de la question.

M. Chuquet communique à l'Académie le *discours qu'il a prononcé à Hesdin le 6 septembre 1908, à l'occasion du monument élevé à la mémoire des deux Jacquemont.*

BULLETIN

DES SÉANCES D'OCTOBRE 1908

Séance du 3. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il ont fait hommage à l'Académie des publications suivantes : *Projet de loi présenté à la Chambre des députés portant fixation du Budget général de l'exercice 1909*, numéro 1709 (3^e volume). Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°. — *Le roi Vladyslav Jagellon*, par Antoni Prochaska. Tome I et II. Cracovie, Académie des Sciences, 1908, 2 vol. in-8°. — *Yrkesinspektionens Verksamhet ar 1908*. Stockholm, K. L. Beckmans Boktryckeri, 1907, in-8°.

M. Th. Ribot présente un volume intitulé : *Croyance religieuse et croyance intellectuelle*, par Ossip-Lourié. Paris, P. Alcan, 1908, in-12.

M. d'Eichthal offre à l'Académie un volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Guerre et paix internationales*. Paris, O. Doyn, 1909, in-18.

M. de Boutarel communique à l'Académie un fragment d'étude sur les débuts du règne de Louis XIV.

M. Chuquet donne lecture de l'Introduction qu'il a écrite pour les *Mémoires du général Griois*.

Séance du 10. — *Présidence de M. DE FOVILLE, président.* — Il est fait hommage à l'Académie de l'ouvrage suivant : *The teaching of History in Girls' Schools in North and Central Germany*, by Vera Dodge M. A. Manchester. University Press, 1908, in-8°.

M. Lyon-Caen présente deux ouvrages intéressants : *La Maturité des enfants naturels*, par M. Henri Lecomte. Paris. Société française d'Imprimerie. 1908. in-12. et *la Vie du Sirey et l'impression des lois*, par M. Jean Couët. Paris. Planchard. 1908. in-12.

M. Th. Käst présente un ouvrage intéressant : *De la méthode dans*



docteur Aude. Aix-en-Provence, A. Garcin, 1900, fasc. in-8°.

M. Joly, au nom de la section de Morale, lit un rapport sur le concours du Budget dont le sujet était : *Des causes et des remèdes de la criminalité croissante de l'adolescence*. Il propose de partager le prix par moitié entre le mémoire numéro 3 portant pour devise : *Connaître pour guérir*; et le mémoire numéro 16 portant pour épigraphe : *Maxima debetur puero reverentia*; et d'attribuer une mention très honorable au mémoire numéro 22 portant pour épigraphe : *Ce qui donne à l'étude des enfants son attrait et presque sa noblesse, c'est que...*

L'Académie adopte ces conclusions.

M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés joints aux deux mémoires couronnés et lit les noms de M. Duprat (Guillaume-Léonce) auteur du mémoire numéro 3, en collaboration avec M^{me} Alice Susini-Duprat; et de M. Giuliani (Albert-Auguste) auteur du mémoire numéro 16.

Ces noms seront proclamés en séance publique.

M. le Président rappelle que l'Académie ne tiendra pas séance samedi prochain, jour de la séance publique annuelle de l'Institut. Il invite les membres de l'Académie à s'inscrire au banquet qui aura lieu ce jour-là.

L'Académie n'a pas siégé le samedi 24 octobre, à cause de la séance publique annuelle de l'Institut.

Séance du 31. — Présidence de M. DE FOVILLE, président. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Ministère des Finances, Résumé du compte général de l'Administration des Finances, année 1907*. Paris, imprimerie nationale, 1908, in-8°. — *Manuel de l'Eau, suite et complément du Manuel de l'Arbre pour servir à l'enseignement Sylvopastoral dans les écoles*, par M. Onésime Reclus. Paris, Touring-Club de France, in-4°, s. d. — *Annali di statistica. Atti della commissione per la statistica giudiziaria e notarile. Sessione del luglio 1907*. Roma, Tip. Bertero, e C., 1908, in-8°.

M. Gabriel Monod présente un ouvrage intitulé : *Documents historiques se rattachant à la vie des villages avant 1789 et sous la*



1912 ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Révision par M. ARNAUD LAFFRÈRE. ÉCRIVAIN DE LA QUINZIÈME
SÉRIE à Versailles. Versailles. Imprimerie Laffrère, 1906. 12-15.

M. Bataillon présente un ouvrage intitulé : *Les conditions psycho-
logiques* par M. EMILE FOURNET. SEVENANS. ÉDITION DE LA
BIBLIOTHÈQUE DE FIGEVILLE. SAINT-ÉTIENNE ET FOURMILHAC. ÉDITIONS SÉVÈRE
1906. 12-15.

M. Luchaire présente un fascicule ayant pour titre : *Le régime
momentané indurcissable après Colbert* par M. LUCIAUX. RAPPORT À LA
FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE. TOULOUSE. IMP. COLLEGIUM. 1906.
12-15. 2.

M. Luchaire fait hommage à l'Académie de 3 volumes qui ont
été publiés sur l'Innocent III intitulés : *Innocent III. Le Pape et le
Léon et la Réforme de l'Église, avec une bibliographie et une table
générale des six volumes*. PARIS. HACHETTE ET C^o. 1906. 12-15.

M. Compaire fait hommage d'un ouvrage dont il est l'auteur
sur l'Adolescence. *Études de psychologie et de pédagogie*. PARIS
Félix Alcan. 1906. 12-15.

M. Lévasseur fait hommage d'un volume qui vient de paraître
sous le titre : *Concours pour le prix Léon Poirier 1906*. RAPPORT
par M. E. LÉVASSEUR. PARIS. A. PICARD ET C^o. 1906. 12-15. (Envoyé
du *Compte rendu de l'Académie des sciences Morales et Politiques*.)

M. le Président annonce la mort de M. ARBERG, correspondant
de l'Académie dans la section de Médecine et exprime ses regrets à
l'Académie.

M. de Lanza, de Laborie est admis à communiquer à l'Académie
deux fragments d'un livre sous presse ayant pour titre : *Napoléon et la ville de Paris*.

M. Gabriel Mond rend compte du Congrès historique tenu récemment
à Berlin.

L'Académie décide qu'elle siégera le lundi 9 novembre pour remplacer
la séance du samedi 7, jour où l'Académie des Beaux-Arts
tient sa séance publique annuelle.

L'examen de l'état d'avancement des travaux des sections permet
d'espérer que l'Académie pourra fixer sa séance annuelle au
12 décembre.

Le Gérant responsable :

HENRY VERGÉ

TABLE ANALYTIQUE DU CLXX^e VOLUME

AVIS POUR LES RECHERCHES.

Voir, aux noms des auteurs, les sujets dont ils ont traité.
Voir, aux matières, les noms des auteurs qui en ont traité.
Les insertions sont datées.


ABRÉVIATIONS

M. T. — Membre titulaire.	Rapp. — Rapport.
M. L. — Membre libre.	Obs. — Observations.
A. É. — Associé étranger.	V. — Voyez.
C. — Correspondant.	P. — Page.
†. — Mort.	Ouvr. — Ouvrage.

A

- Amérique centrale.** — V. Levasseur, p. 323.
Armaingaud (Dr). — V. Luchaire, p. 331.
Associations auxiliaires de la justice. — V. Nourrisson, p. 93.
Aubert. — Prix Thorel, p. 563.
Aubertin, C. †. — Son décès, p. 662.
Aucoc, M. T. — Rapp. sur un ouvr. intitulé : *Code civil allemand*, t. III, p. 483.
Avebury (Lord) (sir John Lubbock). — V. d'Eichthal, p. 679.

B

- Barraux** — Prix Thorel, p. 563.
Benoist (Charles). — Prix de Joëst, p. 669 et 687.
Béranger, M. T. — V. Rapport sur les *concessions*, p. 689.
- 

Bergson, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Boirac : *La psychologie inconnue*, p. 119.

Rapp. sur un ouvr. de M. Nayrac : *La Fontaine*, p. 484.

Rapp. sur un ouvr. de M. Dwelshauvers : *La synthèse mentale*, p. 623.

Biens nationaux. — V. Stourm, p. 120 et p. 649.

Bogisic, C. †. — V. Daresté, p. 385.

Boirac. — V. Bergson, p. 119.

Bonet-Maury, C. — Les mœurs actuelles du Canada français, p. 394.

Bonfils. — V. Renault, p. 648.

Bourgeois (Émile). — Prix Audiffred (ouvrages), p. 441 et 486.

Boutarel (P. de). — Son décès, p. 621.

Boutroux, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Butler : *Philosophy*, p. 324.

Rapp. sur un ouvr. de M. Pillon : *L'année philosophique*, p. 330.

Rapp. sur un ouvr. de M. Hannequin : *Études d'histoire des sciences et d'histoire de la philosophie*, p. 470.

Rapp. sur deux ouvr. de M. Pierre Villey : *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne et Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne*, p. 474.

Bulletin des séances :

— du mois de mai 1908, p. 124.

— du mois de juin 1908, p. 332.

— du mois de juillet 1908, p. 485.

— du mois d'août 1908, p. 491.

— du mois de septembre 1908, p. 657.

— du mois d'octobre 1908, p. 659.

Butler. — V. Boutroux, p. 324.

C

Gaird, C. †. — Son décès, p. 619.

Canada français. — V. Bonet-Maury, p. 394.

Cardot. — Prix Thorel, p. 563.

Carpentier. — V. Lyon-Caen, p. 641.

Casernement. — V. Cheysson, p. 627.

Cazalis. — Prix Carlier, p. 336 et 455.

Charmont. — V. Lyon-Caen, p. 641.

Chevalier. — Prix Léon Faucher, p. 488.

Cheysson, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M^{me} Razous : *Le de-*

- voir social des patrons et les obligations morales des ouvriers et employés*, p. 624.
- Rapp. sur un ouvr. de M. Delpérier : *Les colonies de vacances*, p. 625.
- Rapp. sur un ouvr. de M^{me} Moll-Weiss : *Les écoles ménagères à l'Étranger et en France*, p. 625.
- Rapp. sur un ouvr. de M. des Cilleuls : *L'hygiène et le casernement français*, p. 627.
- Rapp. sur un ouvr. de M. Dubron : *Une croisade pour l'hygiène sociale dans le nord de la France*, p. 627.
- Chuquet, M. T.** — Sa délégation à l'inauguration du monument des deux Jacquemont, p. 657.
- V. aussi rapp. sur les concours, p. 437.
- Cilleuls (des).** — V. Cheysson, p. 627.
- Code civil allemand.** — V. Aucoc, p. 483.
- Colonies de vacances.** — V. Cheysson, p. 625.
- Colonisation.** — V. Lyon-Caen, p. 643.
- Colson.** — V. Foville (de), p. 637.
- Comptabilité publique.** — V. Stourm, p. 121.
- Conseil supérieur de l'Instruction publique**, p. 125.
- Contrat de travail.** — V. F. Passy, p. 481.
- Corréard.** — V. Foville (de), p. 636.
- Cour internationale des prises.** — V. Renault, p. 82.
- Courcel (B^{re} de), M. L.** — Rapp. sur la publication des mémoires de Richelieu, p. 489.
- V. aussi rapp. sur les concours, p. 461.
- Cousin (Victor), M. T., †.** — V. Waddington, p. 1.
- Criminalité de l'adolescence.** — V. Joly, p. 584.

D

- Damiron, M. T. †.** — V. Lair, p. 400.
- Dareste, M. T.** — Notice sur M. Bogišić, p. 385.
- Delpérier.** — V. Cheysson, p. 625.
- Deries.** — Prix Thorel, p. 563.
- Discours aux funérailles :**
de M. Gebhart, par M. le marquis de Ségur et M. de Foville, p. 313 et 319.
- Driault.** — Prix Audiffred (ouvrages), p. 452 et 486.
- Droit.** — V. Lyon-Caen, p. 644.
- Droit constitutionnel.** — V. Raffalovich, p. 387.
- Droit criminel.** — V. Nourrisson (Paul), p. 93.

- Droit forestier.** — V. Foville (de), p. 123.
Droit international. — V. Renault. p. 645 et 648.
Dubron. — V. Cheysson, p. 627.
Duprat. — Prix du Budget (morale), p. 661.
Dupuy (Émile). — Prix Saintour (Économie politique), p. 492.
Dwelshauvers. — V. Bergson, p. 623.

E

- Écoles ménagères.** — V. Cheysson, p. 625.
Économie politique. — V. d'Eichthal, p. 479.
Eichthal (d), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de Lord Avebury :
Les villes et l'État contre l'industrie privée, p. 479.
 V. aussi Rapports sur les concours, p. 304.
Éducation. — V. Monod, p. 644.
Éducation du soldat. — V. Welschinger, p. 652.
Ellissen. — V. d'Eichthal, p. 479.
Enseignement primaire. — V. Levasseur, p. 370.
Espinas, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Lacassagne : *Peine de mort et criminalité*, p. 110.
 Rapp. sur deux ouvr. de M. Robin : 1° *Théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote*; 2° *Théorie platonicienne de l'amour*, p. 632.
Évolution. — V. F. Passy, p. 115.

F

- Fagniez, M. T.** — Rapp. sur un ouvr. de M. Hauser : *Les pouvoirs publics et l'organisation du travail dans l'ancienne France*, p. 472.
Faucher (Léon), M. T. †. — V. Levasseur, p. 32.
Financiers. — V. Stourm, p. 650.
Fondation Carnot. — P. 489 et 495.
Foville (de), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Guyot : *Cours de droit forestier*, p. 123.
 Rapp. sur un ouvr. de M. Corréard : *Les sociétés coopératives de consommation en France et à l'étranger*, p. 636.
 Rapp. sur un ouvr. de M. Colson : *Transports et tarifs*, p. 637.
 Discours aux funérailles de M. Gebhart, p. 319.
 Annonce de la mort de M. Liégeois, p. 522.
 Annonce de la mort de M. Caird, p. 619.
 Annonce de la mort de M. de Boutarel, p. 621.

- France (Anatole).** — V. Luchaire, p. 337.
François I^{er} (actes de). — V. Picot, p. 129.

G

- Gauthier.** — V. Joly, p. 329.
Girault. — V. Lyon-Caen, p. 643.
Giuliani. — Prix du Budget (morale), p. 661.
Graux. — Prix Carlier, p. 336 et 455.
Guex. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 453 et 486.
Guyot. — V. Foville (de), p. 123.

H

- Hannequin.** — V. Boutroux, p. 470.
Hauser. — V. Fagniez, p. 472.
Haussonville (C^{te} d'), M. T. — Observations sur la monnaie d'or, p. 469.
Hayem. — V. Fr. Passy, p. 481,
Histoire de France (société de l'). — V. de Courcel, p. 489.
Histoire de la philosophie. — V. Boutroux, p. 470.
Histoire des sciences. — V. Boutroux, p. 470.
Hygiène. — V. Cheysson, p. 627.

I

- Idéal.** — V. Joly, p. 329.
Industrie américaine. — V. Levasseur, p. 638.
Institut de France. — V. Picot, p. 478.
Institut français de Florence. — V. Picot, p. 125.
Jacob (B.). — Prix Audiffred (ouvrages), p. 447 et 486.
Jacquemont, C. †. — V. Chuquet, p. 657 et 658.

J

- Jeanne d'Arc.** — V. Luchaire, p. 337
Joly (H.), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Roure : *En face du fait religieux*, p. 117.
 Rapp. sur un ouvr. de M. Gauthier : *L'Idéal moderne*, p. 329.
 V. aussi Rapport sur les concours, p. 584.

L

- Lacaze-Gagne**. — V. Epinas. p. 114.
- La Fontaine**. — V. Bergson. p. 541.
- Lair**, C. — *Damirois intime*. p. 510.
- L'Institut de France sous le second Empire. V. Epinas. p. 173.
- Législation**. — V. Lyon-Caen. p. 511 et 513.
- Lahr**, C. — V. Lyon-Caen. p. 327.
- Lambre** abbé. — Prix Corbey. p. 192 et 353.
- Langton**. — Prix Léon Faucher. p. 336.
- Laroux**. — Prix Léon Faucher. p. 336.
- Leroy-Beaullieu** Paul. M. Y. — *La monnaie d'or* p. 462.
- Lettre adressée à l'Académie par M. de Vigny. p. 449.
- Léopoldin**, C. G. — *Son décès*. p. 193 et 322.
- Liège**. — V. Savarny. p. 454.
- Loire la et Yonne**. — V. Lachaire. p. 331.
- Louvaineur**, M. Y. — Notice sur Léon Faucher. p. 32.
- Rapport sur le livre de M. Parrot : *Les vertus de l'enseignement* p. 323.
- Rapport sur le livre de M. Marcel : *L'éducation industrielle* p. 125.
- Statistique graphique de l'enseignement primaire en France. p. 101.
- Rapport sur le livre de M. Toubert : *La population des communes* p. 107.
- Rapport sur le livre de M. Verdine : *L'industrie manufacturière* p. 530.
- V. aussi Rapports sur les concours. p. 136.
- Lyon-Caen**, M. Y. — Rapport sur le livre de M. Bouillet : *Les principes de droit de la justice distributive et corrective* p. 125.
- Rapport sur le livre de M. Lagne : *De la responsabilité et des dommages-intérêts dans les affaires commerciales* p. 127.
- Rapport sur le livre de M. A. Desjardins : *Le droit des sociétés commerciales* 1907. p. 141.
- Rapport sur le livre de M. Lefebvre : *Le droit des sociétés commerciales* p. 141.
- Rapport sur le livre de M. Rivière : *Principes de droit des sociétés commerciales* p. 141.
- Lubbock** sur 2011. — V. Fédéral. p. 474.

- Luchaire, M. T.** — Rapp. sur un ouvr. de M. Richemond : *Les Seigneurs de Nemours*, p. 330.
 Rapp. sur deux œuvres de M. Armaingaud : *Montaigne épicurien*. — *Montaigne était-il hypocondriaque?* p. 331.
 Rapp. sur un ouvr. de M. Mirot : *Jonction de la Loire et de l'Yonne*, p. 331.
 La Jeanne d'Arc de M. Anatole France, p. 337.
 Reçoit le prix Jean Reynaud, p. 524.

M

- Maire.** — Prix Léon Faucher, p. 485.
Marcé. — V. Stourm, p. 121.
Marion. — V. Stourm, p. 649.
Marshall, C. — Son élection, p. 333.
Martel. — V. Levasseur, p. 325.
Martenot. — Prix Léon Faucher, p. 336.
Martin (Germain). — Prix Léon Faucher, p. 336.
Maurel (Marc), C. — Son élection, p. 333.
Mirot. — V. Luchaire, p. 331.
Molinari (de), C. — V. F. Passy, p. 115.
Moll-Weiss (M^{me}). — V. Cheysson, p. 625.
Monnaie d'or. — V. Paul Leroy-Beaulieu, p. 464 et d'Haussonville, p. 469.
Monod, M. L. — Rapp. sur un ouvr. de M. Thomas : *L'éducation dans la famille. Les péchés des parents*, p. 644.
 V. aussi Rapports sur les concours, p. 441.
Montaigne. — V. Luchaire, p. 331 et Boutroux, p. 474.
Morizot-Thibault, M. T. — V. Rapport sur les concours, p. 563.
Musset. — Prix Léon Faucher, p. 336.
Napoléon I^{er}. — V. Welschinger, p. 479.

N

- Nationalité.** — V. Lyon-Caen, p. 327.
Nayrac. — V. Bergson, p. 484.
Nemours. — V. Luchaire, p. 330.
Nicolle. — Prix Léon Faucher, p. 485.
Nourrisson (Paul). — *Les associations auxiliaires de la justice*, p. 93.

O

Organisation du travail. — V. Fagniez. p. 472.

P

Paix (la). — V. Renault, p. 645.

Parmentier (M^{me}). — Sa fondation. p. 494.

Passy (Fr.), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. de Molinari :
Théorie de l'évolution. p. 115.

Rapp. sur un ouvr. de M. Hayem: *La loi et le contrat de travail*, p. 481.

Graines au vent, p. 511.

Participation aux bénéfices. — V. Levasseur. p. 637.

Patrons (devoirs des). — V. Cheysson. p. 624.

Pector. — V. Levasseur. p. 323.

Peine de mort. — V. Espinas, p. 110.

Petit (Édouard). — Prix Audiffred (ouvrages), p. 450 et 486.

Pfister, C. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 445 et 486.

Philosophie. — V. Boutroux. p. 324, 330 et Espinas, p. 632.

Picot (Georges). M. T. — Rapport sur l'inauguration de l'Institut
français de Florence, p. 125.

19^e rapport sur le *Catalogue des actes de François I^{er}*, p. 129.

Rapp. sur un ouvr. de M. Lair : *L'Institut de France sous le
Second Empire*, p. 478.

Pillon. — V. Boutroux. p. 330.

Prix Gegner. p. 486.

Pouillet. — V. Lyon-Caen. p. 326.

Propriété littéraire. — V. Lyon-Caen. p. 326.

Psychologie. — V. Bergson. p. 119 et 623.

R

Raffalovich, C. — Un congrès de droit constitutionnel à Lon-
dres en 1908. p. 387.

RAPPORTS SUR LES CONCOURS

PRIX AUDIFFRED (Ouvrages)

Rapport de M. G. Monod. p. 441.

PRIX BIGOT DE MOROGUES

Rapport verbal de M. Espinas, p. 335.

PRIX DU BUDGET (Morale)

Rapport de M. Joly sur l'accroissement de la criminalité de l'adolescence, p. 584.

PRIX CARLIER

Rapport de M. Villey-Desmeserets, p. 455.

FONDATION CARNOT

Rapport supplémentaire de M. Bérenger, p. 489.

PRIX CORBAY

Rapport de M. Villey-Desmeserets, p. 553.

PRIX LÉON FAUCHER

Rapport de M. Levasseur sur la culture actuelle en France. Ses changements depuis 50 ans, p. 136.

PRIX FRÉVILLE

Rapport de M. Chuquet, p. 437.

PRIX GEGNER

Rapport verbal de M. Lachelier, p. 486.

PRIX DE JOËST

Rapport de M. le Bon de Courcel, p. 461.

PRIX JEAN REYNAUD

Rapport de M. Welschinger, p. 524.

PRIX SAINTOUR (Économie politique)

Rapport de M. d'Eichthal sur les effets financiers et économiques d'une grande guerre contemporaine, p. 304.

PRIX SAINTOUR (Histoire)

Rapport de M. Rocquain sur la conception de l'État et de ses attributions politiques telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du XVIII^e siècle, p. 492.

PRIX ERNEST THOREL

Rapport de M. Morizot-Thibault, p. 563.

R

Razons (M^{me}). — V. Cheysson, p. 624.

Renault, M. T. — Convention relative à l'établissement d'une cour internationale des prises, p. 82.

Rapp. sur un ouvr. intitulé : *Deuxième conférence internationale de la Paix* (1907), p. 645.

Rapp. sur un ouvr. de M. Bonfils : *Manuel de droit international public*, p. 648.

Religion. — V. Joly, p. 117.

Richelieu. — V. Courcel (Bon de), p. 489.

Richemond. — V. Luchaire, p. 330.

Robin. — V. Espinas, p. 632.

Rocquain, M. T. — V. Rapport sur les concours, p. 492.

Rolland. — V. Welschinger, p. 652.

Roure. — V. Joly, p. 117.

S

Schuermans. — V. Welschinger, p. 479.

Séances. — V. Bulletin des séances.

Ségur (M^{is} de). — V. Discours, p. 313.

Sociétés de consommation. — V. Foville (de), p. 636.

Société Française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. — Prix Audiffred (dévouement), p. 485 et 486.

Souterrains. — V. Levasseur, p. 325.

Stourm, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Vialay : *La vente des biens nationaux pendant la Révolution française*, p. 120.

Rapp. sur un ouvr. de M. Marcé. — *Traité de la comptabilité publique*, p. 121.

- Rapp. sur un ouvr. de M. Marion. — *La vente des biens nationaux pendant la Révolution*, p. 649.
 Rapp. sur un ouvr. de M. Liesse : *Portraits de financiers*, p. 650.
Susini-Duprat (M^{me}). — Prix du Budget (morale), p. 661.

T

- Talleyrand, M. T.** †. — V. Welschinger, p. 497.
Tchernoff. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 451 et 486.
Thomas. — V. Monod, p. 644.
Transports. — V. Foville (de), p. 637.

TRAVAUX COURONNÉS

- Prix Audiffred** (ouvrages). — V. Bourgeois, Pfister, Jacob, Driault, Petit, Tchernoff, Wagner, Guex.
Prix Audiffred (dévouement). — V. Société française de secours aux blessés militaires des Armées de terre et de mer.
Prix du Budget (morale). — Des causes et des remèdes de la criminalité croissante de l'adolescence. V. Duprat, Susini-Duprat, Giuliani.
Prix Carlier. — V. Cazalis et Graux.
Prix Corbay. — V. Lemire.
Prix Léon Faucher. — V. Chevalier, Lenglen, Leroux, Maire, Martenot, Martin, Musset et Nicolle.
Prix Fréville. — V. Tuetey.
Prix Gegner. — V. Pillon.
Prix de Joëst. — V. Benoist.
Prix Jean Reynaud. — V. Luchaire.
Prix Saintour (Économie politique). — Étudier au point de vue de ses effets financiers et économiques une grande guerre contemporaine, V. Dupuy.
Prix Ernest Thorel. — V. Cardot, Deries, Aubert, Barranx.

-
- Trombert**. — V. Levasseur, p. 637.
Tuetey. — Prix Fréville, p. 128 et 437.

V

- Vialay**. — V. Stourm, p. 120.
Viallate. — V. Levasseur, p. 638.

674 ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Villey, M. L. — V. rapports sur les concours, p. 455 et 553.

Villey (Pierre). — V. Boutroux, p. 474.

Vogüé (M^{le} de). — V. lettre à l'Académie, p. 488.

W

Waddington (Ch.), M. T. — Un grand homme et son secrétaire,
p. 1.

Wagner. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 449 et 486.

Welschinger, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Schuermans :

Itinéraire général de Napoléon Ier, p. 479.

Talleyrand et la guerre d'Espagne, p. 497.

V. aussi rapport sur les concours, p. 524.

Rapp. sur un ouvr. de M. Roland : *L'éducation patriotique du
soldat*, p. 652.



SÉANCES ET TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTÉ RENDU

Fondé en 1832

PAR M. CH. VERGÉ

Sous la direction de M. MIGNET

et de ses collègues

PAR MM. HENRI VERGÉ ET P. DE BOUTARTEL

avec la collaboration

DE M. GEORGES PICOT

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE

CHEZ M. NEMER, — NOUVEAU-BELLE-ÉTOILE

TOME SOIXANTE-DIXIÈME (CLIX^e DE LA COLLECTION)

1908 — DEUXIÈME SEMESTRE

Décembre. — 12^e Livraison

PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS

Éditeurs des Archives nationales et de la Société de l'Étude des Chartes

Éditeurs des Œuvres de Mignet

et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82, RUE BONAPARTE, 82

1908

Le Compté Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1832, par livraisons d'environ 10 feuilles, formant chaque année deux forts volumes in-8°.

Paris, 20 fr. — Départements, 25 fr. — Étranger, 30 fr.

Rapport sur le prix du Budget (morale), à décerner en
Causes et remèdes de la criminalité croissante de l'in-
cence, par M. JOLY
Paroles de M. de Foville, président, à l'occasion du dé-
M. Cairé
Paroles de M. de Foville, président, à l'occasion du dé-
M. de Boutarel

Rapports verbaux et communications diverses

La Synthèse mentale, de M. Dweishauvers, par M. DE
Le devoir social des patrons et les obligations morales
vriers et employés, de M^{me} J. P. Razons, par M. CURE
Les Colonies de vacances, de M. Delpérier, par M. CURE
Les Ecoles ménagères à l'étranger et en France, de M.
Weiss, par M. CURESSON
L'Hygiène et le casernement français, de M. le Dr des C
par M. CURESSON
Une croisade pour l'hygiène sociale dans le nord de la
de M. Dufrenoy, par M. CURESSON
Théorie platonicienne des idées et des Nombres, d'ap
tote, et Théorie de l'amour, de M. Rolin, par M. CA
Les sociétés coopératives de consommation en Fran
l'étranger, de M. Corréard, par M. de FOVILLE
Transports et tarifs, de M. Colson, par M. de FOVILLE
La participation aux bénéfices, de M. Troubert, par
VASSIER
L'industrie américaine, de M. Vialiste, par M. LEXA
L'Année législative et judiciaire 1907, de M. Caumont
M. LYON-CAËS
Le droit et l'esprit démocratique, de M. Charbonnel, par M.
CAËS
Principes de colonisation et de législation coloniale, de
vanti, par M. LYON-CAËS
L'éducation dans la famille, les peches des parents, de
mas, par M. G. Moyon
Deuxième conférence internationale de la PAIX, 1907
ments publiés par le Ministère des affaires étrangères
M. L. HENRIET
Manuel de droit international public, de M. Henriet

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPETUEL DE L'ACADÉMIE.

Se trouve partout sous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles,
avec planches et figures.

Prix d'abonnement : 12 FRANCS PAR AN.

Cinquième série, 1873 à 1900, 28 volumes à 10 fr. chacun.

A partir de 1901, l'année complète forme 2 vol. in-8°. 15 fr.

FRANCS ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTES RENDUS

Publiés dans le *Moniteur universel*, durant les années 1850 et 1851

Par MM. CH. VERGÉ & LOISEAU

Avec une préface de M. HENRI VAILLÉ (1893)

1 vol. in-8° de 650 pages. 12 fr.

Malgré leur date lointaine, ces comptes rendus sont encore très utiles, car ils contiennent des lectures, des rapports, des discussions dont l'intérêt n'a pas vieilli. Les éloges prononcés par Mignet dans ses séances publiques annuelles sont restés des modèles du genre. Et il se trouve que Mignet en prononça deux durant un court espace de temps : l'un sur le docteur Broussais, dont il parle surtout au point de vue de ses travaux philosophiques, l'autre sur le comte Fourier. On voit que, autant par les sujets traités que par le talent du panégyriste, ces éloges méritaient de ne pas tomber dans l'oubli. Et c'est à regret que les publications des journaux, en ce temps-là, ont effacé les publications des journaux. On en trouve un autre en moins curieux, celui de Daunou par Rossi. A côté de ces morceaux d'éloquence, ces comptes rendus renferment bien d'autres documents d'importance dont la perte eût été regrettable.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'une livraison doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait parvenir le 1^{er} janvier, au lieu leur, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont considérés comme abonnés pour l'année suivante.

Les années 1875 à 1902 et la table des cent premiers volumes forment une collection complète (nouvelle série), 69 vol., 28 à 35 volumes des cent premiers volumes (ancienne série). 250 fr.

Les années 1903-1905, chacune 30 fr.

DE CAMBES

Paris, chez Alphonse Péron et fils, Libraires, rue Bonaparte, 82.
En France et à l'étranger, chez tous les Libraires et aux Bureaux de poste.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Première partie. — Des origines aux Guerres d'Italie (1494), par Auguste Molinier. Ouvrage fondamental.

- I. Époque primitive : *Merovingiens et Carolingiens*, 1 vol. 8° (VIII-288 p.).
- II. Époque féodale : *Les Capétiens jusqu'en 1180*, 1 vol. 8° (372 p.).
- III. Les Capétiens (1180-1228), 1 vol. 8° (248 p.).
- IV. Les Valois (1328-1411), 1 vol. 8° (254-410 p.).
- V. Les Valois (1411-1494) et Introduction générale, 1 volume (I-XXXVI-204 p.).
- VI. *Table générale des matières des cinq fascicules, rédigée par POLAIN*, 1 vol. 8° broché (226 p.).

Chaque volume, broché, 5 fr. ; relié toile, 7 fr.

Deuxième partie. — Le XVI^e siècle, 1494-1610, Henri Hauser, professeur à l'Université de Dijon.

- I. Les premières guerres d'Italie : *Charles VIII et Louis XII (1494-1515)*, 1 vol. 8° (xx-197), broché, 5 fr. ; relié toile, 7 fr.

C'est la première fois qu'un travail de ce genre est tenté pour cette période moderne de notre histoire; c'est dire en même temps combien de difficultés avec lesquelles l'auteur a dû lutter et les services qu'il aura rendus. Le XVI^e siècle, période si attrayante et si passionnante n'offre aucun guide à celui qui essaie de se retrouver au milieu de ces histoires innombrables de ce temps; avec M. H., il peut peu à peu s'éclaircir sur le filon des chroniques, sur leur valeur et la même méthode que celles appliquées aux sources du Moyen Âge prévaudra dans l'étude des temps modernes. Le fascicule consacré à François I^{er} et Henri II, a paru en octobre 1907.

- II. François I^{er} et Henri II (*En préparation*).

Troisième partie. — Le XVII^e siècle, 1610-1715

E. Bourgeois, professeur à l'École libre des Sciences Politiques (*En préparation*).

Quatrième partie. — Le XVIII^e siècle, 1715-1789, Maurice Thureau-Langier (*En préparation*).

Cinquième partie. — La Révolution et l'Empire, 1789-1815, par Pierre Caron, archiviste aux Archives Nationales (*En préparation*).





...

.

.

.

.

||| ||| || |||
3 9015 03030 7

